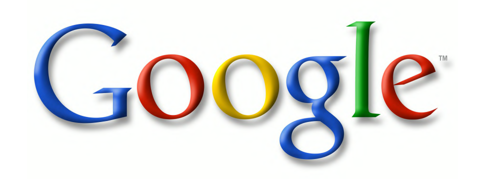




L'ART

DE VÉRIFIER LES DATES

DES FAITS HISTORIQUES,

DES CHARTES, DES CHRONIQUES,

ET AUTRES ANCIENS MONUMENTS,

DEPUIS LA NAISSANCE DE NOTRE-SEIGNEUR.

[PT. 2]

L'ART
DE VÉRIFIER LES DATES
DES FAITS HISTORIQUES,
DES CHARTES, DES CHRONIQUES,
ET AUTRES ANCIENS MONUMENTS,
DEPUIS LA NAISSANCE DE NOTRE-SEIGNEUR,

Par le moyen d'une Table Chronologique, où l'on trouve les Olympiades, les Années de J. C., de l'Ère Julienne ou de Jules César, des Ères d'Alexandrie et de Constantinople, de l'Ère des Séleucides, de l'Ère Césaréenne d'Antioche, de l'Ère d'Espagne, de l'Ère des Martyrs, de l'Hégire; les Indictions, le Cycle Pascal, les Cycles Solaire et Lunaire, le Terme Pascal, les Pâques, les Épactes, et la Chronologie des Éclipses;

Avec deux Calendriers Perpétuels, le Glossaire des Dates, le Catalogue des Saints; le Calendrier des Juifs; la Chronologie historique du Nouveau Testament; celle des Conciles, des Papes, des quatre Patriarches d'Orient, des Empereurs Romains, Grecs; des Rois des Huns, des Vandales, des Goths, des Lombards, des Bulgares, de Jérusalem, de Chypre; des Princes d'Antioche; des Comtes de Tripoli; des Rois des Parthes, des Perses, d'Arménie; des Califes, des Sultans d'Iconium, d'Alep, de Damas; des Empereurs Ottomans; des Schahs de Perse; des Grands-Maîtres de Malte, du Temple; de tous les Souverains de l'Europe; des Empereurs de la Chine; des grands Feudataires de France, d'Allemagne, d'Italie; des Républiques de Venise, de Gênes, des Provinces-Unies, etc., etc., etc.

PAR UN RELIGIEUX DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR;

Réimprimé avec des corrections et annotations, et continué jusqu'à nos jours,

Par M. DE SAINT-ALLAIS, chevalier de plusieurs Ordres, auteur de l'Histoire généalogique des Maisons souveraines de l'Europe.

TOME DEUXIÈME.

A PARIS,

RUE DE LA VRILLIÈRE, N°. 10, PRÈS LA BANQUE.

VALADE, IMPRIMEUR DU ROI, RUE COQUILLIÈRE.

1818.

t Ouvrage se vend aussi dans les Départements et à l'Etranger, savoir :

A Agen, chez *Lebrun* ;
A Aix, chez *G. Mouret* ;
A Anvers, chez *le Poitevin de la Croix* ;
A Besançon, chez *Deis* ;
A Beziers, chez *Pageot* ;
A Blois, chez *Aucher-Eloy* ;
A Bordeaux, chez *Lafite* ;
A Bourges, chez { *de Brie* ; *Gilles* ;
A Bruxelles, chez { *Lecharlier* ; *Stapleaux* ;
A Caen, chez *Manoury* ;
A Cambray, chez *Hurez* ;
A Coutances, chez *Quesnel* ;
A Dijon, chez *Noellat* ;
A Douai, chez *Turlier* ;
A Falaise, chez *Dufour* ;
A Florence, chez *Piatti* ;
A Genéve, chez *Paschoud* ;
A Grenoble, chez *Durand*, père et fils ;
A Hesdin, chez *Thuillier* ;
A Lauzanne, chez *Fischer* ;
A Lille, chez *Vanackere* ;
Au Mans, chez *Pesche* ;
A Milan, chez *Giegler* ;
A Montpellier, chez *Durville* ;
A Neufchâtel-en-Bray, chez *Mathon* ;
A Périgueux, chez *Jurdin* et compagnie ;
A Perpignan, chez *Alzine* ;
A Poitiers, chez *Catineau* ;
A Rennes, chez *Vatar* ;
A Soissons, chez *Fromentin* ;
A Strasbourg, chez *Levrault* ;
A Troyes, chez *Gobelet* ;
A Versailles, chez *Etienne*.

L'ART
DE
VÉRIFIER LES DATES.

CALENDRIER SOLAIRE
PERPÉTUEL.

AVERTISSEMENT.

Le nouveau Calendrier perpétuel que nous donnons aujourd'hui, n'est proprement que l'analyse et le précis de celui qui a paru dans la première édition de cet ouvrage. L'exposition de l'un et de l'autre en fournira la preuve. « Toutes les fêtes mo-
» biles attachées à certains jours de la semaine, a-t on dit dans
» l'avertissement sur le premier, et toutes les fêtes immobiles,
» fixées à certains jours du mois, ont un tel rapport avec le
» saint jour de Pâques, que celui qui sait le quantième de mars
» ou d'avril, où la Pâque tombe, peut savoir en même tems,
» avec une entière certitude, quels jours de la semaine ou du
» mois tombent les fêtes mobiles et immobiles de l'année. Le
» plutôt que Pâques puisse arriver est le 22 mars, et le plus
» tard le 25 avril. Depuis le 22 mars jusqu'au 25 avril inclusi-
» vement. il y a 35 jours. Ainsi, pour avoir un Calendrier per-
» pétuel, il ne s'agit que de dresser 35 calendriers, dont le
» premier marque tous les jours de la semaine, ou du mois,
» dans l'ordre qu'ils sont arrangés aux années où la Pâque tombe
» le 22 mars; le second. tous les jours des années où la Pâque
» tombe le 23 mars; et ainsi de suite jusqu'au nombre de 35.
» Le dernier de ces 35 calendriers, sera pour les années où la
» Pâque arrive le 25 avril ». On avoue ensuite que cette méthode est un peu longue; mais en lui conservant toute son étendue, on fait assez entendre qu'on n'a pas cru qu'il fût possible de l'abréger. Tel est le sort des inventions humaines, de n'être per-

fectionnées que par degrés, et presque jamais du premier coup. Enfin, après diverses réflexions que d'utiles avis ont fait naître, nous avons trouvé moyen de réduire ce Calendrier perpétuel au cinquième de son étendue; et voici de quelle manière.

Les sept lettres dominicales ont avec les 35 Pâques, le même rapport qu'elles ont avec tous les dimanches de chaque année, de manière que, partageant entr'elles ces Pâques en nombre égal, elles leur assignent à chacune, avec le secours du terme pascal, la place qui leur convient. Ce sont par conséquent 5 Pâques pour chaque lettre dominicale, puisque 5 est le quotient, ou résultat de 35 divisé par 7. Les fêtes immobiles ont pareillement une liaison si intime avec ces mêmes lettres qu'elles en suivent le cours pour tous les jours de la semaine que ces fêtes parcourent d'année à autre. Ainsi, sous chaque lettre dominicale, faisant d'abord une colonne des jours du mois, une seconde des jours de la semaine, une troisième des fêtes immobiles, ou fixées à certains jours du mois; rangeant ensuite les 5 Pâques appartenantes à cette même lettre, dis-je, avec les fêtes mobiles qui en dépendent, sur cinq autres colonnes, je réduis par là cinq calendriers à un seul, et conséquemment les 35 au nombre de 7. L'ordre de ces sept calendriers sera l'ordre rétrograde des sept lettres dominicales. J'appellerai le premier le calendrier G, parce qu'il aura cette lettre pour caractère: je nommerai le second le calendrier F, pour la même raison; et ainsi des autres. Voilà tout le mystère de notre nouveau Calendrier perpétuel. Il est simple, il est court; il a de plus l'avantage sur celui qu'il remplace, comme on le verra ci-après, d'être plus assorti aux différentes espèces d'années, et aux divers commencements qu'on leur donne.

La manière de s'en servir est facile. Chacun des sept calendriers est comme divisé en deux parties: celle des fêtes immobiles, ou fixées à certains jours du mois, et celle des fêtes mobiles. On peut le consulter à part sur les premières ou sur les secondes, ou le consulter sur les deux ensemble. N'avez-vous besoin de connaître que les jours de chaque semaine où tombent les fêtes immobiles de telle année? Voyez à la Table chronologique la lettre dominicale qui correspond à cette année; ou s'il y a deux lettres, comme dans les années bissextiles, prenez la seconde, et passez au calendrier qui en porte le nom. La colonne des fêtes fixées vous donnera ce que vous cherchez. Voulez-vous savoir, par exemple, quel jour de la semaine est tombée la Purification en 1793? Voyez à la Table chronologique quelle est la lettre dominicale de cette année, vous trouverez F. Cherchez ensuite la Purification, dans le calendrier qui porte le nom de cette lettre, et vous verrez qu'elle tomba un samedi.

A l'égard des fêtes mobiles, ce n'est pas assez de la lettre dominicale; il faut y joindre le jour de Pâques. Par exemple, je veux savoir quand est arrivée la Pentecôte en 1794, suivant le nouveau style; je consulte la Table chronologique, et j'y observe, 1°. la lettre dominicale, qui est E; 2°. le jour où Pâques tombe cette année, qui est le 20 avril. Je passe ensuite au calendrier E, où je trouve, dans la première colonne des Pâques, la Pentecôte au 8 juin. Autre exemple : il est question de savoir quel quantième est arrivée l'Ascension en 1796. Cette année est bissextile, comme on le voit par les deux lettres dominicales C B, qui lui correspondent. Je vais donc au calendrier B, après avoir observé que Pâques, en 1796, tombe le 27 mars; et j'y trouve, sous la colonne de Pâques, tombant au 27 mars, l'Ascension au 5 mai.

Nous avons dit que notre Calendrier perpétuel s'ajustait beaucoup mieux que l'autre aux différentes espèces d'années, et aux divers commencements qu'elles peuvent avoir. Et en effet, pour suivre le cours d'une année, qui n'a pas le même commencement que la nôtre, ou qui est d'une autre nature, il faut avoir sous les yeux deux calendriers qui se rapportent à deux années consécutives. Par exemple, pour avoir toute la suite d'une année, commençant à Pâques, il faut consulter et le calendrier où elle commence, et celui où elle finit. Or, ces deux calendriers ne se suivent pas dans la première édition; ils sont même souvent fort éloignés l'un de l'autre, comme il est aisé de s'en convaincre : mais il n'en est pas de même dans notre nouveau plan. Les sept lettres dominicales répondant à un pareil nombre d'années consécutives, la même correspondance doit se rencontrer dans les sept calendriers qui sont dressés sur ces lettres; c'est un cycle qui se répète sans cesse. Il n'y a de dérangement dans cet ordre que lorsqu'on passe d'une année commune à une année bissextile. Alors il faut sauter un calendrier pour avoir celui qui convient à la dernière. Des exemples vont rendre sensible ce que nous disons. Je veux connaître toute la suite de l'année 1494, à prendre son commencement du jour de Pâques, comme on faisait alors en France. Ce sont les deux Calendriers consécutifs, E et D, avec les Pâques du 30 mars et du 19 avril, qui doivent régler mon opération. Je la fais de suite, et aussi rapidement qu'il me plaît, pourvu que je retienne ces quatre points, ou qu'après avoir trouvé les deux Pâques en question, j'aie soin de les marquer comme les deux termes de l'année que je dois parcourir. Mais si la même sorte d'année, telle qu'une année commençant à Pâques 1499, s'étendait sur deux des nôtres, dont la dernière fût bissextile, en ce cas, après avoir commencé l'opération sur le calendrier F, qui est celui de 1499, il faudrait l'achever, non sur le calendrier E, qui suit immé-

diatement, mais sur le calendrier D, auquel se rapporte l'année bissextile 1500. Ce que nous disons des années commençant à Pâques, doit s'appliquer à toutes les espèces d'années chrétiennes qui ont un autre commencement que le 1er. janvier.

La chose est encore plus facile lorsqu'il s'agit d'une année différente, par sa nature, des années chrétiennes. La seule lettre dominicale suffit alors : parce qu'on n'a besoin que des deux colonnes, des jours du mois et des jours de la semaine, ou féries, dans les calendriers qu'il faut consulter. Prenons pour exemple la première année de l'Hegire : elle commence un vendredi 16 juillet de l'an de Jesus Christ 622. Cette année chrétienne 622 a pour lettre dominicale C, et la suivante est une année commune : cela me suffit. Je vais au calendrier C, sur lequel je suppute mon année arabique, depuis le 16 juillet jusqu'au 31 decembre ; après quoi je passe au calendrier suivant, où je continue mon calcul jusqu'au 4 juillet, terme de la première année de l'Hegire. Il est cependant necessaire de se rappeler ici la methode que nous avons tracée dans notre Dissertation, pour combiner les années de l'Hegire avec les nôtres, et de faire usage de la Table que nous y avons jointe. Mais avec cette methode et cette Table, toutes commodes qu'elles sont, combien sera-t-il plus difficile de calculer cette année, ou telle autre de l'Hegire, sur le calendrier de la première edition ? Faisons-en l'essai. (Nous parlons à ceux qui ont cette edition sous la main.) Je procède, à la verite, sans aucun embarras, depuis le 16 juillet 622, jusqu'au 31 decembre de la même année. Mais, lorsque je suis parvenu à ce terme, je n'en suis encore qu'au 21 du mois dgioumadi II de ma première année de l'Hégire. Pour en calculer la suite, il faut recourir à la Table chronologique, afin d'avoir le calendrier de l'année chretienne 623, sur lequel je dois achever mon operation. Mais en faisant cette recherche, ne risque-je pas d'oublier où j'en etais de mon année arabique ? C'est ce qui nous est arrivé plus d'une fois à nous-mêmes avant que nous eussions trouvé le nouveau Calendrier que nous donnons.

Il est vrai que, pour combiner une année arabique avec deux années correspondantes de J. C., dont la dernière est bissextile, l'opération ne peut se faire sur deux calendriers consécutifs. C'est le même cas dont on vient de parler sur les années chrétiennes qui n'ont pas le même commencement que la nôtre. Il faut donc alors, comme on l'a dit, sauter un calendrier, et passer d'un premier à un troisième. J'ai, par exemple, à calculer l'année 1197 de l'Hegire, sur les années de J. C. 1783 et 1784, qui lui correspondent. Après avoir commencé ma supputation

sur le calendrier E, qui est celui de 1783, je vais l'achever, non sur le calendrier D, qui suit immédiatement, mais sur le Calendrier C, qui vient après celui-ci, parce que l'année bissextile 1784 a pour lettres dominicales DC, dont la dernière marque le calendrier propre à cette année. L'opération même peut se faire aussi facilement que si les deux calendriers étaient contigus, lorsqu'on sait seulement que la seconde des deux années est bissextile, sans s'embarrasser de la double lettre dominicale qui la caractérise. Ainsi, connaissant par la Table chronologique que l'année 1783 est commune, et l'année 1784 bissextile, je consulte d'abord le calendrier de la première; après quoi, sautant le calendrier suivant, je prends celui qui lui succède pour avoir la suite de l'année 1198 de l'Hégire.

Tout s'arrange donc, tout se combine dans notre nouveau Calendrier, avec beaucoup plus de facilité, que dans celui de la première édition. A parler exactement, le premier n'a été dressé que pour les années commençant au premier janvier, et finissant au 31 décembre. Ce n'est qu'à celles-ci qu'il a son application propre et naturelle. Le nôtre, au contraire, s'adapte de lui-même à toutes les espèces d'années, lunaires, solaires, chrétiennes, judaïques, arabiques, persannes, égyptiennes, etc.; ensorte que le titre d'universel ne lui convient pas moins que celui de perpétuel.

Des Lettres dominicales.

Encore une ou deux observations sur les lettres dominicales. Quoiqu'elles se suivent d'année à autre dans l'ordre rétrograde, cependant elles roulent entre elles sur chaque jour de la semaine dans l'ordre direct, comme on le voit dans nos sept calendriers. L'un est une suite de l'autre. Par exemple, si la lettre du dimanche est A, celle du lundi sera B, celle du mardi C, et ainsi de suite. Delà, il résulte que l'année commence toujours par un A, quelle que soit la lettre du dimanche. Cela étant, pour savoir par quel jour de la semaine a commencé ou commencera telle année qu'on voudra, il n'est besoin que de la lettre dominicale de cette année; ou si elle est bissextile, de la première des deux lettres dominicales qui lui appartiennent. Je veux connaître, par exemple, le jour initial de l'année 1798; j'examine la lettre dominicale de cette année, qui est G, et j'en conclus que l'année commencera par un lundi, parce qu'il y a sept lettres dans l'ordre direct, depuis A, jusqu'à G inclusivement.

Comme la lettre dominicale sert à faire connaître le jour initial de l'année, celui-ci, réciproquement, est propre à indiquer la lettre dominicale. Par exemple, je sais que l'année com-

CALEN

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

JANVIER.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Années communes.	Années bissextiles.	Fêtes fixées.
A	Cal.	1	Lundi	DIMANCHE	Circoncis.
B	IV	2	Mardi	Lundi	
C	III	3	Mercredi	Mardi	
D	II	4	Jeudi	Mercredi	
E	Non.	5	Vendredi	Jeudi	
F	VIII	6	Samedi	Vendredi	Epiphanie.
G	VII	7	DIMANCHE	Samedi	....
A	VI	8	Lundi	DIMANCHE	....
B	V	9	Mardi	Lundi	
C	IV	10	Mercredi	Mardi	
D	III	11	Jeudi	Mercredi	
E	II	12	Vendredi	Jeudi	
F	Ides.	13	Samedi	Vendredi	
G	XIX	14	DIMANCHE	Samedi	....
A	XVIII	15	Lundi	DIMANCHE	....
B	XVII	16	Mardi	Lundi	
C	XVI	17	Mercredi	Mardi	
D	XV	18	Jeudi	Mercredi	
E	XIV	19	Vendredi	Jeudi	
F	XIII	20	Samedi	Vendredi	
G	XII	21	DIMANCHE	Samedi	....
A	XI	22	Lundi	DIMANCHE	....
B	X	23	Mardi	Lundi	
C	IX	24	Mercredi	Mardi	
D	VIII	25	Jeudi	Mercredi	
E	VII	26	Vendredi	Jeudi	
F	VI	27	Samedi	Vendredi	
G	V	28	DIMANCHE	Samedi	....
A	IV	29	Lundi	DIMANCHE	....
B	III	30	Mardi	Lundi	
C	II	31	Mercredi	Mardi	

dont la lettre dominicale est G;

les lettres dominicales sont A. G.

JANVIER.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
22 Avril.	15 Avril.	8 Avril.	1er. Avril.	25 Mars.
I. Dimanc. I. Dimanc.	I. Dimanc. I. Dimanc.	I. Dimanc. I. Dimanc.	I. Dimanc. I. Dimanc.	I. Dimanc. I. Dimanc.
II. Diman. II. Diman.	II. Diman. II. Diman.	II. Diman. II. Diman	II. Diman. II. Diman.	II. Diman. II. Diman.
III. Diman. III. Diman.	III. Diman. III. Diman.	III. Diman. III. Diman.	III. Diman. III. Diman.	Septuagés. Septuagés.
IV. Diman. IV. Diman.	IV. Diman. IV. Diman.	IV. Diman. IV. Diman.	Septuagés. Septuagés.	Sexagésime. Sexagésime.

CALEN

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

FÉVRIER.

	Jours du mois.		Années communes.	Années bissextiles.	Fêtes fixées.
D	Kal.	1	Jeudi	Mercredi	
E	IV	2	Vendredi	Jeudi	Purificat.
F	III	3	Samedi	Vendredi	
G	II	4	DIMANCHE	Samedi	....
A	Non.	5	Lundi	DIMANCHE	....
B	VIII	6	Mardi	Lundi	
C	VII	7	Mercredi	Mardi	....
D	VI	8	Jeudi	Mercredi	....
E	V	9	Vendredi	Jeudi	
F	IV	10	Samedi	Vendredi	
G	III	11	DIMANCHE	Samedi	....
A	II	12	Lundi	DIMANCHE	....
B	Ides.	13	Mardi	Lundi	
C	XVI	14	Mercredi	Mardi	....
D	XV	15	Jeudi	Mercredi	....
E	XIV	16	Vendredi	Jeudi	
F	XIII	17	Samedi	Vendredi	
G	XII	18	DIMANCHE	Samedi	....
A	XI	19	Lundi	DIMANCHE	....
B	X	20	Mardi	Lundi	
C	IX	21	Mercredi	Mardi	....
D	VIII	22	Jeudi	Mercredi	....
E	VII	23	Vendredi	Jeudi	Vigile.
F	VI	24	Samedi	Vendredi	S. Mathias.
G * f	V * 6	25	DIMANCHE	Samedi	S. Mathias.
A g	IV 5	26	Lundi	DIMANCHE	....
B a	III 4	27	Mardi	Lundi	
C b	II 3	28	Mercredi	Mardi	....
c	2	29		Mercredi	....

* Les lettres f, g, a, b, c, et ces chiffres 6, 5, 4, 3, 2, sont pour les années bissextiles.

dont la lettre dominicale est G;

les lettres dominicales sont A. G.

FÉVRIER.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
22 Avril.	15 Avril.	8. Avril.	1er. Avril.	25 Mars.
V. Diman. V. Diman.	V. Diman. V. Diman.	Septuagés. Septuagés.	Sexagésim. Sexagésim.	Quinquag. Quinquag.
....	....	....	....	Cendres. Cendres.
VI. Diman. VI. Diman.	Septuagés. Septuagés.	Sexagésim. Sexagésim.	Quinquag. Quinquag.	I. D. de Car. I. D. de Car.
....	....	....	Cendres. Cendres.	IV. Temps. IV. Temps.
Septuagés. Septuagés.	Sexagésim. Sexagésim.	Quinquag. Quinquag.	I. D. de Car. I. D. de Car.	II. D. Car. II. D. Car.
....	....	Cendres. Cendres.	IV. Temps. IV. Temps.	
Sexagésim. Sexagésim.	Quinquag. Quinquag.	I. D. de Car. I. D. de Car.	II. D. Car. II. D. Car	III. D. Car. III. D. Car.
....	Cendres. Cendres.	IV. Tems. IV. Tems.		

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

MARS.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
D	Cal.	1	Jeudi	
E	VI	2	Vendredi	
F	V	3	Samedi	
G	IV	4	DIMANCHE	....
A	III	5	Lundi	
B	II	6	Mardi	
C	Non.	7	Mercredi	....
D	VIII	8	Jeudi	
E	VII	9	Vendredi	
F	VI	10	Samedi	
G	V	11	DIMANCHE	....
A	IV	12	Lundi	
B	III	13	Mardi	
C	II	14	Mercredi	....
D	Ides.	15	Jeudi	
E	XVII	16	Vendredi	
F	XVI	17	Samedi	
G	XV	18	DIMANCHE	....
A	XIV	19	Lundi	....
B	XIII	20	Mardi	....
C	XII	21	Mercredi	....
D	XI	22	Jeudi	....
E	X	23	Vendredi	....
F	IX	24	Samedi	....
G	VIII	25	DIMANCHE	L'Annonciat.
A	VII	26	Lundi	....
B	VI	27	Mardi	....
C	V	28	Mercredi	....
D	IV	29	Jeudi	....
E	III	30	Vendredi	....
F	II	31	Samedi	....

dont la lettre dominicale est G ;

les lettres dominicales sont A. G.

MARS.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
22 Avril.	15 Avril.	8 Avril.	1er. Avril	25 Mars.
Quinquag.	I. D. de Car.	II.D. de Car.	III.D.deCar.	IV.D.deCar.
Cendres.	IV. Temps.			
I. D. de Car.	II.D. de Car.	III.D.deCar.	IV.D.deCar.	D. de la Pass.
IV. Temps.				
II.D. de Car.	III.D.deCar.	IV.D.deCar	D de la Pass.	D Rameaux
…	…	…	…	Lundi-Saint
…	…	…	…	Mardi-Saint
…	…	…	…	Mercr.Saint
…	…	…	…	Jeudi-Saint.
…	…	…	…	*Vendr. Saint.*
…	…	…	…	Samedi Saint
III.D.deCar.	IV.D.deCar.	D. de la Pass.	D. Rameaux.	PAQUES.
…	…	…	Lundi-Saint	Lundi.
…	…	…	Mardi-Saint.	Mardi.
…	…	…	Mercr.Saint	
…	…	…	Jeudi-Saint	
…	…	…	*Vendr. Saint*	
…	…	…	Samedi Saint	

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

AVRIL.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
G	Cal.	1	DIMANCHE	....
A	IV	2	Lundi	....
B	III	3	Mardi	....
C	II	4	Mercredi	....
D	Non.	5	Jeudi	....
E	VIII	6	Vendredi	....
F	VII	7	Samedi	....
G	VI	8	DIMANCHE	....
A	V	9	Lundi	....
B	IV	10	Mardi	....
C	III	11	Mercredi	....
D	II	12	Jeudi	....
E	Ides.	13	Vendredi	....
F	XVIII	14	Samedi	....
G	XVII	15	DIMANCHE	....
A	XVI	16	Lundi	....
B	XV	17	Mardi	....
C	XIV	18	Mercredi	....
D	XIII	19	Jeudi	....
E	XII	20	Vendredi	....
F	XI	21	Samedi	....
G	X	22	DIMANCHE	....
A	IX	23	Lundi	....
B	VIII	24	Mardi	....
C	VII	25	Mercredi	S. Marc, év.
D	VI	26	Jeudi	
E	V	27	Vendredi	
F	IV	28	Samedi	
G	III	29	DIMANCHE	....
A	II	30	Lundi	....

dont la lettre dominicale est G;

les lettres dominicales sont A. G.

AVRIL.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
22 Avril.	15 Avril.	8 Avril.	1er. Avril.	25 Mars.
IV.D.deCar.	D. de la Pass.	D. Rameaux	PAQUES.	I.D.Quasim.
. . . .	. . . .	Lundi-Saint	Lundi.	
. . . .	. . . .	Mardi-Saint.	Mardi.	
. . . .	. . . .	Mercr. Saint.		
. . . .	. . . .	Jeudi-Saint		
. . . .	. . . .	*Vendr. Saint.*		
. . . .	. . . .	Samedi-Saint		
D.de la Pass.	D. Rameaux	PAQUES.	I.D. Quasim	II.Dimanche
. . . .	Lundi-Saint.	Lundi.		
. . . .	Mardi-Saint.	Mardi.		
. . . .	Mercr. Saint.			
. . . .	Jeudi-Saint.			
. . . .	*Vendr. Saint.*			
. . . .	Samedi Saint			
D. Rameaux.	PAQUES.	I.D. Quasim.	II.Dimanche	III. Dimanc.
Lundi-Saint.	Lundi.			
Mardi-Saint	Mardi.			
Mercr.Saint				
Jeudi-Saint.				
Vendr. Saint.				
Samedi Saint				
PAQUES.	I.D.Quasim.	II.Dimanche	III. Dimanc.	IV. Dimanc.
Lundi.				
Mardi.				
I.D.Quasim.	II.Dimanche	III. Dimanc.	IV. Dimanc.	V.Dimanche
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Rogations.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

MAI.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
B	Cal.	1	Mardi	S. Jacques S. Ph.
C	VI	2	Mercredi	. . . .
D	V	3	Jeudi	. . . .
E	IV	4	Vendredi	
F	III	5	Samedi	
G	II	6	DIMANCHE	. . . .
A	Non.	7	Lundi	. . . .
B	VIII	8	Mardi	
C	VII	9	Mercredi	
D	VI	10	Jeudi	. . . .
E	V	11	Vendredi	
F	IV	12	Samedi	. . . .
G	III	13	DIMANCHE	. . . .
A	II	14	Lundi	. . . .
B	Ides.	15	Mardi	. . . .
C	XVII	16	Mercredi	. . . .
D	XVI	17	Jeudi	. . . .
E	XV	18	Vendredi	
F	XIV	19	Samedi	. . . .
G	XIII	20	DIMANCHE	. . . .
A	XII	21	Lundi	. . . .
B	XI	22	Mardi	. . . .
C	X	23	Mercredi	. . . .
D	IX	24	Jeudi	. . . .
E	VIII	25	Vendredi	
F	VII	26	Samedi	. . . .
G	VI	27	DIMANCHE	. . . .
A	V	28	Lundi	. . . .
B	IV	29	Mardi	. . . .
C	III	30	Mercredi	. . . .
D	II	31	Jeudi	. . . .

dont la lettre dominicale est G;

les lettres dominicales sont A. G.

MAI.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
22 Avril.	15 Avril.	8 Avril.	1er. Avril.	25 Mars.
....	....	....	....	Ascension.
II. Dimanc.	III. Dimanc.	IV Dimanch.	V.Dimanche	VI.D.Octav
....	....	....	Rogations.	
....	....	....	Ascension.	
....	....	....	....	Vigile.
III. Dimanc.	IV. Dimanc.	V.Dimanche	VI.D. Octav.	PENTECÔTE.
....	....	Rogations	....	Lundi.
....	....	....	....	Mardi.
....	....	....	....	IV. Tems.
....	....	Ascension.		
....	....	....	Vigile.	
IV. Dimanc.	V.Dimanche	VI.D. Octav.	PENTECÔTE.	I. Dim. Trin
....	Rogations.	....	Lundi.	
....	....	....	Mardi.	
....	....	....	IV. Tems.	
....	Ascension.	....	....	Fête-Dieu.
....	....	Vigile.		
V.Dimanche	VI.D. Octav.	PENTECÔTE.	I. Dim. Trin.	II.Dimanche
Rogations.	....	Lundi.		
....	....	Mardi.		
....	....	IV. Tems.		
Ascension.	....	....	Fête-Dieu.	

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

JUIN.

Lett. Dom	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
E	Cal.	1	Vendredi	
F	IV	2	Samedi	. . . .
G	III	3	DIMANCHE	. . . .
A	II	4	Lundi	. . . .
B	Non.	5	Mardi	. . . .
C	VIII	6	Mercredi	. . . .
D	VII	7	Jeudi	. . . .
E	VI	8	Vendredi	
F	V	9	Samedi	. . . .
G	IV	10	DIMANCHE	. . . .
A	III	11	Lundi	Saint Barnabé.
B	II	12	Mardi	. . . .
C	Ides.	13	Mercredi	. . . .
D	XVIII	14	Jeudi	. . . .
E	XVII	15	Vendredi	
F	XVI	16	Samedi	
G	XV	17	DIMANCHE	. . . .
A	XIV	18	Lundi	
B	XIII	19	Mardi	
C	XII	20	Merdredi	
D	XI	21	Jeudi	. . . .
E	X	22	Vendredi	
F	IX	23	Samedi	Vigile jeûne.
G	VIII	24	DIMANCHE	Nativ. de S. J. B.
A	VII	25	Lundi	
B	VI	26	Mardi	
C	V	27	Mercredi	
D	IV	28	Jeudi	Vigile jeûne.
E	III	29	Vendredi	S. Pierre S. P.
F	II	30	Samedi	

dont la lettre dominicale est G;

les lettres dominicales sont A. G.

JUIN.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
22 Avril.	15 Avril.	8 Avril.	1er. Avril.	25 Mars.
....	Vigile.			
VI.D.Octav.	PENTECÔTE.	I. Dim. Trin.	II Dimanche	III. Dimanc.
....	Lundi.			
....	Mardi.			
....	IV. Tems.			
....	....	Fête-Dieu.		
Vigile.				
PENTECÔTE.	I. Dim. Trin.	II Dimanche	III. Dimanc.	IV. Dimanc.
Lundi.				
Mardi.				
IV. Tems.				
....	Fête-Dieu.			
I. Dim. Trin.	II.Dimanche	III. Dimanc.	IV. Dimanc.	V.Dimanche
Fête-Dieu.				
....				
II.Dimanche	III. Dimanc.	IV. Dimanc.	V.Dimanche	VI. Dimanc.
....				

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

JUILLET.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
G	Cal.	1	DIMANCHE	....
A	VI	2	Lundi	Visit. de la Vierge.
B	V	3	Mardi	
C	IV	4	Mercredi	
D	III	5	Jeudi	
E	II	6	Vendredi	
F	Non.	7	Samedi	
G	VIII	8	DIMANCHE	....
A	VII	9	Lundi	
B	VI	10	Mardi	
C	V	11	Mercredi	
D	IV	12	Jeudi	
E	III	13	Vendredi	
F	II	14	Samedi	
G	Ides.	15	DIMANCHE	....
A	XVII	16	Lundi	
B	XVI	17	Mardi	
C	XV	18	Mercredi	
D	XIV	19	Jeudi	
E	XIII	20	Vendredi	
F	XII	21	Samedi	
G	XI	22	DIMANCHE	....
A	X	23	Lundi	
B	IX	24	Mardi	Vigile.
C	VIII	25	Mercredi	S. Jacques le M.
D	VII	26	Jeudi	
E	VI	27	Vendredi	
F	V	28	Samedi	
G	IV	29	DIMANCHE	....
A	III	30	Lundi	
B	II	31	Mardi	

dont la lettre dominicale est G;

les lettres dominicales sont A. G.

JUILLET.

FÊTES MOBILES. Paques tombant au				
22 Avril.	15 Avril.	8 Avril.	1er. Avril.	25 Mars.
III. Dim.	IV. Dim.	V. Dimanc.	VI. Dim.	VII. Dim.
IV. Dim.	V. Dimanc.	VI. Dim.	VII. Dim.	VIII. Dim.
V. Dimanc.	VI. Dim.	VII. Dim.	VIII. Dim.	IX. Dim.
VI. Dim.	VII. Dim.	VIII. Dim.	IX. Dim.	X. Dimanc.
VII. Dim.	VIII. Dim.	IX. Dim.	X. Dimanc.	XI. Dim.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

AOUT.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fetes fixées.
C	Cal.	1	Mercredi	
D	IV	2	Jeudi	
E	III	3	Vendredi	
F	II	4	Samedi	
G	Non.	5	DIMANCHE	. . . .
A	VIII	6	Lundi	Tr. de N. S.
B	VII	7	Mardi	
C	VI	8	Mercredi	
D	V	9	Jeudi	Vigile.
E	IV	10	Vendredi	S Laurent, mart.
F	III	11	Samedi	
G	II	12	DIMANCHE	. . . .
A	Ides.	13	Lundi	
B	XIX	14	Mardi	Vigile jeûne.
C	XVIII	15	Mercredi	L'Assomption.
D	XVII	16	Jeudi	
E	XVI	17	Vendredi	
F	XV	18	Samedi	
G	XIV	19	DIMANCHE	. . . .
A	XIII	20	Lundi	
B	XII	21	Mardi	
C	XI	22	Mercredi	
D	X	23	Jeudi	Vigile.
E	IX	24	Vendredi	S. Barthelemi.
F	VIII	25	Samedi	S. Louis.
G	VII	26	DIMANCHE	. . . .
A	VI	27	Lundi	
B	V	28	Mardi	
C	IV	29	Mercredi	
D	III	30	Jeudi	
E	II	31	Vendredi	

dont la lettre dominicale est G;

les lettres dominicales sont A. G.

AOUT.

FETES MOBILES. PAQUES tombant au				
22 Avril.	15 Avril.	8 Avril.	1er. Avril.	25 Mars.
VIII. Dim.	IX. Dim.	X Dimanc.	XI. Dim.	XII. Dim.
IX. Dim.	X. Dimanc.	XI. Dim.	XII. Dim.	XIII. Dim.
X. Dimanc.	XI. Dim.	XII. Dim.	XIII. Dim.	XIV. Dim.
XI. Dim.	XII. Dim.	XIII. Dim.	XIV. Dim.	XV Dim.

CALEN

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

SEPTEMBRE.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
F	Cal.	1	Samedi	
G	IV	2	DIMANCHE	. . . .
A	III	3	Lundi	
B	II	4	Mardi	
C	Non.	5	Mercredi	
D	VIII	6	Jeudi	
E	VII	7	Vendredi	
F	VI	8	Samedi	Nativ. de la Vierge.
G	V	9	DIMANCHE	. . . .
A	IV	10	Lundi	
B	III	11	Mardi	
C	II	12	Mercredi	
D	Ides.	13	Jeudi	
E	XVIII	14	Vendredi	Ex. de la Croix.
F	XVII	15	Samedi	
G	XVI	16	DIMANCHE	. . . .
A	XV	17	Lundi	
B	XIV	18	Mardi	
C	XIII	19	Mercredi	IV. Tems.
D	XII	20	Jeudi	Vigile.
E	XI	21	Vendredi	S. Math., ap.
F	X	22	Samedi	
G	IX	23	DIMANCHE	. . . .
A	VIII	24	Lundi	
B	VII	25	Mardi	
C	VI	26	Mercredi	
D	V	27	Jeudi	
E	IV	28	Vendredi	
F	III	29	Samedi	S. Michel.
G	II	30	DIMANCHE	. . . .

dont la lettre dominicale est G;

les lettres dominicales sont A. G.

SEPTEMBRE.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
22 Avril.	15 Avril.	8 Avril.	1er. Avril.	25 Mars.
XII. Dim.	XIII. Dim.	XIV. Dim.	XV. Dim.	XVI. Dim.
XIII. Dim.	XIV. Dim.	XV. Dim.	XVI. Dim.	XVII. D.
XIV. Dim	XV. Dim.	XVI. Dim.	XVII. Dim.	XVIII. D.
XV. Dim.	XVI. Dim.	XVII. Dim.	XVIII. D.	XIX. Dim.
XVI. Dim.	XVII. Dim.	XVIII. D.	XIX. Dim.	XX. Dim.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

OCTOBRE.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
A	Cal.	1	Lundi	
B	VI	2	Mardi	
C	V	3	Mercredi	
D	IV	4	Jeudi	
E	III	5	Vendredi	
F	II	6	Samedi	
G	Non.	7	DIMANCHE	. . . .
A	VIII	8	Lundi	
B	VII	9	Mardi	
C	VI	10	Mercredi	
D	V	11	Jeudi	
E	IV	12	Vendredi	
F	III	13	Samedi	
G	II	14	DIMANCHE	. . . .
A	Ides.	15	Lundi	
B	XVII	16	Mardi	
C	XVI	17	Mercredi	
D	XV	18	Jeudi	S. Luc, évang.
E	XIV	19	Vendredi	
F	XIII	20	Samedi	
G	XII	21	DIMANCHE	. . . .
A	XI	22	Lundi	
B	X	23	Mardi	
C	IX	24	Mercredi	
D	VIII	25	Jeudi	
E	VII	26	Vendredi	
F	VI	27	Samedi	Vigile.
G	V	28	DIMANCHE	S. Simon, S. J.
A	IV	29	Lundi	
B	III	30	Mardi	
C	II	31	Mercredi	Vigile jeûne.

dont la lettre dominicale est G;

les lettres dominicales sont A G.

OCTOBRE

FÊTES MOBILES. Pâques tombant au				
22 Avril.	15 Avril.	8 Avril.	1er. Avril.	25 Mars.
XVII. D.	XVIII. D.	XIX. Dim.	XX. Dim.	XXI. Dim.
XVIII. D.	XIX. Dim.	XX. Dim.	XXI. Dim.	XXII. D.
XIX. Dim.	XX. Dim.	XXI. Dim.	XXII. D.	XXIII. D.
XX. Dim.	XXI. Dim.	XXII. D.	XXIII. D.	XXIV. D.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

NOVEMBRE.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
D	Cal.	1	Jeudi	La Toussaint.
E	IV	2	Vendredi	Les Morts.
F	III	3	Samedi	
G	II	4	DIMANCHE	. . . .
A	Non.	5	Lundi	
B	VIII	6	Mardi	
C	VII	7	Mercredi	
D	VI	8	Jeudi	
E	V	9	Vendredi	
F	IV	10	Samedi	
G	III	11	DIMANCHE	S. Martin.
A	II	12	Lundi	
B	Ides.	13	Mardi	
C	XVIII	14	Mercredi	
D	XVII	15	Jeudi	
E	XVI	16	Vendredi	
F	XV	17	Samedi	
G	XIV	18	DIMANCHE	. . . .
A	XIII	19	Lundi	
B	XII	20	Mardi	
C	XI	21	Mercredi	Prés. de la V.
D	X	22	Jeudi	
E	IX	23	Vendredi	
F	VIII	24	Samedi	
G	VII	25	DIMANCHE	. . . .
A	VI	26	Lundi	
B	V	27	Mardi	
C	IV	28	Mercredi	
D	III	29	Jeudi	Vigile.
E	II	30	Vendredi	S. André, apôt.

dont la lettre dominicale est G ;

les lettres dominicales sont A. G.

NOVEMBRE.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
22 Avril.	15 Avril.	8 Avril.	1er. Avril.	25 Mars.
XXI. Dim.	XXII. Dim.	XXIII. Dim.	XXIV. Dim.	XXV. Dim.
XXII. Dim.	XXIII. Dim.	XXIV. Dim.	XXV. Dim.	XXVI. Dim.
XXIII. Dim.	XXIV. Dim.	XXV. Dim.	XXVI. Dim.	XXVII. D.
XXIV. Dim.	XXV. Dim.	XXVI. Dim.	XXVII. D.	XXVIII. D.

...es an

...es années

...MBRE.

Lett. Dom.				Jours ... la semaine.	
D				Samedi	
E				Dimanche	. .
F				Lundi	
G				Mardi	.
				Mercredi	
				Jeudi	
				Vendredi	
				Samedi	C
			[illegible]	Dimanche	. .
			[illegible]	Lundi	
			11	Mardi	
			12	Mercredi	
			13	Jeudi	
		X	14	Vendredi	
		[illegible]	15	Samedi	
		[illegible]	16	Dimanche	. .
		XVI	17	Lundi	
		XV	18	Mardi	
		XIV	19	Mercredi	IV
		XIII	20	Jeudi	V
		XII	21	Vendredi	S.
		XI	22	Samedi	
		X	23	Dimanche	. .
		IX	24	Lundi	V
		VIII	25	Mardi	N
		VII	26	Mercredi	S.
		VI	27	Jeudi	S.
		V	28	Vendredi	L
		IV	29	Samedi	
		III	30	Dimanche	. .
		II	31	Lundi	

Pour le[illegible]

et pour les[illegible]

DÉCEM[illegible]

Lett. Dom.	Jours du mois.		d[illegible]			
F	Cal	1	[illegible]			
G	IV	2				
A	III	3				
B	II	4				
C	Non.	5			...di	
D	VIII	[illegible]			..di	É
E	VII				DIMANCHE	...
F	VI				Lundi	
G	V				Mardi	
A	IV				Mercredi	
B	III			..di	Jeudi	
C	II			..di	Vendredi	
D	Id.			..NCHE	Samedi	...
E	X..			.undi	DIMANCHE	...
F	X..			Mardi	Lundi	
G	X			Mercredi	Mardi	
A	[illegible]			Jeudi	Mercredi	
B		[illegible]		Vendredi	Jeudi	
C	[illegible]	[illegible]		Samedi	Vendredi	
D		[illegible]		DIMANCHE	Samedi	...
E	[illegible]	[illegible]		Lundi	DIMANCHE	..
F	[illegible]	[illegible]		Mardi	Lundi	
G	[illegible]	[illegible]		Mercredi	Mardi	
A	[illegible]	[illegible]		Jeudi	Mercredi	
B	[illegible]	[illegible]		Vendredi	Jeudi	
[illegible]	[illegible]	[illegible]		Samedi	Vendredi	
[illegible]	[illegible]	[illegible]		DIMANCHE	Samedi	..
[illegible]	[illegible]	[illegible]		Lundi	DIMANCHE	..
	[illegible]	[illegible]		Mardi	Lundi	
[illegible]	[illegible]	[illegible]		Mercredi	Mardi	
	[illegible]	[illegible]		Jeudi.	Mercredi	

Pour … mmunes

et pour … iles dont

JANV

Lett. Dom	Jours du mois.		Ann… co…	…ies.	Fêtes fixées.
A	Cal.	1	M…		
B	IV	2	V…	…uredi	Purificat.
C	III	3		…medi	....
D	II	4		…IMANCHE	....
E	Non.	5		…undi	
F	VIII	6		…ardi	....
G	VII	[illegible]		…ercredi	....
A	VI	[illegible]		…eudi	
B	V			Vendredi	
C	IV			Samedi	....
D	III			DIMANCHE	....
E	II			Lundi	
F	Ides			Mardi	....
G	XIX			Mercredi	....
A	XVIII			Jeudi	
B	X…			Vendredi	
C	XVI			Samedi	....
D	XV			DIMANCHE	....
E	X…			Lundi	
F				Mardi	....
G				Mercredi	....
A				Jeudi	
B				Vendredi	Vigile
C				Samedi	S. Mathias.
D				DIMANCHE	S. Mathias.
E				Lundi	
F				Mardi	....
G				Mercredi	....
				Jeudi	

… 4, 3, 2, sont pour les années

		[illegible]	[illegible] Mars.	[illegible] Mars.
[illegible] Diman.	IV. Diman V. Dimanche	Septuages. Septuages.	Sexagesim. Sexagesim.	[illegible]
....	....			[illegible]
V. Diman. VI. Diman	Septuagés. Septuagés.	Sexagésim. Sexages.	[illegible]	[illegible]
....	....		[illegible]	[illegible]
Septuagés. Septuagés.	Sexagésim. Sexagésim.	Quinquag. Quinquag.	[illegible]	[illegible]
....	....	Cendres. Cendres.	[illegible] Temps. [illegible] Temps.	
Sexagésim. Sexagésim.	Quinquag. Quinquag.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
....	Cendres. Cendres.	[illegible] Temps. [illegible] Temps.		

[illegible]ées communes

[illegible]s bissextiles dont

Lett. Dom.	Jours du mois	[illegible]	Fêtes fixées.
D	Cal.		
E	IV	[illegible]	. . . .
F			
G			
A		[illegible]	. . . .
B			
C		[illegible]	
[illegible]		[illegible]	
[illegible]		[illegible]NCHE	. . . .
[illegible]		[illegible]	
		[illegible]	
		[illegible]di	. . . .
		[illegible]	
		[illegible]redi	
		Sa[illegible]di	
		DIMANCHE	. . . .
		Lundi	. . . .
		Mardi	. . . .
		Mercredi	. . . .
		Jeudi	. . . .
		Vendredi	. . . .
		Samedi	. . . .
		DIMANCHE	. . . .
		Lundi	L'Annonciat.
		Mardi	. . . .
		Mercredi	. . . .
		Jeudi	. . . .
		Vendredi	. . . .
		Samedi	. . . .
		DIMANCHE	. . . .

[illegible] F:

[illegible] F.

MARS

FÊTES MOBILES Pâques tombant au				
[illegible]	[illegible] Avr.	[illegible] Avril.	[illegible] Mars.	[illegible] Mars.
Quinquagés.	I. D. de Car.	II. D. de Car.	III. D. de C.	IV. D. de C.
Cendres.	IV. Tems.			
I. D. de Car.	II. D. de Car.	III. D. de C.	IV. D. de C.	D. de la Pass.
IV. Tems.				
II. D. de Car.	III. D. de C.	IV. D. de C.	D. de la Pass.	D. Rameaux [illegible]
. . . . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	Lundi Saint
. . . . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	[illegible]
. . . . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	[illegible]
. . . . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	[illegible]
. . . . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	[illegible]
. . . . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	[illegible]
III. D. de C.	IV. D. de C.	D. de la Pass.	D. Rameaux	[illegible]
. . . . . .	. . . . .	. . . .	Lundi Saint	[illegible]
. . . . . .	. . . . .	. . . .	Mardi Saint	[illegible]
. . . . . .	. . . . .	. . . .	[illegible]	
. . . . . .	. . . . .	. . . .	[illegible]	
. . . . . .	. . . . .	. . . .	[illegible]	
. . . . . .	. . . . .	. . . .	Samedi Saint	
IV. D. de C.	D. de la Pass.	D. Rameaux	[illegible]	[illegible]

Pour les a...

et pour les a...

MARS.

Lett. Dom.	Jours du mois.		de...
D	Cal.	1	Ven...
E	VI	2	Sa...
F	V	3	D...
G	IV	4	L...
A	III	5	[illegible]
B	II	6	[illegible]
C	Non.	7	[illegible]
D	VIII	8	[illegible]
E	VII	9	[illegible]
F	VI	[illegible]	...redi
G	V	[illegible]	[illegible]
A	IV	[illegible]	...dredi
B	III	[illegible]	...medi
C	II	[illegible]	...MANCHE
D	Ides.	[illegible]	...undi
E	XVII	[illegible]	Mardi
F	XVI	[illegible]	Mercredi
G	X...	[illegible]	Jeudi
A	X...	[illegible]	Vendredi
B	[illegible]	[illegible]	Samedi
C	[illegible]	[illegible]	DIMANCHE
D	[illegible]	[illegible]	Lundi
E	[illegible]	[illegible]	Mardi
F	[illegible]	[illegible]	Mercredi
G	[illegible]	[illegible]	Jeudi
A	[illegible]	[illegible]	Vendredi
B	[illegible]	[illegible]	Samedi
C	[illegible]	[illegible]	DIMANCHE
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Lundi
E	[illegible]	[illegible]	Mardi
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Pour l... années com...

et pour l... années bissext...

AVR...

Lett. Dom.	Jours du mois.		... de la semaine.	Fêtes
G	Cal.	1	Lundi	S. Jacq...
A	IV	2	M...	....
B	III	3	...endredi	
C	II		Samedi	
D	Non.		DIMANCHE	....
E	VIII		Lundi	....
F	VII		Mardi	
G	VI		Mercredi	
A	V		Jeudi	....
B	[illegible]		Vendredi	
C	[illegible]		Samedi	....
D			DIMANCHE	....
E	[illegible]		Lundi	....
F	[illegible]		Mardi	....
G	[illegible]		Mercredi	....
A			Jeudi	....
B	[illegible]		Vendredi	
C			Samedi	....
D			DIMANCHE	....
E			Lundi	....
F			Mardi	....
G			Mercredi	....
A			Jeudi	....
[illegible]			Vendredi	
			Samedi	....
			DIMANCHE	....
			Lundi	....
			Mardi	....
			Mercredi	....
			Jeudi	....
			Vendredi	

Pour les anné

et pour les anné

MAI.

Lett. Dom	Jours du mois.		Jours de la	
B	Cal.	1	Merc	
C	VI	2	Jeu	
D	V	3	Ven	. .
E	IV	4	Sam.	. . .
F	III	5	Di	. . . .
G	II	6	[illegible]	. . . .
A	Non.	7		
B	VIII	8		. . . .
C	VII	[illegible]		. . . .
D	VI	1		. . . .
E	V	1		S. Barnabé.
F	IV			. . . .
G	III			. . . .
A	II			
B	Ides.			
C	XVII			. . . .
D	XVI			
E	[illegible]			
F	[illegible]			
G	[illegible]			. . . .
A			[illegible]	
B				Vigile jeûne.
C			[illegible]	. . . .
D				Nativ. de S. J. B.
			di	
			redi	Vigile jeûne.
			nedi	S. Pierre S. P.
			[illegible]	. . . .

…st F:

				1. Mars.
			I. Dimanc.	III. Dimanc.
		Fête-Dieu.		
	I. Dim. Trin.	II. Dimanc.	III. Dimanc.	IV. Dimanc.
IV. Tems	Fête-Dieu.			
I. Dim. Trin.	II. Dimanc.	III. Dimanc.	IV. Dimanc.	V. Dimanc.
Fête-Dieu.				
II. Dimanc.	III. Dimanc.	IV. Dimanc.	V. Dimanche.	VI. Dimanc.
III. Dimanc.	IV. Dimanc.	V. Dimanc.	VI. Dimanc.	VII. Dim.

Pour les

et pour les ann

JUIN.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la sema	
E	Cal.	1	Samedi	
F	IV	2	DIMANCHE	La Vierge.
G	III	3	Lundi	
A	II	4	Mardi	
B	Non.	5	Mercredi	
C	VIII	6	Jeudi	
D	VII	7	Vendredi	. . . .
E	VI	8	Samedi	
F	V	9	DIMANC	
G	IV	10	Lundi	
A	III	11	Mardi	
B	II	12	Mercre	
C	Ides.	13	Jeudi	
D	XVIII	14	Vendr	. . . .
E	XVII	15	Sam	
F	XVI	16	DIM	
G	XV	17	Lun	
A	XIV	18	Mar	
B	XIII	19	Mer	
C	XII	20	Jeu	
D	XI	21	Ve s	. . . .
E	X	22	an	
F	IX	23	M.	
G	VIII	24	[illegible]	Vigile.
A	VII	25	[illegible]	S. Jacques le M.
B	VI	26	di	
C	V	27	[illegible]	
D	IV	28	NCHE	. . . .
E	III	29	[illegible]	
F	II	30	Ma di	
			credi	

			...ant au	
			...1 Mars.	24 Mars.
		VI. Dim.	VII. Dim.	VIII. Dim.
	... Dim.	VII. Dim.	VIII. Dim.	IX. Dim.
...Dim.	VII. Dim.	VIII. Dim.	IX. Dim.	X. Dimanc.
VII. Dim.	VIII. Dim.	IX. Dim.	X. Dimanc.	XI. Dim.

Pou[illegible] [illegible]ées communes

et pour [illegible] bissextiles dont

J U [illegible]

Lett. Dom.	Jours du mois.		[illegible]	Fêtes fixées.
G	Cal.	1		
A	VI	2	[illegible]	
B	V			
C	IV		[illegible]HE	. . . .
D	III			
E	II		[illegible]	Tr. de N. S.
F	Non		[illegible]credi	
G	VIII		[illegible]di	
A	[illegible]		[illegible]ndredi	Vigile.
B			Samedi	S. Laurent, mart.
C			DIMANCHE	. . . .
D			Lundi	
E			Mardi	
F			Mercredi	Vigile jeûne.
G			Jeudi	L'Assomption.
A			Vendredi	
B			Samedi	
C			DIMANCHE	. . . .
			Lundi	
			Mardi	
			Mercredi	
			Jeudi	
			Vendredi	Vigile.
			Samedi	S. Barthelemi.
			DIMANCHE	S. Louis.
			Lundi	
			Mardi	
		28	Mercredi	
		29	Jeudi	
		30	Vendredi	
		31	Samedi	

[illegible] minicale est F :

[illegible] G. F.

AOUT

FETES MOBILES. [illegible]				
21 Avril.	24 Avril	[illegible] Avril.	[illegible]	[illegible]
VIII. Dim.	IX. Dim.	X. Dimanc.	XI. Dim.	XII. Dim.
IX. Dim.	X. Dimanc.	XI. Dim.	[illegible] Dim.	[illegible] Dim.
X. Dimanc.	XI. Dim.	XII. Dim.	[illegible] Dim.	[illegible]
XI. Dim.	XII. Dim.	XIII. Dim.	[illegible] Dim.	[illegible]

Pour l[illegible] [illegible]nes

et pour l[illegible] [illegible]

AO[illegible]

Lett. Dom.	Jours du mois.			
C	Cal.	1	[illegible]	
D	IV	2		
E	III	3		
F	II	[illegible]		
G	Non.			
A	VIII			
B	VII			
C	VI			
D	V		[illegible]	Nativ. de la Vierge.
E	I[illegible]			
F	I[illegible]			
G	[illegible]		[illegible]credi	
A	[illegible]		[illegible]	
B			[illegible]dredi	
C			[illegible]edi	Ex. de la Croix.
D			[illegible]NCHE	. . . .
E			[illegible]undi	
F			Ma[illegible]i	
G			Me[illegible]redi	IV. Tems.
A			Jeudi	
B			Vendredi	Vigile.
[illegible]			Samedi	S. Math., ap.
[illegible]			Di[illegible]NCHE	. . . .
[illegible]			[illegible]undi	
			Mardi	
[illegible]			M[illegible]redi	
			[illegible]eudi	
			Vendredi	
			Samedi	
			Di[illegible]NCHE	S. Michel.
			Lundi	

[illegible] est F;

G F.

E

			[illegible] ont au	
			[illegible] Mim.	[illegible] Mim.
		XIV. Dim.	XV. Dim.	XVI. Dim.
XIII. Dim.	XIV. Dim.	XV. Dim.	XVI. Dim.	XVII. D.
XIV. Dim	XV. Dim.	XVI. Dim.	XVII. Dim.	XVIII. D.
XV. Dim.	XVI. Dim.	XVII. Dim.	XVIII. D.	XIX. Dim.
XVI. Dim.	XVII. Dim.	XVIII. D.	XIX. Dim.	XX. Dim.

p... mmunes

...es dont

S r

Lett. Dom.	Jour du m...		...s fixées.
F	Cal...		
G			
A			
B			
C			
D		...NCHE	. . . .
E		...	
F		...di	
G		...credi	
		...udi	
		Vendredi	
		Samedi	
		DIMANCHE	. . . .
		Lundi	
		Mardi	
		Mercredi	
		Jeudi	
		Vendredi	S. Luc, évang.
		Samedi	
		DIMANCHE	. . . .
		Lundi	
		Mardi	
		Mercredi	
		Jeudi	
		Vendredi	
		Samedi	Vigile.
		DIMANCHE	. . . .
	28	Lundi	S. Simon, S. J.
	29	Mardi	
	30	Mercredi	
	31	Jeudi	Vigile jeûne.

inicale est F;

ent G. F.

FRE

		[illegible]	[illegible] Mars	[illegible] Mars
XVII. D.	XVIII. D.	XIX. Dim.	XX. Dim.	XXI. Dim.
XVIII. D.	XIX. Dim.	XX. Dim.	XXI. Dim.	XXII. D.
XIX. Dim.	XX. Dim.	XXI. Dim.	XXII. D.	XXIII. D.
XX. Dim.	XXI. Dim.	XXII. D.	XXIII. D.	XXIV. D.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

JANVIER.

Lett. Dom	Jours du mois.		Années communes.	Années bissextiles.	Fêtes fixées.
A	Cal.	1	Mardi	Lundi	Circoncis.
B	IV	2	Mercredi	Mardi	
C	III	3	Jeudi	Mercredi	
D	II	4	Vendredi	Jeudi	
E	Non.	5	Samedi	Vendredi	
F	VIII	6	DIMANCHE	Samedi	Épiphanie.
G	VII	7	Lundi	DIMANCHE	....
A	VI	8	Mardi	Lundi	
B	V	9	Mercredi	Mardi	
C	IV	10	Jeudi	Mercredi	
D	III	11	Vendredi	Jeudi	
E	II	12	Samedi	Vendredi	
F	Ides	13	DIMANCHE	Samedi	....
G	XIX	14	Lundi	DIMANCHE	....
A	XVIII	15	Mardi	Lundi	
B	XVII	16	Mercredi	Mardi	
C	XVI	17	Jeudi	Mercredi	
D	XV	18	Vendredi	Jeudi	
E	XIV	19	Samedi	Vendredi	
F	XIII	20	DIMANCHE	Samedi	....
G	XII	21	Lundi	DIMANCHE	....
A	XI	22	Mardi	Lundi	
B	X	23	Mercredi	Mardi	
C	IX	24	Jeudi	Mercredi	
D	VIII	25	Vendredi	Jeudi	
E	VII	26	Samedi	Vendredi	
F	VI	27	DIMANCHE	Samedi	....
G	V	28	Lundi	DIMANCHE	....
A	IV	29	Mardi	Lundi	
B	III	30	Mercredi	Mardi	
C	II	31	Jeudi.	Mercredi	

				24 Mars.
			. V. Dim.	XXV. Dim.
	[illegible]	XXIV. Dim.	XXV. Dim.	XXVI. Dim.
.III. Dim.	XXIV. Dim.	XXV. Dim.	XXVI. Dim.	XXVII. D.
XIV. Dim.	XXV. Dim.	XXVI. Dim.	XXVII. D.	XXVIII. D.

... les années

... années biss

...VIER.

Lett. Dom	J. du ...		... communes.	Années bissextiles.	
D	[illegible]	[illegible]	...ercredi	Mardi	C
E	[illegible]	[illegible]	...udi	Mercredi	
F	[illegible]	[illegible]	...endredi	Jeudi	
G	[illegible]	[illegible]	Samedi	Vendredi	
A	[illegible]	[illegible]	DIMANCHE	Samedi	
B	[illegible]	[illegible]	Lundi	DIMANCHE	É
C	[illegible]	[illegible]	Mardi	Lundi	
D	[illegible]	[illegible]	Mercredi	Mardi	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Jeudi	Mercredi	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Vendredi	Jeudi	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Samedi	Vendredi	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	DIMANCHE	Samedi	...
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Lundi	DIMANCHE	...
	[illegible]	[illegible]	Mardi	Lundi	
	[illegible]	[illegible]	Mercredi	Mardi	
	[illegible]	16	Jeudi	Mercredi	
	[illegible]	[illegible]	Vendredi	Jeudi	
	[illegible]	18	Samedi	Vendredi	
	[illegible]	19	DIMANCHE	Samedi	...
	[illegible]	20	Lundi	DIMANCHE	...
	[illegible]	21	Mardi	Lundi	
	[illegible]	22	Mercredi	Mardi	
	[illegible]	23	Jeudi	Mercredi	
	[illegible]	24	Vendredi	Jeudi	
	[illegible]	[illegible]	Samedi	Vendredi	
	[illegible]	26	DIMANCHE	Samedi	...
	[illegible]	[illegible]	Lundi	DIMANCHE	...
	[illegible]	28	Mardi	Lundi	
	[illegible]	[illegible]	Mercredi	Mardi	
	[illegible]	[illegible]	Jeudi	Mercredi	
	[illegible]	[illegible]	Vendredi	Jeudi	

dont la lettre dominicale est E;

les lettres dominicales sont F. E.

JANVIER.

	FETES MOBILES. Paques tombant au				
	20 Avril.	13 Avril.	6 Avril.	[illegible]	[illegible]
	I. Dimanc.	I. Dimanc.	I. Dimanc.	I. Dimanc.	I. Dimanc.
	I. Dimanc.	I. Dimanc.	I. Dimanc.	I. Dimanc.	I. Dimanc.
	II. Diman.	II. Diman.	II. Diman.	II. Diman.	Septuagés.
	II. Diman.	II. Diman.	II. Diman.	II. Diman.	Septuagés.
	III. Diman.	III. Diman.	III. Diman.	Septuagés.	Sexagésime.
	III. Diman.	III. Diman.	III. Diman.	Septuagés.	Sexagésime.

Pour les années communes.

et pour les années bissextiles dont

FÉVRIER.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Années communes.	Années bissextiles.	Fêtes fixées.
D	Cal.	1	Samedi	Vendredi	
E	IV	2	DIMANCHE	Samedi	Purificat.
F	III	3	Lundi	DIMANCHE	....
G	II	4	Mardi	Lundi	
A	Non.	5	Mercredi	Mardi	....
B	VIII	6	Jeudi	Mercredi	....
C	VII	7	Vendredi	Jeudi	
D	VI	8	Samedi	Vendredi	
E	V	9	DIMANCHE	Samedi	....
F	IV	10	Lundi	DIMANCHE	....
G	III	11	Mardi	Lundi	
A	II	12	Mercredi	Mardi	....
B	Ides.	13	Jeudi	Mercredi	....
C	XVI	14	Vendredi	Jeudi	
D	XV	15	Samedi	Vendredi	
E	XIV	16	DIMANCHE	Samedi	....
F	XIII	17	Lundi	DIMANCHE	....
G	XII	18	Mardi	Lundi	
A	XI	19	Mercredi	Mardi	....
B	X	20	Jeudi	Mercredi	....
C	IX	21	Vendredi	Jeudi	
D	VIII	22	Samedi	Vendredi	
E	VII	23	DIMANCHE	Samedi	Vigile.
F	VI	24	Lundi	DIMANCHE	S. Mathias.
G*f	V * 6	25	Mardi	Lundi	S. Mathias.
A g	IV 5	26	Mercredi	Mardi	....
B a	III 4	27	Jeudi	Mercredi	....
C b	II 3	28	Vendredi	Jeudi	
c	2	29		Vendredi	

* Ces lettres f, g, a, b, c, et ces chifres 6, 5, 4, 3, 2, sont pour les années bissextiles.

dont la lettre dominicale est [illegible].

les lettres dominicales sont [illegible] [illegible].

FEVRIER.

FÊTES MOBILES, Pâques arrivant le				
20 Avril	13 Avril	6 Avril	[illegible]	[illegible]
IV. Diman.	IV. Diman.	Septuagés.	[illegible]	[illegible]
IV. Diman.	IV. Diman.	Septuagés.	[illegible]	[illegible]
....	....			[illegible]
....	....			[illegible]
V. Diman.	Septuagés.	Sexagésim.	[illegible]	[illegible]
V. Diman.	Septuagés.	Sexagésim.	[illegible]	[illegible]
....	....		[illegible]	[illegible]
....	....		[illegible]	[illegible]
Septuagés.	Sexagésim.	Quinquag.	[illegible]	[illegible]
Septuagés.	Sexagésim.	Quinquag.	[illegible]	[illegible]
....	....	Cendres.	[illegible]	
....	....	Cendres.	[illegible]	
Sexagésim.	Quinquag.	I. D. de Car.	[illegible]	[illegible]
Sexagésim.	Quinquag.	I. D. de Car.	[illegible]	[illegible]
....	Cendres.	IV. Temps.		
....	Cendres.	IV. Temps.		

CALEN

Pour les années communes

...s pour les années bissextiles dont

MAI.

	Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
1	Jeudi	S. Jacques S. Ph.
2	Vendredi	
3	Samedi	
4	DIMANCHE	....
5	Lundi	....
6	Mardi	
7	Mercredi	
8	Jeudi	....
9	Vendredi	
10	Samedi	....
11	DIMANCHE	....
12	Lundi	....
13	Mardi	....
14	Mercredi	....
15	Jeudi	....
16	Vendredi	
17	Samedi	....
18	DIMANCHE	....
19	Lundi	....
20	Mardi	....
21	Mercredi	....
22	Jeudi	....
23	Vendredi	
24	Samedi	....
25	DIMANCHE	....
26	Lundi	....
27	Mardi	....
28	Mercredi	....
29	Jeudi	....
30	Vendredi	
31	Samedi	....

dont la lettre dominicale est E ;

les lettres dominicales sont F. E.

MAI.

FÊTES MOBILES. Paques tombant au				
20 Avril.	13 Avril.	6 Avril.	30 Mars.	23 Mars.
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Ascension
II. Dimanc.	III. Dimanc.	IV Dimanch.	V. Dimanche	VI D Octav.
. . . .	. . . .	. . . .	Rogations	
. . . .	. . . .	. . . .	Ascension	
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Vigile
III. Dimanc.	IV. Dimanc.	V. Dimanche	VI. D. Octav.	Pentecôte
. . . .	. . . .	Rogations	. . . .	Lundi
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Mardi
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	IV. Tems
. . . .	. . . .	Ascension.		
. . . .	. . . .	. . . .	Vigile	
IV. Dimanc.	V. Dimanche	VI. D. Octav.	Pentecôte	I. Dim. Trin.
. . . .	Rogations.	. . . .	Lundi	
. . . .	. . . .	. . . .	Mardi	
. . . .	. . . .	. . . .	IV. Tems.	
. . . .	Ascension.	. . . .	. . . .	Fête-Dieu.
. . . .	. . . .	Vigile.		
V. Dimanche	VI. D. Octav.	Pentecôte.	I. Dim. Trin.	II. Dimanche
Rogations.	. . . .	Lundi.		
. . . .	. . . .	Mardi.		
. . . .	. . . .	IV. Tems.		
Ascension.	. . . .	. . . .	Fête-Dieu	
. . . .	Vigile.			

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

MAI.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
B	Cal.	1	Mercredi	S. Jacques S. Ph.
C	VI	2	Jeudi	....
D	V	3	Vendredi	
E	IV	4	Samedi	
F	III	5	DIMANCHE	....
G	II	6	Lundi	....
A	Non.	7	Mardi	
B	VIII	8	Mercredi	
C	VII	9	Jeudi	....
D	VI	10	Vendredi	
E	V	11	Samedi	....
F	IV	12	DIMANCHE	....
G	III	13	Lundi	....
A	II	14	Mardi	....
B	Ides.	15	Mercredi	....
C	XVII	16	Jeudi	....
D	XVI	17	Vendredi	
E	XV	18	Samedi	....
F	XIV	19	DIMANCHE	....
G	XIII	20	Lundi	....
A	XII	21	Mardi	....
B	XI	22	Mercredi	....
C	X	23	Jeudi	....
D	IX	24	Vendredi	
E	VIII	25	Samedi	....
F	VII	26	DIMANCHE	....
G	VI	27	Lundi	....
A	V	28	Mardi	....
B	IV	29	Mercredi	....
C	III	30	Jeudi	....
D	II	31	Vendredi	

dont la lettre dominicale est E ;

les lettres dominicales sont F. E.

MARS.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
20 Avril.	13 Avril.	6 Avril.	30 Mars.	23 Mars.
Quinquag.	I. D. de Car.	II. D. de Car.	III. D. de Car.	IV. D. de Car.
Cendres.	IV. Tems.			
I. D. de Car.	II. D. de Car.	III. D. de Car.	IV. D. de Car.	D. de la Pass.
IV. Tems.				
II. D. de Car.	III. D. de Car.	IV. D. de Car.	D. de la Pass.	D. Rameaux.
....	....	....	....	Lundi-Saint.
....	....	....	....	Mardi-Saint.
....	....	....	....	Mercr. Saint.
....	....	....	....	Jeudi-Saint.
....	....	....	....	*Vendr. Saint.*
....	....	....	....	Samedi Saint
III. D. de Car.	IV. D. de Car.	D. de la Pass.	D. Rameaux.	PAQUES.
....	....	....	Lundi-Saint.	Lundi.
....	....	....	Mardi-Saint.	Mardi.
....	....	....	Mercr. Saint.	
....	....	....	Jeudi-Saint.	
....	....	....	*Vendr. Saint*	
....	....	....	Samedi Saint	
IV. D. de Car.	D. de la Pass.	D. Rameaux.	PAQUES.	I. D. Quasim.
....	....	Lundi-Saint.	Lundi.	

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

AVRIL.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
G	Cal.	1	Mardi	....
A	IV	2	Mercredi	....
B	III	3	Jeudi	....
C	II	4	Vendredi	....
D	Non.	5	Samedi	....
E	VIII	6	DIMANCHE	....
F	VII	7	Lundi	....
G	VI	8	Mardi	....
A	V	9	Mercredi	....
B	IV	10	Jeudi	....
C	III	11	Vendredi	....
D	II	12	Samedi	....
E	Ides.	13	DIMANCHE	....
F	XVIII	14	Lundi	....
G	XVII	15	Mardi	....
A	XVI	16	Mercredi	....
B	XV	17	Jeudi	....
C	XIV	18	Vendredi	....
D	XIII	19	Samedi	....
E	XII	20	DIMANCHE	....
F	XI	21	Lundi	....
G	X	22	Mardi	....
A	IX	23	Mercredi	
B	VIII	24	Jeudi	
C	VII	25	Vendredi	S. Marc, év.
D	VI	26	Samedi	
E	V	27	DIMANCHE	....
F	IV	28	Lundi	....
G	III	29	Mardi	
A	II	30	Mercredi	

t la lettre dominicale est E ;

lettres dominicales sont F. E.

AVRIL.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
o Avril.	13 Avril.	6 Avril.	30 Mars.	25 Mars.
. . . . .	. . . .	Mardi-Saint.	Mardi.	
. . . . .	. . . .	Mercr. Saint.		
. . . . .	. . . .	Jeudi-Saint.		
. . . . .	. . . .	*Vendr. Saint.*		
. . . . .	. . . .	Samedi-Saint		
le la Pass.	D. Rameaux	PAQUES.	I.D. Quasim.	II. Dimanche
. . . . .	Lundi-Saint.	Lundi.		
. . . . .	Mardi-Saint.	Mardi.		
. . . . .	Mercr. Saint.			
. . . . .	Jeudi-Saint.			
. . . . .	*Vendr. Saint.*			
. . . . .	Samedi Saint			
Rameaux.	PAQUES.	I.D. Quasim.	II. Dimanche	III. Dimanc.
di-Saint.	Lundi.			
di-Saint	Mardi.			
cr. Saint				
di-Saint.				
dr. Saint.				
edi Saint				
UES.	I.D. Quasim.	II. Dimanche	III. Dimanc.	IV. Dimanc.
di.				
di.				
Quasim.	II. Dimanche	III. Dimanc.	IV. Dimanc.	V. Dimanche
. . . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Rogations.

Pour les

et pour les

AVRIL

Lett. Dom.	Jours du mois.		de
G	Cal.	1	[illegible]
A	IV	2	[illegible]
B	III	3	[illegible]
C	II	4	[illegible]
D	Non.	5	[illegible]
E	VIII	6	[illegible]
F	VII	[illegible]	[illegible]
G	VI	[illegible]	[illegible]
A	V	[illegible]	[illegible]
B	IV	[illegible]	[illegible]
C	III	[illegible]	[illegible]
D	II	[illegible]	[illegible]
E	Ides	[illegible]	[illegible]
F	XVIII	[illegible]	[illegible]
G	XV[illegible]	[illegible]	[illegible]
A	[illegible]	[illegible]	[illegible]
B	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C	[illegible]	[illegible]	[illegible]
D	[illegible]	[illegible]	[illegible]
E	[illegible]	[illegible]	[illegible]
F	[illegible]	[illegible]	[illegible]
G	[illegible]	[illegible]	[illegible]
A	[illegible]	[illegible]	[illegible]
B	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C	[illegible]	[illegible]	[illegible]
D	[illegible]	[illegible]	[illegible]
E	[illegible]	[illegible]	[illegible]
F	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]	20 Mars	21 Mars
			. . . . . .	Ascension
		. . Dimanche	V. Dimanche Rogations	VI. D. Octav.
		. . . . . .	Ascension	
. . . . . .	IV. Dimanc.	V. Dimanche Rogations	VI. D. Octav.	Vigile Pentecôte Lundi Mardi IV. Tems
	. . . . . .	Ascension	Vigile Pentecôte Lundi Mardi IV. Tems	I. Dim. Tem.
IV. Dimanc.	V. Dimanche Rogations	VI. D. Octav.	. . . .	Fête-Dieu
. . . . . .	Ascension	. . . .	I. Dim. Tem.	II. Dimanche
V. Dimanche Rogations	VI. D. Octav.	Vigile Pentecôte Lundi Mardi IV. Tems		
Ascension.	. . . . . .	. . . .	Fête-Dieu	
. . . . . .	Vigile			

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

JANVIER.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Années communes.	Années bissextiles.	Fêtes fixées.
A	Cal.	1	Mercredi	Mardi	Circoncis.
B	IV	2	Jeudi	Mercredi	
C	III	3	Vendredi	Jeudi	
D	II	4	Samedi	Vendredi	
E	Non.	5	DIMANCHE	Samedi	
F	VIII	6	Lundi	DIMANCHE	Épiphanie.
G	VII	7	Mardi	Lundi	
A	VI	8	Mercredi	Mardi	
B	V	9	Jeudi	Mercredi	
C	IV	10	Vendredi	Jeudi	
D	III	11	Samedi	Vendredi	
E	II	12	DIMANCHE	Samedi	....
F	Ides	13	Lundi	DIMANCHE	....
G	XIX	14	Mardi	Lundi	
A	XVIII	15	Mercredi	Mardi	
B	XVII	16	Jeudi	Mercredi	
C	XVI	17	Vendredi	Jeudi	
D	XV	18	Samedi	Vendredi	
E	XIV	19	DIMANCHE	Samedi	....
F	XIII	20	Lundi	DIMANCHE	....
G	XII	21	Mardi	Lundi	
A	XI	22	Mercredi	Mardi	
B	X	23	Jeudi	Mercredi	
C	IX	24	Vendredi	Jeudi	
D	VIII	25	Samedi	Vendredi	
E	VII	26	DIMANCHE	Samedi	....
F	VI	27	Lundi	DIMANCHE	....
G	V	28	Mardi	Lundi	
A	IV	29	Mercredi	Mardi	
B	III	30	Jeudi	Mercredi	
C	II	31	Vendredi	Jeudi	

dont la lettre dominicale est E;

Les lettres dominicales sont F. E.

JANVIER.

FETES MOBILES. Paques tombant au				
20 Avril.	13 Avril.	6 Avril	[illegible] ar.	[illegible] Mar.
I. Dimanc. I. Dimanc.	I. Dimanc. I. Dimanc.	I. Dimanc. I. Dimanc.	I. Dimanc. I. Dimanc.	I. Dimanc. I. Dimanc.
II. Diman. II. Diman.	II. Diman. II. Diman.	II. Diman. II. Diman	II. Diman II. Diman.	Septuagés. Septuagés.
III. Diman. III Diman.	III. Diman. III. Diman.	III Diman. III. Diman.	Septuagés. Septuagés.	Sexagésime. Sexagésime.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

FÉVRIER.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Années communes.	Années bissextiles.	Fêtes fixées.
D	Cal.	1	Samedi	Vendredi	
E	IV	2	DIMANCHE	Samedi	Purificat.
F	III	3	Lundi	DIMANCHE	....
G	II	4	Mardi	Lundi	
A	Non.	5	Mercredi	Mardi	....
B	VIII	6	Jeudi	Mercredi	....
C	VII	7	Vendredi	Jeudi	
D	VI	8	Samedi	Vendredi	
E	V	9	DIMANCHE	Samedi	....
F	IV	10	Lundi	DIMANCHE	....
G	III	11	Mardi	Lundi	
A	II	12	Mercredi	Mardi	....
B	Ides.	13	Jeudi	Mercredi	....
C	XVI	14	Vendredi	Jeudi	
D	XV	15	Samedi	Vendredi	
E	XIV	16	DIMANCHE	Samedi	....
F	XIII	17	Lundi	DIMANCHE	....
G	XII	18	Mardi	Lundi	
A	XI	19	Mercredi	Mardi	....
B	X	20	Jeudi	Mercredi	....
C	IX	21	Vendredi	Jeudi	
D	VIII	22	Samedi	Vendredi	
E	VII	23	DIMANCHE	Samedi	Vigile.
F	VI	24	Lundi	DIMANCHE	S. Mathias.
G*f.	V * 6	25	Mardi	Lundi	S. Mathias.
A g	IV 5	26	Mercredi	Mardi	....
B a	III 4	27	Jeudi	Mercredi	....
C b	II 3	28	Vendredi	Jeudi	
c	2	29		Vendredi	

* Ces lettres f, g, a, b, c, et ces chifres 6, 5, 4, 3, 2, sont pour les années bissextiles.

dont la lettre dominicale est E ;

les lettres dominicales sont F. E.

NOVEMBRE.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
20 Avril.	13 Avril.	6 Avril.	30 Mars.	23 Mars.
XXI. Dim.	XXII. Dim.	XXIII. Dim.	XXIV. Dim.	XXV. Dim.
XXII. Dim.	XXIII. Dim.	XXIV. Dim.	XXV. Dim.	XXVI. Dim.
XXIII. Dim.	XXIV. Dim.	XXV. Dim.	XXVI. Dim.	XXVII. D.
XXIV. Dim.	XXV. Dim.	XXVI. Dim.	XXVII. D.	XXVIII. D.
I. D. de l'Av.	I. D. de l'Av.	I. D. de l'Av.	I. D. de l'Av.	I. D. de l'Av.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

JANVIER.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Années communes.	Années bissextiles.	Fètes fixées.
A	Cal.	1	Mercredi	Mardi	Circoncis.
B	IV	2	Jeudi	Mercredi	
C	III	3	Vendredi	Jeudi	
D	II	4	Samedi	Vendredi	
E	Non.	5	DIMANCHE	Samedi	
F	VIII	6	Lundi	DIMANCHE	Épiphanie.
G	VII	7	Mardi	Lundi	
A	VI	8	Mercredi	Mardi	
B	V	9	Jeudi	Mercredi	
C	IV	10	Vendredi	Jeudi	
D	III	11	Samedi	Vendredi	
E	II	12	DIMANCHE	Samedi	....
F	Ides	13	Lundi	DIMANCHE	....
G	XIX	14	Mardi	Lundi	
A	XVIII	15	Mercredi	Mardi	
B	XVII	16	Jeudi	Mercredi	
C	XVI	17	Vendredi	Jeudi	
D	XV	18	Samedi	Vendredi	
E	XIV	19	DIMANCHE	Samedi	....
F	XIII	20	Lundi	DIMANCHE	....
G	XII	21	Mardi	Lundi	
A	XI	22	Mercredi	Mardi	
B	X	23	Jeudi	Mercredi	
C	IX	24	Vendredi	Jeudi	
D	VIII	25	Samedi	Vendredi	
E	VII	26	DIMANCHE	Samedi	....
F	VI	27	Lundi	DIMANCHE	....
G	V	28	Mardi	Lundi	
A	IV	29	Mercredi	Mardi	
B	III	30	Jeudi	Mercredi	
C	II	31	Vendredi	Jeudi	

dont la lettre dominicale est E ;

les lettres dominicales sont F. E.

MARS.

FÊTES MOBILES. Paques tombant au				
20 Avril.	13 Avril.	6 Avril.	30 Mars.	23 Mars.
Quinquag.	I. D. de Car.	II. Dᵉ de Car.	III. D. de Car.	IV. D. de Car.
Cendres.	IV. Tems.			
I. D. de Car.	II. D. de Car.	III. D. de Car.	IV. D. de Car.	D. de la Pass.
IV. Tems.				
II. D. de Car.	III. D. de Car.	IV. D. de Car.	D. de la Pass.	D. Rameaux.
....	....	....	....	Lundi-Saint.
....	....	....	....	Mardi-Saint.
....	....	....	....	Mercr. Saint.
....	....	....	....	Jeudi-Saint.
....	....	....	....	*Vendr. Saint.*
....	....	....	....	Samedi Saint
III. D de Car.	IV. D. de Car.	D de la Pass.	D. Rameaux.	Paques.
....	....	....	Lundi-Saint.	Lundi.
....	....	....	Mardi-Saint.	Mardi.
....	....	....	Mercr. Saint.	
....	....	....	Jeudi-Saint.	
....	....	....	*Vendr. Saint*	
....	....	....	Samedi Saint	
IV. D. de Car.	D. de la Pass.	D. Rameaux.	Paques.	I. D. Quasim.
....	....	Lundi-Saint.	Lundi.	

CALEN

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

JANVIER.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Années communes.	Années bissextiles.	Fêtes fixées.
A	Cal.	1	Jeudi	Mercredi	Circoncis.
B	IV	2	Vendredi	Jeudi	
C	III	3	Samedi	Vendredi	
D	II	4	DIMANCHE	Samedi	
E	Non.	5	Lundi	DIMANCHE	
F	VIII	6	Mardi	Lundi	Epiphanie.
G	VII	7	Mercredi	Mardi	
A	VI	8	Jeudi	Mercredi	
B	V	9	Vendredi	Jeudi	
C	IV	10	Samedi	Vendredi	
D	III	11	DIMANCHE	Samedi	....
E	II	12	Lundi	DIMANCHE	....
F	Ides.	13	Mardi	Lundi	
G	XIX	14	Mercredi	Mardi	
A	XVIII	15	Jeudi	Mercredi	
B	XVII	16	Vendredi	Jeudi	
C	XVI	17	Samedi	Vendredi	
D	XV	18	DIMANCHE	Samedi	....
E	XIV	19	Lundi	DIMANCHE	....
F	XIII	20	Mardi	Lundi	
G	XII	21	Mercredi	Mardi	
A	XI	22	Jeudi	Mercredi	
B	X	23	Vendredi	Jeudi	
C	IX	24	Samedi	Vendredi	
D	VIII	25	DIMANCHE	Samedi	....
E	VII	26	Lundi	DIMANCHE	....
F	VI	27	Mardi	Lundi	
G	V	28	Mercredi	Mardi	
A	IV	29	Jeudi	Mercredi	
B	III	30	Vendredi	Jeudi	
C	II	31	Samedi	Vendredi	

DRIER Æ.

dont la lettre dominicale est E :

les lettres dominicales sont F E.

AVRIL.

FÊTES MOBILES. Paques tombant au				
20 Avril.	13 Avril.	6 Avril.	30 Mars.	23 Mars.
....	....	Mardi-Saint.	Mard.	
....	....	Mercr. Saint.		
....	....	Jeudi-Saint.		
....	....	*Vendr. Saint.*		
....	....	Samedi Saint		
D. de la Pass.	D. Rameaux	PAQUES.	I.D. Quasim.	II. Dimanche.
....	Lundi-Saint.	Lundi.		
....	Mardi-Saint.	Mard.		
....	Mercr. Saint.			
....	Jeudi-Saint.			
....	*Vendr. Saint.*			
....	Samedi Saint			
D. Rameaux.	PAQUES.	I.D. Quasim.	II. Dimanche	III. Diman.
Lundi-Saint.	Lundi.			
Mardi-Saint	Mardi.			
Mercr. Saint				
Jeudi-Saint.				
Vendr. Saint.				
Samedi Saint				
PAQUES.	I.D. Quasim.	II. Dimanche	III. Diman.	IV. Diman.
Lundi.				
Mardi.				
I.D. Quasim.	II. Dimanche	III. Dimanc.	IV. Dimanc.	V. Dimanche.
....	....	....	....	Rogations.

Pour les anné

et pour les années

JANVIER.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Années communes.	Ann. bissext.	
A	Cal.	1	Jeudi	Merc	
B	IV	2	Vendredi	Jeudi	
C	III	3	Samedi	Ven	
D	II	4	DIMANCHE	Sam	
E	Non.	5	Lundi	Di	.....
F	VIII	6	Mardi	Lu	....
G	VII	7	Mercredi	M	
A	VI	8	Jeudi	M	
B	V	9	Vendredi	J	....
C	IV	10	Samedi		....
D	III	11	DIMANCHE		
E	II	12	Lundi		....
F	Ides.	13	Mardi		....
G	XIX	14	Mercredi		
A	XVIII	15	Jeudi	di	
B	XVII	16	Vendredi	medi	....
C	XVI	17	Samedi	IMANCHE	....
D	XV	18	DIMANCHE	ndi	
E	XIV	19	Lundi	rdi	....
F	XIII	20	Mardi	Mercredi	....
G	XII	21	Mercredi	Jeudi	
A	XI	22	Jeudi	Vendredi	
B	X	23	Vendredi	Samedi	....
C	IX	24	Samedi	DIMANCHE	....
D	VIII	25	DIMANCHE	Lundi *Vig.*	S. Mathias.
E	VII	26	Lundi	Mardi	S. Mathias.
F	VI	27	Mardi	Mercredi	....
G	V	28	Mercredi	Jeudi	
A	IV	29	Jeudi	Vendredi	
B	III	30	Vendredi	Samedi	
C	II	31	Samedi		

...ées 6, 5, 4, 3, 2, sont pour les

...nt au

		...ars.	22 Mars.
		...gésim.	Quinquag.
		...xagésim.	Quinquag.
		....	Cendres.
		....	Cendres.
	...im.	Quinquag.	I. D. de Car.
	...sim.	Quinquag.	I. D. de Car.
	....	Cendres.	IV. Tems.
	....	Cendres.	IV. Tems.
	Quinquag.	I. D. de Car.	II. D. Car.
	Quinquag.	I. D. de Car.	II. D. Car.
...	Cendres.	IV. Tems	
...	Cendres.	IV. Tems.	
...nquag	I. D. de Car.	II. D. Car.	III. D. Car.
...nquag.	I. D. de Car.	II. D. Car.	III. D. Car.
C...ndres.	IV. Tems.		
C...endres.	IV. Tems.		



Pour les ann unes

et pour les ann

FÉVRIER.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Années communes	
D	Cal.	1	Dimanche	
E	IV	2	Lundi	
F	III	3	Mardi	
G	II	4	Mercredi	
A	Non.	5	Jeudi	
B	VIII	6	Vendredi	
C	VII	7	Samedi	
D	VI	8	Dimanche	
E	V	9	Lundi	
F	IV	[illegible]	Mardi	
G	III	[illegible]	Mercredi	
A	II	[illegible]	Jeudi	
B	Ides.	[illegible]	Vendredi	
C	XVI	[illegible]	Samedi	
D	XV	[illegible]	Dimanche	
E	XIV	[illegible]	Lundi	
F	XIII	[illegible]	Mardi	
G	XII	[illegible]	Mercredi	
A	XI	[illegible]	Jeudi	
B	X	[illegible]	Vendredi	
C	IX	[illegible]	Samedi	
D	[illegible]	[illegible]	Dimanche	
E	[illegible]	[illegible]	Lundi	
F	[illegible]	[illegible]	Mardi	
G * f	[illegible]	[illegible]	Mercredi	L'Annonciat.
A [illegible]	[illegible]	[illegible]	Jeudi	
B [illegible]	[illegible]	[illegible]	Vendredi	
C [illegible]	[illegible]	[illegible]	Samedi	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Dimanche	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Lundi	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Mardi	

		… tombant au	
		30 Mars.	23 Mars.
	…in	II Dimanche	III. Dimanc.
	-Dieu		
	Dimanche	III. Dimanc.	IV. Dimanc.
	III. Dimanc.	IV. Dimanc.	V. Dimanche
…manc.	IV. Dimanc.	V. Dimanche	VI. Dimanc.
IV. Dim.	V Dimanc.	VI. Dim.	VII Dim.

… es années communes

… es années bissextiles dont

… LET.

			Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
	Cal.	[illegible]	Mardi	
		[illegible]	Mercredi	Visit. de la Vierge.
		[illegible]	Jeudi	
		[illegible]	Vendredi	
		5	Samedi	
		6	DIMANCHE	. . . .
		[illegible]	Lundi	
	VIII	8	Mardi	
	VII	9	Mercredi	
	VI	10	Jeudi	
	V	11	Vendredi	
	IV	12	Samedi	
	III	13	DIMANCHE	. . . .
	II	14	Lundi	
	Ides.	15	Mardi	
	XVII	16	Mercredi	
	XVI	17	Jeudi	
	XV	18	Vendredi	
	XIV	19	Samedi	
	XIII	20	DIMANCHE	. . . .
	XII	21	Lundi	
	XI	22	Mardi	
A	X	23	Mercredi	
B	IX	24	Jeudi	Vigile.
C	VIII	25	Vendredi	S. Jacques le M.
D	VII	26	Samedi	
E	VI	27	DIMANCHE	. . . .
F	V	28	Lundi	
G	IV	29	Mardi	
A	III	30	Mercredi	
B	II	31	Jeudi	

dont la lettre dominicale est F.:

les lettres dominicales sont F. E.

JUILLET.

FETES MOBILES. Pâques tombant au				
20 Avril.	13 Avril.	6 Avril.	30 Mars.	23 Mars.
IV. Dim.	V. Dimanche.	VI. Dim.	VII. Dim.	VIII. Dim.
V. Dimanche.	VI. Dim.	VII. Dim.	VIII. Dim.	IX. Dim.
VI. Dim.	VII. Dim.	VIII. Dim.	IX. Dim.	X. Dimanche
VII. Dim.	VIII. Dim.	IX. Dim.	X. Dimanche	XI. Dim.

CAL

Pour les années comm

* et pour les années bissextiles

AOUT.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixes
C	Cal.	1	Vendredi	
D	IV	2	Samedi	
E	III	3	DIMANCHE	. . . .
F	II	4	Lundi	
G	Non.	5	Mardi	
A	VIII	6	Mercredi	Tr. de N. S.
B	VII	7	Jeudi	
C	VI	8	Vendredi	
D	V	9	Samedi	Vigile.
E	IV	10	DIMANCHE	S. Laurent. m
F	III	11	Lundi	
G	II	12	Mardi	
A	Ides.	13	Mercredi	
B	XIX	14	Jeudi	Vigile jeûne.
C	XVIII	15	Vendredi	L'Assomption.
D	XVII	16	Samedi	
E	XVI	17	DIMANCHE	. . . .
F	XV	18	Lundi	
G	XIV	19	Mardi	
A	XIII	20	Mercredi	
B	XII	21	Jeudi	
C	XI	22	Vendredi	
D	X	23	Samedi	Vigile.
E	IX	24	DIMANCHE	S. Barthelemi,
F	VIII	25	Lundi	S. Louis.
G	VII	26	Mardi	
A	VI	27	Mercredi	
B	V	28	Jeudi	
C	IV	29	Vendredi	
D	III	30	Samedi	
E	II	31	DIMANCHE	. . . .

dont la lettre dominicale est E :

les lettres dominicales sont F. E.

AOUT.

FÊTES MOBILES. [illegible]				
20 Avril.	13 Avril.	6 Avril.	30 Mars.	23 Mars.
VIII. Dim.	IX. Dim.	X. Dimanc.	XI. Dim.	XII. Dim.
IX. Dim.	X. Dimanc.	XI. Dim.	XII. Dim.	XIII. Dim.
X. Dimanc.	XI. Dim.	XII. Dim.	XIII. Dim.	XIV. Dim.
XI. Dim.	XII. Dim.	XIII. Dim.	XIV. Dim.	XV. Dim.
XII. Dim.	XIII. Dim.	XIV. Dim.	XV. Dim.	XVI. Dim.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

SEPTEMBRE.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
F	Cal.	1	Lundi	
G	IV	2	Mardi	
A	III	3	Mercredi	
B	II	4	Jeudi	
C	Non.	5	Vendredi	
D	VIII	6	Samedi	
E	VII	7	DIMANCHE	. . . .
F	VI	8	Lundi	Nativ. de la Vierge.
G	V	9	Mardi	
A	IV	10	Mercredi	
B	III	11	Jeudi	
C	II	12	Vendredi	
D	Ides.	13	Samedi	
E	XVIII	14	DIMANCHE	Ex. de la Croix.
F	XVII	15	Lundi	
G	XVI	16	Mardi	
A	XV	17	Mercredi	IV. Tems.
B	XIV	18	Jeudi	
C	XIII	19	Vendredi	
D	XII	20	Samedi	Vigile.
E	XI	21	DIMANCHE	S. Math., ap.
F	X	22	Lundi	
G	IX	23	Mardi	
A	VIII	24	Mercredi	
B	VII	25	Jeudi	
C	VI	26	Vendredi	
D	V	27	Samedi	
E	IV	28	DIMANCHE	. . . .
F	III	29	Lundi	S. Michel.
G	II	30	Mardi	

dont la lettre dominicale est E ;

les lettres dominicales sont F. E.

SEPTEMBRE.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
20 Avril.	13 Avril.	6 Avril.	30 Mars.	23 Mars.
XIII. Dim.	XIV. Dim.	XV. Dim.	XVI. Dim.	XVII. D.
XIV. Dim	XV. Dim.	XVI. Dim.	XVII. Dim.	XVIII. D.
XV. Dim.	XVI. Dim.	XVII. Dim.	XVIII. D.	XIX. Dim.
XVI. Dim.	XVII. Dim.	XVIII. D.	XIX. Dim.	XX. Dim.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

OCTOBRE.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
A	Cal.	1	Mercredi	
B	VI	2	Jeudi	
C	V	3	Vendredi	
D	IV	4	Samedi	
E	III	5	DIMANCHE	. . . .
F	II	6	Lundi	
G	Non.	7	Mardi	
A	VIII	8	Mercredi	
B	VII	9	Jeudi	
C	VI	10	Vendredi	
D	V	11	Samedi	
E	IV	12	DIMANCHE	. . . .
F	III	13	Lundi	
G	II	14	Mardi	
A	Ides.	15	Mercredi	
B	XVII	16	Jeudi	
C	XVI	17	Vendredi	
D	XV	18	Samedi	S. Luc, évang.
E	XIV	19	DIMANCHE	. . . .
F	XIII	20	Lundi	
G	XII	21	Mardi	
A	XI	22	Mercredi	
B	X	23	Jeudi	
C	IX	24	Vendredi	
D	VIII	25	Samedi	
E	VII	26	DIMANCHE	. . . .
F	VI	27	Lundi	Vigile.
G	V	28	Mardi	S. Simon, S. J.
A	IV	29	Mercredi	
B	III	30	Jeudi	
C	II	31	Vendredi	Vigile jeûne.

DRIER *E*,

dont la lettre dominicale est E;

lès lettres dominicales sont F. E.

OCTOBRE.

FÊTES MOBILES. Pâques tombant au				
20 Avril.	13 Avril.	6 Avril.	30 Mars.	23 Mars.
XVII. D.	XVIII. D.	XIX. Dim.	XX. Dim.	XXI. Dim.
XVIII. D.	XIX. Dim.	XX. Dim.	XXI. Dim.	XXII. D.
XIX. Dim.	XX. Dim.	XXI. Dim.	XXII. D.	XXIII. D.
XX. Dim.	XXI. Dim.	XXII. D.	XXIII. D.	XXIV. D.

...années communes

et p... ...es bissextiles dont

J...

Lett. Dom.	Jours du mois.		...maine.	Fêtes fixées.
G	Cal.		Samedi	
A	VI		Dimanche	. . . .
B	V		Lundi	
C	IV		Mardi	
D	III		Mercredi	
E	II		Jeudi	Tr. de N. S.
F	Non		Vendredi	
G	V[illegible]		Samedi	Vigile.
A	V[illegible]		Dimanche	. . . .
B	[illegible]		Lundi	S. Laurent, mart.
C	[illegible]		Mardi	
D			Mercredi	
E			Jeudi	
[illegible]			Vendredi	Vigile jeûne.
			Samedi	L'Assomption.
			Dimanche	. . . .
			Lundi	
			Mardi	
			Mercredi	
			Jeudi	
			Vendredi	
			Samedi	Vigile.
			Dimanche	. . . .
			Lundi	S. Barthelemi, ap.
			Mardi	S. Louis.
			Mercredi	
			Jeudi	
			Vendredi	
			Samedi	
			Dimanche	. . . .
			Lundi	

...minicale est D;

...es dominicales sont E. D.

AOUT.

FETES MOBILES Pâques tombant au				
19 Avril.	12 Avril.	5 Avril.	29 Mars.	22 Mars.
VIII. Dim.	IX. Dim.	X Dimanc.	XI. Dim.	XII. Dim.
IX. Dim.	X. Dimanc.	XI. Dim.	XII Dim.	XIII. Dim.
X. Dimanc.	XI. Dim.	XII. Dim.	XIII. Dim.	XIV. Dim.
XI. Dim.	XII. Dim.	XIII. Dim.	XIV. Dim.	XV Dim.
XII. Dim.	XIII. Dim.	XIV. Dim.	XV. Dim.	XVI. Dim.

Pour les anné

et pour les années bi

AOUT.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.
C	Cal.	1	Samedi
D	IV	2	DIMANCHE
E	III	3	Lundi
F	II	4	Mardi
G	Non.	5	Mercredi
A	VIII	6	Jeudi
B	VII	7	Vendredi
C	VI	8	Samedi
D	V	9	DIMANCHE
E	IV	10	Lundi
F	III	11	Mardi
G	II	12	Mercredi
A	Ides.	13	Jeudi
B	XIX	14	Vendredi
C	XVIII	15	Samedi
D	XVII	16	DIMANCHE
E	XVI	17	Lundi
F	XV	18	Mardi
G	XIV	19	Mercredi
A	XIII	20	Jeudi
B	XII	21	Vendredi
C	XI	22	Samedi
D	X	23	DIMANCHE
E	IX	24	Lundi
F	VIII	25	Mardi
G	VII	26	Mercredi
A	VI	27	Jeudi
B	V	28	Vendredi
C	IV	29	Samedi
D	III	30	DIMA[illegible]
E	II	31	

22 Mars.

			! Dim.	XVII. Dim.
		:im.	XVII. Dim.	XVIII. D.
	.	XVII. Dim.	XVIII. D.	XIX. Dim.
XVII. Dim.	XVIII. D.	XIX. Dim.	XX. Di	

11. 12

Pour les a

et pour les année

SEPTEMBRE.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.
F	Cal.	1	Mardi
G	IV	2	Mercredi
A	III	3	Jeudi
B	II	4	Vendredi
C	Non.	5	Samedi
D	VIII	6	DIMANCHE
E	VII	7	Lundi
F	VI	8	Mardi
G	V	9	Mercredi
A	IV	10	Jeudi
B	III	11	Vendredi
C	II	12	Samedi
D	Ides.	13	DIMANCHE
E	XVIII	14	Lundi
F	XVII	15	Mardi
G	XVI	16	Mercredi
A	XV	17	Jeudi
B	XIV	18	Vendredi
C	XIII	19	Samedi
D	XII	20	DIMANCHE
E	XI	21	Lundi
F	X	22	Mardi
G	IX	23	Mercr[illegible]
A	VIII	24	Jeudi
B	VII	25	Vendred[illegible]
C	VI	26	Samedi
D	V	27	Di[illegible]
E	IV	28	Lundi
F	III	29	M[illegible]
G	II	30	M[illegible]

				tombant au	
				29 Mars	22 Mars.
			XIX. Dim.	XX. Dim	XXI. Dim.
		XIX. Dim.	XX. Dim.	XXI. Dim.	XXII. D.
	Dim.	XX. Dim.	XXI. Dim.	XXII. D.	XXIII. D.
	XX. Dim.	XXI. Dim.	XXII. D.	XXIII. D.	XXIV. D.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

NOVEMBRE.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
D	Cal.	1	DIMANCHE	La Toussaint.
E	IV	2	Lundi	Les Morts.
F	III	3	Mardi	
G	II	4	Mercredi	
A	Non.	5	Jeudi	
B	VIII	6	Vendredi	
C	VII	7	Samedi	
D	VI	8	DIMANCHE	. . . .
E	V	9	Lundi	
F	IV	10	Mardi	
G	III	11	Mercredi	S. Martin.
A	II	12	Jeudi	
B	Ides.	13	Vendredi	
C	XVIII	14	Samedi	
D	XVII	15	DIMANCHE	. . . .
E	XVI	16	Lundi	
F	XV	17	Mardi	
G	XIV	18	Mercredi	
A	XIII	19	Jeudi	
B	XII	20	Vendredi	
C	XI	21	Samedi	Prés. de la V.
D	X	22	DIMANCHE	. . . .
E	IX	23	Lundi	
F	VIII	24	Mardi	
G	VII	25	Mercredi	
A	VI	26	Jeudi	
B	V	27	Vendredi	
C	IV	28	Samedi	Vigile.
D	III	29	DIMANCHE	. . . .
E	II	30	Lundi	S. André, apôt.

dont la lettre dominicale est D ;

les lettres dominicales sont E. D.

NOVEMBRE.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
19 Avril.	12 Avril.	5 Avril.	29 Mars.	22 Mars.
XXI. Dim.	XXII. Dim.	XXIII. Dim.	XXIV. Dim.	XXV. Dim.
XXII. Dim.	XXIII. Dim.	XXIV. Dim.	XXV. Dim.	XXVI. Dim.
XXIII. Dim.	XXIV. Dim.	XXV. Dim.	XXVI. Dim.	XXVII. D.
XXIV. Dim.	XXV. Dim.	XXVI. Dim.	XXVII. D.	XXVIII. D.
I. D. de l'Av.	I. D. de l'Av.	I. D. de l'Av.	I. D. de l'Av.	I. D. de l'Av.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

MAI.

Lett. Dom	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
B	Cal.	1	Vendredi	S. Jacques S. Ph.
C	VI	2	Samedi	
D	V	3	DIMANCHE	. . . .
E	IV	4	Lundi	. . . .
F	III	5	Mardi	
G	II	6	Mercredi	
A	Non.	7	Jeudi	. . . .
B	VIII	8	Vendredi	
C	VII	9	Samedi	. . . .
D	VI	10	DIMANCHE	. . . .
E	V	11	Lundi	. . . .
F	IV	12	Mardi	. . . .
G	III	13	Mercredi	. . . .
A	II	14	Jeudi	. . . .
B	Ides.	15	Vendredi	
C	XVII	16	Samedi	. . . .
D	XVI	17	DIMANCHE	. . . .
E	XV	18	Lundi	. . . .
F	XIV	19	Mardi	. . . .
G	XIII	20	Mercredi	. . . .
A	XII	21	Jeudi	. . . .
B	XI	22	Vendredi	
C	X	23	Samedi	. . . .
D	IX	24	DIMANCHE	. . . .
E	VIII	25	Lundi	. . . .
F	VII	26	Mardi	. . . .
G	VI	27	Mercredi	. . . .
A	V	28	Jeudi	. . . .
B	IV	29	Vendredi	
C	III	30	Samedi	. . . .
D	II	31	DIMANCHE	. . . .

dont la lettre dominicale est D ;

les lettres dominicales sont E. D.

DÉCEMBRE.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
19 Avril.	12 Avril.	5 Avril.	29 Mars.	22 Mars.
II. Dimanc.	II. Dimanc.	II. Dimanc.	II. Dimanc.	II. Dimanc.
III. Dimanc.	III. Dimanc.	III. Dimanc.	III. Dimanc.	III. Dimanc.
IV. Dimanc.	IV. Dimanc.	IV. Dimanc.	IV. Dim.	IV. Dim.
D. Octave.	D. Octave.	D. Octave.	D. Octave.	D. Octave.

…nées commu

…es bissextiles d

Let. Dom.	Jours [illegible]	[illegible]	Années bissextiles.	Fêtes fixées.
F	C…	[illegible]	Jeudi	Circoncis…
G	[illegible]		Vendredi	
A		[illegible]	Samedi	
B			DIMANCHE	
C			Lundi	
D		..edi	Mardi	Épiphani…
E		[illegible]	Mercredi	
F		..credi	Jeudi	
G		..di	Vendredi	
A		..NCHE	Samedi	....
B		[illegible]	DIMANCHE	....
C			Lundi	
		..edi	Mardi	
		[illegible]	Mercredi	
		..dredi	Jeudi	
		Samedi	Vendredi	
		DIMANCHE	Samedi	....
		Lundi	DIMANCHE	....
		Mardi	Lundi	
		Mercredi	Mardi	
		Jeudi	Mercredi	
		Vendredi	Jeudi	
		Samedi	Vendredi	
		DIMANCHE	Samedi	....
		Lundi	DIMANCHE	....
		Mardi	Lundi	
		Mercredi	Mardi	
		Jeudi	Mercredi	
		Vendredi	Jeudi	
		Samedi	Vendredi	
		DIMANCHE	Samedi	....

dont la lettre dominicale est C;

les lettres dominicales sont D. C.

JANVIER.

FÊTES MOBILES. Paques tombant au				
25 Avril.	18 Avril.	11 Avril.	4 Avril	28 Mars.
I. Dimanc. I. Dimanc.	I. Dimanc. I. Dimanc.	I. Dimanc. I. Dimanc.	I. Dimanc. I. Dimanc.	I. Dimanc. I. Dimanc.
II. Diman. II. Diman.	II. Diman. II. Diman.	II. Diman. II. Diman	II. Diman II. Diman.	II. Diman. II. Diman.
III. Diman. III. Diman.	III. Diman. III. Diman.	III. Diman. III. Diman.	III. Dimanc. III. Diman.	Septuagés. Septuagés.
IV. Diman.	IV. Diman.	IV. Diman.	Septuagés.	Sexagésim.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

JUILLET.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
G	Cal.	1	Mercredi	
A	VI	2	Jeudi	Visit. de la Vierge.
B	V	3	Vendredi	
C	IV	4	Samedi	
D	III	5	DIMANCHE	. . . .
E	II	6	Lundi	
F	Non.	7	Mardi	
G	VIII	8	Mercredi	
A	VII	9	Jeudi	
B	VI	10	Vendredi	
C	V	11	Samedi	
D	IV	12	DIMANCHE	. . . .
E	III	13	Lundi	
F	II	14	Mardi	
G	Ides.	15	Mercredi	
A	XVII	16	Jeudi	
B	XVI	17	Vendredi	
C	XV	18	Samedi	
D	XIV	19	DIMANCHE	. . . .
E	XIII	20	Lundi	
F	XII	21	Mardi	
G	XI	22	Mercredi	
A	X	23	Jeudi	
B	IX	24	Vendredi	Vigile.
C	VIII	25	Samedi	S. Jacques le M.
D	VII	26	DIMANCHE	. . . .
E	VI	27	Lundi	
F	V	28	Mardi	
G	IV	29	Mercredi	
A	III	30	Jeudi	
B	II	31	Vendredi	

...le est C ;

C.

...RIER.

	...ES. PAQUES tombant au			
	...l.	11 Avril.	4 Avril.	28 Mars.
[illegible]	. Diman.	IV. Diman.	Septuagés.	Sexagésim.
V. Diman.	V. Diman.	Septuagés.	Sexagésim.	Quinquag.
V. Diman.	V. Diman.	Septuagés.	Sexagésim.	Quinquag.
....	....	....	....	Cendres.
....	....	....	....	Cendres.
VI. Diman.	Septuagés.	Sexagésim.	Quinquag.	I. D. de Car.
VI. Diman.	Septuagés.	Sexagésim.	Quinquag.	I. D. de Car.
....	....	....	Cendres.	IV. Tems.
....	....	....	Cendres.	IV. Tems.
Septuagés.	Sexagésim.	Quinquag.	I. D. de Car.	II. D. Car.
Septuagés.	Sexagésim.	Quinquag.	I. D. de Car.	II. D. Car.
....	....	Cendres.	IV. Tems.	
....	....	Cendres.	IV. Tems.	
Sexagésim.	Quinquag.	I. D. de Car.	II. D. Car.	III. D. Car.
Sexagésim.	Quinquag.	I. D. de Car.	II. D. Car	III. D. Car.

Pour les années c

et pour les années bissex

FÉVRIER.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Années communes.	Années bissextiles.
D	Cal.	1	Lundi	DIMANCHE
E	IV	2	Mardi	Lundi
F	III	3	Mercredi	Mardi
G	II	4	Jeudi	Mercredi
A	Non.	5	Vendredi	Jeudi
B	VIII	6	Samedi	Vendredi
C	VII	7	DIMANCHE	Samedi
D	VI	8	Lundi	DIMANCHE
E	V	9	Mardi	Lundi
F	IV	10	Mercredi	Mardi
G	III	11	Jeudi	Mercredi
A	II	12	Vendredi	Jeudi
B	Ides.	13	Samedi	Vendredi
C	XVI	14	DIMANCHE	Samedi
D	XV	15	Lundi	DIMANCHE
E	XIV	16	Mardi	Lundi
F	XIII	17	Mercredi	Mardi
G	XII	18	Jeudi	Mercredi
A	XI	19	Vendredi	Jeudi
B	X	20	Samedi	Vendredi
C	IX	21	DIMANCHE	Samedi
D	VIII	22	Lundi	DIMANCHE
E	VII	23	Mardi	Lundi
F	VI	24	Mercredi	Mardi
G*f	V * 6	25	Jeudi	Mercredi
A g	IV 5	26	Vendredi	Jeudi
B a	III 4	27	Samedi	Vendredi
C b	II 3	28	DIMANCHE	Samedi
c	2	29		DIMANCH

* Ces lettres f, g, a, b, c, et ces chiffres 6, 5, 4, 3, 2
bissextiles.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

OCTOBRE.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
A	Cal.	1	Jeudi	
B	VI	2	Vendredi	
C	V	3	Samedi	
D	IV	4	DIMANCHE	. . . .
E	III	5	Lundi	
F	II	6	Mardi	
G	Non.	7	Mercredi	
A	VIII	8	Jeudi	
B	VII	9	Vendredi	
C	VI	10	Samedi	
D	V	11	DIMANCHE	. . . .
E	IV	12	Lundi	
F	III	13	Mardi	
G	II	14	Mercredi	
A	Ides.	15	Jeudi	
B	XVII	16	Vendredi	
C	XVI	17	Samedi	
D	XV	18	DIMANCHE	S. Luc, évang.
E	XIV	19	Lundi	
F	XIII	20	Mardi	
G	XII	21	Mercredi	
A	XI	22	Jeudi	
B	X	23	Vendredi	
C	IX	24	Samedi	
D	VIII	25	DIMANCHE	. . . .
E	VII	26	Lundi	
F	VI	27	Mardi	Vigile.
G	V	28	Mercredi	S. Simon, S. J.
A	IV	29	Jeudi	
B	III	30	Vendredi	
C	II	31	Samedi	Vigile jeûne.

la lettre dominicale est C;

lettres dominicales sont D. C.

AVRIL.

FÊTES MOBILES. Pâques tombant au:				
Avril.	1er Avril.	11 Avril.	. Avril.	28 Mars
. . . .	. . . .	. . . .	Jeudi-Saint	
. . . .	. . . .	. . . .	*Vendr. Saint.*	
. . . .	. . . .	. . . .	Samedi. Saint	
.deCar.	D. de la Pass.	D. Rameaux.	Paque.	I D. Quasim.
. . . .	. . . .	Lundi-Saint.	Lundi.	
. . . .	. . . .	Mardi-Saint.	Mardi	
. . . .	. . . .	Mercr. Saint.		
. . . .	. . . .	Jeudi-Saint		
. . . .	. . . .	*Vendr. Saint.*		
. . . .	. . . .	Samedi-Saint		
la Pass.	D. Rameaux.	Paques.	I.D. Quasim.	II. Dimanche
. . . .	Lundi-Saint.	Lundi.		
. . . .	Mardi-Saint.	Mardi.		
. . . .	Mercr. Saint.			
. . . .	Jeudi-Saint.			
. . . .	*Vendr. Saint.*			
. . . .	Samedi Saint			
meaux.	Paques.	I.D. Quasim.	II. Dimanche	III. Dimanc.
i-Saint.	Lundi.			
i-Saint.	Mardi.			
r. Saint				
-Saint.				
r. Saint.				
di Saint				
es.	I.D. Quasim.	II. Dimanche	III. Dimanc.	IV. Dimanc.
i.				
i.				

…our les années communes

…ur les années bissextiles dont

MAI.

Lett. Dom			Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
G		[illegible]	Samedi	S. Jacques S. Ph.
A		[illegible]	DIMANCHE	....
B		[illegible]	Lundi	....
C		[illegible]	Mardi	
		[illegible]	Mercredi	
		[illegible]	Jeudi	....
		[illegible]	Vendredi	
	[illegible]	[illegible]	Samedi	
	[illegible]	[illegible]	DIMANCHE	....
	[illegible]	10	Lundi	....
	[illegible]	11	Mardi	
	[illegible]	12	Mercredi	
	[illegible]	13	Jeudi	....
	[illegible]	14	Vendredi	
	[illegible]	15	Samedi	....
	[illegible]	16	DIMANCHE	....
	XVI	17	Lundi	....
	XV	18	Mardi	....
	XIV	19	Mercredi	....
	XIII	20	Jeudi	....
	XII	21	Vendredi	
	XI	22	Samedi	....
	X	23	DIMANCHE	....
	IX	24	Lundi	....
	VIII	25	Mardi	....
	VII	26	Mercredi	....
	VI	27	Jeudi	....
	V	28	Vendredi	
	IV	29	Samedi	....
	III	30	DIMANCHE	....
	II	31	Lundi	....

dont la lettre dominicale est C;

les lettres dominicales sont D. C.

MAI.

FETES MOBILES. Paques tombant au				
25 Avril.	18 Avril.	11 Avril.	4 Avril.	28 Mars.
I.D Quasim.	II.Dimanche	III. Dimanc.	IV. Dimanc.	V.Dimanche
....	....	....	....	Rogations.
....	....	....	....	Ascension.
II. Dimanc.	III. Dimanc.	IV Dimanch.	V.Dimanche	VI.D.Octav
....	....	....	Rogations.	
....	....	....	Ascension.	
....	....	....	....	Vigile.
III. Dimanc.	IV. Dimanc.	V.Dimanche	VI.D.Octav.	Pentecôte.
....	....	Rogations	....	Lundi.
....	....	....	....	Mardi.
....	....	....	....	IV. Tems.
....	....	Ascension.		
....	....	....	Vigile.	
IV. Dimanc.	V.Dimanche	VI.D.Octav.	Pentecôte.	I. Dim. Trin
....	Rogations.	......	Lundi.	
....	....	....	Mardi.	
....	....	....	IV. Tems.	
....	Ascension.	....	....	Fête-Dieu.
....	....	Vigile.		
V.Dimanche	VI.D. Octav.	Pentecôte.	I. Dim. Trin.	II.Dimanche
Rogations.	....	Lundi.		

Pou[illegible] [illegible]nées communes

et pou[illegible] [illegible]ées bissextiles dont

Lett. Dom.	Jours du mois.		[illegible]maine.	Fêtes fixées.
B	Cal.	1	[illegible]	. . . .
C	VI	[illegible]	[illegible]di	. . . .
D	V	[illegible]	[illegible]	. . . .
E	IV	[illegible]	[illegible]redi	
F	III	[illegible]	[illegible]	. . . .
G	II	[illegible]	[illegible]ANCHE	. . . .
A	Non.	[illegible]	[illegible]di	. . . .
B	VIII	[illegible]	[illegible]di	. . . .
C	[illegible]	[illegible]	Mercredi	. . . .
D	[illegible]	[illegible]	Jeudi	. . . .
E	[illegible]	[illegible]	Vendredi	Saint Barnabé.
F	[illegible]	[illegible]	Samedi	. . . .
G	[illegible]	[illegible]	Dimanche	. . . .
A	[illegible]	[illegible]	Lundi	. . . .
B	[illegible]	[illegible]	Mardi	. . . .
C	[illegible]	[illegible]	Merdredi	. . . .
D	[illegible]	[illegible]	Jeudi	. . . .
E	[illegible]	[illegible]	Vendredi	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Samedi	
G	[illegible]	[illegible]	Dimanche	. . . .
[illegible]	[illegible]	21	Lundi	
[illegible]	[illegible]	22	Mardi	
[illegible]	[illegible]	23	Mercredi	Vigile jeûne.
[illegible]	[illegible]	24	Jeudi	Nativ. de S. J. B.
[illegible]	[illegible]	25	Vendredi	
[illegible]	[illegible]	26	Samedi	
[illegible]	[illegible]	27	Dimanche	. . . .
[illegible]	[illegible]	28	Lundi	Vigile jeûne.
[illegible]	[illegible]	29	Mardi	S. Pierre S. P.
[illegible]	[illegible]	30	Mercredi	

minicale est C ;

sont D. C.

JUIN.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
...il.	18 Avril.	11 Avril.	4 Avril.	28 Mars.
. . . .	. . . .	Mardi.		
. . . .	. . . .	IV. Tems.		
Ascension.	. . . .	. . . .	Fête-Dieu.	
. . . .	Vigile.			
VI.D.Octav.	PENTECÔTE.	I. Dim. Trin.	II Dimanche	III. Dimanc.
. . . .	Lundi.			
. . . .	Mardi.			
. . . .	IV. Tems.			
. . . .	. . . .	Fête-Dieu.		
Vigile.				
PENTECÔTE.	I. Dim. Trin.	II Dimanche	III. Dimanc.	IV. Dimanc.
Lundi.				
Mardi.				
IV. Tems.				
. . . .	Fête-Dieu.			
I. Dim. Trin.	II. Dimanche	III. Dimanc.	IV. Dimanc	V. Dimanche
Fête-Dieu.				
II. Dimanche	III. Dimanc.	IV. Dimanc.	V. Dimanche	VI. Dimanc.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

FÉVRIER.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Années communes.	Années bissextiles.	Fêtes fixées.
D	Cal.	1	Lundi	DIMANCHE	....
E	IV	2	Mardi	Lundi	Purificat.
F	III	3	Mercredi	Mardi	
G	II	4	Jeudi	Mercredi	
A	Non.	5	Vendredi	Jeudi	
B	VIII	6	Samedi	Vendredi	
C	VII	7	DIMANCHE	Samedi	....
D	VI	8	Lundi	DIMANCHE	....
E	V	9	Mardi	Lundi	
F	IV	10	Mercredi	Mardi	....
G	III	11	Jeudi	Mercredi	....
A	II	12	Vendredi	Jeudi	
B	Ides.	13	Samedi	Vendredi	
C	XVI	14	DIMANCHE	Samedi	....
D	XV	15	Lundi	DIMANCHE	....
E	XIV	16	Mardi	Lundi	
F	XIII	17	Mercredi	Mardi	....
G	XII	18	Jeudi	Mercredi	....
A	XI	19	Vendredi	Jeudi	
B	X	20	Samedi	Vendredi	
C	IX	21	DIMANCHE	Samedi	....
D	VIII	22	Lundi	DIMANCHE	....
E	VII	23	Mardi	Lundi	Vigile.
F	VI	24	Mercredi	Mardi	S. Mathias.
G*f	V * 6	25	Jeudi	Mercredi	S. Mathias.
A g	IV 5	26	Vendredi	Jeudi	
B a	III 4	27	Samedi	Vendredi	
C b	II 3	28	DIMANCHE	Samedi	....
c	2	29		DIMANCHE	....

* Ces lettres f, g, a, b, c, et ces chiffres 6, 5, 4, 3, 2, sont pour les années bissextiles.

dont la lettre dominicale est C;

les lettres dominicales sont D. C.

JUILLET.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
25 Avril.	18 Avril.	11 Avril.	4 Avril.	28 Mars.
III. Dim.	IV. Dimanc.	V. Diman.	VI. Diman.	VII. Dim.
IV. Dim.	V. Dimanc.	VI. Dim.	VII. Dim.	VIII. Dim.
V. Dimanc.	VI. Dim.	VII. Dim.	VIII. Dim.	IX. Dim.
VI. Dim.	VII. Dim.	VIII. Dim.	IX. Dim.	X. Dimanc.

Pour les an...

et pour les an...

JUILLET

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la ...	... fixées.
G	Cal.	1	Jeudi	. . . .
A	VI	2	V...	
B	V	3	Sa...	
C	IV	4	D...	
D	III	5	L...	
E	II	6	[illegible]	Tr. de N. S.
F	Non.	7	[illegible]	
G	VIII	8	[illegible]	. . . .
A	VII	[illegible]	[illegible]	Vigile.
B	VI	1...	[illegible]	S. Laurent, mart
C	V	1...	...ercredi	
D	IV	[illegible]	[illegible]	
E	III	[illegible]	...ndredi	
F	II	[illegible]	Samedi	Vigile jeûne.
G	Ides.	[illegible]	DIMANCHE	L'Assomption.
A	XVII	[illegible]	Lundi	
B	XVI	[illegible]	Mardi	
C	[illegible]	[illegible]	Mercredi	
D	[illegible]	[illegible]	Jeudi	
E	[illegible]	[illegible]	Vendredi	
F	[illegible]	[illegible]	Samedi	
G	[illegible]	[illegible]	DIMANCHE	. . . .
A	[illegible]	[illegible]	Lundi	Vigile.
B	[illegible]	[illegible]	Mardi	S. Barthelemi, ap.
C	[illegible]	[illegible]	Mercredi	S. Louis.
D	[illegible]	[illegible]	Jeudi	
E	[illegible]	[illegible]	Vendredi	
[illegible]	[illegible]	28	Samedi	
[illegible]	[illegible]	29	DIMANCHE	. . . .
	[illegible]	30	Lundi	
	[illegible]	31	Mardi	

...st C;

C.

		...s tombant au		
		...vril.	4 Avril.	28 Mars.
		IX. Dim.	X. Dimanc.	XI. Dim.
VIII. Dim.	IX. Dim.	X Dimanc.	XI. Dim.	XII. Dim.
IX. Dim.	X. Dimanc.	XI. Dim.	XII. Dim.	XIII. Dim.
X. Dimanc.	XI. Dim.	XII. Dim.	XIII Dim.	XIV. Dim.
XI. Dim.	XII. Dim.	XIII. Dim.	XIV. Dim.	XV. Dim.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

SEPTEMBRE.

Lett. Dom.	[illegible]		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
C	[illegible]	1	Mercredi	
[illegible]	[illegible]	2	Jeudi	
[illegible]	[illegible]	3	Vendredi	
[illegible]	[illegible]	4	Samedi	
[illegible]	Non.	5	DIMANCHE	. . . .
[illegible]	VIII	6	Lundi	
[illegible]	VII	7	Mardi	
[illegible]	VI	8	Mercredi	Nativ. de la Vierge.
[illegible]	V	9	Jeudi	
[illegible]	IV	10	Vendredi	
[illegible]	III	11	Samedi	
[illegible]	II	12	DIMANCHE	. . . .
D	Ides.	13	Lundi	
E	XVIII	14	Mardi	Ex. de la Croix.
F	XVII	15	Mercredi	IV. Tems.
G	XVI	16	Jeudi	
A	XV	17	Vendredi	
B	XIV	18	Samedi	
C	XIII	19	DIMANCHE	. . . .
D	XII	20	Lundi	Vigile.
E	XI	21	Mardi	S. Math., ap.
F	X	22	Mercredi	
G	IX	23	Jeudi	
A	VIII	24	Vendredi	
B	VII	25	Samedi	
C	VI	26	DIMANCHE	. . . .
D	V	27	Lundi	
E	IV	28	Mardi	
F	III	29	Mercredi	S. Michel.
G	II	30	Jeudi	

dont la lettre dominicale est C,

les lettres dominicales sont D. C.

SEPTEMBRE.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
25 Avril.	18 Avril.	11 Avril.	4 Avril.	28 Mars.
XII. Dim.	XIII. Dim.	XIV. Dim.	XV. Dim.	XVI. Dim.
XIII. Dim.	XIV. Dim.	XV. Dim.	XVI. Dim.	XVII. Dim.
XIV. Dim	XV. Dim.	XVI. Dim.	XVII. Dim.	XVIII. D.
XV. Dim.	XVI. Dim.	XVII. Dim.	XVIII. D.	XIX. Dim.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

AOUT.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
C	Cal.	1	DIMANCHE	. . . .
D	IV	2	Lundi	
E	III	3	Mardi	
F	II	4	Mercredi	
G	Non.	5	Jeudi	
A	VIII	6	Vendredi	Tr. de N. S.
B	VII	7	Samedi	
C	VI	8	DIMANCHE	. . . .
D	V	9	Lundi	Vigile.
E	IV	10	Mardi	S. Laurent, mart.
F	III	11	Mercredi	
G	II	12	Jeudi	
A	Ides.	13	Vendredi	
B	XIX	14	Samedi	Vigile jeûne.
C	XVIII	15	DIMANCHE	L'Assomption.
D	XVII	16	Lundi	
E	XVI	17	Mardi	
F	XV	18	Mercredi	
G	XIV	19	Jeudi	
A	XIII	20	Vendredi	
B	XII	21	Samedi	
C	XI	22	DIMANCHE	. . . .
D	X	23	Lundi	Vigile.
E	IX	24	Mardi	S. Barthelemi, ap.
F	VIII	25	Mercredi	S. Louis.
G	VII	26	Jeudi	
A	VI	27	Vendredi	
B	V	28	Samedi	
C	IV	29	DIMANCHE	. . . .
D	III	30	Lundi	
E	II	31	Mardi	

dont la lettre dominicale est C.

les lettres dominicales sont C B.

OCTOBRE

FÊTES MOBILES. Pâques tombant au				
25 Avril.	18 Avril.	11 Avril.	4 Avril.	28 Mars.
XVI. Dim.	XVII. Dim.	XVIII. D.	XIX. Dim.	XX. Dim.
XVII. D.	XVIII. D.	XIX. Dim.	XX. Dim.	XXI. Dim.
XVIII. D.	XIX. Dim.	XX. Dim.	XXI. Dim.	XXII. D.
XIX. Dim.	XX. Dim.	XXI. Dim.	XXII. D.	XXIII. D.
XX. Dim.	XXI. Dim.	XXII. D.	XXIII. D.	XXIV. D.

... années communes

... années bissextiles dont

...RE.

Lett. Dom.			Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
A		[illegible]	Lundi	La Toussaint.
B		[illegible]	Mardi	Les Morts.
C		[illegible]	Mercredi	
[illegible]		[illegible]	Jeudi	
[illegible]		[illegible]	Vendredi	
[illegible]		[illegible]	Samedi	
[illegible]		[illegible]	DIMANCHE	. . . .
[illegible]		[illegible]	Lundi	
[illegible]		[illegible]	Mardi	
[illegible]		[illegible]	Mercredi	
[illegible]		[illegible]	Jeudi	S. Martin.
[illegible]		[illegible]	Vendredi	
[illegible]		[illegible]	Samedi	
[illegible]		[illegible]	DIMANCHE	. . . .
[illegible]		[illegible]	Lundi	
[illegible]		[illegible]	Mardi	
[illegible]		[illegible]	Mercredi	
[illegible]		[illegible]	Jeudi	
[illegible]		[illegible]	Vendredi	
[illegible]		20	Samedi	
[illegible]		21	DIMANCHE	Prés. de la V.
[illegible]		22	Lundi	
[illegible]		23	Mardi	
[illegible]		[illegible]	Mercredi	
[illegible]		[illegible]	Jeudi	
[illegible]		[illegible]	Vendredi	
[illegible]		[illegible]	Samedi	
[illegible]		[illegible]	DIMANCHE	. . . .
[illegible]		[illegible]	Lundi	Vigile.
[illegible]		[illegible]	Mardi	S. André, apôt.

dont la lettre dominicale est C;

les lettres dominicales sont D. C.

NOVEMBRE.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
25 Avril.	18 Avril.	11 Avril.	4 Avril.	28 Mars.
XXI. Dim.	XXII. Dim.	XXIII. Dim.	XXIV. Dim.	XXV. Dim.
XXII. Dim.	XXIII. Dim.	XXIV. Dim.	XXV. Dim.	XXVI. Dim.
XXIII. Dim.	XXIV. Dim.	XXV. Dim.	XXVI. Dim.	XXVII. D.
I. D. de l'Av.	I. D. de l'Av.	I. D. de l'Av.	I. D. de l'Av.	I. D. de l'Av.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

DÉCEMBRE.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
F	Cal.	1	Mercredi	
G	IV	2	Jeudi	
A	III	3	Vendredi	
B	II	4	Samedi	
C	Non.	5	DIMANCHE	. . . .
D	VIII	6	Lundi	
E	VII	7	Mardi	
F	VI	8	Mercredi	Conc. de la V.
G	V	9	Jeudi	
A	IV	10	Vendredi	
B	III	11	Samedi	
C	II	12	DIMANCHE	. . . .
D	Ides.	13	Lundi	
E	XIX	14	Mardi	
F	XVIII	15	Mercredi	IV. Tems.
G	XVII	16	Jeudi	
A	XVI	17	Vendredi	
B	XV	18	Samedi	
C	XIV	19	DIMANCHE	. . . .
D	XIII	20	Lundi	Vigile.
E	XII	21	Mardi	S. Thomas, ap.
F	XI	22	Mercredi	
G	X	23	Jeudi	
A	IX	24	Vendredi	Vigile jeûne.
B	VIII	25	Samedi	NOEL.
C	VII	26	DIMANCHE	S. Etienne, m.
D	VI	27	Lundi	S. Jean, apôt.
E	V	28	Mardi	Les SS. Innocents.
F	IV	29	Mercredi	
G	III	30	Jeudi	
A	II	31	Vendredi	

dont la lettre dominicale est C;

les lettres dominicales sont D. C.

DÉCEMBRE.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
25 Avril.	18 Avril.	11 Avril.	4 Avril.	28 Mars.
II. Dimanc.	II. Dimanc.	II. Dimanc.	II. Dimanc.	II. Dimanc.
III. Dimanc.	III. Dimanc.	III. Dimanc.	III. Dimanc.	III. Dimanc.
IV. Dimanc.	IV. Dimanc.	IV. Dimanc.	IV. Dim.	IV. Dim.
D. Octave.	D. Octave.	D. Octave.	D. Octave.	D. Octave.

Pour le

et pour le

AVRI

Lett. Dom.	Jours du mois.		d	
G	Cal.	1	[illegible]	
A	IV	2	[illegible]	
B	III	3	[illegible]	
C	II	4	[illegible]	
D	Non.	5	[illegible]	
E	VIII	6	[illegible]	
F	VII	7	[illegible]	
G	VI	8	[illegible]	....
A	V	9	[illegible]	....
B	IV	10	[illegible]	
C	III	11	Mercredi	
D	II	12	Jeudi	....
E	Ides.	13	Vendredi	
F	XVII	14	Samedi	....
G	XVI	15	DIMANCHE	....
A	XV	16	Lundi	....
B	XV	17	Mardi	....
C	[illegible]	18	Mercredi	....
D	[illegible]	19	Jeudi	....
E	[illegible]	20	Vendredi	
F	[illegible]	21	Samedi	....
G	[illegible]	22	DIMANCHE	....
A	[illegible]	23	Lundi	....
B	X	24	Mardi	....
C	[illegible]	25	Mercredi	....
[illegible]	[illegible]	26	Jeudi	....
[illegible]	VI	27	Vendredi	
[illegible]	V	28	Samedi	....
[illegible]	IV	29	DIMANCHE	....
[illegible]	III	30	Lundi	...
	II	31	Mardi	..

dont la lettre dominicale est B;

les lettres dominicales sont C. B.

JANVIER.

FÊTES MOBILES. Paques tombant au				
24 Avril.	17 Avril.	16 Avril.	3 Avril.	27 Mars.
I. Dimanc.	I. Dimanc.	I. Dimanc.	I. Dimanc.	I. Dimanc.
I. Dimanc.	I. Dimanc.	I. Dimanc.	I. Dimanc.	I. Dimanc.
II. Diman.	II. Diman.	II. Diman.	II. Diman	II. Diman.
II. Diman.	II. Diman.	II. Diman.	II. Diman.	II. Diman.
III. Diman.	III. Diman.	III. Diman.	III. Diman.	Septuagés.
III. Diman.	III. Diman.	III. Diman.	III. Diman.	Septuagés.
IV. Diman.	IV. Diman.	IV. Diman.	Septuagés.	Sexagésime.
IV. Diman.	IV. Diman.	IV. Diman.	Septuagés.	Sexagésime.

Pour les années communes

Pour les années bissextiles dont

[illegible] I N.

		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
	[illegible]	Mercredi	. . . .
	[illegible]	Jeudi	. . . .
	[illegible]	Vendredi	
	[illegible]	Samedi	. . . .
	[illegible]	DIMANCHE	. . . .
	[illegible]	Lundi	. . . .
	[illegible]	Mardi	. . . .
	8	Mercredi	. . . .
	9	Jeudi	. . . .
	[illegible]	Vendredi	
	[illegible]	Samedi	S. Barnabé.
	[illegible]	DIMANCHE	. . . .
	[illegible]	Lundi	. . . .
XVIII	[illegible]	Mardi	. . . .
XVII	[illegible]	Mercredi	. . . .
XVI	[illegible]	Jeudi	. . . .
XV	[illegible]	Vendredi	
XIV	18	Samedi	
XIII	19	DIMANCHE	. . . .
XII	[illegible]	Lundi	
XI	[illegible]	Mardi	
X	[illegible]	Mercredi	
IX	[illegible]	Jeudi	Vigile jeûne.
VIII	[illegible]	Vendredi	Nativ. de S. J. B.
VII	[illegible]	Samedi	
VI	[illegible]	DIMANCHE	. . . .
V	[illegible]	Lundi	
IV	28	Mardi	Vigile jeûne.
III	29	Mercredi	S. Pierre S. P.
II	30	Jeudi	

dont la lettre dominicale est B;

les lettres dominicales sont C. B.

JUIN.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
24 Avril.	17 Avril.	10 Avril.	3 Avril.	27 Mars.
. . . .	. . . .	IV. Tems.		
Ascension.	. . . .	. . . .	Fête-Dieu.	
. . . .	Vigile.			
VI. D. Oct.	PENTECÔTE.	I. Dim. Trin.	II. Dimanc.	III. Dimanc.
. . . .	Lundi.			
. . . .	Mardi.			
. . . .	IV. Tems.			
. . . .	. . . . . .	Fête-Dieu.		
Vigile.				
PENTECÔTE.	I. Dim. Trin.	II. Dimanc.	III. Dimanc.	IV. Dimanc.
Lundi.				
Mardi.				
IV. Tems.				
. . . .	Fête-Dieu.			
I. Dim. Trin.	II. Dimanc.	III. Dimanc.	IV. Dimanc	V. Dimanc.
Fête-Dieu.				
II. Dimanc.	III. Dimanc.	IV. Dimanc.	V. Dimanche	VI. Dimanc.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

MARS.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
D	Cal.	1	Mardi	
E	VI	2	Mercredi	. . . .
F	V	3	Jeudi	
G	IV	4	Vendredi	
A	III	5	Samedi	
B	II	6	DIMANCHE	. . . .
C	Non.	7	Lundi	
D	VIII	8	Mardi	
E	VII	9	Mercredi	. . . .
F	VI	10	Jeudi	
G	V	11	Vendredi	
A	IV	12	Samedi	
B	III	13	DIMANCHE	. . . .
C	II	14	Lundi	
D	Ides.	15	Mardi	
E	XVII	16	Mercredi	. . . .
F	XVI	17	Jeudi	
G	XV	18	Vendredi	
A	XIV	19	Samedi	
B	XIII	20	DIMANCHE	. . . .
C	XII	21	Lundi	. . . .
D	XI	22	Mardi	. . . .
E	X	23	Mercredi	. . . .
F	IX	24	Jeudi	. . . .
G	VIII	25	Vendredi	L'Annonciat.
A	VII	26	Samedi	. . . .
B	VI	27	DIMANCHE	. . . .
C	V	28	Lundi	. . . .
D	IV	29	Mardi	. . . .
E	III	30	Mercredi	. . . .
F	II	31	Jeudi	. . . .

dont la lettre dominicale est B;

les lettres dominicales sont C. B.

JUILLET.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
24 Avril.	17 Avril.	10 Avril.	3 Avril.	27 Mars.
III. Dim.	IV. Dimanc.	V. Diman.	VI. Diman.	VII. Dim.
IV. Dim.	V. Dimanc.	VI. Dim.	VII. Dim.	VIII. Dim.
V. Dimanc.	VI. Dim.	VII. Dim.	VIII. Dim.	IX. Dim.
VI. Dim.	VII. Dim.	VIII. Dim.	IX. Dim.	X. Dimanc.
Dim.	VIII. Dim.	IX. Dim.	X. Dimanc.	XI. Dim.

Pour les ann

et pour les anné

JUILLET.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la sem.	
G	Cal.	1	Vendredi	
A	VI	2	Samedi	
B	V	3	DIMANCH:	
C	IV	4	Lundi	
D	III	5	Mardi	
E	II.	6	Merc	
F	Non.	7	Jeudi	
G	VIII	8	Ven	....
A	VII	9	Sa	
B	VI	10	Di	aurent, mart.
C	V	11	Lu	
D	IV	12	M	
E	III	13		
F	II	14		ile jeûne.
G	Ides.	15		....
A	XVII	16		L'Assomption.
B	XVI	17		
C	XV	18		
D	XIV	19		
E	XIII			
F	XII			
G	XI			....
A	X			
B	IX			Vigile.
C	VIII			S. Barthelemi, ap.
D	VII			S. Louis.
E	VI			
F	V			
G	IV			....
A	II			
B	I			

B;

				...ant au	
				..Avril.	27 Mars.
		X Dimanc.	XI. Dim.	XII. Dim.	
...	X. Dimanc.	XI. Dim.	XII. Dim.	XIII. Dim.	
X. Dimanc.	XI. Dim.	XII. Dim.	XIII Dim.	XIV. Dim.	
XI. Dim.	XII. Dim.	XIII. Dim.	XIV. Dim.	XV. Dim.	

et pour les années

AOUT.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.
C	Cal.	1	Lundi
D	IV	2	Mardi
E	III	3	Mercredi
F	II	4	Jeudi
G	Non.	5	Vendredi
A	VIII	6	Samedi
B	VII	7	DIMANCHE
C	VI	8	Lundi
D	V	9	Mardi
E	IV	10	Mercredi
F	III	11	Jeudi
G	II	12	Vendre…
A	Ides.	13	Samedi
B	XIX	14	DIMA…
C	XVIII	15	Lundi
D	XVII	16	Mard…
E	XVI	17	Mer…
F	XV	18	Jeud…
G	XIV	19	Ve…
A	XIII	20	Sa…
B	XII	21	D…
C	XI	22	L…
D	X	23	[illegible]
E	IX	24	[illegible]
F	VIII	25	[illegible]
G	VII	26	[illegible]
A	VI	27	[illegible]
B	V	28	[illegible]
C	IV	29	[illegible]
D	III	[illegible]	[illegible]
E	II	[illegible]	[illegible]

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

JUIN.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
E	Cal.	1	Mercredi	....
F	IV	2	Jeudi	....
G	III	3	Vendredi	
A	II	4	Samedi	....
B	Non.	5	DIMANCHE	....
C	VIII	6	Lundi	....
D	VII	7	Mardi	....
E	VI	8	Mercredi	....
F	V	9	Jeudi	....
G	IV	10	Vendredi	
A	III	11	Samedi	S. Barnabé.
B	II	12	DIMANCHE	....
C	Ides.	13	Lundi	....
D	XVIII	14	Mardi	....
E	XVII	15	Mercredi	....
F	XVI	16	Jeudi	....
G	XV	17	Vendredi	
A	XIV	18	Samedi	
B	XIII	19	DIMANCHE	....
C	XII	20	Lundi	
D	XI	21	Mardi	
E	X	22	Mercredi	
F	IX	23	Jeudi	Vigile jeûne.
G	VIII	24	Vendredi	Nativ. de S. J. B.
A	VII	25	Samedi	
B	VI	26	DIMANCHE	....
C	V	27	Lundi	
D	IV	28	Mardi	Vigile jeûne.
E	III	29	Mercredi	S. Pierre S. P.
F	II	30	Jeudi	

dont la lettre dominicale est B:

les lettres dominicales sont C. B.

OCTOBRE.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
24 Avril.	17 Avril.	10 Avril	3 Avril.	27 Mars.
XVI. Dim.	XVII. Dim.	XVIII. D.	XIX. Dim.	XX. Dim.
XVII. D.	XVIII. D.	XIX. Dim.	XX. Dim.	XXI. Dim.
XVIII. D.	XIX. Dim.	XX. Dim.	XXI. Dim.	XXII. D.
XIX. Dim.	XX. Dim.	XXI. Dim.	XXII. D.	XXIII. D.
XX. Dim.	XXI. Dim.	XXII. D.	XXIII. D.	XXIV. D.

Pou[illegible] [illegible]tes

et pour [illegible] [illegible]s dont

OCTO[illegible]

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de l[illegible]	[illegible]tes [illegible]
A	Cal.	1	Samedi	[illegible]oussaint
B	VI	2	Di[illegible]	[illegible] morts.
C	V	3	Lu[illegible]	
D	IV	4	M[illegible]	
E	III	5	M[illegible]	
F	II	6	J[illegible]	. . . .
G	Non.	7	[illegible]	
A	VIII	8	[illegible]	
B	VII	9	[illegible]	
C	VI	1[illegible]		
D	V	11		[illegible] Martin.
E	IV	12		
F	III	13		. . . .
G	II	[illegible]		
A	Ides.	[illegible]		
B	XVII	[illegible]		
C	XVI	[illegible]		
D	XV	[illegible]		
E	XIV	[illegible]		
F	XIII			. . . .
G	XII			[illegible]res de la V.
A	XI			
B	X			
C	IX			
D	VIII			
E	VII			
F	VI			. . .
G	V			
A	IV			[illegible]igile
B	III			[illegible] André apôt.
C	II			

nt la lettre dominicale est B;

lettres dominicales sont C. B.

NOVEMBRE.

FÊTES MOBILES. Paques tombant au				
4 Avril.	17 Avril.	10 Avril.	3 Avril.	27 Mars.
XI. Dim.	XXII. Dim.	XXIII. Dim.	XXIV. Dim.	XXV. Dim.
II. Dim.	XXIII. Dim.	XXIV. Dim.	XXV. Dim.	XXVI. Dim.
III. Dim.	XXIV. Dim.	XXV. Dim.	XXVI. Dim.	XXVII. D.
. de l'Av.	I. D. de l'Av.	I. D. de l'Av.	I. D. de l'Av.	I. D. de l'Av.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

OCTOBRE.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
A	Cal.	1	Samedi	
B	VI	2	DIMANCHE	. . . .
C	V	3	Lundi	
D	IV	4	Mardi	
E	III	5	Mercredi	
F	II	6	Jeudi	
G	Non.	7	Vendredi	
A	VIII	8	Samedi	
B	VII	9	DIMANCHE	. . . .
C	VI	10	Lundi	
D	V	11	Mardi	
E	IV	12	Mercredi	
F	III	13	Jeudi	
G	II	14	Vendredi	
A	Ides.	15	Samedi	
B	XVII	16	DIMANCHE	. . . .
C	XVI	17	Lundi	
D	XV	18	Mardi	S. Luc, évang.
E	XIV	19	Mercredi	
F	XIII	20	Jeudi	
G	XII	21	Vendredi	
A	XI	22	Samedi	
B	X	23	DIMANCHE	. . . .
C	IX	24	Lundi	
D	VIII	25	Mardi	
E	VII	26	Mercredi	
F	VI	27	Jeudi	Vigile.
G	V	28	Vendredi	S. Simon, S. J.
A	IV	29	Samedi	
B	III	30	DIMANCHE	. . . .
C	II	31	Lundi	Vigile jeûne.

	[illegible] tombant au			
	17 Av[illegible]	[illegible] Avril.	3 Avril.	27 Mars.
[illegible]anc.	II. Dimanc.	II. Dimanc.	II. Dimanc.	II. Dimanc.
[D]imanc.	III. Dimanc.	III. Dimanc.	III. Dimanc.	III. Dimanc.
[D]imanc.	IV. Dimanc.	IV. Dimanc.	IV. Dim.	IV. Dim.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

NOVEMBRE.

Lett. Dom	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
D	Cal.	1	Mardi	La Toussaint.
E	IV	2	Mercredi	Les Morts.
F	III	3	Jeudi	
G	II	4	Vendredi	
A	Non.	5	Samedi	
B	VIII	6	DIMANCHE	. . . .
C	VII	7	Lundi	
D	VI	8	Mardi	
E	V	9	Mercredi	
F	IV	10	Jeudi	
G	III	11	Vendredi	S. Martin.
A	II	12	Samedi	
B	Ides.	13	DIMANCHE	. . . .
C	XVIII	14	Lundi	
D	XVII	15	Mardi	
E	XVI	16	Mercredi	
F	XV	17	Jeudi	
G	XIV	18	Vendredi	
A	XIII	19	Samedi	
B	XII	20	DIMANCHE	. . . .
C	XI	21	Lundi	Prés. de la V.
D	X	22.	Mardi	
E	IX	23	Mercredi	
F	VIII	24	Jeudi	
G	VII	25	Vendredi	
A	VI	26	Samedi	
B	V	27	DIMANCHE	. . . .
C	IV	28	Lundi	
D	III	29	Mardi	Vigile.
E	II	30	Mercredi	S. André, apôt.

dont la lettre dominicale est A ;

les lettres dominicales sont B. A.

JANVIER.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
23 Avril.	16 Avril.	9 Avril.	2 Avril.	26 Mars.
I. Dimanc. I. Dimanc.	I. Dimanc. I. Dimanc.	I. Dimanc. I. Dimanc.	I. Dimanc. I. Dimanc.	I. Dimanc. I. Dimanc.
II. Diman. II. Diman.	II Diman. II. Diman.	II. Diman. II. Diman	II. Diman II. Diman	II. Diman. II. Diman.
III. Diman. III. Diman.	III. Diman. III. Diman.	III Diman. III. Diman.	III. Diman. III. Diman.	Septuagés. Septuagés.
IV. Diman. IV. Diman.	IV. Diman. IV. Diman.	IV. Diman. IV. Diman.	Septuagés. Septuagés.	Sexagésime. Sexagésime.

Pour les an... ...es

et pour les an...

JANVIER

Lett Dom.	Jours du mois.		Années comm...	[illegible]	
A	Cal.	1	DIM...		
B	IV	2	Lundi		...ificat.
C	III	3	Ma...		
D	II	4	Mer...	...di	
E	Non.	5	Je...	Samedi	....
F	VIII	6	V...	DIMANCHE	....
G	VII	[illegible]	...a	Lundi	
A	VI	8	[illegible]	Mardi	....
B	V	9	[illegible]	Mercredi	....
C	IV	1...	...edi	Jeudi	
D	III	[illegible]	...di	Vendredi	
E	II	[illegible]	...NCHE	Samedi	....
F	Ides	[illegible]	...di	DIMANCHE	....
G	XIX	[illegible]	...ardi	Lundi	
A	XVIII	[illegible]	Mercredi	Mardi	....
B	XVII	[illegible]	...udi	Mercredi	....
C	XVI	[illegible]	Vendredi	Jeudi	
D	XV	[illegible]	Samedi	Vendredi	
E	X...	[illegible]	DIMANCHE	Samedi	....
F	[illegible]	[illegible]	Lundi	DIMANCHE	....
G	[illegible]	[illegible]	Mardi	Lundi	
A	[illegible]	[illegible]	Mercredi	Mardi	....
B	[illegible]	[illegible]	Jeudi	Mercredi	Vigile.
C	[illegible]	[illegible]	Vendredi	Jeudi	S. Mathias.
D	[illegible]	[illegible]	Samedi	Vendredi	S. Mathias.
E	[illegible]	26	DIMANCHE	Samedi	....
F	[illegible]	[illegible]	Lundi	DIMANCHE	....
G	[illegible]	28	Mardi	Lundi	
[illegible]	[illegible]	29		Mardi	

... 5, a, b, c, et ces chiffres 6, 5, 4, 3, 2, sont pour les années

'e est A;

B. A.

			tombant au	
		..i.	2 Avril.	26 Mars.
...	V. Diman.	Septuagés.	Sexagésim.	Quinquag.
.. Diman.	V. Diman.	Septuagés.	Sexagésim.	Quinquag.
....	....	....	....	Cendres.
....	....	....	....	Cendres.
VI. Diman.	Septuagés.	Sexagésim.	Quinquag.	I. D. de Car.
VI. Diman.	Septuagés.	Sexagésim.	Quinquag.	I. D. de Car.
....	....	....	Cendres.	IV. Tems.
....	....	....	Cendres.	IV. Tems.
Septuagés.	Sexagésim.	Quinquag.	I. D de Car.	II. D. Car.
Septuagés.	Sexagésim.	Quinquag.	I. D. de Car.	II. D. Car.
....	....	Cendres.	IV. Tems.	
....	....	Cendres.	IV. Tems.	
Sexagésim.	Quinquag.	I. D. de Car.	II. D. Car.	III. D. Car.
Sexagésim.	Quinquag.	I. D. de Car.	II. D. Car	III. D. Car.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

JANVIER.

Lett Dom.	Jours du mois.		Années communes.	Années bissextiles.	Fêtes fixées.
A	Cal.	1	DIMANCHE	Samedi	Circoncis.
B	IV	2	Lundi	DIMANCHE	
C	III	3	Mardi	Lundi	
D	II	4	Mercredi	Mardi	
E	Non.	5	Jeudi	Mercredi	
F	VIII	6	Vendredi	Jeudi	Épiphanie.
G	VII	7	Samedi	Vendredi	
A	VI	8	DIMANCHE	Samedi	....
B	V	9	Lundi	DIMANCHE	....
C	IV	10	Mardi	Lundi	
D	III	11	Mercredi	Mardi	
E	II	12	Jeudi	Mercredi	
F	Ides	13	Vendredi	Jeudi	
G	XIX	14	Samedi	Vendredi	
A	XVIII	15	DIMANCHE	Samedi	....
B	XVII	16	Lundi	DIMANCHE	....
C	XVI	17	Mardi	Lundi	
D	XV	18	Mercredi	Mardi	
E	XIV	19	Jeudi	Mercredi	
F	XIII	20	Vendredi	Jeudi	
G	XII	21	Samedi	Vendredi	
A	XI	22	DIMANCHE	Samedi	....
B	X	23	Lundi	DIMANCHE	....
C	IX	24	Mardi	Lundi	
D	VIII	25	Mercredi	Mardi	
E	VII	26	Jeudi	Mercredi	
F	VI	27	Vendredi	Jeudi	
G	V	28	Samedi	Vendredi	
A	IV	29	DIMANCHE	Samedi	....
B	III	30	Lundi	DIMANCHE	....
C	II	31	Mardi	Lundi	

dont la lettre dominicale est A ;

les lettres dominicales sont B. A;

MARS.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
23 Avril.	16 Avril.	9 Avril.	2 Avril.	26 Mars.
....	Cendres.	IV. Tems.		
Quinquag.	I. D. de Car.	II.D. de Car.	III.D.deCar.	IV.D.deCar.
.....				
Cendres.	IV. Tems.			
.....				
I. D. de Car.	II.D. de Car	III.D.deCar.	IV.D.deCar.	D. de la Pass.
....				
IV. Tems.				
....				
II.D. de Car.	III.D.deCar.	IV.D.deCar	D de la Pass.	D. Rameaux.
....	....	....	....	Lundi-Saint.
....	....	....	....	Mardi-Saint.
....	....	....	....	Mercr. Saint.
....	....	....	....	Jeudi-Saint.
....	....	....	....	*Vendr. Saint.*
....	....	....	....	Samedi Saint
III.D.deCar.	IV.D.deCar.	D de la Pass.	D. Rameaux.	PAQUES.
....	....	....	Lundi-Saint.	Lundi.
....	....	....	Mardi-Saint.	Mardi.
....	....	....	Mercr. Saint.	
....	....	....	Jeudi-Saint.	
....	....	....	*Vendr. Saint.*	

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

FÉVRIER.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Années communes.	Années bissextiles.	Fêtes fixées.
D	Cal.	1	Mercredi	Mardi	
E	IV	2	Jeudi	Mercredi	Purificat.
F	III	3	Vendredi	Jeudi	
G	II	4	Samedi	Vendredi	
A	Non.	5	DIMANCHE	Samedi	....
B	VIII	6	Lundi	DIMANCHE	....
C	VII	7	Mardi	Lundi	
D	VI	8	Mercredi	Mardi	....
E	V	9	Jeudi	Mercredi	....
F	IV	10	Vendredi	Jeudi	
G	III	11	Samedi	Vendredi	
A	II	12	DIMANCHE	Samedi	....
B	Ides.	13	Lundi	DIMANCHE	....
C	XVI	14	Mardi	Lundi	
D	XV	15	Mercredi	Mardi	....
E	XIV	16	Jeudi	Mercredi	....
F	XIII	17	Vendredi	Jeudi	
G	XII	18	Samedi	Vendredi	
A	XI	19	DIMANCHE	Samedi	....
B	X	20	Lundi	DIMANCHE	....
C	IX	21	Mardi	Lundi	
D	VIII	22	Mercredi	Mardi	....
E	VII	23	Jeudi	Mercredi	Vigile.
F	VI	24	Vendredi	Jeudi	S. Mathias.
G*f	V * 6	25	Samedi	Vendredi	S. Mathias.
A g	IV 5	26	DIMANCHE	Samedi	....
B a	III 4	27	Lundi	DIMANCHE	....
C b	II 3	28	Mardi	Lundi	
c	2	29		Mardi	

* Ces lettres f, g, a, b, c, et ces chiffres 6, 5, 4, 3, 2, sont pour les années bissextiles.

dont la lettre dominicale est A;

les lettres dominicales sont B. A.

AVRIL.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
23 Avril.	16 Avril.	9 Avril.	2 Avril.	26 Mars.
....	....	....	Samedi Saint	
IV.D.deCar.	D. de la Pass.	D. Rameaux.	PAQUES.	I.D.Quasim
....	....	Lundi-Saint.	Lundi.	
....	....	Mardi-Saint.	Mardi.	
....	....	Mercr. Saint.		
....	....	Jeudi-Saint.		
....	....	*Vendr. Saint.*		
....	....	Samedi-Saint		
D. de la Pass.	D. Rameaux.	PAQUES.	I.D. Quasim.	II.Dimanche
....	Lundi-Saint.	Lundi.		
....	Mardi-Saint.	Mardi.		
....	Mercr. Saint.			
....	Jeudi-Saint..			
....	*Vendr. Saint.*			
....	Samedi Saint			
D. Rameaux.	PAQUES.	I.D. Quasim.	II.Dimanche	III. Dimanc.
Lundi-Saint.	Lundi.			
Mardi-Saint	Mardi.			
Mercr.Saint.				
Jeudi-Saint.				
Vendr. Saint.				
Samedi Saint				
PAQUES.	I.D.Quasim.	II.Dimanche	III. Dimanc.	IV. Dimanc.
Lundi.				
Mardi.				
I.D.Quasim.	II.Dimanche	III. Dimanc.	IV. Diman.	V.Dimanche

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

MARS.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
D	Cal.	1	Mercredi	. . . .
E	VI	2	Jeudi	
F	V	3	Vendredi	
G	IV	4	Samedi	
A	III	5	DIMANCHE	. . . .
B	II	6	Lundi	
C	Non.	7	Mardi	
D	VIII	8	Mercredi	. . . .
E	VII	9	Jeudi	
F	VI	10	Vendredi	
G	V	11	Samedi	
A	IV	12	DIMANCHE	. . . .
B	III	13	Lundi	
C	II	14	Mardi	
D	Ides.	15	Mercredi	. . . .
E	XVII	16	Jeudi	
F	XVI	17	Vendredi	
G	XV	18	Samedi	
A	XIV	19	DIMANCHE	. . . .
B	XIII	20	Lundi	. . . .
C	XII	21	Mardi	. . . .
D	XI	22	Mercredi	. . . .
E	X	23	Jeudi	. . . .
F	IX	24	Vendredi	. . . .
G	VIII	25	Samedi	L'Annonciat.
A	VII	26	DIMANCHE	. . . .
B	VI	27	Lundi	. . . .
C	V	28	Mardi	. . . .
D	IV	29	Mercredi	. . . .
E	III	30	Jeudi	. . . .
F	II	31	Vendredi	. . . .

dont la lettre dominicale est A;

les lettres dominicales sont B, A.

MAI.

FETES MOBILES. Paques tombant au				
23 Avril	16 Avril.	9 Avril.	2 Avril.	26 Mars.
....	....	....	....	Rogations.
....	....	....	....	Ascension.
II. Dimanc.	III. Dimanc.	IV Dimanch.	V.Dimanche	VI.D.Octav
....	....	....	Rogations	
....	....	....	Ascension.	
....	....	....	....	Vigile.
III. Dimanc.	IV. Dimanc.	V.Dimanche	VI.D.Octav.	Pentecôte.
....	....	Rogations	....	Lundi.
....	....	....	....	Mardi.
....	....	....	....	IV. Tems.
....	....	Ascension.		
....	....	....	Vigile.	
IV. Dimanc.	V Dimanche	VI.D.Octav	Pentecôte.	I. Dim. Trin
....	Rogations.	....	Lundi.	
....	....	....	Mardi.	
....	....	....	IV. Tems.	
....	Ascension.	....	....	Fête-Dieu.
....	....	Vigile.		
V.Dimanche	VI.D. Octav.	Pentecôte.	I. Dim. Trin.	II.Dimanche
Rogations.	....	Lundi.		
....	....	Mardi.		
....	....	IV. Tems.		

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

MAI.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
B	Cal.	1	Lundi	S. Jacques S. Ph.
C	VI	2	Mardi	
D	V	3	Mercredi	
E	IV	4	Jeudi	
F	III	5	Vendredi	
G	II	6	Samedi	
A	Non.	7	DIMANCHE	
B	VIII	8	Lundi	
C	VII	9	Mardi	
D	VI	10	Mercredi	
E	V	11	Jeudi	
F	IV	12	Vendredi	
G	III	13	Samedi	
A	II	14	DIMANCHE	
B	Ides.	15	Lundi	
C	XVII	16	Mardi	
D	XVI	17	Mercredi	
E	XV	18	Jeudi	
F	XIV	19	Vendredi	
G	XIII	20	Samedi	
A	XII	21	DIMANCHE	
B	XI	22	Lundi	
C	X	23	Mardi	
D	IX	24	Mercredi	
E	VIII	25	Jeudi	
F	VII	26	Vendredi	
G	VI	27	Samedi	
A	V	28	DIMANCHE	
B	IV	29	Lundi	
C	III	30	Mardi	
D	II	31	Mercredi	

dont la lettre dominicale est A;

les lettres dominicales sont B, A.

MAI.

FETES MOBILES. PAQUES tombant au				
23 Avril	16 Avril.	9 Avril.	2 Avril.	26 Mars.
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Rogations.
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Ascension.
II. Dimanc.	III. Dimanc.	IV Dimanch.	V.Dimanche	VI.D.Octav
. . . .	. . . .	. . . .	Rogations	
. . . .	. . . .	. . . .	Ascension.	
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Vigile.
III. Dimanc.	IV. Dimanc.	V.Dimanche	VI.D.Octav.	PENTECÔTE.
. . . .	. . . .	Rogations	. . . .	Lundi.
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Mardi.
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	IV. Tems.
. . . .	. . . .	Ascension.		
. . . .	. . . .	. . . .	Vigile.	
IV. Dimanc.	V. Dimanche	VI.D.Octav	PENTECÔTE.	I. Dim. Trin
. . . .	Rogations.	. . . .	Lundi.	
. . . .	. . . .	. . . .	Mardi.	
. . . .	. . . .	. . . .	IV. Tems.	
. . . .	Ascension.	. . . .	. . . .	Fête-Dieu.
. . . .	. . . .	Vigile.		
V.Dimanche	VI.D. Octav.	PENTECÔTE.	I. Dim. Trin.	II.Dimanche
Rogations.	. . . .	Lundi.		
. . . .	. . . .	Mardi.		
. . . .	. . . .	IV. Tems.		

Pour les a communes

et pour les ann sextiles dont

JUILLET.

Lett. Dom	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
G	Cal.	1	Samedi	
A	VI	2	DIMANCHE	
B	V	3	Lundi	. . . .
C	IV	4	Mardi	
D	III	5	Mercredi	
E	II	6	Jeudi	
F	Non	7	Vendredi	
G	VIII	8	Samedi	Nativ. de la Vierge.
A	VII	9	DIMANCHE	
B	VI	10	Lundi	. . . .
C	V	11	Mardi	
D	IV	12	Mercredi	
E	III	13	Jeudi	
F	II	14	Vendredi	Ex. de la Croix.
G	Ides.	15	Samedi	
A	XVII	16	DIMANCHE	
B	XVI	17	Lundi	. . . .
C	XV	18	Mardi	
D	XIV	19	Mercredi	
E	XIII	20	Jeudi	IV. T. Vigile.
F	XII	21	Vendredi	S. Math., ap.
G	XI	22	Samedi	
A	X	23	DIMANCHE	
B	IX	24	Lundi	. . . .
C	VIII	25	Mardi	
D	VII	26	Mercredi	
E	VI	27	Jeudi	
F	V	28	Vendredi	
G	IV	29	Samedi	S. Michel.
A	III	30	DIMANCHE	
B	II	31	Lundi	

A.

EMBRE.

	LES. PAQUES tombant au			
	Av	9 Avril.	2 Avril.	26 Mars.
	I. Dim.	XIV. Dim.	XV. Dim.	XVI. Dim.
	XIV. Dim.	XV. Dim.	XVI. Dim.	XVII. Dim.
Dim	XV. Dim.	XVI. Dim.	XVII. Dim.	XVIII. D.
V. Dim.	XVI. Dim.	XVII. Dim.	XVIII. D.	XIX. Dim.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles dont

SEPTEMBRE.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
F	Cal.	1	Vendredi	
G	IV	2	Samedi	
A	III	3	DIMANCHE	. . . .
B	II	4	Lundi	
C	Non.	5	Mardi	
D	VIII	6	Mercredi	
E	VII	7	Jeudi	
F	VI	8	Vendredi	Nativ. de la Vierge.
G	V	9	Samedi	
A	IV	10	DIMANCHE	. . . .
B	III	11	Lundi	
C	II	12	Mardi	
D	Ides.	13	Mercredi	
E	XVIII	14	Jeudi	Ex. de la Croix.
F	XVII	15	Vendredi	
G	XVI	16	Samedi	
A	XV	17	DIMANCHE	. . . .
B	XIV	18	Lundi	
C	XIII	19	Mardi	
D	XII	20	Mercredi	IV. T. Vigile.
E	XI	21	Jeudi	S. Math., ap.
F	X	22	Vendredi	
G	IX	23	Samedi	
A	VIII	24	DIMANCHE	. . . .
B	VII	25	Lundi	
C	VI	26	Mardi	
D	V	27	Mercredi	
E	IV	28	Jeudi	
F	III	29	Vendredi	S. Michel.
G	II	30	Samedi	

dont la lettre dominicale est A,

les lettres dominicales sont B. A.

SEPTEMBRE.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
23 Avril.	16 Avril.	9 Avril.	2 Avril.	26 Mars.
XII. Dim.	XIII. Dim.	XIV. Dim.	XV. Dim.	XVI. Dim.
XIII. Dim.	XIV. Dim.	XV. Dim.	XVI. Dim.	XVII. Dim.
XIV. Dim	XV. Dim.	XVI. Dim.	XVII. Dim.	XVIII. D.
XV. Dim.	XVI. Dim.	XVII. Dim.	XVIII. D.	XIX. Dim.

Pour les années communes

et pour les années bissextiles, dont

DÉCEMBRE.

Lett. Dom.	Jours du mois.		Jours de la semaine.	Fêtes fixées.
F	Cal.	1	Vendredi	
G	IV	2	Samedi	
A	III	3	DIMANCHE	. . . .
B	II	4	Lundi	
C	Non.	5	Mardi	
D	VIII	6	Mercredi	
E	VII	7	Jeudi	
F	VI	8	Vendredi	Conc. de la Vierge.
G	V	9	Samedi	
A	IV	10	DIMANCHE	. . . .
B	III	11	Lundi	
C	II	12	Mardi	
D	Ides.	13	Mercredi	
E	XIX	14	Jeudi	
F	XVIII	15	Vendredi	
G	XVII	16	Samedi	
A	XVI	17	DIMANCHE	. . . .
B	XV	18	Lundi	
C	XIV	19	Mardi	
D	XIII	20	Mercredi	IV. Tems. Vigile.
E	XII	21	Jeudi	S. Thomas, ap.
F	XI	22	Vendredi	
G	X	23	Samedi	Vigile jeûne.
A	IX	24	DIMANCHE	. . . .
B	VIII	25	Lundi	NOEL.
C	VII	26	Mardi	S. Etienne, m.
D	VI	27	Mercredi	S. Jean, apôt.
E	V	28	Jeudi	Les SS. Innocents.
F	IV	29	Vendredi	
G	III	30	Samedi	
A	II	31	DIMANCHE	. . . .

dont la lettre dominicale est A;

les lettres dominicales sont B. A.

DÉCEMBRE.

FÊTES MOBILES. PAQUES tombant au				
23 Avril.	16 Avril.	9 Avril.	2 Avril.	26 Mars.
I. D. de l'Av.	I. D. de l'Av.	I. D. de l'Av.	I. D. de l'Av.	I. D. de l'Av.
II. Dimanc.	II. Dimanc.	II. Dimanc.	II. Dimanc.	II. Dimanc.
III. Dimanc.	III. Dimanc.	III. Dimanc.	III. Dimanc.	III. Dimanc.
IV. Dimanc.	IV. Dimanc.	IV. Dimanc.	IV. Dim.	IV. Dim.
D. Octave.	D. Octave.	D. Octave.	D. Octave.	D. Octave.

TABLE DÉMONSTRATIVE
DES SEPT CALENDRIERS.

VOILA donc nos sept Calendriers distribués suivant l'ordre rétrograde des sept lettres dominicales, avec les cinq Pâques qui appartiennent à chacune de ces lettres. Mais comme les Pâques de chaque calendrier ne se suivent pas immédiatement, il s'agit maintenant de faire voir sur quels principes nous les avons placées dans les calendriers où elles se trouvent. La Table suivante tiendra lieu de démonstration.

LES TRENTE-CINQ PAQUES,

Avec les Lettres dominicales qui y correspondent.

PAQUES. M mars.	Années communes	Années bissextiles	PAQUES. M mars, A avril.	Années communes	Années bissextiles	PAQUES. A avril.	Années communes	Années bissextiles	PAQUES. A avril.	Années communes	Années bissextiles
22 M	D	ED	31 M	F	GF	9 A	A	BA	18 A	C	DC
23 M	E	FE	1 A	G	AG	10 A	B	CB	19 A	D	ED
24 M	F	GF	2 A	A	BA	11 A	C	DC	20 A	E	FE
25 M	G	AG	3 A	B	CB	12 A	D	ED	21 A	F	GF
26 M	A	BA	4 A	C	DC	13 A	E	FE	22 A	G	AG
27 M	B	CB	5 A	D	ED	14 A	F	GF	23 A	A	BA
28 M	C	DC	6 A	E	FE	15 A	G	AG	24 A	B	CB
29 M	D	ED	7 A	F	GF	16 A	A	BA	25 A	C	DC
30 M	E	FE	8 A	G	AG	17 A	B	CB			

TABLE des Concurrents et Lettres dominicales, par le moyen de laquelle, connaissant la lettre dominicale d'une année proposée, on connaîtra le jour de la semaine dans lequel cette année a commencé, et pareillement à quel jour elle finira. Avec le secours de cette Table, on peut trouver les lettres dominicales pour une suite d'années quelconques, quand on connaît la lettre de l'année d'où l'on part.

G 7 AG	F 1 GF	E 2 FE	D 3 ED	C 4 DC	B 5 CB	A 6 BA
A lundi.	A mardi.	A mercre.	A jeudi.	A vendr.	A samedi.	A dimanc.
B mardi.	B mercr.	B jeudi.	B vendr.	B samedi.	B dimanc.	B lundi
C mercr.	C jeudi.	C vendr.	C samedi.	C dimanc.	C lundi.	C mardi.
D jeudi.	D vendr.	D samedi.	D dimanc.	D lundi	D mardi.	D mercre.
E vendr.	E samedi.	E dimanc	E lundi.	E mardi.	E mercre.	E jeudi.
F samedi.	F dimanc.	F lundi.	F mardi.	F mercr.	F jeudi	F vendr.
G dimanc.	G lundi.	G mardi	G mercr.	G jeudi.	G vendr.	G samedi.

Le premier jour de l'an est toujours désigné par la lettre A. Les lettres G, F, E, D, C, B, A, sont pour les années communes; et les lettres AG, GF, FE, ED, DC, CB et BA, sont pour les années bissextiles. L'année commune étant composée de 365 jours, il est constant qu'elle commence et finit par le même jour de la semaine. Or, si c'est par le dimanche que commence une année commune, elle finira pareillement le dimanche; et la lettre dominicale, affectée à une année commune qui commence par ce jour, est la lettre A. L'année qui suivra immédiatement, en supposant qu'elle soit commune, commencera par le lundi, et finira à pareil jour.

L'année bissextile, étant composée de 366 jours, en supposant qu'elle commence le samedi, *finira le dimanche*. Les lettres dominicales, affectées à une année bissextile qui commence par *le samedi, sont C B*; et incontestablement l'année qui suivra celle-ci commencera par le *lundi, et aura G pour* indiquer le dimanche; ainsi des autres.

GLOSSAIRE DES DATES,

OU

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PEU CONNUS

DE CERTAINS JOURS DE LA SEMAINE

ET DU MOIS.

Dans les chartes et autres anciens monuments, on trouve les jours de la semaine et du mois souvent marqués par des noms particuliers, et depuis long-tems bannis de l'usage. La signification de ces noms embarrasse la plupart des lecteurs. Il était donc indispensable, dans un ouvrage de la nature de celui-ci, d'en donner l'explication. Nous les rangerons, dans l'ordre alphabétique, en forme de Glossaire, sans distinction de grec, de latin et de français, et sans en excepter les dimanches désignés par les premiers mots de l'*introït* de la messe, ou de quelques répons. Si ces mots commencent par la lettre A, nous les placerons sous l'A, et de même des autres; persuadés qu'il est plus aisé de les trouver, ainsi placés, que si nous les avions mis sous le nom générique de *dominica* ou de *dimanche*. Quand un dimanche, une fête, ou un autre jour, sont marqués par deux mots qui commencent par deux différentes lettres, et dont l'un se met devant ou après l'autre indifféremment, nous les mettrons sous chacune de ces deux lettres, aimant mieux répéter, que d'exposer le lecteur à chercher un mot où il ne se rencontre point.

A.

Absolutionis dies, ou *dies Jovis absoluti*, le jeudi absolu, ou le jeudi saint.

Adorate Dominum, introït, et nom du troisième dimanche après l'Épiphanie.

Adoration des Mages, le 6 janvier. Voyez *Epiphania*.

Ad te Levavi, introït, et nom du premier dimanche de l'Avent.

Anastasimus, jour de Pâques chez les Grecs.

Animarum dies, le jour des Ames ou des Morts, le 2 novembre.

Ante diem, ou A. D. comme *Ante diem IX kalend. martias*; c'est la même chose que *Ad diem IX kalend. martias*, dont il y a aussi des exemples. On trouve dans Cicéron, *Epist. famil. l. X, ep.* 28, *l. XI*, *ep.* 6, *et l. XII*, *ep.* 22, 23, *Ad XIII kalend. jan. Ante XIII kalend. jan. et XIII kalend. jan.* employés pour marquer le 20 décembre. Sénèque désigne par ces mots, *A. D. III. eidus octobris*, le jour de la mort de l'empereur Claude, que Tacite et Suétone attestent être arrivée le III des ides d'octobre ou le 13 de ce mois. Aulu-Gelle, marque par ces mots, *Ante diem III non. jan.*, le jour natal de Cicéron, qui déclare lui-même, dans ses lettres à Atticus (*l.* 7, *ep.* 5, *et l.* 13, *ep.* 41), être réellement né le 3 des nones de janvier, ou le 3 de ce mois. Les anciens auteurs ecclésiastiques se sont servis des mêmes expressions. Le pape Innocent I, écrivant à Aurèle, évêque de Carthage, (*ep.* 11.) lui indique le jour de Pâques pour l'an 414, par *Ante diem XI kalend. aprilis*; et l'on voit effectivement, par nos Tables, que le jour de Pâques tomba, cette année, le XI des calendes d'avril, ou le 22 mars. Lactance (*Instit. divin.*, *l.* 4, *c.* 10) dit que notre Sauveur a souffert *Ante diem X calend. aprilis*; et dans le livre *De la mort des persécuteurs*, qu'on lui attribue, qu'il a été crucifié *post diem X kalend. april.*; ce qui signifie la même chose selon Baluze : mais cette dernière formule est unique, et ne se rencontre point ailleurs. Les Grecs ont aussi quelquefois employé la première. Le jour de la première action, par exemple, du concile général d'Éphèse, est ainsi marqué dans les actes, *προ καλανδρίων* (Labbe, *Concil.* T. III, *col.* 446.) et celui du concile de Calcédoine par ces mots : *Τῇ προ ὀκτὼ ἰδῶν Οκτωβρίων* (T. IV. *col.* 77.)

Antipascha, le second dimanche après Pâques, chez les Grecs, que nous comptons pour le premier. La semaine qui commence par ce dimanche se nomme antipascale.

Apocreos, c'est le carême-prenant des Grecs, qui commence au

lundi de la Septuagésime, et finit au dimanche suivant, jour de notre Sexagésime, passé lequel ils ne mangent plus de chair.

Apparitio Domini, ou *apparitio*, seul, le 6 janvier. Voyez *Epiphania*.

Architriclini dies, le second dimanche après l'Épiphanie. Voy. *Festum Architriclini*.

Ascensa Domini, aujourd'hui, *Ascensio*, l'Ascension.

Ascensio B. M. V. la fête de l'Assomption, ainsi nommée au neuvième siècle.

Aspiciens à longè, premier dimanche d'Avent, ainsi nommé du I répons du I nocturne.

Aveugle-né, le mercredi de la IV semaine de Carême.

B.

Βαιοφόροι, *id est*, *Ramifera*, *vel Palmifera*, le dimanche des Rameaux, chez les Grecs.

Baptisterium, c'est le nom que les Arméniens donnent à l'Épiphanie.

Benedicta, introït, et nom du dimanche de la Trinité.

Bohordicum, Bouhourdis, ou Behourdi, et Behourdich, espèce de joûte, qui se faisait avec des bâtons, les I et II dimanches de Carême. *Le dimence premier Behourdi*, dans un cartulaire de Cambrai. *Le samedi après le Behourdich*. Hist. génér. de la maison de Guines, pr. p. 556.

Bordæ, *Brandones*, *Buræ*, les Bordes, les Brandons, les Bures, ou les Bules, I dimanche de Carême et toute la semaine qui suit. Voyez le Gloss. de du Cange, et son supplément, sur ces mots.

Broncheria, le dimanche des Rameaux. (Du Cange, supp.)

C.

Calenes, le 25 décembre, ou le jour de Noël, en Provence.

La Cananée, le jeudi de la première semaine de Carême.

Candela, chandelle, mot employé pour marquer le tiers de la nuit, qu'on divisait en trois chandelles. Dans une charte de 1386, il est dit : *L'exposant s'en alloit en sa maison, environ heure d'une chandelle de nuit.* Et une autre de 1408 : *En ce jour*

sant, le suppliant mist et vacqua tout ledit jour et bien jusqu'à deux chandelles de nuit. (Du Cange, supp. Voy. *Candela.*)
Candelatio, *Candelaria*, *Candelière*, *Calamai*, le second de février. Voyez *Hypapanti.*
Cantate Domino, introït, et nom du IV dimanche d'après Pâques.
Capitilavium, le dimanche des Rameaux; parce qu'en ce jour on lavait la tête de ceux qui devaient être baptisés, pour leur ôter la crasse qu'ils pouvaient avoir contractée pendant le Carême, les bains étant alors défendus.
Caput jejunii, le jour des Cendres.
Caput kalendarum, *caput nonarum*, *caput iduum*. Voy. *kalendæ.*
Cara cognatio, le 22 février. Voyez *Festum S. Petri Epularum.*
Caramentrant, le mardi gras.
Carementranum, ou *Carementranus*, Carême-entrant, le mardi gras.
Caremprenium, Carême-prenant, le mardi gras.
Caristia, le 22 février. Voyez *Festum S. Petri Epularum.*
Carnicapium, le mardi gras.
Carniplarium, le mardi gras. C'est peut-être une faute pour *Carnicapium.*
Carniprivium, *Carnisprivium*, signifie quelquefois les premiers jours de Carême, et quelquefois le dimanche de la Septuagésime: parce qu'on commençait, dès ce dimanche, à se priver ou à s'abstenir de manger de la *chair;* sur-tout les ecclésiastiques et les religieux : c'est ce qui fait que ce dimanche est ainsi appelé *Carniprivium*, *Carnisprivium*, ou *Privicarnium sacerdotum*; *etc.*
Carnisprivium novum, le dimanche de la Quinquagésime. Voyez *Dominica ad carnes levandas.*
Carnisprivium vetus, le premier dimanche de Carême. Avant le neuvième siècle, dans l'église latine, on ne commençait l'abstinence que le premier dimanche de Carême : et l'on ne jeûnait point les quatre derniers jours de la semaine de la Quinquagésime, comme nous les jeûnons aujourd'hui.
Inter duo carnisprivia, les jours de la semaine de la Quinquagésime.
Carnivora, le mardi gras.
La Chandeleur, ou Chandeleuse, le 2 février. Voyez *Hypapanti.*
Charitas Dei, introït de la messe du samedi des quatre tems de la Pentecôte.
Cheretismus, du grec χαιρετισμὸς, Salutation, Annonciation, le 25 mars.
Circumdederunt, introït, et nom du dimanche de la Septuagésime.

Clausum Pascha, Pâque close, autrefois la *close de Pâques*, le dimanche d'après Pâques, ou la *Quasimodo*. Le dimanche suivant s'appelait *dominica prima post clausum Pascha*, (c'est notre second dimanche après Pâques) et ainsi des suivans.

Clausum Pentecostes, le dimanche de la Trinité. On le voit cependant pris pour le II dimanche après la Pentecôte, dans la Chronique de Benoît de Péterborouch.

Cœna Domini, le jeudi-saint.

Commemoratio omnium fidelium, le 2 novembre, chez les Latins; le jeudi avant la Pentecôte, chez les Grecs; dans l'église de Milan, au XVI siècle, jusqu'en 1582, le lundi après le III dimanche d'octobre.

Commovisti terram et conturbasti eam, le dimanche de la Sexagésime. Il est dit que le cardinal Otton, légat du pape Grégoire IX, arriva, l'an 1231, à Liége, le dimanche où l'on chante à la messe ce verset, qui est le commencement du trait.

Compassion de la Vierge, ou Notre-Dame de Pitié, le vendredi de la semaine de la Passion.

Conceptio B. Mariæ, Conception de la sainte Vierge, le 8 décembre.

Conseil des Juifs, le vendredi avant le dimanche des Rameaux.

Correction fraternelle, le mardi de la troisième semaine de Carême.

Croix noires (les), *cruces nigræ*, la procession du jour de Saint-Marc. *Litania hæc*, dit Durand (*Ration. div. off. l.* 6, *c.* 102) *dicitur Gregoriana*, *vel Romana. Vocatur etiam cruces nigræ*, *quoniam*, *in signum mœroris ex tanta hominum strage* (la peste qui avait désolé Rome), *et in signum pœnitentiæ, homines nigris vestibus induebantur*, *et cruces et altaria nigris velabantur*. Le sire de Joinville appelle de même le jour de Saint-Marc, le *jour des croix noires*. En général, dans les bas-tems, on donnait le nom de croix à toutes les processions. Le prêtre Wolfard, au l. 3 des Miracles de sainte Walburge, c. 2, nomme la semaine des Rogations, *hebdomada crucium*. (Voyez du Cange, sur l'hist. de Saint-Louis, p. 43 et 44.)

D.

Da pacem, introït, et nom du XVIII dimanche après la Pentecôte.

Dæmon mutus, le démon muet, le troisième dimanche de Carême.

Dedicatio Basilicæ Salvatoris, la fête de la Dédicace de la basilique constantinienne de l'église du Sauveur, ou de Saint-Jean-de-Latran, le 9 novembre.

Dedicatio Basilicarum sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, le 20 novembre.

Delun, pour lundi dans le testament de Baudouin III, comte de Guines. On trouve aussi *diluns* dans des lettres de Philippe-le-Bel, écrites aux habitants du Languedoc, en 1306 : *Donada à Paris lo diluns davant Pasques flories.* (Rec. des Ordonn. tom. I, p. 449.)

Deluys, même signification. Hellin, seigneur de Chisoing, mande, à plusieurs personnes, qu'il a vendu à Marguerite, comtesse de Flandre, les hommages qu'elles lui devaient, et qu'il les tient quittes de leurs féautés. *ki furent données, l'an de l'Incarnation mil* CCLX *et onze le deluys devant Pâques flories.*

Le Demanche d'avant que Dieu fût vendu, le soir des Rameaux, dans une charte du chapitre de Saint-Vulfran d'Abbeville, de l'an 1293.

Depositio, le jour de la mort d'un saint, qui n'est point martyr, ordinairement.

Devenres, vendredi. Gilles Rigault, seigneur de Coen, reconnaît avoir reçu du comte de Flandre 20 livres, parisis par lettres, *ki furent données, l'an de grasche* MCC IIII XX *et* XIII, *le devenres prochain apres Pâques closes.*

Deus in adjutorium, introït, et nom du XII dimanche après la Pentecôte.

Deus in loco sancto, introït, et nom du XI dimanche après la Pentecôte.

Deus omnium exauditor est, 2e répons du 1er nocturne du III dimanche après la Pentecôte, et des suivants, jusqu'au I dimanche d'août. Dans une chronique de Normandie, donnée par Duchêne, parmi les Historiens de cette province, on trouve, sous l'an 1170, le couronnement du jeune Henri, fils du roi d'Angleterre Henri II, marqué : *Dominica quâ cantatur*, DEUS OMNIUM. Or, il est certain, d'ailleurs, que ce jeune prince fut couronné, un dimanche, 21 juin 1170, comme le prouve le P. Pagi ; lequel dimanche était le IV après la Pentecôte, ainsi qu'on peut le voir par nos Tables, Pâques tombant, cette année, le 5 avril, et la lettre dominicale étant D.

Dixit Dominus, introït, et nom du XXIII et XXIV dimanche après la Pentecôte.

Dies Absolutionis, le jeudi absolu, le jeudi-saint.

Dies Adoratus, le vendredi-saint, dit aussi vendredi-aouré.

Dies Ægyptiaci. Certains jours réputés malheureux, suivant une

ancienne superstition, et auxquels on croyait ne devoir ni se faire tirer du sang, ni entamer aucune entreprise. Il y en avait deux pour chaque mois. On les connaîtra par les deux vers suivants, composés de douze mots, dont chacun est propre à un mois :

Augurior decios, audito lumine clangor,
Liquet olens abies, coluit colus, excute Gallum.

Le premier mot appartient au mois de janvier ; le second, à février, et ainsi des suivants ; de manière que la première lettre de la première syllabe de chaque mot désigne, suivant l'ordre qu'elle a dans l'alphabet, le premier jour égyptien, à compter du commencement du mois auquel il correspond ; et la première lettre de la seconde syllabe, le second jour égyptien de ce même mois, à compter de la fin, en remontant. Ainsi le mot *augurior*, qui commence par *au*, montre que le premier jour de janvier est un jour égyptien ; et G, étant la septième de l'alphabet, désigne le 25 janvier, qui est le septième jour de ce mois, en remontant depuis la fin ; et de même des autres mois. Pasquier et Denys Godefroy nous ont donné la liste de ces jours, tirée des Ephémérides de Paris, du tems des rois Charles VI et Charles VII. On les voit aussi marqués, dans les anciens calendriers de diverses églises, quoique saint Augustin (*In Epist. ad Galat., c.* 4.) et d'autres écrivains ecclésiastiques, se soient élevés contre cette superstition, qui remonte jusqu'au tems de l'idolâtrie égyptienne.

Dies animarum, le jour des Ames ou des Morts, 2 novembre.

Dies Burarum, jour des Bures, premier dimanche de carême. Voyez *Bordæ.*

Dies Burdillini, la quinzaine des Behourdichs. Voyez *Bohordicum.*

Dies Calendarum. Voyez *kalendæ.*

Dies carnem relinquens, en Hongrie, le mardi gras. (Perterfy. *Conc. Hung.* T. I, p. 31.)

Dies Dominicus, le jour du Seigneur par excellence, le jour de Pâques.

Dies Felicissimus, le jour de Pâques.

Dies Florum atque Ramorum, le dimanche des Rameaux.

Dies Focorum, premier dimanche de Carême. Voyez *Dies Burarum.*

Dies Lamentationis, les trois jours de la semaine-sainte, où l'on chante les lamentations de Jérémie.

Dies Magnus, le jour de Pâques.

Dies Mercurinus, le mercredi, ainsi nommé, dans les statuts du cardinal de Foix, en 1446.
Dies Mysteriorum, c'est le jeudi-saint chez les Syriens, et autres peuples du Levant.
Dies Natalis, le jour du martyre, ou de la mort d'un saint; l'anniversaire de l'élévation d'un prince, d'un pape, d'un évêque, etc.
Dies Neophytorum, les six jours entre le dimanche de Pâques et celui de *Quasimodo*.
Dies Osanna, le dimanche des Rameaux.
Dies Palmarum, *Ramorum*, le dimanche des Rameaux.
Dies Pingues, les jours gras, qui précèdent le jour des Cendres.
Dies Rosarum, le 6 février, chez les Hongrois, suivant Sponde, *ad an.* 1386.
Dies S. Petri, le jour de la Chaire de Saint-Pierre à Antioche, 22 février; à la différence de *Dies SS. Petri* et *Pauli*, qui est le 29 juin.
Dies Sanctus, le dimanche.
Dies Sancti, le Carême.
Dies Scrutinii, les jours des scrutins, où l'on examinait les catéchumènes destinés au baptême. Il y avait ordinairement sept scrutins. Le premier se faisait, le lundi ou le mercredi de la troisième semaine de Carême; le second, le samedi de la même semaine; les cinq autres, le mercredi de la quatrième semaine, et les quatre jours suivants dans plusieurs églises; mais, en d'autres églises, ce n'était point les mêmes jours. Il n'y a que le mercredi de la quatrième semaine de Carême qui ait été par-tout le jour du grand scrutin : *Dies*, ou *Feria magni Scrutinii.*
Dies Solis, le dimanche, appelé par les astronomes *le jour du Soleil.*
Dies Viginti, les vingt jours, depuis Noël jusqu'à l'octave des Rois. Lettres de grace de l'an 1423, *la veille des vingt jours nommés les* PETITS ROIS.
Dies Viridium, en Allemand *Der grüne Donnerstag*, le jeudi-saint dans quelques anciens calendriers allemands. Le savant D. Martin Gerbert, abbé de Saint-Blaise, dans la Forêt-Noire, avoue qu'il n'a pas pu trouver la raison de cette dénomination : *Rationem hujus denominationis, a Christi ligno viridi, impetrare a me necdum potui*, *ut probarem*. (*Vit. Liturg. Alem.* T. I, page 849, n.)
Dilun, *Dimar*, lundi, mardi, dans quelques anciens actes français.
Dimanche Behourdich, ou dimanche des Brandons. Voyez *Bohordicum.*

Dimanche des Bures, premier dimanche de Carême. Voyez *Bordæ*.

Dimanche du mois de Pâques, c'est le dimanche de *Quasimodo*.

Dimanche Repus, ou *Reprus*, le dimanche de la Passion; ainsi nommé de *Repositus*, parce que, suivant le rit romain, la veille de ce dimanche on couvre les images des saints. Repus, dans notre ancien langage, répond à *Repositus*.

Divisio Apostolorum, le 15 juillet. On voit une charte de Jacques de Condé, *de Condato*, *pro Ecclesiâ Condatensi*, datée *in vigiliâ divisionis Apostolorum*, *ann.* 1243, c'est-à-dire le 14 juillet (*Miræus*, *opp. Diplom.*, T. I, p. 759.) Les Polonais célèbrent, encore de nos jours, la fête de la Division des Apôtres, en faveur de la grande victoire qu'ils remportèrent, ce jour-là, en 1410, à Tanneberg, sur les chevaliers teutoniques. (*Cromer.*)

Dodecameron, c'est le nom que les Grecs donnent aux douze jours, qui sont entre Noël et l'Epiphanie.

Domine, in tua misericordia, introït, et nom du premier dimanche après la Pentecôte.

Domine, ne longè, introït, et nom du dimanche des Rameaux.

Dominica ad carnes levandas, le dimanche de la Quinquagésime.

Dominica ad carnes tollendas, le même dimanche. Voyez *Carnisprivium novum*.

Dominica ad Palmas. le dimanche des Rameaux.

Dominica ante Brandones, le dimanche de la Quinquagésime.

Dominica ante Candelas, le dimanche avant la Chandeleur.

Dominica ante Litanias, le cinquième dimanche après Pâques.

Dominica ante sancta Lumina, chez les Grecs, le dimanche dans l'octave de la Circoncision, ou avant l'Épiphanie.

Dominica aperta, tout dimanche qui n'est point prévenu par l'office de quelque saint, ou d'une octave.

Dominica Asoti, ou *Filii prodigi*, chez les Grecs le dimanche de la Septuagésime, jour auquel on lit l'évangile de l'Enfant Prodigue; c'est, chez les Latins, le samedi de la deuxième semaine de Carême.

Dominica Benedicta, le dimanche de la Trinité, le premier après la Pentecôte.

Dominica Brandonum, *Burarum*, *Focorum*, le premier dimanche de Carême. Voyez *Bordæ*.

Dominica carne levale, ou *de carne levario*, c'est le dimanche de la Quinquagésime, chez tous ceux qui commencent le jeûne du Carême au mercredi qui suit ce dimanche; mais c'est le premier dimanche de la Quadragésime, pour les Milanais et les

autres qui, à leur exemple, n'ouvrent le jeûne qu'à ce dimanche-ci.

Dominica Cæci nati, chez les Grecs, le sixième dimanche pascal, qui répond à notre cinquième dimanche après Pâques. A Milan, le dimanche de l'aveugle-né est le quatrième de Carême. Dans le reste de l'église latine, où l'on suit le rit romain, l'évangile de l'aveugle-né se lit, le mercredi de la quatrième semaine de Carême, qui s'appelle, pour cette raison, le mercredi de l'aveugle-né.

Dominica Chananeæ, le deuxième dimanche de Carême.

Dominica de Fontanis, dimanche des Fontaines; le quatrième dimanche de Carême dans le Perche et ailleurs.

Dominica de Lignis orditis. Voyez *Bohordicum*.

Dominica Duplex, le dimanche de la Trinité, parce qu'il est en même tems le premier dimanche après la Pentecôte.

Dominica Jérusalem, quatrième dimanche de Carême.

Dominica in Albis, *in Albis depositis*, *post Albas*, le premier dimanche après Pâques, la *Quasimodo*.

Dominica in Capite Quadragesimæ, en Béarn, *Dimenge Cabée*, le dimanche de la Quinquagésime.

Dominica Indulgentiæ, le dimanche des Rameaux.

Dominica in Palmis, *in Ramis*, le dimanche des Rameaux.

Dominica in Passione Domini, le dimanche de la Passion, le cinquième de Carême. Cela s'entend quelquefois de tous les dimanches de Carême.

Dominica Lucæ prima, *secunda*, *etc.*, chez les Grecs, les dimanches après l'exaltation de la sainte croix, parce qu'on lit, ces jours-là, l'évangile de saint Luc. On en compte treize, dont le dixième répond à notre premier dimanche de l'Avent.

Dominica Lucæ decima quinta, *sive Zachæi*, c'est le second dimanche après l'Épiphanie, chez les Grecs, jour auquel on reprend la lecture de l'évangile de saint Luc.

Dominica Lucæ decima sexta, *sive Publicani et Pharisæi*, le troisième dimanche après l'Épiphanie, chez les Grecs.

Dominica Mapparum albarum, le second dimanche après Pâques.

Dominica Matthæi prima, *secunda*, *tertia*, *etc.*, c'est ainsi que les Grecs appellent les dimanches après la Pentecôte, parce qu'on lit, ces jours-là, l'évangile de saint Mathieu, divisé par sections; il est a remarquer que le premier de ces dimanches répond à notre premier dimanche après la Pentecôte; à la différence des dimanches après Pâques des Grecs, qui anticipaient d'une unité sur les nôtres.

Dominica Mediana, le dimanche de la Passion. Folcuin, dans sa

Chronique de Laube, l'appelle *Mediana octava*, peut-être parce que c'est le huitième dimanche, en commençant par celui de la Septuagésime; mais la semaine qui précède immédiatement ce dimanche, s'appelait aussi *Hebdomada Mediana.*

Dominica mensis Paschæ. Voyez *Mensis Paschalis.*

Dominica misericordiæ. C'est ainsi, qu'avant le XII siècle, les Latins appelaient le IV dimanche après la Pentecôte, suivant M. Baillet.

Dominica nova, κυριακὴ νέα, chez les Grecs, le premier dimanche après Pâques. Voyez *Antipascha.*

Dominica Olivarum, le dimanche des Rameaux.

Dominica Osanna, ou *Osannæ*, le dimanche des Rameaux.

Dominica Paralytici, chez les Grecs, notre troisième dimanche après Pâques, qu'ils appellent le quatrième.

Dominica post Albas. Voyez *Dominica in Albis.*

Dominica post Ascensum Domini, le dimanche dans l'octave de l'Ascension.

Dominica post Focos, *post ignes*, le dimanche après les Brandons, ou le second dimanche de Carême.

Dominica post sancta lumina, chez les Grecs, le premier dimanche après l'Épiphanie.

Dominica post Strenas, le premier dimanche après le premier janvier.

Dominica prima, secunda, tertia ante Natale Domini, le second, le troisième et le quatrième dimanche de l'Avent, dans un vieux calendrier romain, cité par du Cange, au mot *Dominica.*

Dominica Publicani et Pharisæi, chez les Grecs, le sixième dimanche après l'Épiphanie.

Dominica Quintana, *Quintanæ*, *de Quintana*, ou *Quintana* seul, le premier dimanche de Carême, qui est le cinquième avant la quinzaine de Pâques.

Dominica Quadraginta, le dimanche de la Quinquagésime. (Du Cange, supp.)

Dominica Ramispalmarum, le dimanche des Rameaux.

Dominica Resurrectio, ne marque point toujours le dimanche de la résurrection du Sauveur; il se prend quelquefois pour chaque dimanche de l'année.

Dominica Rogationum, le cinquième dimanche après Paques.

Dominica Rosæ, ou *de Rosa*, ou *Rosata*, le quatrième dimanche de Carême, ainsi appelé à cause de la bénédiction que le Pape fait, ce jour-là, d'une Rose d'or. Il donne ordinairement cette Rose à la personne la plus qualifiée qui se trouve alors à Rome; et l'envoie même quelquefois, comme un rare présent,

à une personne éloignée, d'une haute dignité et d'un grand nom. On appelle encore à Rome :

Dominica de Rosa, ou *de Rosis*, le dimanche dans l'octave de l'Ascension; soit parce que c'est le tems que les roses fleurissent; soit parce qu'on en jetait autrefois dans l'église où était la station, lorsque le Pape y officiait.

Dominica Samaritani, chez les Grecs, notre quatrième dimanche après Pâques, qu'ils appellent le cinquième.

Dominica sancta, ou *sancta in Pascha*, le jour de Pâques.

Dominica sanctæ Trinitatis, le dimanche de la Trinité, le premier après la Pentecôte. Il est quelquefois appelé *le Roi des Dimanches*.

Dominica, σταυρο-προς κυνήσεως, ou *adorandæ Crucis*, le troisième dimanche de Carême, chez les Grecs, qui adorent solennellement la croix, ce jour-là, et toute la semaine suivante, qui est leur quatrième semaine de Carême.

Dominica de Transfiguratione, le second dimanche de Carême, dont l'Évangile contient l'histoire de la transfiguration du Sauveur.

Dominica trium septimanarum Paschatis, le troisième dimanche après Pâques. Cela se prouve, par le procès-verbal du parlement (qualifié à tort concile par le P. Labbe), tenu à Paris l'an 1224 par le roi Louis VIII; pièce rapportée dans les preuves de l'Histoire de Languedoc, tom. III, col. 93. Il y est dit que le légat Conrad fut introduit dans cette assemblée, *Dominica trium septimanarum Paschæ*, pour recevoir la réponse du Roi au Pape, touchant la révocation des indulgences qu'il avait accordées à ceux qui se croiseraient contre les Albigeois. Or, l'auteur des *Gestes* de Louis VIII, nous apprend, que ce jour était le 5 mai, jour auquel tombait, en 1224, le troisième dimanche après Pâques. Ce dimanche, et celui des trois semaines de Pâques, sont donc la même chose. (Voyez *Tres septimanæ Paschæ*.)

On trouve aussi *Dominica trium septimanarum Pentecostes* : semblable explication; c'est-à-dire, que ces trois semaines commencent à la Pentecôte. (Voyez *Tres septimanæ*.)

Dominica Tyrophagi, le dimanche de la Quinquagésime, chez les Grecs, qui donnent ce même nom à la semaine qui le précède. Après ce dimanche, il n'est plus permis, dans l'église grecque, d'user de laitage, jusqu'à Pâques.

Dominica vacans, ou *vacat*, c'est le nom qu'on donne, dans l'église latine, aux deux dimanches d'entre Noël et l'Épiphanie; parce qu'ils sont toujours remplis par une fête ou une octave. On a encore appelé :

Dominicæ vacantes, les dimanches qui suivent les samedis des Quatre-Temps et de l'ordination ; parce que l'office de ces samedis se faisant autrefois la nuit, il ne laissait point assez de tems pour faire un office propre le dimanche matin. Ainsi, ces dimanches étaient alors appelés *Vacantes*, parce qu'ils n'avaient point d'office propre.

Dominica, unam Domini, le deuxième dimanche après Pâques, ainsi désigné dans le Journal des Visites, que Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges et primat d'Aquitaine, fit dans la province de Bordeaux, en 1291. (*Editio Veneta concil.*, *tom. XIV*, *pag.* 986.)

Dominicum, pour *Dominica*, dans quelques auteurs du moyen âge; comme *Dominicum sanctum*, le jour de Pâques, *Dominicum secundum post clausum Pascha*, le troisième dimanche après Pâques.

Dominus fortitudo, introït, et nom du sixième dimanche après la Pentecôte.

Dominus illuminatio mea, Introït, et nom du quatrième dimanche après la Pentecôte.

Dormitio St. Mariæ, l'Assomption de la sainte Vierge, le 15 août. Dans plusieurs anciens calendriers, cette fête se trouve placée au 18 janvier. Les Maronites, dans leur collége de Rome, en conservent un, en langue syriaque, où il est parlé du *repos* de la mère de Dieu, au 21 du mois tybi, qui répond au 16 janvier.

Dum clamarem, introït, et nom du dixième dimanche après la Pentecôte.

Dum medium silentium, le dimanche dans l'octave de Noël, et celui d'après la Circoncision, lorsqu'il tombe la veille des Rois.

E.

Eau changée en vin aux noces de Cana, le 6 janvier. Voyez *Epiphania*.

Ecce Deus adjuvat, introït, et nom du neuvième dimanche après la Pentecôte.

L'Enfant Prodigue, le samedi de la seconde semaine de Carême.

Epipanti, le 2 février. Voyez *Hypapanti*.

Epiphania, *Theophania*, Épiphanie, le jour des Rois; en Gaulois, *Tiphaine*, *Tiphagne*, *Tiéphaine*, *Tiéphanie*, *etc.* Noms qui ont aussi été donnés au jour de Noël, mais très-rarement, dans ces derniers siècles; à moins que le nom de Noël ne soit

ajouté, *Tiphaine* de Noël. On a encore appelé l'Épiphanie, *apparitio*, apparition de notre Seigneur, lorsqu'il s'est fait connaître aux hommes. *Festum stellæ*, la fête de l'Etoile. La fête des Rois, de l'adoration des Mages; de l'eau changée en vin aux noces de Cana; du baptême de Jésus-Christ: toutes ces fêtes se célèbrent en un même jour, le 6 janvier, excepté celle de Noël, qui s'est toujours célébrée le 25 décembre en Occident. Mais en Egypte et en Grèce, on l'a aussi célébrée avec l'Épiphanie, le 6 janvier, dans les premiers siècles.

Esto mihi, introït du dimanche de la Quinquagésime.

Eutaules, ou *Eütalles*, pour Octave. Dans le Cartulaire de Saint-Pierre-du-Mont: *ce fut fait, l'an que li milliaire corroit par M et CC et LX et XIII ans, lou lundi après les Eutaules de la Pentecoste.* Une épitaphe, gravée sur une tombe, à la cathédrale de Metz, porte: *Cy gist li Sires Jehans de Raigecourt, chanoines et Coustre de Sayans, et prévos de S. Salvour. Hi morut lou jor des Eutales S. Annes, per MCCC et XLVIII ans. Prieis por lui.* Amen.

Exaltatio sanctæ Crucis, fête attachée au 14 septembre, dans l'église grecque, comme dans l'église latine. On prétend, sur la foi des actes de sainte Marie égyptienne, qu'elle se célébrait, avant que l'empereur Héraclius eût reporté, à Jérusalem, la vraie Croix qu'il avait recouvrée sur les Perses, l'an 628. Ce qui est certain, c'est qu'à Jérusalem on célébrait, le 14 septembre, l'anniversaire de la Dédicace de l'Église de la Résurrection, bâtie par sainte Hélène; et qu'en ce jour on adorait la vraie Croix.

Exaudi, Domine, introït du dimanche dans l'octave de l'Ascension, ou du sixième dimanche après Pâques.

Expectatio B. Mariæ, la fête de l'Expectation de la sainte Vierge, ou de l'attente de ses couches; le jour qu'on chante la première des antiennes appelées les OO de l'Avent. C'est le 18 décembre, et, en quelques églises, le 16 du même mois, comme à Paris, où il y a neuf antiennes, au lieu qu'il n'y en a que sept, dans les églises où cette fête de l'Epectation se fait le 18 du mois.

Exurge, Domine, introït du dimanche de la Sexagésime.

F.

Factus est Dominus, introït, et nom du second dimanche après la Pentecôte.

La Femme Adultère, le samedi de la troisième semaine de Carême.

Feria ad Angelum, le mercredi des Quatre-Tems d'Avent, parce qu'on chante ce jour-là l'évangile *Missus est*.

Feria Calida, la foire chaude; c'est la foire de Saint-Jean-Baptiste, à Troyes.

Feria Frigida; la foire du premier octobre, au même lieu.

Feria prima, le dimanche.

Feria quarta major, ou *magna*, le mercredi-saint.

Feria quinta major, ou *magna*, le jeudi-saint.

Feria secunda major, ou *magna*, le lundi-saint.

Feria septima, le samedi-saint.

Feria sexta major, ou *magna*, le vendredi-saint.

Feria tertia major, ou *magna*, le mardi-saint.

Feria magni scrutinii, le mercredi de la quatrième semaine de Carême, où l'on commençait l'examen des catéchumènes qu'on devait admettre au baptême, dix-huit jours après.

Festa Paschalia « Les auteurs ecclésiastiques, grecs et latins, dit » M. de Marca (*Histoire de Béarn*, pag. 803), depuis mille » ans, ont appelé les trois solennités, de la Nativité, de la Ré- » surrection, et de la Pentecôte, les fêtes Paschales ou les » jours Paschals, soit à l'exemple des Juifs, qui nommoient » Pâques les trois principales solennités de l'année, la Scéno- » pegie, les Azymes, et la Pentecôte, qui étoit la fermure ou le » dernier jour de la cinquantaine après le dernier des Azy- » mes; soit en conséquence, peut-être, de ce que, par le » synode d'Agde et par les Capitulaires, il fut ordonné à tous » les fidèles de communier aux trois fêtes de Pâques, de la » Pentecôte et de la Nativité, comme il étoit ordonné aupa- » ravant de conférer le baptême aux fêtes seules de Pâques et » de la Pentecôte... auxquels jours l'usage ajouta depuis, celui » de la Nativité, pour la célébration du baptême solennel, » comme il étoit affecté pour la communion ».

Fête aux Cornets, ou le *quarel Saint Gentien*, 7 mai, veille de la translation des reliques de saint Gentien, à l'abbaye de Corbie. Ce jour, après les vêpres, un nombre d'habitants de Corbie, qui tenaient de l'abbaye, à demi-cens, certaines portions de terre appelées *quadrelli*, d'où est venu le nom de quarel, montaient à cheval, se rendaient à la porte de l'abbaye, chacun une corne de bœuf à la main; la parade faite, et les cornes remplies de vin, la compagnie s'en retournait bien contente. De-là, le nom de *Fête aux Cornets*, donné à cette cérémonie.

Festivitas Dominicæ Matris, la féte de l'Annonciation, dans le neuvième concile de Tolède.

Festum Animarum, la fête des Ames, le jour des Morts, le 2 novembre.

Festum Apostolorum, la fête de tous les Apôtres, célébrée autrefois, le 1er. mai, chez les Latins; le 30 juin, chez les Grecs.

Festum Architriclini, le second dimanche après l'Épiphanie, à cause de l'Evangile qui rapporte le miracle des noces de Cana.

Festum Armorum Christi. Voyez *Festum Coronæ Christi*.

Festum Asinorum, fête, ou cérémonie autrefois célébrée, à Rouen, le 25 décembre; et à Beauvais, le 14 janvier.

Festum Azymorum, le jour de Pâques.

Festum B. M. Cleophæ, le 25 mai, anciennement à Paris.

Festum B. M. Salome, le 22 octobre, anciennement à Paris.

Festum Broncheriæ. Voyez *Broncheria*.

Festum Calendarum, dans une charte de Marseille, semble être le jour de Noël, que les Marseillais appellent encore aujourd'hui *Calenes*. Voyez *Festum Calendarum* au mot *Kalendæ*.

Festum Campanarum, en quelques-unes de nos provinces, le 25 de mars, parce que, peut-être, on sonnait beaucoup les cloches, à cause de la fête de l'Annonciation.

Festum Candelarum, ou *Candelosæ*, la Chandeleur, le 2 février. Voyez *Hypapanti*.

Festum Christi, Noël, suivant la Chronique Anglo-Saxone.

Festum de Clavis Domini. Voyez *Festum Coronæ Christi*.

Festum Conceptionis sancti Joannis Baptistæ, le 20 septembre, à Limoges.

Festum Coronæ Christi, fête célébrée en Allemagne, le vendredi d'après l'octave de Pâques, ou le vendredi suivant, si le premier est occupé. Cette fête est encore appelée *Festum Armorum Christi*, *instrumentorum Dominicæ Passionis*, *Hastæ*, *Clavorum*, *etc. Festum de Corona et Clavis Domini*, *de Lancea et Clavis*, *etc.*

Festum Coronæ Domini, la fête de la Susception de la sainte Couronne par saint Louis, se célèbre, à Paris, le onzième d'août.

Festum Divisionis, ou *de Dispersione Apostolorum*, lorsqu'ils se séparèrent pour aller prêcher l'Évangile par tout le monde. Cette fête est marquée, dans plusieurs martyrologes, au 15 juillet; et au 14 du même mois, dans un manuscrit de Saint-Victor de Paris.

Festum Evangelismi, cinquième dimanche après Pâques. Cette fête, où l'on honore le commencement de la Prédication de J.-C., était autrefois attachée, en plusieurs lieux, au 1er. mai.

Festum Herbarum, l'Assomption de la sainte Vierge.

Festum Hypapantes, le 2 février. Voyez *Hypapanti*.

Festum Hypodiaconorum, ou *Subdiaconorum*, fête des Sous-Diacres, le premier de l'an, dans quelques églises, ou le jour suivant; dans d'autres, à la fin de l'année.

Festum Instrumentorum Dominicæ Passionis, *de Lancea Domini*, *etc.* Voyez *Festum Coronæ Christi.*

Festum Luminum, la Chandeleur, le 2 février. Voyez *Hypapanti.* Chez les Grecs, c'est l'Épiphanie, Εορτὴ τῶν φώτων

Festum B. Mariæ de Nive, Sainte-Marie-aux-Neiges, que l'église Romaine célèbre le 5 août.

Festum S. Martini Bullionis, Saint-Martin-le-Bouillant, le 4 juillet.

Festum Occursus, le 2 février. Voyez *Hypapanti.*

Festum Olivarum, le dimanche des Rameaux.

Festum Orthodoxiæ, chez les Grecs, le deuxième dimanche de Carême, où l'on célèbre la mémoire du concile tenu à Constantinople, l'an 842, à pareil jour, après la mort de l'empereur Théophile, pour le rétablissement des saintes Images.

Festum omnium Sanctorum, fête de tous les Saints, la Toussaint, 1er. novembre; le premier dimanche après la Pentecôte, chez les Grecs.

Festum Palmarum, le dimanche des Rameaux.

Festum primitivum, le 1er. août.

Festum S. Petri Epularum, la chaire de Saint-Pierre, à Antioche, le 22 février; jour auquel les Païens faisaient de grands repas aux tombeaux de leurs parents, ce qu'ils appelaient *cara cognatio*, ou *caristia.* On permit aussi aux Chrétiens de faire, ce jour-là, des Agapes, ou banquets religieux, en l'honneur de saint Pierre.

Festum primitiarum, le 1er. d'août, ainsi désigné dans la Chronique saxonne d'Angleterre.

Festum sancti Regis, en Hongrie, la fête du roi Saint-Etienne, qui tombe le 2 septembre.

Festum septem Fratrum, le 7 juillet, dans un calendrier de Metz.

Festum septuaginta duorum Christi Discipulorum, le 15 juillet, qui est aussi le jour consacré à la *fête de la division des Apôtres :* ce qui a peut-être donné lieu, à l'auteur du Martyrologe français, de rapporter la fête des soixante-douze Disciples au 4 janvier, comme les Grecs, qui la font ce jour-là.

Festum S. Simeonis, le 2 février. Voyez *Hypapanti.*

Festum Stellæ, le 6 janvier. Voyez *Epiphania.*

Festum Stultorum, la fête des Fous; le premier jour de l'an, en plusieurs villes.

Festum Translationis Jesu, dans le testament de Rotherham, évêque d'Yorck, en 1498, est la même fête que la Transfiguration, que nous célébrons le 6 août. C'est peut-être une faute pour *Festum Transfigurationis.*

Festum SS. Trinitatis. Il y en avait deux : l'une, le premier diman-

che après la Pentecôte ; l'autre, le dernier. La première s'appelait *Trinitas æstivalis.*

Festum Valletorum, la fête aux Varlés ; le dimanche après la Saint-Denis.

Forensis pour *Feria.* On trouve, dans Ludewig, des chartes datées *Forensi III*, *Forensi V.* (*Reliq. mss.*, *tom. VI*, *pag.* 147, 154.) C'est le mardi et le jeudi.

G.

Gaudete in Domino, introït, et nom du troisième dimanche de l'Avent.

Genethliacus dies Constantinopolitanæ Urbis, la Dédicace de la ville de Constantinople, le 11 mai.

Giouli, c'est le nom que donne Bède aux deux mois de décembre et de janvier, parce que, dans l'année luni-solaire des anciens Anglo-Saxons, le solstice tombait, tantôt l'un, tantôt l'autre de ces deux mois.

H.

Hebdomada Authentica, la semaine-sainte.

Hebdomada Crucis, la semaine-sainte.

Hebdomada Duplex. Voyez *Hebdomada Trinitatis.*

Hebdomada Expectationis, la semaine d'après l'Ascension, qui nous rappelle l'attente de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres.

Hebdomada Indulgentiæ, la semaine-sainte.

Hebdomada Magna, la semaine-sainte : on donnait aussi ce nom à la semaine avant la Pentecôte.

Hebdomada Mediana Quadragesimæ, la quatrième semaine de Carême, celle avant la Passion.

Hebdomada Muta, la semaine-sainte ; parce qu'on ne sonne point les cloches les trois derniers jours.

Hebdomada Pœnalis, *Pœnosa*, la semaine-sainte, vulgairement la semaine péneuse.

Hebdomada Sacra, la semaine avant Pâques, et aussi celle qui précède la Pentecôte.

Hebdomada Trinitatis, la semaine après le dimanche de la Trinité, appelée aussi *Hebdomada Duplex*, parce qu'elle est en même-tems la semaine du premier dimanche après la Pentecôte.

Hebdomadæ Græcæ. Les semaines des Grecs sont composées comme les nôtres, de sept jours ; mais avec cette différence que le dimanche est souvent le dernier jour de la semaine, au

lieu qu'il est toujours le premier de la nôtre. Ceci mérite attention par rapport aux dates. Le nom d'une semaine ne se tire pas toujours, chez les Grecs, du dimanche qui la précède. Dans certains tems de l'année, il se tire de celui qui la suit, et qui en est comme le terme. Ainsi, la première semaine de Carême, dans le calendrier grec, est celle qui précède le premier dimanche de Carême, et dans laquelle se rencontre notre jour des Cendres. La semaine de la Passion est celle qui est suivie immédiatement du dimanche de ce nom : celle des Rameaux, la semaine qui est avant ce dimanche. Voici un exemple intéressant, qu'il est à propos de rapporter sur celle-ci. On lit, dans Ville-Hardouin, que Constantinople fut prise, par les Français, le 12 avril 1204, *le lundi de Pâques Flories*, Cette expression a trompé quelques auteurs, qui, faute de faire attention que Ville-Hardouin comptait les semaines à la grecque, ont cru qu'il marquait, par-là, le lendemain des Rameaux, au lieu qu'il désignait le lundi de la semaine précédente, qui, effectivement, tombait le 12 avril en 1204. La semaine qui suit les Rameaux ne s'appelle pas cependant la semaine de Pâques, chez les Grecs ; mais la semaine-sainte, comme parmi nous. On voit par-là que les semaines quadragésimales des Grecs ne répondent point à celles des Latins, quoiqu'elles soient en même nombre précisément que les nôtres. Il n'en est pas de même des semaines qui sont entre Pâques et la Pentecôte : elles ne prennent point leur nom du dimanche qui les termine. La semaine, par exemple, qui vient après l'octave de Pâques, s'appelle, chez les Grecs, comme parmi nous, la seconde semaine après Pâques ; mais le dimanche suivant, qui est notre second dimanche après Pâques, se nomme, parmi les Grecs, le troisième, et ainsi des autres ; ensorte qu'ils comptent sept dimanches entre Pâques et la Pentecôte, celui de Pâques compris, et autant de semaines. Après la Pentecôte, ils recommencent à compter le dimanche pour le dernier jour de la semaine. Cependant, par une contradiction singulière, les Grecs ne laissent pas d'appeler en tous tems, comme nous, le lundi, le second jour de la semaine, le mardi le troisième, et de même des suivants.

Hebdomas Diacœnesima, la semaine du renouvellement : c'est la première de Pâques, chez les Grecs.

Huitiève de S. Jean, huitiève de S. Martin ; octave de S. Jean, octave de S. Martin, et ainsi des autres.

Hypapanti, *hypapante*, *hypantæ*, du grec Ὑπαπαντή, en latin *occursus* ; en français, rencontre : fête de la Présentation de N. S. J. C. au Temple, où se rencontrèrent le vieillard Siméon et Anne la prophétesse : *Festum S. Simeonis*, *candelariæ*,

S. Mariæ candelariæ, candelosæ, candelarum, luminum; la Chandeleur; en quelques provinces, la Chandeleuse; communément la Purification de la sainte Vierge, que nous célébrons, le 2 février.

I.

In excelso throno, introït, et nom du premier dimanche après l'Épiphanie.

In voluntate tua, introït, et nom du vingt-et-unième dimanche après la Pentecôte.

Inclina aurem tuam, introït, et nom du quinzième dimanche après la Pentecôte.

Indictum, la foire du Lendit, établie à S. Denis, en France, par Charles-le-Chauve, suivant Guillaume de Nangis. Elle commençait, anciennement, le mercredi de la seconde semaine du mois de juin: *Et nundinas indicti, in platœa quœ indictum dicitur, quolibet anno, in secunda quarta feria junii fieri instituit*. On voit des chartes anciennes, datées d'avant ou d'après le Lendit.

Le pape Urbain II, étant à Angers, l'an 1096, y établit aussi un Lendit, pour l'anniversaire de la dédicace qu'il y avait faite de l'église de S. Nicolas, le dimanche de la Septuagésime, 10 février, de cette année: *Constituit etiam*, dit le comte Foulques le Rechin, *idem apostolicus, et edicto jussit, ut in eodem termino quo dedicationem fecerat, indictum publicum celebraretur uno quoque anno apud S. Nicolaum*.) Dans la Chronique d'Angers, (Martenne, *Anecd.*, *tom. III*, *col.* 1381), l'incendie du pont d'Angers est daté de l'an 1145, *Sabbato post indictum*, c'est-à-dire, le 16 février.

Inventio sanctæ Crucis, le 3 mai chez les Latins; le 6 mars, chez les Grecs du moyen âge. Les Grecs d'aujourd'hui la joignent à la fête de l'Exaltation.

Invocavit me, introït, et nom du premier dimanche de Carême.

Isti sunt dies, dimanche de la Passion, ainsi nommé du répons de la Procession.

J.

Jean (S.) *de Collaces*, la décollation de S. Jean. Baluze, Hist. de la maison d'Auv., t. II, p. 295.

Jeudi, le grand jeudi, le jeudi-saint, appelé encore, *le jeudi blanc*, à cause qu'on distribuait, en ce saint jour, des pains

blancs aux pauvres ; ce qui se pratique encore en plusieurs églises, après le lavement des pieds.

Jeudi, *Magnificet*, ou le jeudi de la mi-Carême, ainsi nommé, en Picardie, du premier mot de la collecte.

Joannes Albus (*S.*), fête de S. Jean-Baptiste, au 24 juin.

Jouler Monath. C'est ainsi que les Suédois appellent le mois de décembre, du nom de la fête ou du banquet qu'ils célébraient, étant encore païens, aux deux jours du solstice d'hiver. La Jol est ancienne dans le Nord ; et il en est fait mention dans l'Edda.

Jours nataux, les plus grandes fêtes de l'année. Voyez *Natales.*

Jubilate, *omnis terra*, introït. et nom du troisième dimanche après Pâques.

Judica me, introït, et nom du dimanche de la Passion.

Jugement dernier, le lundi de la première semaine de Carême.

Juignet, pour juillet ; (du Cange, *Gloss. Franc. sur ce mot.*)

Justus es, *domine*, introït, et nom du dix-septième dimanche après la Pentecôte.

K.

Kalendæ, *dies calendarum*, ou *kalendarum*, le jour des calendes. C'est ordinairement le premier jour du mois, et quelquefois le premier jour du mois précédent, auquel on commençait à compter par les calendes du mois suivant. Nous trouvons, par exemple, dans les Annales, publiées par Lambecius, au tome II de la Bibliothèque Césaréenne, que Charlemagne, revenant de Rome, en 774, se trouva à Lauresham, *die kalendarum septembris*, qui était le jour de la translation de saint Nazaire dans cette abbaye. Les translations des reliques se faisaient alors le dimanche ; et, en 774, le premier de septembre était un jeudi. Ainsi, le *die kalendarum septembris* ne signifie point le premier de ce mois : il signifie ce que la Chronique du même monastère nous exprime par *in capite kalendarum septembrium*, c'est-à-dire, le *XIX calendas septembris*, ou le quatorze du mois d'août, qui est le premier jour de ce mois, auquel on commençait à compter par les calendes de septembre, et qui était, en effet, un dimanche, en 774.

Sur quoi il y a deux remarques à faire : 1°. qu'au lieu de compter dans un ordre rétrograde, à la manière des Romains, les jours avant les nones, les ides et les calendes, les rédacteurs des chartes, du moyen et du bas âge, les comptaient quelquefois dans un ordre direct. Ainsi, au lieu de marquer, par exemple, le 14 janvier par *XIX kalendas februarii*, ils mettent *prima die calendarum februarii* ; et pour le jour sui-

vant, *secunda die calendarum februarii*, à la place de *XVIII kalendas februarii, etc.*; 2°. que, dans la date de plusieurs chartes, les jours des nones, des ides, des calendes, n'entrent point en ligne de compte : autre différence entre nos anciens, et les Romains, qui, dans leur supputation, comprenaient, et le jour même des nones, des ides et des calendes, et celui où elles arrivent; par conséquent, où nous marquerions *XIX kalendas* sur le modèle des Romains, nos anciens ne mettaient que *XVIII kalendas*. Mais cela n'a pas toujours été constant.

Nous trouvons aussi que, dans les bas tems, en conservant au premier jour du mois le nom de calendes, on comptait les suivants dans l'ordre direct. Ainsi, on disait quelquefois : *post VII kalend. martii*, pour le 7 mars.

Nous remarquerons encore que, même parmi les Romains, ces mots calendes, nones, ides, n'avaient pas toujours la même signification. Quelquefois ils se prenaient dans un sens absolu, pour marquer tout l'espace de tems qui avait rapport aux calendes, aux nones et aux ides. D'autrefois, et pour l'ordinaire, ces noms s'employaient dans une signification plus restreinte, pour désigner un jour particulier. Cette distinction est importante, pour concilier des dates qui paraissent se contredire. Par exemple, lorsque Suétone dit que Tibère (l'an 784 de Rome, 31 de J. C.), garda le consulat jusqu'aux ides de mai; il n'est pas contraire, quoi qu'en dise le cardinal de Noris, à une inscription de Nole, rapportée par ce prélat; monument où il est marqué que Tibère abdiqua le consulat, le VII des ides de mai. Ici, le nom des ides est employé dans un sens limité; là, il embrasse tout l'intervalle qui a rapport aux ides.

Kalendæ, ou *festum kalendarum*, fête ridicule, profane et toute païenne, long-tems célébrée à Rome, et ailleurs, le premier de janvier. L'Église a eu beaucoup de peine à l'abolir.

L.

Lætare, introït, et nom du quatrième dimanche de Carême.

Lardarium, le mardi-gras, ainsi appelé dans le Limosin, au douzième siècle, suivant Geoffroy du Vigeois (*Chron.*, p. 334.)

Le Lazare, le vendredi de la quatrième semaine de Carême.

Litania, *litaniæ*, souvent confondues avec les Rogations par nos auteurs; parce qu'on chante des litanies aux processions des Rogations, et que le mot Λιτανια, en grec, est la même chose que *rogatio* ou *supplicatio*, en latin. Pour distinguer les litanies du jour de Saint Marc, le 25 avril, des litanies des

Rogations, on a souvent appelé les premières *litania major*, ou *litania romana*, parce qu'elles ont été ordonnées à Rome, par saint Grégoire le Grand; et les secondes *litania minor*, ou *litania gallicana*, parce qu'elles ont été d'abord établies à Vienne, en Dauphiné, par S. Mamert, évêque de cette ville, d'où elles ont passé dans les églises de France, avant que d'être en usage dans l'église de Rome et dans les autres églises étrangères. Voyez les *Croix noires*.

Lundi, le grand lundi, le lundi-saint.

M.

Malade de 38 ans, le vendredi de la première semaine, ou des Quatre-Temps de Carême.

Mardi, le grand mardi, le mardi-saint.

S. Maria ad Nives, le 5 août. Voyez *Festum Mariæ de Nive*.

S. Martinus calidus, S. Martin Bouillant, le 4 juillet, jour de sa translation.

Martror, la Toussaint, dans les chartes de Languedoc. *De Martror in Martror*, d'une fête de la Toussaint à l'autre. *Martror*, veut dire Martyrs; et l'on donnait ce nom à la Toussaint, parce que cette fête, dans son origine, n'était consacrée qu'aux Martyrs.

Marzache, la fête de l'Annonciation, ainsi appelée par quelques-uns de nos auteurs français, parce qu'elle tombe en *mars*, le 25 du même mois.

Le Mauvais riche, le jeudi de la seconde semaine de Carême.

Memento mei, introït du quatrième dimanche de l'Avent, autrefois; aujourd'hui, c'est *Rorate cœli*.

Mensis intrans, *introïens*, les seize premiers jours des mois de 31 jours, et les quinze premiers des mois de 30 jours. Ces jours se comptaient par un, deux, trois, comme nous les comptons aujourd'hui; on ne faisait qu'y ajouter le mot *intrans*, on *introïens*; par exemple, *die XIV intrante maio*, pour le 14 mai. Il n'en est point de même des jours marqués par

Mensis exiens, *astans*, *stans*, *restans*, les quinze derniers jours du mois. On comptait ceux-ci en rétrogradant. Ainsi, par exemple : *Actum tertiâ die exeunte*, *astante*, *stante*, *restante*, *mense septembri*, ou bien, *actum tertiâ die exitûs mensis septembris*, marque le 28 septembre, en commençant de compter par la fin de ce mois, et en rétrogradant, un le 30, deux le 29, trois le 28, quatre le 27, etc. On voit un grand nombre d'exemples de cette manière de compter dès le dixième siècle,

dans le Glossaire de M. du Cange ; elle doit être remarquée pour ne point s'y tromper.

Les Grecs, comme nous le disons plus amplement ailleurs, avaient une manière de partager le mois fort approchante de celle-ci. Ils divisaient leurs mois en trois décades, ou dizaines, et comptaient les deux premières directement, ou dans l'ordre naturel, Μηνὸς ιστaμένȣ πράτη, c'est-à-dire, *mensis ineuntis primâ* ; μηνὸς μεσοῦντος πράτη, *mensis mediantis primâ* ; ou bien πράτη επι δηκαδὶ *undecima*. La dernière dizaine était ordinairement comptée à rebours : φθινοντὸς μηνὸς ενδεκάτη, *desinentis mensis undecimâ*, pour les mois de 31 jours ; δεκάτη, *decimâ*, pour ceux de 30 jours. Dans l'un et l'autre cas, c'était le 21 du mois. Le compte était donc rétrograde. Mais il semble que, dès le cinquième siècle, les Grecs ne partageaient plus leur mois qu'en deux parties à peu près égales, et que φθινοντὸς μηνὸς renfermait toute la seconde, qui pouvait s'étendre jusqu'à 15 jours. En effet, Synesius se sert de la date τρὶς καὶ δεκάτη φθινοντὸς μηνὸς *decima tertia desinentis mensis*.

Mensis fenalis, le mois fenal, juillet.

Mensis magnus, le grand mois ; juin, ainsi nommé à cause qu'il renferme les plus longs jours.

Mensis messionum, le mois des messons (des moissons) ; le mois d'août.

Mensis novarum, le mois d'avril.

Mensis Paschœ, le mois de Pâques, la quinzaine de Pâques.

Mensis Purgatorius, février, à cause de la Purification de la sainte Vierge, qui se célèbre le 2 de ce mois ; ou plutôt parce que les Romains avaient coutume d'offrir, pour les morts, des sacrifices d'expiation, en ce mois de février.

Mensis undecimus, mensis duodecimus. C'était, chez les Romains et chez les Français, sous la première race, les mois de janvier et de février. On voit même des chartes du dixième siècle, où ils sont ainsi appelés.

Mercredi ens oucien kesms, dans un titre de l'Hôtel-de-Ville de Lille. M. de Brequigny, consulté sur cette date, conjecture qu'il faut lire *ens ourant kems*, c'est-à-dire, *en ouvrant karesme*, ce qui marquerait le jour des Cendres.

Mercredi des traditions, celui de la troisième semaine de Carême.

Mercredi, le grand mercredi, le mercredi-saint.

Mercoris dies, le mercredi.

Mesonestime, chez les Grecs, la semaine de la mi-Carême, qui est leur quatrième semaine quadragésimale.

Mesopentecoste, chez les Grecs, c'est le nom qu'on donne aux huit jours qui commencent le mercredi de la quatrième

semaine après Pâques, et finissent, le mercredi de la semaine suivante.

Miserere mei, Domine, introït, et nom du seizième dimanche après la Pentecôte.

Misericordia Domini, introït, et nom du second dimanche après Pâques.

Missa, le jour de la fête d'un saint, comme *Missa sancti Joannis*, pour la S. Jean.

Missæ Domini, alleluia, alleluia, alleluia, le dimanche de Quasimodo. Les statuts synodaux de Gui de Hainaut, évêque d'Utrecht, sont de l'an 1310, *feriâ tertiâ, post Missas Domini, alleluia, alleluia, alleluia.*

N.

Natale, ou *Nativitas Domini*, la naissance de Notre-Seigneur; le 25 décembre. *Festorum omnium Metropolis*, dit S. Jean Chrysostôme.

Natale S. Mariæ, fête célébrée autrefois dans l'Église, le premier janvier. C'est la plus ancienne de toutes les fêtes de la sainte Vierge.

Natale S. Petri de Cathedra, la chaire de S. Pierre à Rome; le 18 janvier; ou à Antioche, le 22 février.

Natale, *Natalis*, ou *Natalis dies*, le jour du martyre, ou de la mort d'un saint; mais particulièrement d'un martyr. Le jour de la mort d'un saint, non martyr, est ordinairement appelé *Depositio.*

Natales, les principales fêtes de l'année, Noël, Pâques, la Pentecôte et la Toussaint, dans une charte de Pons, évêque d'Arras. Ces fêtes sont quelquefois appelées *Jours nataux.*

Natalis, l'anniversaire du jour qu'une personne distinguée est montée en dignité, comme le Pape sur le saint-siége, etc.

Natalis calicis, le jeudi-saint.

Natalis S. Joannis Baptistæ, c'est la fête de la décollation de saint Jean (le 29 août), dans les anciens martyrologes et dans les chroniques; à la différence de *Nativitas*, qui est le jour de sa naissance.

Natalis S. Mariæ ad martyres, ou *Dedicatio ecclesiæ B. Mariæ ad martyres.* Le Martyrologe romain marque cette fête, au 13 mai. C'est Boniface IV qui l'a instituée, lorsqu'il changea en église le panthéon de Rome.

Natalis reliquiarum, le jour de la translation des reliques d'un saint.

Notre-Dame-l'Angevine, ou Septembrèche; la Nativité de la sainte Vierge, ainsi appelée en Anjou.

Notre-Dame-Chasse-Mars, la fête de l'Annonciation.

Notre-Dame-de-Pitié, le vendredi avant le dimanche des Rameaux, en plusieurs églises. *Voyez* Compassion de la sainte Vierge.

Notre-Dame de Mi-Août, la fête de l'Assomption.

Notre-Dame-aux-Marteaux, la fête de l'Annonciation. (Voyez Daniel, *Mil. Franc.*, t. I, pag. 133.)

Nox, l'espace de 24 heures, pris d'un soir à un autre soir. C'était l'usage des Gaulois et des Germains, selon Jules César et Tacite, de diviser le tems par le nombre des nuits. Les Francs, les Anglo-Saxons et les peuples du Nord, adoptèrent cet usage, qui avait encore lieu, dans la France, au douzième siècle. *Quot noctes habet infans iste?* est-il dit dans la Vie de S. Goar. *Non noctes*, dit Geoffroy, abbé de Vendôme, *secundùm consuetudinem Laïcorum, sed secundùm instituta canonum, inducias postulamus.*

Nox intempesta, c'est le nom que les Romains donnaient à l'espace de la nuit, depuis le *concubium*, où l'heure à laquelle on se couchait, jusqu'à minuit.

Nox sacrata, la veille de Pâques.

O.

Octava infantium, le dimanche dans l'octave de Pâques, ainsi appelé par saint Augustin.

Octave du grand Carême. Nous conjecturons que cette expression marque la semaine de Pâques. *Che fu fait l'an de grâce MCCCII, le merquedi prochain, après les octaves dou grant quaresme*; (du Cange, *Suppl. voce*, *Quadragesima major.*)

Octogesima, pour *Septuagesima*, dans une Chronique abrégée de Normandie : *Anno MC II, Ypapente, et Octogesima eodem die fuerunt.*

Oculi, introït, et nom du troisième dimanche de Carême.

Oleries, les antiennes commençant par O, qui se chantent à vêpres, pendant les sept derniers jours de l'Avent, non compris la veille de Noël. *Le dimanche dernier des Oleries, de devant Noël* : charte citée dans le Supplément de du Cange, à la lettre O.

Olympias; sur la signification qu'on a donnée à ce terme, dans les bas tems, voyez ce qui est dit à la fin de l'article des Olympiades, dans notre Dissertation sur l'Art de vérifier les anciennes dates.

Omnes gentes, introït, et nom du septième dimanche après la Pentecôte.

Omnia quæ fecisti, introït et nom du vingtième dimanche après la Pentecôte.

Omnis terra, introït, et nom du deuxième dimanche après l'Épiphanie.

Osanna, le dimanche des Rameaux.

Ottembre, pour octobre.

P.

Pains, le dimanche des cinq pains; le quatrième de Carême.

Palmæ, seul, ou *Palmarum dies*, le dimanche des Rameaux.

Pâques communiant, ou Pâques escommunichant, et Pâques communiaux ; le jour de Pâques, dans une charte de Charles VI, en 1387. Une quittance, rapportée par du Chêne, est datée du *deux avril, nuit de Pâques communiant, avant le cierge béni*. Monstrelet, pour marquer le tems où commence son Histoire, s'exprime ainsi dans le Prologue : *Si commencera cette présente Chronique, au jour de Pasques communiant, l'an de grâce* 1400. Il se prend aussi pour la quinzaine de Pâques. Des lettres de grâce, de l'an 1389, dans le Trésor des Chartes, sont datées du *mardi après la quinzaine de Pasques communiant ;* d'autres lettres de 1390, portent en date, *le lundi de Pasques communiant*.

Pâques charneux, le jour de Pâques, à cause qu'on y commence à manger de la chair.

Pâques nèves, le jour où commençait alors la nouvelle année, que l'on comptait d'après la bénédiction du Cierge pascal.

Pâques de Noël, le jour de la Nativité de Notre Seigneur, qu'autrefois on appelait aussi *Pâques*, sans addition, et qu'on ne distinguait de la fête de la Résurrection, qu'en nommant celle-ci *les grandes Pâques*. C'est ainsi qu'on concilie des anciens écrivains, qui mettent le même fait, les uns à Noël, les autres à Pâques. Encore de nos jours, on dit à Rome, *Pâques de Noël*, et *Pâques de la Résurrection*. En France, on disait, il y a environ un siècle, *faire ses Pâques*, pour dire, communier à quelque grande fête de l'année, indépendamment de la fête de Pâques.

Parasceve, du grec παρασκευη, préparation ; le vendredi-saint, et quelquefois le vendredi de chaque semaine.

Pascha seul, le saint jour de Pâques ordinairement, et quelquefois la semaine de Pâques, comme *Paschalis dies*. Il se prend encore quelquefois, surtout en Italie et en Espagne, pour d'autres fêtes que pour celle de Pâques ; mais ordinairement on y ajoute le nom de la fête, comme *Pascha Pentecostes*, pour la Pentecôte, *Pascha Epiphaniæ*, ou *Epiphaniorum*, pour l'Épiphanie, etc.

Pascha annotinum, c'est l'anniversaire de la Pâque de l'année

précédente. On le célèbre encore aujourd'hui (1787) dans l'église de Cambrai.

Pascha clausum, Pâques closes ; le dimanche de l'octave, ou la *Quasimodo ; cluse de Pasche.*

Pascha competentium, le dimanche des Rameaux, à cause du symbole qu'on donnait ce jour-là à réciter à ceux qui demandaient le baptême.

Pascha florum, *floridum*, Pâques fleuries ; le dimanche des Rameaux.

Pascha medium, le mercredi dans l'octave de Pâques.

Pascha petitum, le même que *Pascha competentium.*

Pascha primum, le 22 mars, ainsi appelé par plusieurs anciens, parce que Pâques peut tomber ce jour-là, et qu'il ne peut tomber plutôt.

Pascha rosarum, la Pentecôte ; lorsque les roses fleurissent, ou sont en fleur.

Pastor bonus, le bon pasteur ; le second dimanche après Pâques, dont l'Évangile commence : *Ego sum pastor bonus.*

Pausatio S. Mariæ, le jour de l'Assomption ; le 15 août.

La Pécheresse pénitente, le jeudi de la semaine de la Passion.

Pentecoste, la Pentecôte. Ce mot marque quelquefois, et principalement chez les Grecs, tout le tems pascal depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte.

Pentecoste media, le mercredi de la semaine de la Pentecôte, chez les Latins.

Penthesis ; c'est un des noms que les Grecs donnaient autrefois à la fête de la Purification.

S. Petrus in gula Augusti, Saint-Pierre aux Liens, aussi dit *Saint-Pierre Angoul-Août*, et *Angel-Août.* Les Anglais appellent le premier jour d'août, *lammasday.* Dans les anciens livres saxons, ce jour est appelé *hlaf-mass*, c'est à-dire, la *messe du pain* ou *du blé.* Ce nom se trouve, dans la Chronique saxonne imprimée, et caractérise la fête des premiers fruits de la moisson (*Ad an.* 921).

Populus Sion, introït, et nom du second dimanche de l'Avent.

Præsentatio D. N. J. C., la présentation de Notre-Seigneur au Temple, le 2 février. Voyez *Hypapanti.*

Privicarnium Sacerdotum, le dimanche de la Septuagésime. Voy. *Carniprivium.*

Prosphonesime ; c'est le nom que les Grecs donnent à la semaine de la Septuagésime. Ce nom veut dire invitation, parce que, dans cette semaine, on y annonce au peuple le Carême qui approche.

Protector noster, introït, et nom du quatorzième dimanche après la Pentecôte.

Puerperium, la fête de l'Enfantement, ou des couches sacrées de la Vierge; le 26 décembre, chez les Grecs et les Moscovites.

Purificatio B. Mariæ, la fête de la Purification de la sainte Vierge; le 2 février. Voyez *Hypapanti*.

Q.

Quadragesima, Carême. Ce nom, pris absolument, désigne les quarante jours de jeûne qui précèdent la fête de Pâques, et qu'on désigne, dans quelques actes, sous le nom de *Quadragesima major*, le grand Carême. Mais on pratiquait anciennement plusieurs Carêmes dans l'année : premièrement, celui dont on vient de parler; secondement, le carême de la Pentecôte; troisièmement, le carême de Noël. C'est ce qu'on voit expressément marqué dans les Capitulaires de Charlemagne, l. VI, c. 184. *Admoneant sacerdotes, ut jejunia tria legitima in anno agantur, id est, XL dies ante Nativitatem Domini, et XL ante Pascha, ubi decimas anni solvimus; et post Pentecosten XL dies.* Voilà pour l'église latine. A ces Carêmes, les Grecs ajoutent ceux des apôtres saint Pierre et saint Paul, et de l'Assomption de la sainte Vierge. Les Jacobites observent encore un sixième Carême, qu'ils nomment des Ninivites.

Quadragesima intrans, *Quaresmentranum*, Carême entrant. Voyez *Caresmentranus*. *Quadragesima intrans*, se prend aussi pour le premier dimanche de Carême. (Voyez du Cange, *Suppl.*)

Quadraginta, ou *Dominica Quadraginta*, le dimanche de la Quinquagésime, ainsi appelé du premier répons de matines : *Quadraginta dies et noctes, etc.*, dans l'ancien Bréviaire de Beauvais.

Quadringesima, le même que *Quadragesima*. (Mab. *Lit. Gall.* p. 228).

Quasimodo, introït, et nom du premier dimanche après Pâques, qui est celui de l'Octave.

Quindana, *quindena*, *quinquenna*, la quinzaine. *Quindena Paschæ*, la quinzaine de Pâques. Ce sont les huit jours qui précèdent cette fête, et les huit jours qui la suivent.

Quindena Pentecostes, la quinzaine de la Pentecôte, commençant à la Pentecôte même. Ainsi, *Dominica in Quindena Pentecostes* est le second dimanche après la Pentecôte. On trouve aussi *Quindena Nativitatis*, *Quindena Purificationis*, *Quindena sancti Joannis Baptistæ*, *Quindena sancti Michaelis*, *etc.*; même ex-

plication, c'est-à-dire, que ces quinzaines commencent à la fête même. Nous en avons la preuve pour la quinzaine de Noël, dans le concile de Montpellier, tenu en 1215. Pierre de Vaux-Cernay le date de la quinzaine de Noël, et les actes le datent du VI des ides, ou 8 de janvier. (Voyez *Tres septimanæ*).

Quinquagesima, le dimanche de la Quinquagésime ordinairement; et quelquefois le Temps Paschal, qui est de cinquante jours, depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte; et quelquefois aussi le jour de la Pentecôte même, qui est le cinquantième.

Quintana, la quintaine; le premier dimanche de Carême, et non pas le dimanche de la Quinquagésime, comme le marque du Cange.

Quintilis mensis; c'est le nom qu'on donnait au mois de juillet, avant que Marc-Antoine lui eût donné celui de Jules-César.

R.

Ramispalma, le dimanche des Rameaux.

Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, le vingt-deuxième dimanche après la Pentecôte, ainsi appelé, par les historiens contemporains de la bataille de Weissemberg, près de Prague, donnée le 8 novembre 1620; *Dominica*, disent-ils, *in qua cantatur Evangelium* Reddite, etc.

Relatio pueri Jesu de Ægypto, le 7 janvier.

Reminiscere, introït, et nom du second dimanche de Carême.

Resaille-Mois, les mois de juin et de juillet. (Du Cange, *Suppl.*)

Respice, Domine, introït, et nom du treizième dimanche après la Pentecôte.

Révélation de Saint-Michel (le jour de la), 8 de mai. Voyez Monstrelet, tom. I, *fol.* 87 *recto*.

Le Roi des dimanches, le dimanche de la Trinité. Voyez *Dominica sanctæ Trinitatis*.

Rorate cœli, introït, et nom du quatrième dimanche de l'Avent, aujourd'hui; autrefois, c'était *Memento mei*.

Rosæ Dominica, le quatrième dimanche de Carême, et celui dans l'octave de l'Ascension. Voyez *Dominica Rosæ*.

S.

Sabbatum, le samedi ordinairement, ou quelquefois la semaine entière. De là viennent, *una*, ou *prima Sabbati*, pour le pre-

mier jour de la semaine, c'est-à-dire, le dimanche; et *secunda Sabbati*, pour le lundi, etc.

Sabbatum Acathisti, c'est le nom que les Grecs donnaient au samedi de la cinquième semaine de Carême : ce jour était fêté, à Constantinople, en mémoire de la délivrance miraculeuse de cette ville, assiégée par les Abares; évènement arrivé l'an 626, et dont ils se croyaient redevables à la protection de la sainte Vierge. Ce jour-là, on chantait, à l'honneur de la mère de Dieu, une hymne nommée *Acathistos*, parce qu'on la chantait debout. Voyez Gretzer, *L. III*, *observ. in Coddinum*, *c.* 7.

Sabbatum duodecim lectionum, samedi aux douze leçons; les quatre samedis des Quatre-Temps.

Sabbatum Luminum, le samedi-saint.

Sabbatum Magnum, le grand samedi, le samedi-saint.

Sabbatum vacans, le samedi avant le dimanche des Rameaux, ainsi appelé à Rome, parce qu'il n'avait point d'office : le Pape étant occupé à distribuer des aumônes, en ce jour-là.

Salus Populi, introït, et nom du dix-neuvième dimanche après la Pentecôte.

La Samaritaine, le vendredi de la mi-Carême, ou de la troisième semaine de Carême.

Scrutinii Dies. Voyez au mot *Dies*.

Septimana, la semaine. Voyez *Hebdomada*.

Septimana communis, la semaine qui commençait au dimanche après la Saint-Michel de septembre. (Haltaus *Calend. medii ævi*, *pag.* 131.) Dans Ludewig, (*Rel. mss.*, *tom.* 7, *pag.* 493.), on trouve un diplôme daté, A. 1306, *feria quarta in Communibus*. C'est le 5 octobre.

Septimana media jejuniorum Paschalium, la troisième semaine de Carême. Il ne faut point confondre cette semaine avec *Hebdomada mediana Quadragesimæ* : celle-ci est la quatrième semaine de Carême.

Septimana pœnosa; la semaine péneuse, la semaine-sainte.

Septuagesima, c'est le neuvième dimanche, et non le soixante-dixième jour avant Pâques, comme plusieurs l'ont pensé : mais, parce que le sixième dimanche avant cette grande fête, qui est le premier de Carême, fut nommé Quadragésime; on nomma les trois qui le précèdent Quinquagésime, Sexagésime et Septuagésime.

Seval, le mois de juillet. Charte de Godefroi II, sire de Peruweys : *Ce fut fait l'an del Incarnation Jesu* MCCLXIV, *el mois de Seval, le jour S. Jakemé et S. Christoffle.* (Butkens, tom. I, pr. pag. 229.)

Sextilis mensis, c'est le nom que portait le mois d'août, avant qu'Auguste lui eût donné le sien.

Si iniquitates, introït, et nom du vingt-deuxième dimanche après la Pentecôte.

Sicut oculi servorum, introït du lundi après le premier dimanche de Carême. Charte de la fondation de la collégiale de Saint-Denis d'Issoudun, par Gérard la Fuile, abbé de N. D. d'Issoudun. *Actum solemniter in capitulo nostro, feria II qua cantatur :* sicut oculi servorum, *quinto idus martii*.............. *anno Dom. Incarn.* MCL XXXV. (*Gall. Ch. no.*, *tom. II*, *prob. col.* 49.)

Solemnitas Solemnitatum, le saint jour de Pâques.

Somertras ou *Sonmartras*, le mois de juin, au pays Messin. Charte de Baudouin d'Epinal, abbé de Saint-Vincent de Metz, datée *lou premier jour de somertras, l'an de grasce nostre Signor, mil trois cent et dous ans.* Sauf-conduit accordé, l'an 1356, à tous ceux qui viendront acheter les laines en cette ville, *pour la saixon dou vendaige des termes de Paisques, dès le jour de feste Saint-Gengoul, en may, jusces jour de feste S. Vy en sonmartras*, c'est-à-dire, jusqu'à la fête de Saint-Vit, Saint-Modeste et Sainte-Crescence, martyrs, qui tombe le 15 juin.

Suscepimus, Deus, introït, et nom du huitième dimanche après la Pentecôte.

Susceptio Sanctæ Crucis, la Susception de la Sainte-Croix, à Paris, le premier dimanche d'août.

T.

Tessaracoste, c'est le nom que les Grecs donnent au Carême.

Tetrada, le quatrième jour de la semaine, ou le mercredi.

Theophania, la fête de Noël, et celle de l'Épiphanie, confondues, dans les premiers siècles, en Orient, et célébrées, l'une et l'autre, le 6 janvier. De là, viennent ces mots Gaulois : *Tiphagne*, *Tiphaine*, *Tiéphaine*, *Thiéphanie*, *Tiéphaigne*, *Tiphaigne*, qui signifient ordinairement le jour des Rois. Voyez *Epiphania.*

Thore-maneth, ou lune de Thor. C'est le nom que les Suédois donnent au mois de janvier, et les Danois au mois de mars, du nom d'une fête qu'ils célébraient dans le tems de leur paganisme.

Des Traditions, le mercredi de la troisième semaine de Carême ; parce que l'Évangile parle des fausses traditions des Juifs, que les disciples du Sauveur n'observaient point dans leur repas.

Transfigurationis Dominica, le second dimanche de Carême, parce qu'on y chante l'évangile de la Transfiguration de Notre-Seigneur Jesus-Christ.

Transfigurationis festum, la Transfiguration de Notre-Seigneur, le 6 août.

Tres Septimanæ Paschales. Les lettres d'ajournement adressées par le roi Philippe-le-Long aux pairs de France, dans le fameux procès de Robert d'Artois, et rapportées tout au long par le P. Anselme, tom. II, pag. 820, portent : *Ad diem Sabbati post tres septimanas instantis Paschatis, videlicet ad diem vigesimam maii*. Ces lettres sont datées du 9 avril de l'an 1317. Mais il est indubitable qu'elles appartiennent à l'an 1318, suivant notre manière de commencer l'année. En effet, elles sont antérieures, comme il est visible, au jour de Paques. Or, Pâques, en 1317, tombait le 3 avril; et de plus, le 20 mai, cette année, était un vendredi, et non pas un samedi; au lieu qu'en 1318, Pâques tombait le 23 avril, et le 20 mai était le samedi de la quatrième semaine après Pâques. Les trois semaines précédentes sont donc ce que Philippe-le-Long appelait *tres septimanas Paschatis*. Ainsi, cette expression, qui se rencontre dans d'autres actes, marque les trois semaines qui commençaient au jour de Pâques.

On trouve aussi *tres septimanæ Pentecostes*, *tres septimanæ Nativitatis*, *tres septimanæ S. Joannis B.* : semblable explication. La raison de cette dénomination, c'est que, dans plusieurs endroits, les grandes fêtes avaient trois octaves consécutives : en d'autres, elles n'en avaient que deux : ce qui était exprimé par le mot *quindena*. Voilà pourquoi, dans les anciennes chartes et chroniques, on trouve plus ordinairement *octavæ* qu'*octava*.

Τριώδιον, c'est le nom que les Grecs donnent au dimanche avant la Septuagésime, parce que, ce jour-là, on commence la grande hymne appelée Τριώδιον, qui dure jusqu'à Pâques.

V.

Verdi-aoré, pour *Vendredi-adoré*, le vendredi-saint, ainsi appelé autrefois parmi le peuple, à cause de l'adoration de la Croix.

La Veuve de Naïm, le jeudi de la quatrième semaine de Carême.

Vigilia Horemii, la veille de Saint-Laurent, ou le 9 août, dans un traité de Gebbehard, évêque d'Halberstat, passé l'an 1477, avec l'abbaye de Quedelinbourg. (Ludewig, tom. X, pag. 93.)

Les Vignerons, le vendredi de la seconde semaine de Carême.

Vocem jucunditatis, introït, et nom du cinquième dimanche après Pâques.

W.

Witave, octave. *Et vel que les devant dites dix livres soient prises et payées au devant dit Chapelain us Witaves, de cheste Chandeleur prochaine à venir.* (Testament d'Alix, femme de Jean, seigneur de Lille, de l'an 1274.)

Witive, même signification.

CATALOGUE

ALPHABÉTIQUE ET CHRONOLOGIQUE

DES SAINTS.

LES fêtes des Saints tenant lieu de jour et de mois dans les dates de plusieurs anciens monuments, il est important de savoir à quel mois et à quel jour du mois elles appartiennent. C'est une des raisons qui nous engagent à donner un Catalogue des Saints dont on célèbre la fête, ou la mémoire, dans l'Eglise. Mais on ne s'est pas borné à marquer le jour que l'Eglise leur a consacré dans ses fastes; on a fixé de plus, autant que les lumières de la critique l'ont permis, l'époque où ils ont commencé à se distinguer, avec l'année et le jour précis de leur mort. Cet objet n'est pas le moins essentiel de notre travail. En effet, puisque les Saints font le plus bel ornement de l'Eglise, et leurs actions la partie la plus utile de son histoire, et même que plusieurs d'entr'eux ont eu part aux événements publics de leur âge, n'était-ce pas un devoir indispensable pour nous de rechercher avec soin et le tems où ils ont fleuri, et celui où ils ont cessé de vivre? Du reste, quoique ce Catalogue soit considérablement augmenté dans cette nouvelle édition, nous n'avons pas entrepris d'y faire entrer tous les Saints dont le culte est local, et particulier à certaines Eglises : cela irait à l'infini. Nous nous sommes renfermés dans le dénombrement de ceux qui ont eu le plus de célébrité, ou dont les noms se rencontrent plus fréquemment dans les chartes et les histoires. Lorsque plusieurs Saints portent le même nom, nous les rangerons, suivant l'ordre chronologique, sans égard pour les surnoms ou les titres qui les différencient.

A.

S. Abbon, abbé de Fleuri, vers l'an 988, martyrisé à la Réole, le 13 novembre 1004.

SS. Abdon et Sennen, persans, martyrs à Rome, en 250; leur fête, le 30 juillet.
S. Abraham, abbé de Saint-Cirgues, en Auvergne, mort vers l'an 472; sa fête le 15 juin.
S. Acace. *Voyez* S. Agathange.
S. Acaire, *Acarius*, ou *Aicarius*, évêque de Noyon et de Tournai, l'an 621; mort l'an 639, le 27 novembre.
S. Achard, ou Acaire, *Aicadrus*, abbé de Quinçai, vers l'an 667, de Jumièges, en 683, mort le 15 septembre 687; sa fête, le 15 septembre.
S. Achillée, martyr au premier ou deuxième siècle; on en fait la fête avec celle de saint Nérée, le 12 mai.
S. Adalbert, évêque de Prague, en 983, apôtre de Prusse, martyrisé le 23 avril 997. Le P. Mansi rapporte sa mort à l'an 996.
La bienheureuse Adélaïde, reine d'Italie, puis impératrice d'Allemagne, femme d'Otton Ier., décédée, le 16 décembre 999, au monastère de Seltz, sur le Rhin, à l'âge de 69 ans.
S. Adelard, *Adelardus*, vulgairement saint Allard, né l'an 753, de Bernard, fils de Charles Martel, moine de Corbie, en Picardie, l'an 772, abbé de la même abbaye en 777, fondateur et abbé de la nouvelle Corbie, en Saxe, l'an 823, mort le 2 janvier de l'an 826, dans l'ancienne Corbie.
S. Adelbert, abbé de Würtzbourg, en 966, apôtre des Ruges, et non des Russes, premier archevêque de Magdebourg en 970; mort le 20 juin 981.
S. Adjuteur, ou Ajoutre, moine de Tiron, mort probablement le 30 avril 1131, ou 1132.
S. Adon, né vers l'an 800, élevé à l'abbaye de Ferrières dès sa plus tendre jeunesse; évêque de Vienne l'an 860, mort le 16 décembre 875, âgé de 76 ans.
S. Adrien, martyr de Nicomédie. On en fait mémoire le 8 septembre dans l'église latine, et le 26 août chez les Grecs. Il a souffert en 305, ou 306.
S. Ægidius, *voyez* S. Gilles.
Ste. Afre, martyre à Augsbourg, avec sa mère et ses trois servantes, l'an 304; leur fête, le 5 août.
S. Afrique, ou saint Efrique, dit aussi saint Fric et Saint-Ofrique, évêque de Comminges, mort au sixième siècle; ses fêtes, le 15 janvier, le 8 février, et le 1 mai.
Saintes Agape, Chionie et Irène, sœurs, martyrisées à Thessalonique; les deux premières, au mois de mars; la dernière, le 1er. avril, l'an 304; leur fête, le 1er avril chez les Latins, le 16 du même mois chez les Grecs.
S. Agapet, martyr de Palestrine, ou *Præneste*, vers l'an 274, à l'âge de 15 ou 16 ans; sa fête, le 18 août.

S. Agapet, pape, sacré le 3 juin 535, mort le 22 avril 536; sa fête, qui est le jour de sa translation de Constantinople à Rome, le 20 septembre.

S. Agathange, diacre de saint Clément, évêque d'Ancyre, martyrisé avec ce saint, dans l'une des premières persécutions. Quoique leur martyre soit certain, on ne peut faire aucun fond sur leurs actes; leur fête le 23 janvier. On donna aussi le surnom d'Agathange à saint Acace, évêque d'Antioche, en Asie, martyrisé le 29 mars 250, ou 251, et honoré par les Grecs le 31 du même mois.

Ste. Agathe, vierge et martyre. On met sa mort au 5 février 251, jour de sa fête.

S. Agathon, élu pape le 26 juin de l'an 679, mort le 10 janvier de l'an 682: l'église latine en fait mémoire, le 10 janvier.

S. Agilbert, ou Ailbert, évêque de Dorchester, en Angleterre, l'an 650, de Paris, l'an 664; mort en 675; honoré le 11 octobre.

S. Agile, ou Aile, premier abbé de Rebais, offert, à l'âge de 7 ans. à saint Colomban, dans le tems qu'il bâtissait le monastère de Luxeuil, c'est-à-dire en 590: mort, âgé de cent ans, le 30 août, suivant l'auteur de sa vie. D'où il suit qu'il a cessé de vivre en 683, et non en 654, comme l'a marqué l'un des plus grands critiques du dernier siècle.

S. Agnan, *Anianus*, évêque d'Orléans, l'an 390, du vivant de saint Euverte, mort le 7 septembre 391. On prétend que saint Agnan est mort le 17 novembre 453, après soixante-deux ans d'épiscopat; sa translation, le 14 juin.

Ste. Agnès, vierge et martyre, au commencement du quatrième siècle; sa fête, le 21 janvier. Ses actes sont fort suspects, quoique saint Ambroise, dans son éloge, semble en avoir fait usage. Mais remarquez qu'il ne parle que d'après une tradition; *traditur*, dit-il.

S. Agoard, saint Agilbert et leurs compagnons, martyrs à Créteil, près de Paris, au troisième siècle; leur fête, le 25 juin.

S. Agobart, ou Aguebaud, qualifié saint, coadjuteur de Leidrade, évêque de Lyon, en 814, évêque seul, après la retraite de Leidrade, en 816; assiste à l'assemblée de Compiègne, où Louis-le-Débonnaire est déposé en 833. Il est déposé lui-même, en son absence, au concile de Thionville, où Louis-le-Débonnaire est rétabli, au mois de février 835, revient à son église de Lyon en 837, et meurt le 6 juin, accompagnant l'Empereur en Saintonge, l'an 840.

S. Agri, ou Airi, *Agericus* et *Agiricus*, évêque de Verdun, l'an 550, mort le 1er. décembre 591, jour de sa fête.

S. Aidan, premier abbé, et premier évêque de Lindish ou Lindisfar, mort l'an 651 ; sa fête, le 31 août.

S. Aigulfe, Aou, Aioul, ou Aieul, *Agiulfus*, *Aygulfus*, et *Aiulfus*, évêque de Bourges, vers l'an 811, mort vers l'an 835 ; sa fête se célèbre le 22 mai dans le Berri.

S. Alban, martyr à Maïence au cinquième siècle ; sa fête, le 21 juin.

S. Alban, premier martyr d'Angleterre, mort vers l'an 287 ; sa fête le 22 juin.

S. Albert, élu évêque de Liége l'an 1188, cardinal l'an 1192, martyrisé à Reims le 23 novembre de la même année.

Le B. Albert-le-Grand, dominicain en 1221, évêque de Ratisbonne, au commencement de l'an 1260, se démet l'an 1263, et meurt le 15 novembre 1282.

Ste. Albine, veuve de Publicola, fille de sainte Mélanie l'ancienne, et mère de Mélanie la jeune, morte vers l'an 433 ; sa fête, le 31 décembre.

Le B. Alcuin, abbé, précepteur de Charlemagne en 781, jusqu'en 790, qu'il retourna en Angleterre. Charlemagne le rappela l'an 803, en France, où il est mort le 19 mai 804.

Ste. Aldegonde, vierge, en Hainaut, fondatrice de l'abbaye des chanoinesses de Maubeuge ; morte le 30 janvier 684.

S. Aldric, ou Audri, né l'an 775, abbé de Ferrières, l'an 827, archevêque de Sens, élu en 829, sacré au commencement de 830, mort en 840, ou 841. L'église de Sens fait sa fête, le 6 juin; mais à Ferrières et ailleurs, on la célèbre, le 10 octobre.

S. Aldric, sacré évêque du Mans, le dimanche, 22 décembre 832, mort le 7 janvier de l'an 856.

S. Aleaume, ou Elesme, *Adelelmus*, moine de la Chaise-Dieu, en Auvergne, puis abbé de Saint-Jean de Burgos, en Espagne, mort vers l'an 1100. M. Baillet rapporte sa vie au 30 janvier.

S. Alexandre, martyr à Lyon. *Voyez* S. Epipode.

S. Alexandre, évêque de Jérusalem, martyr l'an 249. On croit, que c'est le même Alexandre qui est inséré dans le canon de la messe, après saint Ignace, évêque d'Antioche et martyr : sa fête, à Paris, le 18 mars ; chez les Grecs, le 22 décembre.

S. Alexandre, évêque d'Alexandrie, mort le 17 avril 326; sa fête, dans le Martyrologe romain, le 26 février.

S. Alexandre, instituteur des Acemètes, mort le 15 janvier de l'an 440.

S. Alexandre le Charbonnier, évêque de Comane, dans le Pont, martyr vers l'an 250, ou 251 ; sa fête, le 11 août.

S. Alexis, mort dans les premières années du cinquième siècle, est honoré le 17 juillet, à Rome, où il mourut; le 17 mars,

chez les Grecs. Il ne faut point le confondre avec saint Jean Calybite.

S. Alire, *Illidius*, évêque de Clermont, en Auvergne, vers l'an 336, mort vers l'an 385; sa fête, le 5 juin.

S. Alphonse. *Voyez* S. Ildephonse.

S. Alype, évêque de Tagaste, vers l'an 394, disciple de saint Augustin à Carthage, son compagnon dans ses égarements, et ensuite le fidèle imitateur de ses vertus et de son zèle pour la Religion; mort après l'an 430.

S. Amable, *Amabilis Ricomagensis*, curé et patron de Riom, en Auvergne, mort, dit-on, l'an 474, le 1er de novembre. La fête de sa translation, le 19 octobre.

Ste. Amalberge, veuve, mère de plusieurs saints, morte au monastère des religieuses de Maubeuge, et enterrée au monastère de Lobbes l'an 670; sa fête, le 10 juillet.

S. Amand, évêque de Bordeaux, vers l'an 404, mort après l'an 431; sa fête, le 18 juin.

S. Amand, né l'an 589, missionnaire en 628, évêque de Maëstricht en 649, se démet en 652, meurt en 675. Le Martyrologe met sa fête au 6 février.

S. Amarand, ou Amaranthe, *Amaranthus*, martyr, à Alby, au troisième siècle; sa fête, le 7 novembre.

S. Amarand, *Amarandus*, évêque d'Alby vers l'an 700, mort avant 722.

S. Amateur, Amatre, ou Amaitre, évêque d'Auxerre vers l'an 388, mort le 1er. mai 418.

S. Ambrois, *Ambrosius*, Evêque de Cahors vers l'an 752, abdique vers l'an 759, et meurt solitaire dans le Berri, l'an 770; sa fête, le 16 octobre.

S. Ambroise, docteur de l'Eglise, évêque de Milan, sacré, comme l'on croit, le 7 décembre 374, mort après minuit, le 4 avril, qui était le samedi-saint, de l'an 397; sa fête, à Rome, le 7 décembre; le 4 avril, à Paris.

Le B. Ambroise Autpert, abbé de Saint-Vincent, sur le Volturne, en Italie, l'an 776; mort l'an 778, le 18 juillet.

S. Amé, *Amatus*, évêque, l'an 669, de Sion, en Valais, *Sedunensis*, et non de Sens, comme l'avancent Baillet et les Bollandistes; calomnié par des envieux, et chassé de son église par le roi Thierry III, en 674, mort, l'an 690, au monastère de Breuil, dans le diocèse de Thérouenne. Ses fêtes, sur-tout à Douai, dont il est le patron, sont le 13 septembre, qui est le jour de sa mort, le 28 avril, et le 19 octobre. Celle-ci est maintenant la principale dans son église de Douai.

S. Amet, ou Amé, *Amatus*, premier abbé de Habenda, depuis

Remiremont, en 620, mort le 13 septembre vers l'an 627.
S. Ammon, fondateur des hermites de la montagne de Nitrie, à 70 milles d'Alexandrie, au-delà du lac Mareotis, mort le 4 octobre, vers le milieu du quatrième siècle.
S. Amour, aquitain de naissance, diacre dans l'Hasbaye, mort vers le milieu du septième siècle; sa fête, le 8 octobre.
S. Amphiloque, évêque d'Icone, en Lycaonie, sacré l'an 374, mort vers 394; sa fête, le 23 novembre.
S. Anaclet, pape au premier siècle; sa fête, en l'église de Paris, le 26 avril.
S. Anastase, persan, martyr le 22 janvier 628; sa fête, le 22 janvier.
Ste. Anastase, dame romaine, martyre vers l'an 305; sa fête, chez les Grecs, le 22 décembre; chez les Latins, le 25 du même mois.
S. Andéol, *Andeolus*, sous-diacre, martyr, en Vivarais, l'an 208. Le Martyrologe en fait mémoire le 1er. mai.
S. Andoche, prêtre, saint Thyrse et saint Félix, martyrs à Saulieu, dans le diocèse d'Autun, vers l'an 179; leur fête, le 24 septembre.
S. André, apôtre; sa fête, le 30 novembre.
S. André Avellino, clerc régulier de l'ordre des Théatins, et prêtre, patron de la Sicile et de la ville de Naples; mort le 10 novembre 1608.
Ste. Angadreme, *Angadrisma*, vierge et patrone de Beauvais, morte le 14 octobre, vers l'an 698; sa translation, le 27 mars.
SS. Anges Gardiens; la fête en leur honneur, le 2 octobre chez les Latins, et le 8 novembre chez les Grecs.
S. Angilbert, Angelbert, vulgairement Englevert, septième abbé de Saint-Riquier, en Ponthieu, l'an 793; mort l'an 814, le 18 février.
Ste. Anne, mère de la sainte Vierge; sa fête, le 26 juillet, renvoyée au 28 du même mois, à Paris, à Beauvais, et encore ailleurs; parce que le 26 est occupé par une autre fête; le 25 juillet chez les Grecs.
S. Annon, archevêque de Cologne, l'an 1055, mort le 4 décembre 1075.
S. Ansbert, abbé de Fontenelle, ou Saint-Vandrille, en 678, évêque de Rouen l'an 683; mort vers l'an 695, le 9 février, à l'abbaye de Haumont en Hainaut.
S. Anschaire, moine de Corbie, en Picardie, apôtre de Danemarck en 826, et de Suède en 829, premier archevêque de Hambourg, en 830, légat du pape dans le Nord, en 833, obligé de quitter Hambourg, en 845, évêque de Brême, en 854; mort le 3 février 865.

S. Anselme, évêque de Lucques, mort le 18 mars 1086.
S. Anselme, abbé du Bec, en 1078, archevêque de Cantorberi, nommé le 6 mars 1093, sacré le 4 décembre suivant, mort le 21 avril 1109.
S. Anthelme, général des Chartreux, vers l'an 1141, évêque de Bellai, sacré le 8 septembre 1163, quitte son évêché, peu de tems après, et meurt à la Grande-Chartreuse, le 26 juin 1178.
S. Anthime, évêque de Nicomédie, martyr, en 303; sa fête, le 27 avril.
S. Antoine, patriarche des Cénobites, mort le 17 janvier 356.
S. Antoine, moine de Lerins, mort vers l'an 520, ou 530, le 28 décembre.
S. Antoine de Pade, de l'ordre de Saint-François, l'an 1221, mort le 13 juin 1231, âgé de 36 ans; canonisé en 1232; sa mémoire, à Paris, le 28 mars.
S. Antonin, martyr, patron de la cathédrale de Pamiers; sa fête, le 2 septembre.
S. Antonin, archevêque de Florence, en 1446; mort le 2 mai 1459; canonisé en 1523; sa fête, à Paris, le 10 mai : à Rome, le jour de sa mort.
S. Août, *Augustus*, prêtre en Berri, mort après le milieu du sixième siècle; honoré le 7 octobre.
S. Aphrodise, premier évêque de Beziers, au troisième siècle probablement; on met sa fête au 22 mars.
S. Apollinaire, premier évêque de Ravenne, au premier ou au deuxième siècle; sa fête, le 23 juillet.
S. Apollinaire, évêque d'Hiéraple, et apologiste de la religion chrétienne, mort après l'an 177; sa fête, le 8 janvier, chez les Latins.
S. Apollinaire, évêque de Valence, vers l'an 480, mort vers l'an 525; sa fête, le 5 octobre.
Ste. Apolline, ou Apollonie, vierge et martyre, en 249; l'Église en fait mémoire le 9 février.
S. Aquilin, évêque d'Évreux, vers l'an 653, mort l'an 695; sa fête, le 19 octobre.
S. Arbogaste, évêque de Strasbourg, mort en 678, comme le prouve M. Grandidier (*Hist. de l'Égl. de Strasb. tom.* 1, *p.* 7.); sa fête, le 21 juillet.
S. Archélaüs, évêque de Cascar, en Mésopotamie, au troisième siècle; célèbre par les disputes qu'il eut avec l'hérésiarque Manès, qu'il confondit en deux conférences; nommé dans le Martyrologe romain au 26 décembre.
S. *Aredius*, ou *Aridius*. Voyez S. Yriez.
S. Areg, *Aregius*, ou *Ariaius*, évêque de Nevers : il a souscrit

au concile d'Orléans, en 549, et à celui de Paris, en 551; il est honoré, dans son diocèse, le 16 août.
S. Arialđ, diacre de Milan, martyrisé, par les Simoniaques, le 28 juin 1066, canonisé, l'année suivante, par Alexandre II.
S. Ariga, ou Âreg, *Arigius* et *Aredius*, évêque de Gap, en Dauphiné, l'an 579, mort le 1er. mai 604.
S. Arnoul, *Arnulfus*, assassiné dans la forêt d'Yveline, au diocèse de Chartres, vers l'an 534, et honoré du titre de martyr; sa fête, le 18 juillet.
S. Arnoul, tige de la deuxième race de nos Rois, époux de Dode qui le fit père de Clodulphe et d'Anschise ou Ansigise; puis évêque de Metz, en 611 (et non en 614); abdique l'an 626, et meurt le 16 août 640; sa fête, le jour de sa mort, et le 18 juillet, jour de sa translation.
S. Arnoul, religieux de Vendôme, évêque de Gap, en 1055, mort le 19 septembre, vers l'an 1074.
S. Arnoul, moine de S. Médard, évêque de Soissons, en 1080, jusqu'en 1085, est mort à Aldembourg, le 15 août 1087; canonisé en 1121.
S. Arsène, précepteur des enfans de Théodose le Grand, puis, en 394, anachorète de Sceté, mort vers 449; sa fête, le 19 juillet.
S. Asaph, évêque au pays de Galles, mort vers la fin du sixième siècle; sa fête, le 1er. mai.
S. Ascole, évêque de Thessalonique, mort en 383; sa fête, le 30 décembre.
S. Athanase, évêque d'Alexandrie, le 27 décembre 326, mort le 18 janvier 373; sa fête, le même jour; et encore, chez les Grecs, le 2 mai, jour de la translation de ses reliques à Constantinople, le 9 juin et le 27 du même mois; chez les Latins, le 2 mai.
S. Aubert, *Audebertus*, *Autpertus*, évêque de Cambrai et d'Arras, le 21 mars 633, mort l'an 668; sa fête, le 13 décembre.
Ste. Aubierge, abbesse de Faremoutier, vers l'an 695. Voyez Edilburge.
S. Aubin, *Albinus*, évêque d'Angers, en 529, mort le premier mars 549.
Ste. Aude, vierge, à Paris, au sixième siècle; sa fête, le 18 novembre.
S. Aventin, archidiacre du Dunois, puis évêque de Chartres, honoré à Châteaudun. On met sa mort en 528, et sa fête, le 4 février.
S. Aventin, solitaire au diocèse de Troyes, mort le 4 février 537 ou 540.
S. Augustin, docteur de l'Église, né le 13 novembre 354, baptisé le 24 avril 387, prêtre en 391, évêque d'Hippone, du

vivant de Valère, en 396, et depuis la mort de Valère jusqu'en 430. S. Augustin est mort, le 28 août de la même année.

S. Augustin, évêque de Cantorberi, en Angleterre, l'an 597, mort le 26 mai 607; sa translation, le 6 septembre.

S. Avit, ou Avi, *Alcimus Ecdicius Avitus*, évêque de Vienne, mort le 5 février 525.

S. Avit, ou Avi, abbé de S. Mesmin, près d'Orléans, vers l'an 520. On ignore le tems de sa mort; mais on en fait mémoire le 17 juin, de même que d'un autre S. Avi, abbé de Châteaudun, qui vivait au même tems.

S. Aunaire, *Aunarius*, *Anacharius*, évêque d'Auxerre, en 571, mort probablement, le 25 septembre 605.

Ste. Aure, ou Aurée, *Aurea*, abbesse, vers l'an 633, de S. Martial dans Paris, où étaient les Barnabites; sa fête, le 4 octobre, jour de sa mort, arrivée l'an 666.

S. Aurèle, évêque de Carthage, mort l'an 423, après environ 40 ans d'épiscopat; sa fête, suivant un ancien calendrier, donné par dom Mabillon, se célébrait, en Afrique, le 26 juillet.

S. Aurélien, évêque d'Arles, au commencement de l'an 546, mort le 16 juin 552.

S. Ausone, premier évêque d'Angoulême, au troisième, quatrième ou cinquième siècle; on en fait la fête, le 22 mai et le 11 juin.

S. Auspice, *Auspicius*, premier évêque d'Apt et martyr. On ignore le tems où il a vécu.

Ste. Austreberte, vierge, première abbesse de Pavilli, dans le pays de Caux, en Normandie; morte le 10 février 703.

S. Austregisile, Austrille, ou Outrille, *Austregilus*, évêque de Bourges, en 611, mort le 20 mai 624; sa fête à Paris, le 23 mai.

S. Austremoine, *Stremonius*, ou *Strimonius*, apôtre et premier évêque d'Auvergne; sa fête, le premier novembre; ses translations, le premier février et le 23 mai.

Ste. Austrude, *Austrudis*, vierge et abbesse de S. Jean de Laon, après sainte Salaberge, sa mère, morte l'an 664, bénie, par son évêque, l'an 655. On rapporte sa mort à l'an 688 ou à l'an 707; sa fête, le 17 octobre.

S. Auxence, solitaire, près de Calcédoine, mort vers l'an 470; sa mémoire à Rome, le 15 février; à Paris, le 17 avril; chez les Grecs, le 14 février.

S. Aybert, prêtre et reclus bénédictin, en Hainaut, mort le 7 avril 1040.

S. Ayou, *Aygulfus*, abbé de Lerins, vers l'an 668; martyr, vers l'an 675; sa fête, avec celle de ses compagnons, le 3 septembre.

B.

S. Babilas, évêque d'Antioche, martyr l'an 251 ; sa fête, chez les Latins, le 24 janvier ; chez les Grecs, le 4 septembre.

S. Babolein, *Babolenus*, premier abbé de S. Maur des Fossés, vers l'an 638, mort le 26 juin, vers l'an 660 ; sa fête, le même jour.

Ste. Barbe, vierge et martyre à Héliopolis, en Egypte, l'an 306, (Assemani) ; sa fête, le 4 décembre.

S. Barnard, Bernhart, ou Berear, fondateur et premier abbé d'Ambronai, en Bresse ; puis archevêque de Vienne, mort au monastère de Romans, en Dauphiné, le 22 janvier 842.

S. Barnabé, apôtre des Gentils, dont on fait la fête le 11 juin.

S. Barthelemi, apôtre ; sa fête, le 24 août, chez les Latins ; le 11 juin, chez les Grecs ; à Rome, on la fait le 25 août. Le P. Stilting, bollandiste, prétend qu'il est le même que Nathanael.

S. Basile, prêtre d'Ancyre, martyrisé le 28 ou 29 juin de l'an 362 ; sa fête, le 22 mars, chez les Grecs.

S. Basile le Grand, évêque de Césarée, en Cappadoce, ordonné l'an 370, le 14 juin, qui est le jour de sa fête à Rome ; mort au commencement de l'an 379. L'église de Paris honore sa mémoire, le 31 mars, et les Grecs, le premier et le 30 janvier.

S. Basile, *Basilius*, évêque d'Aix, vers l'an 449 ; on ignore le tems de sa mort.

S. Basilide, S. Cyrin, ou Quirin, S. Nabor, S. Nazaire, ou Nazare, martyrs à Rome, vers l'an 309 : on en fait la fête, le 12 juin.

S. Basilisque, soldat, martyrisé à Comane, dans le Pont, l'an 306 ; sa fête, le 22 mai.

S. Basle, *Basolus*, ermite en Champagne, mort le 26 novembre 620.

Ste. Batilde, Badechilde, Bautour, ou Baudour, reine de France, puis religieuse à Chelles, morte l'an 680 ; sa fête, le 30 janvier ; sa translation, le 26 février.

S. Baudille, ou Baudèle, martyr de Nismes, au troisième ou quatrième siècle : les Martyrologes en font mémoire, le 20 mai.

S. Bavon, ou Baf, *Bavo*, moine de S. Pierre de Gand et patron de cette ville, mort ermite, vers l'an 653, et peut-être en 657, le premier octobre.

S. Bède, dit le Vénérable, religieux anglais, père de l'Église, mort le 26 mai 735 ; sa fête est remise au 27 du même mois.

Ste. Beggue, fille de Pepin de Landen, maire du palais : sœur de Ste. Gertrude de Nivelle ; veuve d'Ansigise, fils de S. Arnoul ; fondatrice et première abbesse d'Anden sur Meuse ; morte en 698. Le Martyrologe romain en fait mention au 17 décembre. Ce n'est pas à elle, comme plusieurs le prétendent, mais à Lambert Berggh, ou le Bègue, prêtre de Liége, au

douzième siècle, que se rapporte l'institution des Béguines, dont la première communauté, établie à Liége, en 1173, fut transférée à Nivelle, en 1207.

S. Benezet, Benedet, ou Benedict, berger; fondateur, à l'âge de 18 ans, du pont d'Avignon, appelé, pour cela, *Pastor et Pontifex*, dans son office; mort en 1184 : on en fait mémoire, le 14 avril.

S. Benigne, apôtre de Bourgogne, martyr, vers l'an 179; sa principale fête, le 24 novembre; les autres fêtes, sont le 27 février, le 26 avril et le 3 novembre.

S. Bennon, évêque de Misne, ou Meissen, en Saxe, canonisé en 1523; sa fête, le 15 juin.

S Benoît, patriarche des moines d'Occident, né vers l'an 480, mort le 21 mars 543, selon le P. Mabillon; sa fête, le même jour, chez les Latins; le 12 mars, chez les Grecs; sa translation, le 11 juillet, en France.

S. Benoît Biscop, abbé en Angleterre, mort l'an 690, ou vers l'an 703; sa fête, le 12 janvier.

S. Benoît, abbé d'Aniane, ou Agnane, en Languedoc, vers l'an 780, puis d'Inde, ou Saint-Corneille, près d'Aix-la-Chapelle, vers l'an 816; mort le 11 février 821.

S. Bercaire, *Bercarius* et *Bererus*, premier abbé de Hautvillers, à quatre lieues de Reims, vers l'an 662, de Montiérender, vers l'an 673, mort la nuit de Pâques, qui tombait le 26 mars l'an 696; sa fête, le 16 octobre.

S. Bernard, évêque de Vienne, en Dauphiné. Voyez S. Barnard.

S. Bernard de Menthon, archidiacre d'Aouste, en Piémont, apôtre des Alpes, mort le 28 mai 1008; sa fête, le 15 juin.

Le B. Bernard, premier abbé de Tiron, l'an 1109, mort le 14 avril 1117; sa translation, le 23 avril.

S. Bernard, évêque d'Hildesheim, canonisé en 1194; sa fête, le 20 novembre.

S. Bernard, le dernier des pères de l'Église dans l'ordre des tems, mais non le moins célèbre; né l'an 1090, à Fontaines-lez-Dijon, dont Tescelin, son père, était seigneur; élevé à Châtillon-sur-Seine, moine de Cîteaux, en 1113, fondateur et premier abbé de Clairvaux, en 1115; mort en 1153, le 20 août, qui est le jour de sa fête, canonisé en 1174.

S. Bernardin de Sienne, né l'an 1380, réformateur des Cordeliers, en 1442; mort le 20 mai 1444, canonisé en 1450.

Le B. Bernon, premier abbé de Cluni, en 910; mort le 13 janvier 927.

Ste. Berte, veuve, abbesse de Blangi, en Artois, vers l'an 690; morte le 4 juillet, vers l'an 725.

Ste. Bertille, *Bertila*, vierge, religieuse de Jouarre, après l'an 640; première abbesse de Chelles, l'an 646; morte le 5 no-

vembre 692, et non vers l'an 702, comme D. Mabillon le conjecture.

S. Bertin, abbé de Sithieu, à Saint-Omer, en 659; mort le 5 septembre de l'an 709, après avoir remis sa charge d'abbé à Rigobert, son disciple, dès l'an 696; la fête de sa translation, le 16 juillet.

S. Bertou, ou Bertulfe, premier abbé de Renti, en Artois; mort le 5 février, vers l'an 705.

S. Bertrand, *Berti-Chramnus*, *Bertrannus*, ou *Bertrandus*, évêque du Mans, en 586; mort, comme on le croit, le 30 juin de l'an 623; sa fête, le 3 juillet.

S. Bertrand, évêque de Comminges, en Gascogne, vers l'an 1076; mort le 15 ou le 16 octobre, vers l'an 1126; sa fête principale, le 15 du même mois.

Ste. Beuve, ou Bove, abbesse à Reims, morte vers l'an 673; sa fête, le 24 avril.

S. Beuvon, ou Bobon, *Bobo* et *Bovus*, gentilhomme provençal: mort en pélerinage à Voghera, près de Pavie, le 22 mai 986; sa fête, le 2 janvier, et le 22 mai en Lombardie, où il est invoqué par les paysans, pour la conservation des bestiaux.

Ste. Bibiane, *Bibiana*, vierge et martyre à Rome, sous Julien l'Apostat, l'an 363; sa fête, le 2 décembre.

S. Blaise, évêque de Sébaste, et martyr, vers l'an 316. L'église latine en fait mémoire, le 3 février; et l'église grecque, le 11 du même mois.

S. Blanchar, ou Blanchet, dit aussi Planchet; le même que saint Pancrace, martyr du deuxième siècle, dont on célèbre la fête avec celle de saint Nérée, de saint Achillée, et de sainte Domitille, le 12 mai.

Boëce, *Anicius-Manlius-Torquatus-Severinus-Boëtius*, philosophe vraiment chrétien, consul seul en 487 et 510, avec son beau-père Symmaque, en 522; exilé à Pavie, et mis l'an 524 en prison, où le roi Théodoric le fait mourir cruellement, le 23 octobre de la même année, comme on le croit. Il est honoré comme saint, dans quelques églises d'Italie.

S. Bon, ou Bonet, *Bonitus*, *Bonus*, *Bonifacius*, *Eusebius*, évêque de Clermont, abdiqua en 699; mort le 15 janvier 710.

S. Bonaventure, général de l'ordre de S. François, en 1256, cardinal, et évêque d'Albano, en 1273; mort le 14 juillet 1274, canonisé en 1482.

S. Boniface, martyr, au commencement, à ce que l'on croit, du quatrième siècle; l'église de Rome en fait mémoire, le 14 mai; sa fête, à Paris, le 26 mai.

S. Boniface, pape, sacré le 29 décembre, en 418; mort le 4 décembre, en 422; enterré le 25 du même mois, qui est le jour de sa fête.

S. Boniface, apôtre de l'Allemagne, évêque en 723, martyrisé à Dorkum, en Frise, avec 52 autres personnes, le 5 juin de l'an 754 ou 755 ; sa fête, le 5 juin.

Le B. Boniface, dit de la Cambre, né à Bruxelles, vers l'an 1188, vient à Paris, en 1205 ; va à Cologne, en 1235 ; évêque de Lausanne, en 1237 ; abdique son évêché, en 1247; et revient à Paris ; on croit que ce fut alors qu'il fut fait recteur de l'Université, en 1249. Il se retire ensuite dans un monastère de filles, près Bruxelles, où il est mort, le 19 février de l'an 1266.

S. Brice, *Brictio* et *Brictius*, évêque de Tours, après saint Martin, l'an 400 ; mort le 13 novembre 444.

S. Brieu, *Briocus*, *Briomaclus*, ou *Vriomaclus*, au cinquième, sixième ou septième siècle : sa fête, le 29 et 30 avril ; et le premier mai, celle de la translation de plusieurs de ses reliques de Saint-Serge d'Angers à Saint-Brieu, le 18 octobre.

Ste. Brigitte, ou Brigide, de Suède, veuve, morte le 23 juillet 1373, canonisée en 1391 ; sa fête, le 7 octobre d'abord, aujourd'hui le 8 du même mois.

S. Bruno, né à Cologne, l'an 1035, au plus tard ; instituteur des Chartreux, l'an 1084 ; chanoine et écolâtre de Reims ; mort le 6 octobre de l'an 1101, canonisé en 1514.

Le B. Brunon, archevêque de Cologne, l'an 953, mort le 11 octobre 965.

S. Brunon, ou saint Brun, évêque régionnaire, l'an 1002, apôtre de la Prusse, martyrisé, avec 18 de ses compagnons, le 14 février l'an 1009 ; sa fête, le 15 octobre.

S. Brunon, évêque de Segni, en Italie, l'an 1081 ; mort le 31 août 1125, au Mont-Cassin ; sa fête, le 18 juillet.

S. Brunon, évêque de Würtzbourg, mort en 1045, canonisé en 1248 ; sa fête, le 17 mai.

S. Burkard, ou Burchard, premier évêque de Würtzbourg, en 742, mort vers l'an 753; sa fête, le 14 octobre ; autrefois, en Allemagne, le jeudi après la Saint-Denis.

C.

S. Cagnou, *Chagnoaldus*, *Chainoaldus*, *Chanulphus*, *Agnoaldus* et *Hagnoaldus*, frère de saint Faron, évêque de Meaux, et de sainte Fare, première abbesse de Faremoutier ; évêque de Laon ; mort le 6 septembre de l'an 638 au plus tard ; car l'année de sa mort n'est pas certaine.

S. Caïus, ou Gaius, pape, le 17 décembre 283; mort le 22 avril 296.

S. Calais, ou Calès, *Carilefus*, ou *Karilefus*, abbé du monas-

tère qui porte aujourd'hui son nom, dans le Maine, l'an 532; mort le premier juillet, vers l'an 542.

S. Calliste, pape vers le commencement de l'an 219; martyr l'an 222; sa fête, le 14 octobre.

S. Caltry, *Calcericus* et *Chalactericus*, évêque de Chartres, l'an 556; mort, comme on le croit, le 8 octobre 567.

S. Canut, roi de Danemarck, quatrième du nom, mis à mort, par ses sujets, le 10 juillet de l'an 1086; sa fête, le 19 janvier.

S. Canut-le-Jeune, fils d'Eric, roi de Danemarck, assassiné le 7 janvier de l'an 1130, ou environ, et canonisé, comme le prouve Mansi, l'an 1171; sa fête, le 7 janvier.

S. Caprais, martyr d'Agen, le 20 octobre de l'an 287, ou environ.

Le B. Carloman, fils de Charles Martel, duc des Français, après la mort de son père, en 741; renonce au monde, en 747, et se fait moine au Mont-Cassin. Il est mort à Vienne, le 17 août, selon dom Bouquet, en 754.

S. Casimir, fils de Casimir III, roi de Pologne; mort le 4 mars 1483, canonisé en 1522.

S. Cassien, évêque d'Autun; mort avant le milieu du quatrième siècle; sa principale fête, le 5 août.

S. Cassien, prêtre de Marseille et père de l'Église, mort vers l'an 434; sa mémoire est honorée à Marseille, le 23 juillet, et en Grèce, le 29 février des années bissextiles.

S. Cassius, ou Cassis, et 6266 autres martyrs, en Auvergne, vers l'an 266; leur fête, le 15 mai.

S. Castor, abbé du monastère de Saint-Faustin, évêque d'Apt, en 419; honoré, dans son église, le 20 septembre. Cassien lui dédia ses douze livres des Institutions, en 422.

Ste. Catherine, vierge et martyre du quatrième siècle; sa fête, le 25 novembre.

Ste. Catherine de Sienne, vierge, religieuse du tiers-ordre de Saint-Dominique; morte le 29 avril 1380, canonisée en 1461.

Ste. Catherine de Suède, vierge, fille de sainte Brigitte; morte le 24 mars 1381; sa fête, à Paris, le 24 mars.

Ste. Cécile, vierge et martyre, peut-être au deuxième siècle; sa fête, le 22 novembre.

S. Cedde, ou Céadde, évêque de Lindish, ou Lindisfarn, puis de Lichfield, en Angleterre; mort le 2 mars 672; sa fête, le même jour en Angleterre.

S. Célérin, ou Sérénic, *Serenicus*, né à Spolette, mort dans un désert, près de Séez, vers l'an 669.

S. Célestin, pape, premier du nom, sacré le 10 septembre 422, mort le 30 juillet 432; sa fête, le 6 avril.

Ste. Céligne, *Cœlinia*, ou *Cilinia*, vierge à Meaux, amie de sainte Geneviève, morte au cinquième siècle, honorée à Paris et à Meaux, le 21 octobre.

S. Céolfride, dit vulgairement, en France, saint Ceoulfroy, ou saint Ceufrei, parent de saint Benoît Biscop, abbé de Saint-Pierre de Wirmouth, au diocèse de Durham, en Angleterre, qu'ils fondèrent ensemble en 674, puis de Saint-Paul de Jarrow, en 682, mort à Langres, en allant à Rome, le 25 septembre 716; sa fête, le jour de sa mort.

S. Céran, *Ceraunus*, ou *Ceraunius*, évêque de Paris au commencement du septième siècle, mort avant l'an 627; le 27 septembre est le jour de sa fête.

S. Cerboney, *Cerbonius*, évêque de Populone, en Toscane, mort l'an 568; sa fête, le 10 octobre, à Rome; le 17 du même mois, à Paris.

S. Césaire, médecin, frère de saint Grégoire de Nazianze, mort l'an 369; sa fête, le 25 février.

S. Césaire, père de l'Église, évêque d'Arles, en 502, mort le 27 août 542.

S. Chadoin, ou Hardoin, *Chadoenus*, *Caduindus*, *Clodoenus*, *Harduinus*, ou *Hadovinus*, douzième évêque du Mans, vers l'an 623, mort vers l'an 653, le 20 août, jour auquel il est honoré, dans le pays du Maine.

S. Chaffre, ou Théofroi, *Theofredus* et *Tietfredus*, abbé de Carmeni, en Vélai, martyrisé par les Sarrazins, le 19 octobre vers l'an 728, après avoir gouverné son monastère, plusieurs années, sans qu'on sache combien.

S. Chamant, ou Amant, *Amantius*, premier évêque de Rodez au cinquième siècle; sa fête, le 4 novembre.

Charlemagne, premier empereur d'Occident, canonisé l'an 1165, par l'antipape Paschal III, à la demande de l'empereur Frédéric Barberousse. Les papes légitimes, par reconnaissance des biens que ce prince a faits à l'église de Rome, n'ayant point réclamé contre cette canonisation, plusieurs ont pris pour une approbation leur silence. Louis XI ordonna, sous peine de mort, de chômer cette fête; elle se célèbre, à Aix-la-Chapelle et ailleurs, le 29 (28) janvier, jour de sa mort, et le 28 août, jour de sa translation, en 1166.

Le B. Charles le Bon, comte de Flandre, en 1119, tué par des scélérats, lorsqu'il priait dans l'église de Saint-Donatien de Bruges, le 2 mars 1127.

S. Charles Borromée, né le 2 octobre l'an 1538, abbé de Saint-Gratignan, l'an 1550, cardinal, le 31 décembre 1560, et archevêque de Milan, le 8 février 1561, mort le 3 novembre 1584.

S. Chaumond, *Anemundus*, *Ennemundus*, *Chanemundus*, *Dalphinus*, ou *Dalvinus*, évêque de Lyon, vers le milieu du sep-

tième siècle, massacré par ordre du maire Ebroïn, l'an 659, ou 660; sa fête, à Lyon, le 28 septembre.

S. Chef, ou Cherf, *Theuderius* et *Thuodarius*, abbé de Vienne, en Dauphiné, vers l'an 537, mort le 29 octobre, vers l'an 575.

S. Cheron, *Carannus*, martyr, au pays Chartrain, vers le cinquième siècle; sa principale fête, le 28 mai.

Ste. Christine, vierge et martyre du troisième, ou quatrième siècle, en Toscane, honorée le 24 juillet.

S. Christophe, *Christophorus*, martyr du troisiècle siècle, dont on fait mémoire, le 25 juillet, à Rome; chez les Grecs, le 9 mai.

S. Chrodegand, *voyez* S. Crodegand.

S. Chromace, évêque d'Aquilée, vers l'an 389, mort l'an 411, vers le même tems que le fameux Rufin, prêtre de cette église; sa fête, le 2 décembre.

S. Chrysanthe et sainte Darie, vierge, martyrs à Rome, au troisième siècle; leur fête, le 25 octobre.

S. Chryseuil, martyr, en Flandre, en 281; sa fête, le 7 février.

S. Chrysogone, prêtre, martyr, près d'Aquilée, vers l'an 304; sa fête, le 24 novembre.

S. Clair, prêtre, en Touraine, au quatrième siècle; sa fête, le 8 novembre.

S. Clair, prêtre et martyr, en Vexin, au troisième, ou quatrième siècle, honoré le 4 novembre.

S. Clair, ou Clars d'Aquitaine, évêque et martyr, du troisième, ou quatrième siècle; sa fête, le premier juin.

S. Clair, *Clarus*, abbé à Vienne, en Dauphiné; mort vers l'an 660; sa fête est marquée au premier janvier.

Ste. Claire, vierge, mère des religieuses de Saint-François, en 1212, morte en 1253, le 11 août, canonisée en 1255; sa fête, le 12 d'août.

S. Claude, évêque de Besançon, probablement en 516, religieux de Saint-Oyant du Mont-Jou, en 523, abbé du même monastère, en 526, mort en 581; sa fête, en France, le 6 juin. On la trouve aussi marquée, dans quelques Martyrologes, au 12 janvier et au 7 juin.

S. Clément, pape, premier du nom, en l'an 91, martyr, l'an 100; sa fête, le 23 novembre, marquée dans le Martyrologe, le 17 du même mois, et la dédicace de son église, le 22 juillet.

S. Clément d'Alexandrie, *Titus Flavius Clemens*, docteur de l'Église, mort après l'an 211; sa fête, le 4 décembre.

Ste. Clotilde, *Chrotildis* et *Chrodechildis*, reine de France l'an 493, morte vers l'an 545; sa fête, le 3 juin.

S. Clou, *Clodulphus*. *Flodulphus* et *Hlodulphus*, évêque de Metz, l'an 654, mort l'an 694, le 8 juin.

S. Cloud, *Chlodoaldus*, prêtre du diocèse de Paris en 551, mort vers l'an 560, le 7 septembre, jour de sa fête.

La B. Colette Boilette de Corbie, réformatrice de l'ordre de Sainte-Claire, en 1406, morte le 6 mars 1447.

S. Colman, martyr en Autriche, le 13 octobre de l'an 1012; sa fête, le même jour.

S. Colomban, fondateur et abbé de Luxeu l'an 592, mort le 21 novembre 615; sa translation se célèbre, à Luxeu, avec celles de saint Eustase et de saint Walbert, le 31 août.

Ste. Colombe, vierge et martyre à Sens, l'an 273, probablement le 31 décembre; sa translation est marquée dans le Martyrologe, le 17 du même mois, et la dédicace de l'église, sous son nom, le 22 juillet.

S. Côme et saint Damien, frères, médecins et martyrs du troisième ou quatrième siècle; leur fête, le 27 septembre, chez les Latins, le 1er. juillet chez les Grecs. Ceux-ci appellent ces deux saints *Anargyri*, parce qu'ils exerçaient gratuitement leur profession.

St. Comsorce, *voyez* S. Eucher II, p. 58.

S. Conrad, évêque de Constance, en 934, mort le 26 novembre 976, canonisé en 1123; sa fête, le jour de sa mort.

S. Constantien, solitaire au pays du Maine, mort après l'an 561; il est honoré le 1er. décembre.

S. Contest, *Contestus*, évêque de Baïeux sur la fin du cinquième siècle, ou au commencement du suivant, mort le 19 janvier. Son corps est aujourd'hui à Fécamp.

S. Convoyon, premier abbé du monastère de Redon, en Bretagne, l'an 831, mort dans celui de Plestan, même province, le 5 janvier de l'an 868, ou environ; sa fête, le 28 décembre, jour de la translation de ses reliques.

S. Corbinien, premier évêque de Frisingue, en Bavière, vers l'an 715, mort l'an 730; sa fête, le 8 septembre.

S. Corentin, premier évêque de Cornouaille, ou de Quimper, en Basse-Bretagne, au quatrième ou cinquième siècle; ses fêtes sont, le 1er. mai, le 5 septembre et le 12 décembre.

S. Corneille, centurion de Césarée, en Palestine, le premier des Gentils convertis à la Foi; sa mémoire est marquée au 2 février dans le Martyrologe romain. Les Grecs la célèbrent le 23 septembre, et donnent à Corneille les titres d'évêque et de martyr.

S. Corneille, pape, le 4 juin 251, après une vacance de près de dix-sept mois (depuis le martyre de saint Fabien, le 20 janvier de l'an 250) martyr, en exil, le mardi 14 septembre 252,

après avoir tenu le Saint-Siége un an, quatre mois et dix jours; sa fête, aujourd'hui, le 16 septembre.

Les Quatre Couronnés, frères, martyrs à Rome, au quatrième siècle. L'Église en fait mémoire le 8 novembre.

S. Crépin et saint Crépinien, frères, martyrs à Soissons, l'an 287, ou 288; leur fête, le 25 octobre.

S. Crescent, disciple de saint Paul, évêque, à ce qu'on prétend, de Vienne, en Dauphiné; sa fête, à Rome; le 27 juin; en France, le 29 décembre.

S. Crodegand, ou Godegrand, *Chrodogandus*, évêque de Metz, appelé par honneur Archevêque, en 742, mort le 6 mars 766.

La Sainte-Croix. Son invention, le 3 mai, et son exaltation, le 14 septembre.

S. Cucufat, africain, martyr à Barcelone l'an 304; sa fête, le 25 juillet.

Ste. Cunegonde, veuve de l'empereur saint Henri, religieuse à Kaffungen, près de Cassel, au diocèse de Paderborn, morte l'an 1033, et non 1038, comme le dit Marianus Scotus, ni 1040, comme l'assurent les Bollandistes; canonisée en 1200; sa fête, le 3 mars, jour de sa mort.

S. Cunibert, Hunibert, ou Clunibert, évêque de Cologne, le 25 septembre 623, mort le 12 novembre 663; sa fête, le jour de sa mort.

S. Cuthbert, évêque de Lindisfarn, en Angleterre, l'an 685, mort le 20 mars 687.

S. Cybar, *Eparchius*, reclus à Angoulême, mort le 1er. juillet de l'an 581.

S. Cyprien, *Tascius Cæcilianus Cyprianus*, évêque de Carthage en 248, martyrisé le 14 septembre 258; sa fête, d'abord le jour de sa mort, et ensuite le 16 septembre, avec celle de saint Corneille, pour faire place à l'Exaltation de la sainte Croix.

S. Cyprien le Magicien, et sainte Justine, martyrs à Nicomédie, comme on le croit, en 304; leur fête, le 26 septembre.

S. Cyprien, évêque de Toulon vers l'an 516, mort avant l'an 549; sa fête, le 3 octobre.

S. Cyprien, ou Sabran, *Cypriannus*, abbé à Périgueux, mort, assez probablement, vers l'an 580. Il est honoré le 9 décembre.

S. Cyr, ou Cyrique, enfant, et sainte Julitte, sa mère, martyrs l'an 305; leur fête, le 16 juin chez les Latins; le 15 juillet chez les Grecs.

S. Cyran, pour Siran, *Sigirannus*, premier abbé de Lonrey, l'an 641; mort le 4 décembre, vers l'an 657.

S. Cyriaque, saint Large et saint Smaragde, martyrs à Rome, au commencement du quatrième siècle; leur fête, le 8 août.

S. Cyrille, évêque de Jérusalem en 351, mort en 386; on en fait mémoire, le 18 mars.

S. Cyrille, patriarche d'Alexandrie en 412, père et docteur de l'église grecque, mort le 27 juin 444; sa fête, le 28 janvier chez les Latins; chez les Grecs, le 18 janvier et le 9 juin.

S. Cyrille, moine, aussi appelé Constantin, et saint Methodius son frère, sacré, l'an 868, évêque régionnaire par le pape Adrien II, apôtres des Bulgares, des Moraves et des Esclavons, et inventeurs des lettres esclavones; le premier, mort vers l'an 870; le second, après l'an 889; leur fête, dans l'église latine, le 9 mars. Chez les Grecs et les Moscovites, saint Cyrille est honoré le 14 février, et saint Méthode le 11 mai.

S. Cyrin, martyr. *Voyez* S. Basilide.

D.

S. Dace, *Datius*, évêque de Milan, mort en février 552; sa fête, le 14 janvier.

S. Dagobert, dont on fait la fête à Stenai, en Basse-Lorraine, le 2 septembre, est identifié, mal à propos, par plusieurs auteurs, avec *Dagobert II*, roi d'Austrasie.

S. Damase, pape, ordonné la première ou la seconde semaine d'octobre, l'an 366, mort le 11 décembre 384.

S. David, évêque de Caerléon ou de Ménevie, qui porte aujourd'hui son nom, au pays de Galles, mort vers l'an 544; sa fête, le 1er. mars, en Angleterre.

S. Dauphin. *Voyez* S. Chaumond.

S. Delphin, *Delphinus*, évêque de Bordeaux, assiste au concile de Saragosse en 380, et meurt, assez probablement, le 23 décembre 403.

S. Démétrius, martyr à Thessalonique, l'an 307; sa fête, dans l'église latine, le 8 octobre: chez les Grecs et en Russie, le 26 du même mois. Ce saint est appelé saint Dimitri, chez les Italiens. Les Turcs le désignent sous le nom de Casin-Giuni. « Ils ont, dit le prince Cantimir, leurs légendes fabuleuses à » son sujet, et assurent qu'il fut musulman; ce qu'ils disent » aussi de saint Georges, qui, chez eux, est appelé *Hydyrlez*. » Ils célèbrent les fêtes de ces deux saints les mêmes jours » que les chrétiens d'Orient; savoir, le 23 avril et le 26 oc- » tobre. C'est par ces deux jours, comme par des termes » fixes pour chaque année, que les Turcs règlent leurs expé- » ditions. Après le 23 avril, on entre en campagne; et le 26

près de Provins en Brie, le 16 novembre 1241, canonisé en 1246 ou 1251 ; sa translation, le 9 juin.

S. Edmond, roi d'Angleterre, ou d'East-Angle, en 857, martyrisé par les Danois, le 22 novembre 870; sa fête principale, le jour de sa mort; sa translation, le 29 avril.

S. Edouard, roi d'Angleterre en 975, assassiné l'an 978, et honoré comme martyr, à Rome, le 18 mars; à Paris, le 19 du même mois; la fête de sa première translation, le 18 février; celle de la seconde, le 20 juin.

S. Edouard, roi d'Angleterre en 1042, dit le Confesseur, mort le 4 janvier 1066, canonisé en 1161; sa fête natale, le 5 janvier; celle de sa translation, le 13 octobre.

S. Egbert, prêtre anglais, missionnaire d'Irlande, mort l'an 729; sa fête, le 24 avril.

S. Eleuthère, pape, depuis 177 jusqu'en 193. L'Eglise en fait mémoire le 26 mai.

S. Eleuthère, évêque de Tournai en 496, mort le 20 février, ou le 30 juin de l'an 532; sa fête, le 20 février.

S. Eleuthère, évêque d'Auxerre en 532, mort, comme on le croit, le 16 août 561.

Ste. Elisabeth, abbesse de Schonauge, au diocèse de Trèves, morte le 18 juin 1165.

Ste. Elisabeth de Hongrie, veuve de Louis IV, landgrave de Thuringe, morte le 19 novembre 1231, dans l'hôpital de Marpourg, bâti par ses soins; canonisée en 1235; sa fête, le jour de sa mort; sa translation en 1250.

Ste. Elisabeth, reine de Portugal, morte le 4 juillet 1336; sa fête, le 8 juillet.

S. Elme, *voyez* S. Erasme.

S. Elof, ou Aloph, *Eliphius*, martyr, en Lorraine, l'an 362, ou 363; sa fête, le 16 octobre.

S. Eloi, *Eligius*, évêque de Noyon et de Tournai, sacré à Rouen, avec saint Ouen, le 21 mai 640; mort la nuit du 30 novembre au 1er. décembre 659; sa fête, le 1er. décembre. *Voyez*, sur la date de son ordination, D. Bouquet, tom. III, pag. 557.

S. Elphege, archevêque de Cantorberi, en 1006, tué par les Danois et les rebelles du pays, vers l'an 1012; sa fête, le 19 avril.

S. Elzéar, comte d'Arian, baron d'Ansouis, et sainte Delphine, sa femme, vierge, en Provence, au quatorzième siècle. Saint Elzéar, est mort à Paris, le 27 septembre 1323, et sainte Delphine, dit-on, le 26 novembre 1369.

S. Emilien, vulgairement dit Milhan, curé et solitaire en Espagne, mort vers l'an 574; sa fête, le 12 novembre.

S. Emmeram, *Emmeramnus* et *Heimerammus*, évêque en France, ou chorévêque, puis missionnaire de Ratisbonne, martyr, comme on le croit, le 22 septembre 652. On ignore les autres epoques de la vie de ce saint.

Ste. Emmerantiene, vierge et martyre, vers l'an 304; sa fête, le 22 janvier.

S. Emmeric, ou Emery, *Emericus*, fils de saint Étienne, roi de Hongrie, mort l'an 1031; sa fête, le 4 novembre.

S. Engelbert, archevêque de Cologne l'an 1215, martyr l'an 1225, et honoré comme tel, le 7 novembre.

S. Ennodius, évêque de Pavie vers l'an 511, mort le 1er. août 521; il est honoré comme saint, à Paris, le 17 juillet.

S. Ephrem, diacre d'Edesse, père de l'Eglise, mort l'an 378, le 9 juin, ou le 15 juillet. Le Martyrologe romain en fait mémoire le 1er. février, et le Synaxaire des Maronites, ainsi que le Ménologe des Grecs, le 28 janvier.

S. Epimaque, martyr au troisième siècle; sa fête, avec celle de saint Gordien, le 10 mai, chez les Latins; le 9, chez les Grecs.

S. Epiphane, évêque de Salamine, ou Constance, en Chypre, vers l'an 366, père et docteur de l'Eglise, mort probablement en 403; sa fête, le 12 mai.

S. Epiphane, évêque de Pavie en 466, mort le 21 janvier 496, ou 497.

S. Epipode et saint Alexandre, martyrs à Lyon, l'an 178; leur fête, à Rome, le 22 avril; à Paris, le 6 du même mois.

S. Erasme, vulgairement saint Elme, évêque et martyr, en Campanie, vers le commencement du quatrième siècle; sa mémoire, le 3 juin, suivant les anciennes chartes.

S. Erbland, ou Hermeland, *Ermelandus* ou *Hermelandus*, abbé d'Aindre, en Bretagne, vers l'an 676, mort l'an 718; sa mémoire, le 26 mars; à Paris, le 18 octobre, jour de sa translation, faite en 869.

S. Erembert, moine de Saint-Vandrille, en Normandie, évêque de Toulouse en 656; quitte son évêché, vers l'an 668, et revient à son monastère, où il est morte vers l'an 671, ou 675, selon d'autres; sa fête, le 14 mai.

S. Erme, ou Ermin, *Ermino* et *Erminus*, évêque et abbé de Lobbes, au pays de Liége, en 712, mort le 25 avril 737; on fait sa fête, le 26 du même mois.

Ste. Ermine, ou Irmine, fille du roi Dagobert II, abbesse d'Oeren, près de Trèves, morte dans les premières années du huitième siècle; sa fête, le 24 décembre.

S. Esgobille, *voyez* S. Nigaise.

S. Etienne, premier martyr, le 26 décembre; sa fête, chez les

Grecs, le 27 décembre; la fête de l'invention de son corps, en 415, se célèbre le 3 août.
S. Etienne, premier du nom, pape, après saint Luce, mort le 4 ou le 5 mars 252. Saint Etienne est mort en 257, probablement le 2 août, qui est le jour de sa fête.
S. Etienne, premier roi de Hongrie, mort le 15 août 1038; sa fête, autrefois le 20 août, maintenant le 2 septembre.
S. Etienne, fondateur de l'ordre de Grammont, né l'an 1046, et mort le 8 février 1124; canonisé en 1189.
S. Etienne, troisième abbé de Cîteaux en 1109, mort le 28 mars de l'an 1134; sa fête, le 17 avril.
S. Euchaire, *Eucharius*, premier évêque de Trèves au troisième siècle; sa fête, le 8 décembre.
S. Eucher, *Eucherius*, évêque de Lyon vers l'an 434, mort l'an 451, ou, selon d'autres, en 454; sa fête, le 16 novembre.
S. Eucher II, évêque de Lyon depuis 523 jusqu'en 530. M. Antelmi prétend qu'il ne faut pas le confondre avec l'évêque Eucher, qui souscrivit les actes des conciles d'Arles, en 524, de Carpentras, en 527, et d'Orange, en 529. Celui-ci est néanmoins qualifié évêque de Lyon, par l'auteur contemporain de la Vie de sainte Comsorce, vierge, qui florissait en Provence, au sixième siècle, et dont le Martyrologe romain fait mention au 22 juin; la fête de saint Eucher II, le 16 juillet.
S. Eucher, *Eucherius*, évêque d'Orléans en 521, exilé à Cologne, puis à Saint-Tron, diocèse de Liége, où il est mort, en 738, selon le P. Mabillon. Le Martyrologe en fait mention le 20 février.
S. Eugène, martyr, à Deuil, en Parisis, au troisième siècle; sa fête, le 15 novembre.
S. Eugène, évêque de Carthage en 481, le 19 mai, mort l'an 505, le 6 septembre, à Vians, dans le territoire d'Albi, où il s'était retiré; sa fête, le 13 juillet.
S. Eugène, évêque de Tolède en 645, mort en 657; sa fête, le 13 novembre.
Ste. Eugénie, vierge, et martyre à Rome l'an 304; sa fête, le 25 décembre.
Ste. Eulalie, de Barcelonne, martyre sous Dioclétien; sa fête, le 12 février. Il y a plusieurs églises et villages de son nom, en Guienne et Languedoc, où elle est appelée sainte Aulaire, sainte Olacie, sainte Occille, sainte Olaille, sainte Olazie, etc. Ses actes ne sont point authentiques.
Ste. Eulalie, vierge, martyrisée à Merida, en Espagne, vers la mi-décembre 304; sa fête, le 10 décembre.

S. Euloge, patriarche d'Alexandrie en 580, mort l'an 607; sa fête, le 13 septembre.

S. Euloge, prêtre de Cordoue, martyrisé le 11 mars 859.

S. Evode, *Evodius*, évêque de Rouen, probablement vers l'an 426, mort peut-être l'an 430. Le Martyrologe en fait mention le 6 octobre.

Ste. Euphémie, vierge, et martyre de Calcédoine en 307, ou, au plus tard, en 311. L'église latine en fait mémoire, le 16 septembre, et l'église grecque, le 11 juillet et le 16 septembre.

S. Euphraise, *Euphrasius*, évêque de Clermont, en Auvergne, en 490, mort en 515, le 15 mai, plutôt que le 14 janvier; sa fête, le 15 mai.

Ste. Euphrasie, vierge, dans la Thébaïde, dont le Martyrologe romain fait mention le 13 mars, et le Ménologe grec, le 25 juillet; morte après l'an 410.

S. Euphrone, Eufroy, ou Eufroine, évêque de Tours en 556, mort le 4 août de l'an 573.

Ste. Euphrosine, martyre à Terracine, sous l'empire de Domitien; sa fête, le 7 mai.

Ste. Eupsique, martyrisée à Césarée, en Cappadoce, en présence de Julien l'Apostat, le 9 avril 362.

S. Eusèbe, pape, ordonné le 20 mai de l'an 310, mort le 26 septembre de la même année.

S. Eusèbe, évêque de Verceil avant le milieu du quatrième siècle, mort vers l'an 370; sa fête, marquée autrefois le 1er. août, aujourd'hui, le 15 décembre.

S. Eusèbe, prêtre romain, confesseur au quatrième siècle, dit-on; honoré le 14 août.

S. Eusice, *Eusitius*, ermite en Berri, puis abbé de Celles l'an 532, mort assez probablement vers l'an 542, le 27 novembre, jour auquel on fait sa fête, et encore le 28 avril.

S. Euspice, premier abbé de Mici, près d'Orléans, vers l'an 508, mort deux ans après. Sa vie est rapportée, avec celle de son neveu, saint Mesmin, le 15 décembre.

S. Eustache et ses compagnons, martyrs au deuxième siècle; leur fête, le 20 septembre.

S. Eustache, évêque de Tours l'an 444, mort en 461; sa fête, le 19 septembre.

S. Eustase, ou Eustaise, abbé de Luxeu, en Franche-Comté, l'an 611, mort en 625. Le Martyrologe romain marque sa fête, le 29 mars.

S. Eustathe, évêque d'Antioche l'an 324 ou 325, mort vers l'an 337, suivant M. de Tillemont; vers l'an 370, sui-

vant Socrate et Sozomène ; sa fête, chez les Grecs, le 20 février.

Ste. Eustoquie, vierge, et fille de sainte Paule, morte à Bethléem le 28 septembre 419 ; sa fête, le même jour.

S. Eutrope, premier évêque de Saintes, martyr du troisième siècle, dont on fait mémoire le 30 avril.

S. Eutrope, évêque d'Orange, vers l'an 463, mort après l'an 475 ; sa fête, marquée le 27 mai.

S. Eutrope, disciple et successeur de saint Martin, abbé de Saintes, mort au cinquième siècle, et honoré, avec son maître, le 7 décembre.

Ste. Eutrope, ou Eutropie, veuve, en Auvergne, au cinquième siècle ; sa fête, le 15 septembre.

S. Eutychien, pape, ordonné le 5 ou le 6 janvier 275, mort le 7 ou le 8 décembre 283.

S. Euverte, *Evortius, Evurtius* et *Eortius*, évêque d'Orléans vers l'an 320, mort le 7 septembre 340, suivant le nouvel historien d'Orléans. Les auteurs du nouveau *Gallia Christiana*, mettent sa mort vers l'an 391, sans rien décider sur le commencement de son épiscopat.

S. Evariste, pape vers l'an 100, mort probablement vers la fin d'octobre de l'an 109 ; sa fête, le 20 du même mois.

S. Evre, *Aper*, évêque de Toul au commencement du cinquième siècle ; sa fête, le 15 septembre.

S. Evremond, *Evermundus* et *Ebremundus*, abbé de Fontenay-sur-Orne, en Bessin, et de Mont-du-Maire, dans le diocèse de Séez, en Normandie, vers l'an 688 ; sa mort, vers l'an 720, et sa fête, le 10 juin.

S. Evrols, ou Evroul, *Ebrulfus* et *Eberulfus*, reclus et abbé, près de Beauvais au septième siècle ; sa fête, le 26 juillet.

S. Evroul, *Ebrulfus*, premier abbé du monastère de son nom, ou d'Ouche, en Hyesmois, au diocèse de Lisieux, l'an 565, mort le 29 décembre 596.

S. Exupère, évêque de Toulouse sur la fin du quatrième siècle, mort au plutôt l'an 409 ; ses fêtes sont, le 14 juin, et le 28 septembre.

F.

S. Fabien, pape le 10 janvier 236, martyr, le 20 du même mois 250.

Ste. Fabiole, dame romaine, morte l'an 400 ; sa fête, le 27 décembre.

S. Fal, ou Phal, *Fidolus*, abbé, au diocèse de Troyes, en Champagne, mort vers l'an 561 ou 570 ; sa fête, le 16 mai.

Ste. Fare, *Burgundofara*, vierge, et première abbesse de Faremoutier, l'an 617, morte le 3 avril, vers l'an 655 ; sa fête, le 7 décembre.

S. Fargeau, ou Ferjeu, prêtre, *Ferreolus*, et saint Fargeon, diacre, *Ferrutius* et *Ferrutio*, martyrs, de Besançon, l'an 211 ou 212 ; leur fête principale, le 16 juin.

S. Faron, évêque de Meaux, l'an 627, mort le 28 octobre 672.

Fauste, abbé de Lerins, en 433, évêque de Riez, vers l'an 460, mort vers 480, ou 485, ou même encore plus tard. On en fait la fête, à Riez, le 16 janvier et le 28 septembre. Saint Isidore n'avait pas grande foi aux reliques de ce saint, qu'il appelle *virum profundæ calliditatis*. Aussi l'église romaine ne l'a-t-elle point mis dans son Martyrologe.

S. Faustin et saint Jovite, frères et martyrs, vers l'an 134 ; l'Eglise en fait la fête le 15 février.

S. Felicien et saint Prime, frères et martyrs, à Rome, en 286 ou 287 ; leur fête, le 9 juin.

Ste. Félicité, dame romaine, martyrisée à Rome, avec ses sept fils, l'an 164, suivant Tillemont, sous l'empereur Marc-Aurèle ; sa mémoire, le 23 novembre ; celle de ses fils, le 10 juillet, ce qui donne lieu de croire qu'elle ne consomma son sacrifice que quatre mois après ses enfants. L'église de Paris réunit la mémoire de la mère et des fils, au 10 juillet. Le P. Berti place leur martyre en l'an 150, sous Antonin-le-Pieux.

S. Félix, prêtre, saint Fortunat et saint Achillée, diacres, apôtres du Valentinois, martyrisés à Valence, sur le Rhône, l'an 211, le 23 avril.

S. Félix, prêtre de Nole, et confesseur, mort vers l'an 260, ou 265 ; sa fête, le 14 janvier.

S. Félix Ier., pape, le 28 ou le 29 décembre 269, mort probablement le 22 décembre 274 ; sa fête, le 30 mai.

S. Félix et saint Adaucte, ou Audacte, par transposition, martyrs à Rome, au quatrième siècle ; leur fête, le 30 août.

S. Félix, évêque de Trèves, en 386, abdique en 399 ; mort vers l'an 400, et enterré le 26 mars.

S. Félix, pape, deuxième de ce nom (ou troisième, selon quelques-uns, qui comptent mal-à-propos parmi les Papes, un Félix, que les Ariens substituèrent à Libère, pendant son exil), ordonné le 6 mars 483, mort, comme on le croit, le 25 février 492.

S. Félix, évêque de Nantes, en 550, mort le 6 ou le 8 janvier 584 ; sa fête, le 7 juillet.

S. Félix de Valois, collègue de saint Jean de Matha, dans

l'institution de l'ordre de la Sainte-Trinité, pour la rédemption des captifs, l'an 1198; mort le 4 novembre 1212; sa fête, aujourd'hui, le 20 du même mois.

S. Ferréol, Forget, ou Fargeu, *Ferreolus*, martyr, à Vienne, en Dauphiné, au quatrième siècle; sa fête, le 18 septembre.

S. Ferréol, évêque d'Uzès, l'an 553, mort, comme on le croit, le 4 janvier 581; sa fête, le 18 septembre.

S. Fiacre, *Fefrus*, autrefois, aujourd'hui *Fiacrius*, solitaire, au diocèse de Meaux, où il était venu d'Irlande, et non d'Écosse, mort vers l'an 670; sa fête, le 30 août.

S. Fidèle, soldat et martyr, à Côme, dans le Milanais, l'an 304; sa fête, le 28 octobre.

S. Filibert, *Filibertus*, moine, puis abbé de Rebais, en 650, fondateur et abbé de Jumièges, vers l'an 654, mort en Poitou, en l'île de Noirmoutier, le 20 août 684, probablement.

S. Firmilien, évêque de Césarée, en Cappadoce, mort le 26 décembre 269; sa fête, chez les Grecs, le 28 octobre.

S. Firmin, premier évêque d'Amiens, martyr, vers l'an 287; sa fête, le 25 septembre.

S. Firmin-le-Confès, ou Confesseur, pour le distinguer du martyr, évêque d'Amiens, au quatrième ou cinquième siècle; sa fête, le 1er. septembre.

S. Firmin, évêque d'Uzès, en Languedoc, l'an 538; mort le 11 octobre 553.

S. Firmin, évêque de Mende; on célèbre sa fête le 14 janvier.

S. Flavien, patriarche d'Antioche, en 381, mort en 404, le 26 septembre; sa fête, le 21 février.

S. Flavien, patriarche de Constantinople, en 447, condamné au brigandage d'Ephèse, et mort en 449, le 11 août. Le Martyrologe romain en fait mémoire, le 18 février; le Ménologe grec, de même.

S. Florent, disciple de saint Martin, abbé du monastère de Glonne, appelé depuis Saint-Florent-le-Vieux, en Anjou; mort au commencement du cinquième siècle; sa fête, le 22 septembre.

S. Florentin, et saint Hilaire, ou Hilier, martyrs, en Bourgogne vers l'an 406; leur fête, le 27 septembre.

S. Flour, *Florus*, premier évêque de Lodève, en Languedoc, au quatrième siècle, probablement; sa fête, le 3 novembre.

Ste. Foi, vierge et martyre, d'Agen, vers l'an 287; sa fête, le 6 octobre.

S. Foignan, *Foillanus* et *Fullanus*, assassiné par des voleurs le 31 octobre 655.

S. Folcuin, *Folcuinus*, évêque de Thérouenne, l'an 817, mort le 14 décembre 855.

S. Frambourd, ou Frambaud, *Frambaldus*, solitaire au Maine, mort vers le milieu du sixième siècle; sa fête, le 16 août.

S. François d'Assise, instituteur des Frères Mineurs en l'an 1209, mort le 4 octobre 1226, canonisé le 16 juillet 1228.

S. François de Paule, instituteur des Minimes, vers l'an 1435, mort le vendredi-saint, 2 avril 1507, à quatre-vingt-onze ans, canonisé en 1519.

Le bienheureux François d'Estaing, né à Rodez le 6 janvier 1462, docteur en droit, à Pavie, le 19 mai 1488, chanoine de Lyon, prêtre le 18 septembre 1499, conseiller du grand conseil nouvellement établi par Louis XII, roi de France; évêque de Rodez le 11 novembre 1501, sacré en 1504, mort le 1er. novembre 1529: on lui donne le titre de bienheureux.

S. François Xavier, apôtre des Indes, en 1541, mort le 2 décembre 1552, béatifié en 1619, canonisé en 1621.

S. François de Sales, sacré évêque de Genève, le 8 décembre de l'an 1602, mort à Lyon, le 28 du même mois 1622, canonisé le 19 avril 1665; sa fête, le 29 janvier.

Ste. Françoise, dame romaine, veuve, institutrice des Collatines, en 1425, morte le 9 mars 1440.

S. Frédéric, évêque d'Utrecht vers l'an 820, martyrisé par des assassins, comme on le croit, le 18 juillet de l'an 838.

S. Friard, reclus près de Nantes, mort en 577, selon le père le Cointe, ou peut-être en 583, selon M. Baillet; sa fête, le 1er. août.

S. Frobert, ou Flobert, *Frodobertus*, premier abbé de Moutier-la-Celle, près de Troyes, en Champagne, vers l'an 653, mort la nuit du 31 décembre au 1er. janvier 673; sa principale fête, le 8 janvier, qui est le jour de sa translation, en 873.

S. Frodoald, évêque de Mende et martyr; on célèbre sa fête, le 12 septembre.

S. Froiland, évêque de Léon en 990, mort en 1006; sa fête, le 5 octobre.

S. Front, *Fronto*, premier évêque de Périgueux au troisième ou quatrième siècle; sa fête, le 25 octobre.

S. Fructueux, vulgairement San-Frutor, évêque de Tarragone, martyr, avec deux de ses diacres, Augure et Euloge, le 21 janvier 259.

S. Frumence, apôtre d'Éthiopie, évêque d'Auxume en 331, mort après 356. Sa fête, chez les Latins, le 27 octobre; chez les Grecs, le 30 novembre; chez les Abyssins, le 18 décembre.

S. Fulbert, évêque de Chartres en 1007, mort le 10 avril 1029.

S. Fulcran, évêque de Lodève, en Languedoc, le 4 février 949, mort le 13 février 1006.

S. Fulgence, *Fabius Claudius Gordianus Fulgentius*, évêque de Ruspe, en Afrique, et père de l'Eglise, mort en 533, le 1er. janvier.

S. Fursi, ou Foursi, *Fursæus*, mort, selon M. Baillet, le 16 janvier 650, à Fronheins, au diocèse d'Amiens. Il bâtit le monastère de Lagni, vers l'an 644 : il est fait mémoire de lui, dans les martyrologes, sous sept jours différents ; savoir, le 16 janvier, les 6, 9 et 15 février, le 4 mars, le 17 septembre et le 28 du même mois.

S. Fuscien, martyr près d'Amiens, au troisième ou quatrième siècle ; sa fête, avec celle de saint Victoric et saint Gentien, ses compagnons, le 11 décembre.

G.

S. Gabriel, archange; sa fête, le 26 mars; et le 13 juillet, chez les Grecs.

S. Gaëtan de Thienne, *Cajetanus*, un des instituteurs des Théatins en 1524, mort le 7 août 1547, béatifié l'an 1629, canonisé l'an 1671, à la demande de Louis XIV; mais la bulle de canonisation ne fut publiée qu'en 1691.

S. Gal, évêque de Clermont, en Auvergne, en 528; mort vers l'an 554, le dimanche avant les Rogations, 10 mai; sa fête, le 1er. juillet.

S. Gal, abbé du monastère de son nom, en Suisse, l'an 614, est mort vers l'an 646, le 16 octobre, jour de sa fête.

S. Galactoire, *Galactorius*, ou *Galacterius Lascurnensis*, second évêque de Béarn, avant le concile d'Agde, en 506, martyr en 507; sa fête, le 27 juillet.

S. Garmier, Galmier, Gaumier, Geaumier, ou Germier, *Baldomer*, ou *Waldimer*, serrurier, puis sous-diacre à Lyon, mort le 27 février vers le milieu du septième siècle.

S. Gatien, *Gatianus* et *Catianus*, et non *Gratianus*, premier évêque de Tours, au troisième siècle, honoré le 18 décembre.

S. Gaubert, ou Valbert, *Waldebertus*, abbé de Luxeu, en Franche-Comté, l'an 625; mort le 2 mai 665.

S. Gaucher, chanoine régulier en Limosin, mort l'an 1130, canonisé en 1194; sa fête, le 9 avril.

S. Gaud, *Valdus*, évêque d'Evreux, mort l'an 491; sa fête, le 31 janvier.

S. Gaudence, évêque de Brescia vers l'an 386, mort l'an 427; sa fête, le 25 octobre.

S. Gautier, abbé de l'Esterp, en Limosin, l'an 1034; mort le 11 mai 1070.

S. Gautier, premier abbé de Saint-Martin de Pontoise vers 1060; mort probablement le 8 avril 1099, qui est le jour de sa principale fête; celle de sa canonisation, ou translation faite par plusieurs évêques, l'an 1153, le 4 mai.

S. Gelase, premier pape de ce nom, sacré le 1er. mars de l'an 492, mort le 19 novembre 496; sa fête, le 21 novembre.

S. Genebaud, premier évêque de Laon, en 497, mort vers l'an 549; sa fête, le 5 septembre. C'est une fable que l'histoire de son commerce avec sa femme depuis qu'il fut évêque, et de la pénitence que saint Remi lui fit subir pour cette faute.

S. Genès, comédien, martyr, à Rome, l'an 303 (Rivaz); sa fête, le 26 août.

S. Genès, *Genesius*, évêque de Clermont, en Auvergne, vers l'an 656; mort vers l'an 662; il est honoré le 3 juin.

Ste. Geneviève, *Genovefa*, vierge, à Paris, morte le 3 janvier 512; sa fête, le même jour.

S. Gengoul, Gengoux et Gengon, dans les Pays-Bas; et en Allemagne, Saint-Golff, en latin *Gangulfus*, *Gengulfus* et *Wolgangus*, assassiné par l'adultère de sa femme, dans son château d'Avaux, en Bassigni, l'an 760; sa fête, le 11 mai, dans le Martyrologe romain moderne; elle se célébrait autrefois le 9 du même mois, dans le comté de Hollande, et dans les Pays-Bas du Rhin. On la fait encore, le 12 octobre, en quelques endroits de Flandre et de Brabant.

S. Geniez, *Genesius*, greffier ou notaire d'Arles, martyr au troisième siècle, ou au commencement du quatrième; sa principale fête, le 25 août; une autre, le 16 décembre, qui est le jour de la dédicace de son église à Arles.

S. Genou, *Genulfus*, premier évêque de Cahors vers le milieu du troisième siècle; on célébrait sa fête, le 8 février.

S. Georges, martyr, au troisième, ou quatrième siècle; on fait sa fête le 23 avril: *voyez* S. Démétrius.

Ste. Georgie, ou George, vierge, de Clermont, vers la fin du cinquième siècle; sa fête, le 15 février.

S. Gérard, ou Géraud, moine de Saint-Denis, en France, l'an 918, premier abbé de Brogne, au comté de Namur, vers l'an 931, mort le 3 octobre 959; sa fête, le même jour.

S. Gérard, évêque de Toul, en 963; mort le 23 avril 994.

Le B. Gérard, moine de Clairvaux, frère de saint Bernard; mort le 13 juin 1138.

S. Gérard, évêque de Chonad, en Hongrie, martyrisé le 24 septembre 1047, et non 1046: *voyez* André, roi de Hongrie.

S. Géraud, *Geraldus*, comte et baron d'Orilhac, né l'an 855,

fondateur de l'abbaye de Saint-Pierre d'Orilhac, ordre de Saint-Benoît, l'an 894; mort le vendredi, 13 octobre en 904; sa fête, le même jour.

S. Géraud, *Geraldus*, moine de Corbie, en Picardie, abbé de Saint-Vincent de Laon, ensuite de Saint-Médard de Soissons, en 1077, et enfin premier abbé de la Seauve, près de Bordeaux, en 1079, mort le 5 avril 1095; canonisé en 1197.

S. Géreon, et ses 318 compagnons, martyrs à Cologne, sous Maximien Hercule, l'an 287; leur fête, le 10 octobre.

S. Géri, *Gaugericus*, ou *Gauricus*, évêque de Cambrai et d'Arras, vers l'an 580, mort le 11 août 619, selon M. Baillet.

S. Gérif, évêque: *voyez* S. Didier.

S. Germain, évêque d'Auxerre, sacré le 7 juillet 418, mort le 31 juillet 448 ou 449; sa fête, le même jour.

S. Germain, évêque de Paris, vers l'an 555, mort le 28 mai 576; sa fête, le même jour.

S. Germain, patriarche de Constantinople en 715, mort le 12 mai 733; sa fête, chez les Grecs, le même jour.

S. Germer, *Geremarus* et *Germerius*, évêque de Toulouse, l'an 510 ou 511; mort le 16 mai, comme on le croit, après l'an 560.

S. Germer, premier abbé de l'abbaye de son nom, en Beauvaisis, vers 654; mort le 24 septembre 658.

Ste. Gertrude, abbesse de Nivelle, en Brabant, l'an 647; morte le 17 mars de l'an 659.

Ste. Gertrude, abbesse de Rodersdorf, au comté de Mansfeld, en 1294, puis de Heldelfs l'année suivante, célèbre par ses révélations, morte en 1334; sa fête, le 15 novembre.

S. Gervais et saint Protais, martyrs du premier siècle, à Milan; leur fête, le 19 juin. Saint Gervais est appelé Gevart, en certains lieux.

S. Gezelin, ou Scocelin, *Getzelinus*, *Joscelinus*, *Gotzelinus*, ou *Scotzelinus*, solitaire, au diocèse de Trèves, mort vers l'an 1136; sa fête, le 6 août.

S. Gilbert, premier abbé de Neuffont, ou Neuffontaines, de l'ordre de Prémontré, en Auvergne, l'an 1151, mort le 6 juin 1152; sa fête, le 3 octobre, jour de sa translation: *voyez* Ste. Pétronille, abbesse, sa femme.

S. Gilbert, fondateur de l'ordre de Simptingham, en Angleterre, vers l'an 1123; mort le 4 février 1190, à l'âge de 106 ans.

S. Gildard, évêque de Rouen, sur la fin du cinquième siècle, mort vers l'an 527; sa fête, le 8 juin. Ce qui est dit de ce saint dans le Martyrologe, qu'il était frère de saint Médard,

né, fait évêque et mort le même jour que lui, est une fable inventée sans aucun fondement.

S. Gildas, abbé de Ruis, en Bretagne, mort le 29 janvier 565.

S. Gilles, *Ægidius*, abbé, en Languedoc, mort vers le milieu du sixième siècle; sa fête, le premier septembre.

Ste. Glossinde, ou Glossinne, *Chlodesindis*, abbesse du monastère de son nom, à Metz, morte à l'âge de 30 ans, vers l'an 610 (Mabil.): sa fête, à Metz, le 25 juillet.

S. Goar, solitaire et prêtre au diocèse de Trèves, mort le 6 juillet 649, suivant l'opinion commune; l'an 575, selon M. de Hontheim; l'an 566, selon le P. Hartzheim.

S. Godard, ou Gothard, *Godehardus*, évêque de Hildesheim, l'an 1021; mort le 4 mai 1038, canonisé en 1131.

Ste. Godeberte, vierge, à Noyon, morte vers la fin du septième siècle; sa fête, le 11 avril.

S. Godefroi, ou Geofroi, bénédictin du mont Saint-Quentin-lès-Péronne, dès l'âge de cinq ans; abbé de Nogent l'an 1091; évêque d'Amiens l'an 1104; se retire à la Grande-Chartreuse l'an 1112; est obligé, par ordre du concile de Reims de l'an 1115, de retourner à son église; meurt à Saint-Crépin de Soissons le 8 novembre de la même année.

S. Godegrand: *voyez* S. Crodegand.

Ste Godelière, ou Godeleine, étranglée par ordre de son mari, au diocèse de Thérouenne, l'an 1070 ou 1073, et honorée comme martyre; sa mémoire, à Paris, le 18 avril.

S. Godon, Gon, ou Gan, solitaire; mort le 26 mai sur la fin du septième siècle.

Gontran, ou Gunt-Chramne, roi de Bourgogne, mort le 28 mars 593; honoré comme saint en quelques lieux, le jour de sa mort.

S. Gordien, martyr au quatrième siècle, sous Dioclétien; sa fête, avec celle de Saint-Epimaque, le 10 mai; sa mémoire, à Paris, le 22 mars.

Ste. Gorgonie, sœur de saint Grégoire de Nazianze; morte l'an 371, le 9 décembre.

S. Goudon, ou Gondulfe, *Gondulfus*, évêque de Maëstricht en juillet ou en août de l'an 597; mort, dit-on, le 26 juillet de l'an 617.

S. Grat, *Gratus*, évêque de Châlons-sur-Saône peu avant l'an 644; mort, comme on le croit, le 8 octobre 652.

S. Grégoire Thaumaturge, évêque de Néocésarée vers l'an 240; mort, comme on le croit, en 270, le 17 novembre, qui est le jour de sa fête.

S. Grégoire l'Illuminateur, apôtre de l'Arménie vers l'an 300;

sa fête, le 30 septembre chez les Grecs qui l'honorent comme martyr; mort vers l'an 325.

S. Grégoire de Nazianze, le père, évêque de cette ville vers l'an 328, mort le premier janvier 373.

S. Grégoire de Nazianze, le fils, né vers l'an 326, évêque de Constantinople en 379, et docteur de l'Eglise, mort l'an 389; sa fête, le 25 et le 30 janvier, chez les Grecs; et le 9 mai, chez les Latins.

S. Grégoire, évêque de Nysse, frère de saint Basile, père de l'Eglise, mort vers l'an 396, ou, selon d'autres, vers l'an 400; l'église latine l'honore, le 9 mars, et l'église grecque, le 10 janvier.

S, Grégoire, évêque de Langres, mort vers l'an 539; le Martyrologe romain en fait mention, le 4 janvier.

S. Grégoire (*Georgius Florentius Gregorius*), issu de l'une des plus illustres familles d'Auvergne, né le 30 novembre 539, arrière-petit-fils de saint Grégoire, évêque de Langres, par Armentaria, sa mère; sacré le 22 août 573, évêque de Tours, par Gilles, évêque de Reims; mort le 17 novembre 595.

S. Grégoire-le-Grand, pape, premier de ce nom, sacré le 3 septembre 590; docteur de l'Église, mort le 12 mars 604; ses fêtes, le 12 mars et le 3 septembre.

S. Grégoire, troisième du nom, pape, sacré le 18 mars 731, mort le 28 novembre 741. Quelques-uns prétendent qu'il est mort le 10, et que le 28 est le jour de sa sépulture.

S. Grégoire, administrateur de l'évêché d'Utrecht, après le martyre de saint Boniface, apôtre d'Allemagne, en 754; mort le 25 août 776, selon M. Baillet.

Ste. Gudule, Gudile, Goule, ou Ergoule, *Gudila*, vierge, de Brabant, morte le 8 janvier 712: sa fête, le même jour.

S. Guenau, *Guinailus*, *Wenialus*, *Guennailus*, second abbé de Landevenec, en Basse-Bretagne, au sixième siècle, pendant sept ans, après lesquels il passa en Angleterre, où il est mort le 3 novembre vers l'an 570.

S. Gui, martyr du quatrième siècle: *voyez* S. Vit.

S. Guibert, moine de Gorze, fondateur de l'abbaye de Gemblours, vers l'an 920; mort le 23 mai 962.

S. Guidon, contre-lay, ou bedeau d'église, près de Bruxelles; mort le 12 mai 1112; sa fête, le 12 septembre.

S. Guillaume, duc d'Aquitaine, moine de Gellone, dit saint Guillem du désert; mort le 28 mai de l'an 812 ou 813.

Le vénérable Guillaume, abbé de Saint-Benigne de Dijon, vers 990; mort à Fécamp, le premier janvier 1031.

S. Guillaume, fondateur des religieux, dits du Mont-Vierge, en 1119; mort le 25 juin de l'an 1142.

S. Guillaume, archevêque d'York, mort le 8 juin 1154; sa fête, le même jour.

S. Guillaume de Malaval, près de Sienne, ermite, fondateur des Guillemins ou Guillemites, mort le 10 février 1157; canonisé en 1202.

S. Guillaume, chanoine régulier, et sous-prieur de Sainte-Geneviève, à Paris, ensuite abbé d'Eskill, au diocèse de Roschild, en Danemarck, mort la nuit du 5 au 6 avril de l'an 1203; canonisé en 1220. Il ne faut pas le confondre avec saint Guillaume, évêque de Roschild, mort le 28 avril 1074, et dont la fête est marquée au 2 septembre.

S. Guillaume, archevêque de Bourges en 1200, mort la nuit du vendredi au samedi, 10 janvier 1209, canonisé en 1218; sa fête, le 10 janvier.

S. Guinolé, Guignolé, Guingalois, Gunolo, Vennolé, *Winwaloëus*, premier abbé de Landevenec, en Basse-Bretagne, l'an 480, mort le 3 mars 529; sa fête, le même jour.

S. Guislin, *Gislenus*, abbé, en Hainaut, l'an 652, mort vers l'an 681; sa fête, le 9 octobre.

H.

S. Hadelin, abbé de Celles, au diocèse de Liége, mort vers l'an 696. M. Baillet rapporte sa vie au 3 février.

Ste. Hedwige, ou Havoye, duchesse de Silésie et de la Grande-Pologne, morte le 15 octobre 1243, et canonisée l'an 1267 par le pape Clément IV. Le Martyrologe romain met sa fête au 15 octobre, ainsi que les anciens calendriers; mais le calendrier Grégorien la place au 17 du même mois. Ainsi, il n'y a point de faute dans la date du diplôme rapporté par du Mont (*tom. II, p.* 254), et donné le jour de Sainte-Hedwige, un vendredi de l'an 1432, quoi qu'en dise ce compilateur. Le 15 octobre, en effet, tombait cette année là un vendredi.

S. Hégesippe, homme apostolique, qui a écrit l'Histoire de l'Eglise, le premier après saint Luc, mort vers l'an 176; sa fête, le 7 avril.

Ste. Hélène, femme de l'empereur Constance Chlore, et mère de Constantin; morte au mois d'août 327; sa fête, le 18 août.

S. Henri, né l'an 972, sacré empereur, le 7 juin 1002, après Othon III; mort, à Paterno, en Italie, le 23 janvier de la même année. Henri est mort la nuit du 13 au 14 juillet 1024; sa fête, à Rome, le 14 juillet; à Paris, le 2 mars.

S. Eribert, archevêque de Cologne, sacré la veille de Noël 999; mort le 16 mars 1021, ou 1022.

Le bienheureux Herluin, fondateur, et premier abbé du Bec, en Normandie; mort l'an 1078, le 26 août.

S. Hermenigilde, martyr en Espagne le 24 mars 585; sa fête, le 13 avril. Saint Grégoire-le-Grand fait un grand éloge de ce saint. Mais l'abbé de Biclar et saint Isidore de Séville ne font pas difficulté de le traiter de tyran, pour s'être révolté contre le roi Léovigilde, son père. Ils auraient dû faire attention, que ce saint expia le crime de sa révolte par ses vertus héroïques, et l'effusion de son sang pour la vraie foi.

S. Hermès, martyr de Rome au deuxième siècle; sa fête, le 28 août.

S. Hidulfe, vulgairement Hidou, évêque des Trèves en 666, puis abbé de Moyen-Moutier vers 671, mort vers 707; sa fête, le 11 juillet.

S. Hilaire, évêque de Poitiers vers l'an 353, père de l'Eglise, mort probablement le 13 janvier 368; sa fête, le même jour dans les anciens monuments; mais on l'a transférée depuis au lendemain 14, à cause de l'octave de l'Epiphanie. Nous avons cependant vu des chartes où elle est marquée au 1er. octobre; et d'autres, du dixième siècle, où elle est assignée au 26 juin; d'autres où elle est marquée au 1er. novembre. Ce sont apparemment des jours de translation.

S. Hilaire, évêque d'Arles en 429, mort l'an 449; sa fête, le 5 mai.

S. Hilaire, pape, *Hilarus*, sacré le 12 novembre 461; mort le 21 février 468.

S. Hilaire, saint Chelirs, dans le pays; *Hilarius*, *Hilarus*, évêque de Mende en 535; son corps est conservé dans l'abbaye de Saint-Denis, en France. On célèbre sa fête le 25 octobre.

S. Hilarion, instituteur de la vie monastique en Palestine, mort l'an 371, ou 372; sa fête, le 21 octobre, chez les Latins; le 28 mars, chez les Grecs.

S. Hildebert, ou Hildevert, *Hildebertus*, *Ildevertus* et *Datlevertus*, évêque de Meaux, l'an 672; mort le 27 mai, vers l'an 690.

Ste. Hildegarde, abbesse du Mont-Saint-Robert, au diocèse de Maïence, morte le 17 septembre 1180; ses révélations furent approuvées par Eugène III, dans un grand concile qu'il tint à Trèves, l'an 1147.

S. Hildeman, moine de Corbie, puis évêque de Beauvais vers l'an 822, mort probablement le 11 décembre 844; sa fête, le 8 du même mois.

Ste. Hiltrude, vierge, recluse à Liessies, en Hainaut; morte au commencement du huitième siècle, le 27 septembre.

S. Hippolyte, comme l'on croit, martyr à Rome l'an 259; on en fait mémoire le 13 août.

S. Hippolyte, évêque, docteur de l'Eglise, et martyr du troisième siècle; il est honoré, avec saint Timothée et saint Symphorien, le 22 août.

Hombeline (la bienheureuse), sœur de saint Bernard, religieuse de Juilli, sous Ravière, au diocèse de Langres; morte en 1141.

S. Homobon, marchand à Crémone, mort l'an 1197, canonisé la même année; sa fête, à Rome, le 13 novembre, jour de sa mort; à Paris, le 6 juillet.

S. Honet, *Honestus*, prêtre de Toulouse, confesseur ou martyr du troisième siècle; ses fêtes, à Toulouse, le 12 juillet; à l'abbaye d'Hières, le 16 février, et le dimanche dans l'octave de saint Denis.

S. Honorat, évêque d'Arles, fondateur du monastère de Lerins en 391; mort, à ce que l'on croit, le 16 janvier 429, ou 430; ses fêtes, le 20 janvier et le 15 mai.

S. Honoré, archevêque de Cantorberi, mort le 30 septembre 653.

S. Honoré, *Honoratus*, évêque d'Amiens au sixième et septième siècle. Les martyrologes en font mention le 16 mai.

Ste. Honorine, vierge, et martyre du troisième ou quatrième siècle, peu connue, mais fort honorée dans le diocèse de Paris, et ailleurs, le 28 février.

S. Hospice, vulgairement Sospis, *Hospitius*, reclus en Provence, mort le 21 mai 581; sa fête, à Paris, le 25 mai.

Ste. Hou. *Voyez* Ste. Lindru.

S. Hubert, dernier évêque de Maëstricht, l'an 708, et premier évêque de Liége l'an 721, mort le 5 novembre 727, selon Pagi, ou 730, suivant Mansi. Le P. Hartzheim, au sentiment duquel nous nous en tenons, dit qu'il mourut un vendredi de l'an 728, ce qui se rapporte au 5 novembre de cette année.

S. Hugues, archevêque de Rouen, en 722, mort le 9 avril 730.

S. Hugues, fils de Dalmace, seigneur de Semur, en Auxois, et d'Aremburge de Vergi; frère d'Hélie, femme de Robert Ier., duc de Bourgogne; abbé de Cluni en 1049, mort la nuit du 28 au 29 avril 1109; sa fête, le 29 avril.

S. Hugues, évêque de Grenoble en 1080, mort le 1er. avril 1132, canonisé en 1134; sa mémoire, à Paris, le 11 avril.

Hugues de Saint-Victor (le vénérable), également célèbre par sa science et sa vertu; mort un mardi 11 février 1141, à 44 ans.

S. Hugues, évêque de Lincoln, mort à Londres le 16 novembre, l'an 1200; sa fête, le 17 novembre.

S. Humbert, prêtre ou abbé de Marolles, en Hainaut; mort vers l'an 682, le 25 mars.

Ste. Hunegonde, religieuse à Homblières, en Vermandois, morte vers l'an 690; sa fête, le 25 août.

S. Hyacinthe, de l'ordre de Saint-Dominique l'an 1218, mort le 15 août 1257; sa fête, le 16 du même mois.

I.

La B. Ide, comtesse de Boulogne, en Picardie, mère de Godefroi de Bouillon; morte le 13 avril de l'an 1113.

S. Ignace, surnommé Théophore, évêque d'Antioche en 68; martyr en 116, selon le P. Pagi, et selon d'autres, en 107; sa fête, le 1er. février, chez les Latins; le 29 du même mois, chez les Grecs.

S. Ignace, patriarche de Constantinople en 846, mort le 23 octobre 877; sa fête, le même jour.

S. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus, approuvée par le pape Paul III en 1540, supprimée par Clément XIV en 1773; mort le 31 Juillet 1556.

S. Ildephonse, ou Alphonse, évêque de Tolède, en 658, mort le 23 janvier 667; sa fête, le même jour.

S. Innocent, pape, ordonné le 18 mai 402, mort le 12 mars 417; sa fête, avec celle de saint Nazaire, le 28 juillet.

SS. Innocents, le 28 décembre.

S. Irenée, père de l'Eglise, évêque de Lyon vers l'an 177; martyr, vers l'an 197, suivant M. Lumina; vers l'an 202, selon d'autres; découverte et translation de ses reliques en 1410 ou 1411; sa fête, le 28 juin, chez les Latins, le 23 août, chez les Grecs.

La B. Isabelle, sœur de saint Louis, fondatrice du monastère de Long-Champ en 1260; morte le 22 février 1271 (v. st.); sa fête, à Long-Champ, le 31 août; à Paris, le 12 septembre.

S. Isidore de Peluse, ou de Damiette, prêtre, solitaire et père de l'Eglise, mort avant le milieu du cinquième siècle; les Grecs en font la fête le 4 février.

S. Isidore, évêque de Séville, l'an 601, mort le 4 avril 636.

S. Isidore le Laboureur, en 1130, ou plus tard; sa fête, en Espagne, le 15 mai.

Ste. Itte, ou Iduberge, femme de Pepin de Landen, maire du Palais; sœur de saint Modoalde, évêque de Trèves; mère de Grimoald, de sainte Begge et de sainte Gertrude, abbesse de Nivelle, auprès de laquelle elle se retira; morte en 652; sa fête, le 17 mars.

J.

S. Jacques le majeur, apôtre et martyr; sa fête, le 25 juillet, chez les Latins; le 30 avril, chez les Grecs.

S. Jacques le mineur, apôtre, et évêque de Jérusalem, dont on fait la fête, avec celle de saint Philippe, le 1er mai, chez les Latins; celle de saint Jacques se célèbre le 23 octobre chez les Grecs, et celle de saint Philippe, le 14 novembre.

S. Jacques, évêque de Nisibe, en Perse, mort l'an 338; sa fête, chez les Latins, le 15 juillet; chez les Grecs, le 31 octobre; chez les Maronites, le 13 janvier.

S. Jacques l'Intercis, haché en pièces par ordre de Varanane IV, roi de Perse, le 27 novembre de l'an 421.

S. Jacques, grec de naissance, mort solitaire en Berri, vers l'an 865; sa fête, le 19 novembre.

S. Janvier, évêque de Bénévent, et ses compagnons, martyrs du quatrième siècle; leur fête, le 19 septembre, chez les Latins; le 21 avril, chez les Grecs.

S. Jean-Baptiste, décapité par ordre d'Hérode-Antipas, vers la fête de Pâques (suivant Josephe), dans la trente-deuxième année de son âge. Sa conception, célébrée dans quelques églises, le 24 septembre; sa sanctification dans le sein d'Elisabeth, par la visite de la sainte Vierge, le 2 juillet; sa nativité, le 24 juin; sa décollation, le 29 août, qui est vraisemblablement le jour de la découverte de son chef.

S. Jean l'Evangéliste, apôtre, mort, selon la Chronique d'Eusèbe, l'an 99, et selon d'autres, l'an 104; sa fête, le 27 décembre, chez les Latins; chez les Grecs, le 8 mai, le 10 juillet et le 26 septembre: celle de sa persécution sous Domitien, appelée saint Jean *devant la porte latine*, le 6 mai.

S. Jean et saint Paul, martyrs à Rome l'an 362 ou 363; leur fête, le 26 juin.

S. Jean-Chrysostome, père et docteur de l'Eglise, sacré évêque de Constantinople, le 26 février 398, mort, comme l'on croit, le 14 septembre 407; sa fête, à Rome, le 27 janvier, jour de la translation de ses reliques à Constantinople; à Paris, le 18 septembre; chez les Grecs, le 30 janvier et le 13 novembre.

S. Jean Calybite, mort à Constantinople l'an 450; sa fête chez les Grecs, le 15 janvier. Quelques modernes le confondent, mal-à-propos, avec saint Alexis. *Voyez* Assemani, *Kal. ant. T. VI*, *p.* 190.

S. Jean, pape, Ier. du nom, en 523, martyr le 18 mai 526.

S. Jean, fondateur et abbé de Réomé, *Reomaus*, aujourd'hui Moutier-Saint-Jean, mort vers l'an 540; sa mémoire, le 28 janvier.

S. Jean le Silentiaire, évêque de Colonie, en Arménie, en 482, puis solitaire, mort l'an 558; sa fête, chez les Grecs, le 13 mai.

S. Jean Climaque, abbé du Mont Sinaï vers l'an 600, père de l'église grecque, mort le 30 mars 605 ou 606; sa fête, le jour de sa mort.

S. Jean l'Aumônier, patriarche d'Alexandrie l'an 609, mort le 11 novembre 616; sa fête, chez les Grecs, le 11 novembre; à Rome, le 23 janvier; à Paris, le 9 avril.

S. Jean Mosch, auteur du *Pré spirituel*, et compagnon de voyage de saint Sophrone, patriache de Jérusalem; mort à Rome, l'an 620.

S. Jean Damascène, père de l'Eglise, mort, selon les uns, l'an 754, selon d'autres, 26 ans plus tard; sa fête, le 6 mai, à Rome; le 8 du même mois, à Paris; le 29 novembre, chez les Grecs.

Le B Jean, abbé de Gorze, en Lorraine en 960; mort le 27 février 973.

S. Jean Gualbert, abbé, fondateur de Vallombreuse l'an 1051; mort l'an 1073, le 12 juillet, jour de sa fête; canonisé en 1193.

S. Jean de Meda, ainsi nommé du lieu de sa naissance, situé à dix milles de Côme (son vrai nom était Jean Oldrato) de l'ordre des Humiliés, qu'il mit sous la règle de Saint-Benoît; fondateur de l'abbaye de Rondenario, près de Côme; mort à Milan, le 25 septembre 1159.

S. Jean de Matha, né en Provence au mois de juin 1160, fondateur de l'ordre de la Trinité, dit des Mathurins, pour la rédemption des captifs, vers l'an 1198; mort probablement le 21 décembre 1213; sa fête, le 8 février.

Le B. Jean de Montmirel, religieux de l'ordre de Cîteaux l'an 1210; mort le 29 septembre 1217.

S. Jean de Népomuk, en Bohême, dit Jean Népomucène, chanoine de Prague, et confesseur de la reine Jeanne; précipité dans la Moldau, à Prague, la surveille de l'Ascension (28 avril) 1383, par ordre du roi Venceslas, pour n'avoir pas voulu lui révéler la confession de la reine. Le Saint-Siége l'a béatifié, l'an 1720, et canonisé, le 19 mai 1729; sa fête, le 19 mai.

S. Jean Capistran, de l'ordre de Saint-François en 1415, mort le 23 octobre 1456 à Willech, près de Sirmich, en Hongrie; canonisé en 1724, par Benoît XIII.

S. Jean-de-Dieu, instituteur des religieux de la Charité, en 1540, mort le 8 mars 1550; sa fête, le même jour.

S. Jean de la Croix, réformateur des Carmes, en 1568; mort le 14 décembre de l'an 1591.

La B. Jeanne de France, première femme du roi Louis XII, institutrice des Annonciades, en 1500, morte la nuit du 4 au 5 février 1505. On a demandé, en différents tems, que le Saint-Siége canonisât cette vertueuse princesse, ce qui n'a point été accordé; mais en 1742, le pape Benoît XIV, a confirmé le culte qu'on lui rendait depuis deux siècles; il a permis d'en faire la fête dans les monastères de l'Ordre, le 4 février : et pour rendre cette solennité plus célèbre, il y a attaché des indulgences.

S. Jérôme, prêtre, docteur de l'Eglise, né l'an 331, mort le 30 septembre 420; sa fête, le même jour.

S. Joachim, père de la sainte Vierge; sa fête, à Rome, le 20 mars; à Paris, le 28 Juillet; et chez les Grecs, le 9 septembre, avec sainte Anne.

S. *Jonas*, ou *Jonius* : voyez S. Yon.

S. Joseph, époux de la sainte Vierge; sa fête, à Rome, le 19 mars; à Paris, le 20 avril.

S. Josse, *Judocus* et *Jodocus*, prêtre en Ponthieu, mort vers l'an 668; sa fête, le 13 décembre.

S. Jude, apôtre; sa fête, le 19 juin, chez les Grecs et les Russes; chez les Latins, le 28 octobre, avec saint Simon.

Ste. Julie, vierge, et martyre en Syrie vers l'an 300; sa fête, le 7 octobre.

Ste. Julie, vierge, née à Carthage, emmenée captive en Syrie, et martyrisée en Corse, le 22 mai 439.

S. Julien, premier évêque du Mans, au troisième ou quatrième siècle; le Martyrologe en fait mention le 27 janvier.

S. Julien, martyr à Brioude, en Auvergne, au troisième ou quatrième siècle; sa fête, le 28 août.

S. Julien, évêque de Tolède, en 680, mort le 6 mars de l'an 690; sa fête, le 8 mars.

Ste. Julienne, vierge, et martyre à Nicomédie, le 16 février 308; sa fête, le même jour, à Rome; le 21 mars, à Paris.

La B. Julienne du Mont-Cornillon, près de Liége, morte le 5 avril 1258. Sa première vision pour la fête du saint Sacrement, en 1208.

Ste. Julitte, mère de saint Cyr, et martyre avec son fils, vers 305; leur fête, le 16 juin à Rome; le premier, à Paris.

Les trois Jumeaux, ou saint Speusippe, saint Eleusippe et saint Meleusippe, martyrs en Cappadoce au deuxième ou troisième siècle; leur fête, le 17 janvier, tant en Occident, que chez

S. Léonard, ou Liénart, *Leonardus*, solitaire en Limosin, abbé de Noblac, mort le 6 novembre 559; sa fête, le même jour.

S. Léonce, évêque de Fréjus, en Provence, au plus tard l'an 391; mort vers l'an 450, le 1er. décembre.

S. Léonce le jeune, ou le deuxième du nom, évêque de Bordeaux vers l'an 541, mort vers 564 : il est honoré à Bordeaux le 15 novembre.

S. Léonide, père du célèbre Origène, martyrisé l'an 202, ou 203; sa fête, le 22 avril.

S. Léopold, marquis d'Autriche, troisième du nom, en 1096, mort l'an 1136; canonisé en 1485; sa fête, le 15 novembre, jour de sa mort.

S. Leu, ou Loup, *Lupus*, évêque de Sens, après le mois d'avril 609; sa mort est rapportée au 1er. septembre 623; sa principale fête, le même jour, et sa translation, le 23 avril.

S. Leubasse, ou Libesse, *Leubatius* et *Leobatius*, abbé en Touraine, au sixième siècle; sa fête, dans le Martyrologe de France, le 18 juillet ; et ailleurs, le 28 du même mois.

S. Leufroi, *Leutfredus*, et *Leotfridus*, abbé de Madrie, ou de la Croix, en Normandie, vers l'an 690; mort le 21 juin 738.

S. Lezin, *Licinius*, évêque d'Angers en 586, mort, selon M. Baillet, le 1er. novembre 605, mais plus probablement l'an 616; sa fête, à Rome, le 13 février; à Paris, le même jour.

S. Libère, *Marcellinus Felix Liberius*, pape, sacré le 22 mai 352, mort le 23, ou plutôt le 24 septembre 366.

S. Liboire, *Liborius*, quatrième évêque du Mans au quatrième ou cinquième siècle; ses fêtes, le 23 juillet, à Paderborn, où ses reliques furent transférées au huitième siècle; au Mans, le 28 mai, le 9 juin et le 23 juillet.

S. Licer, ou Lizier, *Glycerius*, ou *Licerius*, évêque de Conserans en 504, mort vers l'an 548; sa fête, le 7 août.

S. Lidoire, *Lidorius*, *Litorius*, et *Lictor*, second évêque de Tours en 338; mort l'an 371, honoré à Tours le 13 septembre.

S. Lié, *Lætus*, solitaire du Berri, mort le 5 ou 6 novembre 533, ou 534, au diocèse d'Orléans, dans le lieu qu'on nomme aujourd'hui la Motte-Saint-Lié ; sa fête, le 5 novembre.

S. Lietbert, évêque de Cambrai et d'Arras, mort l'an 1076, le 28 septembre, suivant l'ancien auteur de sa Vie; le 23 juin, suivant Raiss.

S. Lifard, *Liphardus*, ou *Lietphardus*, prêtre, abbé à Mehun-sur-Loire, mort vers le milieu du sixième siècle; on l'honore, le 3 juin.

S. Lin, pape, après la mort de saint Pierre et de saint Paul, en 66, mort en 78; sa fête, aujourd'hui, le 23 septembre; autrefois, en quelques églises, le 7 octobre et le 26 novembre.

Ste. Lindru, *Lutrudis*, *Lintrudis* ; sainte Hou, *Hoyldis*, *Othildis* ; sainte Pusinne, et sainte Menehould, sœurs et vierges, mortes vers la fin du cinquième siècle ; la fête de sainte Lindru, le 22 septembre ; celle de sainte Hou, le 30 avril ; celle de sainte Pusinne, le 24 janvier, et le 23 avril ; celle de sainte Menehould, le 14 octobre.

S. Livin, irlandais, évêque en son pays vers l'an 607, missionnaire en Brabant l'an 653 ; martyrisé à Hauthem, dans le territoire d'Alost, l'an 656, le 12 novembre, jour de sa fête à Gand, dont il est le patron.

S. Lo, *Laudus*, et *Lunus*, évêque de Coutances vers l'an 328, mort entre 363 et 368 ; sa fête, le 21 septembre.

S. Lomer, *Launomarus*, abbé au diocèse de Chartres, mort le 19 janvier 590. (Bouquet.)

S. Longin, vulgairement saint Longis, nom qu'on a donné au soldat qui perça, d'un coup de lance, le côté du Sauveur en croix, et dont le Martyrologe romain fait mémoire, comme d'un martyr, le 15 mars.

S. Longis, ou Longison, *Lanogisilus*, *Leonegisilus*, ou *Leonegilus*, abbé de Boisselière au Mans, ou de Saint-Pierre-de-la-Cour, ou de la Couture, mort vers l'an 653 ; sa fête est marquée au 13 janvier et au 2 avril.

S. Louis, roi de France, né le 25 avril 1215, mort l'an 1270, le 25 août, jour de sa fête, canonisé en 1297. Translation à la Sainte-Chapelle, 27 mai 1306.

S. Louis, nommé évêque de Toulouse avant l'an 1296, sacré probablement au mois de février 1297 ; mort le 19 août de la même année, canonisé en 1317.

Le B. Louis Aleman, évêque de Maguelonne vers l'an 1420, archevêque d'Arles en 1422, cardinal le 24 mai 1426, président du concile de Bâle, après la retraite du cardinal de Saint-Ange, le 9 janvier 1438, jusqu'en 1443, qu'il le termina par la quarante-cinquième séance, tenue le 16 juin ; légat du pape Nicolas V dans la Basse-Allemagne, en 1449 ; mort le 16 septembre, à Arles, l'an 1450.

Le B. Louis de Blois, dit *Blosius*, abbé de Liessies, en Hainaut, l'an 1530 ; mort le 7 janvier 1566.

S. Loup, évêque de Baïeux, mort l'an 465 ; sa fête, le 28 mai.

S. Loup, *Lupus*, évêque de Troyes, vers le mois d'août 426 ; mort le 29 juillet 478 ; sa fête, le même jour.

S. Loup, *Lupus*, évêque de Lyon vers l'an 523, mort avant l'an 542 ; sa fête, le 25 septembre.

S. Louvent, *Lupentius*, abbé de Saint-Privat, en Gévaudan ; martyr vers l'an 584, ou 590 ; sa fête, le 22 octobre.

S. Lubin, *Leobinus*, évêque de Chartres en 544, mort en 556,

ou 557 ; le Martyrologe romain en fait mémoire le 15 septembre ; celui de Paris, le 14 mars.

S. Luc, évangéliste ; sa fête, le 18 octobre, chez les Latins ; le 22 avril, chez les Grecs.

S. Luce, *Lucius*, pape, le 25 septembre 252, exilé peu de tems après, rappelé ensuite, et mort le 4 mars de l'an 253.

Ste. Luce, vierge et martyre l'an 304, ou 305 ; sa fête, le 13 décembre.

S. Lucien, apôtre de Beauvais, vers l'an 289 ; sa fête, le 8 janvier ; sa translation, le 1er. mai.

S. Lucien, prêtre d'Antioche et martyr ; sa mort, l'an 312 ; sa fête, dans l'ancienne église grecque, se célébrait le 7 janvier ; chez les Grecs modernes, elle se fait le 15 octobre.

S. Ludger, premier évêque de Munster en 802, mort le 26 mars 809.

S. Lulle, *Lullus*, évêque de Maïence, vers l'an 753, mort le 16 octobre 786, ou 787.

S. Lupicin, abbé de Lauconne, dans le Mont-Jou, mort vers l'an 480 ; sa fête, le 21 mars.

Ste. Lutgarde, religieuse cistercienne, en Brabant, morte le 16 juin 1246 ; sa fête, à Paris, le 13 juin ; à Rome, le 16.

M.

S. Macaire d'Egypte, ou l'Ancien, prêtre, abbé dans le désert de Scété, mort l'an 390, ou 391 ; sa fête, dans l'église grecque, le 19 janvier ; dans l'église latine, le 15 du même mois.

S. Macaire d'Alexandrie, prêtre, abbé des Cellules, en Egypte, mort l'an 405, suivant M. Baillet ; selon d'autres, l'an 394, ou 395 ; sa fête, dans l'église latine, le 2 janvier ; chez les Grecs, le 19 du même mois, avec celle de saint Macaire d'Egypte.

S. Macaire, archevêque en Arménie, ou en Natolie ; mort, à Gand, le 10 avril de l'an 1012.

S. Macary, *Macarius*, évêque de Comminges au cinquième siècle ; sa fête, le 1er. mai.

Les Machabées, ou les sept frères, martyrs de l'ancienne loi ; leur fête, 1er. août.

Ste. Macre, vierge, et martyre à Fîmes, au diocèse de Reims, vers l'an 287 ; ses fêtes, le 6 janvier, le 30 mai, et principalement le 11 juin.

Ste. Macrine, sœur de saint Basile, morte vers la fin de l'an 379 ; sa fête, le 19 juillet.

Ste. Madeleine, disciple de Jésus-Christ, honorée le 22 juillet.

S. Magloire, abbé et évêque régionnaire en Bretagne; mort le 24 octobre, dit-on, de l'an 575.

S. Maïeul, *Maiolus*, ou *Mayolus*, quatrième abbé de Cluni, avec Aimard, en 948 ou 949, après la mort d'Aimar, seul, l'an 966; fait saint Odillon, son coadjuteur, en 990, et meurt le 11 mai 994.

S. Mainbeuf, ou Mainbeu, *Magnobodus*, évêque d'Angers l'an 606, mort, à ce que l'on croit, le 16 octobre 654.

S. Maixent, ou Messant, *Maxentius*, abbé en Poitou, mort vers l'an 515, le 26 juin.

S. Malachie, né l'an 1094, archevêque d'Armach, en Irlande, l'an 1130, abdique en 1135, meurt à Clairvaux le 2 novembre 1148; sa fête, le 3 novembre.

S. Malo, Maclou, ou Mahout, *Machutus*, *Machutes*, *Maclovius* et *Macliaous*, premier évêque d'Aleth, en Bretagne, vers l'an 541, mort probablement le 15 novembre 565.

S. Mamert, évêque de Vienne, instituteur des Rogations en 469, mort, comme on le croit, le 11 mai de l'an 475, ou 476.

S. Mammès, *Mammas*, berger en Cappadoce, martyr à Césarée vers l'an 274; sa fête, le 17 août chez les Latins; le 2 septembre chez les Grecs.

S. Manguille, *Mandelgisilus*, solitaire en Picardie, mort vers l'an 685; sa fête, le 30 mai.

S. Mansui, ou Mansu, *Mansuetus*, premier évêque de Toul au troisième siècle; sa fête, le 3 septembre.

S. Manvieu, *Manvœus*, évêque de Baïeux vers l'an 465, mort vers 480; sa fête, le 28 mai.

S. Marc, évangéliste, premier évêque d'Alexandrie, martyrisé le 25 avril 62; sa fête, le jour de sa mort; sa translation à Venise, le 31 janvier de l'an 828.

S. Marc, pape, sacré le 18 janvier 336; mort le 7 octobre de la même année.

S. Marc et saint Marcellin, frères, martyrs à Rome au troisième siècle; leur fête, le 18 juin.

S. Marcel, martyr à Châlons-sur-Saône l'an 179; sa fête, le 4 septembre.

S. Marcel, pape le 19 mai 308, honoré comme martyr le 16 janvier, qui est probablement le jour de sa mort, en 310.

S. Marcel, ou Marceau, évêque de Paris, mort le 1er. novembre, au commencement du cinquième siècle; sa fête, le 3 novembre; sa translation faite vers l'an 1200, le 26 juillet, dans l'église de Paris.

Ste. Marcelle, dame romaine, veuve, morte l'an 409, le 30 août, six jours après la prise de Rome par les Goths; sa fête le 31 janvier.

S. Marcellin, ordonné pape le 30 juin 296, mort, à ce que plusieurs croient, le 24 octobre 304; sa fête, le 26 avril.

S. Marcellin, prêtre, et saint Pierre, exorciste, martyrs à Rome l'an 304, honorés le 2 juin.

S. Marcellin, évêque d'Embrun, mort vers l'an 373; sa fête, le 20 avril.

Ste. Marcelline, vierge et sœur de saint Ambroise, morte vers l'an 398; sa fête, le 17 juillet.

Ste. Marcie, ou sainte Rusticle, *Marcia Rusticula*, abbesse de Saint-Césaire d'Arles, en 574, morte en 623; sa fête, le 11 août, qu'on croit être le jour de sa mort.

S. Marcoul, abbé de Nanteuil, en Normandie, mort le 1er. mai 558; son corps transféré à Corbeni, au diocèse de Reims, en 898; sa fête, le 1er. mai.

Ste. Marguerite, vierge et martyre (on ne sait en quel tems); sa fête, le 20 juillet chez les Latins; le 17 du même mois, chez les Grecs.

Ste. Marguerite, reine d'Écosse en 1070, morte l'an 1093; canonisée en 1251; on en fait la fête, le 10 juin, depuis 1693; on la faisait auparavant le 8 juillet.

La B. Marguerite de Hongrie, vierge. fille du roi Bela IV, morte le 28 janvier 1271, à l'âge de vingt-huit ans.

S. Mari, ou Maire, *Marius*, premier abbé de Beuvoux, en Provence; mort le 27 janvier 555, probablement,

Ste. Marie, la sainte Vierge, mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La plus ancienne fête, consacrée à son culte, est celle qui était autrefois célébrée le 1er. janvier, sous le nom de *Natàle S. Mariæ;* sa conception se célèbre le 8 décembre; sa nativité ou sa naissance, le 8 septembre; sa présentation au Temple, le 21 novembre; la conception du Verbe dans son sein, le 25 mars, sous le nom de l'Annonciation; celle de la visite qu'elle rendit à sainte Elisabeth, le 2 juillet, sous le titre de la Visitation; celle de sa purification, le 2 février; celle de sa mort glorieuse, de quelque manière qu'elle soit arrivée, le 15 août, sous les divers titres de *Déposition*, de *Sommeil*, de *Repos*, de *Passage*, de *Trépas*, et aujourd'hui d'*Assomption.* Ce sont ici les principales fêtes de la sainte Vierge, célébrées dans toute l'Eglise. M. Baillet en rapporte plusieurs autres, observées dans des églises particulières; on peut le consulter sur l'Assomption, le 15 août. Nous remarquerons seulement qu'en Espagne, conformément au premier canon du dixième concile de Tolède, on célèbre l'Annonciation le 18 décembre, de même qu'à Milan. (Martenne, *de Ant. Eccl. rit. tom. III*, *pag.* 560.)

Ste. Marie de Béthanie, sœur de Marthe et de Lazare, honorée

le 19 janvier à Paris; le 19 mars, en Bourgogne; le 18 du même mois, chez les Grecs.

Ste. Marie, égyptienne, pénitente, morte vers l'an 430, ou, selon Papebroch, l'an 421; sa mémoire, à Rome, le 9 avril; à Paris, le 29 du même mois, et chez les Grecs, le 1er. avril.

La B. Marie d'Oignies, recluse aux Pays-Bas; morte le 23 juin de l'an 1213.

S. Marien, ou Marjein, *Marianus*, solitaire en Berri au sixième siècle; sa fête, le 19 août et le 19 septembre.

Ste. Marine, vierge en Orient, morte vers l'an 750; sa fête, le 18 juin; sa translation se célèbre à Venise, le 17 juillet.

S. Maron, archimandrite en Syrie, duquel les Syriens du Mont-Liban tirent leur nom, mort vers l'an 410. (Assemani *Bibl. Orient.*); sa fête, le 14 février chez les Grecs; le 9 du même mois, chez les Maronites.

Ste. Marthe, sœur de Lazare et de Marie; sa fête, le 29 juillet.

S. Martial, premier évêque de Limoges, vers la fin du premier siècle; sa fête, le 30 juin.

S. Martin, évêque de Tours. Les savants ne s'accordent ni sur les principales époques de sa vie, ni sur l'année de sa mort. L'opinion qui nous paraît la plus vraisemblable est, qu'il naquit l'an 317, avant Pâques, qu'il fut baptisé vers cette même fête l'an 354, qu'il reçut l'ordination épiscopale le 3 juillet de l'an 371, qu'il mourut un dimanche, 8 novembre de l'an 397, à Candé, au confluent de la Vienne et de la Loire; (en latin, *Candate*, *Candatensis ager*) d'où il fut porté à Tours, et enterré le 11 du même mois. C'est Grégoire de Tours qui nous fournit l'année de sa mort, en disant qu'il mourut sous le consulat de Fl. Cœsarius, et de Nonius Atticus; il est à remarquer que c'est presque la seule fois qu'il emploie la date des consuls, ce qui montre qu'il avait tiré celle dont il s'agit ici des archives de son église. Sa fête principale, le 11 novembre; celle de son ordination et de sa translation le 4 juillet; celle du retour de ses reliques, d'Auxerre à Tours, le 13 décembre. Ce fut pour lui que fut faite l'hymne *Iste Confessor*, que le Bréviaire romain a depuis adaptée à tous les confesseurs, pontifes et autres.

S. Martin, abbé à Saintes, et disciple de saint Martin, évêque de Tours; mort au cinquième siècle, et honoré le 7 décembre.

S. Martin, abbé de Dumie, archevêque de Brague en 561; mort le 20 mars 580.

S. Martin, abbé de Vertou, en Bretagne, vers l'an 574; mort le 24 octobre vers l'an 601.

S. Martin, pape, élu aussi-tôt après la mort du pape Théodore,

S. Melchiade, ou Miltiade, pape, ordonné, comme l'on croit, le 2 juillet 311, mort le 10 ou le 11 janvier 314; sa fête, autrefois, le 10 de ce mois; aujourd'hui, le 10 décembre.

S. Mélèce, évêque d'Antioche l'an 361, mort l'an 381, sur la fin de mai; sa fête, chez les Grecs et les Latins, le 12 février.

S. Mellon, *Mellonus*, premier évêque de Rouen, vers l'an 257, mort vers l'an 311; sa fête, le 22 octobre.

Ste. Menehould, *Manechildis*, *Magenhildis*, patrone de la ville d'Auxuène, en Champagne, qui a perdu son nom pour prendre celui de la sainte. *Voyez* Ste. Lindru.

S. Ménélé, Mauvis, ou Manevieu, *Meneleïis*, ou *Menelaüs*, abbé de Menat, en Auvergne, mort le 22 juillet 720.

S. Menge, ou Memmie, *Memmius*, premier évêque de Châlons-sur-Marne, on ne sait en quel tems, et l'on ignore sa vie. Le Martyrologe en fait mémoire le 5 août.

S. Menne, martyr en Phrygie, l'an 303, ou 304. L'Eglise en fait mémoire le 11 novembre, jour de Saint-Martin.

S. Mériadec, évêque de Vannes, mort le 7 juin 1302; sa fête, le même jour.

S. Merre, ou Mitry, *Mitrius*, et *Mitrias*, martyr d'Aix, en Provence, au quatrième siècle; sa fête, le 13 novembre.

S. Merri, *Medericus*, abbé de Saint-Martin d'Autun, mort à Paris, comme l'on croit, au commencement du huitième siècle. Usuard marque sa fête le 29 août; on la fait à Paris, le 31 du même mois; une autre se célèbre le 22 janvier, et une troisième le 2 septembre.

S. Mesme, *Maximinus*, confesseur en Touraine, mort vers le milieu du cinquième siècle; sa fête, le 20 août.

S. Mesmin, *Maximinus*, deuxième abbé de Mici, près d'Orléans, en 510, mort le 15 décembre, vers l'an 520; sa fête, le jour de sa mort.

S. Methodius. *Voyez* S. Cyrille, moine.

S. Michel, archange; la fête de son apparition, le 8 mai; la dédicace de son église, le 29 septembre, chez les Latins. Les Grecs ont aussi deux fêtes de S. Michel et des saints Anges, l'une, le 8 juin, l'autre, le 6 septembre.

S. Miles, ou Mille, ou Nil, évêque de Suse, S. Abrosine, prêtre, et S. Sina, diacre, martyrisés le 11 novembre 341, en Perse; leur fête, le 22 avril, dans le Martyrologe romain; le 10 novembre, chez les Grecs; le 7 février, chez les Cophtes. (Assemani, *Acta Martyrum.*)

S. Modeste, martyr; sa fête, avec celle de saint Vit, le 15 juin.

S. Modoald, évêque de Trèves en 622, mort, à ce qu'on croit, le 12 mai 640.

S. Mommolin, *Mummolinus*, premier abbé de Sithieu, aujour-

d'hui Saint-Bertin, l'an 648; évêque de Noyon et de Tournai l'an 659; mort le 16 octobre 685.

S. Mondolf, évêque de Maëstricht, en 571; mort le 16 juillet 609.

Ste. Monegonde, recluse à Tours au sixième siècle; honorée le 2 juillet.

Ste. Monique, mère de saint Augustin, morte l'an 387; sa fête, le 4 mai.

S. Moran, *Moderamnus* et *Moderandus*, évêque de Rennes, en Bretagne, vers l'an 703, abbé de Berzetto, en Italie, vers l'an 718. Il y est mort après y avoir passé quelques années; ses fêtes, le 16 mars et le 22 octobre.

N.

S. Nabor et S. Félix, martyrs dans le Milanez, vers l'an 304; leur fête, le 12 juillet.

S. Narcisse, apôtre d'Ausbourg, martyr l'an 307; sa fête, le 5 août.

S. Narsès, évêque en Perse, et Joseph, son disciple, martyrisés sous le roi Sapor le 9 novembre de l'an 343; leur mémoire, le 20 novembre, chez les Grecs, qui nomment le premier *Nirsa*, et chez les Latins, qui l'appellent *Narsa*.

S. Nazaire et S. Celse, martyrs à Milan, au premier siècle; leur fête, le 28 juillet.

S. Nazaire, martyr à Rome, vers l'an 309: on en fait la fête, avec celle de saint Basilide, le 12 juin; les Grecs honorent saint Nazaire en particulier le 14 octobre.

S. Nérée, martyr au premier ou deuxième siècle; on en fait la fête, avec celle de saint Achillée, le 12 mai.

S. Nicaise, évêque de Reims au cinquième siècle; sa fête, avec celle de sainte Eutrope, sa sœur, vierge, et de leurs compagnons, martyrs, le 14 décembre.

S. Nicèce, ou Nicet, *Nicetius*, évêque de Trèves, en 527, mort vers l'an 565, le 1er. octobre, selon les uns, le 5 décembre, selon les autres; sa fête, le 5 décembre.

S. Nicéphore, martyr à Antioche, vers l'an 260; c'est celui avec qui le prêtre Saprice ne voulut jamais se réconcilier: sa mémoire, à Rome, le 9 février; à Paris, le 15 mars.

S. Nicétas, abbé en Bithynie, l'un des principaux défenseurs des saintes Images, mort l'an 824; sa fête, le 3 avril, jour de sa mort.

S. Nicolas, évêque de Myre, au quatrième siècle, sous le règne

du grand Constantin; sa fête, le 6 décembre; celle de sa translation à Bari, le 9 mai.

S. Nicolas, pape, premier du nom, sacré le 24 avril 858; mort le 13 novembre 867.

S. Nicolas de Tolentin, ermite de Saint-Augustin, mort le 10 septembre 1309; canonisé en 1446.

S. Nicon, dit le Métanoïte, parce qu'il prêchait la pénitence; mort, dans un monastère du Péloponèse, l'an 998; sa fête, dans les calendriers grec et latin, le 26 novembre.

S. Nigaise, *Nigasius*, prêtre, saint Cerin, *Quirinus*, saint Escobille, ou Egobile, *Scubiculus*, *Scuviculus*, ou *Scubilius*, sainte Pienche, *Pientia*, martyrs du troisième ou quatrième siècle, au Vexin Français; leur fête, le 11 octobre.

S. Nil, l'ancien, solitaire et prêtre, au mont Sinaï, en Arabie, mort vers l'an 451; sa fête, chez les Grecs, le 12 novembre.

S. Nil, le jeune, vers l'an 906, en Calabre, abbé ou supérieur en divers monastères d'Italie, fondateur de Grotta-Ferrata, mort à Paterno, l'an 1005; sa fête, le 26 septembre, jour de sa mort.

S. Nisier, évêque de Lyon en 551; mort le 2 avril 573.

S. Nivard, évêque de Reims, vers l'an 650; mort le 1er. septembre 670.

Ste. Nonne, femme de saint Grégoire de Nazianze, le père, morte l'an 373; sa fête, le 5 août.

S. Norbert, fondateur de l'ordre de Prémontré en 1120, archevêque de Magdebourg en 1126; mort le 6 juin 1134, canonisé en 1582.

O.

Ste. Odille, vierge, première abbesse de Hoembourg, ou d'Othilberg, près de Strasbourg, morte vers l'an 720; sa fête, le 13 décembre.

S. Odilon, *Odilo*, coadjuteur de saint Maïeul, abbé de Cluni dès l'an 990 au plus tard, et son successeur, en 994; mort la nuit d'avant le 1er. janvier 1049; ses fêtes, les 2 janvier et 21 juin.

S. Odon, *Odo*, né l'an 879, chanoine de Saint-Martin de Tours, l'an 898, moine à Baume, en Franche-Comté, l'an 909, abbé de Cluni l'an 927, mort le 18 novembre 942; sa fête, le 19 du même mois. L'opinion commune est que ses reliques sont conservées à la collégiale de l'Ile-Jourdain, près de Toulouse. Un écrit cité dans l'acte de la visite qui fut faite de cette église, en 1523, et daté du 13 novembre 1407, prouve, à la vérité, qu'à cette dernière époque le chapitre de

l'Ile-Jourdain se croyait en possession de ce trésor. Mais un acte donné par D. Mabillon (*Cinquième siècle Bénéd.*, page 124), fait foi que, le 22 janvier 1408 (N. S.), il se fit une translation des reliques de saint Odon, abbé de Cluni, dans l'église de Saint-Julien de Tours. Il faut donc que le saint Odon, duquel on a les reliques à l'Ile-Jourdain, soit différent de l'abbé de Cluni. Du reste, on chercherait vainement aujourd'hui celles de ce dernier à Saint-Julien, attendu l'incendie que les Huguenots firent de toutes les reliques de cette abbaye, au seizième siècle.

S. Odon, archevêque de Cantorberi, en 943, mort le 4 juillet 961.

S. Olaüs, roi de Norwège, mort l'an 1028, selon M. Baillet; l'an 1030, suivant M. Mallet; sa fête, le 29 juillet. (*Voyez* Canut-le-Grand, roi de Danemarck.)

S. Oldegaire, évêque de Tarragone; mort le 6 mars 1137.

Ste. Olympiade, veuve de Nébride, préfet de Constantinople, morte vers l'an 410; sa mémoire, chez les Latins, le 17 décembre; le 25 juillet, chez les Grecs.

S. Omer, *Audomarus*, moine de Luxeu, évêque de Thérouenne en 637, mort vers 670; sa fête, le 9 septembre.

Ste. Opportune, abbesse de Montreuil, près d'Almeneches, au diocèse de Séez; morte le 22 avril 770, selon M. Baillet; sa fête, le 22 avril.

S. Optat, évêque de Milève, en Afrique, mis au nombre des saints dans le Martyrologe romain, au 4 juin. On croit qu'il est mort vers l'an 370.

S. Orens, ou Orient, *Orientius*, évêque d'Auch, mort vers le milieu du cinquième siècle; sa fête, au premier mai.

S. Orsise, supérieur-général de la congrégation de Tabenne, mort l'an 381; sa fête, le 15 juin.

S. Othon, évêque de Bamberg en 1103, apôtre de Poméranie, mort l'an 1139, le 2 juillet, ou, selon le Nécrologe de Saint-Michel de Bamberg, le 30 juin; canonisé en 1189; sa fête, le 2 juillet.

S. Otmar, ou Omar; *Otmarus*, *Odomarus*, premier abbé de Durgaug, ou Saint-Gal, en 721, mort l'an 759, dans l'île de Stein, sur le Rhin, où il était relégué; sa fête natale, le 16 novembre, jour de sa mort; sa translation, le 25 octobre.

S. Ouen, *Dado* et *Audoenus*, évêque de Rouen, le 21 mai 640, mort le 24 août 686, à Clichi, près de Paris, d'où son corps fut transporté dans l'abbaye de Saint-Pierre de Rouen, à laquelle on a donné depuis son nom. Sa principale fête, le jour de sa mort; à cause de diverses translations de ses reliques, il y en a d'autres le 1er. février, le 20 et le 31 mars.

S. Ours, *Ursus*, abbé de Sennevières, paroisse en Touraine; mort vers l'an 508; le Martyrologe de France marque sa fête, le 18 juillet; mais elle paraît avoir été marquée, le 28 du même mois.

S. Oyend, ou Oyant, *Eugendus*, ou *Ogendus*, abbé de Condat, dans le Mont-Jou. Sa fête est marquée, dans le Martyrologe romain, au 1er janvier. Il est mort vers l'an 510.

P.

S. Pacien, évêque de Barcelonne, père de l'Eglise, mort vers l'an 390; le martyrologe romain en fait mémoire au 9 mars.

S. Pacôme, instituteur des Cénobites, mort vers le 9 mai de l'an 348, ou 349; sa fête, le 15 mai, chez les Grecs; le 14, chez les Latins.

S. Pair, ou Pater, *Paternus*, évêque d'Avranches, en 552, mort le 16 avril 565.

S. Palémon, anachorète en Thébaïde, maître de saint Pacôme, mort l'an 315; sa fête, à Rome, le 11 janvier; à Paris, le 14 mai.

S. Pallade, ou Palais, *Palladius*, évêque de Saintes, vers l'an 573; mort après l'an 596, honoré dans son église, comme saint, le 7 octobre.

S. Pamphile, prêtre de Césarée en Palestine, martyr en 309; sa fête, à Rome, le 1er juin; à Paris, le 12 mars; chez les Grecs, le 16 février.

S. Pancrace, martyr à Rome, l'an 304; sa fête, le 12 mai.

S. Pantaléon, médecin, et martyr de Nicomédie, en l'an 305 probablement; sa fête, le 27 juillet.

S. Pantène, prêtre, docteur de l'église d'Alexandrie, apôtre des Indes, mort vers l'an 213; sa fête, le 7 juillet.

S. Papias, évêque d'Hiéraple en Phrygie, mort vers l'an 156; sa fête, le 22 février.

S. Papoul, *Papulus*, prêtre et martyr, près de Toulouse, au troisième siècle: sa fête, le 3 novembre.

S. Pardou, *Pardulfus Waractensis*, abbé de Guéret, dans la Marche, sur la fin du septième siècle, mort le 6 octobre vers l'an 737.

S. Parfait, prêtre de Cordoue, martyr le 16 avril 850; sa fête, le 18 avril.

S. Parre. *Voyez* S. Patrocle.

S. Pascase Radbert, abbé de Corbie, en 844; mort le 26 avril vers l'an 865.

S. Paterne, évêque de Vannes en 540; on met sa mort au 15 avril, vers l'an 555.

S. Paterne, ou Pair, *Paternus*, moine de Saint-Pierre-le-Vif-lès-Sens, martyr le 12, ou 13 novembre 726; sa fête, le 12 de ce mois.

S. Patient, évêque de Lyon vers l'an 467, mort vers l'an 491; sa fête, le 11 septembre.

S. Patrice, évêque et apôtre d'Irlande en 431, mort, selon M. Baillet, vers l'an 460; la mémoire de sa mort, le 17 mars; la fête de sa translation, le 9 juin, en 1185.

S. Patrocle, vulgairement saint Parre, martyr à Troyes, au troisième ou quatrième siècle; on en fait mémoire le 21 janvier.

S. Patrocle, prêtre, reclus en Berri, mort l'an 576; sa fête, le 19 novembre.

S. Paul, apôtre des Gentils: sa principale fête, avec celle de saint Pierre, le 29 juin; sa commémoration, au 30 du même mois; sa conversion, arrivée, à ce que l'on croit, l'an 34, ou 35 de Jésus-Christ, le 25 janvier; son entrée à Rome, le 6 juillet; son martyr à Rome, le 29 juin, en 66 probablement.

S. Paul, premier évêque de Narbonne, vers la fin du premier siècle, probablement; le Martyrologe romain en fait mention au 22 mars, d'autres au 12 décembre.

S. Paul, premier ermite, mort en 341, ou 342; sa fête, chez les Grecs, le 15 janvier; le 10, à Rome.

S. Paul, martyr à Rome, en 362, ou 363, avec son frère saint Jean; on en fait la fête le 26 juin.

S. Paul, premier évêque de Léon en Bretagne, mort le 12 mars 579, ou 583; sa fête, le 12 mars.

S. Paul, évêque de Verdun, vers l'an 630; mort, probablement, le 8 février 649.

Ste. Paule, dame romaine, morte au monastère de Bethléem en Palestine, le 26 janvier 404; sa fête, le même jour, à Rome; le 22 juin, à Paris.

S. Paulin, évêque de Trèves, vers l'an 349, mort exilé pour la cause de saint Athanase, l'an 358; sa fête, le 31 août, sa translation, le 13 mai.

S. Paulin, évêque de Nole, l'an 409, mort le 22 juin 431; sa fête, à Rome, le 22 juin.

S. Paulin, patriarche d'Aquilée, l'an 776, mort le 11 janvier 802; sa fête, autrefois le jour de sa mort; maintenant le 28 janvier.

S. Pavin, *Paduinus*, abbé au pays du Maine, mort l'an 580, selon quelques-uns, ou, selon d'autres, vers l'an 589; sa fête, le 15 novembre.

S. Paxent, *Paxentius*, martyr au troisième, ou quatrième siècle; sa fête, à Paris, le 23 septembre.
Ste. Pélagie, comédienne à Antioche, puis pénitente à Jérusalem, morte au mois d'octobre, vers l'an 458; sa fête, le 8 octobre, à Rome; à Paris, le 8 mars.
Le B. Pepin, dit de Landen, au Brabant, maire du palais, et premier ministre des rois de France en Austrasie; mort le 21 février 640.
S. Peregrin, premier évêque d'Auxerre, martyr sur la fin du troisième, ou au commencement du quatrième siècle. Les martyrologes en font mention au 16 mai.
S. Perpétue, ou Perpet, *Perpetuus*, évêque de Tours, vers la fin de l'an 460, mort le 8 avril 497; son ordination marquée le 30 décembre, dans le Martyrologe de France.
Ste. Perpétue et sainte Félicité, martyrisées à Carthage en 203, ou 205; leur fête, le 7 mars.
Ste. Pétronille, ou Perrine, vierge, qu'on suppose sans preuve la fille de saint Pierre, morte à Rome, au premier siècle; sa fête, le 31 mai.
Ste. Pétronille, ou P[illegible]nelle, femme de saint Gilbert, depuis abbé de Neuf[illegible] ensuite première abbesse d'Aubeterre, en Auvergne, vers l'an 1150; sa fête, le 3 octobre.
S. Phébade, *Phébadius*, évêque d'Agen, mort à la fin du quatrième siècle; sa fête, le 25 avril.
S. Philastre, évêque de Brescia en 374, mort vers l'an 387; sa fête, le 18 juillet.
S. Philéas, évêque de Thmuis, et saint Philorome, intendant d'Egypte, martyrs à Alexandrie, l'an 309 ou 310; leur fête, le 4 février.
S. Philippe, apôtre, dont on fait la fête, le 1er. mai.
S. Philippe Berruyer, évêque d'Orléans en 1221, archevêque de Bourges en 1235; mort le 9 janvier 1261.
S. Philippe de Néri, fondateur de la congrégation de l'Oratoire, en Italie, l'an 1558, mort la nuit du 25 au 26 mai 1595; sa fête, à Paris, le 21 mai.
S. Philogone, évêque d'Antioche, mort le 20 décembre 322, ou 323; sa fête, chez les Grecs, le même jour.
S. Phocas, jardinier de Sinope, ville du Pont, martyrisé sous Dioclétien l'an 303, sa fête, le 3 juillet.
S. Piat, *Piatus*, *Piato* et *Piatonus*, apôtre de Tournai, et martyr du troisième siècle; ses fêtes, le 1er. et le 29 octobre.
S. Pie, pape, premier du nom, en 142, selon l'opinion qui nous paraît la plus probable; mort l'an 157; sa fête, le 11 juillet. Le P. Pagi place sa mort en 151, après un pontificat de dix ans.

S. Pierre, le premier des apôtres, martyrisé l'an de Jésus-Christ 66, suivant l'opinion la plus probable; sa principale fête, le 29 juin; sa chaire à Antioche, le 22 février; sa chaire à Rome, fixée au 18 janvier par Paul IV; la Saint-Pierre-aux-Liens, le 16 janvier, chez les Grecs; le 1er. août, chez les Latins. C'est à Rome qu'elle commença d'être fixée à ce jour, à la demande de l'impératrice Eudoxie, femme de Valentinien III, pour abolir la fête païenne de la prise d'Alexandrie par Auguste, qui se célébrait ce même jour.

S. Pierre, exorciste, martyr en 304; sa fête, le 2 juin.

S. Pierre, évêque d'Alexandrie l'an 300; martyr le 25 novembre 311.

S. Pierre, évêque de Sébaste en 380, frère de saint Basile et de saint Grégoire de Nysse, mort l'an 387; sa fête, le 9 janvier.

S. Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne en 433, mort, au plus tard, l'an 457; sa fête, le 2 décembre.

Le bienheureux Pierre de Damien, cardinal, évêque d'Ostie l'an 1058; mort le 22 février 1072.

S. Pierre, évêque de Policastro vers 1073, fondateur de la congrégation de Cave en 1074, mort l'an 1123; sa fête, le 4 mars.

Pierre le Vénérable, abbé de Cluni l'an 1122; mort le 25 décembre 1156.

S. Pierre, archevêque de Tarentaise, sacré le 3 mai 1142, mort le 14 septembre 1174; canonisé en 1191; sa fête, le 8 mai.

S. Pierre Gonzalès, dominicain, patron des matelots espagnols; mort à Tuy, en Galice, le 15 avril 1240.

S. Pierre Nolasque, fondateur de l'ordre de la Merci, pour la rédemption des captifs, l'an 1218, mort la veille de Noël en 1256, ou 1258; sa vie est rapportée par M. Baillet, au 31 janvier.

S. Pierre Célestin, (Pierre de Mouron), instituteur des Célestins en 12[illegible]; pape, le 5 juillet 1294, abdiqua le 13 décembre de la même année, et mourut le 19 mai 1296; il a été canonisé en 1313.

Le bienheureux Pierre de Luxembourg, né le 20 juillet 1369, chanoine de l'église de Paris en 1382, évêque de Metz avant l'âge de quinze ans, sacré, avec dispense du pape, ou de l'anti-pape Clément VII, au mois de mars ou d'avril 1383, cardinal en 1386, mort le 5 juillet 1387, à Villeneuve, près d'Avignon, toujours attaché au parti de l'anti-pape Clément VII; ce qui n'a pas empêché le vrai Clément de publier la bulle de sa béatification, le 14 mars 1527, après avoir

fait faire des informations juridiques de sa vie et de ses miracles

S. Pierre d'Alcantara, né l'an 1499, religieux de l'ordre de Saint-François, en Espagne, à l'âge de seize ans, instituteur, en 1555, de la réforme des Franciscains déchaussés, ou de l'étroite observance de Saint-Pierre d'Alcantara; mort le 19 octobre 1562.

S. Pierre, martyr. inquisiteur; mort en 1252, canonisé en 1253.

Le bienheureux Pinien, époux de sainte Mélanie la jeune; mort vers l'an 435.

S. Pionius, prêtre de Smyrne, et martyr l'an 250, le 12 mars; sa fête, le 11 mars, chez les Grecs; le 1er. février, chez les Latins.

S. Placide, disciple de saint Benoît, et ses compagnons, martyrs en 541; leur fête, le 5 octobre.

S. Platon, abbé à Constantinople, mort le 19 mars 813; sa fête, chez les Grecs, le 4 avril.

S. Polycarpe, disciple de saint Jean l'Evangéliste, évêque de Smyrne, et martyr après le milieu du deuxième siècle; sa fête, le 26 janvier à Rome; le 27 avril à Paris; le 23 février chez les Grecs.

S. Polyeucte, officier dans l'armée romaine, martyr à Mélitène, en Arménie, l'an 257; sa fête, le 13 février, chez les Latins; le 9 janvier, chez les Grecs. Grégoire de Tours dit que nos rois de la première race confirmaient leurs traités par le nom du saint martyr Polyeucte.

S. Pons, ou Ponce, martyr à Cemèle ou Cimiez, dans les Alpes, près de Nice, vers l'an 259; sa fête, le 14 mai.

S. Pontien, *Pontianus*, pape le 22 juillet 230, mort en exil le 28 septembre 235; sa fête, comme d'un martyr, le 19 novembre.

S. Popon, *Poppo*, abbé de Stavelo, *Stabulensis*, au pays de Liége, en 1040; mort le 25 janvier 1048.

S. Porcaire, *Porcarius*, abbé de Lerins, et ses compagnons, martyrs le 12 août 731.

S. Porphyre, évêque de Gaza, en Palestine; mort le 26 février de l'an 420.

S. Potamon, évêque d'Héraclée, en Egypte, mort l'an 342 des coups que les Ariens lui donnèrent, après avoir été confesseur sous les Païens; sa fête, le 18 mai.

Ste. Potamienne, vierge d'Alexandrie, et sainte Marcelle, sa mère; martyrisées l'une et l'autre à Alexandrie vers l'an 204 ou 205; leur fête, le 28 juin.

S. Pothin, évêque de Lyon, avec quarante-sept autres martyrs de la même ville, en 177: on les honore le 2 juin.

S. Pourçain, *Portianus*, abbé, en Auvergne, avant l'an 520, mort vers l'an 540 ; sa fête, le 24 novembre.

Ste. Praxède, vierge romaine au deuxième siècle ; honorée le 21 juillet.

S. Prétextat, évêque de Rouen en 544 ; martyrisé le 24 février 586, par ordre de la reine Frédégonde. (Henschenius, le Cointe, Pagi, Baillet, Fleuri, Bouquet.) Un célèbre moderne se trompe, en rapportant cet événement à l'an 590.

S. Prey ; *voyez* S. Prix.

S. Prime et saint Félicien, frères, martyrs à Rome en 286 ou 287, comme l'on croit, le 9 juin, qui est le jour de leur fête.

S. Principe, *Principius*, évêque de Soissons après 441, mort avant 511 ; sa fête, le 25 septembre.

S. Prisque et saint Cot, *Priscus* et *Cottus*, martyrs de l'Auxerrois en 273 ou 274 ; leur principale fête, le 26 mai.

Ste. Prisque, martyre à Rome au premier siècle ; sa fête, le 12 janvier.

S. Privat, évêque du pays de Gévaudan, à la fin du quatrième siècle, selon les uns, ou au commencement du cinquième, selon d'autres ; martyrisé par les Barbares, et enterré à Mende, qui n'était alors qu'un village, et qui est aujourd'hui une ville épiscopale formée par l'éclat des miracles de saint Privat. Ce saint paraît avoir été évêque de Javols, dont le siége a été transféré à Mende ; sa fête, le 21 août.

S. Prix, Prict, ou Prey, *Prœjectus*, ou *Projectus*, éveque de Clermont, en Auvergne, l'an 665, et martyr l'an 674 ; sa fête, le 25 janvier, selon le Martyrologe romain.

S. Procope, martyr en Palestine l'an 303 ; sa fête, le 8 juillet.

S. Processe et saint Martinien, martyrs à Rome au troisième siècle ; leur fête, le 2 juillet.

S. Prosper d'Aquitaine, docteur, ou père de l'Eglise, mort vers le milieu du cinquième siècle ; sa fête, le 25 juin.

S. Prosper, évêque d'Orléans vers l'an 454 ; mort vers l'an 464 ; sa fête, le 29 juillet.

S. Prudence, ou Prudent, évêque de Troyes ; mort le 6 avril 861.

Ste. Pudentienne, vierge romaine au deuxième siècle ; on en fait mémoire le 19 mai.

Ste. Pulcherie, *Ælia Pulcheria*, née le 19 janvier 399, fille de l'empereur Arcade, sœur de Théodose le Jeune ; déclarée Auguste, le 14 juillet de l'an 414, femme de l'empereur Marcien, en 450 ; morte l'an 453, le 18 février, comme le prouve le cardinal Noris ; sa fête, le 10 septembre à Rome, et le 13 chez les Grecs.

S. Pyrmin, abbé et réformateur de l'état monastique vers 727,

mort l'an 758 au monastère de Gamond, dans le diocèse de Metz, sur les confins du duché de Deux-Ponts; sa fête, le 3 novembre.

Q.

S. Quadrat, évêque d'Athènes, et apologiste de la religion chrétienne, mort vers le milieu du deuxième siècle; sa fête, le 26 mai.

Les Quarante martyrs de Cappadoce, sous Licinius, en 320. L'église latine met leur fête au 10 mars.

S. Quentin, martyr en Vermandois, probablement le 31 octobre 287.

S. Quinibert, curé de Salesche, en Hainaut, au neuvième siècle; sa fête, le 18 mai.

S. Quiniz, *Quinidius*, ou *Quindius*, évêque de Vaison, mort le 15 février 578.

S. Quintien, évêque de Rodez vers l'an 502, puis de Clermont, en Auvergne, en 515, mort le 13 novembre 527; sa fête, à Rodez, le 14 juin.

S. Quirin, ou Cyrin, martyr à Rome vers 3[illegible] sa fête, avec celle de saint Basilide, le 12 juin.

R.

Le B. Raban Maur, *Rabanus Maurus Magnentius*, archevêque de Maïence en 847; mort le 4 février 856.

S. Radbod, évêque d'Utrecht l'an 899; mort le 29 novembre 918 ou 919.

Ste. Radegonde, reine de France en 538, religieuse en 544, fondatrice de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers en 559; morte le 13 août 587; sa fête, à Paris, le 30 janvier.

La B. Raingarde, veuve, religieuse de Marcigni; morte le 24 juin 1135.

S. Raimond de Pegnafort, troisième général des Dominicains en 1238; mort à Barcelonne, le 6 janvier 1275, âgé de cent ans; sa fête, le 23 janvier, autrefois le 7 du même mois.

Ste. Reine, *Regina*, vierge et martyre au diocèse d'Autun dans le troisième siècle, dit-on. Ses fêtes sont, les 17 et 22 mars et le 7 septembre.

S. Remacle, évêque de Maëstricht en 652; mort entre 667 et 671; ses fêtes, le 3 septembre et le 25 juin, jour de sa translation.

S. Rembert, compagnon et successeur de saint Anschaire; et son successeur dans les évêchés de Hambourg et de Brême, mort le 11 juin 888. Le Martyrologe en fait mention le 4 février.
S. Remi, *Remigius*, ou *Remedius*, évêque de Reims l'an 460, selon les uns; en 480, selon les autres; mort le 13 janvier, vers l'an 533; ses fêtes, le 13 janvier, et le premier octobre, jour de sa translation.
S. Remi, archevêque de Lyon l'an 853; on croit qu'il est mort le 28 octobre de l'an 875.
S. René, patron d'Angers. On le fait, sans preuve, évêque de la même ville au cinquième siècle; sa fête, le 12 novembre.
Ste. Renelle, *Renula*, *Reinildis*, abbesse d'Eike, au diocèse de Maëstricht; morte le 6 février vers l'an 750.
S. Renobert, ou Raimbert, *Ragnobertus* et *Regnobertus*, évêque de Baïeux vers l'an 625; mort vers l'an 666, le 16 mai. (*Gall. Chr.*) Divers martyrologes en font mention le 23, le 25 et le 28 mars, le 23 avril, le 16 mai, le 13 juin, le 2 septembre, le 14 et le 24 octobre, enfin le 28 décembre, à cause de différentes translations de ses reliques.
S. Rhétice, évêque d'Autun, assista au concile de Rome de l'an 313, où Cécilien fut absous et Donat condamné; sa fête est marquée au 19 juillet par quelques-uns, et par d'autres au 25 du même mois.
S. Richard, évêque de Chichester, en Angleterre, l'an 1244, mort le 3 avril 1253; canonisé en 1262.
Ste. Rictrude, veuve, abbesse de Marchiennes, en Flandre, vers l'an 668, morte le 12 mai de l'an 680; sa fête, le 5 mai à Paris, le 12 ailleurs.
S. Rieul, ou saint Règle, *Regulus*, premier évêque et apôtre de Senlis, vers la fin du premier siècle; ses fêtes, le 23 avril, jour de sa mort, le 30 mars, le 15 juillet, et autrefois encore le 7 février.
S. Rigobert, ou Robert, moine d'Orbais, évêque de Reims en 696; mort en 732, suivant D. Mabillon, le 4 janvier, qui est le jour de sa fête.
S. Rigomer, prêtre, né dans le Sonnois, canton du Maine, *In Condita Sagonensi*, mort le 24 août, vers le milieu du sixième siècle. Il ne faut pas le confondre avec saint Ricomir, solitaire du même diocèse, mort le 17 janvier dans le septième siècle. (Le Beuf.)
S. Riquier, *Richarius*, abbé de Centule, dans le Ponthieu, vers l'an 638; mort vers l'an 645, selon le P. Mabillon; ses fêtes, le 26 avril et 9 octobre.
S. Robert, premier abbé de la Chaise-Dieu vers l'an 1050; mort le 17 avril, et enterré le 24 du même mois, l'an 1067;

ce dernier jour est celui de sa fête à Rome, et le 3 avril à Paris.

S. Robert, abbé, fondateur de Molême en 1075, et de Cîteaux en 1098; mort le 17 avril 1110, suivant D. Mabillon; canonisé en 1222; sa fête, le 29 avril. C'est une faute, dans la légende de ce saint, d'avoir mis sa mort en 1098.

Le B. Robert d'Arbrissel, fondateur de l'ordre de Fontevrault en 1100; mort le 25 février 1117.

S. Roch, confesseur en Languedoc; mort le 16 août 1327.

S. Rogatien et saint Donatien, frères, martyrs à Nantes sur la fin du troisième siècle; honorés le 24 mai.

S. Roger, évêque de Cannes, en Italie, mort vers l'an 605; sa fête, le 30 décembre.

S. Romain, fondateur des monastères du Mont-Jura, ou Mont-Jou vers l'an 425, et abbé de Condat, dit depuis de Saint-Oyend, ensuite de Saint-Claude, en Franche-Comté, ci-devant du diocèse de Lyon, depuis érigé en évêché. Saint Romain est mort le 28 février 460.

S. Romain, évêque de Rouen en 626; mort le 23 octobre 638. (*Gall. Chr.*)

S. Romain et saint David, patrons de Moscovie, martyrisés l'an 1001; leur fête, en Russie, le 24 juillet. Ces deux martyrs sont les seuls saints moscovites dont les russes catholiques de Lithuanie et de Pologne fassent la fête.

S. Romarique, Remiré, ou Rombert, *Romàricus*, moine de Luxeu, l'an 617; fondateur des deux monastères de religieux et de religieuses de Remiremont l'an 620; abbé, ou directeur de ces deux monastères l'an 627; mort le 8 décembre 653.

S. Romuald, né vers l'an 956, fondateur des Camaldules; mort, à ce que l'on croit, en 1027. Le Martyrologe romain en fait mémoire au 7 février et au 19 juin, comme étant le jour de sa mort.

Ste. Rose de Lima, dans le Pérou, vierge, morte le 24 août 1617, canonisée par le pape Clément X en 1671; sa fête, le 30 août.

S. Rouin, *Rodingus*, *Chrandingus* et *Chrodincus*, premier abbé de Beaulieu, en Argonne, entre la Champagne et la Lorraine, vers l'an 645; mort le 17 septembre vers l'an 680.

S. Ruf, premier évêque, à ce que l'on croit, d'Avignon au troisième siècle; sa fête, le 14 novembre.

S. Rufin et saint Valère, martyrs au diocèse de Soissons vers l'an 287; leur fête, le 14 juin.

S. Rumold, dit vulgairement saint Rombaut, évêque régionnaire dans les Pays-Bas; mis à mort par deux assassins l'an 775, le 24 juin; sa fête, le premier juillet.

S. Rupert, Rudbert, Robert, Hruotbert, ou Chrodobert, évêque de Saltzbourg, mort le 27 mars 718; ses fêtes, le 27 mars et le 24 septembre.

Ste. Rusticle, ou Marcie, *Marcia Rusticula*. *Voyez* Ste. Marcie.

S. Rusticle, ou Rustic, vulgairement Rotiri, évêque de Clermont, en Auvergne, au commencement de l'an 424; mort, à ce que l'on croit, vers l'an 450; sa fête, le 24 septembre.

S. Rustique, évêque de Narbonne vers 427 ou 430. On met sa mort le 26 octobre 462.

S.

S. Sabas, abbé et fondateur de plusieurs monastères en Palestine, né l'an 439. Cyrille de Scytople, auteur contemporain de la Vie de saint Sabas, dit qu'il mourut le 5 décembre de l'an du monde 6024, de J. C. 524, indiction X, 14 ans (commencés) après la mort d'Elie, patriarche de Jérusalem, postérieure de 10 jours à celle de l'empereur Anastase, la sixième année (commencée) de l'empire de Justinien, la seconde année (commencée) après le consulat de Lampadius et d'Oreste. Toutes ces dates combinées nous mènent au 5 décembre 531, et prouvent que l'auteur suivait le calcul alexandrin, qui retarde sur nous de sept années l'époque de l'Incarnation. S. Sabas est honoré le 5 décembre.

S. Sabin, évêque d'Assise, martyr l'an 303; sa fête, le 30 décembre.

Ste. Sabine, dame italienne, veuve, et martyre à Rome au deuxième siècle, sous l'empire d'Adrien; sa fête, le 29 août.

S. Sabinien, ou Savinien, premier évêque de Sens, et saint Potentien, martyrs. Leur fête, le 31 décembre à Sens; et à Paris le 19 octobre; une autre à Sens de saint Savinien, le 23 août.

S. Sabinien, martyr au troisième siècle, dont les reliques sont à la cathédrale de Troyes; sa fête, le 29 janvier. On honore le même jour sainte Sabine, ou Savine, qu'on dit avoir été sa sœur. L'abbaye de Moutier-la-Celle prétend avoir les reliques de cette sainte, dont le Martyrologe romain fait mention le 28 août.

S. Sabinien et ses compagnons, martyrs à Cordoue l'an 851, dans la persécution des Sarrasins; leur fête, le 7 juin.

S. Sadoth. *Voyez* S. Sciahduste.

S. Saens, ou Sanse, *Sidonius*, abbé au pays de Caux, en Normandie, vers l'an 676; mort, comme on le croit, le 14 novembre 689.

S. Saintin, premier évêque de Meaux au troisième ou quatrième siècle ; sa fête, le 22 septembre.

Ste. Salaberge, veuve, abbesse de saint Jean de Laon en 640 ; morte le 22 septembre 654 ou 655.

S. Salvi, ou Sauge, *Salvius*, évêque d'Albi vers l'an 575 ; mort l'an 584 ou 585. Le Martyrologe met sa fête le 10 septembre, qu'on croit être le jour de sa mort.

Salvien, *Salvianus*, prêtre de Marseille et père de l'Eglise, à qui plusieurs donnent le nom de saint, vivait encore lorsque Gennade faisait son Catalogue des Hommes illustres, c'est-à-dire, en 484 ou 485, ou même en 496, supposé que ce qu'il y dit du pape Gelase ne soit point une addition faite après Gennade.

S. Samson, évêque régionnaire, abbé à Dol, en Bretagne, et probablement premier évêque de cette ville vers 541 ; mort le 28 juillet vers l'an 564.

S. Sapor et saint Isaac, évêques en Perse, martyrisés avec trois autres chrétiens, par ordre de Sapor II, roi de Perse, l'an 339 ; leur fête, le 30 novembre.

S. Saturnin, premier évêque de Toulouse, envoyé dans les Gaules, par le pape saint Fabien, vers l'an 245, martyr à Toulouse, l'an 250 ; sa fête, le 29 novembre.

S. Saturnin, martyr à Rome l'an 250. L'Eglise en fait mémoire le 29 novembre.

S. Saturnin, prêtre d'Abitine, dans la province proconsulaire d'Afrique, martyr, avec ses compagnons, à Carthage en 304 ; sa fête, le 11 février.

S. Satyre, frère de saint Ambroise, mort l'an 379 ; sa fête, le 21 juin.

S. Sauve, évêque d'Amiens le 11 janvier ; mort le 28 octobre vers l'an 615.

Ste. Scholastique, vierge, sœur de saint Benoît, morte vers l'an 543 ; sa fête, le 10 février.

S. Sciahduste, ou Sadoth, évêque de Ctesiphon, et ses compagnons, martyrisés sous Sapor II, au mois de février, l'an 342. Leur mémoire, le 20 février, chez les Latins ; le 20 novembre, chez les Grecs ; le 23 février, chez les Cophtes. (Assemani *Acta mart.*)

Les Scillitains, ainsi nommés de Scillite, leur patrie, en Afrique ; mis à mort l'an 200 pour la Foi, par ordre du proconsul Saturnin. Ce furent, à ce qu'on croit, les premiers martyrs d'Afrique ; leur mémoire, le 17 juillet.

S. Sébastien, surnommé le défenseur de l'église romaine, martyr le 20 janvier 304. (Rivaz.)

S. Seine, *Sequanus*, *Segonus* et *Sigo*, abbé en Bourgogne ; mort

le 19 septembre de l'an 560, ou plutôt, comme le prouvent les Bollandistes, et non vers l'an 580, comme le marque D. Mabillon.

S. Semblin, ou Sembin, ou Similien, *Similinus* et *Similianus*; évêque de Nantes au quatrième siècle; sa fête, le 16 juin.

S. Sendou, ou Sandoux, *Sindulfus*, prêtre au diocèse de Reims; mort le 20 octobre à la fin du sixième siècle.

S. Senoch, abbé en Touraine vers l'an 539; mort l'an 579; sa fête, le 24 décembre.

Les Sept frères, fils de sainte Félicité, martyrs à Rome vers l'an 164; leur fête, le 10 juillet.

Les Sept dormants, martyrs à Ephèse sous l'empire de Décius; leur fête, le 27 juillet: *voyez* sur l'Histoire de ces martyrs, une savante Dissertation latine, imprimée à Rome en 1741.

S. Serdot, *Sacerdos*, évêque de Lyon avant le concile d'Orléans, auquel il souscrivit le 28 octobre 549; mort deux ou trois ans après, le 12 septembre.

S. Serge et saint Bacque, martyrs en Syrie au troisième ou quatrième siècle; l'Eglise en fait mention, le 7 octobre.

S. Servais, évêque de Tongres, résidant à Maëstricht sur la fin de son épiscopat, est mort le 13 mai 384.

S. Sévard, ou Siviard, abbé de S. Calès, au Maine, mort le premier mars 681, ou 728. (Baillet.)

S. Sévère, évêque de Trèves, mort en 445; sa fête, le 15 octobre.

S. Severin, évêque de Cologne vers l'an 355; mort vers 403; sa fête, le 23 octobre.

S. Severin, apôtre de Bavière et d'Autriche, mort l'an 482; sa fête, le 8 janvier.

S. Severin, ou Surin, évêque de Bordeaux au commencement du cinquième siècle, en même tems que S. Amand, qui lui en cédait tous les honneurs: sa fête, le 23 et le 28 octobre, à Bordeaux et à Cologne. C'est ce qui fait que plusieurs confondent saint Severin de Bordeaux avec saint Severin, évêque de Cologne.

S. Severin, abbé d'Agaune, ou de saint Maurice, en Valais; mort à Château-Landon, en Gatinois, le 11 février de l'an 508.

S. Severin, solitaire à Paris, mort l'an 555; sa fête, le 24 novembre.

S. Sidoine Appollinaire, *Caius-Sollius-Apollinaris-Sidonius*, évêque d'Auvergne, ou de Clermont, vers l'an 473; mort vers 483, le 21 août, qui est le jour de sa fête.

S. Sigebert, roi de France en Austrasie; mort le premier février 655 ou 656.

S. Sigismond, appelé Simond dans l'Orléanais, roi de Bourgogne en 516, mis à mort par Clodomir l'an 524. Le Martyrologe en fait mémoire le premier mai.

Ste. Sigouleine, ou Segolène, veuve, abbesse de Troclar, en Albigeois, au huitième siècle; sa fête, à Albi et ailleurs, le 24 juillet.

S. Silas, apôtre, compagnon de saint Paul, nommé autrement Silvain, selon l'usage qu'avaient alors les Orientaux et les peuples de langues étrangères soumis à l'Empire, de changer leurs noms contre d'autres qui étaient romains ou grecs. On ignore s'il termina sa vie par le martyre. Sa fête, chez les Latins, le 13 juillet; chez les Grecs, le 30 du même mois.

S. Silvère, *Silverius*, pape, sacré le 8 juin 536, exilé au mois de novembre 537, et mort de misère dans son exil, le 20 juin 538.

S. Silvestre, *Silvester*, pape, ordonné le 31 janvier 314, mort le 31 décembre de l'an 335; sa fête, le jour de sa mort, chez les Latins; le 2 janvier, chez les Grecs.

S. Silvestre, évêque de Châlons-sur-Saône vers l'an 490, mort vers l'an 532; sa fête, le 20 novembre.

S. Silvestre Gozzolini, abbé d'Osimo, instituteur des Silvestrins; mort le 26 novembre 1267.

S. Silvin, évêque apostolique; mort à Auchi, en Artois, le 15 février de l'an 718.

S. Siméon le Juste, qui reçut dans ses bras l'Enfant-Jésus au Temple; les Grecs en font mémoire le 3 février.

S. Siméon, ou Simon, cousin-germain du Sauveur, évêque de Jérusalem, martyr en 107, ou plutôt en 116, selon le P. Pagi; l'église latine en fait mémoire le 18 février; l'église grecque, le 27 avril.

S. Siméon Barsaboé, ou le Foulon, évêque de Séleucie et de Ctesiphon, martyrisé avec ses disciples, sous Sapor II, roi de Perse, le 17 avril de l'an 341. On dit qu'il fut le premier qui porta le titre de catholique ou de métropolitain de Perse, titre qui emportait le droit de primatie sur toutes les églises de Perse, et la prééminence sur tous les autres siéges, après les quatre patriarches, conformément au 38e. des canons arabiques du concile de Nicée.

S. Siméon Stylite, mort le 2 septembre 459, selon M. Assemani; sa fête, chez les Grecs, le 24 mai; chez les Latins, le 5 janvier.

S. Siméon Stylite, le jeune, mort le 24 mai de l'an 596; sa fête, chez les Latins, le 5 janvier; chez les Grecs, le premier septembre.

Siméon Métaphraste, né vers l'an 881, protosecrétaire et pa-

trice sous l'empereur Léon le Sage et ses successeurs, auteur de plusieurs vies de saints paraphrasées, qui lui ont fait donner le surnom de Métaphraste; mort vers l'an 976, comme le prouve Pagi. Les Grecs font sa fête avec solennité le 27 novembre.

S. Simon et saint Jude, apôtres : leur fête, chez les Latins, le 28 octobre; les Grecs font en particulier la fête de saint Jude, le 10 mai.

S. Simon Stok, général des Carmes, mort à Bordeaux le 15 août 1250.

S. Simplice, évêque d'Autun au quatrième siècle; sa fête, le 24 juin.

S. Simplicien, évêque de Milan, mort l'an 400; sa fête, le 16 août.

S. Sirice, pape, sacré probablement le 22 décembre, l'an 384; mort le 25 novembre 398.

S. Sixte, pape, mort l'an 127; sa mémoire, le 6 août.

S. Sixte et saint Sinice, premiers évêques de Reims, et de Soissons; leur fête, le premier septembre. *Voyez* S. Xyste.

Ste. Sophie, mère des saintes Foi, Espérance et Charité, martyrisée avec ses filles sous l'empereur Adrien. Leur fête, chez les Grecs, le 17 septembre : la fête de sainte Sophie en particulier, le 30 septembre à Rome; dans le reste de l'église latine, le premier août avec celle de ses filles.

S. Sophrone, patriarche de Jérusalem, mort le 11 mars en 644, au plus tard; sa fête, chez les Grecs, le 11 mars.

S. Soter, pape depuis 168 jusqu'en 177; sa fête, le 22 mars.

S. Souleine, *Solemnis*, *Solemnius*, ou *Solennis*, évêque de Chartres vers l'an 497; mort avant le concile d'Orléans, tenu en 511; sa fête, le 24 septembre.

S. Spire, *Exuperius*, évêque de Baïeux, mort dans le cinquième siècle (*Gall. Christ., tom. XI*); sa fête, le 1er. août.

S. Spiridion, évêque de Trimithonte, en Chypre, mort peu de tems après le concile de Sardique, tenu en 347, où il avait pris la défense de saint Athanase; sa fête, le 14 décembre, chez les Latins; le 12, chez les Grecs.

S. Stanislas, evêque de Cracovie, en Pologne, l'an 1072; martyr, le 7 mai de l'an 1079; canonisé en 1253.

S. Sturme, premier abbé de Fulde en 744, mort l'an 779; canonisé en 1139; sa fête, le 17 décembre, jour de sa mort.

Sulpice Sévère, ou Sévère Sulpice, moine de Marseille, prêtre, disciple de saint Martin, et historien ecclésiastique. On croit qu'il est mort vers 410; sa fête se célèbre, au diocèse de Tours, le 29 janvier.

S. Sulpice-Sévère, évêque de Bourges vers 584, mort en 591. Le Martyrologe romain en fait mémoire le 29 janvier.

S. Sulpice-le-Débonnaire, *Pius*, évêque de Bourges en 624; mort le 17 janvier 647, au plus tard.

Ste. Susanne, vierge, et martyre à Rome, l'an 295, dit-on; sa mémoire, le 11 août, avec celle de saint Tiburce.

S. Swidbert, ou Suibert, évêque régionnaire en 693, et apôtre de la Frise; mort le 1er. mars 713.

S. Syagre, *Syagrius*, évêque d'Autun vers l'an 560. On croit qu'il est mort le 27 août en 600.

S. Symmaque, pape, le 2 décembre 498; mort le 19 juillet 514.

Le bienheureux Symmaque, *Quintus Aurelius Anicius Symmachus*, consul, seul l'an 485: avec Boëce, son gendre, l'an 522: condamné, par le roi Théodoric, à avoir la tête tranchée, et exécuté au mois d'août de l'an 526. C'était, comme Boëce, un parfait chrétien.

S. Symphorien, martyr à Autun vers l'an 179. Il est honoré, avec saint Timothée et saint Hippolyte, le 22 août.

Ste. Symphorose et ses sept fils, martyrs, de Tivoli, près de Rome, vers l'an 120 ou 125; leur fête, le 18 juillet, à Rome; le 8 du même mois, à Paris.

T.

SS. Taraque, Probe et Andronic, martyrs en Cilicie l'an 304: leur fête, le 11 octobre, chez les Latins; le 12, chez les Grecs.

S. Taurin, premier évêque d'Evreux, en Normandie, à la fin du troisième siècle, selon M. Bosquet et M. de Tillemont, ou du quatrième, selon le P. Papebroch et M. Baillet; sa fête, le 11 août.

S. Taxiarque (chef de la milice); c'est un des noms donnés par les Grecs, à saint Michel.

Ste. Thaïs, pénitente en Egypte, vers le milieu du quatrième siècle; sa fête, chez les Grecs, le 8 octobre.

Ste. Tarbe, et ses compagnes, vierges, et martyres en Perse le 8 mai 341; leur fête, dans le Martyrologe romain, le 22 avril; chez les Grecs, le 5 du même mois (Assemani *Acta mart.*).

S. Théau, ou Tillon, *Thillo*, *Tillonius*, ou *Tilmennus*, disciple de saint Eloi, et religieux de Solignac, en Limosin; mort vers 702; sa fête, le 7 janvier.

Ste. Thècle, vierge, et martyre au premier siècle; sa fête, le 23 septembre; chez les Grecs, le 24 du même mois

S. Théoctiste, archimandrite dans la Palestine: mort le 3 septembre 467.

S. Théodart, ou Dodart, *Theodardus*, abbé de Stavelo et de Malmedi en 653, évêque de Maëstricht en 662, massacré par des scélérats en 668; sa fête, le 10 septembre.

S. Théodore d'Amasée, dans le Pont, dit le Tiron, martyr l'an 306; l'Eglise en fait mémoire le 9 novembre.

S. Théodore, évêque de Marseille, mort vers l'an 594. M. Baillet rapporte sa vie au 2 janvier.

S. Théodore, archevêque de Cantorberi, sacré à Rome le 26 mars 668, par le pape Vitalien, mort l'an 690; sa fête, le 19 septembre, jour de sa mort.

S. Théodore-Studite, abbé à Constantinople, mort le 11 novembre 826; sa fête, le 12 du même mois.

Le bienheureux Théodoret, évêque de Cyr, dans la Syrie euphratésienne, l'une des plus grandes lumières de l'Eglise, au cinquième siècle; mort vers l'an 458.

S. Théodose, archimandrite en Palestine; mort le 11 janvier 529.

S. Théodote-le-Cabaretier, martyr à Ancyre, en Galatie, l'an 303; sa fête, le 18 mai à Rome.

S. Théodote, ou Théodore de Sicée, évêque d'Anastasiople, en Galatie, mort l'an 613; sa fête, chez les Grecs, le 22 avril, jour de sa mort.

S. Théophane, abbé de Mégalagre, près de la Propontide, auteur d'une Chronographie; mort en exil, dans l'île de Samothrace, pour la défense des saintes Images, le 12 mars 818.

Ste. Thérèse, vierge, réformatrice des Carmes-Déchaussés, aidée de saint Jean-de-la-Croix, en 1568; morte l'an 1582, le 4 octobre, devenu le 14, à cause du retranchement de dix jours, fait en cette année-là; sa fête, le 15 du même mois.

S. Thibaud, *Theobaldus*, prêtre et ermite, mort près de Vicence, un vendredi, le dernier jour de juin, indiction IV, sous le règne de l'empereur Henri IV, fils et successeur de Henri III. Les caractères du tems de la mort de notre saint, dit M. Baillet, spécifiés par l'auteur de sa Vie, semblent marquer assez nettement l'an 1066, si ce n'est que la quatrième année de l'indiction ne devait commencer qu'au mois de septembre suivant; mais il se trompe sur ce dernier point. La quatrieme indiction commençait réellement au mois de septembre 1063. Ce Thibaud descendait des comtes de Brie et de Champagne; sa fête, le 1er. juillet.

S. Thibaud, abbé de Vaux-de-Cernai en 1234, mort le 8 décembre 1247; sa fête, le 8 ou le 9 juillet.

S. Thierri, *Theodoricus*, disciple de saint Remi, de Reims, et

abbé du Mont-d'Hor, près de cette ville, mort vers l'an 533, le 1er. juillet, qui est le jour de sa fête.

S. Thierri, *Théodoricus*, évêque d'Orléans vers l'an 1016; mort le 27 janvier 1022, à Tonnerre.

S. Thiou, ou Théodulfe, troisième abbé du Mont-d'Hor, ou de Saint-Thierri, près de Reims, vers l'an 541; mort le 1er. mai vers l'an 590.

S. Thodart, ou Audart, *Theodardus*, évêque de Narbonne le 15 août de l'an 885, patron de Montauban; mort le 1er. mai 893.

S. Thomas, apôtre; sa fête, le 21 décembre, chez les Latins; le 6 octobre, chez les Grecs.

S. Thomas-Becket, archevêque de Cantorberi, ordonné le 3 juin 1162, martyrisé le 29 décembre 1170; canonisé en 1173; sa translation en 1222; sa fête principale, à Rome, le 29 décembre; à Paris, le 7 juillet, qui est le jour de sa translation. Il est à remarquer qu'en Espagne, lorsque cette fete tombe un dimanche, on la renvoie au 5 janvier suivant, parce que dans ce royaume, le 30 décembre est rempli par la translation de saint Jacques. Ceux des anciens chroniqueurs qui commencent l'année à Noël, mettent la mort de saint Thomas en 1171.

Le bienheureux Thomas, prieur de Saint-Victor de Paris en 1113, assassiné, probablement le 17 août, et enterré le 20 du même mois de l'an 1133 (Mabillon).

S. Thomas-d'Aquin, dit le Docteur Angélique, ou l'Ange de l'école, mort le 7 mars 1274; canonisé en 1323: sa fête, à Paris, le 18 juillet, à Rome, le jour de sa mort. Translation, 1359.

S. Thomas-de-Villeneuve, archevêque de Valence, en Espagne, l'an 1544, mort le 8 septembre 1555; sa fête, le 18 septembre.

S. Tibère, ou Tiberi, et ses compagnons, martyrs dans la Gaule narbonnaise, à Cesseron, ou Cessarion, entre Agde et Pezenas, sous les empereurs Dioclétien et Maximien; leur fête, le 10 novembre.

SS. Tiburce, Valérien et Maxime, martyrs au deuxième ou troisième siècle; leur fête, le 14 avril.

S. Tiburce, martyr à Rome au mois d'août 286; l'Eglise en fait mémoire le 11 du même mois.

S. Timothée, disciple de saint Paul, et évêque d'Ephèse, martyr l'an 97; sa fête, à Rome, le 24 janvier; à Paris, le 31 mars.

S. Timothée et saint Apollinaire, martyrs à Reims, au troisième ou quatrième siècle; leur fête, le 23 août.

S. Timothée, martyr à Rome au quatrième siècle, honoré, avec saint Hippolyte et saint Symphorien, le 22 août.

S. Trivier, *Triverius*, moine de Thérouenne, mort dans le sixième siècle; sa fête, le 16 janvier.

La Toussaint, ou la fête de tous les Saints, le 1er. novembre.

S. Troien, ou Trojan, *Trojanus*, évêque de Saintes vers l'an 511, mort en 532; sa fête, le 30 novembre.

S. Tron, ou Truyem, *Trudo*, prêtre au pays de Liége, fondateur de l'abbaye qui porte aujourd'hui son nom l'an 662; mort le 23 novembre 698.

S. Tropès, ou Torpet, *Torpetius*, martyrisé, à ce que l'on croit, à Pise, dans la persécution de Néron; sa fête, le 17 mai.

S. Trophime, premier évêque d'Arles vers le commencement du deuxième siècle, ou la fin du premier; sa fête principale, le 29 décembre; celle de sa translation, le 30 septembre.

S. Tryphon, saint Respice, l'an 251, et sainte Nymphe, vierge de Sicile au quatrième ou cinquième siècle; l'Église fait mémoire de ces trois saints le 10 novembre.

S. Tugal, ou Tugwal, appelé par les Bretons saint Pabu, en latin, *Tugdwaldus*, ou *Pabutugwaldus*, en ajoutant à son nom *Pabu*, qui, en breton, veut dire *père*; abbé de Tréguier, vers 523; évêque de Lexobie, en Basse Bretagne, vers l'an 532, mort probablement le 30 novembre 553. Il est patron de la ville de Tréguier, en Bretagne, de Laval, au Maine, et de Château-Landon, en Gâtinais.

S. Turiaf, ou Thuriau, *Thuriavus*, ou *Thuriannus*, évêque en Bretagne l'an 733, mort vers l'an 749; il est honoré le 13 juillet.

S. Tychique, disciple de saint Paul, évêque de Colophon, en Ionie, suivant les Grecs; ce qui n'est nullement sûr; sa fête, chez les Latins, le 29 avril.

U.

S. Ubald, évêque de Gubbio, en Ombrie, en 1129 mort le 16 mai 1160; canonisé en 1192.

S. Ulric, ou Udalric, *Udalricus*, évêque d'Ausbourg en 923, mort l'an 973, le 4 juillet; canonisé l'an 993, dans le concile de Latran. On prétend que c'est le premier exemple de la canonisation juridique et solennelle des saints, faite hors de leurs diocèses; la fête de saint Ulric, le 4 juillet.

S. Ultan, *Ultanus*, abbé de Fosse, puis de Péronne, mort vers l'an 680; sa fête, le 1er. mai.

S. Urain, ou Véran, *Uranius*, ou *Veranius*, évêque de Cavaillon, au comtat Vénaissin, au sixième siècle; mort le 11 novembre, après l'an 589. C'est celui dont le Martyrologe romain parle au 19 octobre, et dont il met le culte au diocèse d'Orléans.

S. Urbain, pape, au mois d'octobre de l'an 223; mort le 25 mai de l'an 230; sa fête, le 25 mai.

S. Urbain, évêque de Langres au cinquième siècle; sa fête, le 23 janvier.

S. Urbique, ou Urbice, évêque de Clermont, en Auvergne, au troisième ou quatrième siècle. On en fait mémoire le 3 avril.

S. Ursin, premier évêque de Bourges, au second ou troisième siècle; sa fête principale, autrefois, le 29 décembre; dans le nouveau bréviaire du diocèse, le 9 novembre.

S. Ursmar, second abbé de Lobbes vers l'an 686, puis évêque apostolique, ou régionnaire; mort le 18 avril de l'an 713.

Ste. Ursule et ses compagnes, martyres au quatrième ou cinquième siècle; leur fête, le 21 octobre.

V.

S. Vaast, *Vedastus*, évêque d'Arras en 499, mort, comme l'on croit, l'an 540, le 6 février, qui est le jour de sa fête.

S. Valbert, ou Gaubert, troisième abbé de Luxeu l'an 625, mort l'an 665; sa fête, le 2 mai. Il ne faut point le confondre, comme font quelques modernes, avec le comte Valbert, père de saint Bertin.

Ste. Valburge, ou sainte Avaugour, *Valburgis*, première abbesse de Heindenheim, au palatinat de Bavière, en 754, morte en 780; ses fêtes, le 25 février et le 2 mai.

S. Valentin, prêtre et martyr à Terni, en Italie, l'an 306; l'Eglise en fait la fête le 14 février.

S. Valère, martyr, au diocèse de Soissons vers l'an 287; sa fête, avec celle de Saint-Rufin, le 14 juin.

S. Valère, évêque de Trèves au troisième siècle; sa fête, le 29 janvier.

Ste. Valère, vierge et martyre, en Limosin, après le milieu du troisième siècle; sa fête, à Rome, le 9 décembre; le 10, à Paris.

S. Valeri, *Walaricus*, ou *Gualaricus*, premier abbé du monastère qui porte aujourd'hui son nom, en Picardie, vers l'an 614; mort le 12 décembre 622.

S. Valérien, martyr à Tournus, en Bourgogne, le 15 septembre 179; sa fête, le jour de sa mort, renvoyée au 17 de ce mois en plusieurs églises.

S. Vandrille, *Wandregisilus*, fondateur en 648, et premier abbé de Fontenelle, au pays de Caux, mort le 22 juillet 667, suivant les modernes. Mais s'il est né sous le règne de Dagobert, comme le dit l'ancien auteur de sa Vie, et qu'il soit parvenu jusqu'à 96 ans; il doit avoir cessé de vivre beaucoup plus tard.

S. Vanne, *Vitonus*, *Videnus* et *Victo*, évêque de Verdun l'an 498, mort l'an 525; sa fête, le 9 novembre. *V*. S. Viton.

Ste. Vaudru, Waltrude, *Waldetrudis*, veuve, patronne de Mons, en Hainaut; morte le 9 avril 686.

S. Venant, *Venantius*, abbé à Tours vers la fin du cinquième siècle; sa fête, le 13 octobre.

S. Venceslas, duc de Bohême, martyr à Prague l'an 923; sa fête, le 28 septembre.

S. Vénérand, évêque de Clermont, en Auvergne, probablement l'an 394; mort vers l'an 423, la veille de Noël, 24 décembre.

S. Véran, *Veranus*, ou *Veranius*, évêque de Vence, en Provence, probablement avant le milieu du cinquième siècle, mort vers l'an 467; sa fête, le 9 ou 10 septembre. On met, sans aucun fondement certain, et même contre la vraisemblance, un autre saint Véran, évêque de Lyon, que l'on fait vivre après le milieu du cinquième siècle. Voyez le nouveau *Gallia*, *Christiana*, et plus haut *S. Urain.*

Ste. Victoire, vierge, martyre à Rome, ou dans les environs, en 249; sa fête, le 23 décembre.

Ste. Victoire, vierge d'Afrique, martyre à Carthage en 304, avec saint Saturnin et ses autres compagnons; sa fête, le 11 février.

S. Victor, pape l'an 193, mort en 202; sa fête, avec celle de saint Nazaire, le 28 juillet.

S. Victor, de Marseille, et ses compagnons, martyrs en 303; leur fête, le 21 juillet.

S. Victoric, martyr près d'Amiens au troisième ou quatrième siècle; sa fête, avec celle de S. Fuscien et S. Gentien, ses compagnons, le 11 décembre.

S. Victorien, proconsul d'Afrique, et ses compagnons, martyrs, sous les Vandales, en 484: on en fait mémoire, le 23 mars.

S. Victrice, *Victricius*, évêque de Rouen vers l'an 383, mort vers 408, selon M. Baillet; sa fête, le 7 août.

S. Vigile, évêque de Trente en 385, martyrisé par des paysans idolâtres, l'an 405; sa fête, le 26 juin.

S. Vigor, évêque de Baïeux, mort le 1er. novembre, plus de douze ans avant le milieu du sixième siècle; sa fête, renvoyée au 3 du même mois.

S. Vincent, diacre et martyr de Sarragosse le 22 janvier, à ce que l'on croit, de l'an 304.

plus de vraisemblance, que saint Xyste et saint Sinice, son collégue dans le gouvernement des églises de Reims et de Soissons, qui n'en faisaient originairement qu'une, suivant eux, sont beaucoup plus anciens que la fin du troisième siècle; leur fête, le 1er. septembre.

Y.

S. Yon, *Jonius*, *Jonas* et *Ion*, prêtre et martyr du diocèse de Paris, au troisième siècle. On en fait la fête, le 5 août.

S. Yriez, ou Yrier, ou Ereie, en quelques endroits, *Aredius*, ou *Aridius*, chancelier du roi d'Austrasie Théodebert Ier., ensuite premier abbé d'Atane, en Limosin, vers l'an 550; mort en 591, le 25 août, qui est le jour de sa fête, dans son abbaye, aujourd'hui (1787) collégiale de chanoines, soumise au chapitre de Saint-Martin de Tours.

Ste. Ysoye, ou Eusebie, *Eusebia*, abbesse de Hamaige, au diocèse d'Arras; morte le 16 mars, vers l'an 660.

S. Yved, ou Evode, *Evodius*, évêque de Rouen, au cinquième siècle. Le Martyrologe romain en fait mention, le 8 octobre.

Yves de Chartres, qualifié saint dans le diocèse de Chartres, et parmi les chanoines réguliers; premier abbé de Saint-Quentin de Beauvais en 1078, sacré évêque de Chartres, sur la fin de 1090, probablement; mort le 23 décembre 1115, ou 1116.

S. Yves, official et curé en Bretagne, dit l'Avocat des Pauvres, vivait aux treizième et quatorzième siècles. Il est mort le 19 mai 1303, et fut canonisé le 19 mai 1347; sa fête, à Paris, le 19 mai.

Z.

S. Zacharie, pape, sacré le 30 novembre 741, mort le 14 mars 752, et honoré le 15 du même mois, qui est le jour de sa sépulture dans l'église de Saint-Pierre de Rome.

S. Zéphirin, pape, en 202, selon l'opinion qui nous paraît la plus probable; mort le 20 décembre 218. Il est honoré, le 26 août.

S. Zozime, pape, sacré le 18 mars 417; mort le 26 décembre 418.

PRÉCIS HISTORIQUE

DE LA FORME DE L'ANNÉE

CHEZ LES ANCIENS HÉBREUX,

ET DE L'ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER

CHEZ LES JUIFS MODERNES.

Les anciens Hébreux, avant leur retour d'Égypte, commençaient leur année à l'équinoxe d'automne. Mais ce grand événement étant arrivé au mois de *Nisan*, pour solenniser la mémoire de cette délivrance, ils firent commencer leur année par ce mois, qui se trouvait toujours vers l'équinoxe du printems : et telle a toujours été leur année ecclésiastique, par laquelle se réglaient leurs jeûnes, leurs fêtes, et tout ce qui regarde la religion; mais pour les affaires purement civiles, comme les actes et les contrats séculiers, on ne laissait pas de retenir l'ancienne forme, qui la faisait commencer au mois de *thisri*, à l'autre équinoxe. C'était selon cette dernière forme que se réglaient les jubilés, les années sabbatiques, et toutes les autres dates des affaires civiles : comme c'est encore par-là que commencent leurs années de la création, et celle de leur ère des contrats ; les deux seules époques dont ils se servent.

Leur ancienne forme d'année était fort grossière : elle n'était fondée sur aucune règle, ni sur aucun calcul astronomique ; c'était seulement un certain nombre de mois lunaires, dont la vue seule reglait la longueur. Quand ils voyaient la nouvelle lune, ils comptaient un nouveau mois, qui, par conséquent, devait

être, tantôt de vingt-neuf, et tantôt de trente jours, selon que la nouvelle lune paraissait plutôt ou plus tard ; car le cours synodique de la lune, c'est-à-dire, le tems qui s'écoule d'une nouvelle lune à l'autre étant de vingt-neuf jours et demi, ce demi-jour, avec l'autre demi-jour du mois suivant, en faisait un entier, qui rendait ce second mois un mois de trente jours ; de sorte que leurs mois étaient alternativement de vingt-neuf et trente jours. Comme ils avaient remarqué qu'il n'y en avait jamais qui eussent moins de vingt-neuf jours, ils ne cherchaient jamais la nouvelle lune que la nuit d'après le 29. Si elle paraissait, le jour suivant était le premier du nouveau mois. D'un autre côté, leurs mois n'avaient jamais plus de trente jours ; et ainsi ils ne cherchaient jamais la nouvelle lune après la nuit qui suivait le trentième jour ; et s'ils ne l'apercevaient pas alors, ils concluaient que cela venait de quelques nuages qui la cachaient ; et sans attendre davantage, ils prenaient le jour suivant pour le premier du nouveau mois. Douze de ces mois composaient leur année ordinaire ; mais comme douze mois lunaires ont onze jours de moins que l'année solaire, chacune de ces années ordinaires finissait onze jours trop tôt, ce qui, en trente-trois ans, aurait fait parcourir au premier jour de l'année toutes les saisons en reculant, l'aurait enfin ramené à-peu-près au même point, et aurait en même tems gagné une année entière sur le soleil ; c'est-à-dire qu'au lieu de ces trente-trois années lunaires, il n'y aurait eu, pendant ce tems-là, que trente-deux années solaires, comme cela arrive parmi les Turcs qui se servent de cette année purement lunaire. Les Israélites, pour prévenir cet inconvénient qui aurait bouleversé toutes les saisons, ajoutaient tous les deux ou trois ans, à leur année ordinaire, un mois intercalaire qui ramenait, quoiqu'un peu grossièrement, leur année composée de mois lunaires à l'année solaire, et empêchait ces deux années de s'écarter jamais l'une de l'autre de plus d'un mois.

C'étaient leurs fêtes qui les obligeaient à prendre ces précautions : car la Pâque, dont le premier jour était fixé au milieu du mois *nisan*, demandait, outre l'agneau pascal, l'offrande de la gerbe, pour les prémices de la moisson des orges ; et la Pentecôte, qui se célébrait cinquante jours après le 16 de *nisan* (jour que s'offrait cette gerbe), demandait aussi qu'on offrît deux pains pour les prémices de la moisson du froment ; et enfin, la fête des Tabernacles, qui commençait toujours le 15 de *thisri*, était aussi fixée à la fin de la récolte. Il est clair que la Pâque ne pouvait se célébrer dans les formes que dans la saison où les agneaux étaient bons à manger, et l'orge prêt à couper ; la Pentecôte, que quand le froment était mûr ; et la fête des Taber-

nacles, qu'après les vendanges et la récolte des olives. Ces fêtes étant donc fixées par la loi à ces différentes saisons, il fallut nécessairement avoir recours à l'expédient de l'intercalation, qui les ramenait toujours, à un mois près, au même temps de l'année solaire, dont dépendent les saisons.

Voici la règle qu'ils s'étaient faite pour cela. Selon le cours ordinaire, quand le 15 de *nisan*, qui était le premier jour des pains sans levain et de la Pâque, devait arriver avant l'équinoxe du printems, on intercalait un mois; ce qui reculait la Pâque d'un mois entier, et avec elle toutes les autres fêtes qui en dépendaient; car la Pentecôte était cinquante jours après, à compter du second jour de la Pâque, ou du 16 de *nisan*, que s'offrait la gerbe; et la fête des Tabernacles, six mois après le commencement de la Pâque, puisque le premier de la Pâque était le 15 de *nisan*; (car le 14, quoiqu'on y dût égorger l'agneau pascal entre les deux vêpres, n'était proprement que la vigile de cette solennité); et que le 15 de *thisri*, à six mois de là, était aussi le premier de la fête des Tabernacles.

Pour avoir une idée plus distincte de ceci, il faut remarquer la suite des mois hébreux que voici: 1°. *nisan*, 2°. *jiar*, 3°. *sivan*, 4°. *thamuz*, 5°. *ab*, 6°. *elul*, 7°. *thisri*, 8°. *marchesvan*, 9°. *casleu*, 10°. *tebeth*, 11°. *sabath*, et 12°. *adar*. C'étaient ces douze mois qui composaient leur année ordinaire; mais dans leur année extraordinaire, il y en avait un treizième qu'on intercalait après *adar*, et qu'on appelait par cette raison *veadar*, le *second adar*; de sorte que l'année extraordinaire avait treize mois. Posons donc, à présent, que l'équinoxe du printems dût tomber sur le 21 mars, par exemple, où il est à peu près de nos jours; et que le 15 de *nisan* (premier jour de la solennité de Pâques), tombât dans le cours ordinaire sur le 20 mars, un jour avant l'équinoxe. Quand ils surent assez d'astronomie pour prévoir cela, ils intercalaient un mois après celui d'*adar*; et ce mois était de vingt-neuf ou de trente jours, selon que cela se rencontrait dans le cours ordinaire de la lune: nous le supposerons ici de trente. Par cette intercalation, le premier de *nisan*, qui commence l'année, au lieu d'être le 6 mars, comme il aurait été dans le cours ordinaire, est porté trente jours plus loin au 5 avril, et la Pâque au 19 de ce mois. Mais l'année suivante commençant, par la raison qu'on a vue ci-dessus, onze jours plutôt, le premier de *nisan* tomberait sur le 25 mars, et le jour de Pâques sur le 8 avril; l'année d'après, le premier de *nisan* tomberait, par la même raison, le 14 mars, et le premier de Pâques le 28. L'année qui suivrait cette dernière, dans le cours ordinaire de ce calcul, le premier de *nisan* tomberait sur le 3 mars, et le premier de la Pâque le 17; ce qui obligerait à faire

une nouvelle intercalation d'un mois, parce que ce 17 mars est avant l'équinoxe, et ainsi de suite pour les années suivantes. De sorte que le premier de *nisan*, qui était aussi le premier jour de leur année, tombait toujours entre les quinze jours qui précèdent et les quinze jours qui suivent l'équinoxe du printems; c'est-à-dire dans l'espace de trente jours, dont l'équinoxe est le milieu; et ce premier de *nisan*, une fois fixé, fixait aussi le commencement de tous les autres mois, ainsi que toutes les fêtes et les jeûnes attachés à certains jours de ces mois.

Mais cette manière grossière de former leurs mois et leurs années, ne fut en usage que tandis qu'ils furent en possession du pays de Chanaan, où ceux qui étaient chargés du soin de régler ces sortes d'affaires, se trouvaient à portée de leur faire savoir assez promptement, ce qu'ils avaient arrêté. Leur dispersion les obligea à chercher quelque chose de plus sûr et plus constant, et d'avoir recours au calcul astronomique et aux cycles, pour régler leurs nouvelles lunes, leurs intercalations, leurs fêtes et tout le reste, d'une manière uniforme, dans tous les lieux où ils se trouvaient répandus.

Le premier cycle qu'ils employèrent fut celui de 84 ans. Ils s'en servirent pour fixer leur Pâque, et tout le reste de l'année. Mais il est à propos d'observer ici que, malgré les divers édits des rois de Perse, en faveur des Juifs, qui leur accordaient le retour dans leur patrie, il y en eut un grand nombre qui refusèrent d'en profiter, et qui restèrent dans la Chaldée, dans l'Assyrie, et dans les autres provinces orientales de ce royaume, où ils avaient été transportés. Il est même fort vraisemblable que ce furent les plus considérables et les plus riches qui prirent ce parti. On comprend aisément qu'ayant acquis des maisons et des terres dans ce pays-là, ils n'étaient guère disposés à quitter de bons établissements, pour aller défricher et cultiver un pays qui avait été abandonné, et laissé en friche pendant un si grand nombre d'années; car, de vingt-quatre classes des enfants d'Aaron, qui furent transportées, il n'en revint que quatre : c'est ce qui fit que, pendant tout le tems du second temple, et même long-tems après, les Juifs s'accrurent si fort dans la Chaldée, dans l'Assyrie et dans la Perse, qu'ils passaient pour être en beaucoup plus grand nombre que les Juifs de la Palestine, dans le tems même que la Judée était le plus peuplée. On ne sait pas comment ces Juifs, de l'Orient, faisoient pour régler leurs fêtes. Cependant, puisqu'ils avaient ce qu'ils appelaient un Prince de la captivité, qui les gouvernait en tout selon la loi, et un sanhédrin qui l'assistait de ses conseils, sans doute qu'ils avaient aussi une méthode fixe pour cela, fondée sur les meilleures règles d'astronomie, d'autant plus que cette science

était portée dans ce pays-là à un plus haut point de perfection que par-tout ailleurs. Il y a beaucoup d'apparence qu'ils avaient un cycle astronomique pour déterminer les nouvelles lunes d'où tout dépendait.

Pour les autres Juifs, on est bien sûr qu'ils se servaient tous du cycle de 84 ans. Plusieurs des anciens pères de l'Église en parlent, et disent que les Juifs s'en servaient depuis long-tems; que les premiers Chrétiens l'avaient emprunté d'eux pour fixer le tems de leur Pâques; et que c'était le premier cycle dont on se fût servi pour cela. Bucherius place le commencement de ce cycle à l'an 162, avant Jésus-Christ. Il semble avoir été fait de la période calippique et de l'octaëteride, jointes ensemble; car il contient justement le nombre de jours que font ces deux périodes, ajoutées l'une à l'autre, pourvu qu'on les compte sur le pied d'années juliennes; puisque les 76 années de la période calippique font 27759 jours, faisant 940 mois lunaires; et l'octaëteride contient 2922 jours, faisant aussi 99 mois lunaires: et ces deux sommes, jointes ensemble, font 30681, le nombre précis des jours qu'il faut pour faire les 84 années juliennes, qui composent ce cycle.

Parmi les pères de l'Église qui parlent de ce cycle, nous pouvons citer saint Epiphane, saint Cyrille d'Alexandrie, et saint Prosper; mais comme ils n'ont pas jugé à propos de nous en transmettre les éléments, nous ne pouvons donner que des conjectures sur ce sujet. Or, nous croyons que les Juifs commencèrent par se servir de la période de Calippe, et que ce fut dans la suite qu'ils y ajoutèrent l'octaëtéride, en partie pour la perfectionner, par rapport à l'usage qu'ils en faisaient, et en même-tems pour la faire passer pour une chose de leur invention. Il n'est pas impossible que cela se soit fait l'an 162 avant Jésus-Christ, comme Bucherius le dit; mais il n'y a guère d'apparence que les Juifs, qui ne venaient que de recouvrer leur Temple par le zèle des Machabées, et d'y rétablir le culte de Dieu, pendant qu'ils étaient si occupés à déraciner les usages païens établis parmi eux, aient introduit alors un cycle emprunté des Païens, et s'en soient servis dans la religion pour fixer leurs nouvelles lunes et leurs fêtes. La conjecture qui paraît la plus vraisemblable, est que les Juifs, dans leur dispersion, depuis le tems d'Alexandre-le-Grand, sentirent la nécessité qu'il y avait d'avoir recours à des calculs astronomiques; qu'ils établirent des règles pour fixer leurs nouvelles lunes et leurs fêtes, afin de les observer tous en même-tems dans les différents pays où ils étaient répandus. Le commencement de ce premier cycle est fixé, par M. Prideaux, à l'an 291 avant Jésus-Christ. Ainsi, suivant le même auteur, le deuxième commença l'an 207; le troisième l'an 123; le qua-

trième l'an 39 avant Jésus-Christ ; et le cinquième l'an 46 de l'ère vulgaire.

On sait que Calippe prétendit, par l'invention de sa période, ajuster le mouvement de la lune avec celui du soleil, et que cette période était celle qui avait le plus de cours parmi les Grecs, de qui, suivant tout apparence, les Juifs l'empruntèrent ; pour déguiser néanmoins son origine, ils ajoutèrent l'octaëtéride à cette période, afin de lui donner un air d'original, et formèrent par ce moyen leur cycle de 84 ans.

Mais par cette addition, bien loin de perfectionner la chose, ils la gâtèrent; car, quoique la période de Calippe n'ajustât pas si exactement le mouvement de ces deux luminaires qu'il n'y eût encore sur le tout 5h. 53′ de plus, que 940 lunaisons moyennes dont était composée sa période : c'était approcher bien près de la dernière exactitude; au lieu que l'addition de 8 ans rendait cette différence d'un jour 6h. 41′ 57″ de moins, que les 1039 lunaisons que devait avoir, suivant nous, le cycle de 84 ans.

Quoi qu'il en soit, l'an 46 de Jésus-Christ, suivant le témoignage de saint Prosper, les premiers Chrétiens commencèrent à se servir de ce cycle, qu'ils avaient emprunté des Juifs ; mais ce cycle avait des défauts qu'on découvrit avec le tems. En conséquence, les pères du concile de Nicée statuèrent : 1°. que la fête de Pâques se célébrerait le premier dimanche d'après la pleine lune qui tombe au jour de l'équinoxe du printems, ou après cet équinoxe qui fut fixé au 21 de mars ; 2°. que le jour de la pleine lune serait toujours le quatorzième depuis la nouvelle lune inclusivement. Ils chargèrent l'église d'Alexandrie de l'exécution de leur décision, et elle s'acquitta de ce devoir en adoptant le cycle de Méton, qui est celui de dix-neuf ans.

Les Juifs, à l'exemple des Chrétiens, firent la même chose, à peu-près dans le même tems; et c'est sur ce cycle qu'est fondée la forme de leur année d'aujourd'hui. Le premier qui travailla à la mettre sur le pied où elle est, fut Rabbi Samuel, recteur de l'école juive de Sora, dans la Mésopotamie. Rabbi Adda, habile astronome, suivit son plan ; et après lui, Rabbi Hillel y mit la dernière main, l'an de Jésus-Christ 360; et étant *nasi*, ou président du sanhédrin, il introduisit la forme d'année qu'ils ont conservée jusqu'à nos jours, et qu'ils disent devoir durer jusqu'à la venue du Messie. (Extrait de l'Histoire des Juifs de Prideaux.)

Comme les Juifs d'à présent conservent encore religieusement la pratique des fêtes qui leur sont prescrites par la loi, ou par leurs traditions, ils ont, pour les diriger, un calendrier tout dressé, dont il suffira d'extraire ce qui a trait au jour fixé pour la célébration de leur solennité pascale, en nous aidant particu-

lièrement de ce qu'en a dit M. Venture, dans le livre qu'il a donné (à Amsterdam 1770), sous le titre de *Calendrier Hébraïque*.

IDÉE DU CALENDRIER JUDAÏQUE.

Quoique les Juifs reconnaissent avec nous une année solaire, composée de 365 jours, quand elle est commune; et de 366, quand elle est bissextile; toutefois, pour le tems et l'ordre de leurs fêtes, et sur-tout pour celle de la Pâque, ils se règlent sur le cours de la lune; ainsi, l'on peut dire, que l'année, qui appartient proprement à leur calendrier, est une année purement lunaire, composée de 12 mois, dont nous avons donné ci-dessus les noms, suivant l'ordre qu'ils tiennent dans leur année légale ou ecclésiastique.

De ces 12 mois, dont quelques-uns sont nommés autrement dans l'Ecriture-Sainte, il y en a cinq qui sont constamment de 30 jours; savoir, le premier, le troisième, le cinquième, le septième et le onzième, qui sont, *nisan*, *siban*, *ab*, *thisri* et *sabath*. Dans les sept autres, il y en a pareillement cinq qui n'ont que 29 jours; savoir, *jiar*, *thamuz*, *elul*, *tebeth* et *adar*; mais celui-ci en a 30 dans les années bissextiles solaires. Les deux qui restent, savoir, *marchesvan* et *casleu*, n'ont quelquefois que 29 jours chacun; d'autres fois l'un en a 29, et l'autre 30; d'autres fois, chacun de ces deux mois a 30 jours; et cette variété en met nécessairement une dans le nombre des jours de leur année lunaire; puisque, suivant que ces deux mois sont tous deux pleins, ou tous deux caves, ou qu'un seul est cave et l'autre plein, l'année doit être ou de 353 jours, ou de 354, ou enfin de 355; et comme ils donnent le nom de *parfaits* ou de *défectifs* aux mois, selon qu'ils sont pleins ou caves, ils nomment aussi *parfaite*, l'année où *marchesvan* et *casleu* ont chacun 30 jours; et *défective*, celle où ils n'en ont chacun que 29; réservant le nom d'année *commune* ou *ordinaire*, pour celle où un seul de ces deux mois est défectif, et qui par-là est composée de 354 jours, comme nos années lunaires communes.

Dans l'ordre civil et politique, les Juifs commencent leur année au septième mois, qui est *thisri*, et qui répond en partie à notre mois de septembre, et en partie à celui d'octobre; de même que chacun de leurs autres mois répond aussi à deux des nôtres, par une partie ou plus grande, ou plus petite, suivant que la lune se renouvelle, plus ou moins avant, dans nos mois communs et solaires. De façon que leur premier mois légal, qui est *nisan*, répond toujours en partie à notre mois de mars,

et en partie à celui d'avril; *jiar*, à ceux d'avril et de mai, et ainsi des autres, dans les années communes.

Quoique chez les Juifs le commencement de leurs mois civils concoure ordinairement avec le jour où la lune se renouvelle, il n'est pourtant pas rare que le mois légal ne commence qu'un jour, et même deux, après la nouvelle lune; ce qu'ils ont soin de marquer dans leur calendrier, pour distinguer le premier jour du mois civil du commencement du mois légal, qu'ils désignent par le mot de *roshode*, à quelque jour que tombe ce commencement, qui répond, ou au second jour du mois, si le mois précédent est défectif; ou au troisième, s'il est parfait, c'est-à-dire de 30 jours; et ces *roshodes*, ou commencements de mois (car c'est ce que signifie ce mot de *roshode*), suivent l'ordre des jours de la semaine; c'est-à-dire que si le *roshode* de *nisan*, par exemple, est un samedi; celui de *jiar* sera le lundi, parce que *nisan* a 30 jours; et comme *jiar* n'en a que 29, le *roshode* de *siban* sera le mardi, et ainsi des autres. Mais la Néoménie, ou la nouvelle lune, qui était un jour consacré à Dieu, par un sacrifice particulier (Nomb. 10, v. 10), est presque toujours le premier jour du mois civil des Hébreux; ce qui fait que, dans notre Vulgate, la Néoménie est assez souvent désignée par le mot *Kalendes*, qui, comme on sait, indique le premier jour du mois. Outre les douze mois dont nous venons de parler, les Juifs en ont un treizième, qu'ils nomment *ve adar*, ou le *second adar*, qui, comme on a vu ci-devant, est le douzième et dernier de leur année légale; et ils se servent, à peu près comme nous, de ce treizième mois intercalaire, pour ramener de tems en tems les années lunaires aux années solaires; ce qui a besoin de quelque explication, que voici.

Le cycle lunaire des Juifs est le même que notre cycle de 19 ans, auquel ils donnent néanmoins un commencement différent : car la première année de notre ère a 2 de nombre d'or; et ce n'est qu'à l'automne de cette même année, suivant eux, que commence la 19me. année de leur 198me. cycle lunaire. Parmi les 19 années dont il est composé, ils en distinguent sept; savoir, les troisième, sixième, huitième, onzième, quatorzième, dix-septième et dix-neuvième, qu'ils font *embolismiques*; c'est-à-dire, qu'à la fin de chacune de ces sept années, ils ajoutent un mois de 30 jours; et cela fondé sur ce que l'année lunaire commune n'étant que de 354 jours, tandis que la solaire commune en a 365, il se trouve par-là que celle-ci surpasse l'autre de 11 jours; ce qui, au bout de 3 ans, fait 33 jours, dont, retranchant 30, pour faire le mois intercalaire *ve adar*, il ne reste que trois jours, qu'on ajoute aux 11 des années suivantes (en retranchant toujours 30, quand on le peut), pour le *second adar*.

En continuant toujours de même jusqu'à la dernière année du cycle, et comptant les douze autres pour des années lunaires communes, il arrive qu'en recommençant le cycle, le soleil et la lune se trouvent, l'un à l'égard de l'autre, dans la même position, à très-peu de chose près, où ils étaient 19 ans auparavant; et qu'ainsi, au bout de ce terme, ces deux astres recommencent à marcher ensemble, pour ainsi dire sur la même ligne; le siége de la lune n'avançant d'un cycle à l'autre que d'environ une heure et demie, c'est-à-dire, $1^{h.}\ 27'\ 31''\ 55'''$.

Si, chez les Juifs, l'année lunaire de 12 mois était toujours de 354 jours, celle de 13 mois serait aussi toujours de 384 jours; mais la première de ces deux sortes d'années pouvant être encore ou défective, ou parfaite, ou commune, il s'ensuit que la seconde peut être de 383, de 384, ou de 385 jours, sans pourtant que cette différence en apporte aucune à la somme des années du cycle, les plus faibles étant compensées par les plus fortes.

On voit par-là que pour ramener les années lunaires aux solaires, et retrouver la nouvelle lune au même jour, et presque à la même heure que dix-neuf ans auparavant, les Juifs emploient le cycle de dix-neuf ans à-peu-près de la même manière que nous; et c'est ce qui fait que nous passons un peu légèrement sur cet article.

Nous remarquerons seulement ici que le cycle lunaire des Juifs, retardant de trois ans sur le nôtre, la lune dut avoir trois jours au commencement de la première année de ce cycle: elle en eut 14 à la fin de cette même année, à quoi si on ajoute 22 pour les deux années suivantes, on aura 36 jours; ce qui fait d'abord un mois lunaire plein qu'on donne à la troisième année, qui par-là se trouve *embolismique;* et joignant aux 6 jours qu'il y a de surplus, les 33 provenants des trois années qui suivent, la sixième doit aussi être *embolismique;* puisque de ces 39 jours, il faut en donner 30, ou un mois plein à la sixième année; après quoi, ajoutant seulement deux fois 11, ou 22 jours aux 9 qui sont restés, on trouvera que c'est la huitième année du cycle qui doit être *embolismique;* au lieu que dans notre nombre d'or, c'est la neuvième; en ajoutant le jour qui reste des 31 qu'on vient de trouver aux 33 des trois années suivantes, et continuant toujours de même, on verra que les sept années *embolismiques* doivent être dans l'ordre marqué ci-dessus; et qu'ainsi cet ordre n'est pas arbitraire: mais il faut prendre garde que pour la régularité du calcul, le dernier mois intercalaire ne doit avoir que 29 jours, afin que des 32 qu'on trouve à la fin de la dix-neuvième année, il en reste 3 pour recom-

mencer le cycle, toujours sur le même pied, qui est de compter que la lune a 3 jours au commencement de la première année; quoique d'ailleurs, cela supposé, on puisse, pour plus grande uniformité, donner 30 jours à ce dernier mois, comme à tous les autres mois intercalaires.

Quoique les Juifs modernes se servent, ou du moins puissent se servir du cycle de dix-neuf ans de la façon qu'on vient de dire, il est néanmoins vrai que tous les calendriers hébraïques, suivant M. Venture, ne roulent que sur quatorze années, sept communes et sept bissextiles; ce qui vraisemblablement doit s'entendre d'années lunaires, dont les communes sont de 354 jours; et les bissextiles, ou plutôt *embolismiques*, sont de 384 jours. Ces calendriers, ajoute le même auteur, ne servent que pour les *roshodès*, *samedis*, *fêtes* et *jeûnes de l'année*, moyennant une table qui indique l'année du calendrier dont on doit se servir : il avertit au même endroit qu'il faut se servir d'autres tables pour les nouvelles lunes, parce qu'elles ne reviennent pas toutes les années au même jour ni à la même heure.

Comme par la loi il était prescrit aux Juifs de célébrer leurs fêtes d'un soir à l'autre, *à vespera usque ad vesperam celebrabitis Sabbata vestra* (Lév. XXIII, 32), peut-être est-ce là ce qui fait qu'ils commencent le jour naturel au coucher du soleil, et qu'ils le finissent au coucher suivant; quoique d'ailleurs ils auraient pu célébrer leurs fêtes d'un soir à l'autre, en commençant et finissant le jour tout autrement qu'ils ne font, à-peu-près comme dans l'église catholique on commence la célébration des fêtes par les vêpres de la veille, sans commencer le jour naturel à l'heure de ces mêmes vêpres. Quoiqu'il en soit de cette façon de commencer et de finir les jours naturels, qui est la même que celle dont se servent encore les Italiens, les Juifs donnent comme nous 24 heures au jour, 12 pour le tems que le soleil est sur l'horizon, et 12 pour celui où il est au-dessous; et ils distinguent les 12 heures du jour artificiel en quatre parties, de 3 heures chacune, donnant à ces quatre parties le nom de première, de troisième, de sixième et de neuvième heures; ce qui revient à nos mots vulgaires de *prime*, *tierce*, *sexte et none*.

La première heure de *prime* commence toujours, selon eux, au lever du soleil; celle de *tierce* vient trois heures apres, de même pour *sexte* et pour *none;* et de là ces heures doivent être plus longues ou plus courtes, suivant que le soleil est plus ou moins de tems sur l'horizon, et commencer aussi plutôt ou plus tard, suivant la même proportion; de façon pourtant qu'ils

comptent toujours midi pour la sixième heure du jour, ou pour la première heure de *sexte*, en quelque tems de l'année que ce soit. Les 12 heures de la nuit sont aussi distinguées, comme chez les anciens Romains, en quatre parties ou *veilles*, chacune de trois heures, plus ou moins grandes, suivant la longueur des nuits.

Quant à l'heure commune, ou la vingt-quatrième partie du jour naturel, que nous divisons en 60 minutes, ils la divisent en 1080 parties, à cause du grand nombre de diviseurs justes qui se trouvent dans ce nombre de 1080, dont 18 parties valent justement une de nos minutes.

Tout ce qu'on vient de dire des années, des mois et des jours des nouveaux Juifs, n'est proprement que pour servir à marquer le tems de la célébration de leurs fêtes, et en particulier des trois principales, dont la première est celle de la Pâque, qu'ils appellent plus volontiers la *fête des Azymes*, et en hébreu *Pessah*, qui signifie proprement *passage*, *transitus*, et qui tombe toujours le 15 de leur premier mois lunaire, qui est *nisan*, c'est-à-dire à la pleine lune de ce même mois. La seconde de ces trois fêtes est celle de la Pentecôte ou des Semaines, en hébreu *Sebuhot*, qui vient toujours 7 semaines ou 50 jours après *Pessah*, et qui, par conséquent, en dépend pour le tems où elle doit être célébrée ; c'était dans la Judée le tems de la moisson. La troisième enfin est la fête des Tabernacles, en hébreu *Succot*, qu'on appelle aussi Scénopégie, mot grec qui signifie *érections des Tentes ;* laquelle tombe au 15 de leur septième mois, c'est-à-dire, à la pleinelune de *thisri* (ou de septembre).

Ces trois fêtes se trouvent marquées et réunies ensemble dans un seul et même passage de l'Ecriture-Sainte. *Tribus vicibus per annum, apparebit omne masculinum tuum in conspectu Domini tui, in loco quem elegerit : in solemnitate Azymorum, in solemnitate Hebdomadarum et in solemnitate Tabernaculorum.* (*Deuter.* XVI, 16) ; et le tems en est marqué, en différents endroits des livres saints, sur-tout pour leur *Pessah*, qui règle le jour du *Sebuhot*, et même toutes les autres fêtes de l'année.

Dans le calendrier hébraïque, chacune de ces trois solennités se trouve marquée sous deux jours consécutifs du mois où elles tombent ; savoir, *Pessah*, le 15 et le 16 de *nisan ; Sebuhot*, le 6 et le 7 de *siban ; Succot*, le 15 et le 16 de *thisri*.

Les Juifs ont des jours de rebut, par lesquels ils ne veulent point commencer l'année, de peur que la fête de Pâques ne tombe ces mêmes jours-là. Ils appellent *Kébies* les autres jours,

par lesquels il est permis de commencer l'année. Ils nomment aussi *Rosch-Haschana* le commencement de l'année civile. Pour ne point commencer l'année, ou célébrer les fêtes aux jours de rebut, on fait une translation de férie, quand le cas y échoit. La méthode pour faire cette translation est fondée sur ce proverbe : *Nunquàm nisan in Badu*, *nunquàm thisri in Adu*. Voici quel est le sens de ce proverbe. *Badu* répond à ces nombres 2, 4, 6; et *Adu*, à ceux-ci, 1, 4, 6. Les Juifs veulent donc dire par ces mots, *Nunquàm nisan in Badu*, qu'il ne faut jamais faire la *Néoménie*, ou nouvelle lune de *nisan*, ni par conséquent Pâques, qui tombe toujours le 15 de cette lune, aux féries 2, 4, 6; et par ceux-ci, *nunquàm thisri in Adu*, qu'on ne doit jamais célébrer la nouvelle lune de *thisri*, par laquelle s'ouvre l'année civile, ni commencer la fête des Tabernacles par les féries 1, 4, 6; et comme la Pentecôte est le cinquantième jour après Pâques, et doit par conséquent tomber à la férie qui suit celle où l'on a fait Pâques, ils veulent aussi qu'on ne fasse jamais la Pentecôte aux féries 3, 5, 7. C'est ainsi qu'ils remettent ces fêtes aux jours licites, qu'ils appellent *Kébies*. Ayant une fois fixé la *kébie* de *thisri*, ils voient de quelle espèce sera l'année. Pour cela, ils ôtent la *kébie* de cette année de celle de l'année suivante, en y ajoutant 7, si l'on ne peut pas sans cela faire la soustraction; et suivant que le reste est 3, ou 4, ou 5, ils concluent que l'année est défective, ou commune, ou parfaite; que si ce reste est 5, ou 6, ou 7, ils disent que l'année est embolismique, ou défective, ou commune, ou parfaite. Supposons donc que la *kébie* de cette année soit la férie 3, et que la *kébie* de l'année qui vient soit la septième férie; de 7, ôtez 3, restera 4, qui fera connaître que l'année est commune et ordinaire.

Ainsi de ce que nous venons de dire il résulte que le premier de *Pessah*, qui est toujours le 15 de *nisan*, ne tombe jamais les lundi, mercredi et vendredi, ni le premier jour de *Sébuhot*, aux mardi, jeudi et samedi; non plus que le premier de *Succot*, aux dimanche, mercredi et vendredi, pour parler comme M. Venture, qui a effectivement disposé son Calendrier de façon que le premier des deux jours de ces trois fêtes ne s'y trouve jamais marqué sous un des jours prohibés de la semaine; et cela, pour ne pas déranger l'ordre de certaines autres fêtes, qui se règlent sur ces trois premières, et en particulier sur les premiers jours de *Pessah*, comme on l'a déjà dit.

Or ce *Pessah* devant toujours être célébré à la pleine lune de leur premier mois légal, qui est *nisan*, il leur faut un moyen de

connaître cette pleine lune, soit immédiatement en elle-même, soit par le moyen de la nouvelle lune de ce même mois ; et c'est sur quoi les Juifs modernes ne sauraient être embarrassés, puisque, outre leur Calendrier annuel, ils ont encore des Tables particulières pour toutes les nouvelles lunes de plusieurs années ; mais sans avoir besoin de ces Tables, il leur suffit de connaître le jour et l'heure de la nouvelle lune d'un mois quelconque, pour trouver, à peu de chose près, la nouvelle lune du mois suivant. La façon dont il s'y prennent, pour cela, est toute simple et naturelle ; c'est d'ajouter, à la nouvelle lune connue, une lunaison entière, c'est-à-dire un mois synodique lunaire, qui est de 29 jours, 12 h. 44' et 3".

Voici comment ils font cette addition. Ils comptent, pour le premier de ces 29 jours, celui où la lune connue a été nouvelle ; et pour remplacer ce qui manque à ce jour, ils joignent les heures et les minutes qui s'en sont écoulées jusqu'à cette nouvelle lune, aux 12 h. et 44' de la lunaison, en négligeant ici les 3 secondes ; et cette somme totale de jours, d'heures et de minutes, conduit à la nouvelle lune du mois suivant, à peu de chose près. Par exemple, en l'année 1785, la nouvelle lune de *nisan* est marquée, dans le Calendrier hébraïque, au jeudi 10 mars, à 11 h. 45' du soir ; ou, ce qui est la même chose, à la 23e. heure 45' de ce jeudi. A ces 23 heures 45', ajoutez d'abord les 12 h. 44' de la lunaison, vous aurez un jour 12 h. 29' ; à quoi joignant les 29 jours, depuis et compris le jeudi 10 mars, vous tomberez au samedi 9 avril, à 29' après midi ; ce qui est le tems de la nouvelle lune du mois suivant : savoir, de *jiar*. Cette opération se peut faire aussi, par voie de soustraction, de cette autre manière, qui nous paraît un peu plus claire, et qui souvent est plus courte et plus commode. Retranchez d'un mois synodique l'âge qu'avait la lune à la fin du jour où elle a été nouvelle, mais sans compter ce jour : le reste montrera le jour, l'heure et la minute où la lune du mois suivant sera nouvelle. Ainsi, dans l'exemple proposé, la lune de *nisan* ayant été nouvelle, le jeudi 10 mars, à 23 h. 45', elle n'avait donc en tout, à la fin de la vingt-quatrième heure de ce jour, que 15 minutes, qui étant ôtées de 29 jours, 12 h. 44', et comptant le reste à commencer au 11 mars, vous finirez également au 9 avril, à 29' après midi : moment exprimé dans le Calendrier de M. Venture, par 0 h. 29' du soir, ce qui est la même chose : car il compte les heures comme nous. Si l'on compare le tems de cette dernière nouvelle lune avec le tems astronomique, on ne le trouvera en retard que d'environ 16 h. 35' : puisque dans les Ephémérides de 1785, cette lune est marquée nouvelle au 8 avril, à 7 h. 54' du soir.

Si, dans le Calendrier hébraïque, la lune de mars était marquée comme dans les Ephémérides, celle d'avril, en opérant comme on a dit, se trouverait le 8, à 11 h. 26′ du soir, c'est-à-dire, environ 19 minutes plutôt que dans le Calendrier, et 16 h. 35′ en tout, plus tard que dans les Ephémérides; ce qui montre que, pour avoir le vrai tems d'une nouvelle lune, il ne suffit pas toujours d'ajouter une lunaison parfaite à la précédente, prise même astronomiquement; mais au moins, par ce moyen, il semble que la lune juive ne devrait jamais s'écarter d'un jour entier de la lune astronomique; il peut même arriver que celle-ci soit devancée de quelque peu par celle des Juifs, à raison de l'irrégularité des mouvements de la lune.

On observera de plus, que, dans le Calendrier donné par M. Venture, l'année 1785 est marquée sous le cycle lunaire 16; mais cette seizième année du cycle ne sert que depuis notre mois de janvier, jusqu'à l'équinoxe d'automne, ou, pour mieux dire, jusqu'à leur mois de *thisri* exclusivement, et alors commence leur dix-septième année du même cycle : cela suit naturellement de ce que les Juifs modernes font remonter ce cycle à l'automne de l'an 3761, avant notre ère, où ils placent la création; car, quoique leur cycle soit composé, comme le nôtre, de 19 années, il retarde de 3 ans, à peu de chose près, sur celui qui est en usage parmi nous, comme il a été dit ci-dessus.

Voilà, à peu près, ce qu'il y a de plus remarquable dans ce qui a rapport au Calendrier des Juifs modernes, qui en font remonter l'origine à l'an 338, puisqu'ils prétendent que l'an 1431, depuis sa formation, concourt avec l'an 1769 de notre ère vulgaire; ce qui prouverait dans leurs anciens rabbins une connaissance peu commune, dans ce tems-là, du cours et des mouvements de la lune, dont la révolution synodique se trouve marquée dans leur Calendrier d'une façon aussi juste et aussi précise, que dans nos meilleurs livres d'astronomie. Mais il ne paraît pas qu'ils aient si bien connu le cours du soleil, ni même qu'ils s'en soient beaucoup occupés, soit qu'ils ne soupçonnassent aucune erreur dans le calcul de Sosigènes, qui avait déterminé l'année julienne à 365 jours et six heures, quoiqu'il s'en faille d'environ onze minutes 15″; soit plutôt parce que toutes leurs fêtes se rapportant à des mois lunaires, ils n'avaient besoin que de connaître exactement le cours de la lune.

Mais si l'on dit que chez les Juifs, le *Pessah* ne dépendait pas moins de l'équinoxe du printems que de la pleine lune de *nisan;* et qu'ainsi les anciens Rabbins n'ont pu se dispenser de rechercher le vrai tems de cet équinoxe : il est aisé de répondre que cet examen leur était assez inutile, parce que *nisan* ne com-

mençant jamais qu'assez avant dans le mois de mars, ou même que dans les premiers jours d'avril, quand il est précédé du *ve adar*, il s'ensuit que le premier *Pessah*, qui tombe toujours au 15 de *nisan*, ne saurait précéder l'équinoxe du printems; ce qui serait contre la loi. (*Deut.* XVI. 1.) Je dis le premier *Pessah*, parce qu'ils en ont un second pour ceux qui, à raison de quelque impureté légale, ou parce qu'ils étaient en voyage dans un pays lointain, n'ont pu célébrer le premier; et ce second *Pessah*, qui leur était formellement permis par la loi (*Nomb.* IX. 10 et 11.), doit être célébré au second mois légal, qui est *jiar*, à la pleine lune, de la même manière que le premier; ce second mois pascal se trouve marqué dans leurs livres, sous le nom de *Pessah Scheni.*

Le tems de ces deux Pâques juives est marqué dans l'Ecriture d'une manière si précise, qn'on ne pourrait guère s'y tromper. C'était sur le soir du quatorzième jour de *nisan* ou de *jiar*, (*Quartadecima die mensis ad vesperam*, ibid et alibi.), qu'on immolait l'agneau pascal, et on le mangeait à la première heure de la nuit où commençait le quinzième jour du mois, et le premier de la solennité pascale, qui durait sept jours. Mais il n'en est pas de même tout-à-fait de la Pâque chrétienne : 1°. parce que le jour n'en est point marqué dans le Nouveau Testament; et, en second lieu, parce que l'Eglise, à qui seule il appartient de décider ce point, dès que l'Ecriture n'en dit rien, n'a pas jugé à propos d'attacher la célébration de cette fête à un certain quantième du mois de mars ou d'avril, mais au dimanche qui suit le quatorzième jour de la lune, qu'elle compte pour celle de mars, et qui est la première pleine lune, depuis et compris le 21 de ce même mois, comme savent ceux qui ont un peu étudié le Calendrier romain. Il faut donc convenir que notre façon de trouver le jour de notre Pâque n'est pas tout-à-fait aussi simple que celle dont se servent les Juifs, pour trouver le jour de la leur; et que, de plus, leur méthode, pour connaître le tems de la nouvelle lune de chaque mois, donne ce tems un peu plus juste que ne font nos épactes.

Mais aussi leur calcul, sur ce dernier point, n'est pas si simple ni si populaire que le nôtre, puisqu'il leur faut d'abord savoir le tems de la nouvelle lune précédente; puis y ajouter une révolution astronomique, qui n'est pas connue de tout le monde. Ainsi l'avantage du Calendrier des Juifs sur notre Calendrier réformé, n'est pas aussi grand qu'on pourrait d'abord le croire.

Par rapport à leur méthode, pour trouver la nouvelle lune de chaque mois, nous ajouterons en finissant qu'outre qu'elle

n'est pas assez populaire pour notre calcul ecclésiastique, elle est encore d'une longueur ennuyeuse, quand le mois dont on cherche la nouvelle lune est dans une année éloignée (devant ou après) de celle où se trouve le mois dont la nouvelle lune est connue. Aussi, pour s'épargner cet ennui et cette peine, ont-ils besoin, suivant M. Venture, de Tables particulières où soient marquées leurs nouvelles lunes pour plusieurs années ; au lieu qu'avec le secours de nos épactes, le plus petit calcul suffit pour les trouver dans telle année qu'on voudra, durant une longue suite de siècles ; et que même, avec un léger changement, elles peuvent donner le tems de chaque nouvelle lune, aussi juste que le peut faire le calcul des Juifs.

Pour ne rien omettre de ce qui peut donner une idée suffisante du Calendrier des Juifs modernes, attendu que celui de M. Venture nous a paru obscur ; voici quel est l'ordre et la disposition des mois et des fêtes principales d'une de leurs années légales, *commune* et *ordinaire*, c'est-à-dire, composée de 354 jours, distribués en 12 mois lunaires, qui sont alternativement de 30 et de 29 jours.

CALENDRIER JUDAÏQUE,

Ou ordre et disposition d'une année légale, commune et ordinaire des Juifs modernes, laquelle commence le mardi 23 mars 1784, et finit le vendredi 11 mars 1785.

I. Nisan, 30 jours.

Mars.	Jours juifs.	
23	1	*Roshode.*
24	2	Mort des enfants d'Aaron.
25	3	
26	4	
27	5	Samedi.
28	6	
29	7	
30	8	
31	9	
Avril.		
1	10	Jeûne, pour la mort de Marie, sœur de Moïse.
2	11	
3	12	Samedi.
4	13	
5	14	On immole l'agneau pascal *Tecufa.* 12 h. 0 du m.
6	15	Pâques, *Pessah*, ou fêtes des Azymes.
7	16	Prémices de la moisson des orges.
8	17	
9	18	
10	19	Samedi de *Pessah.*
11	20	
12	21	Septième jour des Azymes.
13	22	Huitième jour des Azymes.
14	23	
15	24	
16	25	
17	26	Samedi et *Pereq* premier.
18	27	Jeûne pour la mort de Josué.
19	28	
20	29	
21	30	*Roshode.*

II.

II. Jiar, 29 jours.

Avril.	Jours juifs.	
22	1	*Roshode.*
23	2	
24	3	Samedi et *Pereq* deuxième.
25	4	
26	5	
27	6	
28	7	Dédicace du temple de Jérusalem, après la profanation d'Antiochus Epiphanes.
29	8	
30	9	
Mai.		
1	10	Samedi et *Pereq* troisième.
2	11	Jeûne, pour la mort d'Elie et la prise de l'Arche.
3	12	
4	13	
5	14	*Pessah scheni* en faveur de ceux qui n'ont pu célébrer la première.
6	15	
7	16	
8	17	Samedi et *Pereq* quatrième.
9	18	*Laglaomer.*
10	19	
11	20	
12	21	
13	22	
14	23	
15	24	Samedi et *Pereq* cinquième.
16	25	
17	26	
18	27	Fête pour l'expulsion des couronnés. Jeûne pour la mort de Samuel.
19	28	
20	29	

III. Siban, 30 jours.

Mai.	Jours juifs.	
21	1	*Roshode.*
22	2	Samedi et *Pereq* sixième.
23	3	
24	4	
25	5	
26	6	La Pentecôte, ou fête des semaines. C'est en ce cinquantième jour, depuis la sortie d'Egypte, que la loi fut donnée à Moïse.
27	7	
28	8	
29	9	Samedi.
30	10	
31	11	
Juin.		
1	12	
2	13	
3	14	
4	15	
5	16	Samedi.
6	17	
7	18	
8	19	
9	20	
10	21	
11	22	
12	23	Samedi.
13	24	Jeûne pour le schisme de Jéroboam.
14	25	
15	26	
16	27	
17	28	
18	29	
19	30	Samedi. *Roshode.*

IV. THAMUZ, 29 jours.

Juin.	Jours juifs.	
20	1	*Roshode.*
21	2	
22	3	
23	4	
24	5	
25	6	
26	7	Samedi.
27	8	
28	9	
29	10	
30	11	
Juillet.		
1	12	
2	13	
3	14	Samedi.
4	15	
5	16	*Tecufa* 8 h. 52 minut. du soir.
6	17	Tables de la loi, brisées par Moïse. Prise de Jérusalem par Tite. Jeûne de Thamuz.
7	18	
8	19	
9	20	
10	21	Samedi.
11	22	
12	23	
13	24	
14	25	
15	26	
16	27	
17	28	Samedi.
18	29	

V. AB, 30 jours.

Juillet.	Jours juifs.	
19	1	*Roshode*. Jeune pour la mort d'Aaron.
20	2	
21	3	
22	4	
23	5	
24	6	Samedi.
25	7	
26	8	
27	9	Le Temple brûlé par les Chaldéens, et ensuite par Tite. Jeûne à cette occasion.
28	10	
29	11	
30	12	
31	13	Samedi.
Août.		
1	14	
2	15	*Tubeab*.
3	16	
4	17	
5	18	Jeûne, parce que la lampe du soir s'éteignit du tems d'Achaz.
6	19	
7	20	Samedi.
8	21	Fête dans laquelle on portait au Temple le bois nécessaire pour les sacrifices.
9	22	
10	23	
11	24	
12	25	
13	26	
14	27	Samedi.
15	28	
16	29	
17	30	*Roshode*.

VI. Elul, 29 jours.

Août.	Jours juifs.	
18	1	*Roshode.*
19	2	
20	3	*Selihot.*
21	4	Samedi.
22	5	
23	6	
24	7	Dédicace des murs de Jérusalem par Néhémie.
25	8	
26	9	
27	10	
28	11	Samedi.
29	12	
30	13	
31	14	
Sept.		
1	15	
2	16	
3	17	Fête pour l'expulsion des Grecs, qui empêchaient les Hébreux de se marier.
4	18	Samedi.
5	19	
6	20	
7	21	
8	22	
9	23	
10	24	
11	25	Samedi.
12	26	
13	27	
14	28	
15	29	

VII. Thisri, 30 jours.

Sept.	Jours juifs.	
16	1	*Roshode*. Ros-haschana : commencement de l'année civile, qu'on célèbre pendant ce jour et le suivant.
17	2	Fête des Trompettes.
18	3	Samedi.
19	4	Jeûne pour la mort de Guedalia (ou Godolias), et abolition des contrats par écrit.
20	5	
21	6	
22	7	Jeûne pour le Veau d'or.
23	8	
24	9	
25	10	Samedi. *Quippur*. Jeûne des expiations.
26	11	
27	12	
28	13	
29	14	
30	15	Fêtes des Tabernacles.
Octob.		
1	16	
2	17	Samedi de *Succot*.
3	18	
4	19	
5	20	*Tecufa*, 3 h. 4 minut. du matin.
6	21	*Hosanna Rabba*, ou fête des Rameaux.
7	22	Semini Hasseret.
8	23	Réjouissance pour la loi. Dédicace du Temple. Simha-tora.
9	24	Samedi. *Bereschit*.
10	25	
11	26	
12	27	
13	28	
14	29	
15	30	*Roshode*.

VIII. MARCHESVAN, 29 jours.

Octob.	Jours juifs.	
16	1	Samedi. *Roshode.*
17	2	
18	3	
19	4	
20	5	
21	6	Jeûne pour la première ruine de Jérusalem.
22	7	
23	8	Samedi.
24	9	
25	10	
26	11	
27	12	
28	13	
29	14	
30	15	Samedi.
31	16	
Nov.		
1	17	
2	18	
3	19	
4	20	
5	21	
6	22	Samedi.
7	23	
8	24	
9	25	
10	26	
11	27	
12	28	
13	29	Samedi.

IX. CASLEU, 30 jours.

Nov	Jours juifs.	
14	1	*Roshode.*
15	2	
16	3	
17	4	
18	5	
19	6	Jeûne au sujet du Livre de Jérémie, déchiré et brûlé.
20	7	Samedi. Mort d'Hérode.
21	8	
22	9	
23	10	
24	11	
25	12	
26	13	
27	14	Samedi.
28	15	
29	16	
30	17	
Décem.		
1	18	
2	19	
3	20	Oraison pour la pluie.
4	21	Samedi. Fête du Mont-Garizim.
5	22	
6	23	
7	24	
8	25	Fête des Lumières, ou purification du Temple sous Antiochus.
9	26	
10	27	
11	28	Samedi.
12	29	Semailles.
13	30	*Roshode.*

X. TEBETH, 29 jours.

Déc.	Jours juifs.	
14	1	*Roshode.*
15	2	
16	3	
17	4	
18	5	Samedi.
19	6	
20	7	
21	8	Jeûne pour la Version des LXX.
22	9	Jeûne dont on ignore le motif, dit D. Calmet: mais selon d'autres, fête pour la délivrance d'Egypte.
23	10	Jeûne pour le siége de Jérusalem par Nabuchodonosor.
24	11	
25	12	Samedi.
26	13	
27	14	
28	15	
29	16	
30	17	
31	18	
Janv.		
1	19	Samedi.
2	20	
3	21	
4	22	*Tecufa*, 10 h. 55 minut. du matin.
5	23	
6	24	
7	25	
8	26	Samedi.
9	27	
10	28	Fête pour l'exclusion des Saducéens hors du Sanhédrin.
11	29	

XI. SABATH, 30 jours.

Janv.	Jours juifs.	
12	1	*Roshode.*
13	2	
14	3	
15	4	Samedi.
16	5	
17	6	
18	7	
19	8	
20	9	
21	10	
22	11	Samedi.
23	12	
24	13	
25	14	
26	15	Premier jour de l'année des Arbres.
27	16	
28	17	
29	18	Samedi.
30	19	
31	20	
Févr.		
1	21	
2	22	
3	23	
4	24	
5	25	Samedi.
6	26	
7	27	
8	28	
9	29	Mort d'Antiochus Epiphanes.
10	30	*Roshode.*

XII. ADAR, 29 jours.

Févr.	Jours juifs.	
11	1	*Roshode.*
12	2	Samedi.
13	3	
14	4	
15	5	
16	6	
17	7	Jeûne pour la mort de Moïse.
18	8	Fête des Trompettes pour les pluies.
19	9	Samedi.
20	10	
21	11	
22	12	
23	13	Jeûne d'Esther.
24	14	Premier *Purim*, ou *Phurim*, petite fête des Sorts.
25	15	Second *Purim*, ou *Phurim*, grande fête des Sorts.
26	16	Samedi.
27	17	
28	18	
Mars.		
1	19	
2	20	
3	21	
4	22	
5	23	Samedi. Dédicace du temple de Zorobabel.
6	24	
7	25	
8	26	
9	27	
10	28	Révocation de l'édit d'Antiochus.
11	29	

Nous avons eu soin d'insérer dans ce Calendrier les *Roshodes*, les *Técufot*, les *samedis*, les *fêtes* et les *jeûnes* de l'année, avec l'attention de placer au lendemain les jeûnes qui tombent le samedi, à l'exception de celui des expiations, qui ne se remet point, dit M. Venture. Nous remarquerons ici que parmi les samedis, ou sabbats de l'année, jours si solennels pour les juifs anciens et modernes, qu'ils distinguent particulièrement ceux qui se trouvent immédiatement après Pâques jusqu'à la Pentecôte; car dans l'intervalle de ces deux fêtes, il y a toujours sept samedis, dont celui qui arrive dans la semaine des Azymes est appelé *samedi de Pessah;* mais si le premier samedi depuis la Pâque tombe le dernier jour des Azymes, on l'appelle *huitième de Pessah*, et les six autres qui suivent sont distingués par la dénomination commune de *Pereq*, c'est-à-dire section ou chapitre. Ces six sabbats sont désignés dans le Calendrier Hébraïque par le mot *Pereq*, pour avertir que c'est dans ces jours qu'on lit dans la synagogue un chapitre ou section du livre d'*Abod*, lequel est inséré dans le Talmud. Ainsi, c'est par cette raison que le second samedi depuis Pâques est appelé *Pereq premier*, parce que c'est en ce jour que l'on commence à lire le premier chapitre de ce livre, et successivement les cinq autres, de manière que la lecture du sixième et dernier chapitre est affectée au samedi qui précède immédiatement *Sabouhot*, ou la fête des Semaines; et cette dénomination des sabbats ou samedis, qui se trouvent dans cet espace, peut servir pour l'intelligence du passage de saint Luc (VI. 1.), qui dit: *Un jour de sabbat, appelé le second-premier, comme Jésus passait le long des blés : in sabbato secundo-primo;* puisque par ce sabbat l'évangéliste ne veut dire autre chose que le second sabbat depuis la solennité de Pâques, comme effectivement ce samedi est le deuxième, quoique appelé second-premier, attendu que c'est en ce sabbat, comme on l'a déjà dit, qu'on commençait la lecture du premier chapitre d'*Abod*, ou pour mieux dire, comme en ce tems-là la doctrine contenue en ce livre n'était point encore écrite, elle s'enseignait de vive voix par un des anciens de la synagogue. Au surplus, on peut consulter les interprètes de l'Ecriture Sainte sur ce sujet. Pour ne rien laisser à désirer, nous allons donner un précis raisonné des fêtes, solennités et jeûnes judïques, que nous avons extraits du Calendrier des Juifs pour l'année 1779.

LE SABBAT est une des fêtes les plus solennelles des Juifs; son institution est aussi ancienne que le monde; il est célébré en mémoire de la cessation de l'ouvrage des six jours, et du repos que l'Eternel prit dans ce même jour (*Gen. II*, 2 et 3.) Le mot Sabbat, en hébreu, signifie cessation et repos. Il est défendu aux Juifs de faire en ce jour aucune œuvre servile, d'écrire, de

traiter d'affaires, de voyager, de s'éloigner même de la ville au-delà de deux mille pas, de porter aucune arme, de toucher au feu, d'apprêter à manger, de porter ce dont on a besoin d'un lieu à un autre, et de jouer des instruments. Le vendredi, environ une demi-heure avant le coucher du soleil, on commence la fête, en allumant des lampes à cette occasion, et on doit avoir tout préparé pour les repas du soir et du lendemain. La fête ne finit tout-à-fait que la nuit du samedi, après la prière du soir; on fait cependant allumer le feu par quelque étranger non juif; pour échauffer les viandes, pour les vieillards, les infirmes; les enfants, et contre la rigueur du froid. Les malades qui sont en danger, et les femmes, dans les premiers jours de leurs couches, peuvent se faire servir par un israélite, sans le secours d'un étranger. On lit dans la synagogue une section du Pentateuqne, tous les samedis de l'année, et quelquefois deux; de sorte que dans un an, on lit tous les livres de Moïse, qu'on a divisés en cinquante-quatre sections, ou leçons.

On commence à les lire immédiatement le premier samedi après les fêtes des Tabernacles; on lui donne le nom de *Sabbat Bereschit*, du nom de la Section; on fait une petite fête, et on finit le Pentateuque le jour de *Simha-tora*. Voyez l'article des fêtes des Tabernacles.

Il y a dans l'année quatre samedis distingués, dans lesquels on lit quelques passsages du Pentateuque, outre la section du jour, lesquels prennent le nom de ces lectures; ce sont, 1°. le samedi *Sheekalim*, c'est-à-dire, des Sicles, en mémoire des Sicles d'argent qu'Amant promit de donner au roi Assuérus, pour qu'il lui livrât le peuple juif. (Esther. III. 9.) Ce samedi est avant ou ensemble avec le *roshode adar;* 2°. le samedi *Zachor*, c'est-à-dire, du souvenir, en mémoire de la défaite des Amalécites, desquels descendait Aman. C'est pourquoi on lit le passage du Deutéronome, XXV. 17, qui en fait mention, et qui commence par le mot *Zachor*. Ce samedi est avant la fête de *Purim;* 3°. le samedi *Para*, c'est-à-dire de la Vache, en mémoire de la Vache rousse que Moïse fit offrir dans le désert, pour purifier, avec sa cendre, tous ceux qui étaient impurs. (Nomb. XIX. 1 et suiv.) Ce samedi est l'avant-dernier, et quelquefois le dernier des *roshodes d'adar;* 4°. le samedi *Hahodes*, c'est-à-dire du mois, en mémoire du premier mois de l'année, dans lequel le peuple juif sortit de l'esclavage de l'Egypte, et où Dieu fit éclater ses miracles, en le délivrant par la voie du législateur Moïse; c'est pourquoi on lit le passage de l'Exode XII. 1, 2, etc., qui commence par le mot *Hahodes*. Ce samedi est avant le *roshode nisan*, ou concourt avec lui. Pour le samedi *Hagadol*. Voyez l'article de Pâques. Les samedis de *Haphsaca*, ou *Séparation*;

sont ceux qui se trouvent quelquefois entre les quatre samedis dont on vient de parler.

Les samedis qui se rencontrent dans les fêtes, prennent le nom des fêtes auxquelles ils sont joints, comme samedi de *Pessah*, de *Souccot*, de *Hanoucca*, de *Roshode*, etc. On nomme communément les trois samedis qui se rencontrent entre le jeûne de *thamuz* et celui d'*ab*, samedi *Dibré*, samedi *Simhouz*, et samedi *Hazon* ou *Echa*, à cause des sections lugubres des prophêtes qu'on y lit, et qui commencent par ces mots. (Jérémie, I et II. Isaïe, I.) Le samedi, qui se trouve immédiatement après le jeûne d'*ab*, est appelé samedi *Nahamon*, mot par où commence la section du prophète Isaïe, XL, qui signifie *consolez-vous*. On nomme enfin samedi de *Teschouba*, ou *Schouba*, celui qui se rencontre entre les jours de *Ros-haschana* et celui de *Quippour*, parce qu'il est dans les jours de pénitence.

La Paque est, comme on l'a dit, la fête la plus solennelle des Juifs, qu'ils célèbrent le quatorzième jour de *nisan*, à la pleine lune de mars, qui est le premier mois de l'année ecclésiastique. Sur le soir, ou plutôt entre les deux vêpres, c'est-à-dire depuis midi et demi, et après avoir immolé le sacrifice continuel, jusqu'au coucher du soleil, on immolait l'agneau pascal, d'abord dans le tabernacle, et ensuite dans le parvis du Temple; on le faisait rôtir, et on le mangeait par familles, au commencement de la nuit suivante, à l'entrée du quinzième jour, avec des laitues amères, et du pain sans levain. Dans l'espace de cinq à six heures, on immolait une quantité immense de victimes. Le nom de cette fête, où l'on immolait et où l'on mangeait l'agneau pascal, s'appelle *Pessah*, c'est-à-dire, passage, du mot hébreu *Pessah*, il a passé, il a sauté, parce que l'ange du Seigneur, passant pour tuer les premiers nés des Egyptiens, fit grâce aux maisons des Israélites, dont les poteaux étaient teints du sang de l'agneau pascal, qu'ils avaient immolé par l'ordre de Dieu. (Ex. XII. 3.) Les premiers nés jeûnent ce même jour tous les ans, en mémoire de cette délivrance.

La cérémonie qu'on fit en Egypte, de prendre l'agneau le dixième jour, et de le garder jusqu'au quatorzième, ne fut que pour cette année-là seulement, et non pas pour les autres. Ce dixième jour fut un samedi, parce que le jour de la sortie de l'Egypte, qui fut le 15, tomba le jeudi. Et à cause du miracle que Dieu fit de faire prendre ce jour-là, en présence des Egyptiens, l'agneau qui était l'idole qu'ils adoraient, on l'a appelé *sàbbat Hagadol*, c'est-à-dire, *le grand samedi*, et c'est celui qui vient immédiatement avant la fête de Pâque.

Ceux qui étaient malades ou impurs, ou qui voyageaient, ou qui avaient quelque empêchement légitime, qui ne leur permît

pas de célébrer la Pâque dans son tems, étaient, avons-nous déjà dit, obligés de le faire le quatorzième jour du mois suivant; c'est ce qu'on appelle *Pessah Scheni*, c'est-à-dire la seconde Pâque. (Nom. IX. 10, 11, etc.) Le quinzième jour du mois pascal est la fête des Azymes, en mémoire de la sortie d'Egypte. Elle dure, selon la loi, sept jours (Ex. XII.), ainsi que l'observent encore ceux qui habitent la Terre-Sainte, ne faisant solennels que le premier et le dernier; mais ceux qui habitent ailleurs la font durer huit jours, suivant l'institution des anciens Rabbins, fondés sur l'usage de leurs prédécesseurs, qui, étant éloignés de la Palestine, et ne sachant précisément quand le *Sanhédrin* marquait les jours des nouvelles lunes, étaient obligés, à cause qu'ils ignoraient le jour précis de la fête, d'en faire un jour de plus, pour ne point manquer de la faire en son tems, parce qu'alors le calendrier n'était point encore en usage. Les deux premiers et les deux derniers jours sont solennels, pendant lesquels on ne peut ni travailler, ni traiter d'affaires; ce qui s'observe presque comme le jour du Sabbat : mais il est permis de toucher au feu, d'apprêter à manger, et de porter ce dont on a besoin d'un lieu à un autre. On appelle ces deux jours de solennité de plus, *les seconds jours de fête de la Captivité*. Durant les quatre jours du milieu, qu'on appelle *Hob-homuhed*, c'est-à-dire, *les jours profanes de la fête*, on ne doit travailler qu'à de certaines choses urgentes, et qui pourraient périr si on les laissait jusqu'après la fête. Mais pendant les huit jours il est défendu de manger, ou d'avoir dans son pouvoir du pain levé, ou du levain quelconque; et à cause de cela on prend un soin extraordinaire d'ôter absolument tout le levain de la maison; et on ne se sert que des ustensiles de table et de cuisine qui ont servi les autres années pour ces mêmes jours.

Le HOMER, qui signifie *Mesure* ou *Gerbe*, est le nom qu'on donnait aux prémices de la moisson que l'on offrait dans le Temple le 16 du mois de *nisan*. La loi ne détermine point de quelle espèce de grain cette gerbe devait être; mais la tradition leur enseigne que ces prémices devaient être de l'orge, parce que cette espèce de grain mûrit plutôt. Il n'était point permis de mettre la faulx dans la moisson avant que cette oblation eût été faite. Et depuis le jour qu'on avait offert ces prémices dans le Temple, avec toute la pompe et toute la magnificence possibles, on comptait sept semaines, ou quarante-neuf jours. (Lévit. XXVIII. 10 et 15.) C'est pourquoi l'on a soin de compter le *Homer*, c'est-à-dire les quarante-neuf jours du *Homer*, depuis le second jour de Pâques jusqu'à la fête des Semaines, qui est le cinquantième jour du *Homer*.

LAGLAHOMER, c'est-à-dire le trente-troisième jour du *Ho-*

mer, est une petite fête que l'on fait en mémoire de la cessation de la mortalité des disciples du rabbin *Hakiba*, qui commencèrent à mourir le premier jour du *Homer*, et cessèrent le trente-troisième. Il n'est point défendu de travailler; plusieurs juifs sont dans l'usage de ne point se faire raser pendant tous ces jours-là, pour marquer le deuil de la mort de ces disciples.

FÊTE DES SEMAINES ou SABOUHOT. Après avoir compté sept semaines pleines, depuis le seizième jour de *nisan*, les Juifs célèbrent avec grande solennité le cinquantième jour, qui est le 6 du mois *sivan*, ou de la lune de mai. Cette fête est célébrée deux jours entiers, qui sont observés comme les deux jours solennels de Pâques. Les habitans de la Terre-Sainte ne la font qu'un jour : elle est nommée *fête des Semaines*, *fête de la Moisson*, et *jour des Prémices*; parce que les sept semaines étant écoulées, on offrait à Dieu en actions de grâces deux pains de froment nouveau, comme les prémices de la moisson. (Ex. et Lévit. XXIII.) On appelle ce jour-là *Hatseret*, c'est-à-dire *conclusion de solennité*, parce que ce jour là terminait entièrement la solennité pascale. A pareil jour, c'est-à-dire le cinquantième depuis que les Israélites furent sortis d'Egypte, la Loi fut donnée à Moïse sur le mont Sinaï. C'est un jour de réjouissance où l'on est dans l'usage d'orner de fleurs les synagogues et les maisons.

FÊTE DES TABERNACLES, ou SOUCCOT, appelée aussi SCÉNOPÉGIE, mot grec qui signifie *érection des Tentes*. Le quinzième jour du mois de *thisri*, ou de la lune de septembre, les Juifs célèbrent pendant neuf jours la fête des Tabernacles, des Tentes, ou des Cabanes, en mémoire de ce que les anciens Israélites campèrent sous des tentes dans le désert en sortant d'Egypte. Les sept premiers jours sont appelés *la fête des Tentes*, ou des *Cabanes*; on les appelle aussi *la fête de la Récolte*, parce qu'elle est célébrée dans l'automne, après la récolte des fruits. Chacun chez soi fait, en un lieu découvert, une cabane couverte de feuillages, tapissée à l'entour et ornée autant qu'on le peut; et pendant ces sept jours, il n'est point permis de manger, de boire, ni même de dormir, s'il est possible, que sous les cabanes. Aussi est-il dit dans le Lévitique, XV. 23: *Vous habiterez sept jours sous les cabanes*. Outre cela, on porte à la synagogue, le premier jour, et pendant tous les autres, le fruit d'un bel arbre, comme de cédra, de palmier, de petites branches de myrte et de saule (*Lévit.* XXIII.), et on se réjouit *devant le Seigneur*. Les deux premiers jours de cette fête sont solennels, comme ceux de Pâques; les cinq jours qui les suivent sont comme les quatre du milieu de Pâques. Ceux qui habitent la Terre-Sainte ne font qu'un seul jour de solennité et six profanes. Tous les jours de la fête, on

fait le tour de l'autel avec les palmes, les branches de myrte et de saule, et le fruit de cédra, excepté le samedi qu'on ne fait point le tour, ni les cérémonies qui l'accompagnent. Le septième jour, qui est appelé *Hoschahana Rabba*, c'est-à-dire le jour du grand *Hosanna*, on fait sept fois le tour de l'autel. Une des principales cérémonies de cette fête est de puiser et de répandre de l'eau sur l'autel avec beaucoup de réjouissance. On la nomme *la réjouissance du puisement*. Le huitième jour de cette fête est appelé *Schemini haghatseret*, c'est-à-dire *la conclusion de la solennité*, et ce jour là est un jour consacré particulièrement à Dieu. Il est célébré avec la même solennité du premier jour; et le neuvième jour, qui est aussi solennel, est appelé *Sim-ha-tora*, c'est-à-dire *la joie de la Loi*, parce qu'on achève de lire tout le Pentateuque, conformément à la division qui en a été faite pour chaque semaine; et comme c'est alors la fin de l'année pour la lecture de la Loi, on choisit deux hommes dans la synagogue qu'on appelle *époux*, dont l'un lit la fin, et l'autre reprend ensuite le commencement; ce qui est accompagné de quelques signes d'allégresse. Celui qui lit la fin est appelé *l'époux de la Loi*, et l'autre *l'époux du commencement de la Loi*. Le samedi suivant est appelé *sabbat Bereschit*, du nom de la première lecture du Pentateuque, qui commence par le mot *Bereschit*, c'est-à-dire *au commencement*. Ceux qui habitent la Terre-Sainte font la fête de *Sim-ha-tora* le huitième jour, parce que ce huitième jour est de l'institution des Rabbins, comme il est dit à l'article de la fête de Pâques.

ROS-HASCHANA, c'est-à-dire *chef de l'an*, est la fête du commencement de l'année civile, que les Juifs célèbrent pendant les deux premiers jours de *thisri*, ou de la lune de septembre, comme il est dit dans le Lévitique (XXIII et XXIV) en mémoire de la création de l'homme; car, selon l'opinion la plus commune parmi les Rabbins, le monde a été créé en automne. Pendant ces deux jours, que les Juifs appellent *jours de jugement*, *jours de souvenir*, *jours de tribulation*, *jours terribles*, et enfin, *jours de pénitence*, ils s'abstiennent de toute œuvre servile, et ils les regardent comme des jours où Dieu juge les hommes, relativement aux actions de l'année passée, et dispose des événements de celle dans laquelle on entre. Ils font plus de prières dans ces jours-là, que dans aucun autre jour de fête de l'année, et ils y rappellent les actions les plus mémorables de leurs anciens patriarches, particulièrement celle du sacrifice d'Isaac, qui a été faite dans ces mêmes jours; ils y sonnent le *schophar*, qui est une espèce de trompette courbe, d'environ un pied et demi, faite de la corne d'un bélier, en mémoire du bélier qui servit d'holocauste en place d'Isaac. Cette trompette était beaucoup en usage parmi les anciens Israélites; on s'en

servait d'abord pour convoquer l'assemblée, pour marquer le départ des troupes, pour annoncer l'année du jubilé. Josué s'en est servi pour abattre les murs de *Jéricho*. On s'en servait dans le tabernacle, pendant les fêtes solennelles, lorsqu'on immolait les holocaustes et les victimes de pacification; et on s'en est servi ensuite dans le Temple pour y annoncer les fêtes solennelles, l'entrée du jour du *Sabbat*, et les jours de la nouvelle lune. De là, il a été ordonné d'après le Lévitique (XXIII) et les Nombres (XVI) de la sonner au *chef de l'an*, pour faire songer au jugement de Dieu, intimider les pécheurs, et les porter à se repentir. Le samedi qui suit immédiatement ces deux jours, est appelé *sabbat de Teschouba*, c'est-à-dire, *le samedi de pénitence;* parce qu'il se rencontre dans les dix jours de pénitence, que l'on compte depuis le premier jour de l'an, jusqu'au jour d'expiation inclusivement.

Le lendemain du *roshode elul*, ou de la nouvelle lune d'août, qui est celle qui précède la lune du jour de l'an, on commence à réciter, avant l'aurore et dans la prière du soir, les *Selihot*, ou prières d'indulgences, jusqu'au jour d'expiation, sans discontinuer, excepté les samedis et les deux jours de *Ros-haschana*. Ce sont des prières que l'on fait pendant quarante jours, pour demander pardon à Dieu des fautes commises dans l'année, et se préparer à la pénitence avant le jour d'expiation, en mémoire des quarante jours que Moïse resta sur la montagne de Sinaï, pour recevoir les dernières tables de la Loi, et obtenir de Dieu miséricorde pour son peuple. Les juifs allemands ne commencent ces prières que la semaine avant *Ros-haschana*. Plusieurs Juifs sont dans l'usage de jeûner pendant ces quarante jours; d'autres ne jeûnent que les lundis et les jeudis, et quelques-uns les dix jours de pénitence seulement: les samedis et le jour de l'an on ne jeûne point.

QUIPPOUR, ou JOUR D'EXPIATION, c'est le jour que Moïse, après avoir obtenu de Dieu le pardon du peuple juif à cause du veau d'or, descendit du mont Sinaï avec les deux dernières tables de la Loi. Il se célèbre le 10 du mois de *thisri*, ou de la lune de septembre, ordonné dans le Lévitique (XXIII); il s'appelle le jour d'Expiation, parce que le grand sacrificateur offrait à Dieu, en ce jour-là, un sacrifice d'expiation durant lequel, ayant fait devant Dieu la confession de ses péchés et de ceux du peuple, il en demandait la rémission, et purifiait le sanctuaire, l'autel et tous les Israélites. Pendant ce jour-là, toute œuvre servile cesse, comme au jour de Sabbat; on s'abstient de manger, de boire, de se laver, de s'oindre, de chausser des souliers de cuir, et d'avoir communication avec sa femme; on y fait quantité de bonnes œuvres, et tout ce qui doit accompagner, selon les Juifs, une exacte pénitence; et on demeure

toute la journée à la synagogue, en récitant plusieurs fois des prières d'indulgences et autres, en se confessant de ses péchés et en racontant les cérémonies que le grand sacrificateur faisait dans le Temple et dans le saint des saints, où il ne lui était permis d'entrer que dans ce seul jour de l'année. La veille de ce terrible jour, on s'y prépare par des actes de dévotion; on va visiter les malades; on tâche de se réconcilier avec les personnes que l'on a offensées pendant l'année; on s'entre pardonne ses fautes; on va se purifier à la rivière ou dans quelques réservoirs d'eau courante; on fait des aumônes; on va souper avant que le soleil soit couché: on change de linge; on ôte ses souliers en signe de pénitence, et on demeure sans boire ni manger jusqu'au lendemain au soir. Les femmes nouvellement accouchées, les malades en danger, et les enfants au-dessous de treize ans, ne sont point obligés de jeûner.

Le (ou la) ROSHODE, c'est-à-dire le premier du mois ou la nouvelle lune, est un jour de fête, et quelquefois il y en a deux de suite, dont l'un termine le mois précédent. On faisait à celui qui commence le mois un nouveau sacrifice d'expiation. Quoique le travail ne soit point défendu, les femmes sont dans l'usage de s'en abstenir.

Lorsque le *Roshode* n'est que d'un jour, la nouvelle lune doit être arrivée, au plus tard, la veille avant midi de ce jour; et s'il y a deux jours de *Roshode*, la nouvelle lune peut arriver le soir du premier jour de *Roshode*. On commence à compter les jours du mois par le second jour, lorsqu'il y a deux jours de *Roshode*. Tous les mois précédés d'un mois de 30 jours ont deux jours de *Roshode;* et ceux, au contraire, qui sont précédés d'un mois de 29 jours n'en ont qu'un. *Nisan*, *sibari*, *ab*, *thisri et sabath* n'ont jamais qu'un jour de *Roshode*. *Jiar*, *thamuz*, *elul*, *marchesvan*, *adar et vé adar*, dans les années embolismiques, en ont toujours deux; *casleu et tebeth* quelquefois n'en ont qu'un et quelquefois en ont deux.

LA FÊTE DE HANOUCCA ou de la DÉDICACE commence le 25 de *casleu* ou de la lune de novembre, et dure huit jours. Elle est célébrée en mémoire de la dédicace du Temple par les Machabées, et de la victoire qu'ils remportèrent sur l'impie Antiochus l'an 3632 de la création, et 128 ans avant l'ère chrétienne. On allume des lampes pendant ces huit jours, à cause du miracle qui a été fait de l'augmentation de l'huile. Après que les Machabéees eurent purifié le Temple que les Grecs avaient souillé, ils cherchèrent de l'huile sacrée pour allumer de nouveau les lampes du sanctuaire qui avaient été éteintes, et n'en trouvèrent qu'une petite caraffe cachetée du sceau du grand sacrificateur, dans laquelle il n'y avait que la quantité suffisante pour un seul jour: mais il se fit, par un miracle, qu'elle dura huit

jours, jusqu'à ce qu'ils fussent à même d'en avoir de la nouvelle. Il n'est point défendu, ces jours-là, de travailler; néanmoins on s'en abstient les soirs, pendant que les lampes sont allumées. (Josephe, *Ant.* L. 13, c. 10.)

PURIM, ou la FÊTE DES SORTS, est célébrée pendant deux jours, le 14 et le 15 du mois *adar* ou de la lune de février, en mémoire des sorts que le sanguinaire Aman jeta pour perdre les Juifs sous le règne d'Assuérus, et pour le miracle que Dieu fit à son peuple de l'en délivrer, environ deux ans avant le rétablissement du second temple de Jérusalem. On est dans l'usage, ces deux jours, de ne point travailler; on les passe en grands festins et réjouissances, on s'envoie réciproquement des présents, on se donne des étrennes en signe d'allégresse. La veille, qui est le 13, si ce n'est point un samedi, on jeûne, en mémoire du jeûne que la reine Esther institua dans ce tems-là. (*Esth.* VIII, IX *et suiv.*) Si la veille est un samedi, on jeûne le jeudi précédent, qui est le 11. Si l'année est embolismique, on fait la fête dans le second *adar* ou *vé adar*; et dans le premier *adar*, on fait une petite fête moins solennelle, qu'on nomme PURIM RISCHON, la PREMIÈRE FÊTE DES SORTS, en mémoire du *grand Purim*; et on ne jeune point la veille.

ROS-HASCHANA DES ARBRES, c'est-à-dire CHEF-DE-L'AN DES ARBRES, est une petite fête que l'on célèbre le premier de *sabath* ou de la lune de janvier, à cause des arbres qui commencent à pousser alors dans la Terre-Sainte, et de la première saison de l'année.

TOUBEAB, ou le 15 du mois *ab*, ou de la lune de juillet, est une petite fête qu'on célèbre, parce qu'anciennement, dans ce même jour, les filles juives sortaient aux champs toutes habillées en blanc pour y danser et pour se montrer aux jeunes gens qui voulaient en prendre pour le mariage.

L'ORAISON POUR LA PLUIE est une prière que les Juifs font pour demander à Dieu la pluie dont les biens de la terre ont besoin, et l'abondance de l'année. Elle commence régulièrerement soixante jours après la *Tecufa* de *thisri*.

Les TECUFOT (pluriel de *Tecufa*) sont proprement les Quatre Tems des Juifs, avec cette différence que ceux des Chrétiens sont des jours de jeûne mobiles, au lieu que les Juifs ne jeûnent point les jours de *Tecufot*, qui sont d'ailleurs immobiles, puisqu'ils sont tombés pendant tout le cours du 18e. siècle, savoir, la *Tecufa* de *nisan* au 5 ou au 6 d'avril; celle de *thamuz* au 5 ou au 6 de juillet; celle de *thisri* au 4 ou au 5 d'octobre, et celle de *thebet* au 4 ou au 5 de janvier; mais les *Tecufot* avancent d'un jour dans ce dix-neuvième siècle.

Il est vraisemblable, dit M. Woeff, juif savant, que nous

avons consulté, que les Juifs modernes, par leurs *Tecufot*, ont voulu désigner le changement des saisons, savoir les deux solstices et les deux équinoxes ; mais, soit par méprise, soit par ignorance, ils ont retardé, par la célébration de ces espèces de fêtes, les quatre points cardinaux d'environ quinze jours. Au reste les Juifs attachent à ces jours certaines superstitions ridicules, qui ne méritent pas que l'on en fasse mention.

Jeûnes et abstinences de l'année, outre ceux qu'on a déjà nommés.

Le 9 du mois d'*ab* ou de la lune de juillet, qu'on appelle *tishabeab*, on jeûne pour les ruines du premier et du second temples de Jérusalem. (La destruction du premier Temple a été faite par Nabuchodonosor, l'an du monde 3338 et 422 ans avant l'ère chrétienne, et la seconde par Titus Vespasien, l'an 3830 et la 70ᵉ. de l'ère vulgaire.) On le regarde comme le jour le plus lugubre de l'année ; on y lit les lamentations de Jérémie, et beaucoup d'autres complaintes relatives à la fatale ruine de la ville et du temple de Jerusalem, et la dispersion du peuple ; on y observe les mêmes abstinences que le jour d'expiation ; il est défendu d'y prendre aucune sorte de récréation, même de se raser, depuis le premier du mois. Plusieurs Juifs sont dans l'usage de s'abstenir des viandes pendant les neuf jours, excepté le samedi, pour lequel on peut aussi se raser la veille. Et plusieurs observent ces abstinences depuis le jeûne de *thamuz*, qui est trois semaines avant le jeûne d'*ab*. Zacharie (VIII) appelle ce jeûne le cinquième.

Le jeune de thamuz, qui est le 17 de ce mois, ou de la lune de juin, est en mémoire de cinq malheurs qui sont arrivés ce même jour, en différents tems, au peuple juif ; 1°. Moïse brisa les premières tables de la Loi ; 2°. les Grecs placèrent une image dans le temple de Jérusalem ; 3°. ils brûlèrent les livres de la Loi ; 4°. la lampe du *Continuel*, qui brûlait jour et nuit dans le Temple, s'éteignit ; 5°. enfin, les Romains firent une brèche aux murs de la Ville-Sainte. Zacharie (VIII) appelle ce jeûne le quatrième.

Le jeune de tebeth est le 10 de ce mois, ou de la lune de décembre, en mémoire du siége que Nabuchodonosor mit devant Jérusalem (II. Rois, XXV) : c'est le dixième jeûne suivant Zacharie, à l'endroit cité.

Le jeune de Guedalia est le 3 de *thisri*, ou de la lune de septembre, en mémoire du meurtre qu'Ismaël, fils de Nathania, et ses complices commirent en la personne de Guédalia (Godolias), fils d'Ahicam, que Nabuchodonosor avait établi gouverneur de la Judée, après la destruction du premier Temple (Jérém. XL et XLI). Zacharie l'appelle le septième jeûne.

Tous les jeûnes ci-dessus, excepté celui d'expiation, lorsqu'ils se rencontrent le samedi, se remettent au jour suivant. Plusieurs juifs sont dans l'usage de jeûner toutes les veilles de *Roshodes*, qu'ils appellent *mismara*, c'est-à-dire veille, excepté celles des *roshodes jiar*, *marchesvan* et *tebeth*, parce qu'elles se rencontrent dans des jours où l'on ne doit point jeûner. Le jeûne de la veille du jour de l'an est presque général. Il y a aussi plusieurs juifs qui, par dévotion, jeûnent pendant six semaines tous les lundis et jeudis : ils commencent le lundi de la semaine dans laquelle on lit la section *Schemot*, et ils finissent le jeudi de celle dans laquelle on lit celle de *Mischpatim*. Ils appellent ces jeûnes le *Schobabim*, mot hébreu factice dans lequel sont comprises les six sections qu'on lit pendant les semaines de ces douze jeûnes. La lettre SCHIN signifie *Schmot*; le VAU, *Vaera*; le BETH, *Boel Parho*; l'autre BETH, *Beschalah*; le IOD, *Itro*; et le MEM, *Mischpatim*.

Quelques-uns jeûnent aussi, le 7 de *adar* ou de la lune de février, pour la mort de Moïse, qui arriva ce même jour.

Supputation des Tems, suivant le calcul des Juifs modernes, jusqu'à l'année 1785, *de l'ère chrétienne.*

DEPUIS L'ÉPOQUE

De la création du monde.	5545
Du déluge universel.	3890
De la naissance d'Abraham.	3598
De la tour de Babel et division des langues.	3550
De la naissance d'Isaac.	3498
Du sacrifice d'Abraham.	3461
De la naissance de Jacob.	3438
De la descente des Hébreux en Egypte.	3308
De la naissance de Moïse.	3178
De la délivrance des Hébreux de l'Egypte.	3098
De l'entrée et possession de la Terre-Sainte.	3098
De la division de la Terre-Sainte par Josué.	3034
De la monarchie du roi David.	2662
De l'édification du premier Temple.	2618
De sa destruction par Nabuchodonosor.	2207
De la construction du second Temple.	2140
De la cessation de la prophétie.	2097
De la monarchie des Machabées.	1914
De l'année vulgaire.	1785
De la destruction du deuxième Temple par Tite.	1715
De la formation du Calendrier juif.	1447
De la possession de la Terre-Sainte par les Turcs.	468

Ils comptent aussi, que l'année 1785 est la deuxième du cycle solaire de vingt-huit ans, en quoi ils s'accordent avec nous. Mais cette année-là, ils ne comptent que dix-sept du cycle lunaire, ce qui prouve ce que nous avons dit, que le cycle dont ils se servent retarde de trois ans sur le nôtre ; ou pour parler plus juste et plus correctement, leur calcul, par rapport aux années de ce cycle, ne diffère du nôtre que de deux ans dans la première partie de leur année civile, et de trois dans la seconde partie. Ainsi, en 1785, où nous avons eu dix-neuf de nombre d'or, dès le mois de janvier, ce n'est qu'à leur mois de *thisri* (en septembre) qu'ils ont commencé à compter dix-sept de leur cycle lunaire ; et ils ont continué jusqu'à leur mois *élul* (en septembre) de 1786; au lieu que, dès le commencement de cette même année, nous comptions 1 de notre cycle de dix-neuf ans, ou nombre d'or. Et c'est à quoi il est bon de faire attention, pour ne point confondre ces deux cycles qui se trouvent employés dans plusieurs de nos chartes. Pour avoir le cycle lunaire d'une année quelconque de notre ère, il faut ajouter 17 à l'année proposée, s'il s'agit des neuf premiers mois ; mais pour les trois derniers mois, on ajoutera 18, puis on divisera le tout par 19, et le surplus de la division donnera l'année du cycle que l'on demande. La raison d'ajouter 17 pour la première partie de notre année, et 18 pour la dernière, est qu'il y avait dix-sept années de ce cycle écoulées, à l'automne qui précède la première année de notre ère, année qui commence, comme on sait, avec notre mois de janvier. Ainsi à 1785 ajoutez 17, viendra 1802 : divisez cette somme par 19, restera 16, ce qui indique que c'est la seizième année du cycle, laquelle a commencé avec le mois juif *thisri* de notre année 1784 ; mais, si à l'année 1785 on ajoute 18, on aura, après la division par 19, 17 de reste, qui est le cycle lunaire de l'année juive commencée dans l'automne de notre année 1785.

GOUVERNEURS DE SYRIE

DEPUIS JÉSUS-CHRIST,

ET

PRÉFETS OU PROCUREURS DE JUDÉE,

NOMMÉS AUSSI QUELQUEFOIS GOUVERNEURS.

AVANT ET DEPUIS L'ÈRE VULGAIRE.

Années.

QUINTILIUS VARUS, fait gouverneur de Syrie en l'an 5 avant Jésus-Christ, l'était encore en l'an 3 de notre ère vulgaire. Il était entré pauvre dans cette province; il en sortit, riche de spoliations, pour aller prendre le gouvernement de Germanie, où, s'étant laissé surprendre avec son armée, l'an 9, par Arminius, il fut totalement défait. Ce revers, auquel il crut ne pouvoir survivre, fut cause qu'il se donna la mort. On ne connaît point le successeur immédiat de *Varus* en Syrie.

DE L'ÈRE VULGAIRE.

5 VOLUSTIUS SATURNINUS était gouverneur de Syrie dans la trente-cinquième année de l'empire d'Auguste, la cinquième de notre ère vulgaire, comme le prouve l'abbé de Longuerue par les médailles.

6 PUBL. SULPIT. QUIRINIUS, ou CYRENIUS, est fait gouverneur de Syrie après Saturninus. La Judée ayant été réduite cette même année, en province, après l'exil d'Archelaüs, *Coponius*, chevalier romain, fut envoyé pour la gouverner en qualité de procureur impérial. Il fut rappelé l'an 10 de Jésus-Christ.

10 *Marius Ambivius* fut donné pour successeur à *Coponius* en Judée.

11 Q. CECILIUS-METELLUS-CRETICUS-SILANUS fut pourvu du gouvernement de Syrie par Tibère.

Années.

13 *Annius Rufus* succéda à *Coponius* dans la préfecture de Judée (Josephe, liv. 18, c. 13).

15 VALERIUS GRATUS fut envoyé par Tibère pour remplacer *Annius Rufus*, en Judée.

17 CN. CALPURNIUS PISO fut nommé gouverneur de Syrie par Tibère, à la place de Silanus qu'il rappela, parce qu'il le croyait ami de César Germanicus, qui allait commander les armées en Orient. Pison et Plancine, sa femme, servirent à souhait la haine que Tibère portait à Germanicus et à sa femme Agrippine. Leur insolence, à l'égard de l'un et de l'autre, obligea Germanicus, l'an 19 de notre ère, à destituer Pison, et à lui ordonner de quitter son gouvernement. Pison obéit; mais en partant il fit donner secrètement au prince un poison lent qui le conduisit au tombeau. Germanicus en mourant exhorta sa femme et ses amis à venger sa mort. Agrippine, fidèle aux dernières volontés de son époux, vint à Rome et forma son accusation devant le sénat contre Pison, qui prévint son jugement en se donnant la mort.

19 CN. SENTIUS SATURNINUS, élu par les magistrats romains, à Antioche, après le départ de Pison, pour gouverner la Syrie, exerça trois ans cet emploi, parce qu'ÆLIUS LAMIA, que Tibère y avait nommé, ne sortit point de Rome; ainsi il ne doit point être mis au nombre des gouverneurs de Syrie.

22 POMPONIUS FLACCUS fut envoyé par Tibère pour gouverner la Syrie, après le rappel de Saturnin. « Ces gouver-
» neurs, dit l'abbé de Longuerue, envoyés par Tibère,
» ne firent plus marquer sur les médailles, à Antioche, les
» années de la monarchie d'Auguste, mais l'époque vul-
» gaire de la ville d'Antioche: ce qui se voit par une mé-
» daille de Flaccus, battue l'an π′6 (82). Car cette époque
» ne peut convenir à la monarchie d'Auguste, puisque
» Flaccus mourut dans sa province, l'an de Rome 786,
» selon Tacite, c'est-à-dire, l'an 62 ou 63 de la monar-
» chie d'Auguste, (de Jésus-Christ 33). » Tibère, après la mort de *Flaccus*, laissa vacquer deux ans le gouvernement de Syrie.

26 *Ponce Pilate* succède à *Gratus* dans la charge de procureur de la Judée.

35 LUCIUS VITELLIUS, nommé gouverneur de Syrie, arriva dans cette province, l'an 36 de Jésus-Christ. Sur les plaintes qui lui furent portées contre Pilate, il le déposa l'an 38, et l'envoya à Rome pour répondre aux accusations des Juifs qui le firent condamner à l'exil.

Années.

38 *Marcellus* fut donné pour successeur à Pilate par Vitellius, ce qui fut confirmé par l'empereur Caligula.

39 Publius Petronius Turpilianus, nommé gouverneur de Syrie à la place de *Vitellius*, se comporta dans cette province avec beaucoup de prudence.

42 Vibius Marsus fut le successeur de Pétronius dans le gouvernement de Syrie. Il eut de fréquentes contestations avec Agrippa, roi de Judée, qui obtint de l'empereur sa révocation, l'année que lui-même mourut.

44 *Cuspius Fadus* fut nommé gouverneur ou préfet de Judée par Claude, après la mort du roi Agrippa.

45 Caius Cassius Longinus fut pourvu du gouvernement de Syrie, après le rappel de *Marsus*.

46 *Tibère Alexandre* remplaça *Fadus* dans la préfecture de Judée.

48 *Ventidius Cumanus* succède à Tibère Alexandre.

52 Caius Numidius Quadratus succède à Cassius dans le gouvernement de Syrie, qu'il tient l'espace de deux ans. L'une de ses premières opérations fut de déposer *Cumanus*. *Claude Félix*, frère de l'affranchi Pallas, et déjà procureur de la Samarie et de la Galilée, réunit la charge de *Cumanus* à la sienne. Ce fut pour tout ruiner. Les assassins et les imposteurs firent sous lui de grands maux au peuple.

60 Domitius Corbulo, qui commandait les armées romaines en Orient, est chargé du gouvernement de Syrie après la mort de *Quadratus*.

Portius Festus remplace, la même année, Claude Félix dans la préfecture de Judée. Il y mourut l'année suivante.

61 *Albin*, successeur de *Festus* en Judée, ne gouverna pas avec plus d'équité que lui. L'an 64, apprenant qu'il était rappelé, il ouvrit toutes les prisons, ce qui remplit de voleurs la Judée.

65 *Gessius Florus*, substitué au préfet Albin, fit oublier aux Juifs, par l'atrocité de sa conduite, tout le mal que ses prédécesseurs leur avaient fait.

65 Lucius Cestius Gallus eut le gouvernement de Syrie, après le rappel de Corbulon. Ayant été battu, le 8 novembre de l'an 66, par les Juifs, il envoya la relation de cette affaire à Néron, qui était alors en Achaïe, rejetant la faute sur *Florus*; et mourut peu de tems après.

67 Licinius Mucianus fut envoyé par Néron pour succéder à *Gallus*. Flavius Vespasien fut en même-tems chargé de la guerre contre les Juifs.

GRANDS-PRÊTRES DES JUIFS

DEPUIS JÉSUS-CHRIST.

AVANT L'ÈRE VULGAIRE.

Années.

5 MATHIAS, fils de Théophile, fut nommé grand-prêtre par Hérode-le-Grand, à la place de Simon Boethe, qu'il avait déposé. Il ne garda cette place qu'environ l'espace d'un an. Hérode, dans sa dernière maladie, le déposa pour ne s'être point opposé à l'entreprise des Juifs, qui avaient abattu l'aigle d'or qu'il avait placé sur le portail du Temple.

4 JOAZAR, fils du grand-prêtre Simon Boethe, fut substitué à Mathias, par le roi Hérode, son beau-frère. L'an 6 ou environ de notre ètre vulgaire, le roi Archélaüs le déposa.

DE L'ÈRE VULGAIRE.

6 ÉLÉAZAR, frère de Joazar, lui fut donné pour successeur par Archélaüs, qui le destitua très-peu de tems après.

JÉSUS, fils de Sié, donné pour successeur au grand-prêtre Eléazar, jouit à peine un mois de cette dignité.

JOAZAR reparaît ensuite dans l'histoire, faisant les fonctions de souverain pontife, sans qu'elle parle de son rétablissement. Le gouverneur Quirinus le déposa l'année suivante, quoiqu'il eût porté les Juifs à souffrir l'estimation que ce magistrat avait faite de leurs biens.

7 ANANUS ou ANNE (le même dont il est parlé dans l'évangile), fils de Seth, fut mis par Quirinus, à la place de Joazar. Josephe (*Antiq.* liv. 20, chap. 8.), le donne pour un homme singulièrement heureux, en ce qu'après avoir exercé long-tems le pontificat, il avait vu cinq de ses enfants revêtus de cette dignité, savoir: Eléazar, Jonathas, Théophile, Mathias et Ananus. (On y doit joindre Caï-

Années.

phe, son gendre). Il fut déposé l'an 16 de notre ère, suivant M. de Tillemont; l'an 23, suivant l'abbé de Longuerue.

23 ISMAEL, fils de Phœbi, succéda au grand-prêtre Ananus, et ne resta en fonction qu'environ l'espace d'un an.

24 ELÉAZAR, fils d'Anne, et successeur d'Ismaël, ne resta pas plus long-tems en place que lui.

25 SIMON, fils de Camide, fut revêtu du souverain pontificat par le préfet Gratus, après Eléazar, et destitué l'année suivante au plus tard.

26 JOSEPH CAÏPHE, ou CAÏAPHE, gendre du grand-prêtre Anne, et successeur de Simon, fut déposé l'an 36 par L. Vitellius, gouverneur de Syrie, aux fêtes de Pâques, et se tua, dit-on, de désespoir.

36 JONATHAS ou JONATHAN, fils aîné du grand-prêtre Anne, fut substitué dans cette dignité à Caïphe, son beau-frère, par Vitellius, qui le déposa l'année suivante.

37 THÉOPHILE, frère de Jonathas, fut nommé par Vitellius, pour lui succéder. Il garda le pontificat jusqu'en l'an 41, que le roi Agrippa, étant venu à Jérusalem vers les fêtes de Pâques, l'en dépouilla.

41 SIMON CANTHARE, dont le père, Simon Boethe, et le frère, Joazar, avaient exercé la souveraine sacrificature, fut pourvu par Agrippa de la même dignité, après la déposition de Théophile. Le même roi la lui ayant ôtée presque aussitôt, voulut la rendre à Jonathas, fils d'Ananus. Mais celui-ci s'excusa de la recevoir, disant qu'il lui suffisait d'avoir joui déjà de cet honneur, dont il ne se sentait pas aussi digne qu'on le pensait; mais qu'il avait un frère, qu'il en jugeait plus capable, exempt de fautes envers Dieu et envers le prince. Agrippa loua sa modestie, et donna le pontificat à son frère.

41 MATHIAS, fils d'Ananus; son pontificat ne dura pas plus d'un an.

42 ELIONÉE, fils de Céthé, quitta le pontificat, de gré ou de force, presque aussitôt qu'il y fut placé.

43 SIMON CANTHARE remonta sur le siége pontifical, après Elionée, et l'occupa encore l'espace de deux ans.

45 JOSEPH, fils de Camide, jouit environ trois ans du pontificat.

48 ANANIAS, fils de Zébédée, fut élevé au pontificat par Hérode, roi de Chalcide, après que ce prince en eut fait descendre Joseph. Mais comme il était saducéen, on lui donna pour collégue Jonathas, qui avait déjà exercé la

Années.

grande sacrificature onze ans auparavant; le préfet Claude Félix, las des remontrances que Jonathas lui faisait sur les désordres qu'il tolérait, le fit tuer, vers l'an 55 de Jésus-Christ. Ananias n'eut pas une fin moins funeste; destitué après dix ans de pontificat, il fut mis à mort par les Zélateurs, le 7 septembre de l'an 66.

58 **Ismael**, fils de Phœbi, différent du pontife de même nom, qui était en charge trente-quatre ans auparavant, obtint, après Ananias, la même dignité. L'an 61, les Juifs le mirent à la tête de la députation qu'ils firent à Néron, pour empêcher le roi Agrippa II de démolir le mur qu'ils avaient élevé entre le palais de ce prince et le Temple, afin qu'il ne pût voir ce qui se passait dans l'intérieur de ce lieu saint. Agrippa le punit à son retour, en le déposant. Il fut décapité, quelque tems après, à Cyrène. (M. de Tillemont).

61 **Joseph Cabi** fut substitué au grand-prêtre Ismaël, et déposé la même année.

61 **Ananias** le jeune, ou **Ananus**, le cinquième des fils du grand-prêtre Anne, semblable à son père par la férocité de son caractère, fut pourvu de cette dignité par Agrippa, sur la fin de janvier. Ce fut lui qui fit mourir saint Jacques, évêque de Jérusalem, et quelques autres, à la fête de Pâques. Cette action, ayant déplu à tout le monde, fut cause de sa déposition, qu'Agrippa crut devoir à la haine publique.

62 **Jésus**, fils de Damnée, fut mis à la place du grand-prêtre Ananias, par Agrippa.

63 **Jésus**, fils de Gamaliel ou de Gamala, remplaça le fils de Damnée dans le pontificat. Ce dernier voulut se maintenir par la force. Les deux rivaux assemblèrent, chacun de leur côté, des gens sans crainte et sans honneur, qui des injures, souvent, en vinrent aux mains les uns avec les autres. Le préfet Albin les mit d'accord, en déposant le nouveau pontife. L'an 68, il fut tué par les Iduméens, en voulant les détourner de se joindre aux zélateurs de Jérusalem, qui les avaient appelés à leur secours.

64 **Mathias**, substitué à Jésus, fils de Gamaliel, fut décapité au mois de juin de l'an 70, par ordre de Simon, fils de Gioras, qu'il avait fait recevoir dans Jérusalem. En lui finit le sacerdoce des Juifs. Les Zélateurs, à la vérité, lui substituèrent un paysan, nommé Phannias. Mais outre qu'on doute s'il était de la race d'Aaron, il est certain qu'il ne fit aucune fonction de la grande sacrificature.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DU NOUVEAU TESTAMENT,

ENTREMÊLÉE DE CELLE DES JUIFS QUI Y CORRESPOND,

DEPUIS L'INCARNATION DU VERBE JUSQU'A LA RUINE DU TEMPLE.

AVANT L'ÈRE VULGAIRE.

Années.

6 L'AN 747 (1) de la fondation de Rome, selon Varron, sous le consulat de C. Antistius Vetus, et Decimus Lœlius Balbus, la 40e. année de l'ère julienne, la 39e. d'Auguste, depuis la mort de Jules César, ou la 25e., depuis la bataille d'Actium, la 35e. depuis qu'Hérode avait été déclaré roi de la Judée, la 2e. de la 193e. olympiade, et la 4708e. de la période julienne, c'est-à-dire cinq ans, neuf mois et sept jours avant l'ère vulgaire, le tems arrivé de la rédemption du genre humain, promise dès la chute du premier homme, prédite par tous les prophêtes, figurée par toutes les cérémonies de l'ancienne loi, attendue, de tous les justes, le 25 du mois de mars, l'ange Gabriel est envoyé du ciel à Nazareth, ville de Galilée, à une vierge nommée Marie, de la maison de David,

(1) L'opinion que nous suivons comme la plus probable (car nous ne la donnons pas pour absolument certaine) sur l'année de la naissance du Sauveur, est celle qui a pour auteur Marc-Antoine Cappelli, franciscain, et que M. le Noble de Saint-Georges, a développée dans une savante dissertation sur ce sujet, imprimée à Paris en 1693. Il est surprenant que M. Freret, qui à traité la même matière dans les Mémoires de l'académie des Belles-Lettres, *tom. XXI*, *pag.* 278 *et suivantes*, ait donné la préférence au sentiment du P. Pétau, et d'autres

mariée à Joseph (1), de la même race (2), pour lui annoncer qu'elle concevra dans son sein, par l'opération du saint Esprit, un fils qui sera appelé *le fils du Très-Haut*, *et régnera éternellement sur la maison de Jacob*. Voyant la Vierge troublée à ce discours, il la rassure en lui appre-

---

chronologistes, qui retardent d'un an l'événement dont il s'agit, et ne le font précéder, que d'environ trois mois, la mort d'Hérode, arrivée, comme ils en conviennent d'après Josephe, peu de jours avant Pâques, trente-sept ans après que ce prince eut obtenu des Romains la royauté; ce qui revient à l'an 42 de l'ère julienne, 749 de la fondation de Rome, 4e. année avant notre ère vulgaire. C'est assurément resserrer dans des bornes trop étroites, tout ce que l'Evangile place entre ces deux époques. En effet, il est constant, par le témoignage de saint Luc, que la sainte Vierge se soumit à la loi de la purification. Après quoi, cet évangéliste dit qu'elle retourna à Nazareth (d'où elle revint ensuite, comme nous le prouverons plus bas, à Bethléem.). Or, la purification de la Vierge est antérieure à l'adoration des Mages, quelque intervalle que l'on mette entre la naissance du Sauveur et leur arrivée à Bethléem; puisque saint Mathieu dit, qu'après leur départ, Joseph fut averti par l'ange de prendre la mère avec l'enfant, et de les emmener en Egypte. Il faut donc compter d'abord les quarante jours qui s'écoulèrent depuis la naissance du Sauveur, jusqu'à la purification de Marie; placer ensuite l'arrivée des mages, puis la fuite en Egypte, qui n'a pu se faire qu'en beaucoup de jours, y ayant près de cinquante lieues de Jérusalem à la frontière d'Egypte, et enfin le tems, quelque bref qu'on veuille le supposer, que Joseph demeura dans ce pays, d'où il est certain qu'il ne revint qu'après la mort d'Hérode. Or, il n'y a nulle apparence que toutes les circonstances qu'on vient de marquer puissent se rassembler en aussi peu de tems qu'il s'en trouve entre le 25 décembre d'une année, et la fin de mars de la suivante. D'où il s'ensuit que Notre Seigneur naquit en la 40e. année julienne, 748 de la fondation de Rome; et cela s'accorde avec l'ancienne tradition, qui lui donne deux ans lorsqu'il fut ramené d'Egypte.

(1) Les mariages, chez les juifs, se contractaient dans une assemblée de parents et d'amis, sans l'intervention d'aucun ministre de la religion. Ainsi les peintres manquent au costume, en représentant Marie épousant Joseph dans le Temple, en présence du grand-prêtre qui les unit.

(2) Saint Mathieu et saint Luc ont tracé deux généalogies de Jésus-Christ, qui le font également descendre de David, mais qui diffèrent entr'elles, d'ailleurs, en plusieurs points. Cela prouve qu'il ne les ont pas faites de concert, mais non pas qu'ils se contredisent. L'un a nommé les ancêtres de Jésus-Christ, selon la nature; l'autre ses ancêtres, selon la loi de Moïse, qui ordonnait qu'une femme étant devenue veuve sans enfants, le plus proche parent du défunt l'épouserait pour en avoir des enfants qui seraient censés appartenir au premier mari.

Av. l'ère vul.

nant qu'Élisabeth, sa cousine, femme du prêtre Zacharie, avancée en âge, et stérile jusqu'alors, *a conçu*, *dans sa vieillesse*, *un fils*, *et que déjà elle est au sixième mois de sa grossesse*, *parce que rien*, dit-il, *n'est impossible à Dieu*. Marie croit à la parole de l'ange, et se met en route, après qu'il a disparu, pour aller trouver Elisabeth dans les montagnes de Judée (peut-être à Hébron, l'une des villes destinées pour les prêtres, à trente lieues environ de Nazareth); elle demeura trois mois auprès d'elle. Ce fut durant ce séjour, ou très-peu de tems après le départ de Marie, qu'Élisabeth accoucha de son fils, qui fut nommé Jean. C'est le nom que Zacharie, son père, indiqua sur ses tablettes, par inspiration divine, étant demeuré muet depuis sa conception, pour n'avoir pas ajouté foi à l'ange qui la lui avait annoncée. Sa bouche s'étant ouverte alors, il chante un cantique d'actions de grâces, dans lequel il prédit que Jean sera le prophète du Très-Haut, et le précurseur du Messie.

6 Au mois de décembre suivant, Marie se rend avec Joseph à Bethléem, ville de la tribu de Juda, et lieu natal de David, pour se faire inscrire dans le dénombrement général des sujets de l'Empire, ordonné par Auguste, trois ans auparavant, mais qui n'avait pu s'exécuter dans la Judée avant qu'elle eût prêté serment de fidélité à ce prince. Les hôtelleries de Bethléem se trouvant remplies par la multitude des étrangers que le même sujet y avait attirés, Marie et son époux ne trouvèrent de retraite que dans une caverne qui servait d'étable (1). Comme l'heure de l'en-

(1) Bethléem était bâti sur une montagne pleine de rochers dans lesquels on avait creusé plusieurs maisons. On voit encore l'étable où naquit le Sauveur, sur laquelle on a élevé une église qui est desservie par trois monastères de Grecs, d'Arméniens et de Latins, et dont le P. Nau, missionnaire, a donné la description dans son Voyage de la Palestine. Il y a bien de l'apparence que cette étable n'était pas vide d'animaux, lorsque Marie et Joseph s'y retirèrent, vu l'affluence d'étrangers qu'il y avait alors à Bethléem. Ainsi les peintres et les sculpteurs n'abusent point de la permission qu'ils ont de feindre, en mettant un bœuf et un âne présents à la naissance du Sauveur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils étaient en possession, dès les premiers tems, d'exprimer cette idée avec leurs pinceaux et leurs ciseaux, comme le prouvent de très-anciennes peintures sur verre, et des sculptures trouvées sur des tombeaux du quatrième siècle. V. Bottari (*Explic. sacrar.*

fantement de cette vierge était arrivé, elle y mit au monde, vers le milieu de la nuit, le fils de Dieu, d'une manière aussi miraculeuse qu'elle l'avait conçu. Ce jour, mémorable à jamais, fut le 25 décembre, suivant une tradition constante.

Des bergers alors faisaient paître leurs troupeaux dans la campagne, et veillaient sur eux, pendant la nuit, dans un lieu nommé la tour d'Ader. Un ange vient leur apprendre l'heureuse nouvelle de la naissance d'un Sauveur; et aussitôt une multitude d'esprits célestes se joint à ce héraut pour chanter la gloire du Très-Haut et souhaiter la paix aux hommes chéris de Dieu; après quoi ils se retirent dans le ciel. Etonnés et ravis de ce qu'ils viennent de voir et d'entendre, les bergers se rendent à Bethléem, entrent dans l'étable, y trouvent l'enfant couché dans une crêche, enveloppé de langes, l'adorent, et s'en retournent glorifiant Dieu et publiant les merveilles dont ils ont été témoins.

5 Huit jours après sa naissance, le fils de Marie est circoncis; et à cette cérémonie il reçoit le nom de Jésus (1) (c'est-à-dire Sauveur), comme l'ange l'avait marqué à Joseph, avant qu'il fût né. La circoncision étant la marque du péché, rien ne paraissait plus opposé à la sainteté du fils de Dieu que d'en recevoir l'impression dans sa chair. Cependant il était d'ailleurs utile, et même nécessaire pour son ministère, qu'il fût circoncis; parce qu'autrement il n'aurait pu avoir de commerce avec les Juifs, auxquels l'Evangile devait être annoncé avant de l'être aux Gentils, et annoncé par lui-même, étant destiné

---

pictur. et sculptur. Romæ subter, p. 88, 89. *Tab.* 22.) et Gori (*de præsepi. D. N. J. C. p.* 82.) Cela est d'ailleurs conforme à la lettre du texte sacré d'Isaïe (I. 2.) et d'Habacuc (III 2.) que des modernes expliquent trop légèrement dans un sens allégorique.

La crêche où fut mis le Sauveur était de bois. Elle fut apportée, dans le septième siècle, à Rome, et placée dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, où elle se voit encore aujourd'hui. (*Bened. XIV de Canonisat. SS. l.* 4, *par.* 2.)

(1) La Circoncision se faisait ordinairement à la maison, par le ministère de tel parent, ou ami qu'on voulait choisir, même quelquefois par le père ou la mère de l'enfant; et ce n'était pas toujours à cette cérémonie qu'il était nommé.

par son père à en être le ministre à l'égard des enfants d'Israël.

Il régnait alors sur la terre une paix universelle, prélude bien convenable à la naissance de celui qui était le *Prince de la Paix*, comme les prophètes le qualifient. Mais elle ne dura pas l'espace de douze ans, ainsi que le marque Paul Orose, écrivain du cinquième siècle ; puisqu'on voit, par les historiens du tems d'Auguste et de Tibère, que depuis l'an quatrième avant l'ère vulgaire, il y a eu des guerres continuelles sur les frontières de l'empire romain.

Deux affranchis de Phéroras, frère d'Hérode, viennent accuser la veuve de ce prince devant Hérode de l'avoir fait empoisonner. Hérode, pour vérifier cette accusation, fait appliquer plusieurs personnes à la torture. En cherchant la cause de la mort de son frère, il découvre la vérité de l'intrigue nouée par Phéroras et Antipater, son propre fils, pour l'empoisonner lui-même. Sa tendresse pour ce fils dénaturé se tourne alors en fureur. Il dissimule néanmoins, et attend pour éclater qu'il l'ait entre ses mains pour le punir. Antipater était alors à Rome, où il s'était retiré après le complot dont on vient de parler.

5 Marie étant relevée de ses couches au bout de quarante jours, porte son fils au Temple le 2 février, le présente au Seigneur, et offre en sacrifice, à la manière des pauvres, deux tourterelles; l'une en actions de grâces (les riches offraient un agneau), l'autre pour le péché, c'est-à-dire pour l'impureté légale qu'elle semblait avoir contractée, comme les autres femmes, par les suites de l'enfantement. Un saint vieillard, nommé Siméon, à qui le Saint-Esprit avait promis qu'il ne mourrait pas sans voir le Christ du Seigneur, qu'il attendait, arrive au Temple par l'inspiration divine en ce moment; et ayant pris l'enfant entre ses bras, bénit le Seigneur par un cantique; puis, en le remettant à sa mère, il lui prédit que ce fils est né pour la ruine et pour la résurrection de plusieurs, qu'il sera en butte à la contradiction, et qu'elle même en aura l'âme percée comme par un glaive. Une femme de la tribu d'Aser, veuve dès sa jeunesse, nommée Anne, âgée pour lors de quatre-vingt-quatre ans, étant survenue à la même heure, parle de cet enfant avec admiration à tous ceux qui attendaient la rédemption d'Israël.

Joseph et Marie, après cela, s'en retournèrent à Naza-

Av. l'ère vul.

reth, leur ville; mais ils y restèrent peu de tems, et revinrent à Bethléem (1), où vraisemblablement ils furent rappelés par des personnes pieuses, que les merveilles opérées à la naissance de l'Enfant Jésus, avaient frappées et déterminées à le regarder comme le vrai Messie.

Depuis quelque tems, un météore lumineux, ayant l'éclat, la forme et la consistance d'une étoile, paraissait sur l'horizon d'un pays situé à l'Orient de la Judée, et exerçait la sagacité des mages, secte de philosophes, principalement adonnée à l'astronomie. Dieu révèle enfin à quelques-uns d'entre eux, que ce phénomène annonce la naissance d'un roi des Juifs, qui doit être le sauveur de sa nation et de tout l'univers. Ils partent pour l'aller adorer; et étant arrivés à Jérusalem, ils s'informent où est le roi des Juifs nouvellement né. A cette demande, toute la ville est en trouble; Hérode sur-tout en est consterné, comme si elle lui annonçait un rival qui dût le détrôner. Il assemble là-dessus les docteurs juifs, pour savoir d'eux où le Christ doit naître: car il ne doutait point que cet enfant ne fût le Messie dont toute la nation juive attendait l'avénement comme très-prochain. On lui répond que c'est à Bethléem de Juda, ainsi que les prophètes l'ont prédit. Ayant fait venir ensuite les mages, il les interroge sur le tems où l'étoile leur avait apparu; puis il les congédie, après les avoir chargés de s'informer soigneusement de tout ce qui concernait le nouveau-né, pour lui en faire un récit exact à leur retour. Les mages s'étant remis en route, l'étoile qu'ils avaient vue en Orient reparaît (2), chemine devant eux, comme pour leur servir de guide, et s'arrête sur l'endroit où était l'enfant. *Etant entrés dans la maison, ils le trouvent avec Marie, sa mère, et l'adorent en se prosternant; puis, ayant ouvert leurs trésors, ils en tirent de l'or, de l'encens et de la mirrhe, qu'ils lui offrent*

---

(1) Voici la preuve de ce retour. Lorsque Joseph ramena l'enfant d'Egypte; il *appréhenda*, dit l'Ecriture, *d'aller en Judée*, sur ce qu'il apprit qu'Archelaüs y régnait à la place d'Hérode, son père. Son premier dessein était donc d'aller s'y établir. Pourquoi cela, sinon parce qu'il demeurait en Judée, avant que de passer en Egypte? Oui sans doute il y demeurait, puisque ce fut de Bethléem, qu'il emmena en Egypte, l'enfant Jésus avec sa mère.

(2) L'opinion commune est que l'étoile avait conduit les mages de leur pays jusqu'à Jérusalem. Mais cela n'est point marqué dans l'Evangile.

Av. l'ère vul.

en présents (1). Mais la nuit suivante, un ange les avertit en songe de changer de route en s'en retournant, et de ne point répasser par Jérusalem. Furieux d'avoir été trompé par les mages, Hérode donne ordre de massacrer tous les enfants de deux ans et au-dessous, à Bethléem et dans les environs, afin que le Messie ne puisse lui échapper (2). Mais Joseph, prévenu de cet ordre cruel par l'ange, emmène par son commandement l'Enfant Jésus en Egypte avec sa mère. L'historien Josephe ne parle point de ce massacre ; mais un auteur païen de la fin du quatrième siècle de l'Eglise (Macrob. *Saturn.* L. II, c. 4.) supplée à ce silence.

Antipater ignorant ce qui se passe à la cour de son père, et ne doutant point que les poisons qu'il lui avait fait préparer n'aient produit leur effet, part de Rome pour retourner en Judée. Mais à Tarente, il apprend que Phéroras n'est plus, et la découverte qui a été faite du complot après sa mort. A cette nouvelle, il veut rebrousser chemin. Ses amis dissipent ses frayeurs, et l'engagent à s'embarquer. Arrivé à Sébaste, il y est reçu, avec des imprécations, par les Juifs, qui l'appellent hautement le meurtrier de ses frères. Il arrive enfin à Jérusalem, où son père l'attendait avec autant d'impatience que lui-même avait de crainte de s'y rendre. On l'arrête aussitôt; et peu de tems après on instruit son procès, en présence d'Hérode et de Quintilius Varus, gouverneur de Syrie. Nicolas de Damas, premier ministre d'Hérode, parle pour le monarque dans cette affaire. Antipater convaincu, malgré l'artifice qu'il avait mis dans ses défenses, est condamné à mort. La sentence est envoyée à l'empereur, qui la confirme à regret. Ce fut alors qu'il dit, à ce qu'on prétend, *qu'il valait mieux être le pourceau d'Hérode que son fils.*

4 Hérode, sur ces entrefaites, tombe dangereusement malade. Mathias, fils de Margalothe, et Judas, fils de Sariphée, deux célèbres interprètes de la Loi, profitent de la conjoncture pour engager leurs disciples à arracher,

(1) C'est sur le fondement de ces trois sortes de présents, qu'on a réduit les mages au nombre de trois.

(2) Le nombre des enfants qui périrent dans ce massacre, n'est marqué nulle part. Mais comme Bethléem était une petite ville dont le territoire, à raison du voisinage de Jérusalem, ne pouvait être d'une étendue considérable, ce nombre ne saurait être guère évalué au-delà d'une centaine.

comme une profanation du lieu saint, l'aigle d'or qu'Hérode avait fait placer sur le portail du Temple. Hérode, imputant cette entreprise à tous les Juifs, se fait transporter à Jéricho, où les chefs de la nation sont mandés. Ils s'excusent d'avoir eu part à l'attentat dont il se plaint, et en nomment les véritables auteurs. Hérode fait brûler ceux-ci tout vifs. Josephe dit que la nuit même de cette exécution, il y eut une éclipse de lune, laquelle effectivement arriva le 13 mars de l'an 42 de l'ère julienne, environ à deux heures et demie du matin, suivant les tables astronomiques. La maladie d'Hérode augmentant, les Juifs font sur sa mort prochaine des réjouissances publiques, dont le bruit retentit jusqu'à ses oreilles. Transporté de rage, il fait enfermer les principaux d'entre eux dans le cirque, avec ordre à Salomé, sa sœur, et à son époux Alexas, de les faire égorger dès qu'il aura rendu l'esprit. *C'est ainsi*, dit-il, *que je prétends non-seulement réprimer la maligne joie de ce peuple, mais l'obliger de verser des larmes à ma mort.*

Un faux bruit se répand qu'Hérode vient d'expirer, et pénetre jusque dans la prison d'Antipater. Croyant le moment arrivé, non-seulement de sa délivrance, mais de son élévation au trône, il sollicite, mais en vain, son geolier de rompre ses liens. Hérode en étant instruit, envoie sur-le-champ un garde pour le tuer, et commande qu'on l'enterre sans pompe dans le château d'Hircanion ; ce qui est exécuté. Il meurt enfin lui-même, cinq jours après, quelques jours avant Pâques, selon Josephe (et non vers le milieu de l'automne, comme porte le calendrier actuel des Juifs), la quatrième année avant notre ère vulgaire, la soixante-dixième année de son âge, la trente septième de son règne, et trente-quatre ans après la mort d'Antigone. Le jour de sa mort fut vraiment, pour les Juifs, un jour de triomphe, dont aucun événement fâcheux ne troubla la sérénité ; car Alexas et Salomé rendirent la liberté aux malheureuses victimes qu'il leur avait ordonné d'immoler à ses obsèques. Peu de princes, jusqu'alors, avaient laissé une mémoire plus odieuse que lui. Esclave des Romains, tyran de ses sujets, bourreau de sa famille, implacable dans sa haine, furieux dans ses transports, sacrifiant tout à son ambition, et ne connaissant de loi que sa volonté ; mais adroit, courageux, entreprenant, porté aux choses d'éclat et habile à les exécuter : il eut les vices et les talents qui font les scélérats illustres.

Av. l'ère vul.

C'est ce mélange de qualités éminentes en bien et en mal, qui lui a valu dans la postérité le surnom de GRAND.

Il avait eu dix femmes : 1°. DORIS ; 2°. MARIAMNE, fille d'Alexandre Jannée ; 3°. MALTHACÉ, samaritaine ; 4°. CLÉOPATRE ; 5°. MARIAMNE, fille du prêtre Simon, qu'il éleva au souverain pontificat, et qu'ensuite il destitua ; 6°. PALLA ; 7°. PHEDRA ; 8°. ELPIDE, et deux autres qui ne lui donnèrent point d'enfants. De la première, il eut Antipater, qui laissa en mourant d'Antigona, sa première épouse, fille d'Antigone asmonéen et de Mariamne, deuxième femme du même Antigone et sa nièce, un fils marié à la fille de Phéroras, son oncle. De Mariamne, fille de Jannée, Hérode eut Alexandre et Aristobule, qu'il fit mourir l'un et l'autre, et deux filles, Salampsa, mariée à Phasaël, son cousin, et Cyprê, femme d'Antipater, fils de Salomé. Malthacé fit Hérode père d'Archélaüs et d'Hérode Antipas. De Cléopâtre, il eut Philippe ; et de la deuxième Mariamne Hérode-Philippe, mari d'Hérodias, sa nièce, fille d'Aristobule (1). Par son testament, qu'Auguste ratifia dans la suite, Hérode fit héritier de son royaume Archélaüs ; Antipas fut tétrarque de Galilée et de Pérée ; et Philippe, fils de Cléopâtre. tétrarque de la Gaulonite, de la Trachonite, de la Batanée et de Panéas, nommée aussi Cesarée, avec ses environs, toutes provinces comprises sous le nom d'Iturée. A l'égard d'Hérode-Philippe, qui survécut aussi à son père, il n'eut que de l'argent, sans aucune principauté. Eusèbe de Césarée donne encore à Hérode pour fils Lysanias, qui fut, suivant saint Luc, tétrarque d'Abilène, pays situé entre le Liban et l'anti-Liban, dont la capitale était Abila, aujourd'hui Belinas ; d'autres pensent, avec plus de fondement, que ce Lysanias était petit-fils de Ptolémée Mennée, par son père Lysanias, que la reine Cléopâtre fit mourir.

4 ARCHÉLAUS est reconnu roi de Judée dans une grande assemblée qu'Alexas et Salomé avaient convoquée à Jéricho aussitôt après la mort d'Hérode, son père. Cependant le testament de ce prince, que Ptolémée, son secrétaire, y lut, portait formellement que les dispositions qu'il renfermait n'auraient lieu qu'après qu'Auguste l'aurait confirmé. C'est ce qui fit qu'Archélaüs refusa de porter le diadême avant que cette condition fût remplie. Son premier

(1) Voyez ci-après les descendants d'Hérode.

(1) DESCENDANTS D'HÉRODE, DONT IL EST PARLÉ DANS LE NOUVEAU TESTAMENT.

HÉRODE LE GRAND EUT :

DE MARIAMNE, fille d'Alexandre Jannée :

ARISTOBULE, que son père fit mourir. Celui-ci eut :

- HÉRODE AGRIPPA, qui fut d'abord à la place de Philippe et d'Antipas, ses oncles; fut ensuite élu roi de Judée; fit mourir S Jacques et emprisonner S. Pierre; et mourut à Césarée. *Act.* XII, 1-4 et 19-23. Il eut :
  - AGRIPPA, roi de Chalcide, qui succéda à Hérode, son oncle.
  - BÉRÉNICE, qui épousa Hérode, roi de Chalcide, son oncle.

    Ce fut devant eux que Festus, gouverneur de Judée, fit paraître saint Paul. *Act.* XXV, 13 *et seq.*
  - DRUSILLE, qui épousa Aziz roi d'Emèse, et le quitta pour épouser Félix, gouverneur de Judée, avec qui elle était, lorsqu'il fit paraître devant lui saint Paul. *Act.* XXIV, 24, 25.
- HÉRODE, roi de Chalcide, qui épousa Bérénice, sa nièce.
- HÉRODIADE qui épousa Philippe et Antipas, ses oncles. *Math.* XIV, 3. *Marc.* VI, 17. *Luc.* III, 19.

DE MARIAMNE, fille de Simon,

PHILIPPE, ou HÉRODE-PHILIPPE, premier époux d'Hérodiade, sa nièce *Marc.* 6, 17

DE MALTHACÉ,

- ARCHELAUS, tétrarque de Judée, qui succéda à Hérode, son père, et fut relégué à Vienne. *Math.* II, 22.
- HÉRODE-ANTIPAS, tétrarque de Galilée qui épousa Hérodiade, femme de son frère; fit mourir saint Jean-Baptiste, méprisa Jésus-Christ, et fut relégué à Lyon. *Luc.* III, 1. 19 *et* 20. *Math* XIV, 1 *et seq.* *Marc.* VI, 14 *et seq.* *Luc.* IX, 7 *et seq.* *et* XXIII, 6 *et seq.*

DE CLÉOPATRE,

PHILIPPE, tétrarque d'Iturée et de Trachonite. *Luc.* III, 1.

Il ne laissa point d'enfants de sa femme Salomé, fille d'Hérode-Philippe, son frère, et d'Hérodiade.

soin, après avoir congédié l'assemblée, fut de travailler aux obsèques de son père; elles furent magnifiques. Le corps d'Hérode, revêtu à la royale, était porté dans une litière d'or enrichie de pierreries. Les fils du mort et ses proches parents suivaient la litière. Les gens de guerre, armés comme en un jour de combat, marchaient après eux, distingués par nations. Cinq cents officiers du défunt roi portaient des parfums et fermaient la pompe. Ils marchèrent en cet ordre, durant huit stades, ou mille pas, jusqu'au chateau d'Hérodion, où ce prince fut inhumé, comme il l'avait ordonné.

De retour à Jérusalem, Archélaüs fit pendant sept jours, suivant la coutume, le deuil du roi, son père; après quoi étant monté au Temple, il s'assit sur un trône d'or, et parla au peuple avec une bonté qui lui attira de grandes acclamations. On lui souhaita toutes sortes de prospérités pour le voyage de Rome, auquel il se préparait, et on lui témoigna un grand empressement de le voir de retour avec la confirmation de sa royauté. Mais peu de jours après, des Juifs, mécontents et inquiets, excitèrent une sédition dans les fêtes de Pâques, en demandant vengeance de la mort de Mathias et des autres qu'Hérode avait fait massacrer pour avoir arraché l'aigle qu'il avait fait placer dans le Temple. Un grand nombre d'étrangers, qui étaient venus à la fête, se joignirent à eux. Archélaüs ne pouvant calmer ces mutins par la voie des remontrances, fut obligé de recourir à la force pour les réprimer. Trois mille d'entre eux furent massacrés par l'armée du prince au sortir du Temple, et le reste se dissipa.

Archélaüs se met en route pour Rome, accompagné de Malthacé, sa mère, de Salomé, sa tante, avec sa famille, de plusieurs autres de ses parents, de Nicolas de Damas, principal conseiller d'Hérode, et de divers amis. Hérode-Antipas, son frère, le suit, dans le dessein de le supplanter et d'obtenir de l'Empereur la Judée, en vertu d'un premier testament d'Hérode fait en sa faveur. Antipater, fils de Salomé, jeune homme éloquent et grand ennemi d'Archélaüs, appuie la demande d'Antipas. Nicolas de Damas parle pour Archélaüs, et réfute tout ce qu'on alléguait contre lui. On produit de part et d'autre des mémoires que l'Empereur remet à son conseil pour les examiner.

La Judée cependant était en proie à de nouvelles sédi-

tions. A Jérusalem, les Juifs s'étaient élevés contre Sabinus, intendant d'Auguste, qui l'avait envoyé pour se saisir des trésors d'Hérode. Les soldats romains, après avoir mis le feu aux portiques du Temple, sur lesquels étaient montés les Juifs, et d'où ils les accablaient de pierres et de traits, entrèrent dans ce lieu saint et pillèrent le trésor sacré. Les Juifs, irrités de cette déprédation sacrilége, assiégèrent Sabinus dans le palais, et le pressèrent si vivement que, près de tomber entre leurs mains, il fut obligé d'appeler Varus, gouverneur de Syrie, à son secours. En divers lieux de la Judée, on vit des hommes audacieux aspirer à la royauté, et se faire décerner ce titre par un peuple qu'ils avaient abusé. On apprit à Rome ces nouvelles; et presque en même tems, on y vit arriver une députation de la nation juive, qui demandait l'abolition de la dignité royale, et la réunion de la Judée au gouvernement de Syrie. Auguste, après avoir pesé tout mûrement, commença par détacher de la succession d'Hérode les villes de Gaza, Gadara et Hippus, qu'il unit à la Syrie; ensuite de quoi il adjugea la moitié de la Judée sous le titre d'Ethnarchie à Archélaüs; l'autre moitié à Philippe et à son frère Antipas; et les villes de Jamnia, d'Azot et de Phazaëlide à Salomé. Dans la part d'Archélaüs étaient comprises l'Idumée et la Samarie; dans celle d'Antipas, la Galilée et le pays de de-là le Jourdain; et dans celle de Philippe, l'Auranite et la Trachonite. Tous ces princes ainsi partagés reprirent la route de la Palestine.

Ce fut vers ce tems que l'ange du Seigneur apparut à Joseph en Egypte, et lui dit: *Prenez l'enfant* (*Jésus*) *et sa mère, et retournez-vous-en dans la terre d'Israël; car ceux qui cherchaient à ôter la vie à l'enfant ne sont plus.* Joseph obéit; mais sur la route, ayant appris qu'Archélaüs régnait en Judée, il appréhenda d'y aller. Un nouvel avertissement qu'il reçoit du ciel pendant le sommeil le tire d'embarras. Il passe en Galilée, qui était dans le lot d'Antipas, et va s'établir à Nazareth. Le Sauveur y demeura jusqu'au tems de sa prédication.

ÈRE VULGAIRE.

Pendant les premières années d'Archélaüs, la paix régna dans la Judée. Mais las de contraindre la fougue et la dureté de son caractère, il se relâcha insensiblement, et

Ère vulg.

parvint, par des actes multipliés d'injustice et de violence, à se faire détester de ses sujets. Excédés par ses mauvais traitements, les Juifs et les Samaritains firent, chacun de leur côté, une députation à Rome pour exposer leurs griefs à l'Empereur. Archélaüs était alors dans la dixième année de son règne. Auguste, sur les plaintes de ses accusateurs, le fait venir à Rome; et après avoir ouï
6 ses défenses et les répliques de ses adversaires, il l'envoie en exil à Vienne, dans les Gaules, où il mourut l'année suivante. Ses domaines et ses trésors furent appliqués au fisc. Il avait répudié MARIAMNE, sa femme légitime, pour épouser Glaphyra, fille d'Archélaüs, roi de Cappadoce, et veuve d'Alexandre, son frère, dont elle avait eu des enfants; en quoi il pécha doublement contre la loi de Moïse.

Après l'exil d'Archélaüs, la Judée est unie par Auguste au gouvernement de la Syrie.

7 Cyrenius, ou Quirinius, gouverneur de Syrie, vient en Palestine pour y faire le dénombrement de tous les biens des particuliers, apparemment afin d'y établir la taille réelle. C'est ce dénombrement dont parle saint Luc (II. 2.), et qu'il dit avoir été fait après celui qu'Auguste y avait ordonné l'année de la naissance de notre Sauveur.

Quirinius, après avoir achevé son opération, non sans de grandes oppositions de la part des Juifs, qu'il eut peine à réprimer par la force des armes, retourne en Syrie, laissant à Coponius le gouvernement de la Judée, et les Juifs très-mécontents des nouvelles taxes qu'il leur avait imposées.

Judas le gaulonite et le pharisien Sadoc excitent les Juifs à refuser le tribut aux Romains. Ils se font un grand nombre de partisans qui, remplis de leur fanatisme, commettent les plus grands ravages, et poursuivent par le fer et le feu, sans distinction de juif ni de gentil, tous ceux qui ne prennent point de part à leur révolte. La guerre, tout à la fois étrangère et civile, amena bientôt la famine, qui fut suivie de la peste; ensorte que tout semblait concourir à la destruction de cette nation également criminelle et malheureuse.

Jésus, ayant atteint sa douzième année, est amené par ses parents à Jérusalem pour la fête de Pâques. C'était l'âge auquel tous les enfants mâles devaient se rendre au Temple dans les trois principales fêtes. Jésus, s'étant dérobé à ses parents, reste dans le Temple après qu'ils sont partis. Ils

font la première journée tranquillement sans lui, s'imaginant qu'il est dans la compagnie de leurs proches ou de personnes de leur connaissance. Mais l'ayant cherché le soir inutilement parmi les autres pélerins; ils reviennent à Jérusalem, et le troisième jour ils le trouvent dans le Temple, assis au milieu des docteurs, les écoutant, et leur proposant diverses questions. Sa mère lui fait des plaintes de l'inquiétude qu'il leur a donnée. *Pourquoi me cherchiez-vous*, lui répondit-il ? *ne saviez-vous pas que je dois travailler à l'ouvrage de mon père ?* Sa mère avec son mari le ramène, et il leur demeura soumis jusqu'au tems de sa manifestation. Saint Marc (VI, 3.) nous apprend qu'il exerçait avec Joseph la profession d'artisan, *Faber*, et la tradition porte que c'était celle de charpentier.

10 Coponius, rappelé à Rome, est remplacé, dans le gouvernement de Judée, par M. Ambivius.

11 Mort de Salomé, sœur d'Hérode. Par son testament elle institua son héritière Livie, femme d'Auguste. Les villes dont l'Impératrice hérita d'elle, furent Jamnia, Phasaélide et Archélaïde, fameuse par ses palmiers, dont les fruits étaient excellents.

13 Annius Rufus est nommé gouverneur de Judée, à la place d'Ambivius. Il était en exercice de cette charge à la mort d'Auguste, arrivée l'an 14 de Jésus-Christ, ou de l'ère vulgaire.

La disgrâce d'Archélaus n'avait influé ni sur Hérode Antipas, ni sur Philippe, ses frères. Ils gouvernèrent tranquillement leurs tétrarchies sous l'empire d'Auguste, et sous celui de Tibère, son successeur. Antipas, pour flatter l'impératrice Livie, donna le nom de Liviade à la ville de Betaramphta, qu'il fit embellir et fortifier. Il en bâtit une nouvelle sur les bords du lac de Genezareth, et la nomma Tibériade, en l'honneur de Tibère, lorsque ce prince fut parvenu à l'Empire. Le lac prit ensuite le nom de cette ville.

De son côté, Philippe augmenta Paneade, près des sources du Jourdain, et lui donna le nom de Césarée. Il nomma aussi Juliade, en l'honneur de Julie, fille d'Auguste, le bourg de Bethzaïde, sur les bords de la mer de Genezareth, après y avoir fait des augmentations et des embellissements considérables.

15 Valerius Gratus est envoyé par Tibère pour gouverner la Judée à la place d'Annius Rufus.

19 Les Juifs sont chassés de Rome par les intrigues de

Ere vulg.

Séjan, qui craignait leur fidélité, dans les complots qu'il formait contre l'Empereur (Philon).

26 Ponce Pilate remplace Valerius Gratus dans le gouvernement de Judée. Philon et Josephe le représentent comme un homme dominé par l'avarice, sacrifiant à ses intérêts les droits de la justice, inquiet, entreprenant, et dur jusqu'à la cruauté. Sa conduite ne dément aucun de ces traits.

Ses prédécesseurs s'étaient abstenus de faire paraître les enseignes romaines dans Jérusalem, pour ne pas choquer les Juifs, à qui elles étaient en abomination, à cause des figures d'hommes et d'animaux qu'elles représentaient. Pilate jugeant cette condescendance au-dessous de lui, les fait arborer un matin dans la ville sainte, après les y avoir fait entrer secrètement pendant la nuit, et se retire ensuite à Césarée. Les Juifs alarmés courent en cette ville, pour le conjurer de lever ce sujet de scandale. Il persiste durant six jours à le refuser, et ne se rend que lorsqu'il voit ces infortunés tendre le cou aux soldats qu'il avait fait venir pour les massacrer.

Son inquiétude et sa mauvaise volonté le portèrent bientôt après à une autre entreprise également affligeante pour les Juifs. Ayant consacré des boucliers à Tibère, il les fit suspendre dans le Palais-Royal, avec des inscriptions contraires à la loi de Moïse. Les magistrats de la ville lui remontrèrent en vain le scandale qu'excitait cette nouveauté parmi le peuple, et les suites fâcheuses qu'elle pourrait avoir. N'étant point écoutés, ils envoyèrent à Rome une lettre, également soumise et pressante : elle produisit son effet. L'Empereur blâma Pilate de son entreprise, et ordonna que les boucliers fussent retirés de Jérusalem et mis dans une autre ville. En vertu de cet ordre ils furent transportés et placés à Césarée.

Josephe et Philon rapportent un troisième attentat de Pilate, mais sans en fixer l'époque, non plus que des deux précédents. Il savait qu'il y avait dans le Temple un trésor considérable. Dans le dessein de s'en emparer, il imagina de faire construire un aqueduc de deux cents stades de long, pour conduire l'eau à Jérusalem, et de proposer aux Juifs de prendre, dans ce trésor, les sommes nécessaires pour cette construction. Ayant assemblé le peuple à ce sujet, sa proposition fut universellement rejetée. Il s'y était attendu ; et des soldats, qui s'étaient mêlés par son ordre dans l'assemblée, tombèrent à coups de bâton, au

premier signal qu'il leur fit, sur la multitude dont ils blessèrent un grand nombre. Les Juifs, en fuyant, l'accablent d'injures, d'imprécations et de menaces. Pilate ne fut plus désormais que l'objet de l'aversion publique. C'était peut-être le seul point sur lequel fussent réunis les sentiments des Juifs. Divisés en sectes de Pharisiens, de Saducéens, d'Hérodiens, d'Esséniens; partagés entre de faux Messies, qui s'élevaient à la faveur de l'attente universelle, où l'on était de l'avénement prochain d'un libérateur; déchirés par des factions qui manquaient souvent d'objet; telle était leur situation, lorsque Jésus-Christ quitta sa patrie, et sortit de l'obscurité de la maison paternelle pour se manifester aux hommes.

30 Jean, retiré dès son enfance dans le désert, prêchait alors la pénitence, et baptisait à Bethabara (et non à Béthanie, comme porte la Vulgate), sur les bords du Jourdain, aux environs de Jéricho. Il avait commencé l'exercice de son ministère la quinzième année du règne de Tibère. C'était parmi les Juifs celle d'un jubilé, dont l'ouverture se faisait le dixième du mois *thisri*, par un grand jeûne, appelé le *jeûne d'expiation*. On croit que ce fut ce jour même que Jean choisit pour ouvrir sa mission, dont l'objet était d'annoncer un jubilé d'une espèce nouvelle, figuré par les précédens, et qui devait être salutaire, non-seulement aux Juifs, mais à toutes les nations. Jean retraçait dans sa conduite la vie austère des anciens prophêtes. Son vêtement était à-peu-près le même que celui d'Elie, un tissu de poils de chameau, avec une ceinture de cuir sur les reins. Il vivait de miel sauvage et de sauterelles, nourriture commune en divers endroits de l'Asie (1). Plusieurs le prenaient pour le Messie, dont l'at-

---

(1) « Les Européens, dit M. Niebuhr (*Descr. de l'Arabie*, *p.* 252), » ne comprennent pas comment les Arabes peuvent manger avec » plaisir des sauterelles; et les Arabes qui n'ont pas eu de commerce » avec les Chrétiens, ne veulent pas croire à leur tour, que ces der- » niers se font une délicatesse des huîtres, des crabes, des chevrettes, des » écrevisses, etc. Cependant ces deux faits sont également certains. Dans » toutes les villes d'Arabie, depuis Babelmandel jusqu'à Basra, on » enfile les sauterelles pour les porter au marché. Je vis un Arabe, sur » le mont Sumara, qui en avait rempli un sac. On les accommode en » diverses façons.... Quand les Arabes en ont une grande quantité, ils » les grillent ou les font sécher dans un four, ou les bouillent et les » mangent avec du sel... Les Arabes du royaume de Maroc, après les

Ere vulg.

30 tente tenait en suspens toutes les nations orientales. Mais il déclarait qu'il n'était que son précurseur, avouant qu'il n'était pas digne de délier les cordons de sa chaussure, et disant même qu'il ne méritait pas le nom de prophète. *Je baptise*, ajoutait-il, *dans l'eau; mais ce sera lui qui vous baptisera dans le saint Esprit et dans le feu.* Tout le peuple de Judée accourant pour recevoir le baptême de Jean, Jésus vient se présenter aussi à lui pour être baptisé. Jean ne l'avait jamais vu. Mais l'ayant alors connu par une lumière surnaturelle, *c'est à moi*, lui dit-il, *à recevoir de vous le baptême.* Jésus insiste, et il obéit. Au sortir de l'eau, comme il faisait sa prière, le saint Esprit descendit sur lui en forme de colombe, et on entendit une voix du ciel qui disait : *c'est ici mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection.*

Jésus étant rempli du saint Esprit, revient des bords du Jourdain, et l'esprit le pousse aussitôt dans le désert. Il y passa, dans un jeûne continuel, quarante jours et quarante nuits; au bout desquels, ayant faim, il souffrit que le diable le tentât en trois différentes manières, pour éprouver s'il était vraiment le fils de Dieu (1). Le tentateur s'é-

---

» avoir fait bouillir légèrement, les font sécher sur les toits de leurs » maisons. »

A l'égard du miel sauvage, il se recueille, suivant le même auteur, sur un arbre qui croît communément en Perse, et y devient fort grand.

(1) La première tentation fut de le défier, s'il était le fils de Dieu, de changer en pain, des pierres, pour soulager sa faim; la seconde, de le transporter dans la ville sainte, et de le placer sur le haut du temple; puis de l'exhorter à se jeter en bas, en lui promettant, par les Termes de l'Ecriture, que les anges le soutiendraient de leurs mains, de peur qu'il ne heurtât le pied contre quelque pierre; la troisième, de le transporter encore sur une haute montagne, d'où il lui fit voir tous les royaumes du monde, et la gloire qui les accompagne, en lui disant : *Je vous donnerai toutes ces choses, si, en vous prosternant devant moi, vous m'adorez.* Jésus repoussa ces trois tentations, et confondit le tentateur, par l'autorité des mêmes Ecritures qu'il lui avait citées. Mais on objecte, contre la seconde, que le toit du Temple, selon Josephe, étant hérissé de branches d'or si pointues que les oiseaux même ne pouvaient s'y reposer, il était impossible que Jésus pût s'y tenir. Nous convenons que tel était le toit du Temple proprement dit, ou de l'édifice composé du saint et du saint des saints. Mais à cet édifice, qui faisait le corps du Temple, étaient jointes des aîles, destinées pour le logement des prêtres, et pour serrer les provisions du Temple. C'est sur le haut de l'une de ces aîles que le diable plaça Jésus : et le texte original le dit formellement : κὴ ἵστησιν αὐτὸν ἐπὶ τὸ πτερύγιον τοῦ ἱεροῦ : *Et statuit*

tant retiré confus, les anges s'approchent de Jésus, et lui servent à manger. Jésus retourne sur les bords du Jourdain, à l'endroit où Jean continuait de baptiser; et Jean le voyant passer, lui rend un nouveau témoignage en présence du peuple. Deux de ses disciples, ayant ouï qu'il l'appelait l'*agneau de Dieu*, viennent trouver Jésus, et s'attachent à lui. André, l'un des deux, lui amène ensuite Simon, son frère puîné, dont Jésus change le nom en celui de Céphas, c'est-à-dire, Pierre. Ces deux frères étaient fils de Jonas, et pêcheurs de leur profession. Le lendemain, Jésus allant en Galilée, rencontre Philippe, natif de Bethsaïde, comme André et Pierre, et lui ordonne de le suivre. Philippe ayant trouvé Nathanaël, l'engage à venir voir Jésus, l'assurant qu'il est le Messie. (On croit que Nathanaël est le même que saint Barthelemi). Jésus, dès qu'il l'aperçoit, fait l'éloge de sa candeur. Nathanaël, surpris, lui demande d'où il le connaît. Jésus lui rappelle une occasion, où il était caché sous un figuier. Assuré que nul homme n'avait pu le voir alors, *Maître*, lui répondit-il, *vous êtes le fils de Dieu; vous êtes le roi d'Israël.*

31 Trois jours après (1), Jésus est convié, avec sa mère et ses disciples, à des noces qui se faisaient à Cana en Galilée. Le vin étant venu à manquer dans le cours du repas,

---

cum super alam templi, et non pas *super pinnaculum templi*, comme traduit la Vulgate. On objecte encore, contre la troisième tentation, que la terre étant ronde, il n'y a nulle montagne, si haute qu'on veuille la supposer, d'où l'on puisse apercevoir tous les royaumes du monde. A cela, on répond que cette démonstration de tous les royaumes de l'univers, suivant les règles du langage, doit s'entendre de la manière dont elle est possible; c'est-à-dire, que le démon fit voir à Jésus-Christ, tous ceux que l'œil pouvait apercevoir de la montagne où il l'avait placé, et lui fit la peinture, ou la description des autres.

(1) Ce fut probablement dans l'intervalle de ces trois jours, que Jésus fit deux autres disciples, Jean, surnommé depuis l'Evangéliste, et Jacques, son frère aîné, dit le Majeur, tous deux encore de Bethsaïde, tous deux pêcheurs, fils de Zébédée et de Salomé, qui fut, dans la suite, l'une des saintes femmes qui avaient coutume de suivre le Sauveur et de le servir. Les deux frères étaient dans une barque, avec leur père, lorsque Jésus leur dit: *Venez à ma suite, et je vous ferai pêcheurs d'hommes*; ce qu'ayant oui, ils quittèrent aussitôt leurs filets et leur père, pour suivre le Sauveur. Jean fut son disciple bien-aimé; et c'est ainsi qu'il se qualifie lui-même, dans son évangile.

ère vulg.

il change l'eau en vin à la demande de sa mère (1). C'est le premier miracle qu'il fit pour manifester sa gloire, et se faire connaître à ses disciples.

Jésus, de-là, passe à Capharnaüm, ville de la tribu de Nephtali et la capitale de la Décapole, située à l'endroit où le lac de Genésareth, dit aussi la mer de Tibériade, reçoit le Jourdain. C'était la ville la plus marchande, la mieux située, et en même tems la plus déréglée, non-seulement de la Décapole, mais de toutes celles des tribus de Nephtali et de Zabulon. Après y avoir demeuré quelques jours, Jésus se rend à Jérusalem, aux approches de la fête de Pâques. Etant entré dans le Temple, il est saisi d'indignation à la vue du trafic qu'on y faisait de bœufs, de moutons, de colombes; il se met en devoir de venger la sainteté prophanée de la maison de son père, et ayant fait un fouet avec des cordes, il en chasse les vendeurs avec leurs marchandises, jette par terre l'argent des changeurs, et renverse leurs bureaux. Tout ce commerce avait pour prétexte le service du Temple, mais l'avarice en était le principe.

Hérode Antipas, devenu amoureux d'Hérodiade, sa belle-sœur et sa nièce, fille d'Aristobule et femme de
30 Philippe, son frère consanguin, répudie sa femme légitime, fille d'Arétas, roi d'Arabie, et ayant fait enlever Hérodiade, il la prend pour son épouse, au grand scandale des gens de bien. Jean-Baptiste lui fait à ce sujet des remontrances qu'il méprise, et qui mettent Hérodiade en fureur contre lui. Les Pharisiens, jaloux du crédit qu'il avait parmi le peuple, se concertent avec Hérodiade pour le perdre. Ils insinuent à Hérode que la nouveauté de la doctrine de Jean peut causer quelque révolution dans l'état. Il n'en fallut pas davantage à ce prince, disposé comme il était à l'égard du Prophète, pour le faire arrêter et l'envoyer prisonnier au château de Macheron.

---

(1) Il est dit, suivant la version française, que Jésus ordonna de porter cette eau changée en vin au *Maître-d'Hôtel*. Est-il croyable, dit-on, que les mariés de Cana, qui sans doute étaient de pauvres gens, eussent un maître-d'hôtel? Mais il faut s'en prendre à la disette de notre langue, si les traducteurs ont rendu par maître-d'hôtel, le mot latin *architriclinus*, qui signifie proprement celui qui est chargé de l'economie, de l'ordre et de l'arrangement d'un repas. Dans les noces ordinaires des anciens, c'était un parent de l'époux qui s'acquittait de cet emploi momentané.

présenter au prêtre pour vérifier sa guérison et le rétablir dans l'ordre de la société. Car les lépreux en étaient séquestrés, et l'entrée même des villes leur était interdite.

Jésus étant dans Capharnaüm, un centenier lui députe quelques juifs, pour le prier de venir au secours de son serviteur qui était paralytique. Il se met en route; mais le centenier se jugeant indigne de le recevoir dans sa maison, lui fait dire par ses amis, qu'il ne mérite point cet honneur, et qu'une parole sortie de sa bouche suffit pour rendre la santé au malade. Jésus admirant sa foi lui accorde sa demande, et le serviteur est aussitôt guéri.

Le jour suivant, Jésus allant à Naïm, ville de la tribu d'Issachar, près du torrent de Cison, entre Nazareth et Aphec, rencontre à la porte de la ville le convoi d'un jeune homme, fils unique d'une veuve qui suivait le cercueil en pleurant. Touché de compassion, Jésus dit à ceux qui portaient le corps de s'arrêter, et commande au mort de se lever. Le jeune homme en même tems se lève, et commence à parler; ce qui remplit les assistants de frayeur et d'admiration.

Toutes ces choses ayant été racontées à Jean-Baptiste, dans sa prison, par ses disciples, il envoie deux d'entre eux à Jésus pour lui demander s'il est le Messie, ou s'il faut en attendre un autre. Jean n'avait aucun doute là-dessus; mais il voulait que ses disciples fussent instruits, par la bouche de Jésus même, de la divinité de sa personne et de sa mission. Jésus fait en leur présence divers miracles, et leur dit de rapporter à Jean ce qu'ils ont vu, ajoutant qu'heureux est celui qui ne prendra pas de lui un sujet de scandale et de chute. Jésus était encore à Naïm, lorsqu'il reçut cette députation.

Un pharisien de la même ville, nommé Simon, l'invite à dîner. Tandis qu'il est à table, une femme de mauvaise vie, différente de Marie-Madeleine, et de Marie, sœur de Lazare, comme le pensent les meilleurs critiques, survient avec un vase d'albâtre plein d'une huile odoriférante. Elle se place derrière lui, et après avoir arrosé ses pieds de ses larmes, les avoir essuyés avec ses cheveux et les avoir baisés, elle les embaume de son parfum. Ce spectacle attendrissant, loin de toucher le pharisien, ne lui inspire que du mépris, et pour la pénitente qu'il regarde comme indigne de pardon, et pour Jésus qui lui paraît n'être pas un vrai prophète, puisqu'il ne connaît pas, selon lui, la personne qui est à ses pieds. Jésus le

Ere vulg.

convainc d'erreur par une parabole; après quoi il renvoie cette femme, en l'assurant que ses péchés lui sont remis.

Une autre fois, Jésus, étant entré dans une maison (vraisemblablement à Capharnaüm) pour y prendre son repas avec ses disciples, il s'y assembla une si grande foule de peuple, qu'à peine y pouvait-on respirer. Ses proches l'ayant appris, vinrent pour se saisir de lui, disant qu'il avait perdu l'esprit, car ils ne croyaient pas en lui. Dans ce moment il guérit un possédé qui était aveugle et muet, miracle qui frappe le peuple d'admiration. Mais les Pharisiens ont la malice de l'attribuer à Béelzebuth, prince des démons. Sur quoi Jésus leur prouve que, si le royaume de Satan est divisé contre lui-même, il est impossible qu'il subsiste. Il leur fait ensuite ce raisonnement: *Si je chasse les démons par Béelzebuth, par qui vos enfants les chassent-ils?* Puis il ajoute, pour leur faire sentir l'énormité de leur calomnie: *Je vous le dis en vérité, que tous les blasphêmes que les hommes auront proférés leur seront remis, à l'exception du blasphême contre le Saint-Esprit.*

Etant parti de là, il vient avec ses disciples à Nazareth, où il avait été élevé. Le jour du Sabbât, il entre dans la synagogue, et y fait, sur un passage d'Isaïe qui le concerne, un discours qui remplit d'étonnement ses auditeurs. « D'où lui vient cette sagesse, se demandent-ils? » n'est-ce pas là cet artisan dont nous connaissons le père, » la mère, les frères et les sœurs (cousins et cousines), » gens du commun, qui n'ont point de lumières au-» dessus de leur état? » Ces considérations les arrêtent et les empêchent de croire à une doctrine qu'ils sont forcés néanmoins d'admirer. Jésus prend de-là occasion de leur dire et de leur montrer, par des exemples, que jamais un prophète n'est bien reçu dans son pays. Les reproches d'incrédulité qu'il leur fait les irritent au point qu'ils veulent le précipiter du haut de la montagne, sur laquelle était bâtie leur ville. Mais Jésus passe au milieu d'eux sans qu'ils lui fassent de mal.

32 Jean, dans sa prison, continuait de blâmer le mariage d'Hérode avec Hérodiade, et cette méchante femme, de son côté, ne cessait de tendre des embûches au prophète pour le faire mourir. Enfin, le moment favorable à son abominable dessein arriva. Ce fut le jour de la naissance d'Hérode. Ce prince donnant, à cette occasion, un festin aux grands de sa cour, aux officiers de ses troupes et aux principaux de Galilée, Salomé, fille d'Hérodiade, y fut

introduite, et ayant dansé devant le Roi, elle lui plut tellement qu'il s'engagea par serment à lui donner tout ce qu'elle demanderait, fût-ce même la moitié de son royaume. Salomé s'étant retirée, consulte sa mère, qui lui dit de demander la tête de Jean-Baptiste. Hérode, aussi faché que surpris de cette demande, ne l'accorde qu'à regret. Sa conscience lui dictait un refus; mais deux choses l'en détournèrent, la crainte de molester la jeune princesse, et la honte de se parjurer à la vue des convives. Il envoie donc un garde pour décapiter le prophète dans sa prison. Sa tête est apportée dans un bassin à Salomé, qui la remet à sa mère.

Jésus, apprenant la mort de Jean, se retire de Galilée. Il y revient quelque tems après, et ne cesse de faire des miracles, qui répandent au loin sa réputation, et donnent lieu à divers discours. On en parle à la cour d'Hérode, et sur ce qu'il entend dire, il s'imagine que c'est Jean-Baptiste qui est ressuscité. On rapporte à Jésus ce qu'Hérode dit de lui. Il quitte le lieu où il est, s'embarque avec ses disciples sur la mer de Tibériade, et se retire dans le désert appelé de Bethsaïde, non qu'il fût du même côté que cette ville, mais parce qu'il était vis-à-vis, n'y ayant que le lac entre deux. Le peuple, l'ayant vu partir, s'empresse de le suivre, et plusieurs firent une telle diligence qu'ils arrivèrent avant lui. Jésus, touché de compassion pour cette multitude qu'il voyait abandonnée comme des brebis sans pasteur, leur dit beaucoup de choses pour leur instruction, et rend la santé à ceux qui étaient malades. Le jour étant déjà fort avancé, ses disciples lui remontrent qu'il est tems de renvoyer ces gens, afin qu'ils aillent se procurer des vivres dans les lieux voisins, attendu qu'il n'y a pas dans cette solitude de quoi les nourrir. Jésus demande à ses disciples combien ils ont de pains, et ayant connu par leur réponse qu'ils n'en avaient que cinq, avec deux poissons, il leur ordonne de faire asseoir cette multitude sur l'herbe, par rangs de cent et de cinquante; puis, ayant béni les pains et les poissons, il les leur donne pour les distribuer à ceux qui étaient assis. La multiplication de ces aliments fut telle, que cinq mille hommes, sans compter les femmes et les enfans, qui composaient ce peuple, en furent rassasiés. Ce miracle les ravit au point qu'ils pensent à enlever Jésus pour le faire roi. Mais connaissant leur dessein, il les congédie, et s'enfuit sur la montagne pour prier.

Ère vulg.

Ses disciples cependant s'étaient embarqués pour aller vers Capharnaüm. Comme ils ramaient à force, le vent leur étant contraire, Jésus leur apparaît, vers la quatrième veille de la nuit, marchant sur les eaux. Pierre lui demande la permission d'aller à lui; il l'obtient, et saute de la barque pour le joindre. Mais un coup de vent l'ayant effrayé, il enfonce dans l'eau en implorant le secours de son maître. Jésus le retire par la main, et lui reproche son peu de foi.

Arrivé à Génésareth, Jésus guérit les malades qu'on lui amène de toute la contrée. Il parcourt les villes et bourgades, en s'avançant vers la Méditerranée, et faisant partout les mêmes miracles. Une femme cananéenne étant venue le trouver sur les confins de Tyr et de Sidon, se prosterne à ses pieds en lui demandant la guérison de sa fille, qui était tourmentée du Démon. Jésus la refuse avec une dureté apparente. Elle insiste avec une foi si vive, que Jésus en est étonné lui-même, et ne peut s'empêcher de lui accorder sa demande.

Partout où Jésus se trouve, une grande foule de peuple l'environne. Elle le suit dans un lieu désert où il se retire avec ses disciples, et elle y passe trois jours sans manger, occupée à l'entendre et à contempler les merveilles qu'il opère. Jésus, ne voulant point renvoyer ces gens à jeûn, ordonne à ses disciples de leur distribuer sept pains et quelques petits poissons, en quoi consistaient toutes leurs provisions. Ce peu d'aliments se multiplia tellement entre leurs mains, que quatre mille hommes, sans compter les femmes et les enfants, en furent rassasiés, et laissèrent encore de quoi remplir sept corbeilles.

32 Jésus passe à Bethsaïde en Galilée, où il guérit un aveugle, et delà dans les environs de Césarée de Philippe (1). Etant proche de cette ville, ayant ses disciples

(1) Cette ville, située au pied du mont Liban, près des sources du Jourdain, avait plusieurs fois changé de nom. Elle s'appelait d'abord Laïs, et appartenait aux Sidoniens, lorsque, sous le gouvernement des juges, six cents hommes de la tribu de Dan la prirent et la réduisirent en cendres: l'ayant ensuite rebâtie, ils lui donnèrent le nom de Dan. Long-tems après elle prit celui de Panéas, du nom de la montagne de Panée, qui en était proche Enfin, Philippe, l'un des fils d'Hérode le Grand, et tétrarque d'Iturée, l'ayant augmentée et embellie en l'honneur de Tibère, et non pas de Caligula, comme le marque un moderne, l'appela Césarée de Philippe.

Ère vulg.

avec lui, il leur fit en chemin cette question : *Que disent les hommes du fils de l'homme? Qui disent-ils que je suis?* Sur ce qu'ils répondirent que les uns le prenaient pour Jean-Baptiste, les autres pour Jérémie, ou pour quelqu'un des anciens prophètes, qui était ressuscité; *mais vous*, reprit-il, *qui dites-vous que je suis?* Pierre prenant la parole dit : *Vous êtes le Christ, le fils du Dieu vivant.* Jésus donne à cette réponse des éloges, et avertit en même-tems Pierre qu'elle ne lui a point été suggérée par la chair et le sang, mais par le Père céleste; à quoi il ajoute : *Et moi, je vous dis que vous êtes Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle :* ce qui démontre en même tems et la primauté de saint Pierre, et la perpétuité de l'Eglise. Environ huit jours après ceci, Jésus ayant pris avec lui Pierre, Jean et Jacques, les mène sur une haute montagne à l'écart pour prier. (Cette montagne est, à ce qu'on croit, mais sans fondement, le Thabor.) Tandis qu'il est en oraison, il change de figure. Son visage devient brillant comme le soleil; ses vêtements paraissent tout éclatants de lumière, et d'une blancheur égale à celle de la neige. On voit en même-tems deux hommes pleins de majesté et de gloire, qui s'entretiennent avec lui; c'étaient Moïse et Elie, qui lui parlaient de la manière dont il devait terminer sa vie mortelle à Jérusalem. Les trois disciples que le sommeil accablait, éveillés au son de leurs voix, contemplent ce beau spectacle avec des transports d'admiration et de joie. Mais voyant la nuée envelopper les deux hommes au moment qu'ils se séparent de Jésus, ils en sont effrayés. Leur épouvante redouble en entendant une voix qui, du fond de la nuée, articule ces paroles : *C'est ici mon fils bien-aimé en qui j'ai mis toute mon affection; écoutez-le.* Alors ils tombent de peur, le visage contre terre. Jésus les relève, les rassure, et leur défend de parler à personne de ce qu'ils ont vu, jusqu'à ce qu'il soit ressuscité.

Le lendemain, Jésus descendant de la montagne, trouve une grande foule de peuple qui l'attendait. On lui présente un enfant lunatique et muet, que ses disciples avaient en vain entrepris de guérir. Après leur avoir reproché leur peu de foi, il commande à l'esprit impur de sortir du corps de cet enfant, et il est obéi. Les disciples lui demandent pourquoi ils n'ont pu opérer cette guérison. « Ces sortes de démons, leur répond-il, ne peuvent être chassés par aucun autre moyen

Ere vulg.

que par la prière et le jeûne. » Des lecteurs peu versés dans l'histoire seront peut être surpris de voir, au tems du Messie, un si grand nombre de personnes tourmentées par les démons. « Mais, dit un habile homme, » c'est gratuitement qu'on suppose qu'avant et après notre » Sauveur, les démoniaques ont été inconnus dans le » monde. Des faits authentiques démontrent le contraire, » par rapport aux tems postérieurs à la date de l'Evangile. » Quand on n'aurait aucun fait à alléguer en preuve, ceux » qui décrient le sens littéral des histoires des possédés » que Jésus a guéris, ne pourraient tirer de cette disette » de faits aucune induction favorable à leur hypothèse. » Rien de plus sensé que la conjecture du docteur Stebbing sur ce sujet. « Si jamais, dit-il, on ne parla tant de l'ob- » session des démons qu'on le fit pendant la vie de notre » Sauveur, c'est que jamais on ne vit se déployer avec » tant d'éclat la puissance miraculeuse qui rendit la ma- » lice de ces esprits impurs et si sensible et si publique. » Les maladies dont les démons étaient les auteurs étaient » très-connues. Les symptômes en étaient frappants; mais » on en ignora la vraie cause jusqu'à ce que le grand li- » bérateur des malades de cet ordre révéla le secret de » leur triste état. Peut-être que quelque jour cette même » vertu divine éclatera de nouveau, et alors aussi, peut- » être le monde en admirera-t-il de nouveau de sem- » blables effets. Notre raison et nos sens ne nous appren- » nent que très-peu de chose touchant l'existence et l'o- » pération des démons. Nous sommes incapables de dé- » mêler sûrement dans quel cas on doit les regarder » comme des causes immédiates de certains effets qui » frappent nos yeux. Mais qui sait si, encore aujourd'hui, » ces esprits impurs ne contribuent en rien à plusieurs des » fléaux qui désolent le genre humain? » (Stackhouse, *Dissert.* T. 3. p. 164.)

La fête des Tabernacles étant proche, les parents de Jésus, qui, sans croire en lui, voulaient tirer parti de ses miracles, l'exhortent à s'y rendre pour se faire connaître au monde. Il répond à ces ambitieux que son tems n'est pas encore prêt, et les laisse partir. Mais, après leur départ, il se met en route lui-même pour aller à la fête. En traversant la Samarie, il rencontre dix lépreux, qui, l'ayant aperçu, se tiennent éloignés, et le conjurent à grands cris d'avoir pitié d'eux. Jésus les renvoie aux prêtres, et dans le chemin il sont guéris. Mais un seul, et celui ci

Ere vulg.

était samaritain, retourne sur ses pas pour rendre grâces à l'auteur de sa guérison.

Les Juifs cherchent Jésus pendant la fête, et tiennent divers discours à son sujet. Il paraît tout-à-coup dans le Temple au milieu de la solennité, et étonne le peuple par sa doctrine. Les Pharisiens et les princes des prêtres envoient des satellites pour le prendre. Mais ceux-ci, frappés comme les autres d'admiration, n'osent mettre la main sur lui. Etant revenus vers ceux qui les avaient envoyés, sans l'amener, ils s'excusent en disant : *Jamais homme n'a parlé comme celui-là.*

Jésus, après la fête, monte snr la montagne des Oliviers, et le lendemain, dès la pointe du jour, il retourne au Temple, où tout le peuple s'amasse autour de lui pour l'entendre. Tandis qu'il est occupé à les instruire, les Scribes et les Pharisiens lui amènent une femme qu'ils ont surprise en adultère. La loi de Moïse condamnait ces sortes de personnes à être lapidées. Ils pressent Jésus de dire ce qu'il pense à ce sujet, et cela dans la vue d'avoir occasion de l'accuser ou de trop de sévérité, s'il condamnait cette femme au dernier supplice, ou de manque de respect pour la loi de Moïse, s'il s'avisait de l'absoudre. La réponse de Jésus les met tous en défaut. *Que celui d'entre vous*, leur dit-il, *qui est sans péché lui jette la première pierre.* Alors, s'étant retirés tous les uns après les autres, la femme reste seule avec Jésus, qui la renvoie en lui disant de ne plus pécher. Il continue ses instructions dans le Temple, et les Pharisiens étant revenus, entrent en dispute avec lui. Il leur prouve qu'il a reçu sa mission de Dieu, son père, qu'ils ne connaissent point; que c'est la haine de la vérité qui les porte à le vouloir faire mourir; qu'ils ne sont point la vraie postérité d'Abraham, puisqu'ils n'ont point hérité de sa foi, mais les enfants du Diable, dont ils font les œuvres, étant homicides et menteurs comme lui A ces reproches légitimes, ils opposent des injures non moins atroces qu'insensées, en appelant Jésus samaritain et démoniaque. La réponse pleine de modération et de force qu'il leur fait, ne sert qu'à mettre le comble à leur fureur. Ils prennent des pierres pour le la-
32 pider; mais il leur échappe d'une manière miraculeuse, et se retire sur la montagne des Oliviers.

Ses disciples étant venus l'y trouver, il en choisit soixante-douze, qu'il envoie devant lui, deux à deux, dans toutes les villes et dans tous les lieux où il doit lui-même

Ere vulg.

aller. Etant revenus quelque tems après le joindre, ils lui annoncent avec des transports de joie que les démons même leur sont soumis. Jésus modère l'excès de leur contentement par des instructions sur l'usage qu'ils doivent faire des dons miraculeux dont il les a revêtus.

Cependant on approchait de la fête de la Dédicace du Temple, c'est-à-dire de la fête que l'on célébrait le 25 de *casleu*, qui répond au mois de décembre, en mémoire de la purification du Temple faite par Judas Machabée après la victoire qu'il remporta sur Nicanor. Jésus retournant à Jérusalem pour cette solennité, rencontre un jour de sabbat, non loin de la ville, un homme qui était aveugle dès sa naissance; sur quoi ses disciples lui font cette question. *Maître, est-ce le péché de cet homme, ou le péché de ceux qui l'ont mis au monde, qui est cause qu'il est né aveugle?* On voit par-là qu'ils croyaient, comme la plupart des Juifs, la préexistence des âmes. Jésus répond que l'état de cet homme ne vient ni d'un péché qui lui soit particulier, ni de ceux de ses parents, mais que Dieu l'a permis pour manifester sa gloire. S'étant ensuite approché de l'aveugle, il lui frotte les yeux avec de la terre détrempée dans sa salive, après quoi il l'envoie à la fontaine de Siloé pour s'y laver. (Cette fontaine était au pied des murs de Jérusalem, du côté de l'Orient.) Il y va, s'y lave, et revient voyant clair. Ce miracle fait grand bruit à Jérusalem, et jette les Pharisiens dans un grand embarras. Ayant fait venir le miraculé dans leur assemblée, ils l'interrogent sur les circonstances de sa guérison. Il les raconte avec une simplicité admirable. Mais son récit ne les convainc point. Ils font venir son père et sa mère, qui, par timidité, se contentent de déclarer que leur fils est né aveugle, mais qu'ils ne savent pas comment il voit. Les Pharisiens alors veulent contraindre cet homme à regarder son bienfaiteur comme un impie, parce qu'il a violé, suivant eux, la sainteté du Sabbat, en le guérissant ce jour-là. Le miraculé le refuse, et ils le chassent de leur synagogue.

Jésus se promenant dans le Temple, pendant la fête, dans la galerie de Salomon, se trouve environné tout-à-coup d'un grand nombre de juifs, qui le somment de leur dire clairement s'il est le Christ. Il répond que ses œuvres déposent évidemment en sa faveur; que leur incrédulité vient de ce qu'ils ne sont pas du nombre de ses brebis; qu'il a Dieu pour père; et qu'ils ne sont ensemble qu'une même

chose. A ces dernières paroles, les Juifs prennent des pierres pour le lapider comme un blasphémateur. Il veut les réprimer en justifiant ce qu'il vient de dire, et ne fait qu'augmenter leur fureur. Ils se mettent en devoir de le saisir; mais il se dérobe à leurs efforts, passe au-delà du Jourdain, dans l'endroit où Jean l'avait autrefois baptisé, et s'y arrête quelque tems. Dès qu'on sut qu'il y était, une grande foule de personnes vinrent l'y trouver, et il continua de les instruire. Ce fut là que Marthe et Marie lui envoyèrent du bourg de Béthanie, où elles demeuraient, près de Jérusalem, pour lui dire que Lazare, leur frère, qu'il aimait singulièrement, était dangereusement malade. Au lieu de s'y rendre sur-le-champ, comme elles le désiraient, il demeure encore deux jours au même lieu, après quoi il se remet en route pour la Judée, et avertit dans le chemin ses disciples que Lazare est mort. Il arrive à Béthanie quatre jours après que cet ami a été enseveli. S'étant fait conduire au sépulcre, qui était une caverne, il commande, en présence d'un grand nombre de personnes, d'ôter la pierre qui le couvrait; puis il appelle le mort à haute voix. Lazare sort et paraît debout, plein de vie. Il le fait délier (car il était entouré de bandelettes, suivant l'usage d'ensevelir les morts chez les Juifs); et Lazare, dégagé de ses liens, retourne dans sa maison. « Ce miracle, dit M. Nicole, fut accompagné de circons- » tances qui accablent l'incrédulité des hommes, et qui » les réduiraient tous à embrasser la foi, si l'entêtement » et la prévention étaient capables de se rendre à la raison. » C'est un mort que Jésus-Christ ressuscite, et un mort » de quatre jours; un mort enseveli en présence de plu- » sieurs Juifs; un mort qui répandait déjà l'infection » des corps morts, et qui était tout corrompu. Jésus- » Christ ne le ressuscite pas sans témoins, comme il » avait ressuscité la fille du prince de la synagogue. » Ce fut en présence de plusieurs Juifs venus de Jéru- » salem, témoins irréprochables de la corruption de » ce corps mort et de la vérité de sa résurrection. L'his- » toire même, qui en est rapportée dans l'Evangile, est » décrite d'une manière inimitable à l'artifice, et per- » suade tellement l'esprit, qu'il ne saurait former le » moindre doute sur ce miracle. Et cependant il est tel, » qu'étant supposé, on ne saurait avoir aucun doute rai- » sonnable de la vérité de toute la religion chrétienne. » Frappés de son évidence, plusieurs de ceux qui en furent

Ère vulg.

témoins crurent en Jésus. Mais les chefs de la nation n'en devinrent que plus animés contre lui. Dans un conseil qu'ils tiennent à ce sujet, au nombre de soixante-douze personnes, ils délibèrent sur les moyens de l'arrêter et de le faire mourir. Ce parti, selon eux, était indispensable pour empêcher que l'éclat de ses miracles ne portât le peuple à le reconnaître pour roi; attentat, disaient-ils, que les Romains ne manqueraient pas de punir par la ruine de la ville et du Temple, et la dispersion entière de la nation. Caïphe (1), grand-prêtre de cette année-là, les affermit dans ce dessein, en leur disant, par esprit de prophétie, qu'il est de leur intérêt qu'un seul homme meure pour le peuple, afin que toute la nation ne périsse point. Ce langage émanait de deux principes. Caïphe parlait par son propre esprit, en conseillant aux Juifs de faire mourir Jésus-Christ; il parlait par l'esprit de Dieu, en prédisant cette mort et les grands biens qui devaient en revenir au monde.

33 Jésus, sachant qu'ils cherchaient à le mettre à mort, se retire dans le désert d'Ephrem ou d'Ephraïm, petite ville à huit lieues de Jérusalem, du côté du Nord. Mais comme la Pâque était proche, et qu'il devait y consommer le grand objet de sa mission, il ne séjourna pas long tems en ce lieu (2). S'étant donc remis en route pour Jérusalem, il vint à Béthanie six jours avant cette solennité. Il y soupa chez Simon le lépreux (*Math.* XXVI. 6.), et Lazare qu'il avait ressuscité se trouvait au nombre des convives. Tandis que Marthe les servait à table, Marie, sa sœur, s'approche de Jésus, portant un vase d'albâtre plein d'une livre d'huile de parfum de vrai nard d'épi (c'était le plus précieux), et le répand sur les pieds de Jésus, qu'ensuite elle essuya de ses cheveux. Judas Iscariote, l'un des douze apôtres, condamne hautement cette action comme une

(1) Caïphe était grand-prêtre, alors, depuis sept ans, et il le fut encore l'espace de trois ans Il paraît qu'Anne, et Caïphe, son gendre, étaient tous deux grands prêtres ensemble, pour tout le tems de leur vie; mais qu'ils roulaient par année. Celui qui entrait dans le Saint des Saints à la fête de l'Expiation, était le pontife de l'année courante; en sorte qu'on les regardait comme deux pontifes alternatifs, non pour la dignité qu'ils ne perdaient pas, mais pour le ministère et pour les fonctions qu'ils exerçaient tour-à-tour. C'est une conjecture du P. Hardouin, que nous abandonnons au Lecteur.

(2) D. Calmet dit qu'il y resta, depuis le 24 janvier jusqu'au 24 mars.

Ère vulg.

profusion inutile. *N'aurait-il pas mieux valu*, dit-il, *donner aux pauvres le prix de ce parfum?* Il parlait ainsi, dit l'Evangile, parce qu'il portait la bourse; car, au fond, il se souciait peu des pauvres. Jésus prend la défense de Marie avec douceur, et impose silence à ceux qui la blâmaient.

Le lendemain, étant proche de la montagne des Oliviers, distante d'un mille de Jérusalem, il envoie deux de ses disciples à un bourg voisin, nommé Bethphagé, avec ordre de lui amener un ânon, qu'ils trouveront lié auprès de sa mère. Ils amènent l'un et l'autre; et ayant fait asseoir leur maître sur l'ânon, dont la mère le suivait, tous les disciples l'accompagnent jusqu'à Jérusalem. Une grande quantité de peuple, qui était venu pour la fête, accourt au devant de lui, et grossit son cortège. Les uns étendent leurs manteaux sur le chemin (1): les autres, le jonchent de branches d'arbres, et tous crient à l'envi: *Hosanna* (salut et gloire), *au fils de David; béni soit celui qui vient au nom du Seigneur!* Lorsqu'il fut près de la ville, la regardant, il pleura sur elle, en prédisant que, pour la punir de son incrédulité, il viendra un tems malheureux où ses ennemis l'environneront de tranchées, la serreront de toutes parts, la renverseront par terre, elle et ses enfants, renfermés dans ses murs, et ne laisseront pas pierre sur pierre. Nous verrons dans la suite l'accomplissement de cette prédiction. Les acclamations, cependant, continuaient. Jésus entre, comme en triomphe, au milieu de ces marques d'allégresse, dans Jérusalem, qui est toute émue en le voyant. Etant monté au Temple, son zèle s'enflamme à la vue des profanations qui souillaient la maison de son père. Il en chasse, comme il avait déjà fait une autrefois, tous les marchands et les banquiers; fait ensuite sa prière, parle au peuple; redresse des boîteux, rend la vue à des aveugles qui se présentent à lui; et sur le soir, il s'en retourne, avec ses douze apôtres, à Béthanie. Après y avoir passé la nuit, il revient le lendemain à Jérusalem. Sur la route, pressé de la faim, il s'approche d'un figuier qu'il voit chargé de feuilles, y cherche du fruit, et

(1) Plutarque, dans la Vie de Caton d'Utique, dit que ses soldats étendirent leurs habits sur les chemins où il devait passer. Athénée L. XII, c. 9, raconte de même, qu'aux fêtes où l'on portait en procession la statue de Junon, le peuple jetait ses habits sur le passage de la déesse.

Ere vulg.

n'en trouve point ; car ce n'était pas le tems des figues, dit la Vulgate. L'ancienne version saxonne dit, au contraire, que c'était le tems des figues en ce canton-là, et le grec est susceptible de cette interprétation, qui nous paraît la meilleure. Jésus maudit le figuier ; et l'arbre se sécha au grand étonnement de ses disciples, qui, repassant au même endroit le jour suivant, s'en aperçurent, et le firent remarquer à leur maître. Ce dernier jour était le mardi, que Jésus employa, comme il avait fait les deux précédents, à instruire le peuple dans le Temple par diverses paraboles. Les chefs et les docteurs de la nation s'y reconnaissent aux traits dont il peint la méchanceté de ses ennemis, sans être effrayés des châtiments dont il les menace. Ils cherchent à le surprendre dans ses paroles ; et d'abord se présentent les émissaires les plus rusés des Pharisiens, concertés avec les Hérodiens, qui lui demandent, après un compliment insidieux, s'il est permis ou non de payer le tribut ou la capitation à César. « Montrez-moi, leur répondit Jésus, la pièce d'argent qu'on » paie pour le tribut ». Ceux-ci lui ayant présenté un denier : « De qui est, leur dit-il, cette image et cette » inscription ? » De César, répondirent-ils. « Rendez » donc, repliqua-t-il, à César ce qui est à César, et à » Dieu ce qui est à Dieu. » Réponse admirable qui, en ménageant les intérêts de la vérité, ne heurtait ni la pensée des Hérodiens, qui prétendaient que le tribut était légitimement dû, ni le préjugé du peuple, qui le regardait comme une atteinte portée à sa qualité de peuple de Dieu.

Les Sadducéens essayèrent à leur tour d'embarrasser Jésus, en lui proposant une difficulté sur la résurrection des morts, qu'ils ne croyaient pas. « Une femme, lui » dirent-ils, a consécutivement épousé (suivant la loi du » Lévirat), sept frères, dont aucun n'a laissé de postérité ; à la résurrection des morts, de qui sera-t-elle » femme, puisqu'elle l'a été de tous les sept ? » Jésus leur montra, par sa réponse, qu'ils étaient dans l'erreur, et ne comprenaient ni les écritures ni la puissance de Dieu. « Car, lorsque les morts, dit-il, seront ressuscités, les » hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de » maris ; mais ils seront comme les Anges sont dans les » cieux. » Par-là, il confondait également les Sadducéens, qui niaient la résurrection, et les Pharisiens qui l'entendaient mal, se figurant qu'en l'autre vie on buvait, ou

mangeait, on se mariait, et qu'en un mot on y jouissait de tous les plaisirs des sens, de même qu'ici bas.

Comme il sortait du Temple, ses disciples voulurent lui en faire admirer la structure. Il leur prédit, que ce vaste et superbe édifice sera tellement détruit, qu'il n'y demeurera pas pierre sur pierre. S'étant retiré le soir avec eux sur la montagne des Oliviers, il répond à la question qu'ils lui firent, sur le tems de la ruine du Temple et de celle de Jérusalem, et sur les signes qui précéderont ce double événement. Il leur parle, dans le même discours, de la fin du monde, et de la destruction de l'univers entier, et donne les marques auxquelles on reconnaîtra les approches de cette épouvantable catastrophe.

Le lendemain mercredi, Jésus revient au Temple de grand matin, et tout le peuple se rassemble autour de lui pour l'entendre. La jalousie des princes de l'ordre sacerdotal et des sénateurs, dont il démasquait l'hypocrisie, l'ingratitude et la méchanceté, dans ses discours, ne peut plus y tenir. Ils s'assemblent chez le grand-prêtre Caïphe, pour délibérer sur les moyens de se saisir adroitement de Jésus, et de le faire mourir; car ils n'osaient point mettre la main sur lui en public, et sur-tout un jour de fête, par la crainte du peuple qui admirait sa doctrine, et le regardait comme un prophète. Judas Iscariote, l'un des douze apôtres, survient dans le même tems, et les tire d'embarras, en s'offrant de leur livrer son maître moyennant la somme de trente deniers d'argent, ou trente sicles, qu'ils promettent de lui donner. C'était le prix des esclaves. Si quelqu'un de cette condition avait été tué par quelque accident, on satisfaisait le maître en lui donnant ces trente pièces d'argent.

On touchait cependant à la fête de Pâques (c'était la quatrième depuis le baptême de Jésus-Christ): elle tombait cette année le vendredi (3 avril, 15 de nisan). Or, les Juifs avaient introduit une coutume, que, quand la Pâque arrivait le jour qui précédait le Sabbat, ils la remettaient au Sabbat même, parce que ces deux jours consécutifs de fêtes, qui commençaient dès la veille, jours auxquels il ne leur était permis, ni d'enterrer leurs morts, ni de rien cuire pour le manger, leur étaient extrêmement à charge, et entraînaient de grands inconvénients. Jésus-Christ toléra cette coutume; mais, comme elle n'imposait aucune nécessité, il voulut célébrer la Pâque le jour qui était ordonné par la Loi. Le jeudi donc, vrai jour des

Ère vulg.

Azymes, il envoie deux de ses disciples à Jérusalem, pour lui préparer, à lui et à ses apôtres, le souper de l'agneau pascal (1). Pendant le repas, il leur annonce qu'un d'entre eux le trahit. Tous étant consternés de cette parole. Judas a l'effronterie de demander si c'est lui. *Vous l'avez dit*, lui répondit tout bas Jésus.

Après le souper, Jésus ayant quitté ses vêtements, prend un linge dont il se ceint, verse de l'eau dans un bassin, et lave les pieds de ses disciples, pour leur apprendre à se rendre mutuellement les services les plus humiliants. S'étant remis ensuite à table, il institue le Sacrement de l'Eucharistie ; après quoi, il entame un discours admirable, pour consoler ses disciples sur sa mort prochaine; sort ensuite de la maison avec eux, et continue de les entretenir du même sujet, en retournant sur la montagne des Oliviers.

Il y avait là un enclos assez vaste, nommé le jardin de Gethsemani, que Jésus fréquentait souvent avec ses disciples. Y étant entré, il les fait asseoir, en leur recommandant la prière, afin d'éviter la tentation. Il s'avance plus loin avec trois d'entre eux, Pierre, Jacques et Jean, et s'en étant encore éloigné de la longueur d'un jet de pierre ou environ, il se prosterne le visage contre terre, pour demander à son père qu'il détourne de lui, s'il est possible le calice, c'est-à-dire le supplice qui lui est préparé. Il répète trois fois cette prière, qui n'était que le mouvement d'une volonté naturelle, pleinement soumise d'ailleurs à celle de son père; et il le fait avec une agitation si violente, qu'elle lui cause une sueur extraordinaire, ensorte qu'il sortait de son corps, dit l'Evangile, comme des goutes de sang. Dans cette espèce d'agonie, un ange vient pour le soutenir et le fortifier. Judas cependant, il l'avait quitté après le souper pour aller consommer sa tra-

(1) « Les Juifs, dit l'abbé de Longuerue, n'ont jamais mangé » l'agneau pascal qu'à Jérusalem, quoi qu'en aient dit quelques » auteurs, qui ont pris la Pâque commémorative pour la Pâque légale. » Ils pratiquent encore aujourd'hui cette Pâque commémorative. Elle » consiste à manger rôti jusqu'au dessèchement un morceau de » viande, mais qui n'est jamais agneau ni chevreau; à le manger avec » des laitues et du pain azyme. Ils le dessèchent pour être plus sûrs » qu'il n'y reste point de sang. Par la même raison les Mahométans » ne mangent point de viande tuée par les Chrétiens. » (*Longueruana*, p. 116).

hison, s'avançait avec les satellites que les chefs du Sanhédrin lui avaient donnés pour le prendre. Jésus va trouver ses disciples, que le sommeil accablait, et les avertit que son heure est arrivée. Au même moment arrive la cohorte. Judas l'ayant un peu devancée s'approche de Jésus, et lui donne un baiser; c'était le signal dont il était convenu avec ceux dont il était le guide, pour le reconnaître. Il retourne vers eux, et Jésus, s'étant avancé à son tour, leur demande : *Qui cherchez-vous? Jésus de Nazareth*, répondirent-ils. *C'est moi*, dit Jésus; et, à ce mot, ils tombent tous à la renverse. S'étant relevés, ils se jettent sur lui, le saisissent, et l'amènent garotté, d'abord chez Anne, beau-père de Caïphe, qui était grand prêtre, comme on l'a déjà dit, cette année-là. Delà on le traîne chez Caïphe lui-même, où les principaux des Juifs s'assemblent pour le juger. Interrogé par le grand-prêtre sur sa doctrine, il répond, qu'il a parlé publiquement à tout le monde; qu'il a toujours enseigné dans le Temple et la Synagogue; et qu'ainsi l'on n'a qu'à interroger ceux qui l'ont entendu. Sur cette réponse, comme si elle n'eût pas été assez respectueuse envers le grand-prêtre, un officier lui donne un soufflet.

Plusieurs faux témoins se présentent pour accuser Jésus; mais leurs dépositions ne s'accordent point. Le grand-prêtre le somme, au nom du Dieu vivant, de déclarer s'il est le Christ, fils de Dieu. *Vous l'avez dit*, répond Jésus, *je le suis*. Le pontife alors, criant au blasphême, déchire ses habits, contre la défense de la Loi, qui lui interdisait cette marque de deuil, ainsi que toute autre; mais Dieu permit que Caïphe montrât par-là qu'il s'était dépouillé lui-même, et que le sacerdoce d'Aaron était aboli dans sa personne. Tous les assistants applaudissent à son exclamation, et jugent que Jésus est digne de mort. On l'abandonne aux valets qui, lui ayant bandé les yeux, le chargent d'opprobres, lui crachent au visage, lui donnent des soufflets et des coups de poing, en lui disant de deviner qui l'a frappé.

Pierre voulant voir la fin de cette tragédie, était cependant au milieu de la cour, où il se chauffait avec les gens du grand-prêtre. On le reconnaît pour un des disciples de Jésus. Il le nie jusqu'à trois fois avec serment, et vérifie ainsi la prédiction que son maître lui avait faite la veille lorsqu'il promettait de le suivre jusqu'à la mort. Mais Jesus ayant jeté sur lui un regard de pitié, le rappelle à lui-

Ere vulg.

même et lui inspire un vif regret de son crime. Il sort, et va pleurer dans la retraite. Le jour ne commençait encore qu'à paraître. Alors les princes des prêtres, c'est-à-dire, les chefs de chaque classe sacerdotale, les sénateurs, et tout le conseil des Juifs s'étant assemblés dans la salle du Temple, où se tenait le Sanhédrin, y prononcent en forme une sentence de mort contre Jésus.

Judas apprenant la condamnation de son maître, commence à sentir toute l'horreur de sa trahison. Il en rapporte le prix à cette assemblée, en avouant qu'il a livré le sang innocent. On ne lui répond que par une raillerie insultante. Il jette l'argent dans le Temple, et va se pendre de désespoir. S. Pierre atteste que, dans ce supplice, son ventre creva, et que ses entrailles se répandirent à terre.

Pour rendre exécutoire leur jugement, il restait aux Juifs à le faire confirmer par le gouverneur romain; car depuis que leur pays était réduit en province romaine, ils n'avaient plus le droit de vie et de mort, et s'ils en ont usé quelquefois, c'est dans des occasions tumultueuses, où la fureur les emportait au-delà des bornes de leur pouvoir. Les Juifs emmènent donc Jesus au palais de Pilate, et l'accusent devant ce magistrat sur trois chefs, blasphème contre la Loi, sédition et affectation de la royauté. Pilate, l'ayant interrogé en particulier, admire la sagesse de ses réponses. Il sort pour parler en sa faveur aux Juifs, qui se tenaient devant la porte pour ne pas se souiller en entrant dans la maison d'un idolâtre, et se rendre par-là incapables de manger l'agneau pascal (1). Les Juifs persistent à soutenir que cet homme est digne de mort. Pilate, effrayé de leurs cris, interroge de nouveau Jesus, qui ne répond pas. Ce silence l'étonne. Il retourne aux Juifs pour leur déclarer une deuxième fois, qu'il ne voit rien de criminel en cet homme. Mais il les trouve encore plus que la première fois acharnés à sa perte. Au milieu de leurs clameurs, il apprend que Jésus est de Galilée. Hérode, souverain de ce pays, était pour lors à Jérusalem. Pilate lui renvoie Jésus, qu'il désirait voir depuis long-tems, espérant qu'il ferait quelque miracle en sa présence. La

---

(1) Il n'était cependant écrit nulle part dans la loi de Moïse, qu'on se souillât pour être entré chez un païen. Mais c'était une des traditions que les Pharisiens avaient accréditées.

Ère vulg.

curiosité d'Hérode est trompée. Jésus n'oppose que le silence à ses questions. Ce Prince et toute sa cour, indignés de son peu de complaisance, le renvoient à Pilate, revêtu d'une robe blanche, pour montrer le mépris qu'ils faisaient de sa royauté. Hérode et le gouverneur, qui étaient ennemis, se réconcilièrent à cette occasion. Pilate voulant soustraire Jésus à la mort, et donner en même tems quelque satisfaction aux Juifs, le condamne à la peine du fouet. Les soldats, après lui avoir fait subir ce châtiment dans la salle du prétoire, le revêtent d'un manteau d'écarlate, lui mettent une couronne d'épines sur la tête, et un roseau en forme de sceptre dans la main; puis fléchissant un genou, le saluent roi des Juifs, dérision qu'ils accompagnent de soufflets et d'autres insultes les plus ignominieuses. Pilate le présente en cet état aux Juifs, pour émouvoir leur compassion; mais, loin de s'attendrir à ce spectacle, les princes des prêtres et leurs gens demandent, à cris redoublés, qu'il soit mis en croix. Pilate insiste pour le renvoyer. *Si vous le faites*, lui crie-t-on, *vous vous déclarez ennemi de César, en relâchant un homme qui se dit Roi.* Le gouverneur, terrassé par ces mots, ordonne que la demande des Juifs ait son effet, et leur livre Jésus pour être crucifié.

Les soldats s'étant de nouveau saisis du Sauveur, l'emmènent, chargé de sa croix, au lieu où l'on exécutait les criminels, nommé en hébreu Golgotha, et Calvaire en latin. C'était une éminence située à l'Occident et à peu de distance de Jérusalem. Jesus y étant arrivé, ses bourreaux le dépouillent de ses habits, l'attachent sur la croix avec des clous aux pieds et aux mains, et, en cet état, l'élèvent de terre entre deux voleurs crucifiés à ses côtés, l'un à droite et l'autre à gauche.

Loin de s'irriter contre ses persécuteurs, il demande à son père grâce pour eux, à cause de leur ignorance; prière, selon saint Augustin, qui ne fut point inefficace, parce que, dans cette troupe forcenée, il en voyait quelques-uns qui devaient croire en lui. Cependant les princes des prêtres et les scribes, de concert avec les soldats, l'accablaient de railleries et d'insultes. Un des voleurs crucifiés avec lui s'unit à eux, et lui dit en blasphêmant : *Si tu es le Christ, sauve-toi toi même, et nous avec toi.* Mais son compagnon le reprend avec force, demande à Jesus qu'il se souvienne de lui, lorsqu'il aura pris possession de son royaume, et reçoit de lui cette ré-

ponse : *Je vous le dis en vérité, vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis.*

Dans l'excès de ses tourments, Jésus se plaint à son père, avec douceur, de ce qu'il l'a abandonné. Mais il n'abandonne pas lui même les siens. Il voit au pied de sa croix sa mère et son disciple Jean. *Femme*, dit-il, à sa mère, *voilà votre fils*; et au disciple, *voilà votre mère*. Marie, depuis ce tems, demeura dans la maison de Jean.

Jésus, pour accomplir une dernière parole de l'Ecriture, témoigne qu'il a soif. Un soldat aussitôt lui présente à la bouche une éponge imbibée de vinaigre, au bout d'un bâton d'hyssope (cette plante, de même que le sénevé, l'origan et la mauve, croissait en forme d'arbre dans la Palestine.) Ayant goûté du vinaigre, il dit : *tout est accompli*; et remettant son ame entre les mains de son père avec un grand cri, il baisse la tête, il expire.

C'était alors la neuvième heure du jour, ou, selon nous, trois heures après midi. Dans ce moment, d'épaisses ténèbres qui avaient commencé dès la sixième heure (midi), et s'étaient accrues par degrés, couvrent la surface de la terre, (prodige d'autant plus surprenant que, la lune étant alors dans son plein, il ne pouvait y avoir d'éclipse de soleil), un grand tremblement de terre se fait sentir jusqu'à fendre les rochers (1). Tout cela jette

---

(1) S. Cyrille de Jérusalem, dans sa treizième Cathechèse, dit que le Golgotha, ou Calvaire, montrait encore que les pierres s'étaient brisées à la mort de Jésus-Christ. Cette preuve subsiste même de nos jours. « Un déiste, homme d'esprit et bon mathématicien, étant allé » sur le Calvaire, on lui montra, selon la coutume, les fentes que l'on » voit dans le rocher; et on assure que, les ayant examinées, il conclut » qu'elles ne pouvaient s'y être faites que par miracle ; *car*, disait-il, » *si c'eût été par un tremblement de terre ordinaire, le rocher se serait* » *séparé selon ses veines et où il était le plus faible ; ce qui est arrivé* » *par-tout ailleurs où j'ai vu des rochers fendus, et qui ne peut pas même* » *être autrement. Ici, le rocher se voit fendu en zigzag, et à contre-sens* » *des veines, d'une manière tout-à-fait étrange, et que pour moi je ne puis* » *croire que surnaturelle ; bénissant Dieu du fond du cœur, qui m'a* » *ouvert les yeux par ce monument de sa toute-puissance, lequel atteste* » *hautement la mission divine de Jésus-Christ.* ». (Millar, *Hist. de la propagation du Christianisme et de la ruine du Paganisme.*)

M. Maundrell, écrivain anglais, comme le précédent, reconnait de même, que cette fente n'est point contrefaite par art ; « car les côtés, » dit-il, en sont aussi égaux que deux taillis ; et, outre cela, elle va

une si grande consternation parmi les spectateurs, que plusieurs en s'en retournant se frappent la poitrine, et confessent, que celui qu'ils viennent de crucifier est véritablement le fils de Dieu.

On ne dut pas être moins étonné dans Jérusalem, en voyant, à cette même heure, ou plutôt dans le moment même que Jésus expirait, le voile du temple, qui séparait le lieu saint du saint des saints, se déchirer du haut en bas, et laisser par conséquent à découvert cette partie du temple où il n'était permis qu'au grand-prêtre d'entrer, et cela une seule fois l'année. C'était l'heure alors où le prêtre et les lévites en fonction étaient rassemblés avec le peuple pour le sacrifice du soir; l'heure où le prêtre immolait un Agneau sur l'autel des holocaustes, et brûlait des parfums sur la table d'or qui était placée dans le Saint. Ainsi le miracle dut avoir un grand nombre de témoins dans le moment qu'il s'opéra. Mais que signifie ce déchirement du voile, opéré par une main invisible? n'est-il pas évident qu'il marque l'abolition du sacerdoce légal? Dès qu'il n'y avait plus de Saint des Saints, de lieu secret dont l'entrée ne fût permise qu'au grand-prêtre, le sacrifice solennel d'expiation ne pouvait plus se célébrer; et comme tous les autres tenaient à celui-ci, ils devaient cesser avec lui. Voilà ce que les Juifs auraient dû comprendre, s'ils eussent bien réfléchi sur l'économie de la loi de Moïse : mais l'excès de leur fureur ne leur permettait point alors de réflexion.

Le soir même de cette journée, Joseph d'Arimathie, disciple de Jésus, ayant obtenu son corps de Pilate, le détache de la croix, et l'ensevelit dans un sépulcre neuf qu'il avait fait tailler dans le roc attenant au Calvaire (1).

» en serpentant, de manière qu'il n'y a pas d'instruments qui puissent » y atteindre. (*Voyage* d'Alep, p. 122.)

Le celèbre Shaw, dans ses Voyages, tom. II, p. 41, assure pareillement, après le plus sérieux examen, que le rocher fendu du Calvaire est un miracle qui ne manque jamais de produire un étonnement religieux dans tous ceux qui le considèrent. (*Cette note est tirée de* M. Bullet. Réponse aux diffic. des Incrédules, tom. I, p. 547).

(1) « Il est certain, dit un célèbre interprète de l'Evangile au dix- » septième siècle, par la description que fait Brochard du sépulcre » de Notre-Seigneur, et plus encore par celle que l'ambassadeur du » roi de France auprès du Grand-Seigneur en a faite tout nouvel- » lement, que c'est une grotte taillée dans le roc, semblable, à-peu-

Ere vulg.

La providence fit choisir un sépulcre où personne n'avait encore été mis, pour la sépulture de Jésus, afin qu'on ne confondît point son corps avec un autre, et que le miracle de sa résurrection qui devait suivre, ne souffrît aucun nuage.

Comme Jésus avait prédit qu'il ressusciterait au bout de trois jours, les principaux des Juifs, dans la crainte que cela n'arrivât, ou plutôt que ses disciples n'enlevassent furtivement son corps pour avoir lieu de feindre ce miracle, placèrent des gardes devant le sépulcre, après en avoir scellé l'ouverture de leurs sceaux, afin d'empêcher cette supercherie.

La première nuit et le sabbat qui la suit se passent tranquillement. Mais sur la fin de la deuxième nuit, il se fit tout-à-coup un grand tremblement de terre; un ange descendit, renversa la pierre qui fermait le sépulcre et s'assit dessus. A la vue de son visage, brillant comme un éclair, et de ses vêtements blancs comme la neige, les gardes effrayés prennent la fuite, et vont raconter aux

---

» près, à une chambre carrée, longue environ de sept pieds, et large » d'autant, dont la porte, qui regarde l'Orient, est très-basse. Le lieu » où le corps de Jésus-Christ fut mis, est au Septentrion; il est taillé » en manière de table, et il est peu élevé au-dessus du niveau de la » grotte. Avant que d'y entrer, on en trouve une autre de même figure » et de même grandeur, qui n'est séparée de la première que par une » simple muraille, où est cette porte si basse dont j'ai parlé. Selon » cette disposition des lieux, il est aisé d'entendre que la pierre, que » l'ange ôta de l'entrée, fermait celle de la première grotte, et » qu'elle était ainsi hors du monument où le corps de Notre-Sei- » gneur avait été mis, et qu'elle appartenait néanmoins, dans un » autre sens, à ce monument, en tant que la première grotte en » faisait partie. » (*Jansenius Iprens. in cap.* 28, *Math. v.* 5.) « Cette » description, dit M. Duguet, lève beaucoup de contradictions appa- » rentes du texte de l'Evangile; car, en premier lieu, l'on voit » comment l'ange invitait les saintes femmes à entrer dans le Sépulcre, » comme s'il n'y était pas déjà lui-même. Il était à l'entrée de la pre- » mière grotte, et il montrait aux saintes femmes celle de la seconde. » L'on concilie, en second lieu, ce qui est dit de la grandeur de la » pierre qui fermait le Sépulcre, avec la porte si étroite et si basse, qui » était celle de la seconde grotte L'on accorde, en troisième lieu, la » nécessité où l'on était de se courber pour regarder dans le sépulcre, » et la facilité avec laquelle on y entrait. Cette nécessité et cette facilité » ne convenaient pas à une même partie: on entrait sans peine dans » une; mais il fallait se pancher et se courber pour regarder dans » l'autre, et plus encore pour y entrer. » (*Tombeau de J. C.*, p. 104.)

princes des prêtres les choses dont ils venaient d'être témoins. Sur ce récit, le Sanhédrin s'étant assemblé, conclut à leur donner une somme considérable pour les engager à dire que, pendant qu'ils dormaient, les disciples de Jésus avaient dérobé son corps. L'offre est acceptée, l'imposture divulguée prend faveur, et cette illusion, dit saint Mathieu, subsiste encore parmi les Juifs.

Cependant Marie-Madeleine, Marie mère de Jacques, et Salomé, avec d'autres saintes femmes, venaient de Jérusalem au sépulcre de Jésus, portant des parfums pour l'embaumer. Elles arrivent au lever du soleil, et trouvent la pierre qui fermait le sépulcre renversée. Elle était grande, et leur embarras, dans le chemin, avait été de savoir comment elles pourraient l'ôter. Mais leur étonnement fut étrange, lorsqu'étant entrées dans le sépulcre, elles n'y trouvèrent que les linceuls dans lesquels on avait enseveli le corps de Jésus. Elles s'imaginent qu'il a été enlevé, et Madeleine va le dire aux apôtres.

Les autres femmes étant restées dans le sépulcre, l'ange, qui s'était rendu invisible à leur arrivée, reparaît ; elles en voient même deux, dont un (c'était apparemment celui qui avait levé la pierre) leur annonce que Jésus est ressuscité. *Allez*, ajoute-t-il, *faire part de cette nouvelle à ses disciples, et les avertir qu'ils le verront en Galilée.* Elles partent incontinent pour s'acquitter de ce message, et font la route sans rien dire à personne de ce qu'elles avaient vu, tant elles étaient effrayées.

Pierre et Jean arrivent en courant au sépulcre, sans les avoir rencontrées sur la route. Ils y entrent, et n'aperçoivent que ce que Madeleine y avait d'abord trouvé, l'ange ne se montrant point à eux, parce qu'il s'était rendu une seconde fois invisible pour exercer leur foi. Ils crurent alors ce que Madeleine leur avait annoncé, c'est-à-dire que le corps de Jésus n'était plus dans le tombeau; mais ils ne crurent pas encore qu'il fût ressuscité. Comme ils s'en retournaient, Madeleine revient au sépulcre, toujours persuadée qu'on a enlevé le corps de Jésus. Elle pleure de désolation à l'entrée de ce monument. Mais s'étant baissée pour regarder dedans, elle y voit les deux anges qui lui demandent le sujet de ses pleurs. Elle répond qu'on a enlevé son maître, et qu'elle ne sait ou on l'a mis. Dans ce moment, elle entend du bruit derrière elle, et se retourne. C'était Jésus lui-même qui s'appprochait, mais sous une figure qu'elle ne reconnaît pas; le prenant pour

Ere vulg.

le jardinier, elle le prie de lui dire si c'est lui qui a enlevé le corps, et où il l'a déposé, afin qu'elle puisse l'emporter. Jésus l'appelle par son nom ; elle le reconnaît alors, et dans le transport de sa joie, elle se jette à ses pieds pour les embrasser. Jésus lui dit : *ne me touchez pas ; car je ne suis pas encore monté vers mon père :* c'est-à-dire, ne me touchez pas à présent, vous en aurez le loisir, car je ne suis pas encore monté vers mon père. Les autres femmes, à l'exception de quelques-unes qui avaient pris les devants, eurent aussi la consolation de voir le Seigneur en s'en retournant, et même la permission de lui baiser les pieds. Mais tout ce qu'elles racontèrent aux Apôtres et aux Disciples de ce qu'elles avaient vu et entendu, leur parut une rêverie, et ils ne les crurent point.

Vers le soir de ce jour-là même, deux disciples allant au bourg d'Emmaüs, distant de soixante stades ou deux lieues et demie de Jérusalem, Jésus se joint à eux sur la route, sans se faire connaître. Comme ils paraissaient tristes, il leur demande le sujet de leur entretien et la cause de leur affliction. C'était précisément du récit des femmes, qui, les premières étaient revenues du sépulcre, qu'ils s'entretenaient sans y ajouter foi. Sur l'aveu qu'ils en font, Jésus les reprend de l'incrédulité qu'ils opposaient à un événement aussi clairement annoncé par les prophètes ; après quoi il leur prouve, par les écritures, qu'il fallait que le Christ souffrît tout ce qu'il a souffert, et entrât ainsi dans sa gloire. Les disciples, ravis et embrasés par ses discours, l'engagent à s'arrêter avec eux dans le bourg; car il feignait, c'est-à-dire, qu'il avait l'apparence de vouloir aller plus loin, comme il l'eût fait effectivement, s'ils ne l'eussent pas pressé de demeurer. Dans le repas, Jésus rompt le pain, comme il l'avait fait en instituant l'Eucharistie. Leurs yeux alors s'étant dessillés, ils le reconnaissent ; mais aussitôt il disparaît.

S'étant levés à l'heure même, ils retournent à Jérusalem, et se rendent au lieu où les Apôtres étaient assemblés avec d'autres disciples. On leur apprend que Jésus avait apparu à Simon-Pierre ; ils racontent à leur tour ce qui venait de leur arriver. Néanmoins quelques-uns de la compagnie ne croyaient pas encore à ces récits. Comme ils discouraient ensemble, les portes du lieu bien fermées, de peur des Juifs, Jésus se présente subitement au milieu d'eux, les rassure, blâme ceux qui refusaient de croire, leur montre ses pieds, ses mains, et son côté,

Ere vulg.

qu'un soldat, après sa mort, avait percé de sa lance, leur dit de les toucher, pour ne pas s'imaginer que ce fût un fantôme (car il y en avait qui le pensaient); et enfin, ayant mangé en leur présence, il les laisse remplis de joie et d'admiration.

Thomas, l'un des apôtres, n'était point de cette assemblée. A son retour, les Disciples lui disent qu'ils ont vu le Seigneur. *Je n'en croirai rien*, dit-il, *si je ne vois dans ses mains la marque des clous qui les ont percées, si je ne porte mon doigt dans les trous qu'ils y ont faits, et si je ne mets ma main dans la plaie de son côté.* Huit jours après, les disciples étant encore enfermés dans le même lieu, Jésus y survient comme la première fois, leur souhaite la paix, et s'adressant ensuite à Thomas lui présente ses ses mains et son côté à toucher. Thomas les touche effectivement, selon la plupart des interprêtes, et alors, convaincu que ce n'est pas un fantôme, il dit : *Mon Seigneur et mon Dieu :* paroles qu'on entendrait mal en les prenant pour une exclamation; car, selon la force du texte original et de la Vulgate, elles sont une confession claire de la divinité de Jésus-Christ.

Pendant les quarante jours que Jésus resta sur la terre après sa résurrection, il se manifesta dans plusieurs autres rencontres à ses disciples (1). Il y en eut une surtout, où

(1) Pourquoi Jésus-Christ, dit l'incrédule, ne s'est-il pas montré au peuple Juif, après sa résurrection ? Il n'avait qu'à se produire, pour fermer la bouche à ses ennemis. Les plus obstinés d'entre eux n'auraient pu s'empêcher de le reconnaître et de rendre hommage à sa divinité. L'incrédule se trompe. L'apparition de Lazare, après sa résurrection, n'a pas convaincu les Juifs de la mission divine de celui qui l'avait ressuscité. Ils l'ont vu mangeant et buvant avec Jésus-Christ, et ils n'en ont été que plus acharnés à la perte de cet Homme-Dieu. Si Jésus-Christ ressuscité s'était montré publiquement à ses contemporains, l'incrédule ne serait pas encore satisfait. Il demanderait pourquoi il n'a pas accordé la même grace aux générations suivantes. Il voudrait, comme Rousseau, l'avoir vu lui-même, il voudrait lui avoir parlé. Mais peut-on raisonnablement, ajoute l'incrédule, s'en rapporter au témoignage de ses disciples sur une si grande merveille ? Oui, sans doute, parce qu'ils ont appuyé leur témoignage d'une infinité de miracles, qui portent la conviction dans l'esprit de tout homme qui a le cœur droit, et qui ne consulte que la saine raison. Ils ont, en preuve de la resurrection de Jésus-Christ, guéri des maladies de toute espèce, ressuscité des morts, accordé à des idiots, par l'imposition des mains, le don de diverses langues. Ce don était si commun, à la

Ire vulg.

il se montra à plus de cinq cents d'entre eux rassemblés. On croit que ce fut sa dernière apparition. Quoi qu'il en soit, étant sur le point de retourner à son père, il conduisit ses disciples sur le mont des Oliviers. Ce fut-là qu'il leur fit ses adieux, leur renouvelant l'ordre qu'il leur avait donné d'aller prêcher et baptiser par toute la terre, avec promesse d'être avec eux jusqu'à la fin des siècles; après quoi, les ayant bénits, il s'éleva de terre et entra dans une nuée qui le déroba à leurs regards. Comme ils demeuraient les yeux tournés vers le ciel, deux anges survinrent, qui leur annoncèrent qu'un jour Jésus descendrait du ciel (pour juger tous les hommes), comme ils l'y avaient vu monter. Les disciples alors quittèrent la montagne et s'en retournèrent à Jérusalem.

En terminant son évangile, l'apôtre saint Jean dit, selon la Vulgate, que *Jésus a fait encore beaucoup d'autres choses, et que, si on les rapportait en détail, il ne croit pas que le monde pût contenir les livres qu'on en écrirait.* Mais en prenant ici le monde pour les hommes, et non pour le globe terrestre, ce qui est très-commun dans l'Ecriture, et en expliquant le mot χωρῆσαι du texte original, par *concevoir*, *comprendre*, *imaginer*, au lieu de *contenir*, comme le rend la Vulgate, cela ne signifie autre chose, sinon que Jésus a fait tant de choses, que si l'on voulait les rapporter toutes en détail, les hommes, et même tous les hommes ensemble auraient peine à concevoir le nombre de livres qu'on en composerait. L'hyperbole alors ne passe point la vraisemblance; et c'est tout ce qu'on exige pour cette figure.

C'était la coutume des magistrats romains de dresser des procès-verbaux et des actes de tout ce qui se passait de remarquable dans leur province, pour les envoyer à l'Empereur. Suivant cet usage, Pilate dressa la relation du crucifiement de Jésus-Christ, qu'il envoya à Tibère,

---

naissance de l'Eglise, qu'il en résultait quelquefois de la confusion dans les assemblées des fidèles, par l'indiscrétion de ceux qui l'avaient reçu. Il était, en même tems, si extraordinaire, que celui qui parlait une langue étrangère, n'avait souvent pas reçu le don de l'interprêter, et réciproquement; ce qui obligea saint Paul d'établir des règles parmi les Corinthiens, pour l'usage de ces dons. (*I. Corinth.* XIV.) Enfin, ceux qui se sont donnés pour avoir vu Jésus-Christ ressuscité, ont scellé leur témoignage de leur sang. Jamais faux témoin n'a porté le fanatisme jusques-là.

avec une lettre rapportée par le martyr saint Justin (*Apol.* 1, p. 65), par Tertulien. (*Apol.* c. v.), par Eusèbe (*Hist. Eccles.* L. II), et par d'autres écrivains respectables, qui renvoient là-dessus aux archives du Sénat. La lettre portait en substance que : Pilate avait été forcé de faire mettre en croix Jésus-Christ, pour prévenir un tumulte de la part des Juifs, quoique fort à contre-cœur. « Car le monde, disait-il, » n'a jamais vu et probablement ne verra jamais un homme » d'une droiture et d'une probité si extraordinaires. Mais » le grand-prêtre et le Sanhédrin ont accompli, en ceci, » les oracles de leurs prophètes et de nos sibylles. Pen- » dant qu'il fut attaché à la croix, ajoutait Pilate, une » horrible obscurité, qui couvrait la face de la terre, » semblait annoncer la destruction de l'univers. Ses dis- » ciples, qui prétendent l'avoir vu ressuscité des morts et » monté vers le ciel, et qui le reconnaissent pour leur » Dieu, subsistent encore et montrent, par la sagesse de » leurs mœurs, qu'ils appartiennent à un si excellent maî- » tre. » Tibère, en conséquence de ces actes (qui n'existent plus, du moins dans leur pureté originale), délibéra de mettre Jésus-Christ au rang des Dieux, et en fit la proposition au Sénat, qui la rejeta.

Au reste, le témoignage que rendit Pilate à Jésus-Christ et à sa doctrine doit-il nous surprendre, après celui que la force de la vérité a de nos jours arraché au plus éloquent des incrédules? Il est trop beau pour n'être pas rapporté ici, quoiqu'un peu long, dans les propres termes de l'auteur. « La sainteté de l'Évangile, dit-il, » parle à mon cœur. Voyez les livres des philosophes : » qu'ils sont petits auprès de celui-là ! Se peut-il qu'un » livre si sublime et si simple soit l'ouvrage des hommes ? » Se peut-il que celui dont il fait l'histoire ne soit qu'un » homme lui-même ? Est-ce là le ton d'un enthousiaste » ou d'un ambitieux sectaire ? Quelle douceur, quelle » pureté dans ses mœurs ! Quelle grâce touchante dans » ses instructions ! Quelle élévation dans ses maximes ! » Quelle profonde sagesse dans ses discours ! Quelle pré- » sence d'esprit, quelle finesse et quelle justesse dans ses » réponses ! Quel empire sur ses passions ! Où est l'homme, » où est le sage, qui sait agir, souffrir et mourir sans » faiblesse et sans ostentation ? Quand Platon peint son » juste imaginaire, couvert de tout l'opprobre du crime, » et digne de tous les prix de la vertu ; il peint, trait » pour trait, Jésus-Christ : la ressemblance est si frap-

Ere vulg.

» pante, que tous les pères l'ont sentie, et qu'il n'est » pas possible de s'y tromper...... Socrate, mourant sans » douleur, sans ignominie, soutint aisément jusqu'au » bout son personnage; et, si cette facile mort n'eût » honoré sa vie, on douterait si Socrate, avec tout son » esprit, fut autre chose qu'un sophiste. Il inventa, dit-» on, la morale. D'autres avant lui l'avaient mise en » pratique; il ne fit que dire ce qu'ils avaient fait; il ne » fit que mettre en leçons leurs exemples. Aristide avait » été juste avant que Socrate eût dit ce que c'était que » justice; Léonidas était mort pour son pays, avant que » Socrate eût fait un devoir d'aimer la patrie; Sparte était » sobre, avant que Socrate eût loué la sobriété; avant » qu'il eût défini la vertu, la Grèce abondait en hommes » vertueux. Mais où Jésus avait-il pris chez les siens cette » morale élevée et pure, dont lui seul a donné des leçons » et l'exemple?... La mort de Socrate, philosophant tran-» quillement avec ses amis, est la plus douce qu'on puisse » désirer; celle de Jésus, expirant dans les tourments, » injurié, raillé, maudit de tout un peuple, est la plus » horrible qu'on puisse craindre. Socrate, prenant la » coupe empoisonnée, bénit celui qui la lui présente et » qui pleure; Jésus au milieu d'un supplice affreux, prie » pour ses bourreaux. Oui, si la vie et la mort de So-» crate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont » d'un Dieu. Dirons-nous que l'histoire de l'Evangile est » inventée à plaisir? Non, ce n'est pas ainsi qu'on in-» vente; et les faits de Socrate, dont personne ne doute, » sont moins attestés que ceux de JÉSUS-CHRIST. Au fond » c'est éluder la difficulté sans la détruire. Il serait plus » inconcevable que plusieurs hommes d'accord eussent » fabriqué ce livre, qu'il ne l'est qu'un seul en ait fourni » le sujet. Jamais des auteurs juifs n'eussent trouvé ni ce » ton, ni cette morale; et l'Evangile a des caractères de » vérité si grands, si frappants, si parfaitement inimi-» tables, que l'inventeur en serait plus étonnant que le » héros. » (J.-J. Rousseau, *Em.* 3e. v.)

CHRONOLOGIE

APOSTOLIQUE.

DE L'ÈRE VULGAIRE.

Années.

33 Les disciples, après l'ascension de leur maître, s'étant rendus à Jérusalem, montent, au nombre de cent vingt personnes, la mère de Jésus à leur tête, dans une grande salle au dernier étage, pour y attendre en silence et en prières le Saint-Esprit, qu'il avait promis de leur envoyer. C'était le don qui devait les remplir de lumières et de force, pour exercer leur mission et soumettre toutes les nations au joug de l'Evangile.

Il vaquait cependant une place dans le collége apostolique par la mort du traître Judas. Quoique Jésus-Christ n'y eût point pourvu depuis sa résurrection, elle n'était point supprimée, parce qu'il était écrit (*Psalm.* CVIII.) qu'elle serait occupée par un autre. Pour vérifier cette prédiction, Pierre, s'étant levé, propose à l'assemblée de faire l'élection d'un nouvel apôtre. On y procède incontinent; mais les suffrages se trouvent partagés entre deux sujets, Joseph, surnommé le Juste, et Mathias. Les disciples alors s'étant mis en prières, sont inspirés de recourir à la voie extraordinaire du sort, pour connaître celui des deux que le Seigneur a choisi; et le sort tombe sur Matthias, qui est aussitôt associé aux onze apôtres.

La fête de la Pentecôte arrive; c'était le cinquantième jour après Pâques, et le onzième depuis que les disciples étaient rassemblés. Le matin, vers la troisième heure (la neuvième selon notre usage), un grand bruit, comme d'un vent impétueux, se fait tout-à-coup entendre dans la maison où ils étaient; et en même tems ils voyent des-

Ère vulg.

cendre des langues de feu, c'est-à-dire des flammes pointues en forme de langues, qui, s'étant partagées, se reposent sur chacun d'eux. Dès-lors, ils furent remplis du Saint-Esprit, et commencèrent à parler diverses langues, selon que cet esprit leur mettait les paroles dans la bouche.

Il paraît que le bruit qui avait agité la maison, s'était fait entendre dans toute la ville; car, étant sortis, ils trouvèrent une grande multitude attroupée devant ce logis. C'étaient non-seulement des habitants de Jérusalem, mais des juifs ou des prosélytes de différentes nations, qui s'étaient rendus en cette ville à l'occasion de la fête. Tous furent épouvantés de ce que chacun d'eux entendait ces Galiléens parler sa langue naturelle. Comme ils faisaient différentes conjectures (1) pour expliquer cette merveille, Pierre, élevant la voix, leur déclare et leur montre par les écritures, que c'est l'ouvrage du Saint-Esprit, le fruit de la mort de Jésus qu'ils ont mis en croix, et la preuve de sa résurrection; sur quoi il les exhorte à faire pénitence, et à mériter par le baptême, avec la foi au nom de Jésus, la rémission de leurs péchés et le don du Saint-Esprit. Le fruit de cette prédication fut la conversion de trois mille personnes. Le nombre des fidèles augmenta chaque jour, et l'union de cette multitude était si étroite, qu'elle ne faisait qu'un cœur et qu'une âme. Tout était commun entre eux. Ils vendaient leurs fonds et en apportaient le prix aux apôtres, qui le distribuaient à chacun selon ses besoins. Ils s'assemblaient dans le Temple pour prier, et dans leurs maisons pour célébrer le mystère eucharistique et prendre leur repas en commun.

Pierre et Jean montant au Temple rencontrent à l'une des portes, nommée la *belle porte*, un homme perclus des jambes dès sa naissance, qui leur demande l'aumône. Pierre l'ayant envisagé, lui ordonne, au nom de Jésus le

---

(1) L'une de ces conjectures était que les apôtres étaient ivres, *pleni sunt musto*, porte la Vulgate, ce qu'on rend ordinairement par ces mots français : *ils sont ivres de moût*. Mais la Pentecôte, objecte-t-on, tombant au mois de mai, ce n'était pas le tems du moût, puisqu'on était encore loin de la vendange. Le grec lève cette difficulté, *γλευκυς μεμεσσωμένοι ἐσί* porte-t-il. *Ils sont ivres de vin doux*. Les anciens avaient trois sortes de vin doux, le *pessum*, fait avec des raisins à demi séchés, le *defrutum*, qui était un vin réduit à moitié par la cuisson, et le *mulsum*, composé de vin et de miel.

Ere vulg.

nazaréen, de se lever et de marcher. Il se lève à l'instant, marche, et entre dans le Temple avec eux en sautant et en louant Dieu. Toute la multitude qui était dans le Temple accourt au bruit de ce miracle, et se rassemble autour des deux apôtres. Ils en prennent occasion de prêcher l'Evangile. Tandis qu'ils parlaient encore, le capitaine des gardes du Temple et les Saducéens surviennent et les arrêtent, indignés de ce qu'ils annonçaient la résurrection des morts en la personne de Jésus-Christ. Comme il était tard, ils les mettent en prison jusqu'au lendemain. Ce-jour-là, le conseil des Juifs s'étant assemblé le matin, fait venir les apôtres, pour leur demander par quelle puissance ils avaient guéri ce boiteux. Pierre répond sans hésiter, que c'est par celle de Jésus Christ. Le conseil étonné, leur défend de parler en aucune manière de Jésus, et d'enseigner en son nom. *S'il est juste*, répondent les apôtres, *de vous obéir plutôt qu'à Dieu, c'est ce que nous vous laissons à décider. Pour nous, il nous est impossible de taire ce que nous avons vu et entendu.* Les Juifs n'ayant rien à répliquer, les laissent aller sans leur faire de mal.

Les apôtres continuent de prêcher et d'appuyer leur doctrine par des miracles; double moyen dont Dieu se sert pour accroître le nombre des fidèles. Le grand-prêtre et les Saducéens irrités de ces progrès de l'Evangile, mettent de nouveau la main sur les apôtres, et les envoyent en prison. Mais un ange, pendant la nuit, leur ouvre les portes, et leur ordonne d'aller prêcher dans le Temple. On vient en avertir le Sanhédrin, qui s'était assemblé pour les juger. *Voilà*, leur dit-on, *ces hommes qu'hier vous avez fait emprisonner, qui enseignent actuellement dans le Temple, où le peuple est occupé à les entendre.* Ils envoient dans la prison qui se trouve soigneusement gardée, mais les apôtres ne s'y rencontrent pas. Ce miracle ne les touche point. Ayant fait amener du Temple ces prédicateurs, ils leur reprochent, par la bouche du grand-prêtre, d'avoir contrevenu à la défense du Sanhédrin. Pierre, alors, prenant la parole pour ses collègues, justifie pleinement leur conduite, et déclare avec liberté qu'ils ne peuvent agir autrement. On délibère de les faire mourir. Mais Gamaliel, docteur de la Loi, respecté de tout le monde, empêche, par ses remontrances, cet avis de prévaloir. On se contente de les faire fouetter au milieu de l'assemblée. Cet affront, reçu pour le nom de Jésus-Christ, comble de joie les apôtres, et leur inspire une nouvelle

vulg.

confiance pour reprendre l'exercice de leur ministère.

Quelque grande que fût la multitude de ceux qu'ils attiraient à la Foi, la concorde et l'union y étaient si parfaites qu'ils ne composaient, pour ainsi dire, qu'un cœur et une âme. Pour abolir entre eux toute différence de pauvres et de riches, ils mettaient, ainsi qu'on l'a dit, tous leurs biens en commun, et laissaient aux apôtres le soin de les distribuer, ou faire distribuer à chacun selon ses besoins. Or, il arriva qu'Ananie et sa femme Saphire vendirent, comme les autres, leur héritage. Mais, s'étant concertés ensemble, ils n'apportèrent qu'une partie du prix de la vente aux pieds de saint Pierre, et gardèrent le surplus. Interrogés séparément par l'apôtre, si c'est là le produit entier de la vente, ils répondent l'un et l'autre affirmativement, et sur-le-champ ils tombent morts en sa présence. Cet événement jette une grande terreur parmi les fidèles; mais quelle horreur ne dut-il pas leur inspirer du mensonge!

Quoique les apôtres eussent tout réduit à l'égalité, il arrivait cependant que, dans la distribution journalière des aliments, ceux qui étaient chargés de cette fonction donnaient la préférence aux veuves des Hébreux, et négligeaient celles des juifs hellénistes ou étrangers. Il y eut à ce sujet du murmure parmi les fidèles de cette seconde classe. Les apôtres, pour le faire cesser, assemblent tous les disciples, et leur proposent d'élire sept hommes d'entre eux, d'une probité reconnue, et pleins de l'esprit saint, pour vaquer au ministère des tables, « n'étant pas » juste, disent-ils, que, pour cet emploi, nous abandon- » nions la prédication de la parole de Dieu. » Ce discours plut à la multitude, et en conséquence on élut sept diacres ou ministres, à qui les apôtres imposèrent aussitôt les mains. Telle est l'institution du diaconat, qui n'eut pas seulement pour objet primitif la distribution des viandes corruptibles, mais aussi celle du corps et du sang de Jésus-Christ, dont la consécration terminait ordinairement les repas des premiers fidèles.

Etienne, le premier des sept diacres, homme rempli de grâce et de force, étonnait par le grand nombre de prodiges et de miracles qu'il faisait parmi le peuple. Or, il y avait à Jérusalem différentes synagogues, qui étaient comme autant d'écoles où l'on envoyait les Juifs pour étudier, de toutes les provinces du monde où ils étaient

Ire vulg.

établis. Dans celle qu'on appelait des Affranchis (1), des Cyrénéens, des Alexandrins, des Ciliciens et des Asiatiques, il se trouva des hommes qui s'élevèrent contre Etienne, et entrèrent en dispute avec lui. Mais il leur montra que Jésus-Christ était le Messie, par des preuves auxquelles ils ne pouvaient rien opposer. Dans l'impuissance de lui répondre, ils subornent des témoins qui l'accusent, devant le Sanhédrin, d'avoir blasphémé contre Dieu et contre Moïse. Amené à ce tribunal, Etienne parle à ses juges avec une force et une liberté qui les met en fureur. Ils se jettent tous ensemble sur lui, par un de ces transports que l'on appelait *jugement de zèle*, et l'ayant traîné hors de la ville, ils le lapident, malgré son innocence, comme un blasphémateur. Les témoins, suivant la loi de Moïse, furent ceux qui lui jetèrent les premières pierres. Etienne, en mourant, se mit à genoux, et cria : *Seigneur, ne leur imputez point ce péché*; après quoi il rendit l'âme. La mort de ce juste, le premier des martyrs, (c'est ainsi qu'on nomma depuis ceux qui scellèrent la foi de leur sang), fut le signal d'une violente persécution qui s'éleva contre l'église de Jérusalem. Les fidèles, épouvantés, sortent de la capitale, à l'exception des apôtres, et se répandent dans la Judée et dans la Samarie. Mais avant cette fuite, plusieurs furent emprisonnés, et quelques-uns vraisemblablement exécutés à mort.

L'un de ceux qui montraient le plus d'animosité contre eux, était un jeune homme nommé Saul, natif de Tharse, en Cilicie, l'une des villes autonomes, c'est-à-dire qui se gouvernaient par leurs propres lois; mais non pas colonie romaine ni municipe; par conséquent ne donnant pas, comme quelques-uns se l'imaginent, à ses citoyens le droit de bourgeoisie romaine; Saul jouissait néanmoins de ce droit par sa naissance, ainsi qu'il le déclara lui-même au tribun Lysias, lorsque celui-ci le voulut faire mettre à la question avant de l'avoir jugé. C'était donc parce qu'il était descendu de citoyens romains. (Grotius.) Il était né juif, de la tribu de Benjamin, et avait été élevé à Jérusalem, par le docteur Gamaliel, dans la secte des Pharisiens. Il avait déjà eu part au martyre de saint Etienne,

(1) C'étaient ceux qui avaient été emmenés captifs à Rome par Pompée, et qui depuis avaient recouvré leur liberté.

Ere vulg.

en gardant les habits des témoins pendant qu'ils le lapidaient. S'étant fait ensuite donner des pouvoirs par les princes des prêtres, il entrait dans les maisons, en tirait hommes et femmes, et les traînait en prison.

Cependant le nombre des fidèles, malgré cette persécution, se multipliait hors de Jérusalem dans tous les lieux où ceux de cette ville s'étaient répandus. Philippe, l'un des sept diacres, étant venu à Samarie, y prêcha l'Evangile; et les Samaritains, voyant les merveilles qu'il opérait, lui prêtaient la plus grande attention. Il y avait parmi eux un magicien nommé Simon, qui les avait séduits par ses prestiges, au point de leur persuader qu'il portait en lui-même la grande vertu de Dieu. Témoin et admirateur des miracles de Philippe, il crut, ou fit semblant de croire, et reçut comme les autres le baptême. Ce succès de l'Evangile ayant été rapporté aux apôtres, ils envoyèrent Pierre et Jean pour imposer les mains aux nouveaux convertis, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit; car n'étant que diacre, Philippe ne pouvait exercer cette fonction, réservée aux apôtres et à leurs successeurs. C'est ce qu'on a depuis appelé le sacrement de confirmation.

L'effet visible de ce sacrement fut tel, dans ceux à qui les deux apôtres le conférèrent, qu'aussitôt après l'avoir reçu ils commencèrent à prophétiser, à parler diverses langues, et à faire des miracles. Simon, hors de lui-même à la vue de ce changement, offre de l'argent aux Apôtres pour acquérir le pouvoir de donner le Saint-Esprit par l'imposition des mains. Saint Pierre rejette avec horreur sa proposition, et le maudit. Simon, depuis ce tems, devint l'ennemi des Apôtres. Il fit une secte particulière, enseignant qu'il était la souveraine puissance qui avait paru chez les Samaritains comme père, chez les Juifs comme fils, chez les Gentils comme Saint-Esprit. A ces absurdités, il joignait d'autres extravagances qui, à la faveur de ses prestiges, ne laissèrent pas de faire illusion à beaucoup d'esprits crédules. C'est le premier hérésiarque. On a donné le nom de Simoniaques à tous ceux qui, dans la suite, ont employé non-seulement les présents, mais les services et les sollicitations directes ou indirectes pour entrer dans le ministère ecclésiastique.

Les Apôtres, après avoir instruit les fidèles de Samarie, et prêché l'Evangile dans les villages d'alentour, s'en retournèrent à Jérusalem.

Philippe, de son côté, se rend, par l'ordre d'un ange,

Ere vulg.

sur le chemin qui descend de Jérusalem à Gaza, dans un lieu désert. Il y rencontre l'intendant de Candace, reine d'Ethiopie, qui revenait de Jérusalem, monté sur son char, et lisait le prophète Isaïe. C'était un prosélyte qui était venu adorer le Seigneur dans son temple, peut-être à l'occasion de quelque solennité. La reine, dont il était officier, régnait dans la péninsule de Méroé, au-dessus et au midi de l'Egypte ; et le nom que nous lui donnons d'après l'Ecriture, était un nom générique, comme celui de Pharaon pour les rois d'Egypte. Philippe, connaissant par révélation ce que l'intendant lisait, lui demande s'il croit l'entendre. « Comment le pourrais-je, répondit-il, sans » le secours d'un interprète? » Philippe, à sa prière, monte auprès de lui. L'endroit qui l'occupait en ce moment était celui-ci : *Il a été mené comme une brebis à la boucherie, et il n'a point ouvert la bouche, non plus qu'un agneau qui demeure muet devant celui qui le tond, etc.* (Isaïe XIII, 7). Philippe lui montre qu'il s'agit là non du Prophète, mais de Jésus-Christ, et lui explique en abrégé toute la doctrine de l'Evangile. L'intendant convaincu, demande le baptême. Ils descendent ensemble dans un ruisseau qui se rencontre sur la route. Philippe, après l'avoir baptisé, disparaît, et se trouve transporté tout-à-coup dans la ville d'Azot, éloignée de neuf à dix lieues de Gaza.

34 C'est ainsi que l'Evangile fructifiait au milieu des persécutions. Saul, toujours acharné à la recherche des fidèles, ne se contente pas de les poursuivre en Judée. Apprenant qu'ils sont en grand nombre à Damas, il part avec des lettres du grand-prêtre aux synagogues de cette ville, pour lui amener ceux qu'il y rencontrera. Damas n'appartenait point aux Juifs; mais Arétas, qui en était le roi, leur permettait d'y vivre selon leur loi, et de punir ceux de leur nation qui la violaient. Le zèle aveugle de Saul s'enflamme à mesure qu'il avance. Il n'était pas loin de Damas, lorsqu'au milieu du jour une lumière céleste le frappe et le terrasse en l'éblouissant. Il entend Jésus en même tems, qui se plaint de ce qu'il le persécute dans ses saints. Saul lui demande ce qu'il doit faire. Jésus lui répond qu'il l'apprendra lorsqu'il sera dans la ville. Ses gens le relèvent ; mais comme il ne voyait plus, ils le conduisent par la main à Damas. Après y être resté trois jours, dans le jeûne et la prière, il reçoit la visite d'Ananie, l'un des fidèles de Damas, qui vient, par l'ordre de Dieu, lui imposer les mains pour recouvrer la vue, après quoi il le baptise.

Ere vulg.

Saul aussitôt, rempli du Saint-Esprit, devient un apôtre fervent, et commence à prêcher Jésus-Christ dans les synagogues de Damas, au grand étonnement des Juifs et des fidèles, qui savaient le sujet pour lequel il était venu. Après avoir fait quelques prosélytes dans cette ville, il passe dans l'Arabie voisine (1), revient à Damas, et continue, pendant trois ans, d'y exercer son ministère, disputant avec les plus habiles d'entre les Juifs, et les confondant par l'autorité des saintes Ecritures. L'Eglise, cependant, avait recouvré la paix dans toute la Palestine, et prenait tous les jours de nouveaux accroissements. Saint Pierre, étant sorti de Jérusalem, parcourt ce pays, de ville en ville, pour affermir les frères dans la grâce qu'ils avaient reçue. Etant à Lydde, nommée depuis Diospolis, on lui présenta un paralytique, étendu depuis huit ans sur son lit, sans pouvoir faire usage de ses membres. Il s'appelait Enée. Pierre lui dit de se lever, et de faire lui-même son lit, en preuve d'une parfaite guérison. Il se lève aussitôt, fait son lit, et ce miracle produit la conversion de tous les habitants, non-seulement de Lydde, mais de la Sarone, canton qui s'étendait sur la Méditerranée depuis cette ville jusqu'à Césarée.

35 On apprit à Joppé, qui n'est qu'à quatre lieues de Lydde, sur la mer, la guérison que saint Pierre venait d'y opérer. Cette nouvelle concourut avec un événement qui plongeait dans le deuil les pauvres de Joppé. Une femme pieuse, nommée Tabithe, qui les soutenait par ses aumônes, venait d'y rendre l'esprit. Les fidèles députent aussitôt à saint Pierre, pour l'engager à se rendre dans leur ville. Il part, arrive dans la chambre où était exposé le corps de Tabithe, environné des veuves éplorées qu'elle avait vêtues. Ayant fait sortir tout le monde, il se met en prières; puis se tournant vers le corps de Tabithe, il lui commande de se lever; ce qui est effectué sur-le-champ.

Pendant le séjour que Pierre fit à Joppé (car il y demeura plusieurs jours), il eut une vision singulière, en faisant sa prière vers le midi, sur le toit de la maison où il logeait. Il était à jeun, et tout-à-coup il se sentit un

---

(1) Capel, suivi par Hardouin et Berruyer, prétend qu'il resta trois ans dans l'Arabie, ce qui est sans vraisemblance, puisque saint Luc, dans les Actes des Apôtres, ne parle pas même de ce voyage; ce qui prouve qu'il a été court.

grand besoin de manger. Dans le même tems, il voit descendre du ciel une grande nappe liée par les quatre coins, et remplie de toutes sortes d'animaux, purs et impurs. Une voix incontinent lui crie de tuer et de manger de tout indifféremment. Pierre s'en excuse, en disant au Seigneur que jamais rien d'impur n'est entré dans sa bouche. « N'appelez pas impur, reprend la voix, ce que Dieu a purifié ». Cette vision fut répétée jusqu'à trois fois de suite, après quoi la nappe fut enlevée au ciel, et ne reparut plus. L'apôtre hésitant sur ce qu'il venait de voir, la même voix l'avertit que trois hommes viennent le chercher, et lui dit de ne pas faire difficulté de partir avec eux. C'étaient des envoyés d'un centurion de Césarée, nommé Corneille, homme religieux et faisant de grandes aumônes, à qui le Seigneur, dans une autre vision, avait commandé de faire venir Pierre pour lui enseigner la voie du salut. Pierre les reçoit, et le lendemain il les accompagne à leur retour. Arrivé chez Corneille, il l'instruit, avec toute sa maison, de la vérité de l'Evangile. Tandis qu'il parle, le Saint-Esprit descend sur ceux qu'il catéchisait, au grand étonnement des Juifs qu'il avait amenés avec lui; car ils s'imaginaient que le salut n'était que pour leur nation, ou ceux qui s'y étaient agrégés en observant la loi de Moïse.

36 De Césarée, saint Pierre se rendit à Antioche, où il fonda une église dont il remplit le siége. C'est ce qu'enseignent disertement Origène, Eusèbe, saint Chrysostôme, saint Grégoire-le-Grand, et tous les anciens, à un très-petit nombre près. Mais il faut dire que cette Eglise ne fut d'abord composée que de juifs. Par-là, se concilient les autorités qu'on vient de citer, avec ce qui est rapporté dans S. Luc (*Act.* XI. 20), de la prédication de ces fidèles de la Cyrénaïque et de Chypre, lesquels étant venus vers l'an 41 à Antioche, y firent connaître le seigneur Jésus aux Gentils; ce que l'église de Jérusalem, dit le même écrivain, ayant appris, elle envoya Barnabé pour donner la perfection à cet œuvre.

L. *Vitellius*, gouverneur de Syrie, vient à Jérusalem vers les fêtes de Pâques. Sensible à la réception honorable qu'on lui fit, il remit aux habitants le droit qu'on prenait sur les fruits qui se vendaient dans les marchés, et permit aux prêtres de garder l'éphod et tous les ornements du grand-prêtre, qui étaient alors dans la forteresse *Antonia*, sous la garde d'un officier romain; il déposa dans le même tems le grand-prêtre Caïphe, et mit en sa place, Jonathas,

fils d'Ananus, après quoi il reprit le chemin d'Antioche.

Mort de Philippe le tétrarque, frère d'Hérode-Antipas, à Juliade, sa capitale, située à l'embouchure du Jourdain dans la mer Morte. Il était alors dans la trente-septième année de son règne, qui concourait avec la vingt-deuxième de celui de Tibère, suivant la vraie leçon de Josephe (*Antiq*. liv. XVIII. ch. 4). Comme il ne laissait point d'enfants de Salomé, sa femme, et sa nièce du côté paternel (fille d'Hérode-Philippe et d'Hérodiade), ses états furent réunis au gouvernement de Syrie. Salomé se remaria depuis à son cousin germain Aristobule, fils d'Hérode, roi de Calcide, frère d'Agrippa et d'Hérodiade, et en eut plusieurs enfants.

Un imposteur séduit les Samaritains, et leur persuade de s'assembler avec lui sur le Mont-Garisim, promettant de leur montrer les vases sacrés que Moïse, disait-il, y avait déposés. Pilate, apprenant cet attroupement de gens armés, envoie contre eux de la cavalerie et de l'infanterie, qui, les ayant attaqués, les mirent en fuite. On fit parmi eux plusieurs prisonniers, dont les principaux furent punis de mort par ordre du préfet. Les chefs des Samaritains irrités de ce traitement, en portent leurs plaintes à Vitellius, gouverneur de Syrie, dont celui de Judée relevait. Ils allèguent en même tems d'autres griefs contre Pilate; sur quoi Vitellius lui ordonne de se rendre à Rome, pour répondre à ces accusations.

Arétas, roi de Pétrée, n'avait pas oublié l'affront qu'Hérode-Antipas avait fait à sa fille, en la répudiant pour épouser Hérodiade. S'étant mis en forces pour le combattre avec succès, il lui déclara la guerre, et remporta sur lui une victoire qui fut regardée par les Juifs, dit Josephe (*Antiq*. liv. XVIII. ch. 5), comme la juste punition de la mort de Jean-Baptiste. Hérode mande sa défaite à Tibère, qui donne ordre à Vitellius de marcher contre Arétas, et de le faire transporter chargé de chaînes à Rome, ou de lui envoyer sa tête.

Vitellius, ayant levé des troupes, se met en campagne pour aller faire le siège de Petra. Mais, ayant appris à Jé-
37 rusalem la mort de Tibère, arrivée le 16 mars de l'an 37 de l'ère chrétienne, il licencie son armée, et s'en retourne.

Pierre, après avoir parcouru la Syrie et la Judée, étant arrivé à Jérusalem, plusieurs des Juifs convertis, informés qu'il avait demeuré quelque tems chez le centurion

quelque tems après, son maître l'ayant livré au préfet de Rome pour un vol qu'il lui avait fait, il demanda d'être mené à l'Empereur, ayant, disait-il, un secret important à lui révéler. On le conduit à Caprée, où d'abord il fut mis dans les fers. Mais, au bout de quelque tems, ayant été présenté à Tibère, il lui découvrit ce qu'il avait oui dire à son maître. Tibère le renvoie, et mande à Rome qu'on mette en prison Agrippa. Sa captivité ne fut pas longue. Tibère étant mort peu de tems après, Caligula, son successeur, tira de sa prison le prince juif, et l'ayant fait venir auprès de lui, il lui mit le diadême sur la tête en le déclarant roi de la tétrarchie de Philippe et de celle de Lysanias. A ces marques d'affection, il ajouta le présent d'une chaîne d'or du poids de celle de fer qu'il avait portée. En passant par Alexandrie, Agrippa fut insulté par le peuple avec d'autant plus de licence, qu'il était appuyé du gouverneur *Flaccus*, jaloux de la prospérité de ce prince. La haine des Alexandrins ne se borna pas à la personne d'Agrippa. Elle s'étendit à tous les juifs de la ville, contre lesquels ils exercèrent la plus cruelle persécution. De cinq quartiers dont était composée Alexandrie, deux étaient appelés judaïques, parce qu'ils étaient principalement habités par des juifs, quoiqu'il y en eût encore plusieurs répandus dans les autres. On les réduisit à un seul quartier après avoir pillé leurs maisons, et on leur interdit toute sorte de métiers ; ce qui fit qu'un grand nombre d'entre eux demeurèrent sans domicile et sans moyen de subsister. On fit plus ; on abolit leurs synagogues, on les déclara, par édit du préfet, étrangers, et privés non-seulement des priviléges des citoyens, mais du droit d'actionner en justice, soit en demandant, soit en défendant. Enfin, pour mettre le comble aux malheurs de cette nation, plusieurs furent jetés dans des cachots, et de là conduits au dernier supplice, après avoir essuyé la plupart une cruelle flagellation : il y eut même des femmes qui furent mises à la torture. L'empereur apprit avec joie ces traitements horribles, parce qu'il savait que les Juifs n'étaient pas disposés à lui rendre les honneurs divins. (*Philo in Flac.*) Tels furent les préludes de la vengeance terrible que Dieu préparait à cette nation, pour expier le déicide qu'elle avait commis dans la personne de son fils. Sa justice ne permit pas néanmoins que l'auteur de cette affreuse tragédie recueillît le fruit de sa méchanceté. Flaccus s'était flatté de regagner par-là les

Ère vulg.
bonnes grâces de Caligula, dont la mère avait été la victime de ses perfides délations; il se trompa. Le centurion Bassus, envoyé par l'empereur en Egypte, l'arrêta dans Alexandrie, au milieu d'un festin qu'il donnait pendant la Scénopégie, ou fête des Tabernacles des Juifs, et l'amena chargé de chaînes à Rome. De là, il fut relégué dans l'île d'Andros, où, peu de tems après, il fut mis à mort par ordre de l'empereur.

Agrippa n'avait pas été spectateur des cruautés exercées dans Alexandrie contre sa nation. Après les outrages personnels que les Alexandrins lui avaient faits, il s'était promptement rembarqué pour gagner ses nouveaux états. Hérodiade, sa sœur, ne le vit pas sans une extrême jalousie, décoré de la royauté. Pour ne pas lui être inférieure en dignité, cette princesse engage Herode-Anti-
39 pas, son époux, d'aller solliciter à Rome le même titre. Il part, mais Agrippa le fait suivre par Fortunatus, son affranchi, avec une lettre pour l'empereur, dans laquelle il accuse Hérode d'intelligence avec les Parthes. L'empereur, sur cette accusation, relègue Antipas à Lyon. Bientôt après, ennuyé de son exil, il se sauve avec sa femme en Espagne, où ils périrent tous deux misérablement, suivant le faux Hégésipe. (*De excid. Hierosol. L.* 2, *c.* 2). La tétrarchie d'Hérode et tous ses biens furent donnés par l'empereur au roi Agrippa.

Pilate; à qui l'empereur avait ôté, l'année précédente, le gouvernement de Judée, pour ses malversations, dévoré de chagrins, se donne lui-même la mort, la troisième année de la 204e. olympiade, suivant Eusèbe, ce qui revient à l'an 39 ou 40 de Jésus-Christ. Adon, évêque de Vienne, au neuvième siècle, dit qu'il mourut en cette ville, où il avait été envoyé en exil.

Caligula voulant se faire adorer comme un Dieu, des étrangers établis à Jamnia, dans la Judée, lui érigent à la hâte un autel de briques, qui est aussitôt renversé par les Juifs. C'était le préfet Capiton, homme avare, qui avait sourdement excité cette nouvelle scène pour avoir occasion de piller les Juifs; il mande aussitôt à l'empereur l'attentat qu'ils viennent de commettre, et le revêt des couleurs les plus noires que la calomnie peut imaginer. Caligula, par son rescrit, charge Pétrone, gouverneur de Syrie, de faire placer un colosse doré dans le temple de
40 Jérusalem. Pétrone, homme judicieux, prévoyant la révolte que cette entreprise ne manquerait pas d'occasionner,

non-seulement dans la Judée, mais parmi cette multitude infinie de Juifs répandus dans toutes les autres parties de l'empire, use de délais, et au lieu de faire transporter à Jérusalem une de ces statues colossales qui se trouvaient dans les provinces voisines, il fait venir les plus habiles ouvriers de Phénicie, et traite avec eux pour en fondre une nouvelle à Sidon, avec les matières qu'il s'engage à leur fournir.

Tandis qu'on travaille à la statue, il s'élève une sédition à ce sujet, entre les citoyens d'Alexandrie et les Juifs. On envoie de part et d'autre cinq députés à l'empereur. Le grammairien Appion, déclamateur aussi vain que bruyant, appelé pour cette raison, *le Tambour du Monde*, par Tibère, fut mis à la tête des premiers; Philon, le plus savant des Juifs, fut le chef des seconds. Arrivés à Rome, ceux-ci se présentèrent devant l'empereur, dans le champ de Mars, comme il sortait des jardins de sa mère. La manière honnête dont il les accueillit, et la promesse qu'il leur fit faire par Romulus, introducteur des ambassadeurs, de les entendre et d'examiner leur affaire à ses premiers moments de loisir, les remplirent de confiance, excepté Philon, à qui son âge et son expérience rendirent suspectes ces grandes démonstrations. L'événement fit voir qu'il ne s'était point trompé. Les députés des Juifs ayant suivi Caligula dans un voyage qu'il fit à Pouzzoles, y apprirent l'ordre réitéré qu'il avait donné de placer une statue colossale de Jupiter dans le Temple. Philon, dans le récit qu'il fait de cette députation, n'a point de termes pour exprimer la désolation dont lui et ses collègues furent alors frappés. Il en était de même en Judée. Vieillards, jeunes-gens, femmes, enfants, tous abandonnèrent leurs foyers pour aller en Phénicie se jeter aux pieds de Pétrone, et le prier de leur ôter la vie plutôt que de violer la sainteté du Temple. Pétrone, touché de cette consternation, en instruisit l'empereur par lettres, et demanda un délai pour ne pas pousser à bout une nation qu'il était à propos de ménager. Agrippa, qui vivait dans la sécurité à Rome, où il était revenu l'an 38, apprend de Caligula ce qui se passe dans son pays, et tombe évanoui à cette nouvelle. On l'emporte chez lui à demi mort. Revenu à lui-même, il écrit à l'empereur, dans les termes les plus humbles et les plus pressants, en faveur de sa nation. Fléchi par ses prières, Caligula, dans sa réponse à Pétrone, consent qu'on s'abstienne de placer une statue

Ere vulg.

dans Jérusalem ; mais il n'étend pas cette condescendance aux autres villes de la Judée. La mort de cet in-
41 sensé, arrivée le 24 janvier de l'an 41, délivre les Juifs des alarmes qu'il leur avait causées.

Claude, déclaré empereur le 25 janvier, nomme Agrippa roi de Judée, et Hérode, son frère, roi de Calcide. Il donne, à la demande du premier, deux édits en faveur des Juifs : l'un, pour rétablir ou confirmer ceux d'Alexandrie dans les droits dont ils jouissaient sous le règne d'Auguste ; l'autre, par lequel il leur accorde le libre exercice de leur religion dans toute l'étendue de l'empire. Mais il ne veut point qu'ils tiennent d'assemblées à Rome. (Josephe, *Antiq.* L. xx, c. 1).

L'Evangile, cependant, continuait de faire des progrès rapides. Des fidèles de l'île de Chypre et de la Cyrénaïque étant venus à Antioche, l'an 41, y convertirent un grand nombre de Grecs ; car saint Pierre, qui avait fondé cette église en l'an 36, n'y avait prêché, comme on l'a dit, qu'aux Juifs. Barnabé Cypriot, lui-même, chargé par l'église de Jérusalem d'aller confirmer dans la Foi ces néophytes, va trouver Paul à Tharse, et l'amène à Antioche, où ils passèrent un an, occupés à instruire et à faire de nouvelles conversions. Ce fut alors que les fidèles commencèrent à être appelés Chrétiens. Mais les Juifs incrédules les nommaient par mépris, comme ils font encore aujourd'hui, Nazaréens.

42 Agrippa, de retour en Judée, s'applique à gagner l'affection des Juifs par des actes de générosité. Il emploie des sommes prodigieuses à bâtir et à fortifier, à Jérusalem, du côté septentrional, un nouveau quartier, qu'il nomma Bézetha ou la ville neuve ; il construit un théâtre à Bérithe, où il donne un spectacle de gladiateurs ; il répand des largesses parmi le peuple, mais il excite une persécution contre les fidèles, et fait trancher la tête à l'apôtre Jacques, frère de Jean l'évangéliste. Voyant que cela est agréable aux Juifs, il fait mettre aussi Pierre en prison sous bonne garde, dans le dessein de le faire pareillement exécuter, après la fête de Pâques, qui était proche. Mais un ange ayant éveillé Pierre, au milieu de la nuit, comme il dormait, garrotté d'une double chaîne entre deux soldats, le délivre, le ramène, au travers des sentinelles, jusqu'aux portes de la ville qui s'ouvrent d'elles-mêmes, et parcourt la première rue avec lui ; après quoi il le quitte et disparaît. Ce fut alors que Pierre,

ne se croyant plus en sûreté dans la Judée, prit la route de Rome, par une inspiration divine. (Foggini, *S. Petri Rom. iter*, Mamachi, *Orig. Chr.* T. V. Saccarelli, *His. Eccl.* T. I.) Il y trouva Simon le magicien qui, par ses enchantements, s'était acquis parmi les Romains la même réputation dont il avait joui chez les Samaritains, jusque-là qu'à Rome, suivant saint Justin, on lui avait érigé, dans l'île du Tibre, une statue avec cette inscription : A SIMON DIEU-SAINT.

On peut rapporter à ce même tems la dispersion des apôtres dans les différentes parties de l'univers. La tradition est, qu'avant de se séparer, ils composèrent un précis de la Foi, pour être aux fidèles ce qu'est le mot du guet aux troupes : c'est ce qu'on appelle le Symbole. Saint Jean passa en Asie avec la mère de Jésus, et s'établit à Ephèse, où saint Paul avait déjà fondé une église. Il en fonda lui-même plusieurs dans cette province. Saint André passa chez les Scythes, d'où il vint en Epire et en Grèce ; saint Thomas fut envoyé chez les Parthes ; saint Barthelemi dans la Grande Arménie ; saint Simon en Perse; saint Jude en Mésopotamie, saint Mathieu en Ethiopie, où il porta son Evangile, qu'il avait composé en hébreu, et qu'on avait traduit dès-lors en grec.

43 Le prophète Agabus prédit une grande famine qui devait se faire sentir en Syrie et en Palestine. Elle arriva l'an 44. Les Juifs, en cette occasion, furent soulagés par
44 Hélène, veuve de Monobaze, roi de l'Adiabène, et par Izatès, son fils, qui avaient embrassé leur religion. Les fidèles d'Antioche signalèrent aussi leur charité, envers ceux de Judée, par d'abondantes aumônes dont ils chargèrent Paul et Barnabé d'être les porteurs, après avoir prié pour eux et leur avoir imposé les mains.

Hérode-Agrippa s'étant rendu à Césarée, y fait représenter des jeux à l'honneur de Claude. Les Tyriens et les Sydoniens, contre lesquels il était irrité pour un sujet qu'on ignore, s'y rendent le 2e jour de la fête pour implorer sa clémence. Ils avaient d'autant plus besoin de le fléchir, que leur pays, resserré dans d'étroites bornes du côté de la terre, et néanmoins très-peuplé, tirait ordinairement ses vivres des greniers de ce prince, et ne pouvait, dans la disette qui régnait alors, s'en procurer d'ailleurs. Agrippa, vaincu par les remontrances de Blaste, son intendant, qu'ils avaient gagné, assigne un jour pour leur donner audience dans le théâtre. Le terme ar-

Ere vulg.

rivé, il s'y rend avec le plus brillant appareil, monte sur la tribune, et harangue le peuple avec tant de grace, qu'on s'écrie de toutes parts : *C'est la voix d'un Dieu et non d'un homme.* Au lieu de rejeter cette flatterie comme un blasphême, il en tire vanité. Un ange l'ayant aussitôt frappé d'une maladie mortelle, il meurt, rongé de vers au bout de quelques jours, dans la 54ᵉ année de son âge, la 4ᵉ de son règne sur toute la Judée, et la 7ᵉ depuis que Caligula lui avait mis le diadême sur la tête. Ces mêmes habitants de Césarée, qui lui avaient donné l'éloge impie qui fut cause de sa mort, oubliant ses bienfaits, l'accablèrent d'injures dès qu'il eut rendu l'esprit. Les soldats portèrent la pétulance jusqu'à enlever les statues de ses filles et les porter dans des lieux de prostitution. (Josephe, *Antiq* L. XIX, c. 8). L'empereur Claude n'apprit pas la mort d'Agrippa sans regret et sans indignation contre l'ingratitude de ceux qui avaient outragé sa mémoire. Ce prince laissait un fils âgé de 17 ans, et nommé aussi Agrippa, à qui l'empereur, qui le faisait élever à sa cour, avait dessein de transmettre le royaume de son père. Mais ses amis et ses affranchis lui ayant représenté, qu'il était trop jeune pour gouverner un état si tumultueux, il nomma *Cuspius Fadus* gouverneur de la Judée. Hérode, roi de Calcide, obtint néanmoins de l'empereur, pour lui et ses descendans, la préfecture du Temple, avec le pouvoir de créer le grand-prêtre, et ce fut avec cette autorité qu'il ôta le souverain sacerdoce à Canthera, et lui substitua Joseph, fils de Chamide. Outre le fils dont on vient de parler, Agrippa laissa trois filles : Bérénice, âgée de 16 ans, Mariamne de 10, et Drusille de 6. Il avait marié la première à son frère Hérode. (Il sera encore parlé d'elle ci-après.) Mariamne, qu'il avait fiancée à Julius Archélaüs, fils de Chelcias, le quitta pour épouser Démétrius, alabarque des juifs d'Alexandrie. Drusille épousa, l'an 52, Aziz, Roi d'Emèse, qui se fit juif pour obtenir sa main, et dont elle se sépara avant l'an 55, époque de la mort de ce prince, pour se marier à Félix, gouverneur de Judée, qu'elle fit père d'Agrippa, qui périt avec sa femme, sous l'empire de Titus, dans l'embrâsement du Mont-Vésuve.

45 Paul et Barnabé, accompagnés de Jean-Marc, cousin de ce dernier, étant venus en Chypre, parcourent cette île en ministres évangéliques, et arrivent à Paphos, où résidait le proconsul Sergius Paulus. C'était un homme

sage et prudent, qui, ayant ouï parler de leurs prédications, désirait d'entendre la parole du Seigneur. Ils vont la lui annoncer; mais un faux prophète juif, nommé Elymas, autrement Bar-Jesu, s'efforce d'en empêcher l'effet et de détourner le proconsul d'embrasser le Christianisme. Paul, saisi d'indignation, frappe cet imposteur d'aveuglement, en présence du proconsul, qui se convertit en voyant ce miracle. Ce fut alors que l'apôtre quitta le nom de Saul pour prendre celui de Paul (1) sous lequel il est toujours désigné depuis dans la suite des Actes des Apôtres, ainsi que dans ses Lettres.

De Chypre, les deux apôtres, avec leur compagnon, passent en Pamphilie; de là s'étant rendus à Antioche de Pisidie, ils entrent, le jour du Sabbat, dans la synagogue que les Juifs y avaient. Les chefs de l'assemblée les invitent à faire un discours d'édification. Paul, ayant pris la parole, démontra avec tant de force que Jésus-Christ était le vrai Messie, qu'au sortir de la synagogue, on le pria de traiter le même sujet, au sabbat prochain. Mais la multitude des conversions qu'il fit ce jour-là, où toute la ville était venue l'entendre, piqua la jalousie des Juifs, qui firent chasser les deux apôtres. Ceux-ci, après avoir secoué la poussière de leurs pieds en sortant de la ville, vinrent à Icone, où ils ne furent pas mieux traités. Poursuivis par les Juifs à coups de pierre, ils se sauvèrent à Lystres, en Lycaonie. Paul y guérit un boiteux. Le peuple, témoin de ce miracle, s'imagine que ce sont des dieux qui ont pris la figure humaine, et veut, en conséquence, leur sacrifier; ce qu'ils n'empêchèrent qu'avec beaucoup de peine. Mais des juifs étant survenus, changent la disposition des esprits à leur égard. Ils les font passer pour des imposteurs, et Paul, lapidé par ceux qui voulaient un moment auparavant l'adorer, est laissé pour mort. Il

---

(1) Les apôtres et les disciples, qui devaient prêcher l'évangile par tout le monde, pour ne point choquer les peuples, par leurs noms mêmes, qui auraient pu leur paraître barbares, en évitaient la rudesse autant qu'ils pouvaient, et les changeaient quand ils en trouvaient l'occasion, en les réduisant à la forme, et à la terminaison des noms grecs ou latins, ou prenaient d'autres noms qui leur fussent plus agréables. Ainsi Céphas. *Petrus*; Saul, *Paulus*, nom agréable aux Romains : de même aussi Lévi, *Matthæus*; Jacob, *Jacobus*; et Nathanael, qu'on croit un des douze apôtres, est nommé *Bartolomæus*; Silas, *Silvanus*. (D. Rob. Guérard, *Abrégé de la sainte Bible.*)

Ere vulg.

revient de cet accident par les soins des frères, et se trouve en état le lendemain d'aller à Derbe.

46 Un juif, nommé Theudas, se donnant pour un prophète, persuade à une grande multitude de sa nation d'emporter toutes leurs richesses et de le suivre jusqu'au Jourdain, dont il promet de diviser les eaux, par son commandement, pour leur ouvrir le passage. Le préfet *Cuspius Fadus* envoie contre eux de la cavalerie, qui, les ayant surpris, en tue plusieurs, et fait beaucoup de prisonniers. Theudas fut du nombre de ces derniers. Le préfet lui ayant fait couper la tête, elle est portée par son ordre à Jérusalem. (Josephe, *Antiq.* L. XX. c. 2.) Cet imposteur ne doit pas être confondu avec celui de même nom, dont parle Gamaliel dans le discours qu'il fit au Sanhédrin. Celui-ci parut et périt long-tems avant que Fadus vînt en Judée.

47 Tibère Alexandre qui avait abjuré le judaïsme après l'avoir embrassé, succède à *Cuspius Fadus*, dans la préfecture de la Judée. Josephe (L. XX, c. 3) dit qu'on le le nommait Alabarque, ce que Scaliger interprête de l'intendance des impôts. C'est, à ce qu'il paraît, ce même alabarque à qui on érigea dans Rome une statue, suivant le poëte Juvénal, qui, à cette occasion, tourne l'original en ridicule.

48 L'opinion la plus probable, quoique nullement certaine, rapporte à l'an 48 la mort de la mère de Dieu; mais ce qui est encore plus incertain, c'est le lieu de son trépas et de sa sépulture. Les uns prétendent que ce fut près de Jérusalem, dans la vallée de Gethsémani, qu'elle fut inhumée; et Juvénal, évêque de Jérusalem, au cinquième siècle, est le premier qu'on sache avoir avancé cette assertion, dans sa lettre à l'empereur Marcien et à l'impératrice Pulchérie. D'autres assurent qu'elle mourut à Ephèse, et le concile général tenu dans cette ville, en 431, semble décider en leur faveur.

Tibère Alexandre est remplacé, par *Cumanus*, dans la préfecture de Judée, avant la fête de Pâques. Celui-ci craignant que la multitude des étrangers qui venaient à cette solennité n'occasionnât du tumulte, mit, pour le prévenir, comme avaient fait ses prédécesseurs, une cohorte armée aux portiques du Temple. Mais, le quatrième jour de la fête, un soldat ayant eu l'impudence de se découvrir indécemment en public, les Juifs crient au sacrilége, comme s'il eût outragé Dieu même dans son Temple.

Ere vulg.

Ils s'en prennent au préfet, et le chargent d'imprécation, s'imaginant ou feignant de croire, qu'il avait envoyé ce soldat pour commettre une pareille infamie. *Cumanus* accourt au bruit, et les exhorte à s'abstenir de sédition, dans le cours de la solennité. Voyant qu'il n'y gagnait rien, il fait venir l'armée entière dans la tour *Antonia*. Le peuple, à la vue de cette multitude effrayante, prend la fuite, et comme les issues étaient étroites, il y en eut plus de dix mille qui furent étouffés dans la foule. De ceux qui avaient échappé, quelques-uns ayant rencontré, à cent stades de la ville, Etienne, domestique de l'empereur, se jetèrent sur lui et le dépouillèrent. *Cumanus*, pour venger cette insulte, envoye piller les bourgs voisins de l'endroit où elle avait été faite. Un soldat, parmi les effets qui tombent sous sa main, trouve le livre de Moïse, et le met en pièces, avec des blasphêmes dont il accompagne cette action. *Cumanus*, sur les plaintes que lui en portèrent les Juifs à Césarée, où il résidait, fait mettre à mort le coupable.

49. Ce n'était pas seulement dans leur patrie que les Juifs excitaient des troubles ; ils faisaient la même chose à Rome, et leur fureur se déchaînait surtout contre ceux de leur nation qui avaient embrassé le Christianisme. L'empereur Claude, sans discerner les uns des autres, donna un édit pour les chasser tous de Rome. Saint Pierre revint alors en Judée.

Agrippa le jeune, par la faveur de l'empereur Claude, succède dans le royaume de Calcide et la préfecture du Temple, entre les mois de mai et de septembre, à son oncle Hérode, mort l'année précédente. Bérénice, veuve de ce dernier, se retire auprès du jeune roi son frère ; avec lequel elle vécut d'une manière qui donna lieu à des bruits très-désavantageux. Elle se remaria ensuite à Polémon, roi de Pont, qu'elle quitta bientôt après. On prétend que Tite l'ayant connue en Judée, voulut l'épouser avant d'être empereur, et qu'il la congédia, lorsqu'il fut parvenu à l'empire : ce qui n'est guères probable. Bérénice avait douze ans de plus que ce prince.

50 La paix dont jouissait l'église d'Antioche, fut troublée subitement par l'arrivée de quelques frères de Judée, qui prétendirent, que, Juifs et Gentils baptisés, tous étaient également obligés d'observer la loi de Moïse. Paul et Barnabé résistèrent à ces faux zélés. Mais les fidèles se trouvant divisés à ce sujet, il fut résolu qu'on députerait

Ère vulg.

les plus distingués d'entre eux, avec Paul et Barnabé, pour consulter là-dessus l'église de Jérusalem. La décision, formée dans une grande assemblée dont Pierre était le président, fut consignée dans une lettre aux fidèles d'Antioche. Elle portait, qu'on ne devait leur imposer d'autre joug, sinon de s'abstenir de la fornication, des viandes immolées aux idoles, des animaux suffoqués et du sang. (*Voyez les Conciles*). C'est ici le deuxième voyage que fit saint Paul à Jérusalem, depuis sa conversion ; sa date, comme il le marque lui-même, est de la quatorzième année après le premier. (*Galat.* II. 1.)

51 Les juifs de Galilée, en allant à Jérusalem pour les fêtes solennelles, avaient coutume de traverser le pays de Samarie. Il arriva que, dans un de ces voyages, une troupe d'entre eux fut attaquée par des Samaritains, qui en massacrèrent un assez grand nombre. Les chefs des Galiléens, instruits de cet attentat, en demandèrent vengeance à *Cumanus* ; mais il ne tint compte de leurs plaintes, s'étant laissé corrompre par l'argent des Samaritains. Ce déni de justice met en fureur les Juifs. Ayant mis à leur tête un chef de brigands, nommé Eléazar, ils se jettent sur les terres des Samaritains, qu'ils dévastent. *Cumanus* envoie contre eux quatre cohortes, qui, s'étant jointes aux Samaritains, font main basse sur ces furieux, et emmènent un grand nombre de prisonniers.

52 *Quadratus*, gouverneur de Syrie, apprend ces troubles, et n'y est pas indifférent. S'étant rendu à Samarie, il fait arrêter les principaux des Juifs et des Samaritains, qui l'étaient venus trouver, et les envoie à Rome, avec le préfet *Cumanus* et le tribun *Celer*, pour être jugés par l'empereur. Les deux partis, ayant plaidé leur cause devant Claude, ce prince condamne à mort les chefs des Samaritains, envoie *Cumanus* en exil, et lui substitue, dans la préfecture de Judée, *Félix*, frère de l'affranchi Pallas, son principal ministre. Le roi Agrippa, qui se trouvait pour lors à Rome, servit beaucoup les Juifs dans cette occasion. (Josephe *Antiq.* L. 20, c. 5).

52 Cephas, le même que Pierre, étant venu visiser l'église d'Antioche, ne fait d'abord aucune difficulté de manger avec les fidèles incirconcis. Mais des juifs chrétiens étant survenus, il se sépare des premiers pour ne converser qu'avec les seconds. Paul, témoin de cette dissimulation, lui en fait publiquement des reproches, que Pierre reçoit avec docilité

Ere vulg.

Paul propose à Barnabé d'aller faire ensemble la revue des églises où ils avaient prêché. Barnabé y consent, mais à condition que Jean-Marc sera de la compagnie. Paul s'y oppose, par la raison que Marc les avait abandonnés en Pamphylie. Les deux apôtres, ne pouvant s'accorder à ce sujet, se séparent; Barnabé part avec Marc pour l'île de Chypre, et Paul, s'étant associé Silas, ou Silvain, parcourt la Syrie et la Cilicie. Jean-Marc regagna depuis les bonnes grâces de Paul, lequel, étant à Rome, l'an 62, le fit venir d'Orient, en le demandant à Timothée, comme un ministre qui lui serait fort utile. (II *Timothée* IV). Ce Timothée était un disciple que saint Paul emmena de Lystres, dans un troisième voyage qu'il y fit, l'an 52. Mais comme il était fils d'un père gentil, quoique d'une mère juive, nommée Eunice, fille elle-même d'une juive appellée Loïde, l'apôtre jugea à propos de le circoncire; et cela pour qu'il pût travailler à la conversion des Juifs, et concourir avec lui, dit saint Chrysostôme, à l'abolition de la circoncision même.

Ce fut vers ce tems aussi que Luc, médecin d'Antioche, vint se joindre à Paul, dont il fut dans la suite le plus fidèle compagnon. Ils partirent ensemble de Troade, avec Silas et Timothée, pour la Macédoine, où Paul était appellé par un ordre particulier du ciel. Arrivés à Philippes, colonie romaine, ils y convertissent une marchande de pourpre, nommée Lydie, qui les engage à loger chez elle. Paul délivre en cette ville une pythonisse du malin esprit qui l'inspirait. C'était une esclave, dont les maîtres se voyant frustrés du gain qu'elle leur procurait en devinant, excitèrent une sédition contre Paul et ses compagnons. Les magistrats, s'étant saisis de ces étrangers, les envoyent en prison, après les avoir fait battre de verges. Au milieu de la nuit, une violente secousse de tremblement de terre agite la prison; les portes s'ouvrent; les fers des prisonniers se brisent; le geolier les croyant échappés veut se tuer de désespoir. Paul le rassure, lui enseigne la voie du salut et le baptise avec toute sa maison. Les magistrats, instruits que Paul était citoyen romain, viennent lui faire des excuses (1) et le prier de sortir de leur ville.

(1) C'était, suivant Cicéron, un attentat d'enchaîner un citoyen romain, un crime de le frapper, et presque un parricide de le mettre à mort, sans l'avoir jugé selon les formes.

Ere vulg.

Paul et Silas, étant de là venus à Thessalonique, y font des prosélytes parmi les Juifs, et un bien plus grand nombre parmi les Gentils. Rien de plus beau que le témoignage que l'apôtre leur rend, en écrivant à eux-mêmes (I. *Thés.* II). Rien de plus édifiant que ce qu'il raconte de la docilité avec laquelle ils reçurent la parole divine, et de la ferveur avec laquelle ils la mirent en pratique. Mais ceux des Juifs qui étaient restés incrédules, s'élevèrent contre ces prédicateurs, les accusant de vouloir opposer un nouveau souverain à l'empereur. Les frères, pour soustraire Paul à leur fureur, l'envoyent, sous la conduite de quelques-uns d'entre eux, à Bérée. Il y trouva des Juifs bien mieux disposés que ceux de Thessalonique. Chaque jour ils étaient occupés à comparer ce qu'il leur annonçait, avec les divines écritures; et le résultat de cette étude fut la pleine conviction de la vérité de son enseignement. La renommée porta bientôt à Thessalonique les progrès qu'il faisait à Bérée. Les ennemis qu'il y avait laissés arrivent, et, ayant soulevé la populace, ils l'obligent à prendre la fuite.

Amené par ses amis à Athènes, son zèle s'enflamme en voyant cette ville fameuse, le domicile des sciences, livrée à toutes sortes de superstitions. Il entre dans les synagogues pour disputer avec les Juifs; il disserte, pendant plusieurs jours, dans les places publiques avec tous ceux qui se présentent. Sa doctrine étant nouvelle, cause de la surprise. On l'entraîne dans l'Aréopage pour l'obliger à la développer plus amplement. Dans le discours qu'il y fait, il insiste principalement sur la vanité des idoles et sur le jour de la résurrection générale, où tous les hommes doivent comparaître au tribunal de Jésus-Christ. Ce dernier point fut une matière de dérision pour les Epicuriens; d'autres remirent à l'entendre encore une fois sur le même sujet; quelques-uns néanmoins s'attachèrent à lui; de ce nombre fut Denis, qui devint ensuite évêque d'Athènes.

52 L'empereur Claude, la douzième année de son règne, augmente la fortune d'Hérode-Agrippa le jeune, par le don qu'il lui fait de la tétrarchie de Philippe, de la Batanée, de la Trachonite et de l'Abylène qui avait appartenu au tétrarque Lysanias; mais il lui retire la Calcide, dont il jouissait depuis quatre ans. (Jos. *Ant.* L. XX, c. 5).

D'Athènes, Paul avait dessein de retourner à Thessalo-

nique; mais il en fut empêché par Satan, après l'avoir essayé deux fois. Il y envoya Timothée et Silvain à sa place, et partit sur la fin de l'année pour Corinthe, où il séjourna l'espace d'un an et demi. Aquila, juif converti du Pont, l'y étant venu trouver, ils habitèrent ensemble, exerçant le même métier: c'était celui de faire des tentes de cuir; et de ce travail Paul tirait sa subsistance, afin de n'être à charge à personne.

53 Timothée et Silvain arrivent de Thessalonique à Corinthe, et rendent compte à l'apôtre de l'état florissant où ils ont laissé cette église, malgré les persécutions qu'elle avait essuyées. Les idolâtres, en effet, avaient pillé les biens des fidèles de Thessalonique, et leur avaient fait d'autres outrages, qu'ils avaient soutenus avec joie, loin d'en être abattus. L'apôtre ne tarda pas à leur écrire pour les féliciter de la fermeté de leur foi, les exhorter à la persévérance, et leur réitérer les préceptes qu'il leur avait donnés de vive voix. Mais peu de tems après, il apprit qu'ils étaient troublés par de faux docteurs, qui leur annonçaient, comme très-prochaine, la fin du monde. Ce fut l'occasion d'une seconde lettre qu'il leur adressa pour les rassurer, en leur marquant les signes qui doivent précéder ce terme et le dernier avénement de Jésus-Christ. On voit, par celle-ci, qu'on en avait fait courir une sous son nom pour appuyer l'erreur qu'il combat.

Les juifs de Corinthe voyaient cependant avec une extrême jalousie le nombre des fidèles s'y multiplier de jour en jour, à la prédication de Paul, appuyée des miracles qu'il faisait en confirmation de sa doctrine. S'étant jetés sur lui, dans un tumulte qu'ils excitèrent, ils le traînèrent, comme un séditieux, au tribunal du proconsul Gallion, frère aîné du philosophe Sénèque. Mais ce magistrat, voyant qu'il ne s'agissait entre eux que de questions touchant leur loi, les congédie, en disant, qu'il ne voulait pas être juge de ces sortes de matières.

54 La Judée alors était désolée par des imposteurs et des brigands qui la dévastaient impunément. Le préfet Claude Félix, excité par le grand-prêtre Jonathas, vint néanmoins à bout de surprendre leur chef, Eléazar, fils de Dinée, qu'il envoya sous bonne escorte à Rome. Mais las des remontrances que Jonathas ne cessait de lui faire sur les desordres qu'il tolérait, il le fit tuer par Doras, l'homme en qui ce pontife se fiait le plus. L'impunité de ce meurtre enhardit les assassins à en commettre bien

Ere vulg.

d'autres. Ananias, dont Jonathas était le collégue, eut pour successeur Ismaël, sous le pontificat duquel il s'éleva un grand conflit entre l'ordre des pontifes et celui des prêtres; il s'agissait de la part que les premiers devraient avoir dans les dîmes. Ceux-ci étaient en grand nombre, parce qu'on changeait presque tousles ans de grand-prêtre; et, quoique déposés, ceux qui avaient occupé cette dignité, prétendaient en conserver les émoluments. Leur impudence monta au point qu'ils envoyaient des gens armés dans les aires, où l'on ramassait les dîmes, pour les enlever de force (1); ce qui réduisit plusieurs prêtres et lévites, faute de subsistance, à se tuer de désespoir. D'autres, néanmoins, soutenus par des bandits, se mirent en état de défense. Félix, en ayant pris quelques-uns, les fit conduire à Rome, d'où ils furent renvoyés, après quelques années de prison, parce qu'on ne jugea pas leur cas digne de mort. On vit paraître dans le même tems à Jérusalem, un égyptien qui se donnait pour un prophète. Il persuada au peuple de monter avec lui sur le mont des Oliviers, avec promesse de faire tomber à leur vue les murs de la ville, pour en laisser l'entrée libre de toute part. Un corps de troupes, envoyé par le préfet, dissipa cet attroupement. Mais l'égyptien eut le bonheur de s'échapper, et disparut. (Josephe *Ant.* L. xx, c. 8).

55 Paul, après s'être fait couper les cheveux, pour acquitter un vœu de nazaréen, s'embarque au port de Cenchrée, voisin de Corinthe, pour Ephèse, avec Aquila et Priscilla sa femme. En y arrivant il alla, selon sa coutume, prêcher l'Evangile dans la synagoge. S'étant remis en mer, peu de jours après, il descend à Césarée, monte ensuite à Jérusalem, dont il salue l'église; part de là pour Antioche, d'où il prend sa route par terre pour retourner à Ephèse, en traversant l'Asie mineure. Il passa trois années consécutives en cette ville, enseignant tous les jours dans l'école d'un nommé Tyran. La première demande qu'il fit aux fidèles, en les catéchisant, fut de savoir s'ils avaient reçu le Saint-Esprit, depuis qu'ils avaient embrassé la foi.

---

(1) Suivant la loi de Moïse, les Lévites recevaient les dîmes du peuple, et en rendaient la dîme aux prêtres. Ces derniers, sur leur portion, fournissaient au grand sacrificateur ce qu'il fallait pour soutenir sa dignité, et partageaient le reste entre eux.

Ere vulg.

« Nous n'avons pas même oui dire, répondirent-ils, » qu'il y ait un Saint-Esprit ». Il se trouva en effet qu'ils n'avaient reçu que le baptême de Jean, et n'en connaissaient point d'autre. L'apôtre, alors, les ayant baptisés au nom de Jésus-Christ, et confirmés par l'imposition des mains, le Saint-Esprit descendit sur eux, et ils commencèrent aussitôt à parler diverses langues et à prophétiser. Paul, de son côté, faisait d'autres miracles, non-seulement par lui-même, mais aussi par ses disciples, en appliquant sur les malades des linges qui avaient touché son corps; ce qui opéra la conversion de plusieurs gentils.

Sept frères juifs, fils de Scéva, prince des Prêtres, (c'est-à dire vraisemblablement l'un des chefs des vingt-quatre familles sacerdotales) faisaient le métier d'exorcistes en courant le monde. Témoins de ces merveilles, ils s'avisèrent d'invoquer sur un possédé le nom de Jésus que Paul prêchait. Le démoniaque se jette aussitôt sur eux, déchire leurs habits, et les laisse à peine échapper nus. Le bruit de cet évènement se répandit par toute la ville, et mit la terreur dans les esprits. La magie était en vogue à Ephèse, même parmi les fidèles. Plusieurs d'entre ceux-ci, touchés de remords, vinrent confesser le mal qu'ils avaient fait; Paul fit brûler en public les livres qui traitaient des curiosités aussi vaines que dangereuses auxquelles ils s'étaient adonnés.

Pendant son séjour à Ephèse, Paul apprit, par des personnes de la maison de Chloé, dame chrétienne de Corinthe, que la discorde régnait dans cette église, les uns s'attachant à Paul, les autres à Céphas, d'autres à Apollon, ou à quelque autre personnage estimé des apôtres, comme si Jésus-Christ fût divisé. Outre cela, dans les agapes, ou repas de charité, les riches avaient leurs mets particuliers dont ils ne faisaient point part aux pauvres, ensorte que l'un était rassasié, et l'autre demeurait affamé; les vierges assistaient sans voile aux assemblées; il y avait entre les fidèles des procès qu'on portait devant les juges idolâtres; plusieurs mangeaient sans scrupule des viandes immolées aux idoles; dans l'usage même du don des langues, il y avait de la confusion; enfin, ce qui est horrible, on tolérait un fidèle qui avait un commerce incestueux avec sa belle-mere. L'apôtre, pénétré de douleur
57 à ce recit, écrivit une lettre pleine de lumière et de force aux Corinthiens pour remédier à ces dé-

Ere vulg.

sordres. Un orage cependant se formait contre lui à Éphèse. Le culte de Jésus-Christ, à mesure qu'il s'y établissait, faisait tomber celui de Diane, la patrone de cette ville, et déserter le temple magnifique qui lui était consacré. Un orfèvre, nommé Démétrius, voyant diminuer le gain qu'il faisait en fabriquant de petites figures en argent, représentant ce temple, assemble ses ouvriers, et soulève avec eux toute la ville contre Paul. L'apôtre veut aller se présenter au théâtre, où le peuple s'était rendu en foule, mais les fidèles l'en empêchent, et l'obligent à se cacher.

Le tumulte ayant cessé, Paul convoque tous les fidèles, prend congé d'eux, et parcourt la Macédoine. Il y passa trois mois, pendant lesquels *Tertius*, son disciple, écrivit sous sa dictée sa lettre aux Romains, qui la reçurent des mains de Phébé, diaconesse de Cenchrée. Les Juifs et les Gentils de l'église de Rome se disputaient la préférence dans l'ordre de la vocation. Ce fut pour humilier les uns et les autres, en leur prouvant qu'ils étaient également indignes de la grâce de la foi, que saint Paul fit cette lettre, où il traite admirablement du mystère de la prédestination. Etant à Philippes, dans la même province, il écrivit aux Corinthiens sa deuxième lettre, dont le porteur fut Tite, son disciple. Tel en est le sommaire : après des excuses sur l'impuissance où il est de les aller voir, il relève, en considération de la tristesse salutaire que sa première lettre leur avait causée, l'incestueux de l'excommunication dont il l'avait frappé; leur donne des préceptes et des conseils sur divers points, et menace les impénitents de ne point les épargner s'ils ne se corrigent.

De la Macédoine, Paul vint en Grèce, et de là s'étant rendu à Troade, dans la petite Phrygie, sur l'Hellespont, il y séjourna une semaine. Le samedi, se disposant à partir le lendemain, il assembla les fidèles dans une salle haute, il leur fit un discours qu'il continua jusqu'à minuit. Parmi ses auditeurs, un jeune homme, nommé Eutyque, était assis sur la fenêtre; le sommeil l'ayant pris, il tomba d'un troisième étage, et fut emporté mort. Saint Paul descend, lui rend la vie en l'embrassant, remonte, célèbre l'eucharistie, reprend ensuite son discours, et se remet en route au point du jour : son dessein était de se rendre à Jérusalem, s'il était possible, à la Pentecôte.

Ere vulg.

Etant arrivé par terre dans une ville de Mysie, nommée Asson, il y rejoignit ses compagnons, Sosipatre, Aristarque, Second, Gaius, Timothée, Tychique et Trophime, qui avaient fait le voyage par mer. Tous ensemble s'embarquèrent au port d'Asson, et arrivèrent en quatre jours à Milet. Paul y ayant appelé les prêtres d'Ephèse, leur fait un discours pathétique sur leurs devoirs, et persuadé que l'heure de son sacrifice est proche, il finit par leur dire qu'ils ne le reverront plus. Leur douleur, à ces dernières paroles, éclate par des sanglots et des torrents de larmes.

Paul se remet en mer, et va aborder à Tyr, où, pendant sept jours qu'il y resta, des disciples lui prédirent que des chaînes et des tribulations l'attendaient à Jérusalem. A Césarée, où il logea chez le diacre Philippe, le prophète Agabus lui fit les mêmes prédictions. Ses amis le conjurent alors en pleurant, de ne point aller dans une ville où sa liberté doit lui être ravie. Paul est attendri par leurs larmes; mais il proteste qu'il est prêt à souffrir et la prison et la mort même pour le nom du Seigneur Jésus. Alors ils cessent de le presser, disant : *que la volonté du Seigneur soit faite.* Il arrive enfin à Jérusalem, et s'étant rendu chez Jacques, évêque de cette ville, tous les prêtres viennent l'y trouver. On l'avertit qu'il est accusé d'enseigner aux Juifs convertis de quitter entièrement la loi de Moïse; et pour dissiper ce bruit, on lui conseille de se joindre à quatre nazaréens qui étaient venus pour accomplir leur vœu, de se purifier avec eux, et de contribuer à la dépense du sacrifice qu'ils devaient offrir. Il suit cet avis, mais, le septième jour de sa purification, des juifs d'Asie l'ayant rencontré dans le Temple, se jettent sur lui, l'entraînent dehors, appellent le peuple à leur secours, et veulent le mettre à mort. Heureusement, le tribun Lysias étant survenu avec une cohorte, le tire de leurs mains, et l'emmène dans la citadelle. Le lendemain, il le fait amener dans le Sanhédrin, pour savoir la cause du tumulte de la veille. Dès qu'il commence à parler pour sa défense, le grand-prêtre Ananus ordonne à ceux qui étaient près de lui de le frapper au visage. *Dieu vous frappera vous même, muraille blanchie*, lui dit Paul par esprit prophétique : *quoi, vous êtes assis pour me juger selon la loi, et cependant, contre la loi, vous commmandez qu'on me frappe!* On lui reproche qu'il viole lui-même la loi, en

Ere vulg.

maudissant le grand-prêtre de Dieu. Il s'excuse en disant qu'il ignorait que ce fût le grand-prêtre. Reprenant ensuite son apologie, sur ce qu'il s'était aperçu que l'assemblée était composée de Pharisiens et de Saducéens, il met aux prises les uns avec les autres, en se rangeant du parti des premiers, et se déclarant pour la résurrection des morts. Tandis que la dispute s'échauffe, le tribun, craignant que Paul ne soit mis en pièces, le fait enlever et reconduire dans sa prison. Le lendemain, instruit par le neveu de Paul qu'il y a une conjuration formée contre lui par quarante juifs, il le fait partir, dans la nuit, sous bonne escorte, pour Césarée, avec une lettre au gouverneur Félix. Celui-ci le fait enfermer dans le prétoire d'Hérode, jusqu'à l'arrivée de ses accusateurs. Ils ne tardèrent pas à venir, ayant à leur tête le grand-prêtre Ananus. Paul, appelé pour comparaître, réfute victorieusement les allégations de Tertulle, leur orateur. Il resta néanmoins prisonnier, tout le tems de la préfecture de Félix; ce magistrat avare espérant lui faire acheter à prix d'argent sa liberté. A son départ, il voulut mériter les regrets des Juifs, en laissant Paul dans les liens. Ils ne l'en poursuivirent cependant pas moins à Rome pour ses malversations. Mais il obtint grâce par le crédit de son frère Pallas.

60 *Portius Festus*, successeur de Félix, arrive à Jérusalem, trois jours après son entrée dans la province. Les Juifs lui demandent d'y faire venir Paul pour le juger; sur son refus, ils se rendent à Césarée. Paul est confronté avec eux, et voyant le gouverneur disposé à le renvoyer à Jérusalem pour y être jugé par lui-même, il en appelle à César.

Etant décidé qu'il sera conduit à Rome, il est entendu avant de partir, dans une audience solennelle tenue en présence du roi Agrippa et de Bérénice, sa sœur, qu'il étonne par sa doctrine. Il part, et on l'embarque, avec d'autres prisonniers, sur un vaisseau d'Adramyte, ville de Mysie (et non pas d'Adrumet en Afrique, comme porte la Vulgate) sous la conduite d'un centenier nommé Jules.

A Limyre, ville maritime de Lycie (la Vulgate dit Lystres en Lycaonie, qui est fort éloignée de la mer) on le transporte, avec tout l'équipage, dans un vaisseau d'Alexandrie, qui faisait route pour l'Italie. La navigation étant devenue lente par l'effet des vents contraires, ils gagnent,

non sans peine, le lieu nommé Beaux-Ports, près la ville de Labée ou Thalasse, au midi de l'île de Crète. On était alors au septième mois hébreu, thisri, qui répond à ceux de septembre et d'octobre. Paul conseille au centenier de relâcher là pour y passer l'hiver, prévoyant, dit-il, un grand danger à continuer la route dans cette saison. Il n'est point écouté; ce qu'il avait prédit arriva: une grande tempête s'élève quelques tems après, et obscurcit tellement le ciel, que, pendant quatorze jours, on ne vit ni le soleil ni les étoiles. Paul console l'équipage consterné, en l'assurant que le dieu qu'il sert lui a accordé, dans une vision, le salut de tous ses compagnons de voyage. (Ils étaient au nombre de 276.) Enfin, le vaisseau s'étant échoué contre une langue de terre, les uns se sauvent à la nage, les autres sur des débris du bâtiment, et tous arrivent à l'îsle de Malte, dont le gouverneur *Publius*, et les habitants les reçoivent avec beaucoup d'humanité. Leur premier soin fut d'allumer un grand feu pour les sécher et les réchauffer. Une vipère, sortie d'un faisceau de broussailles, que Paul avait jetté dans le brasier, saisit sa main, et y demeure suspendue. Paul secoue l'animal dans le feu, sans en ressentir aucun mal; ce qui le fait regarder par les barbares comme une divinité.

Les troubles cependant se renouvelaient en Judée. Un édit de Néron, surpris par *Burrhus*, son gouverneur, à la sollicitation des Syriens de Césarée, avait privé du droit
61 de bourgeoisie romaine, les juifs établis dans cette ville. Ce fut l'occasion d'un soulèvement de ceux-ci, qui se répandit dans toute la province. Bientôt elle se vit inondée de brigands, dont les plus terribles étaient les Sicaires, ainsi nommés de leurs coutelas recourbés à la persanne, qu'ils portaient sous leurs habits. Adroits à se déguiser, ils se mêlaient dans toutes les assemblées où il y avait foule, et commettaient des meurtres dont ils feignaient ensuite d'être les plus indignés. A ce désastre se joignit la discorde qui s'éleva entre le roi Agrippa et l'ordre sacerdotal. Ce prince avait construit, dans le palais d'Hérode, où il logeait, étant à Jérusalem, un édifice d'une telle hauteur que, de son appartement, l'œil plongeait dans la cour intérieure du Temple. Les prêtres s'offensèrent de cette entreprise comme d'un attentat sacrilège, la Loi ne permettant qu'à eux de voir ce qui se passait audedans du Temple, surtout dans le tems des sacrifices. Pour contre-

Ère vulg.

carrer le monarque, ils élevèrent, vis-à-vis du palais, une muraille qui dérobait la vue du Temple, non seulement à ce bâtiment, mais encore à la galerie où les Romains faisaient garde aux grandes fêtes. Agrippa et Festus se réunissent pour faire abattre ce mur; mais les Juifs les arrêtent par une députation qu'ils font à l'empereur, à la tête de laquelle était le grand-prêtre Ismaël. Néron, gagné par sa maîtresse Poppée, juge en faveur des Juifs, et ordonne que le mur subsistera. Agrippa se venge d'Ismaël en le déposant. Josephe (*de Bell. Jud.* L. VIII, c. 9.) dit que ce pontife eut dans la suite la tête tranchée à Cyrène, sans marquer par quel ordre ni sous quel prétexte cela se fit.

61 Paul et ses compagnons quittent l'île de Malte, après un séjour de trois mois, pendant lequel l'apôtre guérit plusieurs malades. S'étant rembarqués, ils abordent à Syracuse, où ils s'arrêtèrent trois jours. Ils passèrent ensuite à Rhege, et en deux jours, ils arrivèrent à Pouzzole, où saint Paul demeura sept jours, après lesquels il se rendit à Rome, par le marché d'Appius, et par les Trois-Loges (*Tres Tabernas.*) (1).

Le centenier Jules, ayant remis tous les prisonniers au préfet du prétoire, *Afranius Barrus*, il fut permis à Paul de demeurer en son particulier, sous la garde d'un soldat qui ne le quittait point: il était même enchaîné avec lui par le corps et la main droite, ensorte qu'ils ne pouvaient marcher qu'ensemble.

Trois jours après son arrivée, Paul fait prier les principaux des Juifs de venir le voir, pour leur protester de son innocence, en leur exposant la cause de son appel. L'ayant entendu, ils l'assurent n'avoir rien appris, ni de vive voix, ni par lettres, qui fût à son désavantage. Mais ils témoignent être curieux de savoir de lui-même le fonds de ses sentiments, et ayant pris jour pour cela, ils reviennent en plus grand nombre. Paul, dans un discours qu'il fit du matin au soir, leur expliqua la doctrine de l'Evangile, et

(1) C'est aujourd'hui Césarillo, petit lieu dans la campagne de Rome, sur la voie Appienne, entre le 43e et le 44e milliaires de Rome, où l'on voit encore les vestiges d'une ville détruite; sur quoi il est à propos de consulter le *Vetus Latium* du Cardinal Marcellin Corradin (T. II, L. II, p. 2.)

en persuada plusieurs. Les autres persistant dans leur endurcissement, l'apôtre, pour les piquer de jalousie, leur déclare qu'il va se tourner du côté des Gentils, qui recevront, dit-il, la parole du salut que vous rejetez. Là-dessus, ils se retirent en disputant vivement entre eux.

Le séjour de saint Paul à Rome fut de deux ans. Ce tems fut employé à prêcher l'Evangile à tous ceux qui se rendaient auprès de lui, sans que personne y mît empêchement. Les Juifs, malgré la haine qu'ils lui portaient, avaient trop peu de crédit en cette ville pour être en état de traverser sa prédication. Il avait pour co-opérateur saint Luc, qui ne l'avait point quitté dans son voyage, Timothée, Aristarque et quelques autres de ses disciples.

Les Philippiens, ayant appris qu'il était captif à Rome, se hâtèrent de lui envoyer Epaphrodite, leur évêque, avec des présents, pour l'assister dans ses besoins. Une maladie grave retint à Rome ce député, plus long-tems qu'il ne s'y était attendu. Dès qu'il eut commencé à se rétablir, saint Paul le renvoya promptement, afin de mettre fin aux inquiétudes que son état avait causées à ses ouailles. C'est ce qu'il témoigne dans la lettre dont il le chargea pour cette église; lettre où, après les avoir assurés de la tendresse de son affection, et les avoir remerciés de la part qu'ils avaient prise à ses liens, il les exhorte à la concorde, et les prémunit contre les faux apôtres qui leur prêchaient les observances de la Loi, comme nécessaires au salut. A la tête de cette épître, il joint à son nom celui de Timothée, qu'il promet de leur envoyer dès que ses affaires le permettront.

Vers ce même tems, Onésime, esclave de Philémon, citoyen distingué de la ville de Colosse en Phrygie, et disciple de saint Paul, ayant pris la fuite après avoir volé son maître, vint à Rome; il y vit l'apôtre qui, l'ayant fait rentrer en lui-même, l'instruisit, le baptisa et le renvoya ensuite à Philémon, avec une lettre très-pathétique et très-ingénieuse, pour l'engager à recevoir en grâce ce serviteur que le baptême avait rendu son frère. Tychique accompagna Onésime à son retour. Par la même occasion, saint Paul écrivit aux Colossiens, dont l'évêque Epaphras, qui les avait convertis, était venu le trouver à Rome, pour lui rendre compte de l'état de cette église naissante. D'après le récit qu'Epaphras lui fit, il était à craindre que les

Ere vulg.

Colossiens ne se laissassent corrompre par les discours captieux de certains séducteurs, du genre de ceux qui s'étaient glissés parmi les Philippiens. Toutes leurs insinuations tendaient à leur inspirer le Judaïsme, en les obligeant au discernement des viandes et des jours, et à les
62 détourner de la foi en Jésus-Christ, pour les attacher à un culte superstitieux envers les anges. Ce sont ces illusions que l'apôtre s'applique à dissiper dans cette lettre, où il développe, d'une manière admirable, toute l'économie de la religion chrétienne. Timothée lui servit de secrétaire pour l'écrire; et il n'y a de sa main, comme il l'atteste lui-même, que la salutation qui est à la fin.

Tychique, de son côté, fut chargé d'une lettre de l'apôtre à l'église d'Ephèse. La sublimité des matières qu'il y traite, dans les premiers chapitres (1), la rend obscure; la langue grecque, toute riche qu'elle est, ne pouvant, dit saint Augustin, fournir à son cœur et à l'étendue de ses pensées des expressions assez énergiques et assez claires. La suite est plus à la portée de tous les esprits : elle roule sur les devoirs propres à chaque état.

63 Enfin, après deux ans d'une captivité qui le rendit célèbre dans tous les tribunaux de Rome, qui enhardit plusieurs de ses disciples à prêcher plus hautement la foi, et lui fit des prosélytes jusques dans la cour de Néron, saint Paul fut remis en liberté, sans qu'on sache, dit M. de Tillemont, comment cela arriva. Alors, il entreprit de nouveaux voyages, pour faire de nouvelles conquêtes à Jésus-Christ. Mais, avant de quitter l'Italie, il écrivit sa lettre aux Hébreux, que Timothée, partant pour la Palestine, fut chargé de leur remettre. Telle était la prévention des Juifs, même, convertis contre saint Paul, que tout ce qui venait de lui leur était suspect. C'est la raison pourquoi il n'a pas mis son nom à la tête de sa lettre; ce qui a porté quelques anciens à douter qu'elle fût de lui. Mais

(2) Dans les écrits des anciens, il n'y avait originairement aucune division, ni de chapitres, ni de paragraphes, ni d'articles, pas même de séparation de mots, excepté un point ou quelque autre signe équivalent, qu'on mettait entre les divers membres de la même période. C'est saint Jérôme qui introduisit la stichometrie, ou distinction par versets, dans les manuscrits de l'Ecriture Sainte, pour en faciliter l'intelligence aux simples fidèles. Mais, pour la distinction de chaque mot, elle ne fut bien établie qu'au IX[e] siècle.

Ère vulg.

saint Jérôme atteste que, de son tems, les églises d'Orient s'accordaient à la regarder comme son ouvrage. Aujourd'hui, il n'y a plus de doute à cet égard. Elle fut écrite en hébreu vulgaire ou en syriaque, telle, à ce que l'on croit, qu'elle se voit dans nos bibles polyglottes. Le but de l'apôtre est d'y prouver que la vraie justice ne vient point de la Loi, mais de la foi qui nous est donnée par Jésus-Christ et par son esprit. Et pour établir cette vérité, il relève, 1°. la grandeur de Jésus-Christ, fils de Dieu, qui l'a fait asseoir à sa droite au-dessus de Moïse, qui n'est que son serviteur, au-dessus des anges, qui ne sont que les exécuteurs de ses ordres; 2°. l'excellence du sacerdoce de Jésus-Christ, dont celui d'Aaron n'était que la figure, et de son sacrifice par lequel tous ceux de la Loi ont été abolis comme inutiles et sans effet. A la fin de cette épître, saint Paul promet aux Hébreux d'aller les visiter, pourvu que Timothée ne tarde pas à revenir.

64 Le retour du messager fut prompt, et l'apôtre tint parole. Mais sur sa route il fit diverses stations assez longues, soit pour fonder de nouvelles églises, soit pour confirmer dans la foi celles qu'il avait déjà établies. Il resta peu de tems en Judée, et s'étant rembarqué pour l'Occident, il alla descendre à Ephèse (1), où il laissa Timothée qui l'avait accompagné, lui donnant le soin de l'Asie. On croit qu'il fut ensuite à Colosses, comme il l'avait promis à Philémon. Ce qui est plus certain, c'est qu'il passa d'Asie en Macédoine, où sans doute il ne manqua pas d'acquitter la promesse qu'il avait faite aux Philippiens de les aller voir. M. de Tillemont pense que ce fut de Macédoine qu'il écrivit à Timothée sa première lettre, dont le principal objet est de lui tracer les devoirs d'un évêque. Celle qu'il écrivit, vers le même tems, à Tite, qu'il avait fait, dans ce voyage, évêque de Crète ou de Candie, roule à-peu-près sur le même sujet. L'apôtre lui mande de venir le trouver à Nicopoli, où il était près de se rendre, et où il avait résolu de passer l'hiver.

65 Le printems arrivé, saint Paul reprit la route de l'Asie,

(1) L'apôtre néanmoins, sept ans auparavant, avait annoncé aux Ephésiens, en leur parlant, qu'ils ne le reverraient plus. Il le croyait alors ainsi, sur ce qu'il savait que les chaînes l'attendaient à Jérusalem, où il allait.

Ere vulg.

comme il l'avait fait espérer à Timothée. En passant à Troade, il logea chez Carpe, son disciple, où il laissa un de ces habits de campagne, que les anciens nommaient *Penula* (c'était une espèce de manteau pour la pluie), avec des livres (ses Epîtres, suivant saint Chrysostôme) et des membranes (1), qui pouvaient être les volumes de l'Ecriture-Sainte. (II. *Timoth.* I, 4). Timothée le revit à Ephèse, avec une joie qui est attestée par les larmes qu'il répandit en le voyant partir. (*Ibid.* IV, 20). Après l'avoir quitté, l'apôtre alla à Milet, et y laissa Trophime malade. (*Ibid.* II, 2). Dieu lui avait révélé, suivant saint Athanase et d'autres pères, qu'il devait souffrir le martyre à Rome. Impatient de recevoir l'effet de cette prédiction, il retourna à Rome, dès qu'il eut terminé les affaires qui l'avaient rappelé en Asie. A son arrivée, il y trouva saint Pierre, avec lequel il partagea, mais sans préjudice de la primauté de celui-ci, le gouvernement de l'église romaine. Même zèle dans l'un et dans l'autre pour la conversion des Juifs et des Gentils. Pierre s'attachait plus particulièrement aux premiers, parce qu'ils étaient l'objet principal de son ministère. Paul faisait plus de progrès parmi les seconds, dont il était l'apôtre par sa destination. La persécution cependant était ouverte à Rome

---

(1) Anciennement on écrivait sur quatre sortes de matières : 1° sur des tablettes enduites de cire, avec un stylet pointu d'un bout, pour graver les lettres, et applati de l'autre, pour les effacer quand on le jugerait à propos; 2° sur du papier d'Egypte, dit en latin *papyrus*, espèce de roseau qui croît dans le Nil, dont on détachait les diverses tuniques pour en composer, en les collant deux à deux, l'une contre l'autre, en sens contraire, différentes feuilles, larges quelquefois de deux pieds; 3° sur des écorces d'arbres, principalement du hêtre et du tilleul, non pas les écorces extérieures, mais les intérieures, préparées à peu près comme celles du papier d'Egypte; 4° sur des peaux d'animaux passées; c'est ce qu'on nomme parchemin, *pergamenum*, dont on rapporte l'invention à Eumène, roi de Pergame. Sur ces trois dernières sortes de matières on écrivait, comme font encore aujourdhui les Orientaux, avec un roseau trempé dans une encre à peu près semblable à la nôtre.

Le papier de chiffes, dont nous nous servons aujourd'hui, ne remonte pas au-delà du 13e siècle. Les Chinois, cependant, sont en possession, dès la plus haute antiquité, de leur papier de soie sur lequel ils écrivent avec un pinceau, et dont l'extrême finesse ne permet pas d'écrire sur les deux côtés. Les Grecs ont eu aussi, dès le IXe siècle au moins, leur papier de coton, qui a servi de modèle à notre papier de chiffes.

contre les Chrétiens, depuis que Néron leur avait imputé calomnieusement l'incendie de cette capitale de l'univers. Les deux chefs du Christianisme ne manquèrent pas de lui être déférés. Saint Paul fut arrêté et mis en prison. Ayant été ensuite appelé pour comparaître devant ce prince, il fut abandonné de tout le monde dans cette importante occasion; mais il fut assisté du Seigneur qui lui donna des forces et du courage, afin qu'il pût accomplir ce qui lui restait encore de son ministère à remplir. C'est ce qu'il mande, dans sa deuxième épître à Timothée. (IV, 16). On y voit qu'ayant échappé pour cette fois à la mort, il resta chargé de chaînes. Mais la parole du Seigneur resta libre dans sa bouche, et il acheva, dans sa prison, la conversion d'une concubine de Néron la plus chérie, et celle de son échanson, qu'il avait commencées lorsqu'il était en liberté. Le tyran, furieux de se voir enlever ces deux complices de ses débauches, et apprenant que Pierre était collégue de Paul, condamne les deux apôtres à la mort. Ils furent exécutés, le même jour, 29 juin, mais non par le même supplice. Paul, comme citoyen romain, eut la tête tranchée, au lieu nommé les *Eaux Salviennes.* Une dame romaine, nommée Lucie, le fit inhumer dans sa terre sur le chemin d'Ostie. Le supplice de Pierre fut celui de la croix, qu'il subit, dans le quartier des Juifs, au haut du mont Janicule, mais la tête en bas, comme il l'avait demandé. Reprenons l'histoire des Juifs.

La Judée était alors dans la plus grande agitation. *Festus*, gouverneur ou préfet de cette province, étant mort, en l'an 61 de Jésus-Christ (7e. de Néron), eut pour successeur Albin. Mais, tandis qu'il est en route pour son gouvernement, le grand-prêtre *Ananus*, pharisien des plus féroces, suivant Josephe (et non pas Saducéen, comme le dit un moderne) ayant assemblé le Sanhédrin, y fit condamner à mort l'apôtre saint Jacques, évêque de Jérusalem, avec quelques autres chrétiens. Albin écrivit d'Alexandrie, où il apprit ce procédé irrégulier, une lettre menaçante au pontife. Le roi Agrippa, craignant les suites de cette affaire, se hâte de déposer *Ananus*, avant l'arrivée d'Albin, et de mettre à sa place Jésus, fils de Damnée.

62 Le nouveau préfet donna ses premiers soins à détruire les bandits, dont le nombre et la hardiesse croissaient de jour en jour. Mais il n'y réussit pas. Son avarice en fut en

partie la cause, parce qu'il relâcha, pour de l'argent, la plupart de ceux qui tombèrent entre ses mains. Le grand-prêtre Jésus, fils de Damnée, déposé par Agrippa, quelques mois après son intallation, en prit une partie à sa solde, pour faire la guerre à Jesus, fils de Gamaliel, qu'on lui avait substitué. « Il semble, dit M. de Tillemont, « qu'Ananus eut aussi sa faction à part, et la plus puis» sante de toutes, parce qu'il était le plus riche». Agrippa, vers le même tems, établit une nouveauté qui déplut fort au plus grand nombre de la nation. Jusqu'alors les Lévites, conformément à la loi de Moïse, n'avaient point d'habit qui les distinguât des Laïques. Ce prince, en sa qualité de surintendant du Temple, leur accorda la robe de lin, etd'autres privilèges particuliers aux prêtres. La querelle, entre ceux-ci et les pontifes, durait toujours, au sujet des dîmes, dont les plus forts enlevaient la meilleure part. Enfin, vers le milieu de cette année, le Temple, ayant été achevé, dix-huit mille ouvriers employés à cet édifice se trouvèrent sans occupation. Agrippa proposa de les employer à paver la ville en pierres blanches. Mais si l'entreprise fut commencée, elle fut bientôt interrompue, et le nombre des bandits s'accrut de cette foule d'ouvriers réduits à l'oisiveté.

Cette même année 62, quatre ans, dit Josephe, avant la guerre (dont nous allons parler), sept ans avant le siége de Jérusalem, un paysan nommé Jésus, fils d'Ananus, étant venu à la fête des Tabernacles, commença tout d'un coup à crier : *malheur au Temple, malheur au Temple, voix du côté d'Orient : voix du côté des quatre vents : voix contre Jérusalem et contre le Temple : voix contre tout le peuple*. Il courait nuit et jour par les rues de la ville, qu'il remplissait de ces cris funestes. Il continua ainsi jusqu'au tems du siége, sans s'offenser des mauvais traitements qu'on lui faisait pour lui imposer silence, ni remercier ceux qui lui fournissaient de la nourriture. Josephe dit que le préfet Albin, l'ayant fait arrêter, le fit déchirer à coups de fouet, sans qu'il proférât d'autres paroles que celles qu'on vient de rapporter, et qu'ensuite il le renvoya comme un fou. Enfin voyant la ville assiégée, il se mit à crier d'une voix plus haute, en faisant le tour de la ville : *Malheur, malheur sur la ville : malheur sur le Temple : malheur sur le peuple : malheur aussi sur moi* : et, dans ce moment, une pierre lancée par une machine l'étendit mort par terre.

Ère vulg.

Il y avait déjà trois ans qu'il faisait ces lamentations, lorsqu'on vit, l'an 65, divers prodiges qui paraissaient être faits pour les confirmer. A la fête de Pâques, qui tombait cette année le 8 avril, le Temple, sur les trois heures après minuit, se trouva, durant une demi-heure, éclairé comme en plein jour; ce que les plus judicieux prirent pour une marque du feu qui le consuma peu d'années après. En la même fête, une porte d'airain qui fermait le Temple intérieur, si pésante que vingt hommes avaient peine à la fermer, se trouva ouverte d'elle-même à minuit; elle annonçait par-là, que Dieu ouvrait ce Temple aux ennemis. Le 21 du mois suivant, vers le coucher du soleil, on vit en l'air, dans tout le pays, des chariots et des bataillons d'hommes, traverser les nues et se répandre autour des villes, comme pour les assiéger. Ce prodige, ainsi que les précédents, raconté par Josephe. (*de Bello Jud.* L. VI c. 31). n'a pas été oublié par Tacite (*Hist.* L. V. c. 13). A la fête suivante de la Pentecôte, les prêtres, étant entrés de nuit dans le Temple, entendirent d'abord comme un bruit de personnes qui se remuaient, et ensuite une voix qui disait : *Sortons d'ici.* (Jos. *Ibid*).

64 Albin, après avoir administré la Judée environ deux ans, fut remplacé par *Gessius Florus*, dont les crimes firent oublier ceux de son prédécesseur. Il se comporta, dit Josephe, non comme un magistrat commis pour gouverner un peuple, mais comme un bourreau chargé d'exécuter des criminels, (et c'est ce qu'il était dans l'ordre de la justice divine). Les voleurs n'eurent pas de peine à s'accomoder avec lui ; ils obtinrent la permission de tout piller, en lui faisant part du butin ; ce qui contraignit un grand nombre de personnes à quitter le pays pour aller s'établir ailleurs, et rendit déserts plusieurs cantons de la Judée.

66 Tant de maux, essuyés pendant le cours de deux ans, lassèrent enfin la patience des Juifs. *Cestius Gallus*, gouverneur de Syrie, étant venu, l'an 66 de Jésus-Christ, vers la fête des Azymes, à Jérusalem, les Juifs prirent occasion de son arrivée pour lui faire des plaintes de leur préfet. *Gallus* promit que *Florus* changerait de conduite. Mais celui-ci ne tint compte de cette promesse ; et dans un voyage de Césarée, où il accompagna *Gallus*, il réussit à le tromper par ses mensonges. Alors, libre de crainte, il ne songea qu'à tourmenter de plus en plus les Juifs,

Ère vulg.

pour les obliger à se révolter. C'était le moyen qui lui paraissait le plus sûr pour se mettre à couvert de leurs accusations; ce moyen à la fin lui réussit.

Après avoir mis aux prises, par un déni de justice qu'il leur fit, les Juifs établis à Césarée, avec les Syriens de la même ville, il envoya prendre à Jérusalem 17 talents (1) d'argent dans le Temple. Cette espèce de sacrilége causa une émeute parmi le peuple, qui le chargea de malédictions. Les plus sages néanmoins renfermèrent leur mécontentement dans le silence, et vinrent à bout, par leurs remontrances, d'empêcher une sédition. Peu de tems après, les Jérosolymitains, apprenant que *Florus* vient dans leur ville, vont au-devant de lui pour lui faire honneur. Mais cinquante cavaliers qui le précédaient, les obligent à se retirer. Le lendemain de son arrivée, étant monté sur son tribunal, il somme les principaux citoyens de lui livrer ceux qui l'ont outragé. On le supplie d'oublier cet écart d'une populace imprudente. Loin de se rendre à cette prière, il ordonne à ses soldats d'aller piller le haut marché, et de faire main-basse sur tout ce qu'ils rencontreront. Trois mille six cents personnes, de tout âge et des deux sexes, furent massacrées, dans cette journée, qui fut le 16 mai de la deuxième année du gouvernement de *Florus*, la douzième de l'empire de Néron, et la dix-septième du règne d'Agrippa; ce qui revient à l'an 66 de notre ère vulgaire.

Florus, un ou deux jours après, ayant excité un nouveau tumulte, veut en profiter pour piller l'argent qui était dans le Temple. Mais les Juifs, étant montés sur les toits des maisons, l'arrêtent à coups de traits, et coupent la galerie qui joignait le Temple à la tour *Antonia*; ce qui obligea Florus de renoncer à son dessein.

Il part, laissant à craindre qu'il ne revienne en forces. Le roi Agrippa, qui se trouvait pour lors à Jérusalem, travaille à procurer quelque satisfaction au préfet. Ayant harangué le peuple, il l'engage à relever la galerie qu'il avait détruite, et à fournir promptement ce qui restait dû

(1) Le talent hébraïque était composé de trois mille sicles, valant chacun trente sols, et faisant la somme de quatre mille cinq cents livres, suivant le taux du marc d'argent sous les dernières années de Louis XIV. Ce taux a presque doublé sous le règne de Louis XV.

Ere vulg.

aux Romains. Mais il le soulève dans une nouvelle assemblée, en l'exhortant à demeurer soumis à Florus jusqu'à ce que l'empereur lui ait donné un successeur. On lui jette des pierres; et obligé de se cacher, il retourne dans ses états. Son départ fut le signal d'une révolte des Juifs contre les Romains. Les bandits, que sa présence avait intimidés, s'étant introduits furtivement dans le château de Massada, près des bords du lac Asphaltide, s'y établirent, après avoir égorgé la garnison que les Romains y avaient mise. Vers le même tems, à Jérusalem, Eléazar, fils du grand prêtre Ananus, jeune homme hardi, et alors capitaine du Temple, persuada aux sacrificateurs de ne plus recevoir de victimes que des Juifs, et de n'en plus offrir pour l'empereur ni pour les Romains, comme ils avaient accoutumé. Les principaux de la ville, voyant les conséquences de cet attentat, en avertirent, par leurs députés, le préfet, qui se tenait à Césarée, et le roi Agrippa, les priant l'un et l'autre d'envoyer promptement des troupes pour arrêter la sédition dans sa naissance. Florus, dont le désordre assurait l'impunité, ne tint compte de cet avis. Agrippa fit partir pour Jérusalem trois mille chevaux qui, favorisés par les plus distingués et les plus sages des citoyens, se rendirent maîtres de la ville haute, contre Eléazar et sa faction, qui tenaient le Temple et la ville basse. Il y eut alors, entre les deux partis, un combat sanglant, qui dura sept jours, et où la perte fut à peu près égale de part et d'autre. Mais les séditieux, ayant été renforcés par les Sicaires ou Assassins, forcèrent la haute ville, le 14 août, brûlèrent la maison du pontife Ananus, père de leur chef, avec le palais d'Agrippa et de Bérénice, et étendirent l'incendie sur le trésor des archives. Leur dessein était d'anéantir par-là tous les actes qui contenaient les obligations des particuliers, et d'attirer par ce moyen à leur parti les gens obérés. Trois jours après, ils emportèrent la forteresse *Antonia*, qu'ils réduisirent en cendres; le 6 septembre suivant, ayant forcé le haut palais, ils mirent à mort le pontife Ananus, et vérifièrent ainsi la prédiction que saint Paul lui avait faite dans le Sanhédrin. La garnison romaine s'était retirée du haut palais dans trois tours voisines. Eléazar, le capitaine du Temple, l'ayant sommée de se rendre, elle ne demanda que la vie sauve, qu'on lui promit; mais on lui manqua de parole.

Le même jour, et à la même heure, vingt mille juifs périrent à Césarée dans un soulèvement des Gentils contre eux, excité, ou du moins favorisé par Florus, qui envoya aux galères ceux qui échappèrent au carnage. La nation juive se vengea sur plusieurs villes et bourgades des Syriens, voisines de la Judée. Ceux-ci rendirent la pareille aux Juifs, et en firent une horrible boucherie partout où ils furent les plus forts. Ainsi chaque ville était divisée comme en deux armées, et toute la Syrie dans une confusion horrible. La ville d'Alexandrie signala dans le tems même sa haine contre les Juifs, dont elle attaqua le quartier nommé le Delta, qu'elle inonda de leur sang.

Cestius Gallus, voyant tous les Juifs en armes, crut ne pouvoir plus demeurer en repos. Il part d'Antioche avec la douzième légion, à laquelle les rois Antiochus et Agrippa joignirent leurs troupes; brûle, à la fête des Tabernacles, la ville de Lidda; et, s'étant approché de Jérusalem, à la distance de 60 stades, il en vient aux mains, près de Béthoron, avec les Juifs qui étaient accourus en foule à sa rencontre. Le succès du combat fut incertain. Mais Gallus, ayant reçu de nouvelles forces, repoussa les Juifs dans leurs murs, et s'avança jusqu'au lieu dit Scopas, distant de sept stades de la ville. Après y avoir inutilement attendu trois jours s'ils viendraient lui faire des soumissions, le quatrième, qui était le 30 octobre, il fait irruption dans la ville, dont il occupe la partie basse, et oblige les rébelles à se retirer dans la dernière enceinte auprès du Temple.

Si le général romain eût voulu profiter de cet avantage, il lui était facile, suivant Josephe, de forcer les rébelles dans leurs derniers retranchements, et de mettre par-là fin à la guerre. Mais ses officiers, corrompus par l'argent de Florus, qui voulait prolonger la guerre, l'arrêtèrent; près d'emporter le Temple, après six jours d'assaut, ils lui conseillèrent de ne point aller plus avant. Il cesse donc les attaques, sans avoir essuyé le moindre échec, sort de la ville, et retourne à Scopas. Cette retraite ayant rendu le courage aux Juifs, ils poursuivent l'armée romaine, dont ils enlèvent le bagage, et surtout les machines de guerre, après lui avoir tué près de cinq mille hommes dans les défilés. Cette action est du 8 novembre.

Après cette victoire, tout occupés des moyens de sou-

tenir la guerre, les Juifs choisissent les plus braves d'entre eux pour commander dans les places et dans les divers cantons de la Judée. Josephe, fils de Gorion, et le souverain sacrificateur Ananus, eurent le commandement dans Jérusalem; Josephe, l'historien célèbre de cette guerre, homme de tête, de l'ordre des Prêtres, fut chargé du gouvernement des deux Galilées; et Eléazar, chef de ceux qui se nommèrent les Zélateurs, eut celui de l'Iturée. Cestius Gallus étant mort peu de tems après, (Tac. *Hist.* L. v. c. 10) et Florus ayant été tué, (*Joseph. de vita sua*) Néron envoie d'Achaïe, où il était pour lors, Vespasien pour remplacer le premier. Tite, fils de Vespasien, part en même tems par ordre de son père, pour lui amener, d'Alexandrie en Syrie, les cinquième et dixième légions. Pendant qu'elles sont en marche pour Antioche, Vespasien rassemble en diligence, autour de cette ville, toutes les troupes de son gouvernement, et des royaumes voisins soumis aux Romains.

67 Tite arrive, pendant l'hiver, avec ses légions, à Ptolémaïde, où son père était venu l'attendre. Vespasien, se trouvant, alors, à la tête de 60 mille hommes, assiége, le 4 mai, Jotapate, où commandait l'historien Josephe, prend la place d'assaut au bout de quarante jours, la livre aux flammes, et accorde la vie au commandant, qu'il retient néanmoins prisonnier. Tibériade, qu'il attaque ensuite, lui ouvre ses portes, malgré les séditieux, et obtient grâce de l'incendie, par les prières du roi Agrippa. Tarichée, qui soutient un siége, est réduite en cendres. Gamale éprouve le même sort, le 23 octobre, après un mois de résistance. Jean de Giscale défendait cependant la ville, dont il portait le surnom, contre Tite, qui lui fait promettre la vie sauve, s'il veut se rendre. Il feint d'accepter l'offre, et se sauve avec les siens, pendant la nuit, à Jérusalem. Les Chrétiens n'étaient plus dans cette ville. Voyant approcher sa ruine, prédite par le Sauveur, ils s'en étaient retirés; et les mieux avisés d'entre les principaux citoyens les avaient imités. Mais il n'y avait guère plus de sûreté pour eux dans le reste de la Judée, du moins en deça du Jourdain. Tout y était plein de brigands qui pillaient, massacraient ceux qui parlaient de se rendre aux Romains, ou qu'ils accusaient de ce prétendu crime. Le dépôt de leurs rapines était à Jérusalem, dont la discorde avait fait un théâtre d'horreur. Les Zéla-

Ere vulg.

teurs, poursuivis par le peuple qu'ils avaient irrité par leurs violences, se réfugient dans le Temple, où ils se fortifient comme dans une place d'armes. Bientôt ils s'y voient assiégés par Ananus, frère du pontife de ce nom. On se préparait à leur donner l'assaut; mais Jean de Giscale les en ayant fait avertir, ils font venir, en diligence, vingt mille iduméens, qu'ils introduisent, par une sortie nocturne, d'abord dans la ville, et ensuite dans le Temple. Il y eut, à cette occasion, huit mille hommes de tués parmi le peuple. Le carnage continua les jours suivants; et l'on fit état de douze mille citoyens les plus distingués, du nombre desquels fut le capitaine Ananus, que ce désastre enveloppa. Les Iduméens reconnaissent, alors, que les Zélateurs les ont trompés, en les appellant au secours de la patrie qu'ils désolent eux-mêmes; ils se retirent, après avoir délivré deux mille hommes, que ces furieux retenaient dans les liens. Mais leur retraite ne ralentit point la rage de ces derniers. Quoique divisés entre eux, les Zélateurs se réunissaient pour dépouiller et massacrer le peuple. Vespasien laissait les Juifs ainsi s'entre-détruire, espérant que l'excès de leurs maux les porterait à rentrer d'eux-mêmes sous l'obéissance des Romains, ou les rendrait plus faciles à subjuguer. Cependant, excité par les cris de plusieurs citoyens, il se détermina, enfin, à faire le siége de Jérusalem. Mais, pour ne rien laisser derrière soi qui pût lui donner de l'inquiétude, il porta ses armes dans la Pétrée, qu'il soumit toute entière, à l'exception du château de Macheron; après quoi il mit son armée en quartier d'hiver, et alla prendre le sien à Césarée.

68 Au printems suivant, il voulut encore s'assurer de l'Idumée; l'ayant réduite par la force, il vint, dans le mois de juin, à Jéricho, qu'il trouva entièrement vide d'habitants; enfin il s'approche de Jérusalem, autour de laquelle il fait élever des tours. On apprit, alors, en Judée, que Néron venait d'être tué, et Galba mis en sa place. Vespasien, à cette nouvelle, suspend le siége, et fait partir Tite, pour aller saluer, de sa part, le nouvel empereur, et prendre ses ordres sur les affaires de la Judée; elles se brouillaient de plus en plus. Les habitants de Jérusalem, ne pouvant plus tenir contre les violences d'Eléazar et des Zélateurs, retranchés dans le Temple, firent venir Simon, fils de Gioras, qui dévastait la campagne à la tête d'un corps de galiléens,

et l'introduisirent dans la ville avec ses gens. Il y eut, alors, trois factions à Jérusalem : celle d'Eléazar, dans le Temple ; celle de Jean Giscale, dont les partisans se paraient aussi du nom de Zélateurs ; et celle de Simon, également ennemie de l'une et de l'autre. La division régnait, même parmi ceux qui occupaient le Temple ; et ils en vinrent plusieurs fois aux mains, jusques dans le sanctuaire, qui fut souillé de leur sang, et jonché de leurs cadavres.

69 Tite rapporta d'Achaïe (car il n'alla pas plus loin) la nouvelle de la mort de Galba, et presque, dans le même tems, l'armée d'Egypte proclama Vespasien empereur, le 1er. juillet, dans Alexandrie. Obligé de se rendre à Rome, il laissa le soin de la guerre de Judée à Tite, avec défense de faire aucune grâce aux Juifs. Mais, avant de partir, il remit en liberté l'historien Josephe, en reconnaissance de ce qu'il lui avait prédit, qu'il parviendrait à l'empire. Tite employa le reste de l'année à faire ses préparatifs
70 pour reprendre le siége de Jérusalem. S'étant mis en campagne, dès que la saison le permit, il alla camper, avec une partie de ses troupes, à Gabath-Saül, c'est-à-dire, suivant l'interprétation de Josephe, *la vallée des Epines*, à trente stades, ou environ une lieue et demie, de Jérusalem. De là, s'étant avancé, avec six cents chevaux, pour reconnaître la place, il se vit enveloppé par une troupe des ennemis. Il devait être pris, et n'échappa de leurs mains que par un extrême bonheur.

La fête de Pâques, qui tombait cette année le 14 avril, étant proche, une infinité de juifs se rendent, de toute part, à Jérusalem, pour cette solennité. Ce fut alors que Tite, par l'ordre, non du destin, mais de la sagesse divine, fit investir la ville, afin de prendre toute la nation, comme dans un filet. Eléazar crut ne pouvoir se dispenser d'ouvrir les portes du Temple à cette multitude. Mais les gens de Giscale, s'étant mêlés parmi la foule, firent paraître, dès qu'ils furent entrés, les armes qu'ils avaient cachées sous leurs habits, et se rendirent maîtres de l'intérieur du Temple. Ils y vécurent des oblations et des autres choses consacrées à Dieu, comme les premiers, et avec aussi peu de circonspection et de ménagement, sans prendre soin de se purifier, et jusqu'à s'enivrer. Bientôt ils eurent consommé les provisions du Temple ; car ils étaient au nombre de huit mille quatre

Ere vulg.

cents ; et alors ils commencèrent à piller la ville pour subsister.

Tite, cependant, la serrait de si près, qu'ayant fait une brèche avec ses béliers, il y entra, le 28 du mois xantique, ou d'avril, et se trouva maître de toute la partie septentrionale, jusqu'au torrent de Cédron. Mais, de ce côté-là, Jérusalem avait une triple enceinte. Tite, avant d'aller plus avant, envoya l'historien Josephe faire des propositions de paix aux Juifs. Elles furent rejetées, et quatre jours après, les Romains, ayant forcé la seconde enceinte, pénetrèrent dans la ville neuve, jusqu'à la forteresse *Antonia*. Mais, presqu'aussitôt, les Juifs les contraignirent de repasser le mur qu'ils venaient de prendre. Il fallut quatre jours de travaux immenses et d'efforts, pour regagner le terrein perdu. Nouvelle députation de Josephe aux assiégés, pour les engager à se rendre. Il épuise, avec eux, son éloquence, qui n'était pas médiocre, emploie, tour à tour, les prières, les menaces, les promesses; rien ne peut les fléchir. Cette opiniâtreté n'était, à la vérité, que le crime des chefs de la sédition, à qui l'énormité de leurs forfaits ne permettait pas d'espérer de pardon. Le peuple, voyant croître, de jour en jour, sa misère, détestait ces scélérats, et n'osait leur résister. Plusieurs, néanmoins, s'étant soustraits furtivement à leur tyrannie, allèrent, avec leur famille, se mettre à la discrétion du général romain, qui leur permit de se retirer où ils voudraient. Mais Simon et Jean de Giscale, s'étant aperçus de leur évasion, firent défense aux portes de laisser sortir personne. Il n'y eut que les pauvres qui se hasardèrent d'aller chercher, autour de la ville et dans les cavées, des herbes pour vivre, laissant chez eux leurs femmes et leurs enfants pour gages de leur retour. Les Romains surprirent un grand nombre de ces malheureux, queTite fit mettre en croix à la vue des assiégés, pour les intimider. Les plus aisés dans la ville se trouvèrent eux-mêmes réduits à la condition des pauvres, et manquaient également de subsistance. On se disputait, on s'arrachait reciproquement, sans distinction de parents ou d'amis, les plus vils aliments. Les séditieux, non moins affamés que les autres, se jetaient dans les maisons, emportant de force ce qu'ils y trouvaient de vivres, tuaient, égorgeaient ou maltraitaient ceux qu'ils soupçonnaient avoir trompé leur avidité. Voici un trait qu'on ne peut rap-

porter sans frémir. Une femme juive, d'au-delà du Jourdain, nommée Marie, était venue à la fête, avec son enfant qu'elle allaitait. Vaincue par la faim, elle se détermina, dans son désespoir, à le tuer; et l'ayant fait cuire, elle en mangea la moitié. Les soldats, attirés par l'odeur de la viande, entrent chez elle, la forcent de leur montrer ce qu'elle avait apprêté. Mais ayant vu la moitié d'un enfant, ils se retirent saisis d'horreur. Ainsi fut accomplie la prédiction de Jésus-Christ aux femmes de Jérusalem; qu'un jour viendrait, où l'on estimerait heureux les ventres stériles et les mamelles qui n'auraient point allaité.

La famine produisit son effet ordinaire, la mortalité; elle fut telle, qu'il n'y avait pas assez de vivants pour enterrer les morts, et qu'on se contentait d'enfermer la plupart des cadavres dans les maisons qui étaient restées vides.

Le siége, malgré ces désastres, n'était pas soutenu avec moins de vigueur. Ce ne fut qu'après des combats furieux et multipliés que les Romains emportèrent la tour *Antonia*. L'ayant ensuite ruinée, ils vinrent jusqu'au Temple. C'était le 17 juillet, jour auquel le *Tamid* ou sacrifice perpétuel, qui n'avait point été interrompu, depuis que Judas Machabée l'avait rétabli, cessa, faute de ministres, pour l'offrir. Le sacerdoce cessa, dans le même tems, par la mort du grand-prêtre Mathias, que Simon, fils de Gioras, fit exécuter, avec trois de ses fils, et dix-sept autres personnes, sur l'accusation, vraie ou fausse, d'entretenir des correspondances avec les Romains.

Tite, désirant conserver le Temple, fit encore proposer, avant de l'attaquer, une amnistie aux factieux, par Josephe, qui n'en fut pas mieux reçu qu'auparavant. Tandis même qu'il leur parlait, il reçut un coup de pierre qui l'étendit comme mort. Des soldats romains, survenus à propos, l'emportèrent et le firent revenir de son évanouissement. Le siége du Temple fut donc résolu. Après la perte de la tour *Antonia*, les factieux avaient eux-mêmes déjà mis le feu à la galerie, par où elle communiquait à cet édifice. Les Romains en firent autant, le 27 juillet, à une partie de celles qui environnaient le Temple, et le firent à la vue des Juifs, qui se contentèrent de leur donner des malédictions, sans se mettre en devoir d'arrêter le progrès des flammes. La seconde enceinte, par-là, se trouvait à découvert; Tite y fit appliquer les béliers, qui ne firent

Ere vulg:

aucun effet, tant étaient énormes, et étroitement liées ensemble, les pierres qui composaient ce mur. L'escalade fut tentée ensuite à plusieurs reprises, avec aussi peu de succès. On prit donc le parti de mettre le feu aux portes du Temple, et comme elles étaient couvertes de lames d'argent, l'embrasement continua tout le jour et la nuit suivante. Ceci est du 8 août. Le lendemain, Tite ayant assemblé son conseil, fixa le jour suivant, 10 août, 9e. du mois judaïque ab, qui tombait cette année un vendredi, pour un assaut général. Les assiégés, qui s'y attendaient, le prévinrent par deux sorties qu'ils firent sur les Romains, la nuit qui précéda ce même jour. Elles furent sans succès. Chaque fois les assiégeants les repoussèrent, après un rude combat. Le général, après cela, se retira dans sa tente. Alors, un soldat romain, de son propre mouvement, se fit soulever contre le mur par un de ses compagnons, et tenant un gros tison enflammé, il le jeta, par une fenêtre, dans un des appartements qui entouraient le sanctuaire. Le feu prit aussitôt à cette pièce, et se communiquant rapidement aux autres, il consuma le Temple entier. Ce désastre arriva au même mois et au même jour que Nabuchodonosor avait fait brûler le Temple de Salomon. Tite, averti de l'incendie, accourut pour le faire éteindre; mais la confusion était si grande, qu'il ne put se faire obéir, ni même se faire entendre. Les Romains ne songeaient qu'à massacrer les Juifs et à augmenter l'embrasement. Ce prince entra dans le lieu dit le Saint, et dans le Sanctuaire, dont il trouva la magnificence et la richesse bien supérieures à ce que la renommée en publiait. Il sauva, du premier de ces endroits, le chandelier d'or, la table des pains de proposition, l'autel des parfums, le tout de pur or. Les soldats romains pillèrent tout ce qu'ils purent arracher de précieux aux flammes, et emportèrent beaucoup d'or et d'argent.

Les séditieux cependant s'ouvrirent un passage au travers des vainqueurs, et se sauvèrent dans la partie de la ville dont les Romains n'étaient pas encore maîtres. Quelques prêtres se retirèrent sur une haute muraille, épaisse de huit coudées, où ils demeurèrent cinq jours, gardés par les Romains, afin qu'ils ne pussent s'enfuir. La faim les ayant contraints ensuite de se rendre, ils furent menés à Tite et lui demandèrent la vie; mais il leur répondit que le tems de la miséricorde était passé, et les envoya au supplice.

Les Juifs se défendirent encore près d'un mois dans la ville haute, tandis que les Romains saccagèrent la ville basse, à laquelle ils mirent ensuite le feu. La ville haute fut à la fin rendue, le 7 septembre, et les vainqueurs, y étant entrés, arborèrent leurs enseignes sur les tours. Le carnage y fut affreux, ce jour et le lendemain 8 septembre, qui fut celui de l'entrée de Tite dans cette place.

Les Romains n'ayant plus à piller ni à tuer, Tite les occupa à démolir ce qui restait du Temple, jusque dans les fondements, afin d'accomplir (quoiqu'il n'y pensât pas) ce que Jésus-Christ avait prédit, qu'il ne resterait pas pierre sur pierre de ce superbe édifice (1). Il donna le même ordre pour toute la ville, ne réservant que les trois tours d'Hippique, de Phasaël et de Mariamne, pour faire connaître à la postérité ce qu'elle avait été, avec la muraille qui environnait la partie occidentale, afin qu'elle servît de camp à la deuxième légion qu'il y laissa. Voilà quelle fut, selon Josephe, la fin de Jérusalem, cette ville si fameuse et si illustre dans toute la terre.

---

(1) Cette prédiction n'eut cependant son entier accomplissement que sous l'empereur Julien, comme nous le verrons à l'article de ce prince.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES CONCILES.

Les conciles, dont la célébration était aussi fréquente autrefois qu'elle est rare aujourd'hui, forment, pour la plupart, des époques remarquables dans l'Histoire ecclésiastique. Ce sont comme des points d'appui pour quantité de faits qui la concernent, et même pour un grand nombre d'événements civils. On peut juger, de là, combien il importe de bien fixer le tems où ils se sont tenus; c'est à quoi nous avons donné toute l'application dont nous sommes capables. Les savants connaissent les difficultés dont cette matière est hérissée. Pour les aplanir, nous avons consulté les plus habiles critiques, comme on le verra par nos citations; mais nous n'avons pas suivi ces guides en aveugles. Avant que d'adopter leurs décisions, nous avons discuté avec soin leurs moyens. Lorsqu'ils ne s'accordent point entre eux, nous marquons, pour l'ordinaire, celui dont nous préférons le sentiment. Quelquefois nous leur opposons notre jugement particulier; mais ce n'est que lorsque l'évidence nous y force, et alors nous joignons la preuve à l'assertion.

Nous exprimons les noms des conciles en latin, parce que c'est en cette langue qu'ils se trouvent dans les collections; mais nous les rendons ensuite en français, avec ceux des provinces auxquelles ils appartiennent, sans quoi souvent le lecteur serait exposé à se méprendre. Les noms des conciles généraux sont marqués en lettres capitales, pour les distinguer des autres. L'astérisque * avertit, que ceux auxquels il est appliqué, ne sont point reçus dans l'Eglise.

On trouvera dans cette liste plusieurs conciles qui n'ont point été connus du P. Labbe et du P. Hardouin. Nous les avons tirés principalement des collections publiées dans les pays étrangers; telles que l'édition des conciles, donnée à Venise, par M. Coleti; le supplément à cette édition, publié à Lucques, par le P. Dominique Mansi; les conciles d'Allemagne, du P. Hartzheim;

ceux de Hongrie, du P. Péterfy; ceux d'Espagne, du cardinal d'Aguirre; ceux d'Angleterre, de Wilkins; etc. Notre intention n'a pas été cependant de rassembler ici tous les conciles dont les actes, ou la mémoire, sont venus jusqu'à nous. Outre les conciles douteux, ou supposés, que nous avons jugé à propos de passer sous silence, nous en avons supprimé beaucoup d'autres, dont l'objet est inconnu, ou trop peu intéressant. Si nous en rapportons quelques-uns de ceux-ci, ce n'est qu'à raison des difficultés qu'on peut faire sur leurs dates.

L'an de Jésus-Christ 50, *Jerosolymitanum*, de Jérusalem, qui décharge de la Circoncision et des cérémonies prescrites aux Juifs par la loi de Moïse, les Gentils qui embrassaient l'Evangile, en ne leur ordonnant que de s'abstenir de l'idolâtrie, ou, comme il est marqué aux Actes des Apôtres, chap. 15, *des souillures des idoles*, *de la fornication et du sang*. Ce dernier point, qui n'est qu'une loi de discipline, est encore en vigueur dans une partie de l'Orient.

On voit dans ce concile, tel qu'il est rapporté aux actes que nous venons de citer, le modèle des conciles-généraux. Les fidèles se trouvant divisés de sentiments sur un point important, on envoie consulter l'église de Jérusalem, où la prédication de l'Evangile avait commencé, et où saint Pierre se rencontrait alors. Les apôtres et les prêtres s'assemblent en aussi grand nombre qu'il est possible. (Il y avait cinq apôtres, saint Pierre, saint Jean, saint Jacques, saint Paul et saint Barnabé). On délibère à loisir, chacun dit son avis; on décide. Saint Pierre préside à l'assemblée; il en fait l'ouverture; il propose la question, et dit le premier son avis. Mais il n'est pas seul juge: saint Jacques juge aussi, et il le dit expressément. La décision est fondée sur les saintes Ecritures, et formée par le commun consentement. On la rédige par écrit, non comme un jugement humain, mais comme un oracle, et on dit avec confiance: *Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous*. On envoie cette décision aux églises particulières, non pour être examinée, mais pour être reçue et exécutée avec une entière soumission (Fleuri).

Nous ne parlons point du concile d'Antioche, qu'on dit avoir été tenu, vers ce tems-ci, par les apôtres. On en lit neuf canons, dans le P. Labbe. Mais ce concile, quoique cité au second concile général de Nicée, en 787, est supposé.

Les Canons, dits des Apôtres, au nombre de cinquante

dans Denis le Petit, ou de quatre-vingt-quatre, dans le P. Labbe, et les constitutions apostoliques, qu'on voit dans les Conciles du même auteur, sont des tems apostoliques; mais ils ne sont point des apôtres. Il faut cependant excepter des canons apostoliques les quarante-six et quarante-sept, qui permettent la rebaptisation des hérétiques, et que nous regardons comme des fourrures faites dans le quatrième siècle, ou même plus tard. Quelle apparence, en effet, s'ils étaient des tems apostoliques, qu'ils n'eussent pas été employés par Firmilien et par saint Cyprien, en répondant au pape saint Etienne, qui les pressait par l'autorité de la tradition?

Il en est de même des *Récognitions* et des Lettres attribuées à saint Clément; elles ne sont point de ce pape, quoiqu'elles en portent le nom. Il n'y a que la première lettre aux Corinthiens qui soit certainement de lui. La seconde aux mêmes, est douteuse.

Les Décrétales des Papes, depuis saint Lin, successeur immédiat de saint Pierre, jusqu'au pape Sirice, qui a commencé à gouverner l'Eglise, en 384, ne sont point aussi des papes dont elles portent les noms. Elles ont été fabriquées au neuvième siècle, et contiennent des règles de discipline inconnues aux premiers Chrétiens. L'ignorance de la critique les a fait regarder comme véritables jusqu'au milieu du dix-septième siècle. Aujourd'hui on en reconnaît la fausseté. Elles ont été souvent citées autrefois, comme des lettres authentiques, par des auteurs célèbres, et surtout par Gratien, dans son Décret, où il les regarde comme des règles dont il n'est point permis de s'écarter. C'est ce qu'il est bon de savoir de la supposition de ces Décrétales pour ne point s'y tromper.

152 *Pergamenum*, de Pergame, où l'on condamne les Colorbarsaniens, espèce de Valentiniens. (*Ed. Veneta*).

173 *Hierapolitanum*, d'Hiéraple, en Phrygie, où l'on condamne Montan, Théodote le corroyeur, et leurs sectateurs. (Fabricius).

196 *Romanum*, de Rome; *Cæsareense Palestinum*, ou de Césarée, en Palestine; *Ponticum*, de Pont, en Asie; *Corinthium*, de Corinthe; *Osrhoënum*, d'Osrhoëne; *Lugdunense*, ou *Gallicanum*; et quelques autres encore marqués dans le Synodicon, imprimé dans Fabricius, tom. XI, de sa Bibliothèque grecque; pour célébrer la Pâque, le dimanche après le 14 de la lune.

196 * *Ephesinum*, d'Ephèse, sous Polycrate, qui en était évêque. Fondé sur l'usage des apôtres saint Jean et saint

Philippe; ce concile décida qu'on devait célébrer Pâques le 14 de la lune, quelque jour qu'il tombât.
197 ou environ * *Romanum*, où le pape Victor excommunie les Asiatiques quartodécimans. Cette excommunication fut tenue pour nulle par Polycrate et les Asiatiques. Elle fut aussi blâmée par plusieurs autres évêques, et en particulier par saint Irénée, évêque de Lyon.
197 ou environ. *Lugdunense*, d'où ce saint écrivit au pape Victor une lettre, par laquelle il l'exhortait fortement à suivre l'exemple de ses prédécesseurs, en ne rompant point la communion avec les Asiatiques quartodécimans. (Baluze, *nov. Coll.*) La question de la Pâque fut décidée au concile de Nicée, en 325.
200 ou environ. * *Carthaginense*, ou *Africanum*. Ce concile, de tous les évêques d'Afrique et de Numidie, assemblé par Agrippin, de Carthage, décida, contre ce qui s'était pratiqué jusque-là en Afrique, qu'il ne fallait plus recevoir sans baptême ceux qui l'avaient reçu hors de l'Eglise. Tillemont le place vers 200, d'autres en 215 ou 225.
217 ou environ. *Carthaginense*, par Agrippin, où l'on défend de nommer aucun ecclésiastique pour tuteur ou curateur. Ce fut en vertu de ce canon, que saint Cyprien défendit de prier pour Geminus Victor, qui, par son testament, avait institué curateur de ses enfants, un prêtre, son parent, nommé Geminius Faustinus. (*Cyprianus*, *Ep.* 56.)
231 *Alexandrinum*, sous Démètre. Il y dégrada Origène, pour s'être mutilé. Dans un autre concile d'Alexandrie, tenu très-peu de tems après, le même Démètre déposa Origène du sacerdoce, et l'excommunia. D'autres Eglises prirent la défense d'Origène.
231 ou environ. * *Iconiense* et *Synnadense*, d'Icone en Lycaonie, et de Synnade en Phrygie, où il est mal décidé qu'il faut donner le baptême à ceux qui l'ont reçu hors de l'Eglise. Tillemont place ces conciles vers 230, et Pagi à la fin du règne d'Alexandre Sévère, mort en 235; ce qui revient presque au même.
235 ou environ. *Alexandrinum*, *incerti loci*, dit le P. Labbe, où Héraclas d'Alexandrie ramène à la foi l'évêque Ammonius qui s'en était écarté. La ville de cet évêque, où le concile s'est tenu, n'est point nommée.
240 ou environ. *Lambesitanum*, de Lambèse, en Afrique, de 90 évêques, contre l'hérétique Privat.
242 *Philadelphiense*, de Philadelphie, ou Bosra, en Arabie, contre Berille, évêque de Bosra, qui faisait de Jésus-Christ un pur homme.

245 *Ephesinum*, contre Noet, qui niait la distinction des personnes dans la Trinité.

247 ou 248. *Arabicum*, d'Arabie, la quatrième année de l'empereur Philippe, contre ceux qui prétendaient que les ames mouraient et ressusciteraient avec les corps. Ils furent convertis par Origène, selon Eusèbe et le Synodicon de Fabricius.

250 *Achaïcum*, d'Achaïe, contre les Valésiens, qui prétendaient qu'on devait se faire eunuque pour être sauvé.

251 *Carthaginense I*, de Carthage, sous S. Cyprien, après Pâques, avec un grand nombre d'évêques. L'élection du pape saint Corneille y fut examinée et confirmée. la cause des Apostats, ou tombés dans la persécution, y fut aussi jugée; et on y fit des canons sur la manière de les recevoir à la pénitence et à la communion, etc. On y condamna de plus le schismatique Félicissime. Le P. Pagi prouve que ce concile a duré longtems et qu'il a été prorogé. Il a commencé, d'abord, avant l'élection de saint Corneille; mais il n'a fini qu'après.

251 *Romanum*, de Rome, de soixante évêques, et d'un plus grand nombre de prêtres et de diacres, sous le pape saint Corneille, au mois d'octobre. Les canons pénitentiaux du précédent concile de Carthage, y furent confirmés, et Novatien condamné pour son schisme, et parce qu'il refusait la communion aux Tombés, quelque pénitence qu'ils fisssent.

Les confesseurs schismatiques furent reçus à la communion de l'Eglise par le même pape, et par cinq autres évêques, au mois de novembre de la même année, au grand contentement de tous les fidèles, qui les virent détester le schisme de Novatien, et revenir à la communion de saint Corneille et de l'Eglise. Ce qui s'est fait pour cette réunion, peut passer pour un second concile, moindre que le premier.

252 *Antiochenum*, d'Antioche, au moins convoqué contre Novatien, par l'évêque Fabius, à qui saint Corneille en avait écrit. Le Synodicon fait mention de ce concile, comme ayant été tenu par Démétrien, successeur de Fabius, mort la même année 252.

252 *Carthaginense II*, par saint Cyprien, à la tête de quarante-deux évêques, le 15 mai. Les Tombés, qui étaient demeurés dans l'église, pleurant leur chûte, furent traités avec indulgence, à cause de la persécution qui approchait. Dans le concile de 251, on ne leur donnait la paix, qu'en

péril de mort : on use d'indulgence dans celui-ci, en ordonnant de l'accorder incessamment.

253 ou environ, *Carthaginense III*, de soixante-six évêques, sous saint Cyprien. On y décida qu'il fallait baptiser les enfants ; et saint Cyprien, qui en écrivit la décision à l'évêque Fidus, en son nom et au nom de ses collègues, en rend raison, en disant : « Si les plus grands pécheurs, venant à la foi, reçoivent la rémission des péchés et le baptême, combien doit-on moins le refuser à un enfant qui vient de naître et qui n'a point péché, si ce n'est en tant qu'il est né d'Adam selon la chair, et que, par sa première naissance, il a contracté la contagion de l'ancienne mort ? il doit avoir l'accès d'autant plus facile à la rémission des péchés, que ce ne sont point ses péchés propres, mais ceux d'autrui, qui lui sont remis. » C'est ainsi que saint Cyprien et ses collègues reconnaissent le péché originel. (Fleuri.)

On peut rapporter à ce même concile les prières et le sacrifice offert pour les morts, dont il parle comme de pratiques anciennes.

254 *Carthaginense IV*, de trente-six évêques, sous saint Cyprien. On y déclare que Basilide et Martial, évêques d'Espagne, ont été bien déposés comme libellatiques ; et que les ordinations de Sabin et Félix, mis à leurs places, sont valides, sans avoir égard aux lettres que Basilide avait obtenues du pape saint Etienne, pour être rétabli : lettres qui ne servent, dit saint Cyprien dans la sienne, écrite de la part du concile, qu'à rendre Basilide plus criminel, pour avoir usé de surprise. (Fleuri.)

255 * *Carthaginense*, le premier que saint Cyprien y tint, avec trente et un évêques et plusieurs prêtres, pour baptiser tous ceux qui l'avaient été hors de l'Eglise.

256 * *Carthaginense II*, saint Cyprien, à la tête de soixante-onze évêques, y confirme la fausse décision du concile précédent, touchant l'invalidité du baptême donné hors de l'Eglise.

256 *Romanum*. Saint Etienne refuse de communiquer avec les députés de saint Cyprien, et y condamne la décision des deux conciles précédents, prétendant que le baptême donné par les Hérétiques est bon. (Fabricius.)

256 * *Carthaginense III*, le 1er. de septembre. Saint Cyprien, à la tête de quatre-vingt-cinq évêques d'Afrique, de Numidie et de la Mauritanie, d'un grand nombre de prêtres et du peuple, y confirme sa fausse opinion de l'invalidité du baptême donné hors de l'Eglise ; mais, sans se séparer

de la communion de celui qui ne serait pas de cet avis. » Aucun de nous, dit-il au sujet du pape saint Etienne, » ne s'établit évêque des évêques, et ne réduit ses collègues à lui obéir par une terreur tyrannique, puisque » tout évêque a une pleine liberté de sa volonté; où il » n'y a point de décision, ni de canon universellement » reçus; et comme il ne peut être jugé par un autre, il » ne le peut aussi juger. Attendons tous le jugement de » Notre-Seigneur Jésus-Christ, etc. (Fleuri.)

258 ou environ. *Romanum*, sous le pape Sixte, où l'on condamne l'hérésie de Noet. Le Synodique le rapporte mal à propos au tems du pape Victor. (Baluze, *Nov. Coll.*)

260 ou environ. *Romanum*, par le pape saint Denis, où saint Denis d'Alexandrie se justifie, par une belle lettre, de l'accusation de Sabellianisme, intentée contre lui par les évêques de la Pentapole (Hardouin, *Tome I.*)

264 *Antiochenum I*, d'Antioche, au mois de septembre, contre Paul de Samosate, qui en était évêque, et qui niait la divinité de Jésus-Christ. Paul évita sa condamnation, en protestant qu'il tenait la foi de l'Eglise; mais il trompait. Saint Grégoire Thaumaturge, evêque de Néocésarée, et Athénodore, son frère, sont nommés les premiers parmi ceux qui souscrivirent ce concile.

269 D'Antioche II. Paul de Samosate y est convaincu d'erreur, et déposé au commencement de l'an 270, au plus tard, et Domnus mis en sa place, à Antioche. On n'est pas assuré du nombre des évêques qui composèrent ce concile. Saint Athanase en compte soixante-dix, Facundus quatre-vingts, et les moines d'Orient, dans leur requête présentée au concile d'Ephèse contre Nestorius, portent ce nombre jusqu'à cent quatre-vingts. Un moderne nie que ce concile ait rejeté le terme *Omousion*, ou consubstantiel, dans Paul de Samosate. Saint Athanase (*de Synod. Rimin. et Seleuc.*) l'assure néanmoins positivement, et en donne la raison, parce que Paul, dit-il, entendait ce terme corporellement.

277 Dispute célèbre d'Archélaüs, évêque de Caschar, en Mésopotamie, avec l'hérésiarque Manès. Photius, d'après saint Epiphane, dans son Traité *de Ponderibus et mens.* n. 20, la place en 272; mais saint Epiphane a corrigé lui-même cette époque dans son Traité des Hérésies, où il dit que Manès commença à répandre son hérésie sur la fin de l'empire d'Aurélien, et au commencement de celui de Probus. *Voyez* Zacagni, *Mon. Vet. Eccl. gr.* Tome I, où l'on trouve les actes entiers de cette dispute.

Eliberitanum, ou *Illiberitanum*, d'Elne, en Roussillon. On attribue à ce concile quatre-vingt un canons pénitentiaux. Ils sont tous dignes de l'antiquite, et tous expliqués par Mendoza, espagnol, et par M de l'Aubespine, évêque d'Orléans. dans la collection du P Labbe Quelques-uns les regardent plutôt comme un recueil de différents canons, tirés de plusieurs auteurs ou de plusieurs conciles, que comme l'ouvrage du seul concile d'Elne, dont on ne connaît point le tems. Les uns le mettent avant 250; les autres, vers 300, 305, ou 313 : d'autres, en 324, ou plus tard encore. Nous le plaçons vers 300, avec M. de Tillemont L'un des canons les plus remarquables de ce concile est celui qui porte qu'un diacre, ayant commis un crime secret avant son ordination, s'il le confesse ensuite de lui-même, sera mis en pénitence pendant trois ans; mais que si un autre le découvre, sa pénitence sera de cinq ans : après quoi il sera reduit à la communion laïque. Sur quoi il est à propos d'observer que l'usage de l'Eglise a été, jusqu'au quatrième siècle, de soumettre les clercs, comme les laïques, à la pénitence publique. Mais, dans la suite, on s'est contenté de les déposer. lorsqu'ils étaient convaincus de crime, sans les excommunier, comme les autres pécheurs publics, pour ne pas leur imposer une double peine; bien entendu, néanmoins, qu'on leur faisait faire une pénitence secrète, selon la qualité du crime. (Marca, *Hisp.*, p. 22, Vaissète, Hist. de Languedoc, T. I, pp. 143 et 607; *Gallia Christ.*, T. VI, col. 1030.)

301 *Alexandrinum*, d'Alexandrie, sous Pierre, martyr. Mélèce, évêque de Lycopolis, convaincu d'avoir abandonné la Foi, d'avoir sacrifié aux idoles, et de plusieurs autres crimes, y fut déposé; et sans se soucier de se justifier dans un autre concile, il commença un schisme qui durait encore 150 ans après. M. de Tillemont rapporte ce concile à l'an 306, sur une lettre de saint Athanase, qu'il suppose écrite en 361, où ce père compte 55 ans depuis la naissance du schisme de Mélèce. Mais D. Cellier (T. III, p. 678) prouve, d'après D. Montfaucon, que la lettre dont il s'agit fut écrite vers l'an 355.

305 * *Cirtense*, de Cirte, ou Zerte, en Numidie, tenu le 5 mars, par onze ou douze évêques, qui tous étaient coupables d'avoir livré, pendant la persécution, les saintes Écritures. Ils se donnent réciproquement l'absolution de ce crime. Ces évêques traditeurs furent les premiers auteurs du schisme des Donatistes, et les évêques catholiques se servirent, dans la suite, avantageusement, contre ces schismatiques, des actes du concile de Cirte. On y

élut, pour évêque de la même ville, le sous-diacre Sylvain, qui était aussi traditeur. On lit dans les actes de ce concile, qu'il se tint le 5 mars, Dioclétien étant consul pour la huitième fois, et Maximien pour la septième; ce qui revient à l'an 303 de Jésus Christ. Mais on ne peut douter qu'il n'y ait faute à cette date; et saint Augustin, qui la rapporte, dans ses Livres contre Cresconius, remarque ailleurs que, dans l'exemplaire de ces actes produit à la conférence de Carthage, on lisait qu'il avait été assemblé l'année d'après le neuvième consulat de Dioclétien et le huitième de Maximien, le troisième des nones de mars, c'est-à-dire le 5 mars 305. C'est la véritable leçon, comme le prouve D. Cellier, Tome III, page 686.

312 *Carthaginense*, où Cécilien est élu pour succéder à Mensurius, évêque de cette ville. Donat, évêque des Cases-noires, en Numidie, s'élève contre cette élection, comme ayant été faite, selon lui, par des traditeurs; c'est ainsi qu'on nommait ceux qui avaient livré les saintes Écritures aux païens, dans la persécution de Dioclétien. Il entraîne dans son parti les évêques de sa province, lesquels s'étant pareillement assemblés à Carthage, au nombre de soixante-dix, y déposent Cécilien, et ordonnent à sa place Majorin. C'est ce qui forma le schisme des Donatistes. (Tillemont.)

313 *Romanum*, sous le pape Melchiade, sur l'affaire des Donatistes. Ce concile, commencé le 2 octobre, dura trois mois. Cécilien y fut absous et Donat des Cases-noires condamné, comme chef des Donatistes (Tillemont.)

314 *Arelatense*, d'Arles, assemblé, le premier août, de tout l'Occident, par ordre de Constantin. Cécilien y est absous de nouveau, et les Donatistes encore condamnés. Dans le huitième canon, il est dit que « si quelqu'un » revient de l'hérésie au sein de l'Église, on l'interrogera » sur le symbole; et si l'on s'aperçoit qu'il a été baptisé » au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit, on se con- » tentera de lui imposer les mains pour recevoir le Saint- » Esprit. » C'est le concile plénier (dans sa convocation) où saint Augustin dit que fut terminée la question du baptême des Hérétiques. Les Donatistes en appelèrent encore à l'empereur, qui les condamna rigoureusement, à Milan, vers la fin d'octobre 316. Il est à remarquer qu'à la fin des actes de ce concile, les évêques ne signent pas suivant le rang qu'on a donné depuis à leurs siéges; mais suivant celui de leur antiquité. On y voit, par exemple, la souscription de l'évêque de Vienne, après celle des évêques de sa province; celle de l'évêque d'Autun, avant celle

de l'évêque de Lyon. Il n'y avait donc encore rien de réglé, dans les Gaules, touchant la prééminence de certains siéges; et tous les évêques y étaient regardés comme égaux; l'âge seul mettant une différence entre eux. Adon de Vienne compte six cents évêques à ce concile, ce qui est conforme à d'anciens exemplaires manuscrits des actes de cette assemblée, dont un (celui de Corbie) est du sixième siècle.

314 ou environ. *Ancyranum*, d'Ancyre, métropole de la Galatie, par Vital d'Antioche, entre Pâques et la Pentecôte, où l'on fit vingt-cinq canons, dont la plupart regardent ceux qui étaient tombés au tems de la persécution. On leur impose diverses pénitences, selon le degré et les circonstances du crime. Le neuvième canon est remarquable, en ce qu'il porte que, si un diacre, au moment de son ordination, a déclaré qu'il ne peut passer sa vie dans le célibat, il peut se marier ensuite, sans pour cela être interdit de ses fonctions; mais s'il s'est abstenu de faire cette déclaration, il ne peut plus songer au mariage; ou, s'il prend une femme, il faut qu'il abdique le diaconat. Dans le douzième, il est défendu aux chorévêques d'ordonner des prêtres ou des diacres. C'est la première fois, dit D. Cellier, qu'il est parlé des chorévêques.

314 ou 315. *Neocæsarcense*, de Néocésarée, peu de tems après celui d'Ancyre, par Vital d'Antioche. Il traite de la discipline, en quatorze ou quinze canons.

321 ou environ. *Alexandrinum*, où le prêtre Arius et neuf diacres furent excommuniés, tout d'une voix, par saint Alexandre et par tout son clergé.

321 D'Alexandrie II, où saint Alexandre, à la tête de cent évêques d'Egypte, condamne de nouveau Arius et ses sectateurs, qui soutenaient qu'il y avait un tems où le Fils n'avait point été, et qu'ainsi il n'était point parfaitement Dieu.

321 * *Bithyniense* et *Palestinum*, de Bithynie et de Palestine. Deux conciles en faveur des Ariens, tenus, par le crédit d'Eusèbe de Nicomédie principalement.

324 *Alexandrinum*, tenu par Osius, que Constantin y avait envoyé pour la réunion de S. Alexandre avec Arius. Les Ariens sont condamnés, dans ce concile, de même que les Colluthiens, qui soutenaient que Dieu n'est point l'auteur du mal physique, comme il ne l'est point du péché. (Tillemont.)

325 *NICÆNUM*, de Nicée en Bithynie, depuis le 19 juin jusqu'au 25 août; (c'est le premier concile général)

tenu en présence de l'empereur Constantin : Il y avait trois cent dix-huit évêques de toutes les parties de l'empire. C'est le nombre marqué dans la Chronique grecque d'Eusèbe, dans la traduction de cette Chronique par saint Jérome, dans saint Athanase, dans saint Hilaire, dans saint Ambroise. (Le ministre Beausobre, sur le récit d'Eutichius, écrivain décrié du dixième siècle, y fait entrer les pasteurs des différentes sectes, qui composèrent, dit-il, avec ces pères, le nombre de deux mille quarante-huit évêques.) La foi de la *consubstantialité* du Fils de Dieu avec son père, y fut définie, et signée par les Eusébiens mêmes, fauteurs d'Arius. Il y fut anathématisé avec tous ses sectateurs, et banni. Osius y présidait, au nom du pape saint Sylvestre, qui avait envoyé à Nicée deux de ses prêtres, avec ordre de consentir à tout ce qui s'y déciderait. Osius y dressa le Symbole, que nous appelons encore aujourd'hui de Nicée; et tout le monde l'approuva, excepté Arius, et peu de ses disciples déclarés. Les Méléciens se réunirent à l'Eglise, pour la plupart. Une lettre de l'empereur Constantin, rapportée par Eusèbe, nous apprend que ce concile décida la question touchant le jour de la célébration de la Pâque, en fixant cette solennité au dimanche qui suit le quatorzième de la lune de l'équinoxe du printems. Mais ce réglement, que nous n'avons plus, n'était point apparemment exprimé dans des termes assez clairs pour ôter toute ambiguité, puisque nous voyons qu'au septième siècle les églises d'Irlande persistaient encore dans l'usage de célébrer la Pâque le quatorzième de la lune, lorsque ce jour tombait un dimanche. On sait combien saint Colomban, dont l'Eglise universelle révère la sainteté, fut attaché à cette pratique, même pendant son séjour en France et en Italie. On dressa, dans ce concile, vingt canons sur la discipline, qui sont reçus dans l'Eglise universelle. Les Arabes y en ajoutent soixante autres, qui sont admis comme légitimes par toutes les sectes d'Orient, et dont Abraham Echellensis s'est efforcé vainement de prouver l'authenticité. On proposa de défendre à ceux qui étaient dans les ordres sacrés d'habiter avec les femmes qu'ils avaient étant laïques; mais, sur les représentations de l'évêque Paphnuce, la proposition fut rejetée. Paphnuce parlait sans intérêt personnel, ayant toujours vécu dans le célibat.

Une autre remarque importante à faire, c'est qu'à ce concile les prêtres ou diacres, procureurs des prélats absents, y prirent, parmi les évêques, le même rang

qu'auraient eu ceux dont ils étaient les députés, s'ils avaient été présents. C'est ce qui paraît par les souscriptions. La même chose s'est toujours observée depuis, dans les conciles tenus en Orient. Le contraire s'observait dans ceux qui furent tenus en Occident. (Salmon, *Traité de l'étude des conciles*, pag. 506.) l'église grecque fait mention des pères de Nicée, le 29 mai.

Dans un manuscrit du Vatican, cité par Riccioli, (*Chronol. réform.* IX, 4) le symbole de Nicée est daté du 19 dæsius de l'an 636 de l'ère d'Alexandre (ou des Grecs), indiction 13, sous le consulat de Paulin et de Julien; ce qui revient au 19 juin de l'an de J. C. 325.

Peu de tems après ce concile, il s'en tint un autre de quelques évêques, où Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée, reconnus pour chefs des Ariens, quoiqu'ils eussent signé la *Consubstantialité*, furent déposés et relégués dans les Gaules par Constantin. Environ après deux ans d'exil, ils en furent rappelés par le même empereur, et rétablis dans leurs siéges.

330 *Alexandrinum*, le 27 décembre, où saint Athanase est ordonné à la place de saint Alexandre, mort, au mois d'avril de cette année. (Pagi.) Le P. Mansi place ce concile en 328,

330 au plus tard. * *Carthaginense*, conciliabule, où deux cents évêques donatistes reçurent à la communion les *Traditeurs*, c'est-à-dire, ceux qui avaient livré les livres saints pendant la persécution. Les collecteurs des conciles se trompent, en rapportant cette assemblée à l'an 308, puisque Donat, faux évêque de Carthage, qui en fut le président, ne remplaça Majorin qu'après le concile de Nicée. (Pagi.)

331 * *Antiochenum*, d'Antioche, par les Ariens. Saint Eustathe, qui en était évêque, y est faussement accusé d'un crime honteux, et en conséquence déposé. Quelques anciens mettent ce concile à Nicomédie. Le P. Mansi (*Suppl. Conc.* T. I.,) le rapporte à l'an 327, ou environ.

334 * *Cæsareense*, de Césarée, en Palestine, par les Ariens, calomniateurs de saint Athanase. Sachant que ce concile, qui devait se tenir contre lui, ne serait pas libre, le prélat ne jugea pas à propos de s'y rendre, et les Eusébiens lui en firent un grand crime auprès de Constantin, disant qu'il avait abusé de leur patience, après s'être fait attendre l'espace de trente mois, qui s'étaient écoulés entre la convocation du concile, faite en 331, et sa célébration.

335 * *Tyriense.* Ce concile nombreux, tenu aux mois d'août et de septembre, se passa en tumultes, excités par les Eusébiens contre saint Athanase, qui se retira avant la fin. Il y fut outrageusement calomnié, et enfin déposé par les Ariens.

335 * *Jerosolymitanum*, pour la dédicace de l'église du Saint Sépulcre, où les évêques du concile de Tyr furent appellés par Constantin. Dans celui de Jérusalem, commencé le 13 septembre, Arius fut reçu à la communion de l'Eglise par les Eusébiens, après avoir présenté au concile, et auparavant à Constantin, une profession de foi équivoque et captieuse, où le mot de *Consubstantiel* ne se trouvait point, ni aucun autre équivalent. Saint Athanase fut banni dans les Gaules, sur la fin de la même année 335, et il arriva à Trèves, en février 336.

336 * *Constantinopolitanum*, de CP. au mois de février, où Marcel d'Ancyre fut déposé et excommunié par les Ariens. Arius meurt subitement pendant ce concile, où les Eusébiens voulaient le faire recevoir à la communion, par saint Alexandre de CP. On attribue cette mort aux prières de ce saint, et à celles de saint Jacques de Nisibe. Ce concile fut nombreux et dura près de six mois. L'exil de Marcel d'Ancyre, relégué par l'empereur, on ne sait où, ainsi que celui de Paul, prêtre de CP. envoyé dans le Pont, fut encore une suite de ses opérations. Ce concile dura jusqu'au mois d'août.

339 * *Antiochenum*, par les Ariens, en présence de l'empereur Constance, où Pistus, prêtre de la Maréote, est ordonné à la place de saint Athanase. (D. Cellier, *ibid.*)

339 **Constantinopolitanum*, où Paul, évêque de CP., est injustement déposé par les Ariens. (Pagi. le Quien.)

340 *Alexandrinum*, en faveur de saint Athanase, qui avait été renvoyé à son église, par Constantin le Jeune, en 338. Ce concile, d'environ cent évêques, réfuta, dans une lettre circulaire, toutes les calomnies avancées contre saint Athanase, par les Eusébiens. (Pagi.) Labbe se trompe, en rapportant ce concile à l'an 339. (*Edit. Venet.* T. II.)

Gangrense, de Gangre, en Paphlagonie. Nous rapportons ici le concile de Gangre, parce que Denis le Petit, dans sa collection, en place les vingt canons avant ceux du concile d'Antioche, qui suit. On ignore sa véritable époque. (*Voyez* Till. et Pagi.)

341 *Antiochenum*, d'Antioche, vers le mois d'août, pour la dédicace de l'Eglise. Il y avait quatre-vingt-dix-sept

évêques, dont quarante ariens. Ceux-ci donnèrent leur profession de foi. Elle ne disait point, et elle ne niait point que le fils fût consubstantiel au Père; mais les Catholiques s'en contentèrent, puisqu'ils communiquèrent avec les Ariens. On y fit, après la dédicace de l'Eglise, deux autres professions de foi contre le Sabellianisme, toutes deux catholiques; et enfin 25 canons, dont le premier anathématise ceux qui ne se conformeront pas au réglement du concile de Nicée, touchant le jour de la célébration de la Pâque. (On ne voit point que les pères de Nicée aient employé les censures dans cette matière: mais ceux d'Antioche pouvaient user de cette voie de rigueur, parce qu'alors il n'y avait plus qu'une poignée de dyscoles qui s'obstinât à suivre l'usage des Juifs. On les appela depuis Quartodécimans). Le cinquième canon ordonne la déposition contre un clerc schismatique, et ajoute ces paroles remarquables : *S'il continue de troubler l'Eglise, qu'il soit réprimé par la puissance extérieure, comme séditieux.* C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *implorer le secours du bras séculier*. Le dix-huitième porte que, si un évêque, ordonné pour une église, est rejeté par son peuple, sans qu'il y ait faute de sa part, il conservera non-seulement l'honneur de son rang, mais aussi les fonctions de son ministère, pourvu qu'il ne soit point à charge à l'église où il les exercera.

* Les quarante évêques ariens élurent, ensuite du concile et à Antioche même, Grégoire, qu'ils envoyèrent à Alexandrie, à la place de saint Athanase, qu'ils regardaient comme déposé depuis le concile de Tyr. Ce Grégoire s'y fit recevoir en qualité d'évêque, avec des cruautés inouies, que saint Antoine avait prédites.

Nous ne parlons point d'une quatrième formule équivoque, composée par les mêmes Ariens, dans leur conciliabule, après le concile. (*Voyez* Pagi.)

342 *Romanum*, vers le mois de juin, sous le pape Jules. Saint Athanase y est pleinement justifié de toutes les calomnies que les Ariens avaient avancées contre lui. Marcel d'Ancyre, qu'ils poursuivaient de même, y prouva également son innocence, ainsi qu'Asclepas, de Gaze. Ce concile était de cinquante évêques. Le pape écrivit, au nom de tous, une lettre magnifique aux Orientaux, qui avaient d'abord demandé le concile, et qui refusèrent ensuite d'y venir. Ce concile est daté de l'indiction 15. C'est la première fois que cette date se trouve employée par les Latins. Les édi-

teurs des conciles placent celui-ci, mais mal, en 341. (Pagi.)

345 * *Antiochenum*, par les Ariens. Ils y firent une nouvelle profession de foi, qui, pour sa longueur, fut appelée *Macrostiche*, ou à longues lignes. Elle aurait été catholique si le mot *consubstantiel* s'y fût trouvé. Elle fut présentée, par les députés orientaux, au concile suivant. (Till.) Le P. Mansi place ce concile vers la fin de 343.

346 *Mediolanense*, de Milan, par les Catholiques. Ils refusèrent de souscrire la nouvelle profession de foi présentée par les Orientaux, en déclarant que celle de Nicée leur suffisait, et qu'ils ne voulaient rien au-delà. (Till.) Ce concile est de l'an 344, selon le P. Mansi.

346 * *Agripinense seu Coloniense*, de Cologne, *voyez* Euphratus, évêque de cette ville.

347 *Sardicense*, de Sardique, en Illyrie (aujourd'hui Sofia, en Bulgarie) commencé au mois de mai, d'environ cent soixante-dix évêques, cent occidentaux et les autres orientaux. Saint Athanase y était. Ses ennemis voyant le concile en règle, et qu'ils n'y prévaudraient point, se retirèrent confus. Saint Athanase y fut encore justifié et confirmé dans la communion de l'Eglise. Les chefs de ses ennemis, au nombre de huit évêques, y furent déposés et excommuniés. Grégoire, mis à sa place, le fut de même. On n'y fit point de nouvelle profession de foi: celle de Nicée fut déclarée suffisante; mais on fit vingt canons, presque tous proposés par Osius. Ces canons, dans la suite, ont été souvent confondus avec ceux de Nicée. Il y en a un qui permet à un évêque condamné par un concile particulier, d'appeler à Rome, s'il se croit injustement condamné; et au pape de nommer de nouveaux juges, s'il croit l'appel bien fondé.

* Pendant le concile, les orientaux, au nombre de quatre-vingts, se retirèrent à Philippopolis, en Thrace, et de là écrivirent une lettre où ils excommuniaient entre autres Osius, saint Athanase et le pape Jules. Ils dressèrent une profession de foi qui n'a rien de remarquable que l'omission affectée du terme *consubstantiel*. Depuis ce dernier prétendu concile de Sardique, l'Orient fut quelque tems divisé de l'Occident, et les Ariens continuèrent d'exercer de grandes violences en Orient. Le P. Mansi, (*Suppl. Conc.* Tome I), place ces deux conciles en 344; sur quoi il est réfuté par le P. Mamachi.

347 ou environ. *Latopolitanum*, de Latopole, en Egypte, composé d'évêques et de moines, devant lesquels saint

Pacôme rend compte des dons extraordinaires qu'il avait reçus de Dieu. (*Edit. Venet.* T. II.)

347 *Médiolanense*, de Milan, contre Photin évêque de Sirmich, qui niait la Trinité, et disait que Jésus-Christ était un pur homme, qui n'existait point avant Marie. Ursace et Valens y abjurèrent l'Arianisme, et furent réunis à l'Eglise, dont ils avaient eté separés à Sardique. Le P. Mansi place en 346 ce concile, sur une lettre du pape Libère, écrite en 354, dans laquelle il est dit que les évêques s'étaient assemblés huit ans auparavant à Milan, pour déposer Photin.

348 * *Antiochenum*, d'Antioche, par les Ariens, où l'évêque Etienne est déposé. Mansi rapporte ce concile à l'an 345

348 * *In Numidia*, par les Donatistes circoncellions, au sujet de Marculfe, un de leurs évêques, que Macaire, envoyé par l'empereur Constant en Afrique, avait fait mourir. Cette assemblée députa dix de ses membres à ce prinec, pour lui faire des plaintes sur la conduite de Macaire. (Mansi.)

348 ou 349. *Carthaginense*, de Carthage, sous l'évêque Gratus. Ce concile était de toute l'Afrique, et l'on y fit treize canons sur la discipline.

349 *Jerosolymitanum*. de Jérusalem, par l'évêque saint Maxime, à la tête de quinze autres. On y écrivit une lettre synodale en faveur de saint Athanase, qui était alors à Jérusalem, et qui s'en retournait avec l'agrément de l'empereur Constance, à son église, après la mort de Grégoire l'intrus.

349 *Romanum*, de Rome, contre Photin, au mois de janvier. Ursace et Valens y rétractèrent, en présence du pape Jules, tout ce qu'ils avaient dit contre saint Athanase, et lui écrivirent des lettres de communion. Le P. Mansi place ce concile en 348. Le P. Hardouin le partage en deux : l'un tenu en 349, où Valens en Ursace se rétractent, l'autre célébré en 351, où l'on comdamna l'hérésie et la personne de Photin ; sur quoi il est réfuté par l'éditeur de Venise. (Tome II.)

349 ou environ. *Cordubense*, de Cordoue, par Osius. Le cardinal d'Aguirre le croit national. On y confirma tout ce qui s'était fait à celui de Sardique. (*Edit. Ven.* Tome II.)

351 * *Sirmiense*, de Sirmich en basse Pannonie, contre Photin, que les Ariens y déposèrent. Il y dressèrent un nouveau formulaire, toujours suspect, à cause de ses

auteurs, et de l'omission affectée du mot *consubstantiel*. Mansi assigne ce concile à l'an 358.

352 *Ægyptiacum*, d'Egypte, par soixante-quinze évêques catholiques, qui écrivirent une lettre synodique au pape Libère, en faveur de saint Athanase. (Mansi, *Suppl. Conc.* Tome I.)

352 *Romanum*, de Rome, sous le pape Libère, pour saint Athanase, accusé par les Orientaux, et soutenu par un plus grand nombre d'Egyptiens.

353 * *Arelatense*, d'Arles en Provence; par les Ariens, soutenus par l'empereur Constance. Photin de Sirmich, Marcel d'Ancyre et saint Athanase y sont condamnés. Vincent de Capoue, légat du pape Libère, consent à ces trois condamnations. Saint Paulin de Trèves, qui refuse de souscrire à celle de saint Athanase, est exilé, et meurt dans son exil en 358. Le P. Mansi rapporte ce concile à l'an 354.

354 * *Antiochenum*, d'Antioche, par trente évêques ariens, qui déposent de nouveau saint Athanase, et mettent Georges, homme de la lie du peuple, à sa place. (Sozomène, *Lib.* 4). Le P. Mansi met ce concile en 356.

355 * *Médiolanense*, de Milan, par les Ariens et par les Occidentaux, au nombre de plus de trois cents, en présence de l'empereur Constance. Il y présenta un formulaire arien, qui fut rejeté par le peuple; il insista ensuite pour la condamnation de saint Athanase. Quelques évêques lui ayant représenté que ce qu'il exigeait était contre la règle de l'Eglise; *ce que je veux*, répliqua-t-il, *doit passer pour règle: les évêques de Syrie trouvent bon que je parle ainsi.* Irrité de la fermeté avec laquelle ces prélats appuyèrent leurs premières représentations, il s'emporta jusqu'à tirer l'épée contre eux. Le plus grand nombre consentit enfin à la condamnation de saint Athanase. Ceux qui eurent la force de résister furent condamnés à l'exil. De ce nombre furent saint Eusèbe de Verceil, Lucifer de Cagliari, Denis de Milan lui-même, qui avait eu la faiblesse de souscrire à la condamnation de saint Athanase, subit la même peine à cause du zèle qu'il témoignait pour la foi de Nicée; et le diacre Hilaire, envoyé du pape Libère, y fut fouetté par les eunuques ariens, excités par Ursace et Valens, qui étaient retournés à l'Arianisme.

355 *Gallicanum*, peut-être de Poitiers, ou de Toulouse, peu de tems après le concile de Milan. Saint Hilaire et les autres évêques catholiques des Gaules s'y séparèrent

de la communion de Saturnin, évêque d'Arles, de Valens et d'Ursace, et accordèrent à leurs partisans un delai pour revenir de leur égarement. (Mansi, *Suppl.* Tome I.)
356 *Biterrense*, de Béziers, avant le mois de juin. Saint Hilaire, qui s'y opposa à Saturnin d'Arles et aux autres ariens, y fut peut-être déposé. Du moins il est certain que peu après il fut exilé, par l'empereur Constance, en Phrygie, où il acheva ses Livres de la Trinité.
357 * *Sirmiense II*, de Sirmich, où les Ariens dressèrent un nouveau formulaire, plus mauvais que plusieurs autres dressés auparavant. C'est celui que la grand Osius eut le malheur de signer. Mansi rapporte ce concile à l'an 359.
357 ou 358 * *Cæsareense*, de Césarée, en Palestine, par Acace Césarée, où saint Cyrille de Jérusalem est déposé. Il appelle de ce concile à un plus grand tribunal, et l'empereur autorise cet appel. (Socrate, *Hist. Ecclés.* Liv. 2, ch. 40.)
358 * *Antiochenum*, d'Antioche, par l'évêque Eudoxe, qui en avait usurpé le siége, et par d'autres évêques ariens. Ils y condamnèrent les mots *consubstantiel et semblable en substance.*
358 *Melitinense*, de Mélitène, dans la petite Arménie, où l'on déposa Eustache, évêque de Sebaste. (*Edit. Veneta*, Tome II.)
358 *Neocæsareense*, de Néocésarée, dans le Pont, où le même Eustache est de nouveau déposé. (*Ibib.*)
358 * *Romanum*, de Rome, où l'anti-pape Félix, à la tête de quarante-huit évêques, condamne Ursace et Valens, et même l'empereur Constance, comme hérétiques. (Baluze, *Nova Coll.*)
358 * *Ancyranum*, d'Ancyre, en Galatie, par les sémi-Ariens. Ils y condamnent la seconde formule de Sirmich de l'an 357, et ils enseignent le *semblable en substance*. Mansi met ce concile en 359.
358 * *Sirmiense III*, de Sirmich, où, contre l'usage de l'Eglise, on dressa une nouvelle formule, datée du 22 mai. On y donne, à Constance, le titre de *roi éternel*, qu'on y refuse au fils de Dieu. Le pape Libère est rétabli, après avoir signé ce formulaire arien, et condamné saint Athanase dont la cause était alors inséparable de celle de la foi. Ce qui fait dire à saint Hilaire: *Anathême, à Libère.* Mansi place ce concile en 359.
359 *Ariminense*, de Rimini en Italie, d'environ quatre cents évêques. Il n'y en avait qu'environ quatre-vingts qui

fussent ariens. Les Catholiques, séparés des Ariens, confirmèrent la foi de Nicée; et condamnèrent de nouveau Arius avec toutes ses erreurs. Ils condamnèrent aussi, le 21 juillet, Ursace, Valens, et quelques autres, comme hérétiques. Le concile aurait pu ici se séparer; mais l'ordre d'envoyer des députés à l'empereur, retint les évêques à Rimini.

* L'empereur, par ses délais, engagea, vers le 10 octobre, les députés catholiques à signer, à Nice, en Thrace, un nouveau formulaire arien, qui fut envoyé à Rimini, et enfin reçu par tous les évêques du concile, qui finit ainsi malheureusement, après avoir si bien commencé. Ursace, Valens, et quelques autres de leurs amis, en portèrent la nouvelle à l'empereur. Le pape Libère et quelques évêques occidentaux, rejetèrent le nouveau formulaire de Constance.

359 * *Seleuciense*, de Séleucie, le 27 septembre, où les Orientaux s'assemblèrent en même-tems que les Occidentaux à Rimini. Il s'y trouva des demi-ariens, au nombre de cent cinq, des anoméens, ou purs ariens, environ quarante, et des catholiques environ quinze, entre lesquels était saint Hilaire exilé. Le concile se passa en disputes entre les semi-Ariens et les Anoméens, qui rejetaient le *semblable en substance;* il n'y fut proprement rien conclu. Les députés des uns et des autres allèrent trouver l'empereur à Constantinople, qui y assembla un nouveau concile.

360 * *Constantinopolitanum*, au commencement de l'année, où l'on fit signer à tous les évêques, la formule de Rimini, en y ajoutant une défense de se servir de l'expression de *semblable en substance*. De là on envoya cette formule par tout l'empire, pour la faire souscrire par tous les évêques absents. Ce qui remplit alors l'Eglise de troubles effroyables et d'une infinité de prévaricateurs. Saint Hilaire, qui était pour lors à Constantinople, demanda audience à l'empereur, par un écrit où il fit voir l'absurdité de tant de nouvelles formules de foi, et s'offrit de la prouver en présence du concile. L'assemblée refusa son défi, et le fit renvoyer à Poitiers, comme un homme qui troublait l'Orient.

360 *Parisiense I*, de Paris, sous Julien l'Apostat, déclaré auguste dans la même ville, au mois de mai en cette année Saint Hilaire en fut l'âme par ses lettres écrites d'Orient, d'où il n'était pas encore revenu. On y rejette la formule de Rimini, dressée par les Ariens, et on s'en tient

à celle de Nicée. D. Coustant (*Vit. S Hilarii*) prouve que ce concile s'est tenu en 360; d'autres le rapportent à 361, quelques-uns à 362, et le P. Mansi à 364 : mais ce dernier se trompe visiblement. Car il est certain qu'au tems de ce concile, les évêques, chassés de leurs siéges, en conséquence de la défection des pères de Rimini, n'étaient point encore rétablis; et il est également certain qu'une des premières opérations de Julien, après son élévation à l'empire, fut de les rappeler de leur exil.

361 *Antiochenum*, en présence de l'empereur Constance, où l'on élit saint Mélèce, évêque d'Antioche. Constance l'exila trente jours après son élection.

361 * *Antiochenum*, où les Ariens, dominant après l'exil de saint Mélèce, retranchent de leur formule, qui est la dernière des Ariens, le *semblable en substance*, comme le dit expressément Sozomène (Pagi.)

362 On tint cette année plusieurs conciles dans les Gaules, par les soins de saint Hilaire de Poitiers, dont Dieu se servit particulièrement pour préserver et délivrer l'Occident de l'hérésie arienne.

362 *Alexandrinum*, où saint Athanase et plusieurs confesseurs exposent ce qu'on doit croire de la Trinité et de l'Incarnation. Ils y décident qu'il faut recevoir avec affection les évêques séduits par les Ariens, et les Ariens, mêmes s'ils reviennent sincèrement à l'Eglise.

Cette douceur déplut à Lucifer de Cagliari, qui était à Antioche, et sa rigueur le jeta dans le schisme, appelé depuis *des Lucifériens*. Il augmenta aussi celui d'Antioche, en y ordonnant pour évêque Paulin, que les Méléciens ne voulurent point reconnaître. Ce schisme d'Antioche, commencé à la déposition de saint Eustache, en 331, ne finit qu'en 415, sous l'évêque Alexandre.

362 *Thevestanum*, de Théveste, en Numidie, où Primase, évêque de Lemelle, en Mauritanie, se plaint des violences que les Donatistes avaient exercées contre son peuple. C'est tout ce qu'on en sait. (D. Cellier.)

363 ou environ. **Zelense*, de Zèle, dans le Pont, où les semi-Ariens, dressèrent une profession de foi. (Mansi, *Sup.* t. I).

363 *Alexandrinum*, au mois de juillet, ou d'août; assemblé de toute l'Egypte, par saint Athanase, pour satisfaire à la demande que lui avait faite l'empereur Jovien, de lui envoyer une exposition de la vraie foi. Dans la réponse, saint Athanase exhorte l'empereur à s'attacher à la foi de Nicée, etc. (Pagi.)

363 *Antiochenum*, au mois d'octobre, par saint Mélèce et

les évêques de son parti. Saint Jérôme, attaché à Paulin, blâme ce concile, en donnant un mauvais sens à ce qui en avait un bon. (Pagi.)

364 * *Lampsacenum*, de Lampsaque, en Mysie, vers le mois d'août, par les Macédoniens. Ils y réglèrent que l'on suivrait, par toutes les églises, la confession de foi de Séleucie, proposée auparavant à la dédicace de l'église d'Antioche. Ils dirent anathême au formulaire de Rimini, quoiqu'ils l'eussent eux-mêmes signé. Pagi et D. Maran mettent ce concile en 364; d'autres le rapportent, mais mal, à l'an 365.

364 *Romanum*, où l'on reçoit les députés du concile de Lampsaque, avec la confession de foi dont ils étaient chargés. (Mansi.) C'est peut-être le même que celui de 366.

365 * *Nicomediense*, où l'empereur Valens force Eleusius de Cyzique, demi-arien, d'embrasser la communion des Ariens. Eleusius se repentit de sa faute dans le moment, et, de retour chez lui, il voulut abdiquer l'épiscopat; mais son peuple l'en empêcha. Socrate (*L.* 4, *c.* 6, 7), D. Cellier met ce concile en 366.

366 *Romanum*, où les Macédoniens présentent au pape Libère un écrit, par lequel ils embrassent purement et simplement la foi de Nicée. Socrate et l'Histoire Tripartite rapportent cet écrit avec la lettre synodique de Libère aux macédoniens convertis : lettre qui fixa, par la suite, la croyance des églises d'Orient, et mit fin aux disputes sur la Trinité.

366 ou environ. *Laodicenum*, de Laodicée, dans la Phrygie pacatienne. Il est célèbre par ses soixante canons sur diverses matières de discipline, principalement touchant les rits et la vie cléricale. On ne trouve point le soixantième dans la collection de Denis-le-Petit : c'est celui qui règle le canon des écritures, dans lequel il omet Judith, Tobie, la Sagesse, l'Ecclésiastique, les Machabées et l'Apocalypse. On ignore l'année précise de ce concile.

366 *Tyanense*, de Tyane, en Cappadoce, où les Macédoniens réunis apportent les lettres de communion du pape Libère et des autres évêques d'Occident, et, de concert avec les catholiques orientaux, indiquent un concile à Tharse, pour confirmer la foi de Nicée. Mais l'empereur Valens, à l'instigation des Ariens, leur fit défense de s'assembler. (Fl.) Pagi met ce concile en 365.

367 *Romanum I*, par quarante-quatre évêques, au sujet d'une accusation d'adultère, formée par les schismatiques

contre le pape Damase. On croit que ce fut dans ce concile que furent condamnés les Paterniens, autrement dits Vénustiens, qui attribuaient au diable la formation des parties inférieures du corps humain, et permettaient de les faire servir à toutes sortes de crimes. (*Edit. Venet.* t. II.)

367 * *Antiochenum*, d'Antioche, en Carie, où trente-quatre évêques asiatiques soutiennent la profession de foi de la dédicace de l'église d'Antioche, comme étant l'ouvrage du martyr saint Lucien. (Tillemont.)

369 *Romanum II*, par le pape Damase, où l'on condamne Ursace et Valens. (Tillemont.) Pagi met ce concile en 367.

370 ou environ. *Alexandrinum*, d'où saint Athanase écrit au pape Damase, pour le remercier de ce qu'il a condamné Ursace et Valens. Il voudrait qu'on en eût fait autant à Auxence de Milan : ce qui paraît avoir donné occasion au concile de Rome de 372.

372 *In Cappadociâ*, en Cappadoce, vers le mois de juin. L'empereur Valens, ayant divisé la Cappadoce en deux provinces, établit la ville de Tyane pour métropole de la seconde. L'évêque de Tyane, en vertu de cette division, ayant voulu s'attribuer le titre et les droits de métropolitain, saint Basile s'y opposa ; sur quoi l'on assembla ce concile, où l'on accorda les deux parties, en multipliant les évêchés de la Cappadoce. (D. Maran, *Vita S. Basilii*, Mansi, *Suppl. Conc.* tom. I.)

372 *Romanum III*, sous le pape Damase. Quatre-vingt-treize évêques y excommunièrent Auxence de Milan, et y traitèrent de la consubstantialité du Saint-Esprit. (Pagi). Tillemont place ce concile à la fin de 371.

372 *Antiochenum*, d'Antioche, par saint Mélèce. On y reçoit la lettre synodique du pape Damase, apportée par le diacre Sabin, auquel on en remet une autre pour ce pape. C'est la quatre-vingt-douzième de celles de saint Basile. (Mansi, *Suppl. Conc.* tom. I.)

372 ou environ. *Nicopolitanum*, dans la petite Arménie, sur les confins de la Cappadoce, par Théodose, évêque de cette ville. Saint Basile, comme il paraît par sa lettre cent quatre-vingt-sept, y assista, et y ayant ramené de ses erreurs Eustathe de Sébaste, il l'obligea de signer la profession de foi qui se trouve dans la lettre soixante-dix-sept de ce père. Eustathe retourna depuis à ses erreurs. On traita aussi dans ce concile de l'état des églises d'Arménie, dont saint Basile et Théodose avaient été nommés visiteurs par le comte Terentius. (*Editio Veneta*, t. II, p. 1056.)

374 *Valentinum*, de Valence, en Dauphiné, le 12 juillet. Saint Phébade, évêque d'Agen, y présida comme le plus ancien évêque de l'assemblée; ce qui montre que les droits des métropolitains n'étaient pas encore reconnus dans les Gaules. On fit, dans ce concile, quatre canons, dont le dernier est : Qu'il n'est pas plus permis de porter faux témoignage contre soi-même que contre un autre. (Pagi.) Le P. Mansi rapporte ce concile à l'an 375, mais mal, puisqu'il est daté du consulat de Gratien et d'Equitius.

374 *Romanum*, le IVᵉ. sous le pape Damase, contre Apollinaire et Timothée, qui prétendaient que Jésus-Christ n'avait point d'âme humaine, mais que le verbe de Dieu animait son corps, etc. C'est dans ce même concile, et non dans un autre tenu la même année, comme le prétend le P. Mansi, que l'on condamna Lucius, usurpateur du siége d'Alexandrie. (*Voy.* Pagi, qui rectifie plusieurs historiens sur ce concile.)

375 *Illyricum*, de l'Illyrie, où l'on décide que le Fils et le Saint-Esprit sont une même substance avec le Père. L'empereur Valentinien confirma le décret de ce concile par un rescrit, portant ordre de publier par-tout la Trinité consubstantielle. (D. Cellier.) Pagi met ce concile en 372, ou 373, Hardouin en 374.

375 * ou environ. *Ancyranum*, d'Ancyre, en Galatie, où le préfet Démosthène, à l'instigation des Ariens, fait déposer Hypsius, évêque de Parnassée, et non d'Ancyre. (Mansi).

375 ou environ. *Nyssenum*, de Nysse, dans le Pont, où saint Grégoire de Nysse est condamné, quoique absent, et déposé sur les accusations des Ariens. (Mansi, *ibid.*)

375 *Romanum V*, par le pape Damase, où l'on condamne Lucius, usurpateur du siége d'Alexandrie. (Mansi, *ibid.*)

375 * *Puzense*, de Puze, ou Pépuze, en Phrygie, par les Aëtiens, où l'on décide qu'il faut célébrer la Pâque avec les Juifs. (*Ed. Ven.* t. II.) Fabricius met ce concile en 368.

376 *Gallicanum* (à ce que l'on conjecture), où l'on reçoit une loi de Gratien, qui autorise la voie d'appel du jugement de l'ordinaire au concile de la province, et, dans certains cas, de ce concile même à celui de tout le diocèse, du préfet ou du vicaire.

376 * *Cyzicenum*, de Cyzique, en faveur des semi-Ariens, Macédoniens et Eunomiens. (*Ed. Ven.* tom. II. Mansi, *Sup.* tom. I.)

377 *Romanum VI*, par saint Damase, vers la fin de l'année, où l'on condamne l'hérésie des Apollinaristes, et celle des

précédente au même lieu, que les Priscillianistes furent condamnés pour la première fois.

381 *Italicum*, d'Italie, vraisemblablement à Milan, par saint Ambroise. Maxime le cynique, chassé du siége de Constantinople, s'étant présenté à cette assemblée, y est reconnu sur ses allégations pour évêque légitime, et Nectaire, qu'on avait mis à sa place, regardé comme un intrus. On y condamna aussi les Apollinaristes. Le concile rendit compte de ses opérations à l'empereur Théodose, par deux lettres que nous avons. (*Edit. Venet.* tom. II.)

382 *Constantinopolitanum*, au commencement de l'été, pour appaiser les divisions, particulièrement celles d'Antioche, dont Flavien avait été nommé évêque, au concile de Constantinople de 381, du vivant de l'évêque Paulin. Il y a une lettre de ce concile aux Occidentaux, où la foi de la Trinité et de l'Incarnation est très-bien exposée. (Fleuri.)

382 *Romanum IX*, d'où le pape Damase et les évêques d'Occident adressèrent leurs lettres synodales à Paulin d'Antioche, sans écrire à Flavien. (Fleuri.) Le P. Mansi penche à renvoyer ce concile au mois de septembre, ou d'octobre 383.

383 *Constantinopolitanum*, où Théodose assemble toutes les sectes schismatiques, au mois de juin, dans le dessein de les réunir à l'Eglise. Les chefs des Ariens, ceux des Eunomiens et ceux des Macédoniens s'y trouvèrent. On essaya de les ramener à la foi catholique; mais rien ne fut capable de vaincre l'opiniâtreté de ces hérétiques; ce qui engagea l'empereur à donner contre eux une loi, qui est la onzième du Code Théodosien.

384 ou environ. *Burdigalense*, de Bordeaux, contre les Priscillianistes. Priscillien appela de ce concile à l'empereur Maxime, et les évêques eurent la faiblesse de le souffrir; au lieu qu'ils devaient, dit Sulpice Sévère, le condamner par contumace, ou réserver ce jugement à d'autres évêques, et non pas laisser à l'empereur le jugement de crimes si manifestes. Maxime, à la requisition d'Ithace, et contre la promesse faite à saint Martin, condamna à mort Priscillien, avec quelques-uns de ses sectateurs.

C'est avec les Ithaciens que saint Martin, quelque tems après, communia, pour ne point désobéir à Maxime, et pour sauver la vie à des malheureux qui allaient être égorgés. Saint Martin, dit Sévère Sulpice, nous avouait de tems en tems, avec larmes, qu'il sentait une diminution de puissance pour délivrer des possédés, à cause de

cette malheureuse communion, où il s'était engagé pour un moment.

385 * *Trevirense*, de Trèves, où l'on reçoit à la communion l'évêque Ithace, qui avait fait condamner, cette même année, l'hérésiarque Priscillien au dernier supplice. (*Conc. Germ.* T. I.)

386 *Romanum*, de Rome, le 6 janvier, par le pape Sirice et quatre-vingts évêques. On y fit, sur la discipline, divers réglements, dont le plus remarquable a pour objet le célibat des prêtres et des diacres. On peut voir le résultat de ce concile dans la lettre sydonique du pape saint Sirice, dont le P. Coustant a très-bien prouvé l'authenticité.

386 *Carthaginense*, de Carthage. Les évêques d'Afrique y approuvent la lettre synodique du pape Sirice, et confirment, par un nouveau canon, ce qu'il avait réglé sur le célibat des prêtres et des diacres. (Marca, Mansi.)

386 ou environ. *Leptense*, de Leptes en Afrique. On y fit neuf canons tirés de la lettre synodale de saint Sirice. (Mansi, *Supp. Conc.* T. I.)

389 ou environ. *Nemausense*, de Nismes. Saint Martin refuse de s'y trouver; mais un ange lui révèle ce qui s'y était passé. C'est tout ce que nous en savons. (D. Cellier). D'autres rapportent ce concile à l'an 393.

389 *Antiochenum*, d'Antioche, où l'on défend aux enfants de Marcel, évêque d'Apamée, tué par les Idolâtres, de poursuivre la vengeance de sa mort. (*Edit. Venet.* Tome II.)

390 *Romanum*, de Rome, par le pape Sirice; contre l'hérésiarque Jovinien. (*Edit. Venet.* Tome II.)

390 *Mediolanense*, de Milan, vers le mois d'avril, contre le même Jovinien et ses sectateurs. Nous en avons la lettre au pape Sirice.

C'est en ce concile, ou dans un autre qui le suivit de près, que la condamnation des Ithaciens, faite l'année précédente, fut confirmée, Ithace déposé de l'épiscopat, excommunié et envoyé en exil, où il mourut environ deux ans après.

C'est encore dans ce même concile que saint Ambroise apprit le massacre de sept mille personnes à Thessalonique, pour lequel le même saint imposa, dans la suite, la pénitence publique à Théodose, et lui fit porter une loi qui suspendait les exécutions de mort pendant 30 jours.

390 *Carthaginense*, de Carthage, sous l'évêque Génethlius, le 17 mai, dans le palais, *in Prætorio*. On y fit plusieurs

réglements de discipline, qui ne sont pas venus jusqu'à nous. (D. Cellier.)

390 *Carthaginense*, de Carthage, sous l'évêque Génethlius; le 16 juin, dans l'église de Sainte-Perpétue. On voit, entre les treize canons qu'on y fit, que l'évêque était le ministre ordinaire de la pénitence, et le prêtre seulement en son absence, en cas de nécessité, et par son ordre. On y renouvela aussi la loi qui imposait à l'évêque, au prêtre et au diacre la continence: loi, disent les pères de cette assemblée, qui vient d'institution apostolique. Ce concile pourrait bien n'être qu'une continuation du précédent.

391 ou environ. *Antiochenum*, où l'évêque Flavien, avec trois autres évêques, et plusieurs prêtres et diacres, anathématisa les Messaliens, qui regardaient les Sacrements comme inutiles, et mettaient toute la perfection du chrétien dans la prière seule. (D. Cellier.)

391 *Sidense*, de Side, en Pamphylie, par saint Amphiloque, évêque d'Icone, à la tête de vingt-cinq évêques, contre les Messaliens. (D. Cellier.) L'éditeur de Venise met ce concile et le précédent en 383.

391 *Capuanum*, de Capoue; au mois de décembre, sur le schisme d'Antioche. Il renvoie l'examen des deux évêques Evagre et Flavien aux évêques d'Egypte; mais il accorde, par provision, la communion à tous les évêques d'Orient qui professaient la foi catholique. La cause de Bonose, évêque de Naïsse, en Mysie, accusé de nier la perpétuelle virginité de Marie, et de soutenir les erreurs de Photin, y est renvoyée au jugement des évêques voisins. On croit que saint Ambroise fut le président de cette assemblée.

393 * *Sangarense*, de Sangare en Bithynie, par les Novatiens, contre Sabbatius, prêtre de leur secte, qui voulait faire schisme à l'occasion de la Pâque. Il y fut décidé que chacun ferait la Pâque tel jour qu'il voudrait, pourvu que l'on ne se séparât point de la communion des autres. D. Cellier met ce concile en 392.

393 *Hipponense*, concile général de l'Afrique, tenu à Hippone, le 8 octobre. Saint Augustin, simple prêtre alors, s'y trouva, y prêcha par l'ordre des évêques, et y combattit les Manichéens. On y ordonna qu'on tiendrait tous les ans un concile de toute l'Afrique, tantôt à Carthage, tantôt dans quelque autre province, et cet usage s'observa jusqu'en 407. On y régla que l'évêque de Carthage indiquerait, tous les ans, à ses collègues, le jour de Pâques de

l'année suivante. Enfin, on y fit quarante et un canons, qui servirent de modèle aux conciles suivants.

393 * *Cabarsussianum*, de Cabarsussi, dans la Bysacène, où cent évêques donatistes condamnèrent, en son absence, Primien, évêque de leur parti à Carthage, pour divers crimes, et mirent le diacre Maximien, son accusateur, à sa place. (Baluze.)

394 * *Cavernense*, des Cavernes de Suses, près de Carthage, où cinquante-trois évêques donatistes confirmèrent la condamnation de l'évêque Primien. (*Ed. Venet.*)

394 * *Bagaiense*, de Bagaïs, ou Vagaïs, en Numidie. Trois cent dix évêques du parti de Primien, qui était présent, le déclarent innocent, et condamnent Maximien, absent. (*Augustin.* L. 3, *contra Crescon.* c. 53.)

394 *Constantinopolitanum*, de CP. le 29 septembre, au sujet des différends entre deux évêques, qui se disputaient le siége de Bostre, métropole d'Arabie. Il fut décidé que le nombre de trois évêques, qui est suffisant pour l'ordination, ne suffit point pour la déposition. Nectaire de Constantinople y présidait, en présence de Théophile d'Alexandrie et de Flavien d'Antioche.

395 *Hipponense*, d'Hippone. Saint Augustin y fut ordonné évêque contre les règles, malgré lui, du vivant de Valère, par l'autorité de ce concile, un peu avant Noël (Tillem.)

397 *Byzacenum*, de la Byzacène, où l'on ordonne de se conformer aux canons du concile d'Hippone, de l'an 393. (*Edit. Venet.* T. II.)

397 *Carthaginense*, sous Aurèle, le 28 août. Quarante-huit évêques y assistèrent. Nous avons cinquante canons qui portent le nom de ce concile; mais on en soupçonne quelques-uns d'avoir été ajoutés des conciles suivants. Le sixième canon abolit l'usage où l'on était de donner l'eucharistie aux morts.

398 *Carthaginense*, le 8 novembre, de deux cent quatorze évêques. On y fit cent quatre canons, la plupart touchant l'ordination et le devoirs des évêques et des clercs. Il n'est point supposé, comme les protestants le prétendent; mais quelques uns des 104 canons ne sont point de ce concile. (Pagi.)

399 *Alexandrinum*, d'Alexandrie, par l'évêque Théophile, contre les Origénistes, et contre les quatre grands frères en particulier. La lettre synodique de ce prélat, traduite en latin par saint Jérôme, se trouve (*Epit.* 92) parmi les lettres de ce père, dans l'édition de Vérone. Le P. Pagi et

M. de Tillemont paraissent se tromper en rapportant ce concile à l'an 401. (*Voyez* Mansi, *Suppl. Conc.* tom. I.)

399 *Hierosolymitanum*, de Jérusalem, par l'évêque Jean, où l'on approuve la lettre synodique de Théophile contre les Origénistes. Voyez la lettre synodique de l'évêque Jean, dans saint Jérôme. (*Ep.* 93 de l'édition de Vérone.)

399 *Cyprium*, de Chypre, contre les Origénistes. (Baluze. *Conc.*) L'éditeur de Venise le met en 401.

400 *Toletanum I*, de Tolède, le 7 septembre. On y fit vingt canons, dont le sixième défend aux vierges consacrées à Dieu d'avoir de la familiarité avec un *confesseur* : par ce mot il faut entendre le chantre ou le psalmiste, de même que dans le dix-neuvième canon ; et c'est de ces sortes de chantres ou de psalmistes, qu'on doit expliquer le terme de *confesseurs* dans l'oraison qui se dit pour eux le vendredi-saint. *Oremus pro omnibus episcopis, presbyteris, diaconibus, confessoribus.* Le dix-septième canon mérite encore une attention particulière à cause de la fausse interprétation que lui ont donnée quelques modernes. *Si quis habens uxorem*, y est-il dit, *si concubinam habeat, non communicet. Ceterum qui non habet uxorem, et pro uxore concubinam habet, à communione non repellatur : tantum ut unius mulieris aut uxoris aut concubinæ, uti sibi placuerit, sit conjunctione contentus.* Sur quoi il faut remarquer que les concubines dont il s'agit ici étaient de véritables épouses, mais d'un second rang, parce qu'elles étaient mariées sans dot, disent les canonistes, et avec moins de solennité : *uxores sine dote minus solemniter ductæ.* L'usage de ces sortes de conjonctions, qu'on appelait demi-mariages, *semi-matrimonia*, passa des Romains idolâtres aux Chrétiens, qui l'ont conservé librement pendant plusieurs siècles. Il subsiste même encore de nos jours parmi la noblesse d'Allemagne. Dans ce concile, plusieurs priscillianistes furent reçus à la communion de l'Eglise, après avoir condamné leurs erreurs. On promet aussi de recevoir les évêques de Galice, engagés dans les mêmes erreurs, s'ils souscrivent à la formule envoyée par le concile, en attendant, disent les PP., ce que le pape qui est à présent, ce que Simplicien, évêque de Milan, et les autres évêques écriront. C'est la première fois que l'on trouve l'évêque de Rome nommé simplement le pape, comme par excellence. (Fleuri.) La décision de ce concile ayant excité un schisme dans l'Espagne, l'évêque Hilaire fut député au pape Innocent. Nous avons la réponse de ce pontife adressée aux évêques qui avaient composé le concile de Tolède. Innocent y approuve

leur décision, blâme la conduite de ceux qui en avaient pris occasion de rompre l'unité, et réforme plusieurs abus qui s'étaient glissés dans les ordinations. Cette lettre, écrite l'an 405 ou 407, et publiée dans les Nouvelles Collections des Conciles, a donné lieu de croire qu'il s'était célébré un concile à Tolède l'une de ces deux années; mais on s'est trompé. (Ferréras, *tom. I*, *p.* 418.)

400 *Romanum*, de Rome, par le pape Anastase. On y décida que les clercs, ou évêques donatistes, ne seraient point maintenus dans leurs grades, lorsqu'ils reviendraient à l'église catholique. (*Edit. Venet.* T. II.)

401 *Ephesinum*, de soixante-dix évêques d'Asie, présidés par saint Jean-Chrysostôme, pour l'élection d'un évêque d'Ephèse. Six prélats simoniaques y furent déposés.

401 *Carthaginense*, sous Aurèle, le 18 juin. Ce prélat y propose de députer à Rome et à Milan, afin d'obtenir leur approbation pour mettre, dans le clergé, les enfants des donatistes convertis, en âge de raison.

401 *Carthaginense*, sous Aurèle, le 13 septembre, de toutes les provinces d'Afrique. On y députe à Rome, pour y faire voir au pape Anastase, la nécessité de recevoir les clercs donatistes dans leur rang.

401 *Taurinense*, de Turin, le 22 septembre, sur les affaires des Gaules, et, en particulier, sur le différend des évêques de Vienne et d'Arles, touchant la primatie. On y fit huit canons, contenus dans une lettre synodale, adressée *à nos très-chers frères des Gaules et des cinq provinces*, (on entendait par les Gaules, la Belgique, la Celtique et l'Aquitaine, et par les cinq provinces, la Gaule narbonaise, divisée alors en cinq provinces), touchant la querelle des évêques d'Arles et de Vienne, qui se disputaient la juridiction sur la Viennoise: il y fut décidé que ce droit appartiendrait à celui qui pourrait prouver que sa ville était la métropole de la province. Mais, soit que l'autorité d'un concile étranger ne fût pas d'un grand poids, en pareille matière, aux yeux des évêques de France, soit que son réglement ne parut regarder que ces deux églises particulières, il régnait encore une grande confusion à cet égard, sous le pontificat d'Innocent I. Une décrétale de ce pape, adressée à Victrice, évêque de Rouen, prouve qu'alors les réglements du concile de Nicée n'étaient ni connus, ni pratiqués dans l'église gallicane.

402 *Milevitanum I*, de Milève, pour la réunion des Donatistes. On y fit divers canons, dont le cinquante-sixième

veut que les lettres d'ordination soient datées du jour et du consulat. Ce concile porte lui-même la date du consulat d'Honorius et d'Arcade, le VIe. des calendes de septembre, (27 août).

403 * *Ad Quercum*, du Chêne, bourg près de Calcédoine, au mois de juin, par Théophile d'Alexandrie et quarante-cinq évêques, contre saint Jean-Chrisostôme (Pagi.)

403 *Constantinopolitanum*, de CP. en même tems que le précédent, de quarante évêques, pour saint Jean-Chrysostôme. Ce saint ayant été injustement déposé au concile du Chêne, pour avoir refusé d'y comparaître, l'empereur l'exila; mais son exil ne dura qu'un jour, et il fut ramené comme en triomphe à Constantinople.

403 *Carthaginense*, sous Aurèle, le 25 août, de toutes les provinces d'Afrique. Il y fut décidé qu'on inviterait les Donatistes à se trouver avec les Catholiques, pour examiner les raisons qui les séparaient de la communion. Tout ce qui est dans le *Codex Ecclesiæ Africanæ*, depuis la p. 911. C., jusqu'à la p. 915. C., appartient à ce concile.

404 * *Constantinopolitanum*, de CP. saint Jean-Chrysostôme y fut déposé une seconde fois, et chassé de la ville cinq jours après la Pentecôte, qui, en cette année, tombait le 5 juin. Arsace fut élu en sa place, le lundi 27 du même mois.

404 *Carthaginense*, sous Aurèle, le 26 juin. On y implora le secours de l'empereur, contre les violences des Donatistes, et on y fit divers canons sur la discipline. Tout ce qui est dans le *Codex Eccl. Afr.*, depuis la pag. 915. C., jusqu'à la pag. 918. E., appartient à ce concile.

405 *Carthaginense*, le 23 août. Tout ce qui est dans le *Codex Eccl. Afr.*, depuis la pag. 918. E., jusqu'à la pag. 919. B., appartient à ce concile

405 *Italicum*, d'Italie, par Innocent I, pour demander un concile à Thessalonique, en faveur de saint Jean-Chrysostôme. (Tillemont, Mansi.)

407 *Carthaginense*, le 15 juillet, par Aurèle, évêque de Carthage On y fit plusieurs canons sur les appels, sur les voyages des évêques au-delà de la mer, sur les evêques donatistes, qui se reuniraient à l'Eglise, sur les érections de nouveaux evêchés. Enfin, on y députa deux évêques à l'empereur, pour lui demander une loi confirmative du decret de ce concile, touchant les personnes repudiées, à qui l'on defend de se marier à d'autres. Tout ce qui est dans le *Codex Eccl. Afr.*, depuis la p. 919. B., jusqu'à la p. 926. B., appartient à ce concile.

408 *Carthaginensia duo*, suivant Schelestrate, l'un, le 16 juin.

l'autre, le 13 octobre. Dans le premier, dit-il, on députa l'évêque Fortunatien à l'empereur, avec pouvoir d'agir contre les Païens et les Hérétiques. Dans le second, on donne une semblable commission aux évêques Florent et Restitut, à l'occasion du massacre de Sévère et de Macaire. Mais de ces deux conciles, il n'y a que le second de réel, comme le prouve M. de Tillemont, dans le récit qu'il fait des actes du concile de Carthage, tenu l'an 407, et dans sa 42e. note sur saint Augustin.

409 *Carthaginense*, le 15 juin. On y ordonna qu'un évêque ne jugerait point seul. C'est tout ce qu'on en sait.

410 *Carthaginense*, sous Aurèle, le 14 juin. A la demande de ce concile, l'empereur Honorius révoque aux Donatistes la liberté qu'il leur avait accordée auparavant, pour le libre exercice de leur religion.

410 *Seleuciense*, de Séleucie, en Perse, par Jean, métropolitain de Séleucie, et quarante autres évêques, le jour de Noël. On y fit vingt-deux canons sur la discipline. (Mansi, *Suppl. Concil.* Tom. I.)

411. *Ptolemaïdense*, de Ptolémaïde, où l'évêque Synésius excommunia le préfet Andronic, qui se conduisait en tyran, et qui avait fait afficher ses ordonnances à la porte de l'église. (Pagi.)

411 *Carthaginense*. Conférences, le 1, le 3 et le 8 juin, en présence du comte Marcellin, par ordre d'Honorius, entre les Catholiques et les Donatistes. Les deux premiers jours se passèrent en chicanes de la part des Donatistes. Le troisième jour, on vint au fond de la dispute; et les Donatistes n'ayant pu répondre aux moyens des Catholiques, le commissaire prononça en faveur de ces derniers. Comme il y avait peu d'églises où il n'y eût à la fois deux évêques, l'un catholique et l'autre donatiste, saint Augustin, au nom de tous ses collégues, offrit de quitter leurs siéges en faveur des donatistes qui voudraient se réunir : cette générosité en toucha plusieurs, et les fit renoncer au schisme.

412 *Carthaginense*, sous Aurèle, où Célestius, disciple de Pélage, est condamné. (Pagi.) Tillemont le rapporte à 411.

412 *Cirtense*, ou *Zertense*, de Cirte, ou Zerte. Saint Augustin, au nom du concile, écrit aux Donatistes, pour les désabuser du faux bruit que leurs évêques faisaient courir, que le tribun Marcellin avait été corrompu par argent, pour les condamner.

414 * *Africanum*. Conciliabule des donatistes au nombre de trente. On y régla que les évêques et les prêtres de leur

secte, qui auraient communiqué avec les Catholiques, seraient reçus et conservés dans leur rang, pourvu qu'ils n'eussent point offert ensemble le saint sacrifice, ou exercé d'autres fonctions du ministère avec eux. (*Augustinus*, L. 1, *contra Gaudent.* c. 27.)

415 *Jerosolymitanum*, de Jérusalem, où Pélage est renvoyé aux évêques latins pour le juger. Ce concile, suivant Orose, fut célébré quarante-cinq jours avant la Dédicace (de l'Eglise et de la Résurrection), qui tombait le 14 septembre. La date précise en est par conséquent le 1er. août.

415 *Illyricianum*, d'Illyrie, pour Périgène, ordonné évêque de Patras. (Tillemont.)

415 *Diospolitanum*, de Diospolis, le 20 décembre. Pélage y évita sa condamnation, par sa dissimulation et ses mensonges. saint Augustin a souvent reproché aux Pélagiens que leur chef s'y était condamné par sa propre bouche. Il y avait anathématisé ce qu'y avait rapporté Célestius, son disciple.

416 *Carthaginense*, vers le mois de juin. Soixante-huit évêques y anathématisent Pélage et Célestius, s'ils n'athématisent eux-mêmes clairement leurs erreurs; et ils en écrivent au pape Innocent, afin qu'il scelle ce jugement de son autorité.

416 *Milevitanum II*, de Milève, en Numidie, vers le mois de septembre. Soixante-et-un évêques écrivent, comme ceux de Carthage, au pape Innocent. Saint Augustin lui écrit une seconde lettre, au nom de cinq évêques, où il explique plus au long l'affaire de Pélage.

Le pape, dans ses réponses aux deux lettres synodales, établit sommairement la doctrine catholique sur la grâce, et condamne Pélage, Célestius et leurs sectateurs, les déclarant séparés de la communion de l'Eglise, à la charge de les y recevoir, s'ils renoncent à leurs erreurs. Dans sa réponse à la lettre des cinq évêques, il dit qu'il a lu le livre de Pélage, qu'il y a trouvé beaucoup de propositions contre la grâce de Dieu, beaucoup de blasphêmes, rien qui lui ait plu, et presque rien qui ne lui ait déplu, et qui ne doive être rejeté de tout le monde. Ces réponses sont du 27 janvier 417.

417 *Tusdrense*, de Tusdre, dans la Bysacène. On y fit lecture de la lettre du pape Sirice, écrite en 386 aux évêques d'Afrique, après quoi l'on dressa deux canons sur la discipline. (Baluze, *Con.*)

417 *Carthaginense*, vers le mois de novembre, de deux cent quatorze évêques. Ils écrivirent au pape Zozime, qui s'é-

tait laissé tromper par Pélage et Célestius, que la sentence prononcée contre eux par Innocent, subsiste jusqu'à ce qu'ils confessent nettement que la grâce de Jésus Christ nous aide, non-seulement pour connaître, mais aussi pour faire la justice en chaque action : en sorte que sans elle nous ne pouvons rien avoir, penser, dire ou faire, qui appartienne à la vraie piété, etc. Le P. Mansi renvoie ce concile à la mi-janvier 418.

418 *Suffetulense*, de Suffétula, dans la Bysacène. On y défend d'élever un laïque à l'épiscopat, à moins qu'il n'ait passé pendant une année par tous les autres degrés du ministère ecclésiastique. (Baluze, *Conc.*)

418 *Macrianum*, de Macriane, dans l'Afrique. On y fit deux canons, dont le premier porte que le suffrage de l'église matrice suffit pour l'élection d'un évêque. (Baluze, *ibid.*)

418 *Septimunicum*, en Afrique. On y fit six canons sur la discipline. (Baluze, *ibid.*)

418 *Thenesium*, de Thènes ou Thénèse, ville maritime de la Bysacène. Il nous en reste trois canons sur la discipline. (Baluze, *ibid.*)

Les dates de ce concile, et des trois précédents, ne sont pas absolument certaines.

418 *Carthaginense*, le 1er. mai. Plus de deux cents évêques y décident huit ou neuf articles contre les Pélagiens, sous peine d'anathême. On peut les voir dans M. Fleuri, ainsi que les canons que le même concile fit touchant la réunion des Donatistes.

Le pape Zozime, mieux informé, condamna aussi Pélage et Célestius, et confirma les décrets du concile de Milève, de 416, comme avait fait son prédécesseur Innocent.

419 *Ravennatense*, de Ravenne, au mois de février. Ce concile, assemblé, par l'empereur Honorius, pour décider entre le prêtre Boniface et l'archidiacre Eulalius, tous deux nommés à la papauté, ne put rien décider faute d'unanimité. (*Edit. Venet.* D. Cellier, tom. XIII.)

419 *Carthaginense VI*, le 25 mai et 1er. juin. Ce concile était général d'Afrique, et le légat du pape y assistait après les deux présidents. L'occasion de ce concile fut l'appel qu'Apiarius, prêtre de Sicque, en Mauritanie, avait interjeté l'année précédente, à Rome, de la sentence d'excommunication prononcée contre lui, par Urbain, son évêque, pour cause de crime. Zozime, qui tenait alors le saint-siége, avait reçu cet appel, et envoyé un légat en Afrique, avec une ample instruction, pour le soutenir.

Zozime étant mort sur ces entrefaites, le légat ne laissa pas de continuer l'exercice de sa commission. Pour appuyer l'appel du prêtre Apiarius au saint-siége, il y proposa les canons de Sardique, sous le nom de Nicée : ce qui causa quelques contestations avec les Africains, qui ne connaissaient point ces canons prétendus de Nicée. Ils envoyèrent à Constantinople et à Alexandrie pour en avoir les vrais actes. Ils firent aussi, ou plutôt ils renouvelèrent trente-neuf canons faits auparavant. Le vingt-quatrième contient le catalogue des Écritures, attribué aussi au concile tenu en 397, entièrement conforme à celui dont nous usons aujourd'hui. De ce concile, le P. Pagi en fait deux.

420 *Ctesiphontis*, de Ctésiphon, en Perse, par Jaballana, métropolitain de Séleucie. On y confirme les canons du concile de Séleucie, tenu l'an 410. (Assémani, *Bibl. Orient.* T. III. Mansi, T. I.)

422 *Hipponense*, d'Hippone, où Antoine, évêque de Fussale, est déposé. Cet evêque surprend le primat, et ensuite le pape Boniface. Saint Augustin en a tant de douleur, qu'il est disposé à quitter plutôt l'épiscopat, que de voir Antoine rétabli. (Till., T. XIII. Mansi, T. I, p. 310.)

423 *Ciliciense*, de Cilicie. Les Pélagiens y sont condamnés par Théodore de Mopsueste même, qui est regardé comme leur chef, et chez qui Julien s'étoit retiré quelque tems, pour y faire ses huit livres contre saint Augustin.

424 *Antiochenum*, par Théodote, évêque d'Antioche, contre les erreurs de Pélage. Prayle, évêque de Jérusalem, que cet hérésiarque avait d'abord prévenu en sa faveur, assista à ce concile, où il reconnut l'illusion que Pélage lui avait faite, et souscrivit à sa condamnation. (*Editio Veneta.*) Mansi se trompe en mettant ce concile en 418; Théodote ne monta sur le siége d'Antioche qu'en 421, ou 422.

425 ou environ. *Carthaginense*. Apiarius, mal rétabli par le pape, y confesse enfin ses crimes. Les pères du concile en écrivent à Célestin, en révoquant la permission accordée en 419 aux Africains d'appeler au pape; résolus de juger et de finir en Afrique toutes les affaires qui y naîtraient, suivant les vrais canons du concile de Nicée.

426 *Constantinopolitanum*, de Constantinople, le 28 février, pour ordonner l'évêque Sisinnius. On y défend de recevoir les messaliens relaps.

426 *Hipponense*, le 26 septembre. Saint Augustin y déclare Héraclius pour son successeur; mais en le laissant dans l'ordre de prêtre, jusqu'à sa mort. Deux évêques, sept

prêtres, et tout le peuple d'Hippone, consentirent à cette déclaration.

429 *Trecense*, de Troyes, en Champagne, dans l'automne, où l'on choisit, de l'avis du pape Célestin, saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes, pour aller en Angleterre combattre les Pélagiens. Ce concile fut nombreux, suivant le prêtre Constance, qui ne marque pas le lieu où il se tint. Mais les Bollandistes prouvent que ce fut à Troyes, dans leurs notes sur la première Vie de saint Loup.

430 *Alexandrinum*, au commencement de février. Saint Cyrille y écrit à Nestorius sa seconde lettre, qui est très-belle. (Tillemont.)

430 *Alexandrinum*, vers le mois de juin. Saint Cyrille ayant appris que Nestorius avait écrit au pape, en lui envoyant ses Homélies, lui écrivit de son côté contre Nestorius. (Till.)

430 *Romanum*, le 11 août. La doctrine de Nestorius y est condamnée, et lui déposé, s'il ne se rétracte dans dix jours. Saint Cyrille est commis pour lui donner un successeur en cas de refus. Les Pélagiens y furent aussi condamnés. (D. Cellier.)

430 *Alexandrinum*, le 3 novembre. Saint Cyrille y dresse douze anathêmes, et les envoie à Nestorius avec la lettre du pape. (D. Cellier.)

431 *Romanum*, au commencement de mai, à l'occasion de la lettre de l'empereur Théodose pour la convocation du concile suivant. (D. Cellier.)

431 *EPHESINUM*, d'Ephèse, troisième concile général, commencé le 22 juin, et terminé le 31 juillet. A ce concile, composé de plus de deux cents évêques, Saint Cyrille présida, comme tenant la place du pape, ainsi que portent les actes. Nestorius refusa d'y assister avant l'arrivée de Jean d'Antioche. Il y fut anathématisé ainsi que sa doctrine, ce qui fut confirmé le 11 juillet, après l'arrivée des légats. L'empereur, trompé par le comte Candidien, qu'il avait chargé de maintenir l'ordre et la paix dans le concile; mais qui fit tout le contraire, blâma d'abord la conduite qu'on avait tenue contre Nestorius. Mais désabusé ensuite par sa sœur Pulchérie, il approuva la condamnation de cet hérésiarque, et ordonna qu'on lui donnât un successeur. Les Pélagiens qui couraient toutes les provinces, dit le pape Célestin, et se faisaient connaître pour être condamnés partout, le furent encore par le concile d'Ephèse. Saint Prosper, en conséquence, fit l'épitaphe des hérésies de Pélage et de Nestorius, frappées d'ana-

thème à Ephèse. Jean d'Antioche et les autres schismatiques y furent aussi retranchés de la communion de l'Eglise.

431 * *Ephesinum*, le 27 juin, par Jean d'Antioche et les Orientaux, en faveur des Nestoriens. Saint Cyrille et Memnon d'Ephèse furent déposés par ce prétendu concile.

431 * *Tarsense*, de Tarse, en Cilicie, au mois de novembre, par Jean d'Antioche, contre quelques évêques attachés à Saint Cyrille. (Pagi, Tillemont, Baluze.)

431 * *Antiochenum*, par le même, contre d'autres évêques partisans de saint Cyrille (Socrate, Baluze, Tillemont). Pagi révoque en doute ce concile. Mansi en prouve la réalité.

432 *Antiochenum*. pour la paix entre saint Cyrille et Jean d'Antioche. Elle ne fut conclue que l'année suivante. (Pagi, Tillemont.)

433 *. *Zeugmatense*, de Zeugma, en Syrie, où l'on reconnaît Saint Cyrille pour orthodoxe, sans vouloir condamner Nestorius, et sans rompre de communion avec Jean d'Antioche. (Tillemont.)

433 *Romanum*, par le pape Sixte, le 31 juillet, pour l'anniversaire de son ordination. Il y reçut la nouvelle de la paix entre saint Cyrille et les Orientaux. (Tillemont.)

435 *Anazarbicum*, d'Anazarbe, par Maximin, métropolitain de la seconde Cilicie. Les évêques de cette province, excepté Mélèce de Mopsueste, rentrent, à l'exemple de Théodoret, sous l'obéissance de Jean d'Antioche, et embrassent la paix qu'il avait faite avec saint Cyrille, sans néanmoins approuver les anathématismes de ce dernier. Baluze met ce concile en 433; mais Pagi montre qu'il est de 435.

435 *Tarsense*, par Helladius, métropolitain de la première Cilicie, où les prélats de cette province reçoivent solennellement le concile d'Ephèse, anathématisent Nestorius, et adoptent la paix établie entre saint Cyrille et Jean d'Antioche. Pagi prouve, contre Baluze, que ce concile appartient à l'an 435, et non à l'an 434.

435 *Antiochenum*. On y lut et approuva un ouvrage de Proclus de Constantinople, contre Théodore de Mopsueste. Liberat ajoute qu'un certain diacre, nommé Basile, porta cet ouvrage à saint Cyrille d'Alexandrie, de qui il reçut en échange les livres qu'il avait composés contre Diodore de Tarse et Théodore de Mopsueste, et que Basile revint à Constantinople dans le tems que Proclus se disposait à faire l'envoi de son ouvrage aux Arméniens.

439 *Regiense*, de Riez, en Provence, le 29 novembre, pour remédier aux désordres de l'église d'Embrun. Saint Hilaire d'Arles y présida ; et Armentaire, qui avait été mal élu évêque d'Embrun, y fut déposé, et réduit à la *communion peregrine*, c'est-à-dire qu'on lui permit de se retirer dans toute église où l'on voudrait charitablement le souffrir, pour y confirmer seulement les Néophites, sans pouvoir faire aucune fonction épiscopale que dans ladite église où il serait reçu par charité. (Tillemont.)

440 ou environ. *Antiochenum*, par le patriarche Jean. Les moines arméniens, échauffés par la lecture de l'ouvrage de Proclus, vinrent à Constantinople, et de là dans les autres villes d'Orient, criant partout à la condamnation de Théodore de Mopsueste et de ses écrits. Jean d'Antioche, quoiqu'il eût approuvé l'ouvrage de Proclus, voulut néanmoins examiner si Théodore et ses écrits étaient tels que les moines arméniens les représentaient. C'est le sujet pour lequel il assembla ce deuxième concile, dans lequel, après une mûre délibération, il fut résolu que non seulement la mémoire de Théodore ne serait point flétrie, mais qu'elle serait défendue ; ce qui fut exécuté par trois lettres, l'une à l'empereur, la deuxième à saint Cyrille, et la troisième à Proclus. M. Baluze identifie ce concile avec celui de 435 ; mais le père Mansi prouve qu'ils doivent être distingués, et qu'il y eut à peu près l'intervalle de cinq ans entre l'un et l'autre.

441 *Arausicanum I*, d'Orange, le 8 novembre, de trois provinces seulement, sous la présidence de saint Hilaire, évêque d'Arles. Nous en avons trente canons importants pour la discipline. Le 5, le 6, et le 7, décident qu'on ne doit pas livrer, mais défendre les serfs qui se réfugieront aux pieds des autels ; que l'on condamnera partout quiconque prendra les serfs des églises au lieu des siens qui s'y seront réfugiés ; et qu'on réprimera, par les censures ecclésiastiques, celui qui voudra réduire en servitude des hommes affranchis dans l'Eglise, ou recommandés à l'Eglise par testament. On ne peut douter que, dans ces décisions, les évêques n'aient passé leurs pouvoirs, et donné atteinte à la propriété des particuliers. On trouve, dans le 10ᵉ. canon, quelques vestiges de fondation de bénéfices, et du droit de patronage.

442 *Vasense*, de Vaison, le 13 novembre. Nous en avons dix canons, dont le cinquième permet à celui qui ne voudra point acquiescer au jugement de son évêque, d'appeler au concile. Le huitième porte que l'évêque ne doit

point publier le crime d'un de ses diocésains, lorsqu'il le connaît seul, et qu'il ne peut le prouver par témoins, mais qu'il doit travailler à corriger en secret le coupable, en le laissant dans sa communion, et dans celle des autres, aussi long-tems qu'il n'y aura pas de preuves contre lui. Que si, ajoute-t-on, le coupable se montre incorrigible, l'évêque pourra le séparer de sa communion, mais non pas de celle des autres. L'auteur de l'Histoire de l'Eglise Gallicane, suivant la remarque de M. l'abbé Dinouart, s'est donné la liberté d'altérer ce texte, pour avoir lieu d'y ajouter une note propre à favoriser le schisme. Ce concile est daté de l'ère (d'Espagne) 480, sous le consulat de Dioscore.

Arelatense II, d'Arles. Nous en avons cinquante-six canons. Le P. Pagi, qui place ce concile immédiatement après celui de Vaison, ne doute point qu'il n'ait été une occasion à saint Léon, de s'échauffer contre saint Hilaire d'Arles, qui s'attribuait le droit d'assembler de grands conciles dans les Gaules.

444 *Gallicanum*, peut-être de Besançon, mais non pas de Vienne, par saint Hilaire, évêque d'Arles, en qualité de vicaire ou d'inspecteur des Gaules; titre qu'il avait hérité de Patrocle, son prédécesseur, à qui le pape Zozime l'avait conféré. On croit que saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes assistèrent à cette assemblée, où l'on déposa Célidonius, évêque, peut-être de Besançon, pour avoir épousé une veuve, et prononcé des jugements de mort. Célidonius appela de cette sentence au pape saint Léon, qui reçut favorablement l'appel, prit Célidonius sous la protection du saint siége, et traita fort durement saint Hilaire, qui était venu à Rome pour soutenir le jugement du concile.

444 *Romanum*, où saint Léon fait dresser les actes des abominations que des manichéens, qu'il avait découverts, avaient avouées en présence du concile. (Dom Cellier, tom. XIV.)

445 *Romanum*, sous saint Léon. Célidonius y est rétabli, et saint Hilaire d'Arles retranché de la communion du saint siége. On lui défend d'entreprendre sur les droits d'autrui; on le prive de l'autorité qu'il avait sur la province de Vienne, et on lui défend d'assister à aucune ordination. Saint Léon poussa les choses plus loin; comme on accusait saint Hilaire d'aller par les provinces, accompagné de gens armés, pour donner des évêques aux églises vacantes, sans égard pour les droits des métropolitains, il obtint, le 6 juin de cette même année, un rescrit de l'empereur Va-

lentinien, portant défense aux évêques d'employer les armes pour les affaires ecclésiastiques, de rien entreprendre contre l'ancienne coutume sans l'autorité du pape, de récuser son tribunal, lorsqu'ils y seront appelés, avec menace d'y être contraints par le gouverneur de la province. Saint Hilaire est nommément désigné dans ce rescrit. Telle était alors la prévention de saint Léon contre ce prélat, dont il reconnut l'innocence dans la suite.

445 *Antiochenum*. Concile nombreux, où Athanase, évêque de Pertha, est déposé, et Sabinien mis à sa place.

447 *Toletanum*, ou plutôt *Hispanicum*; car on ne sait pas bien dans quel lieu de l'Espagne il se tint. On y fit une confession de foi contre les Priscillianistes, qui se trouve, pour la substance, parmi les actes du concile de l'an 400, tenu dans la ville de Tolède. (Tillemont.)

447 *Romanum*, par le pape saint Léon, 29 septembre, où l'on défend aux évêques de Sicile d'aliéner les fonds de leurs églises, sans le consentement de leurs collègues. (Mansi, *Suppl. Con.*, tom. I.)

448 *Antiochenum*, d'Antioche, sous l'évêque Domnus, aux fêtes de Pâques, où l'on oblige les accusateurs d'Ibas, évêque d'Edesse, à se désister de leurs poursuites. (Mansi, *Suppl. Conc.*, tom. I.)

448 *Gallæciæ*, de Galice (on ne sait en quel lieu), convoqué par saint Toribius, évêque d'Astorga, par ordre du pape saint Léon, pour condamner les erreurs et les livres des Priscillianistes. Les canons de ce concile sont perdus. (Ferréras, tom. II.)

448 *Constantinopolitanum*, de Constantinople, depuis le 8 novembre jusqu'au 22, par Flavien, et trente-deux évêques. Après qu'on y eut terminé un différend entre trois évêques, Eusèbe de Dorilée y présenta une requête contre Eutychès, qui fut condamné, malgré l'eunuque Chrysaphius, ennemi de Flavien.

449 *Tyrium* et *Berytense*, de Tyr, le 25 février, et de Béryte, un peu avant Pâques, et non pas au mois de septembre, comme le prétend le P. Labbe. Dans ces deux assemblées, Ibas, évêque d'Edesse, est absous du soupçon de Nestorianisme. Les actes du concile de Tyr, rapportés dans la neuvième session du concile de Calcédoine, portent en date : *Après le consulat de Zénon et de Posthumien, l'an* 574 (de l'ère de Tyr), *le* 10 *du mois péritius; et selon les Romains, le* 25 *février, indiction première.* Tous ces caractères, excepté l'indiction, que nous jugeons fautive, se rapportent à l'an de Jésus-Christ 449. Voyez ce

que nous avons dit de l'ère de Tyr, dans la Dissertation sur l'Art de vérifier les Dates.

449 *Constantinopolitanum*, de CP. le 13 avril. On y vérifie les actes de la condamnation d'Eutychès, et on en reconnaît la sincérité.

449 * *Ephesinum*, le 8 août. Théodose, qui avait autant de zèle pour l'Eglise que peu de lumière pour connaître ceux qui le trompaient, surpris par Chrysaphius et Eutychès, leur accorde un concile œcuménique, et écrit au pape que ce concile est indiqué à Ephèse. saint Léon, qui en craint les suites, y envoie ses légats, et écrit cette belle lettre à Flavien, qui est un des plus illustres monuments de l'antiquité. L'événement justifia la crainte de saint Léon. Tout se passa dans le désordre, à Ephèse, sous Dioscore, évêque d'Alexandrie. La vérité y fut condamnée, l'hérésie approuvée, Eutychès absous, et Flavien condamné par les évêques, environ au nombre de cent trente : *Impiis subscriptionibus captivas manus dederunt.* Le trouble et la violence régnèrent tellement à Ephèse, que cette misérable assemblée n'est connue que sous le nom de Brigandage d'Ephèse, *Latrocinium Ephesinum.* C'est de ce brigandage qu'appella saint Flavien, et son appel ne fut jugé qu'après sa mort, à Calcédoine, en 451.

La première session de ce conciliabule est datée d'*après le consulat de Zénon et de Posthumien, le VI des ides d'août, qui est le* 15 *du mois mesori* (des Egyptiens), *indiction III.* Mais il y a faute de copiste pour l'indiction, qui n'était alors que la seconde.

449 *Romanum*, au mois d'octobre, d'un assez grand nombre d'évêques pour représenter tout l'Occident. On y condamne tout ce qui s'est fait au brigandage d'Ephèse.

450 *Romanum*, le 22 février, fête de la chaire de saint Pierre, (et non le 29 juin) d'un grand nombre d'évêques d'Italie. Saint Léon, à leur tête, va trouver à l'église l'empereur Valentinien, l'impératrice Placidie, sa mère, et Eudoxie, sa femme, les prie avec larmes, et les conjure par l'apôtre à qui ils venaient de rendre leurs respects, par leur propre salut et celui de Théodose, de vouloir écrire à ce prince, pour l'engager à faire réparer tout ce qui s'était fait contre l'ordre à Ephèse, et à faire assembler un concile général, disant que c'était le véritable remède aux maux de l'Eglise, et qu'il était nécessaire, surtout à cause de l'appel de Flavien. Saint Léon, à genoux, obtint la grace qu'il demandait. (Tillemont.)

450 *Constantinopolitanum*, au mois d'août. Anatole, suc-

cesseur de saint Flavien, mort des mauvais traitements qu'il avait soufferts à Ephèse, assembla ce concile de tous les évêques, abbés, prêtres et diacres qui se trouvèrent alors à Constantinople. On y lut et on y approuva la lettre de saint Léon à Flavien, et on anathématisa Nestorius, Eutychès, et leurs dogmes. Les légats du pape rendirent grâces à Dieu de ce qu'ils trouvaient presque tout le monde uni dans la même foi.

451 *Mediolanense.* On y approuve la lettre de saint Léon à Flavien.

451 *Gallicanum* ou *Arelatense*, comme le suppose M. de Tillemont. Quarante-quatre évêques y approuvèrent la même lettre de saint Léon, et lui écrivirent avec de grands éloges.

451 *CHALCEDONENSE*, quatrième concile général, d'abord à Nicée, et ensuite transféré à Calcédoine, où les évêques arivèrent à la fin de septembre. Il y en avait cinq cent vingt, ou même cinq cent trente-six, en y comprenant peut-être les absents, au nom desquels les métropolitains signèrent la décision de la foi. Tous ces évêques, excepté deux d'Afrique et les quatre légats du pape, étaient de l'empire d'Orient. Il y avait aussi dix-neuf des premiers officiers de l'empire, qui assistaient au concile de la part de l'empereur Marcien. La première session se tint le 8 octobre. Les évêques Pascasin et Lucence, et même le prêtre Boniface y eurent la préséance, comme légats de saint Léon. Sa lettre à Flavien y fut lue avec approbation, saint Flavien justifié, et Dioscore anathématisé. On pardonna aux évêques qui, au brigandage d'Ephèse, avaient cédé à la violence et au tems. Théodoret y fut aussi reçu à la communion de l'Eglise, après avoir condamné Nestorius. L'Eutychianisme et le Nestorianisme y furent également proscrits, et tous les évêques en signèrent le décret de la foi. L'empereur Marcien assista à la sixième session, tenue le 25 octobre, dans laquelle on fit trois réglements, dont le premier concerne les Moines, et les deux autres les Clercs. Après quoi les évêques, ayant fait les acclamations, supplièrent l'empereur de leur permettre de se retirer; ce qui fait voir qu'ils regardaient le concile dès lors comme fini. Voilà pourquoi les anciens, dit M. Fleury, faisaient grande différence entre les six premières sessions et les suivantes, où il ne fut point question de la foi. C'est après la sixième session que les anciens exemplaires placent les vingt-sept canons du concile de Calcédoine, sur la discipline. Dans la quinzième

session on fit, en l'absence des légats, un canon, compté pour le vingt-huitième, et conçu en ces termes : « Les » peres ont eu raison d'accorder au siége de Rome ses » priviléges, parce qu'elle était la ville régnante. Ainsi » les cent cinquante evêques ont jugé que la nouvelle » Rome (Constantinople), qui est honorée de l'empire » et du sénat, doit avoir les mêmes avantages dans l'or- » dre ecclésiastique et être la seconde après elle » C'était, à la réserve de la primauté, attribuer autant à l'église de Constantinople qu'à celle de Rome. Ce canon fut vivement contredit par les légats du saint siége, par saint Léon et par ses successeurs. Quoique, dans le fond, il n'accordât aux évêques de CP. que des prérogatives dont ils étaient en jouissance, on doit le regarder néanmoins comme le germe du schisme qui sépara depuis l'église d'Orient et celle d'Occident.

Dans la quatorzième session de ce concile, on fit deux réglements dont il n'y avait pas encore d'exemple. Par le premier, Athanase, évêque de Pertha, dans la province Euphratésienne, qui avait été déposé sur une accusation mal prouvée, ayant été rétabli, il fut dit que Sabinien, qu'on avait mis en sa place, continuerait d'exercer les fonctions épiscopales dans l'église de Pertha, aux dépens de laquelle il serait nourri jusqu'à la mort d'Athanase, alors fort âgé, auquel il serait substitué. Voilà la co-adjutorerie avec le droit de succéder bien clairement établis. Par le second réglement, Bassien et Etienne, déposés l'un après l'autre du siége épiscopal d'Ephèse, doivent être entretenus sur les revenus de cette église. On voit ici l'origine des pensions réservées aux bénéficiers sur les bénéfices qu'ils ont quittés. Le Code de Denis le Petit, où sont inscrits les canons de ce concile, n'a été reçu en France qu'au tems de Charlemagne, comme le prouve le P. Quesnel, dans sa savante dissertation, *de codice canonum Ecclesiæ romanæ*.

451 *Romanum*, de Rome, par saint Léon, sur la fin de l'année. On y reçoit le concile de Calcédoine, et on y fait deux canons ; l'un qui ordonne que les enfants revenus de la captivité soient baptisés, dans le doute s'ils l'ont été ; l'autre qui défend de réitérer le baptême donné par les Hérétiques. Le P. Mansi met ce concile au 29 septembre 451, jour consacré, dit-il, au synode annuel de Rome. Mais le concile de Calcédoine n'était pas même alors commencé.

452 *Arelatense III*. On y fit 56 canons, dont le vingt-deuxième défend de mettre en pénitence les personnes mariées sans

leur consentement mutuel. Le trente-quatrième défend de mettre les affranchis en esclavage, pour crime d'ingratitude, à moins qu'il ne fût prouvé juridiquement. C'est que ce crime mettait le patron en droit de rappeler ses affranchis au joug de la servitude; et une légère offense, aux termes de la loi romaine, suffisait pour cela. L'héritier du patron avait le même droit contre les enfants des affranchis, quand même ils auraient été dans la milice. (*De* Gourci.)

453 *Andegavense*, d'Angers, le 4 octobre, pour l'ordination d'un évêque. On y fit douze canons sur la discipline. Léon, métropolitain de Bourges, y assista, et eut la préséance sur celui de Tours. Ce fut lui qui écrivit, avec les évêques de Tours et du Mans, une lettre encyclique au clergé de la troisième Lyonnaise, pour lui notifier le dessein où ils étaient de déposer les clercs qui, dans leurs affaires, s'adresseraient aux juges laïques, préférablement aux juges ecclésiastiques. Le nom de Léon, qui paraît à la tête de cette lettre, la fait attribuer au pape saint Léon; et par une autre erreur, on a supposé qu'elle était adressée aux évêques *Provinciæ Thraciæ*, au lieu de *Provinciæ tertiæ*, qui est la troisième Lyonnaise.

453 *Jerosolymitanum*, des évêques des trois Palestines, après le rétablissement de Juvénal, et l'expulsion de Théodose. (Tillemont.)

455 *Arelatense IV*, au sujet d'un différend entre Fauste, abbé de Lerins, et Théodore, évêque de Fréjus. Ce différend concernait la juridiction que l'évêque prétendait exercer sur le monastère de Lerins. Il fut réglé que Théodore, à l'exemple de Léonce, son prédécesseur, aurait le droit exclusif d'ordonner les sujets que l'abbé voudrait élever à la cléricature; qu'il serait le seul à qui l'on s'adresserait pour le saint crême et la confirmation; qu'on n'admettrait point dans le monastère, sans son consentement, de clercs étrangers à la communion ou à l'exercice du ministère, et que du reste toute la congrégation laïque des moines serait sous le gouvernement de l'abbé, sans que l'évêque pût s'en mêler en aucune manière. *Car il est conforme*, disent les pères, *à la raison et à la religion, que toute la congrégation laïque du monastère soit en la libre disposition et sous l'unique gouvernement de l'abbé qu'elle aura choisi; le tout en observant soigneusement la règle établie par le fondateur du monastère.* Voilà une exemption monastique antérieure à l'Ordre de Saint-Benoît. Ce n'est donc pas, comme l'avancent plusieurs modernes, depuis la

naissance de cet ordre qu'elles ont eu lieu en Occident.
M. Fleuri met ce concile en 461, et le P. Mansi en 456.
Nous suivons le P. Labbe et le P. Pagi.

457 ou environ. * *Alexandrinum*, par Timothée Elure, contre le patriarche Protérius et le concile de Calcédoine. (*Edit. Venet.* Tome IV, *ex Synodico.*)

458 *Romanum*, par saint Léon, pour résoudre différentes difficultés que les ravages des Huns avaient fait naître. (Tillemont.)

459 *Constantinopalitanum*, par le patriarche Gennade, contre les Simoniaques. Nous en avons la lettre synodale sans date. (Pagi.)

462 *Romanum*, au mois de novembre, en faveur d'Hermès, qui s'était emparé de l'église de Narbonne.

463 *Arelatense V*, d'Arles, sur la fin de l'année, par Léonce, métropolitain d'Arles, à l'occasion de l'ordination d'un évêque de Die, faite par saint Mamert de Vienne, sans égard pour l'ordonnance de saint Léon, qui avait soumis, en 450, cette église à l'archevêque d'Arles. Le concile écrivit au pape Hilaire, pour se plaindre du procédé de saint Mamert, que le pape désapprouva par sa réponse. (*Edit. Venet.* Tome V.)

464 *Tarraconense*, de Tarragone, au sujet de Silvain, évêque de Calahorre, qui ordonnait des évêques à l'insu d'Ascagne, évêque de Tarragone, son métropolitain. Celui-ci, à la tête de tous les évêques de sa province, en écrivit au pape, pour savoir comme il fallait traiter Silvain.

465 ou environ. *Venetense*, de Vannes, en Bretagne, par Perpétuus, métropolitain de Tours, pour donner un évêque à cette église. On y fit seize canons, dont le dernier ordonne de chasser de l'Église les clercs qui observaient les augures et ce qu'on appelait alors le sort des saints.

465 *Romanum*, le 17 novembre, composé de quarante-huit évêques, sur la discipline. Le pape Hilarus, comme on le voit par sa réponse à Ascagne, et aux autres évêques de la Tarragonaise, du 30 décembre, veut qu'on pardonne à Silvain tout le passé; et il leur refuse, par la même lettre, ce qu'ils avaient demandé touchant Irénée, que tout le clergé et le peuple de Barcelonne désirait d'avoir pour évêque, comme son prédécesseur le leur avait désigné.

470 *Cabilonense*, de Châlons-sur-Saône, par saint Patient, métropolitain de Lyon, où l'on élit, pour évêque de Châlons, un saint prêtre, nommé Jean.

471 * *Antiochenum*, d'Antioche, par Pierre le Foulon, où

l'on fait au Trisagion l'addition impie, *qui crucifixus es pro nobis*. (*Edit. Venet.* Tome IV, *ex Synodico.*)

472 *Antiochenum*, où Pierre le Foulon est déposé. Le pape Gélase en fait mention, et Libérat. *Brev. Cap.* 18.

473 *Bituricense*, de Bourges, où Sidoine, évêque de Clermont et président de cette assemblée, proclama Simplicius évêque de Bourges, et, à cette occasion, fit au peuple un discours que nous avons.

475 ou environ. *Arelatense* et *Lugdunense*, dans le premier desquels on prétend que le prêtre Lucide rétracta des propositions outrées, qu'il avait avancées touchant la prédestination. Le second roula, dit-on, à peu près sur les mêmes matières. Ces deux conciles ne nous sont connus que par les ouvrages de Fauste de Riez : ouvrages, dit le P. Pagi, qui contiennent tout le venin du semi-Pelagianisme, et qui, comme tels, ont été mis entre les apocryphes, par le concile du pape Gélase et de soixante-dix évêques, l'an 496. On a d'ailleurs des preuves du peu de délicatesse de Fauste sur l'article de la sincérité.

476 * *Ephesinum*, d'Ephèse, par Timothée Elure, à la tête des Eutychiens, contre Acace de CP. et tous les évêques qui s'étaient opposés aux lettres encycliques de Basilique contre le concile de Calcédoine. (*Edit. Venet.*, tom. V.)

476 * *Alexandrinum*, par Timothée Elure, contre le concile de Calcédoine. (*Ibid.*)

478 *Constantinopolitanum*, par le patriarche Acace. Pierre le Foulon, Jean d'Apamée et Paul d'Ephèse, y sont condamnés et déposés.

Le pape Simplice fit à Rome la même chose dans un autre concile. Mais l'église d'Orient n'en put tirer aucun fruit, parce que le patriarche Acace, de concert avec l'empereur Zénon, trompait le pape, en favorisant sous main les Hérétiques qu'il affectait de condamner. (Pagi, Tillemont, Muratori, saint Marc.)

481 *Laodicenum*, de Laodicée, en faveur d'Etienne III, évêque d'Antioche, accusé d'hérésie par les partisans de Pierre le Foulon. (*Edit. Venet.* T. V.)

484 * *Carthaginense*. Conférence indiquée à Carthage, par Hunneric, roi des Vandales, entre les Catholiques et les Ariens, pour le 1er février 1784. Elle ne se tint point; mais 464 évêques catholiques, qui s'y étaient rendus, y furent opprimés et relégués, 46 en Corse, 302 ailleurs; 88 moururent, et 28 s'enfuirent.

484 *Romanum I*, par Félix III, à la tête de 67 évêques, le 28 juillet. Vital et Misène, légats à CP. y sont déposés et

excommuniés, pour avoir communiqué avec les Hérétiques, et prononcé à haute voix dans les diptiques, le nom de Pierre Monge, faux évêque d'Alexandrie. Sa condamnation y fut confirmée, et celle d'Acace de CP, prononcée pour la première fois. (Pagi.)

Tout l'Occident rejetait hautement l'Hénoticon, ou décret d'union de l'empereur Zénon; ce qui fit avec l'Orient un schisme de 35 ans (Pagi.)

485 * *Seleuciense*, de Séléucie, en Perse, par Barsumas, métropolitain nestorien de Nisibe, où, sur une fausse interprétation d'un texte de saint Paul, l'on permet le mariage aux prêtres et aux moines. (Assemani, *Bibl. Orient.* T. III.)

485 *Seleuciense*, de Séléucie, en Perse, par Babuée, évêque catholique de cette ville, où l'on condamne la décision de Barsumas et de son concile. (*Ibid.*)

485 *Romanum II.* de soixante-dix-sept évêques, le 5 octobre. La condamnation d'Acace de Constantinople, prononcée au concile de Rome précédent, y fut confirmée. C'est apparemment le même concile où Pierre le Foulon, patriarche (intrus) d'Antioche, fut anathématisé. (Pagi.)

488 *Romanum III.* le 13 mars. de quarante évêques, le pape Félix à la tête, et de soixante-seize prêtres, tous nommés. On y lut la belle lettre du pape sur ceux qui avaient abandonné la foi dans la persécution, en Afrique. (Mansi.)

492 *Constantinopolitanum*, où l'on confirme le concile de Calcédoine, sous l'évêque Euphémius, qui l'avait fait recevoir précédemment à l'empereur Anastase avant que de le couronner.

495 *Romanum*. de quarante-cinq évêques et cinquante-huit prêtres. Misène, légat prévaricateur en 484, y est absous par Gélase. Vital, son collègue, était mort auparavant. (Pagi.)

495 * *Lapetense*, *Seleuciense*, *Adriense*, trois conciliabules des Nestoriens, en Perse, tenus par Barsumas, où l'on confirme l'hérésie et les décrets donnés en faveur du mariage des prêtres et des moines. (Assemani, *Bibl. Orient.* T. III.)

495 ou 496 * *Constantinopolitanum*, où les évêques eurent la lâcheté de déposer et d'excommunier le patriarche Euphémius, en élisant Macedonius par une basse complaisance pour l'empereur Anastase. Les Bollandistes mettent ce concile en 496. (T. I. *Mens. Aug.* p. 48.)

496 et non 494, comme le prouve le P. Pagi, *Romanum*, sous Gélase. On y fit un catalogue des livres canoniques. Celui des écritures est semblable au nôtre, excepté qu'il

ne met qu'un livre des Machabées, suivant la plupart des exemplaires. Il nomme les quatre conciles généraux et les autres autorisés dans l'Eglise. Il nomme ensuite les pères, en commençant par saint Cyprien, et en finissant par la lettre de saint Léon à Flavien. Entre les apocryphes, il place les écrits de Fauste de Riez, comme on l'a déjà remarqué plus haut.

499 * *Persicum*, de Perse, par Hosée, métropolitain nestorien de Nisibe, où l'on confirme les décrets donnés sous Barsumas, en faveur du mariage des prêtres et des moines. (Assemani, *Bibl. Orient.* T. III.)

499 *Romanum I*, le premier mars, sous le pape Symmaque. Soixante-douze évêques, le pape à leur tête, y font plusieurs décrets, pour retrancher les abus qui se commettaient dans l'élection du pape. On y déclara nul un décret du pape Simplice, portant qu'on ne procéderait à l'élection d'un nouveau pape qu'en présence du préfet du Prétoire ou de tel autre député du souverain de Rome. Baronius prétend que ce décret est supposé; mais les évêques du concile ne le disent pas. Ce qui est constant, c'est que le préfet Basile avait assisté, au nom du roi Odoacre, à l'élection de Félix III. (Muratori, *Ann.* T. III.)

500 Au plus tard, *Lugdunense*, ou plutôt conférence des Catholiques avec les Ariens, le 2 septembre, fête de saint Juste, évêque de Lyon, et le jour suivant, en présence du roi Gondebaud, arien lui-même. Les Ariens furent convaincus d'erreurs par saint Avit de Vienne, et plusieurs se convertirent; mais le roi, quoiqu'il aimât les Catholiques, demeura endurci: *Quia pater eum non traxerat, non potuit venire ad filium, ut veritas impleretur: Non est volentis, neque festinantis, sed miserentis Dei*, comme il est dit dans la conférence même, que le P. Pagi rapporte à l'an 500.

501 *Romanum II*, sous le pape Symmaque, aux fêtes de Pâques, par Pierre, évêque d'Altino, envoyé à Rome par Théodoric, roi d'Italie, en qualité de visiteur, pour terminer la contestation de Symmaque et de Laurent, au sujet de la papauté. Symmaque ayant refusé de comparaître à cette assemblée, les choses restèrent dans la même confusion qu'auparavant. Une chose remarquable, c'est que les pères de ce concile, en parlant de Théodoric, l'appellent, tout arien qu'il était, *très-pieux et très-saint.* (Mansi, *Suppl. Conc.* T. I.)

501 *Romanum III*, Théodoric, qui voulait rétablir la paix dans Rome, ordonna ce second concile, qui fut assemblé au mois de septembre dans l'église de Sainte-Croix de

Jérusalem, autrement dite la basilique du Palais de Sessorius. Mais Symmaque, tandis qu'il était en marche pour s'y rendre, accompagné d'un grand nombre de personnes de l'un et de l'autre sexes, est attaqué par des factieux, qui font pleuvoir sur lui et sur son cortège une grêle de pierres; ce qui l'oblige à rebrousser chemin. Ce ne furent plus dans la ville que violences et que meurtres. Les évêques, ne pouvant rien ordonner en l'absence de Symmaque, écrivirent au roi Théodoric, pour demander permission de retourner à leurs églises.

502 *Romanum IV*, dit *Palmare*, de la Palme, à cause d'une porte, ainsi nommée, de la basilique de Saint-Pierre, commencé, suivant les apparences, le 6 novembre. Les évêques y déclarent Symmaque déchargé devant les hommes des accusations intentées contre lui, laissant le tout au jugement de Dieu. On y annula l'ordonnance par laquelle Basile, préfet du prétoire, avait en 483 défendu de consacrer l'évêque de Rome sans avoir pris l'avis du Prince ou du préfet du prétoire.

503 *Romanum V*, au sujet d'un écrit des Schismatiques *contre le Synode de l'absolution*, c'est-à-dire contre le concile précédent. Le diacre Eunodius, chargé par le pape de répondre à cet écrit, présenta le sien à l'assemblée sous le titre de *Livre Apologétique*: Ouvrage où l'auteur prétend que le saint siége rend impeccables ceux qui l'occupent ou plutôt que Dieu n'en permet l'entrée qu'à ceux qu'il a prédestinés pour être saints. Si la conduite de ceux qui l'avaient tenu jusqu'alors pouvait justifier en quelque sorte cette assertion, celle de plusieurs de leurs successeurs l'ont bien démentie.

504 *Romanum VI*, sous Symmaque, contre les usurpateurs des biens de l'Eglise. Ils y sont anathématisés comme des hérétiques manifestés, s'ils ne restituent. (Pagi.)

505 *Agathense*, d'Agde, le 11 septembre, par vingt-quatre évêques et dix députés: Ils y firent quarante-huit canons sur la discipline, auxquels on en a ajouté depuis vingt-cinq autres, tirés apparemment de quelques conciles suivants. On voit dans le vingt-deuxième canon l'origine des bénéfices, en ce qu'il permet aux prêtres et aux clercs de retenir les biens de l'Eglise, avec la permission de l'évêque, sans pouvoir néanmoins les vendre, ni les donner. Le quinzième défend de regarder comme catholiques les laïques qui ne communient point aux fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte. Le vingtième ordonne à l'archidiacre de tondre les clercs qui laissent croître leur cheveux.

On trouve dans le vingt-unième l'établissement des chapelles domestiques, pour la commodité des familles qui sont à la campagne, et dont les habitations sont trop éloignées des églises paroissiales. On abolit dans le quarante-unième ce qu'on appelait le *sort des saints*: abus qui consistait à regarder comme un présage de l'avenir le premier verset qui se présentait à l'ouverture d'un livre de l'écriture Sainte. On voit encore par ce concile que quoique les Gaules ne fissent plus partie de l'empire, on y datait encore les actes ecclésiastiques par les consuls romains. Il est daté du consulat de Messala, vingt-deuxième année d'Alaric II, roi des Visigoths, dans les imprimés, d'après trois anciens manuscrits. Mais un manuscrit de la bibliothèque Cottonienne, au lieu du consulat, porte : *anno vigesimo regnante Alarico*; ce qui revient à l'an 505. Mais dans un manuscrit de la Bibliothèque du roi on lit : *anno XXI Alarici regis.* Une lettre de saint Césaire d'Arles, écrite par ce concile, nous apprend qu'Alaric avait indiqué un concile à Toulouse, pour l'année suivante. L'objet pour lequel il convoqua cette assemblée était vraisemblablement d'y faire approuver son Code Théodosien, rédigé et commenté par Anien. Ce concile sert aussi à faire connaître l'étendue de la domination des Visigoths dans les Gaules.

509 * *Antiochenum*, d'où Flavien d'Antioche écrivit une grande lettre synodale, par laquelle il déclarait recevoir les conciles de Nicée, de Constantinople et d'Ephèse, sans parler de celui de Calcédoine. (Le Quien, *Or. Christ.*)

511 *Aurelianense I*, d'Orléans, le 10 juillet, par 30 évêques. On y fit trente-et-un canons sur la discipline, dont quelques uns entreprennent sur la juridiction civile. Tel est le quatrième, qui ordonne que les fils, les petits-fils et les arrières petit-fils de ceux qui ont vécu dans la cléricature, demeureront sous le pouvoir et la juridiction de l'évêque. Les pères de l'assemblée, dans le cinquième, reconnaissent que toutes les églises tiennent du roi les fonds dont elles sont dotées; c'est-là, si l'on en croit un moderne, le fondement de la Régale. On ne pouvait guère la tirer de plus loin. Dans le sixième on défend à tout particulier de se présenter pour entrer dans le clergé, sans avoir des lettres du roi ou du juge. Cette défense avait pour objet principal de s'assurer si le sujet était de condition libre ou affranchi. Ceux qui étaient serfs n'étaient point admis aux ordres. S'ils y avaient été reçus, les maîtres pouvaient

les réclamer. On les dégradait, et ils rentraient dans la servitude. Cependant on dérogeait quelquefois à cette loi générale. Nous en voyons des exemples dans ces temslà. Les évêques envoyèrent ces canons à Clovis, le priant de les appuyer de son autorité. Entre ces prélats on voit Adelphius, évêque de Bâle. Or, il passe pour constant, parmi les savants, que les évêques alors n'allaient point aux conciles indiqués dans les lieux qui n'étaient pas de l'obéissance de leur souverain. On y voit aussi un *Litharsus*, *Episcopus ecclesiæ Oximensis*, c'est-à-dire d'Hiesmes, d'où le père Sirmond infère que l'Hiesmois avait alors un évêque particulier ; ce qu'Adrien de Valois refute dans sa Notice des Gaules, où il prouve que l'Hiesmois a toujours appartenu au Diocèse de Séez. Dans un exemplaire manuscrit de ce concile (*cod.* R. 1458), et dans un autre de Pithou, cité par le père Sirmond, la date de sa clôture est ainsi exprimée : *sexto idus mensis quinti*, au lieu que l'imprimé porte, *sexto idus julias*, ce qui revient au même, et montre que les pères de cette assemblée suivaient l'usage des Francs de commencer l'année avec le mois de mars.

511 * *Sidonense*, de Sidon, en Palestine, sur la fin de l'année, composé de quatre-vingts évêques, contre le concile de Calcédoine. Les patriarches d'Antioche et de Jérusalem empêchent qu'il ne soit formellement condamné ; mais, par une faiblesse coupable, ils feignent de ne pas le recevoir. (Le Quien, *Or. Christ.*)

512 * *Antiochenum*, par Xénaias, évêque d'Hiéraple. Sévère y est ordonné patriarche d'Antioche après l'exil de Flavien. Evagre met l'ordination de Sévère au mois dius, de l'an 561 de l'ère césaréenne d'Antioche, indiction VI, ce qui revient au mois de novembre 512.

516 * *Constantinopolitanum*, par Timothée, patriarche intrus, où l'on condamne le concile de Calcédoine. (*Edit. Venet.* T. V.)

516 *Illyriense.* Jean de Nicopolis et sept autres évêques y marquent leur communion avec le pape Hormisdas.

516 *Tarraconense*, de Tarragone, le 6 novembre, où dix évêques dressèrent treize canons, dont le septième ordonne que l'observation du dimanche commencera dès le samedi ; d'où vient la coutume, en Espagne, de s'abstenir de toute œuvre servile le samedi, vers le soir. Ce concile est daté : *Anno sexto Theuderici regis*, *consulatu Petri*, *sub die octavo idûs novembris.* C'est un des premiers qui aient employé la date des années du règne des rois d'Espagne.

517 *Gerundense*, de Gironde, le 8 juin. Sept évêques y firent dix canons. Entre autres points de discipline, on y ordonna deux litanies: la première, le jeudi, le vendredi et le samedi après la Pentecôte, la seconde, le premier jeudi de novembre et les deux jours suivants.

517 *Epaonense*, d'Albon, au diocèse de Vienne, et non d'Yène, au diocèse de Bellai, depuis le 6 jusqu'au 15 de septembre, par saint Avit, évêque de Vienne, à la tête, non des seuls évêques de sa province, mais de tous ceux du royaume de Bourgogne, au nombre de vingt-cinq, parmi lesquels on voit un évêque de Vindisch, ville aujourd'hui ruinée, au diocèse de Bâle, et suivant les actes imprimés, un évêque de Nevers. Mais M. le Beuf a fait voir contre M. Schoepflin et d'autres, qui inféraient de là que Nevers a été de l'ancien royaume de Bourgogne, qu'au lieu de *Nivernensis*, il faut lire *Nivedunensis*, Nyon, ville à quatre lieues de Genève, près du lac, où était autrefois le siége de Bellai. On fit, dans ce concile, quarante canons, dont le vingtième défend aux clercs de rendre visite aux femmes, à midi et le soir, sans compagnons et sans nécessité: ce qui montre que la méridienne était alors en usage dans les Gaules. Le treizième defend de recevoir à la penitence ceux qui auront contracté des mariages incestueux, et déclare tel celui d'une homme avec sa belle-sœur. Etienne, grand trésorier du roi Sigismond, était dans ce dernier cas, ayant épousé en secondes noces Palladia, sœur de sa première femme; et le canon avait été specialement fait a son occasion. Le roi prit le parti de son officier, et menaça les prélats de son ressentiment. Ce concile est daté de l'indiction XV. Le père le Cointe a donc eu tort d'avancer qu'avant Charlemagne on ne datait point de l'indiction dans les Gaules, depuis qu'elles étaient tombées au pouvoir des barbares. Outre cette date, ce concile porte: *Die XVII cal. mensis octavi*; ce qui prouve que les Bourguignons commençaient alors, comme les Francs, l'année au mois de mars.

517 *Lugdunense*. Saint Viventiole, évêque de Lyon, qui avait assisté au concile d'Epaone, ou d'Albon, loin d'être intimidé par les menaces de Sigismond, assembla ce nouveau concile pour confirmer le trentième canon qui avait irrité ce prince. C'est l'objet des six réglements que l'on fit dans cette assemblée, où l'on ne remarque, parmi les prelats qui la composaient, que deux suffragants de Lyon, Silvestre de Châlons-sur-Saone et saint Grégoire de Langres.

518 *Constantinopolitanum*, le 20 juillet, sous l'empereur Justin. A la requête des Moines et à la prière du peuple, on mit dans les diptiques Euphémius et Macédonius; tous ceux qui avaient été bannis pour la cause de ces deux patriarches de Constantinople furent rappellés et rétablis: les quatre conciles généraux et saint Léon furent aussi mis dans les diptiques, et Sévère d'Antioche anathématisé. Jean de Constantinople envoya partout ce décret signé de 40 évêques, avec un édit de l'empereur pour le faire exécuter.

518 *Jerosolymitanum*, le 6 août, où tout ce qui s'est fait à Constantinople, est confirmé par trente-trois évêques des trois Palestines. (Labbe, Mansi.)

518 *Tyriense*, de Tyr, où la même confirmation se fit dans l'église, parmi les acclamations du peuple, le dimanche après la lecture de l'Evangile. Dans la cinquième action du concile de Constantinople, célébré sous Mennas, l'an 536, il est dit que ce concile de Tyr se tint *le 28 de loüs, selon les Tyriens, ou le* 15 *septembre de l'an* 643 (de l'ère de Tyr), *indiction XIII*; ce qui revient à l'an de Jésus-Christ. 518. Voyez ce qu'on a dit de l'ère de Tyr dans la Dissertation sur l'Art de vérifier les Dates.

Plusieurs autre églises, et en particulier le clergé d'Antioche, se déclarèrent alors contre Sévère, et en faveur du concile de Calcédoine. On comptait jusqu'à deux mille cinq cents évêques qui avaient confirmé par leurs lettres ce concile, sous le règne de l'empereur Justin. (Fleuri.)

519 Assemblée générale à Constantinople, le jeudi-saint 28 mars, où Jean de Constantinople est réuni au pape, après avoir déclaré qu'il recevait les quatre conciles, et qu'il condamnait tous ceux qui avaient voulu, de façon ou d'autre, y contrevenir. Acace de Constantinople fut aussi effacé des diptiques, avec Fravita, Euphémius, Macédonius, Timothée et les empereurs Zénon et Anastase.

La même année, Sévère fut chassé d'Antioche, et Paul ordonné à sa place.

519 *Britannicum*, de Brévi, dans le pays de Galles, où saint David, après avoir éteint dans ce concile, par un discours pathétique, les dernières étincelles du Pélagianisme, est élu archevêque du pays. (Wilkins, T. 1, p. 8. Mansi, T. I, p. 403.)

520 *Constantinopolitanum*. Epiphane y est ordonné patriarche de Constantinople le 25 février, à la place de Jean, mort au commencement de 520.

521 ou environ. *In Sardinia*, par les évêques d'Afrique, relégués en Sardaigne. Il fut tenu à l'occasion de la fameuse proposition des moines de Scythie: *Un de la Trinité a souffert;* et des écrits de Fauste, évêque de Riez, sur le libre Arbitre et la Grâce. Nous avons la lettre synodale où les pères de ce concile expliquent leurs sentiments sur ces matières. Elle est de saint Fulgence, et se trouve parmi ses œuvres.

523 *Agaunense*, d'Agaune, ou de Saint-Maurice, en Valais, le 14 mai. La psalmodie continuelle, établie dans ce monastère le 30 avril précédent, par le roi Sigismond, est confirmée par neuf évêques et neuf comtes. Le P. Labbe et dom Mabillon mettent ce concile en 515, fondés sur la chronique de Marius d'Avenche, selon laquelle il s'est tenu sous le consulat de Florentius et d'Anthemius. Mais le P. Pagi fait voir qu'étant postérieur à la mort de Sigeric, arrivée en 522, et antérieur à la prise du roi Sigismond son père, il appartient à l'an 523.

523 *Juncense*, de Junque, en Afrique, où saint Fulgence présida, sur la fin de l'année. Le P. Pagi se trompe en rapportant ce concile à l'an 524. (Mansi.)

524 *Suffetanum*, de Suffete, en Afrique, où saint Fulgence, par modestie, fit présider l'évêque *Quodvultdeus*, qui lui avait disputé la préséance au concile de Junque.

524 *Arelatense*, le 6 juin, où saint Césaire préside, assisté de douze évêques. On y fit quatre canons.

525 *Carthaginense*, le 5 février. Boniface de Carthage, à la tête de soixante évêques, y rendit grâces à Dieu de la paix rendue à l'église d'Afrique. On y lut un grand nombre de canons; on y confirma l'ancienne police de l'église d'Afrique, suivant laquelle chaque province avait son métropolitain, que l'on qualifiait de primat ou évêque du premier siége, et toutes reconnaissaient l'évêque de Carthage pour leur chef. L'abbé Pierre y présenta une requête au primat de Carthage, Boniface, et à toute l'assemblée, pour la liberté de son monastère, que Libérat, évêque du premier siége de la Bysacène, prétendait soumettre à son autorité, parce qu'il était situé dans sa province, prétention qu'il avait poussée jusqu'à excommunier l'abbé et ses moines, malgré la protestation qu'ils faisaient de ne relever que du primat d'Afrique, et malgré les preuves qu'ils en donnaient. Libérat avait écrit à Boniface, et à son concile, de ne point donner atteinte aux canons qui ordonnaient que les monastères fussent soumis aux évêques dans les diocèses desquels ils se trouvaient. Mais Boniface lui

Francs, et les Anciens qui se trouveront dans les châteaux, ou bien à la suite de la cour, seront tenus à Pâques, à la Pentecôte et à Noël, de se rendre chacun dans la ville capitale de la Cité où il est domicilié, pour y célébrer ces fêtes avec l'évêque. Par ces *Sénieurs* et ces *Anciens*, on ne doit pas entendre, avec M. de Valois, des officiers vétérans et retirés du service, mais des officiers exerçant actuellement un emploi considérable.

536 *Constantinopolitanum*, par le pape Agapit. On y déposa Anthime de Constantinople, et Mennas fut consacré à sa place, par le pape Sévère, faux patriarche d'Alexandrie; et d'autres évêques hérétiques y furent aussi condamnés.

Après la mort d'Agapit, arrivée, à Constantinople, le 22 avril, Mennas y tint un nouveau concile, le 2 mai, qui fut continué jusqu'au 4 juin. La déposition d'Anthime y fut confirmée, et ce prélat anathématisé. On y dit aussi anathême à Sévère d'Antioche, et à Pierre d'Apamée, déjà condamnés. Le même anathême fut prononcé contre Zoare, moine syrien, fougueux acéphale, et le tout fut confirmé par la constitution de Justinien, donnée le 6 août 536. Il y avait plus de soixante évêques dans ce concile.

536 *Jerosolymitanum*, le 19 septembre, Quarante évêques y approuvèrent ce qui avait été fait à Constantinople.

536 * *Thevinense*, de Thévis, en Arménie, par Niersès, catholique des Arméniens, où l'on condamne le concile de Calcédoine, et l'on adopte l'erreur de l'unité de nature en Jésus-Christ. On y ordonne, de plus, que les fêtes de Noël et de l'Epiphanie se célébreront le même jour, 6 janvier. Ce concile est l'époque du schisme de l'église d'Arménie. (*Edit Venet.* tom. V.)

538 *Aurelianense III*, d'Orléans, le 7 mai. On y fit trente-trois canons. Le mois de mai, dans la date de ce concile, est appelé le troisième mois; d'où le P. Pagi conclut que les Français commençaient dès-lors l'année à Pâques. Il en devait conclure au contraire qu'ils la commençaient avec le mois de mars. En effet, Pâques, en 538, fut le 4 avril. Si donc l'année eût commencé à Pâques, mai n'aurait été que le second mois, et non le troisième.

540 ou environ, *Barcinonense*, de Barcelonne, par Sergius, métropolitain de Tarragone. On y fit dix canons sur la discipline.

541 *Aurelianense IV*, par Léonce, évêque de Bordeaux. On y fit trente-huit canons, qui furent souscrits par trente-huit évêques présents, et, pour les absents, par onze prêtres et un abbé. Le P. Sirmond prétend que ce concile fut

célébré avant l'automne, sur ce qu'il est daté de la quatrième indiction, qui finissait, dit-il, au 31 août.

541 *Gazense*, de Gaza, en Palestine, dans lequel Paul, patriarche d'Alexandrie, est déposé, pour son attachement à l'Origénisme, et pour crime d'homicide. (Mansi, *Suppl.* T. I, p. 428.)

541 *Bysacenum*, des évêques de la province Bysacène, en Afrique. Les réglements qu'on y fit, et que nous n'avons plus, furent envoyés à l'empereur Justinien, qui les confirma par un rescrit de l'an 542, au désir du concile. (D. Cellier.)

542 *Antiochenum*, assemblé par Ephrem, patriarche d'Antioche. On y condamne les erreurs d'Origène. (*Ibid.*)

543 ou environ. *Constantinopolitanum*, de Constantinople, où Mennas, et les autres évêques approuvèrent l'édit de Justinien, qui anathématisait Origène, et les erreurs qui lui sont attribuées. La condamnation d'Origène fut une occasion à Théodore de Cappadoce, origéniste, et acéphale caché, de demander la condamnation des trois fameux chapitres tirés de Théodore de Mopsueste, d'Ibas et de Théodoret. Théodore flattait l'empereur de l'espérance que les Acéphales se réuniraient à l'Eglise, et recevraient le concile de Calcédoine, dès que ces trois chapitres seraient condamnés.

544 * *Persicum*, de Perse, par Mar-Abas, catholique des Nestoriens, qui, par son zèle, mit fin au schisme qui régnait dans sa secte, où l'on voyait ordinairement deux évêques en chaque ville, l'un célibataire et l'autre marié. Il paraît que, dans ce synode, les évêques embrassèrent la continence. On y renouvela plusieurs anciens canons sur la discipline. (Assemani, *Bibl. Orient.* T. III.)

546 *Ilerdense*, de Lérida, par 8 évêques, le 6 août On y fit 16 canons sur la discipline, dont le dernier prononce anathême contre les clercs qui enlèvent les biens et les effets de l'évêque après sa mort, et les déclare coupables de sacrilège; permettant néanmoins qu'on leur accorde, quoique difficilement, la communion étrangère. Ce canon les prive donc des fonctions de leur ordre, et les admet à la communion laïque, qu'il faut entendre quelquefois sous le nom de communion étrangère. Ainsi, l'anathême ne signifie pas toujours l'excommunication majeure proprement dite, mais quelquefois une peine canonique en général. (Cellier.) Ce concile est daté, suivant les plus anciens exemplaires manuscrits, de l'ère (d'Espagne) 584. l'an 15 de Theudis. Ainsi, ce n'est pas à l'an

de Jésus-Christ 524 qu'il faut le rapporter, comme a fait le P. Labbe, mais à l'an 546. (D'Aguirre.)
546 *Valentinum*, de Valence, en Espagne, le 4 décembre, par 6 évêques. On fit 6 canons sur la discipline. Ce concile est daté comme le précédent. Toutefois, le père Mansi conjecture qu'il est postérieur à l'an 546, sur ce que le nom de l'évêque Celsinius, qui est en tête des souscriptions, se rencontre aussi parmi celles du troisième concile de Tolède, tenu, selon lui, en 590. Le lecteur jugera de la solidité de cette conjecture.
546, 547, 548. Justinien ayant condamné les trois chapitres, en 546, les esprits s'échauffèrent, et la division fut extrême. Théodore de Cappadoce disait lui-même depuis, que Pélage, légat du pape, qui avait fait condamner Origène, et lui Théodore, qui avait fait condamner les trois chapitres, méritaient d'être brûlés vifs, pour avoir excité ce scandale. La présence du pape Vigile, à Constantinople, ne put remédier au mal. Le concile qu'il y tint, d'environ 70 évêques, en 1547, fut rompu. Le *Judicatum* du 11 avril 548, où il condamna les trois chapitres, *sans préjudice du concile de Calcédoine*, ne contenta, ni les défenseurs ni les ennemis des trois chapitres. Les premiers étaient en grand nombre; car c'étaient tous les évêques d'Illyrie, de Dalmatie et d'Afrique, qui, à ce sujet, se séparèrent de la communion du pape. Facundus, évêque d'Hermiane, en Afrique, qui se trouvait alors à Constantinople, fit plus; il composa, pour la défense des trois chapitres, un écrit solide, mais trop véhément, que l'empereur, à qui il l'avait adressé, récompensa par l'exil, mais qui servit beaucoup à fortifier son parti.
549 *Aurelianense*, d'Orléans, le 28 octobre : 50 évêques et 21 députés y firent 24 canons. Ce concile est daté : *Sub die V kal. novemb. anno, XXXVIII, regni Domini nostri Childeberti regis indict. XIII*. C'est le premier qui soit daté du règne de nos rois.
549 *Arvernum II*, de Clermont, par 10 évêques où l'on adopta les canons du cinquième concile d'Orléans. (Mansi, *Suppl.* Tome I.)
550 *Tullense*, de Toul, le 1er juin, par saint Nicet, métropolitain de Trèves. On n'a point les actes de ce concile, qui paraît avoir été convoqué à l'occasion de quelques insultes faites à saint Nicet, par des Français, qu'il avait excommuniés pour des mariages incestueux. (Hartzheim, *Conc. Germ.* T. I.)
550 *Mopsuestenum*, le 17 juin. On y fit voir que Théodore

de Mopsueste n'était point dans les diptiques, et on en rendit témoignage au pape et à l'empereur.

551 *Constantinopolitanum.* Le pape Vigile, assisté de 13 évêques latins, y dépose Théodore de Césarée, et suspend de sa communion Mennas, et les autres complices de Théodore. La sentence est datée du 14 août. Le pape et les siens souffrirent une cruelle persécution en ce tems-là.

551 ou environ. *Parisiense II.* Vingt-sept évêques dont six étaient métropolitains, y déposèrent Saffarac, évêque de Paris, pour un crime considérable, et ordonnèrent Eusèbe à sa place. Quelques-uns le mettent en 553, d'autres en 555.

552 * *Tibenense*, de Tiben, dans la grande Arménie, par le catholique des Arméniens, où l'on confirme la condamnation du concile de Calcédoine, déjà prononcée au concile de Thévis, en 536. C'est au concile de Tiben que commmence l'ère des Arméniens, établie en mémoire de la consommation de leur schisme. Voyez ce que nous avons dit de cette ère dans la Dissertation sur l'Art de vérifier les Dates.

553 * *Persicum*, de Perse, par Joseph, patriarche des Nestoriens. On y dressa 23 canons sur la discipline. (Mansi, *Suppl.*, Tome I.)

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

P.

S.

T.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.


Stanford University Libraries
3 6105 005 422 477

